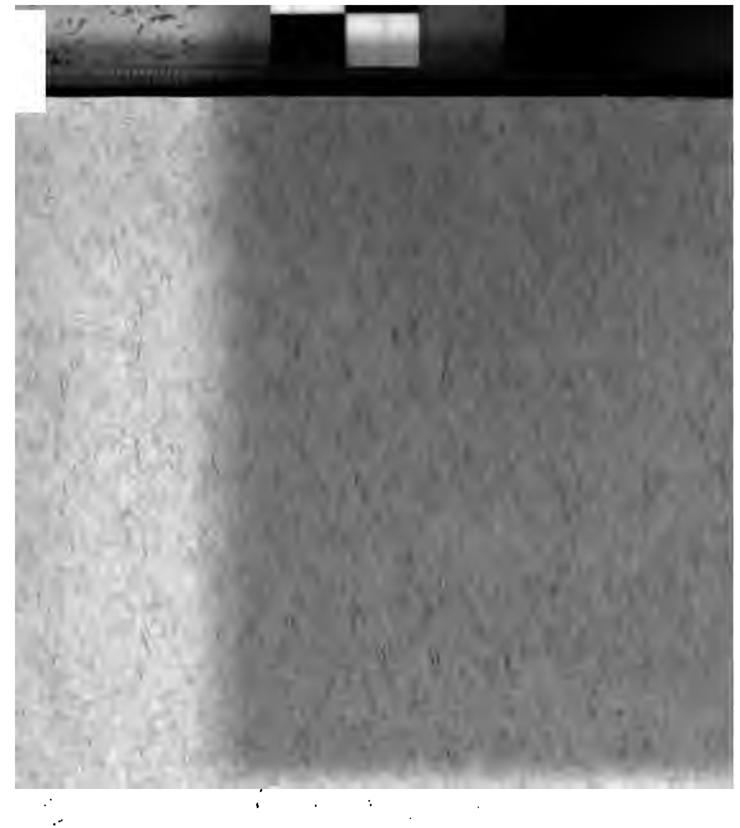










[redacted]

L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI;
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Colos. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.
Annales catholiques.

Chaque vol. 7 fr. et 8 fr. franc de port.



A PARIS,
Chez Adrien Le Clere, Imprimeur de N. S. P. le Pape et de l'Archevêché de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

M. DCCC. XVI.

AVIS.

Ce Journal paroît régulièrement deux fois par semaine. Chaque numéro contient 16 pages d'impression. Le prix de la souscription est de 28 francs pour un an, 15 francs pour six mois, et 8 francs pour trois mois, franc de port par la poste, jusqu'à la frontière. *Chaque trimestre devant former un volume*, on ne peut recevoir de souscriptions que du commencement de chacun; c'est-à-dire, *du* 12 *février*, 12 *mai*, 12 *août et* 12 *novembre*.

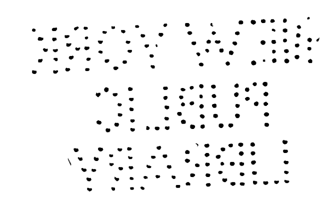
On peut se procurer la collection, dont il reste très-peu d'exemplaires, formant 6 vol.; prix, 42 fr. franc de port.

On s'abonne, à Paris, chez *Adrien Le Clere*, imprimeur de N. S. P. le Pape et de l'Archevêché de Paris, quai des Augustins, n°. 35. Les lettres et l'argent pour les souscriptions doivent lui être adressés directement, port franc, par la poste, ou par toute autre voie; c'est le moyen d'éviter tout retard.

Les lettres venant des pays hors du royaume et qui ne pourroient pas être affranchies seront reçues; mais celles de la France qui ne le seroient pas resteroient au rebut.

On trouve à la même Librairie tous les livres de piété et de théologie qui peuvent convenir aux Fidèles et aux Ecclésiastiques, tels que *Bréviaires*, *Missels*, *Bibles latines et françoises*, *Collection des saints Pères de l'Eglise*, *Histoires ecclésiastiques*, *Sermonnaires*, *etc. etc.*, et généralement tous les ouvrages anciens et nouveaux, neufs et de hasard, qui ont rapport à la Religion (ceux qui lui sont contraires en ont toujours été exclus.)

On se charge aussi, en faveur des personnes qui n'ont point de correspondant à Paris, de toutes les commissions, notamment de procurer les ornemens, vases d'Eglise, gravures, images et autres objets qui peuvent être utiles aux Ecclésiastiques et aux Eglises. Notre Maison étant connue, à cet égard, nous osons nous flatter de ne rien laisser à désirer à ceux qui nous honoreront de leur confiance.



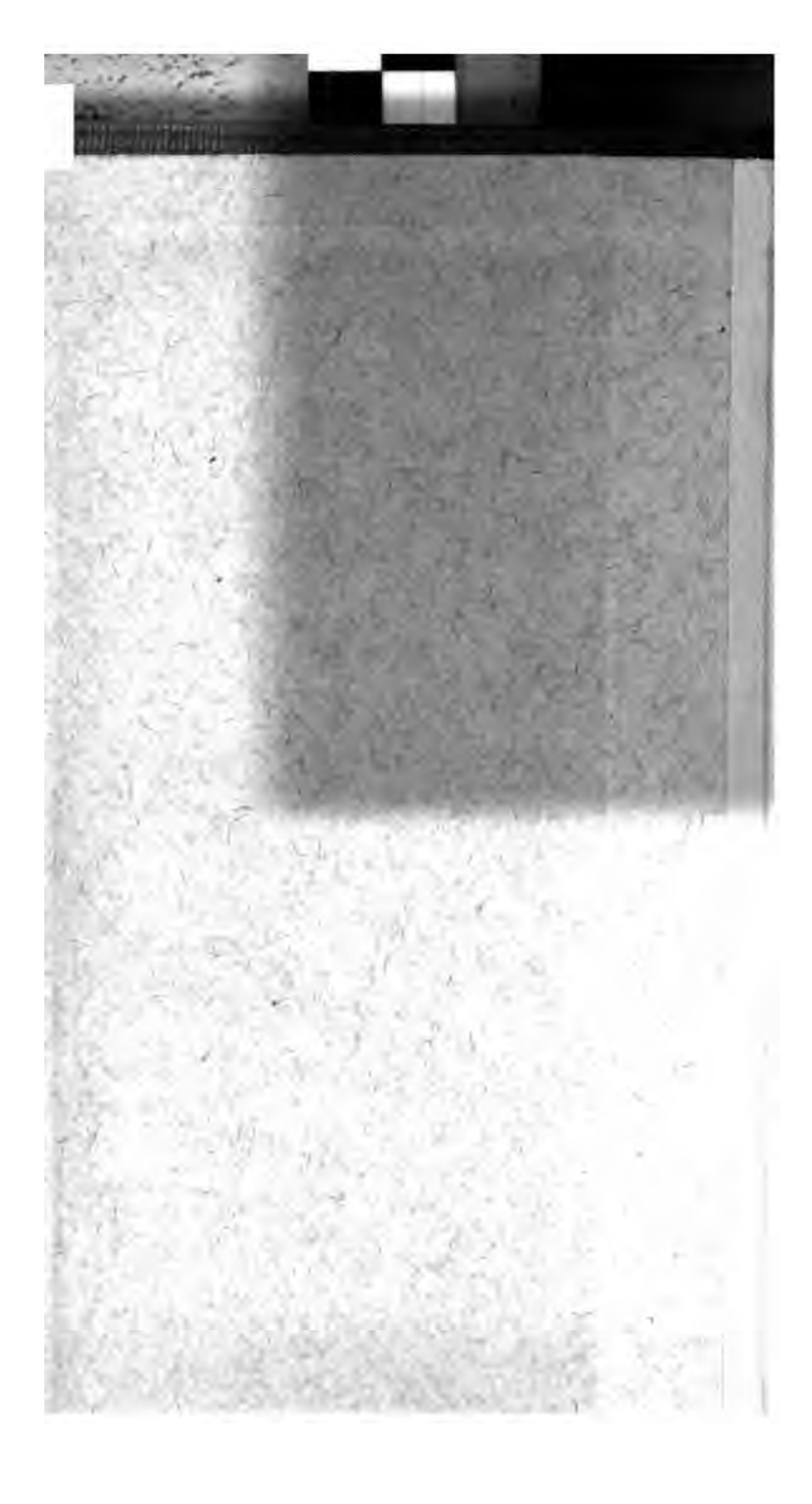
L'AMI DE LA RELIGION

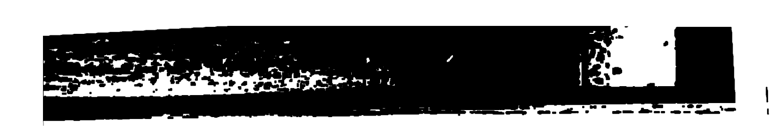
ET DU ROI.

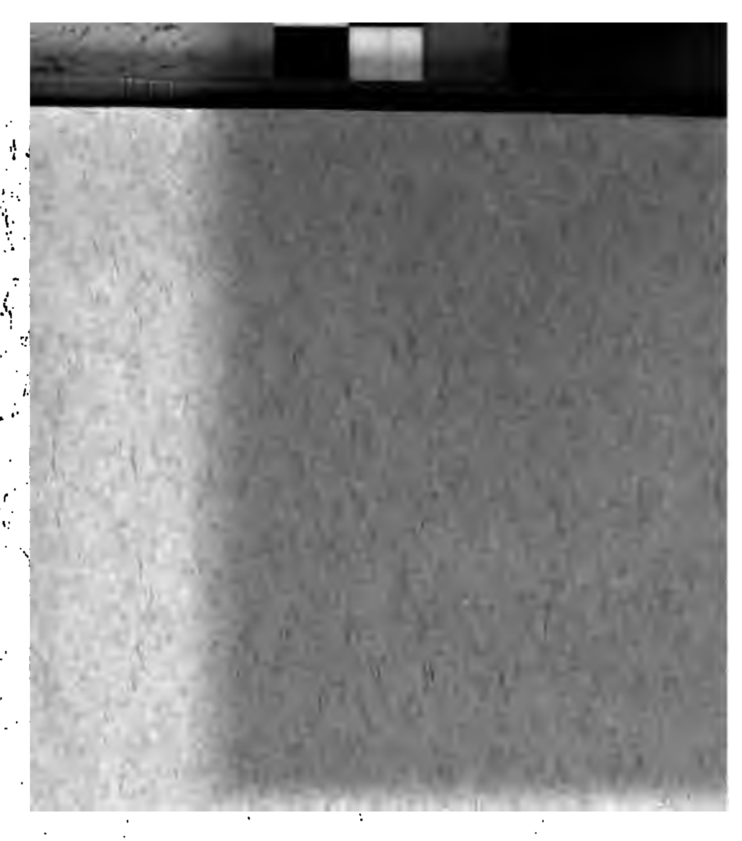
Sur l'éducation publique et sur les lycées.

L'ABONDANCE des matières nous a empêchés jusqu'ici de parler de plusieurs brochures relatives à l'enseignement. Nous en avons reçu un grand nombre. On nous a envoyé aussi des observations manuscrites sur le même sujet. Nous nous proposions de considérer les unes et les autres dans un travail général, que nous n'avons pu encore terminer, et qui demande de la maturité et de la réflexion. Mais nous pouvons d'avance dire que ces différens écrits se partagent assez naturellement en trois classes. La première est composée de pamphlets où l'Université et ses agens sont traités avec quelque sévérité; la seconde, des apologies de ce corps, et la troisième, que l'on pourroit regarder comme mitoyenne entre les deux autres, s'éloigne, par la forme et par le fond, de la partialité qu'on a reprochée aux deux premières.

On ne peut dissimuler que depuis six mois un cri général d'improbation s'étoit élevé contre plusieurs parties de l'enseignement actuel. Ce cri s'étoit même fait entendre avant la restauration; mais il avoit été étouffé par le despotisme. L'Université portoit malheureusement l'empreinte du temps où elle a été









cond écrit est intitulé simplement : *Mémoires sur l'Université*. On y insiste encore plus sur les inconvéniens du régime actuel dans l'ordre de la religion et des mœurs. C'est-là en effet la grande plaie de l'éducation moderne. C'est-là ce qui afflige les parens soigneux et zélés, ainsi que tous les hommes sages et prévoyans. Ils ne pensent qu'avec effroi aux suites funestes de l'immoralité qui règne dans la plupart des établissemens d'instruction publique. Ils voient avec douleur s'élever des générations nourries dans l'oubli de Dieu, dans l'indifférence pour la religion, dans les principes les plus favorables à la corruption. Ils se demandent ce que deviendra une société peuplée d'hommes qui auront sucé, dès la jeunesse, le poison du libertinage et de l'incrédulité. L'ancienne éducation n'étoit pas parfaite, sans doute, mais du moins la religion y étoit en première ligne. Confiée presque partout à des ecclésiastiques, elle offroit du moins une garantie aux parens chrétiens. On ne réussissoit pas sans doute à rendre tous les enfans religieux, on n'arrêtoit pas tous les désordres; mais on jetoit dans le cœur des enfans des semences qui produisoient leurs fruits, un peu plutôt, un peu plus tard. On offroit un point d'appui à la légèreté de leur imagination; on présentoit un frein à leurs passions naissantes. Nous pouvons nous en rapporter, à cet égard, au témoignage d'un homme qui n'étoit pas dévot : *Un avantage des colléges*, dit Marmontel, *étoit l'esprit de religion qu'on avoit soin d'y entretenir. Quel préservatif salutaire pour les mœurs de l'adolescence que l'usage et l'obligation d'aller tous les mois à confesse! La pudeur de cet humble aveu de ses fautes les plus cachées*

en épargnoit peut-être un plus grand nombre que tous les motifs les plus saints (1).

Aujourd'hui cet usage est aboli. Les exercices de religion se bornent à une prière récitée rapidement, et à une messe qu'on entend le dimanche. J'ai ouï dire qu'il vaudroit quelquefois mieux qu'il n'y en eût point. On s'y occupe de tout autre chose que de la prière, et on y lit même tout autre livre que des livres de piété. Les chefs n'y paroissoient pas. Du reste, point d'instruction, point de ces exhortations amicales et paternelles qu'on nous faisoit autrefois. J'écoutois toujours avec plaisir, je me le rappelle encore, les petits discours que notre bon supérieur ne manquoit pas de nous faire après la prière du soir. Ils étoient simples et familiers, mais ils n'en étoient que plus persuasifs et plus touchans. Ils rouloient sur les fautes qu'il avoit à nous reprocher, sur l'ordre de la maison, sur le travail, mais surtout sur la religion et la morale. Il nous donnoit des avis fort sages avec l'accent de la bonté et de l'intérêt. Nous savions qu'il nous aimoit, et nous étions disposés d'avance à bien prendre ses conseils et même ses reproches. Il étoit toujours avec nous. Il voyoit tout sans avoir l'air de nous épier. Il aimoit à nous faire causer, et ses entretiens, dans les récréations, quoique toujours gais, étoient encore un moyen de nous inculquer des sentimens honnêtes et vertueux. Aujourd'hui un proviseur ne vit plus avec les élèves de son lycée. Il ne se prodigue pas. On ne le voit que dans les grandes occasions. On peut en avoir

---

(1) *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfans*, par Marmontel, tom. Ier., page 29.

peur; mais on ne peut l'aimer. Il abandonne l'instruction religieuse à un aumônier qu'on écoute ou qu'on n'écoute pas. Cette instruction est d'ailleurs rare, courte et sèche. Elle n'a guère lieu que pour la première communion, dont l'usage s'est conservé, mais à laquelle on dispose les enfans, la plupart du temps, avec une précipitation, une légèreté, une insuffisance qui laissent douter s'il ne vaudroit pas mieux s'en abstenir.

Il est temps que ces abus cessent, et qu'un autre esprit prévale dans l'enseignement. Il est temps que des maîtres mieux choisis apportent dans les lycées des dipositions qui conviennent à leur état; qu'ils ne regardent point leurs fonctions comme un métier, et le soin des mœurs des enfans comme au-dessous de leur dignité; qu'ils donnent l'exemple du respect pour la religion et de l'observance de ses pratiques; qu'ils cherchent à inspirer les mêmes sentimens à leurs élèves, et qu'ils regardent même cette tâche comme un de leurs principaux devoirs. Le meilleur moyen qu'ait l'Université de faire tomber les plaintes formées contre elle, c'est d'extirper elle-même des abus qu'elle ne sauroit méconnoître. On parlera moins de la réformer, si elle s'exécute de bonne grâce. On criera moins contre ses réglemens, si elle est la première à en retrancher ce qui sent la fiscalité, le despotisme, l'indifférence pour la religion; si elle se sert, au contraire, de son pouvoir pour se purger des membres qui la déshonorent, pour établir une bonne discipline, pour veiller à la pureté des mœurs, pour soigner l'instruction. Déjà la mesure qui vient d'être prise par S. M. est un hommage rendu aux principes. Il étoit intolérable que les évêques dépen-

dissent de l'Université pour les écoles ecclésiastiques, et qu'ils ne pussent en nommer les maîtres à leur gré. Il étoit intolérable qu'ils payassent un droit pour des jeunes gens qu'ils élèvent la plupart gratuitement. Il étoit intolérable qu'ils fussent contraints d'envoyer ces jeunes gens à des écoles publiques où on se moquoit d'eux. Toutes ces entraves contre lesquelles le clergé avoit réclamé avec force dans ces derniers temps, viennent de tomber à la voix d'un Monarque qui aime et protège la religion. Déjà plusieurs évêques avoient annoncé hautement leur intention de s'affranchir d'un joug onéreux et d'une exaction humiliante. Le clergé bénit de toutes parts la sagesse et l'équité du Prince qui le fait rentrer dans ses droits, qui rend au ministère ecclésiastique son indépendance, et qui rassurera des vocations ébranlées par la fréquentation des lycées. Il est clair que l'éducation ecclésiastique ne peut être la même que l'éducation militaire. Il faut préparer de longue main l'élève du sanctuaire aux habitudes de son état. Il faut lui en donner l'esprit. Il faut diriger de ce côté ses études, ses conversations, ses jeux mêmes. Il faut qu'il ne connoisse l'irréligion qu'à un âge où il aura acquis assez de maturité et d'instruction pour n'en être point ébranlé. Mais s'il étoit obligé d'essuyer des railleries sur son état et jusque sur son costume; si on lui apprenoit à rougir de la foi et de la piété, alors il est assez naturel de penser que, dans un âge si tendre, il n'auroit pas la force de soutenir un tel assaut. C'est une plante fragile qu'il ne faut exposer au vent que lorsqu'elle aura acquis de la consistance.

Je ne sais jusqu'à quel point l'Université a concouru à la nouvelle ordonnance du Roi. Je lui sau-

rois gré d'avoir provoqué elle-même cet acte de justice. Elle sembloit convenir dans ses apologies que ses réglemens avoient besoin d'être modifiés, et il lui seroit honorable de préparer encore quelques autres changemens qui sont réclamés par l'intérêt de la religion et de la société, par le vœu des familles et par l'avantage des enfans.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Les Suisses ont fait célébrer, dans leur oratoire du Quirinal, une fête en l'honneur du rétablissement du Pape. La chapelle étoit richement décorée et illuminée. Beaucoup de personnes de la maison du Pape y ont assisté, et S. S. a daigné elle-même y venir.

— Les deux marquises Patrizi, mère et femme du nouveau sénateur de Rome, ont été admises à faire leur remercîment au saint Père, qui leur a donné audience dans les jardins du Quirinal. Il a accueilli avec bonté ces dames, dont il connoissoit la haute vertu, et qui ont montré tant de courage et de résignation pendant la longue prison du marquis Patrizi. La mère a pris pendant ce temps soin de ses petits-enfans, et la femme, qui est une princesse de Saxe, a supporté la confiscation de ses biens et la privation de tout ce qui lui étoit cher.

— On a publié ici l'abjuration du comte Jean-Jules Tedeschi, noble véronois, né le 14 février 1753, et mort à Venise, le 15 février 1812. Il dit lui-même dans cet écrit, qu'il étoit entré à Roveredo dans une loge d'illuminés où présidoit Cagliostro. Il avoue qu'après avoir passé par les premiers grades, il travailla, avec quelques autres personnes séduites comme lui, à détruire la religion, se moquant de ses dogmes et de ses préceptes, attaquant ses livres, tournant en ridicule ses

cérémonies, ses ministres, son langage, et la qualifiant de superstition déraisonnable. Mais étant tombé malade, il sentit l'aiguillon du remords, et la foi se réveilla en lui. Il déclara formellement qu'il renonçoit à son association des illuminés; qu'il en rétractoit les erreurs, et qu'il s'efforceroit, s'il revenoit à la santé, de réparer les scandales qu'il avoit donnés. Il chargea l'abbé Tedeschi, son frère, de faire connoître sa résolution à ses connoissances, et particulièrement à ceux qui fréquentoient sa loge. Cette déclaration, signée de lui, fut faite en présence de ses amis, le comte Gaspard Bevilacqua Lazise, et D. Zanetto Mastraca. Elle est datée du 27 janvier 1812, et conçue dans des termes pleins de repentir.

PARIS. Une députation du clergé et des habitans de la ville d'Arles (Bouches-du-Rhône), a eu l'honneur d'être présentée au Roi, le 14 de ce mois. Elle étoit composée de MM. Constant, chanoine honoraire d'Aix, et curé de l'église majeure de Saint-Trôphime; Mercier, prêtre bénédictin; le comte de Coetlogon, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis; le comte de Clermont-Lodève, chevalier du même ordre: François Gibert et Antonin Beuf, tous Arlésiens. Cette députation avoit pour objet de solliciter le rétablissement du siége archiépiscopal d'Arles. Dans l'adresse qui a été lue à Sa Majesté, l'orateur a rappelé que l'attachement bien prononcé de cette ville à la cause de son Roi lui avoit attiré la haine des méchans, et occasionné des pertes immenses; mais que celle qui lui étoit la plus sensible, étoit la suppression de son antique métropole : il a ajouté que cette métropole avoit été le berceau de la foi dans les Gaules, étoit devenue célèbre, dans les fastes de l'Eglise, par la longue suite des saints pontifes qui l'avoient gouvernée, par le vicariat apostolique dont elle étoit décorée, par le grand nombre des conciles qui y ont été tenus, et avoit été illustrée, dans ces derniers temps, par le martyre du vertueux Dulau, son dernier archevêque. L'orateur a dit enfin que la population d'Arles, son immense territoire,

son éloignement de la ville d'Aix, et l'attention qu'avoit eue le Pape d'en conserver le titre, étoient des motifs puissans qui militoient en faveur du rétablissement de cette fameuse métropole. Le Roi a répondu qu'il recevoit avec reconnoissance l'expression des sentimens de sa ville d'Arles, qu'il connoissoit ses malheurs, tâcheroit de les réparer, et examineroit particulièrement la demande qui venoit de lui être faite.

— On a parlé dans ce journal du zèle et de la charité du vénérable évêque d'Orense, ainsi que des secours généreux qu'il a accordés à un grand nombre de prêtres françois réfugiés en Espagne. Cette conduite du vénérable prélat vient de lui procurer un témoignage honorable et flatteur. On mande d'Orense que M. l'évêque a reçu récemment de S. M. le roi Louis XVIII une lettre en remercîment du bon accueil qu'il a fait aux prêtres françois. Cette attention délicate de S. M. montre assez la part qu'elle prend au malheur de ses sujets; et ceux que M. de Quevedo a si libéralement secourus, et qui ne pouvoient lui en témoigner leur reconnoissance, verront avec plaisir que S. M. veuille bien se charger aussi de leur dette envers un prélat dont les bienfaits leur sont toujours précieux.

CHANTILLY. Notre ville vient d'avoir le bonheur de posséder ses illustres et anciens maîtres, M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon. LL. AA. ont été reçues avec de grands témoignages de joie. Elles se sont rendues d'abord à l'église paroissiale, à l'entrée de laquelle M. le curé les a harangués. Il leur a fait part des vœux de tous les habitans pour une famille à laquelle Chantilly doit tout. Les princes, après avoir entendu le *Te Deum* dans cette église, monument de la piété de leurs ancêtres, se sont rendus au château que les habitans avoient fait meubler d'eux-mêmes. Le soir ils se sont promenés dans la ville qu'ils ont trouvée illuminée. Le lendemain ils ont visité le riche hôpital que M. le prince de Condé avoit

fondé et doté pour cent lits. Toutes les paroisses sont venues leur présenter leurs hommages, et leurs députations ont été accueillies avec bienveillance. Le dimanche, les princes se sont rendus à l'église paroissiale, quoiqu'ils eussent une belle chapelle dans le château. On a été très-touché de cette démarche, et en même temps édifié de la piété de LL. AA. Un particulier avoit bravé tous les dangers pour soustraire à la profanation les cœurs des sept derniers princes de la maison de Condé. Ces cœurs ont été reconnus, et vont être honorablement replacés dans le lieu où ils avoient été déposés, depuis leur translation de l'église des Grands-Jésuites de Paris à Chantilly.

Saint-Malo. Le clergé de cette ville et du diocèse qui en dépendoit, a fait passer à M. le ministre de l'intérieur une adresse ainsi conçue :

« Le clergé de l'ancien évêché de Saint-Malo, supplie humblement V. Exc. de porter au pied du trône de S. M. Louis XVIII l'hommage respectueux de son amour et de sa fidélité, et de le conjurer de rendre, à ses vœux, son église antique et son pasteur chéri, long-temps l'objet de ses regrets, et aujourd'hui celui de tous ses désirs.

» Cet évêché de Saint-Malo, assez étendu, et qui, depuis treize siécles, a été gouverné par tant d'illustres prélats, a l'honneur de compter parmi ses évêques Mgr. Cortois de Pressigny, aujourd'hui la gloire du clergé françois, et le sujet de toutes nos espérances.

» Sa cathédrale, sa maison épiscopale, ses séminaires et ses colléges ont été conservés.

» Nous osons donc espérer, Monseigneur, que S. M., que nous nommons par excellence le restaurateur de la religion, octroiera notre demande et remplira nos vœux ». *Suivent les signatures.*

Digoin. On a commencé ici, le 29 septembre, une mission qui promet les plus heureux fruits. Elle est

donnée par deux missionnaires, l'un du diocèse de Lyon, et l'autre de celui d'Autun. Plusieurs ecclésiastiques zélés se sont joints à eux pour entendre les confessions. Voilà douze jours que la mission est commencée. Elle a déjà fait effet sur beaucoup de personnes, qui s'empressent de se réconcilier. Le 5 octobre, M. le préfet de Saône-et-Loire, qui étoit en tournée dans son département, a passé par Digoin. Il a voulu assister à un exercice de la mission qui alloit commencer dans l'église, et a loué le zèle du curé. On espère beaucoup de ces exercices pour fortifier les bons fidèles, ranimer les tièdes, et ramener à la religion ceux que le malheur des temps en avoit éloignés

FLORENCE. S. A. I. le grand-duc de Toscane, Ferdinand III, a fait son entrée solennelle dans cette capitale, au milieu d'un grand concours de peuple. S. A. s'est rendue à l'église métropolitaine, où elle a été reçue par l'archevêque de Pise, les évêques d'Arezzo, de Cortone, de Saint-Miniato, de Grosseto, de Pistoie, Mgr. Deim, évêque *in partibus*, par le vicaire-général et le chapitre de Florence. S. A. a trouvé dans le chœur le cardinal Zondadari, archevêque de Sienne, qui a entonné le *Te Deum*, et donné la bénédiction. Le grand-duc montroit beaucoup de joie et d'émotion de se retrouver au milieu d'un peuple qui lui est cher. Il s'est rendu au palais, entouré du même cortège, et suivi des mêmes acclamations.

SAINT-GALL. Le prince-abbé de Saint-Gall, Pancrace Forster, a fait distribuer aux souverains alliés un long mémoire, dans lequel il réclame contre l'usurpation des droits de son abbaye souveraine par le gouvernement du canton de Saint-Gall. N'ayant pas été sécularisée par la diète de Ratisbonne, en 1804, parce qu'elle ne faisoit partie d'aucun cercle de l'Empire, cette abbayé n'a pas cessé d'exister de droit. Le prince-abbé dépeint ensuite son système de gouvernement, très-conforme à

celui des cantons démocratiques limitrophes; il en conclut que l'abbaye pourroit, sans inconvénient, être rétablie et admise dans la confédération suisse. Ce mémoire, fort bien fait, et qui présente des réflexions justes, a frappé quelques personnes, et sans doute il fixera l'attention au moment où la confédération suisse demande avec instance l'établissement d'un ou de plusieurs évêchés indépendans pour la Suisse catholique. L'abbaye très-ancienne et très-respectable de Saint-Gall, pourroit peut-être devenir le siége d'un de ces évêchés. Il paroît que tous les sujets catholiques du canton de Saint-Gall désirent le retour du prince-abbé.

Nouvelles politiques.

Paris. Nous désirions depuis quelque temps parler à nos lecteurs du voyage de Monsieur dans le midi, et nous en avons été empêchés par plusieurs raisons. Aujourd'hui nous avons du plaisir à mettre nos abonnés au courant à cet égard. S. A. R. recueille, dans nos provinces méridionales, des témoignages multipliés du zèle et du dévouement des loyaux habitans de ces belles contrées. C'est le 1er. octobre que le Prince arriva à Marseille. Cette ville, si célèbre par son ancienne opulence, ne l'a pas moins été, dans la révolution, par son attachement aux principes de la monarchie. Elle tenta aussi de se soustraire à l'influence révolutionnaire, et succomba dans cette lutte dont on lui fit porter cruellement la peine. Depuis, la misère et le deuil avoient remplacé son ancienne splendeur. Aussi avoit-elle accueilli avec transport les nouvelles de la dernière révolution. Nous en avons donné dans le temps les détails. Cette ville n'a pas montré moins d'enthousiasme à l'arrivée de Monsieur. Il a fallu que le Prince, malgré sa répugnance, laissât traîner sa voiture par des habitans qui sollicitoient cette faveur. Toute la population de Marseille se pressoit sur sa route. Il a paru fort sensible aux acclamations et aux vœux des bons habitans, et leur a annoncé que la franchise de leur port seroit rétablie. Cette assurance a redoublé la joie, et il y a eu une explosion d'acclamations et de signes d'allégresse. Le 6, S. A. R.

quitta Marseille pour se rendre à Toulon. Chemin faisant, elle apprit que le Roi avoit porté la décision relative à la franchise du port, et elle se hâta d'en envoyer la nouvelle à Marseille par une lettre de M. le duc de Maillé. Les transports et la reconnoissance des habitans ont encore éclaté dans cette circonstance, et lorsque S. A. R. a repassé par Marseille, à son retour de Toulon, toute la ville lui a témoigné de nouveau, par la réception la plus brillante, combien l'on étoit touché de ce bienfait. Il est difficile de dire qui paroissoit le plus heureux, du Prince et des habitans. Le premier sembloit jouir parfaitement du bonheur qu'il procuroit. Il part satisfait des dispositions des peuples du midi, et les peuples du midi, de leur côté, n'oublieront pas un voyage qui fait époque dans leur histoire. S. A. R. étoit à Nîmes, le 10 octobre. On dit qu'elle se rendra à Montpellier, d'où elle reviendra à Lyon. On ne l'attend pas à Paris avant la moitié du mois prochain.

— Le Roi a pris le deuil pour trois semaines, le jeudi 20, à l'occasion de la mort de la reine de Naples et de Sicile.

Dresde. Le sort de la Saxe et la restauration du Roi occupent, dans ce moment, toutes les têtes. Il paroît des brochures pour et contre; mais on peut cependant assurer que le vœu général est pour le retour de notre monarque. L'immense majorité des Saxons se prononce dans le même sens que la pétition des officiers de l'armée, et l'on attend de la justice des souverains alliés que le vœu de la Saxe sera exaucé.

Il n'est pas vrai que le roi ait renoncé à son trône; il est encore moins vrai qu'il ait signé un acte d'abdication.

On assure que le duc de Saxe-Weymar a formellement déclaré qu'il n'accepteroit aucune des provinces qui pourroient être détachées du royaume de Saxe. Ce prince s'intéresse vivement au sort du roi. On dit qu'il est appuyé par l'empereur d'Autriche, par la grande-duchesse Catherine, sœur de l'empereur Alexandre, par le prince de Metternich et par le général Langenau, saxon, chef de l'état-major autrichien.

Erratum. — *Dans le N°. LII, page* 432, *ligne* 17, qu'aucun spécifique au remède; *lisez :* qu'aucun spécifique ou remède.

***Oraison** funèbre de Marie-Josephine-Louise de S*[illegible] *reine de France; par* **M. l'abbé de Bouvens** (1).

La princesse qui fait le sujet de cette Oraison funèbre, étoit, grâce à nos malheurs, peu connue en France. Proscrite avec tous les membres de son auguste maison, elle a passé la fin de ses jours dans l'exil, et mourut en Angleterre, il y a quatre ans, à l'âge de cinquante-sept ans. Sa bonté, sa piété, son attachement au Roi ne s'étoient jamais démentis. Elle se montra toujours résignée à son sort, et sa patience éclata encore mieux dans sa dernière maladie, qu'elle supporta avec ce courage que donne l'amour de Dieu, et qui fut terminée par une mort précieuse, et telle que peut la souhaiter l'ame la plus chrétienne.

Cette Oraison funèbre contient peu de faits. La vie simple et pieuse de la reine ne fut pas marquée en particulier par de grands événemens; mais elle ne se ressentit que trop des terribles commotions qui agitèrent la France de son temps. Elle fut réfugiée long-temps à Turin. Elle alla ensuite rejoindre le Roi à Mittau. Elle l'accompagna plus récemment encore dans l'asile que lui offrit l'Angleterre. Elle faisoit, par l'aménité de son caractère, le bonheur d'une famille tendrement unie, et à laquelle on n'avoit pu ôter du moins le repos d'une bonne conscience, l'honneur

(1) 32 pages in-8°.; prix, 1 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Goujon, rue du Bacq, n°. 33; et au bureau du Journal.

et les consolations de la piété. Elle se regardoit comme la mère d'une illustre orpheline, qui, par un juste retour, lui rendoit les soins et les respects d'une fille tendre. La reine savoit, dans ces jours de détresse, répandre autour d'elle des bienfaits. Elle avoit le secret d'être généreuse au milieu des privations.

Cette Oraison funèbre est courte, mais écrite avec facilité. C'est l'ouvrage d'un homme fort attaché à la cause de ses rois. On regrette seulement qu'il n'ait pas joint à son discours quelques notes qui auroient achevé de faire connoître les principales époques de la vie de la reine. On y auroit vu aussi avec intérêt des détails sur une odieuse tentative faite contre la personne du Roi, en pays étranger. L'auteur l'indique rapidement. Peut-être est-ce à dessein qu'il ne s'est pas appesanti sur ce lâche attentat.

Nous venons de recevoir de Rome la pièce suivante. Nous nous hâtons de la communiquer à nos lecteurs, à qui nous ne doutons pas qu'elle ne fasse plaisir. Ils y reconnoîtront le langage du Père commun des fidèles. Ils y verront avec quelle modération il parle des auteurs de nos maux, et combien il écarte soigneusement tout ce qui ressent l'aigreur et la vengeance. Ils admireront cet exemple de charité qui est si digne du vicaire de Jésus-Christ, et qui répond si bien aux imputations calomnieuses des détracteurs du clergé. Ils remarqueront surtout que le souverain Pontife n'oublie point ceux qui ont pris part aux maux de l'Eglise. A deux fois différentes, il fait une honorable mention du zèle et des libéralités des pieux fidèles qui ont contribué à allé-

[redacted]

ger ses douleurs. Il nomme entr'autres ces dames fortes et généreuses qui ont mis tant d'ardeur à subvenir aux besoins des victimes de la persécution. Elles ne verront pas sans intérêt que le chef de l'Eglise aime à publier ce qu'elles ont fait pour les confesseurs de la foi, et que, comme autrefois l'Apôtre, il les loue de leur charité et de leur dévouement, et proclame dans tout le monde chrétien leur zèle et leurs services. Il leur est permis d'être sensibles à ce glorieux souvenir. Après la récompense qu'elles attendent dans un monde meilleur, ce qui doit les toucher le plus, c'est l'estime que le vicaire de Jésus-Christ fait de leur conduite généreuse et le témoignage solennel qu'il leur rend, et qui portera dans toutes les églises la connoissance de leur courageux attachement à la foi et à ses défenseurs.

Allocution de N. S. P. le Pape Pie VII, prononcée en consistoire secret, le lundi 26 septembre 1814.

Vénérables Frères, il est enfin venu ce jour si désiré où il nous est donné de vous voir rassemblés ici, et d'y jouir de votre présence. En entrant sous ces voûtes sacrées, où vous vous êtes rendus à notre invitation, nous nous sommes sentis pénétrés d'un si vif sentiment d'amour paternel, de tant de joie, qu'à peine avons-nous pu retenir nos larmes. Ils sont donc passés ces jours d'amertume et de malheurs. Replacés sur le Siége apostolique, après tant de peines, tant de dangers, nous avons pu reprendre avec sûreté et dignité les rênes du gouvernement de la sainte Eglise; et vous, dispersés, jetés çà et là, après avoir éprouvé tant de souffrances et de traverses, vous êtes enfin réunis à nous, et vous pouvez librement et sans crainte nous aider de vos soins et de vos conseils dans le dessein que nous avons de réparer les maux dont

l'Eglise a été affligée. Qu'ils soient donc livrés à l'oubli les malheurs que nous avons soufferts. Mais seroit-il possible de ne point les avoir présentes à sa mémoire, ces profondes plaies faites à l'Eglise, sur laquelle le prince des ténèbres semble, pendant ces dernières années, avoir épuisé toute sa rage. L'impiété déchaînée et comme vomie par les enfers, s'efforçoit d'extirper tous les germes des vertus chrétiennes; ses coupables efforts, néanmoins, ont été inutiles, et nous-mêmes qui en avons été les témoins, nous pourrions en citer un grand nombre de preuves. Que d'exemples d'une piété solide n'avons-nous pas vus de nos propres yeux, que de témoignages d'amour, de dévouement, d'obéissance filiale, de libéralité, n'avons-nous pas reçus, lorsqu'en France et en Italie nous étions traînés de provinces en provinces? Nous osons le dire, ils ont été tels que les plus beaux siècles de l'Eglise auroient pu s'en honorer. Nous en témoignerions notre reconnoissance non-seulement aux villes et aux cités où nous avons reçu ces accueils honorables, mais encore à chaque personne en particulier, si la brièveté de ce discours n'y mettoit obstacle. Nous ne passerons cependant point sous silence, ni Gênes, ni Milan, ni Turin, d'où, publiquement, lorsqu'ils le pouvoient, et secrètement, quand ils en étoient empêchés, les fidèles accouroient à Savone pour nous visiter, nous donner des marques d'amour et de respect, et nous offrir tout ce qui dépendoit d'eux. Nous n'oublierons point les habitans de Savone, dont le zèle et l'affection envers notre personne sont d'autant plus recommandables, que notre captivité dans cette ville a été plus dure et plus longue. Nous parlerons surtout avec éloge de la France, si heureusement aujourd'hui rendue à son Roi légitime, avec laquelle nous nous en réjouissons, et où nous avons éprouvé; surtout de la part d'illustres dames, les témoignages les plus honorables de vénération, de bienveillance, et d'une munificence à notre égard, si fort au-dessus de toutes louanges, qu'oubliant, en quelque sorte, notre captivité, nous rendions grâces

à Dieu de nous avoir rendus spectateurs et témoins de tant de vertus. Car tel est le caractère de la sainte religion que nous professons, que plus elle est attaquée, plus ses forces se développent, que plus on l'abaisse et plus elle se relève.

Cette prérogative particulière au christianisme suffiroit seule pour prouver qu'il est descendu du ciel. Car la foiblesse de la nature humaine est si grande, que ce ne peut être que par un don du ciel et un secours divin, qu'elle s'expose aux plus cruelles souffrances, et qu'elle est prête à subir la mort même pour la cause de Dieu et pour la justice. D'où, en effet, croyez-vous que soient venues cette tranquillité d'ame, ce courage, cette joie même que nous ressentions, lorsqu'en butte à toute la furie de la persécution, nous souffrions l'exil, les privations, l'emprisonnement et toutes sortes d'angoisses, si ce n'est que nous étions soutenus et consolés par le Père céleste des miséricordes? Qui a excité le courage des généreux Espagnols, qui les a fait courir aux armes, leur a donné la force et l'intrépidité, et leur a fait repousser, après l'avoir vaincu dans de nombreux et cruels combats, l'ennemi qui s'étoit mis en possession de leur territoire? Qui a inspiré aux princes de former cette fameuse coalition, qui leur a donné le succès dans les batailles sanglantes, qui enfin a accéléré, consommé la ruine de l'*orgueilleux*, si ce n'est Dieu lui-même? Puis donc que par la volonté de Dieu, au milieu des applaudissemens et des acclamations des peuples, et particulièrement de celui de notre résidence apostolique, nous sommes sortis de l'affreuse situation et de l'état de misère où nous étions réduits, que nous reste-t-il, vénérables Frères, qu'à rendre à Dieu d'immortelles actions de grâces d'un si grand bienfait, et à en être éternellement reconnoissans.

Vierge divine, Mère de Dieu, à la puissante protection de laquelle nous rapportons notre salut; et vous, Pierre et Paul, astres brillans de l'Eglise, par qui l'arbre de la foi a été planté dans cette ville, et qui l'avez rendu fécond

en l'arrosant de votre sang, c'est vous aussi qui nous avez soutenus dans nos désastres ; daignez, nous vous en prions, agréer les grâces que nous vous en rendons dans la sincérité de nos cœurs. Continuez d'accorder votre protection à cette ville, confiée à vos soins, et la garantir à jamais des embûches et des desseins perfides des hommes méchans. Et vous, courageux martyrs saint Silvère et saint Martin (1), vous, dont il a plu à la divine miséricorde, non-seulement de nous faire les successeurs, mais encore de nous appeler comme vous à souffrir pour la foi, votre exemple et votre aide nous ont fortifiés dans les dangers que nous avons eu à courir. Recevez-en l'expression de notre reconnoissance.

Après nous être acquittés envers Dieu, envers la sainte Vierge et les saints patrons de cette église, du tribut que nous leur devions, c'est à vous que nous nous adressons, illustres princes, qui par votre sagesse, votre puissance et vos armes, avez rendu la paix à l'Eglise affligée et au monde entier. La postérité parlera de vos bienfaits, de vos grandes actions et de votre gloire. Quant à nous, nous n'oublierons jamais les signalés services que vous nous avez rendus, et nous prions de toute la ferveur de notre cœur celui par qui les rois règnent, de vous conserver et de vous faire jouir d'un vrai, solide et durable bonheur.

Nous vous payerons aussi le tribut de louanges qui vous est dû, hommes distingués, femmes d'un mérite éminent, par lesquels, en Italie, dans ses îles et en France, la partie la plus illustre du clergé romain, les princes de l'Eglise, les évêques et autres prélats, chassés de leur patrie et de leurs siéges, dépouillés de leurs

---

(1) Saint Silvère, Pape, sacré le 8 juin 536, exilé au mois de novembre 537, et mort de misère dans son exil, le 20 juin 538.

Saint Martin, Pape, sacré le 5 juillet 649, enlevé de Rome, par ordre de l'empereur Constant, le 19 juin 653, mort martyr, le 16 sep-septembre 655.

revenus, en un mot traités avec la plus grande cruauté, à cause de leur fidélité envers nous et le saint Siége apostolique, ont été accueillis avec la plus bienveillante hospitalité, et secourus avec les plus délicates attentions. Vous êtes heureux sans doute, car c'est la vérité qui l'a dit, vous êtes heureux d'avoir porté vos trésors dans le ciel où *la rouille ne les corrompt pas*, *et où les vers ne les rongent point*. Votre nom, inscrit dans les annales de l'Eglise romaine, attestera vos bienfaits aux siècles les plus reculés.

Mais comme à proportion des dons, croissent aussi les obligations, nous devons nous rendre d'autant plus prompts à servir Dieu, nous devons mettre d'autant plus d'exactitude à remplir nos devoirs, que nous en avons reçu plus de grâces. Que notre piété soit donc plus fervente, que l'odeur de nos vertus soit plus suave! Quant à nous, notre soin pour le troupeau qui nous est confié ne sera jamais interrompu, et nos veilles pour le gouvernement de l'Eglise seront encore plus assidues. Vous le savez; à peine nos chaînes ont-elles été brisées, à peine l'impiété a-t-elle cessé de nous vexer, à peine avons-nous été rendus à notre Siége, que nous nous sommes occupés de guérir les plaies de l'Eglise. Nous avons éloigné des domaines pontificaux ces assemblées d'hommes impies qui ne menacent pas moins le trône des rois que notre sainte religion. Nous avons relevé de ses cendres la compagnie de Jésus, non moins propre à propager le culte de Dieu, qu'à travailler au salut des ames. Nous avons rouvert aux religieux ces asiles sacrés contre lesquels le persécuteur avoit déployé toute sa furie. Nous avons rappelé dans leurs saintes retraites les vierges que la violence en avoit arrachées, et avoit impitoyablement rejetées au milieu des dangers du siècle.

Quoique nous ayons fait toutes ces choses et plusieurs autres encore, il en reste à faire davantage et de plus importantes. Nous vous prions donc, nous vous engageons avec les instances les plus vives, vénérables Frères,

de nous aider de toutes vos forces, de toute l'ardeur de votre zèle à rétablir la vigne du Seigneur, *qu'une bête sauvage a ravagée.*

Cependant prions jour et nuit le céleste pasteur de bénir nos travaux, de nous donner les forces suffisantes, le crédit et l'autorité nécessaires près des princes, pour que nos soins portent du fruit, pour que nous puissions procurer le bien de son Eglise, et la rétablir dans le lustre et l'éclat de son ancienne dignité.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Dans le consistoire secret du 26 septembre, S. S. a préconisé le cardinal Pacca pour la dignité de camerlingue de l'Eglise romaine; le cardinal Mattei pour l'évêché d'Ostie et de Velletri; le cardinal Joseph Doria pour l'évêché de Porto et de Sainte-Rufine; le cardinal della Somaglia pour l'évêché de Frascati; le cardinal Caracciolo pour l'évêché de Palestrino; le cardinal Litta pour l'évêché de Sabine. Ainsi les six évêchés suburbicaires sont remplis, celui d'Albano étant occupé par le cardinal Dugnani. On a remarqué que le cardinal Maury n'a point été compris dans cette promotion, quoiqu'il soit plus ancien que trois des cardinaux qui viennent de passer dans l'ordre des évêques. S. S. a conféré le même jour l'archevêché de Nazianze à Michel Belli, chanoine de Saint-Jean-de-Latran; l'archevêché de Philippes à M. Candide-Marie Frattini, vice-gérent de Rome; l'archevêché d'Ancyre à M. Jean Marchetti; l'évêché de Citta di Castello à M. François Mondelli, évêque de Terracine; l'évêché de Citta della Pieve à M. Bonaventure Carenzi, évêque de Bacow, en Moldavie; l'évêché de Bagnarea à M. Jean-Baptiste Jacobini, chanoine d'Albano; l'évêché de Spolette à M. François Canali, chanoine de Pérouse; l'évêché de Rietti à M. Charles Fioravanti, bénéficier de Saint-Pierre; l'évêché de Veroli au Père François Cipriani, célestin; l'évêché de Gubbio à M. Marius Ancajani chanoine de Saint-Pierre; l'évêché de Vesprin à M. Georges Kurbely, chanoine de Strigonie; l'évêché de Belgrade à

M. Etienne Csech, chanoine de Scepusio ; l'évêché de Wilna à M. Jérôme Strovnouscki, suffragant de ce diocèse et évêque de Lambesie ; l'évêché de Calahorra à M. Athanase Puyal et Poveda, évêque de Cariste et suffragant de Tolède ; l'évêché de Zamora à M. Pierre Inguanzo et Ribera, chanoine d'Oviedo ; l'évêché d'Osma à M. Jean de Cavia, chanoine de Tolède ; l'évêché de Ségovie au Père Isidore Penez de Celis, de la congrégation des Clercs-Réguliers, ministres des infirmes ; l'évêché de Patara, et le suffraganéat de Gnesne, à Joseph Gembarth, vicaire-général de ce dernier siége ; l'évêché de Satala, et le suffraganéat de Wilna, à M. Nicodême de Kosielsk, chanoine de Wilna ; l'évêché de Camaca, et le suffraganéat de Minsk, à Jean-Baptiste Masclet, chanoine de Mohilow, et l'évêché de Rosnaw à M. Ladislas Esterhazi, chanoine de cinq églises.

— Philippe-Angélique Becchetti, évêque de Citta della Pieve, est mort depuis peu, à l'âge de soixante-douze ans. Il avoit été dominicain, et fut un des premiers évêques nommés par S. S., le Pape régnant en 1800. Il étoit savant, et est connu par sa continuation de l'Histoire ecclésiastique d'Orsi. Sa conduite, dans les derniers troubles, n'avoit pas été exempte de reproche. Il a eu le bonheur de reconnoître ses torts avant de mourir, et de rétracter son serment, et tout ce qu'il avoit pu faire ou écrire de contraire aux droits du saint Siége.

Paris. M. Della Genga, archevêque de Tyr et nonce extraordinaire de S. S. en France, est sur le point de repartir pour Rome. La mission de ce prélat est terminée depuis longtemps, et il seroit déjà retourné en Italie sans le mauvais état de sa santé qui l'a retenu. Elle n'est même pas encore bien raffermie. Ces jours derniers, M. le grand-aumônier est allé faire une visite à ce prélat. Il lui a dit qu'il venoit non-seulement le saluer en son nom, mais qu'il étoit encore chargé par S. M. de lui témoigner la part qu'elle prenoit à son état. M. Della Genga a paru très-touché de cette attention du Roi, et de cette démarche de M. le grand-aumônier. L'entrevue entre ces deux prélats a été pleine de témoignages mutuels d'estime et d'intérêt, et M. Della Genga n'aura à porter, à Rome, que la nouvelle de l'inviolable attachement des évêques et du clergé pour la chaire de Pierre et pour le trône de leur Roi, relevés l'un et l'autre d'une manière si miraculeuse.

— Dans un moment où des mauvais faiseurs de pamphlets crient contre l'influence et les richesses du clergé, on ne sauroit trop montrer quel est l'état actuel et véritable de ce même clergé, qui n'auroit pas cru sans doute que sa position dût exciter la jalousie. Les prêtres, dans beaucoup de campagnes, sont dans la détresse. On nous écrit de Rennes que les curés de ce côté n'ont pas même encore reçu le premier trimestre de 1814. Dans un diocèse où nous avons eu occasion de faire récemment un court voyage, nous avons vu des ecclésiastiques dans le plus grand besoin. Déjà ils ont porté leurs justes réclamations au pied du trône. Le gouvernement a fait publier, à la vérité, il y a déjà plus d'un mois, qu'on alloit solder l'arriéré. Cette mesure n'a pas encore été mise à exécution. En attendant, beaucoup de prêtres souffrent. Leur modique traitement ne les a jamais mis en état de faire quelques réserves, et la privation de deux ou trois quartiers de leur revenu les laisse dans un dénuement complet. Ils ne crient point cependant; ils sollicitent avec respect, ils attendent avec patience qu'on leur rende justice. Ils représentent seulement qu'ils n'ont pas de pain, qu'ils contractent des dettes, et qu'ils seront bientôt plus pauvres que les indigens auxquels ils étoient accoutumés à donner des secours. Ils exposent que leur ministère souffre de leur position, et qu'obligés de réclamer les secours de leurs paroissiens, ils ont moins de crédit auprès d'eux quand ils veulent ensuite les reprendre en chaire. Chaque jour aggrave leur position, et augmente leurs embarras. Il seroit bon que les ennemis des prêtres pussent voir de près la situation de nombre de curés de campagnes. Ces messieurs qui jouissent dans la capitale de toutes leurs aises, qui ne se refusent aucun des plaisirs du luxe, seroient sans doute un peu étonnés s'ils étoient obligés de partager seulement, pendant quelques jours, le logement modeste et la table frugale de ceux qu'ils se peignent comme étant dans l'abondance.

Cet état de détresse du clergé est tel qu'il demande de prompts remèdes. Nous avons reçu, à ce sujet, quelques lettres où l'on propose des moyens divers pour l'entretien des ecclésiastiques. Ces plans peuvent être bons; mais nous ne croyons pas qu'il soit à propos de les consigner dans notre journal, dans un moment surtout où l'abondance des matières nous force à négliger des questions importantes que

nous voudrions pouvoir traiter. Nous engageons donc les auteurs de ces plans à les transmettre à l'autorité compétente. Peut-être même il y auroit de l'inconvénient à livrer ces sortes d'objets à une discussion publique.

Il y a des questions que nous n'aimons point à traiter. Nous en avons déjà assez d'ardues et de délicates, sans nous embarrasser de celles qui le seroient encore davantage, et qui nous détourneroient de notre objet principal. Ceci expliquera à quelques-uns de nos correspondans pourquoi nous n'avons point fait usage de leurs lettres. Nous avons cru devoir laisser de côté celle écrite *des environs du Rhône*, le 30 août dernier. L'auteur est sans doute un homme sage, et nous faisons profession de penser comme lui sur plusieurs points. Mais nous ne croyons ni nécessaire ni opportun d'entrer dans des discussions qui ne sont pas sans difficulté. La même raison nous a fait négliger les réflexions de M. *le comte D.....*, *prêtre*. Cet homme, distingué par sa naissance, et plus estimable encore par sa piété, a parfaitement raison sous beaucoup de rapports; mais il sentira lui-même la force des motifs qui nous portent à ne pas aborder des matières auxquelles nous voulons rester étrangers. Nous faisons la même réponse à M. P. de L., curé de la Ch.

Un correspondant nous adresse, de Verberie, quelques réflexions sur les presbytères. L'aliénation de ces maisons a porté un préjudice notable aux paroisses. Ne seroit-il pas possible de prendre une mesure générale qui, sans violer le principe posé par la charte nouvelle, assurât néanmoins aux paroisses une propriété qui leur est nécessaire, et aux curés un asile qu'ils réclament? Ils sont obligés de louer des maisons, souvent éloignées de leurs églises. Ils dépendent ou du caprice d'un propriétaire, ou des dispositions mobiles de leurs paroissiens. Le défaut de presbytères contribue à éloigner des prêtres et à rendre vacantes des cures qui mériteroient d'être desservies. Il importe de peser ces considérations dans un moment de restauration, et nous engageons notre correspondant à faire passer son travail à l'autorité compétente.

Une autre lettre, qui nous est écrite de Montlieu, discute la réponse faite par la commission de la chambre des députés à une pétition des ecclésiastiques de Bourges, qui demandoient le paiement des pensions dans leur intégrité. On sait que ces pensions sont réduites au tiers, somme évidem-

ment insuffisante à l'entretien d'un ecclésiastique que son âge ou ses infirmités mettent hors d'état d'exercer le ministère. On avoit promis dans le temps, qu'à la paix générale, on amélioreroit le sort du clergé. Dans une autre occasion, il fut décrété qu'à mesure qu'il mourroit quelque pensionnaire ecclésiastique, sa pension seroit reversible sur les autres; ce qui n'a jamais eu d'exécution. Je n'en suis pas surpris de la part d'un gouvernement qui se jouoit de la religion, et qui aimoit à laisser le clergé dans la détresse et dans l'avilissement. Mais il est à croire qu'un Prince religieux verra les choses d'un autre œil. Il ne se croira point obligé à maintenir des réglemens qui condamnent à mourir de faim des vieillards respectables par leurs services. Il leur rendra une existence, sinon brillante, au moins nécessaire. Ils ne demandent point de l'opulence; ils demandent à vivre. Outre que l'équité plaide ici pour eux, leur petit nombre ne les rendra pas fort à charge à l'Etat. Ils diminuent chaque jour, et ce qui en reste ne grévera pas beaucoup le trésor.

— Un journal allemand contient sur un cardinal une note de la dernière impertinence et de la dernière fausseté. L'auteur, qui est sans doute protestant, a cru pouvoir s'égayer sur un prince de l'Eglise. Mais quand on calomnie, au moins faut-il le faire avec esprit. L'article porte avec lui-même son correctif. Les imputations qu'il contient n'ont aucune vraisemblance. Elles sont même absurdes et démenties par un trop grand nombre de faits. Elles portent un caractère romanesque qui trahit l'inventeur. Les aventures qu'il raconte, le mariage qu'il suppose, cette femme qu'il fait arriver devant le Pape pour réclamer son état, toutes ces circonstances et quelques autres encore sont des contes ridicules qui, heureusement, n'en imposeront à personne. Il est fâcheux qu'on laisse publier de pareilles grossièretés. Des gens honnêtes et impartiaux ont désiré que nous réclamassions contre cet article calomnieux. Nous le faisons avec plaisir pour l'honneur de l'Eglise. Nous n'avons point connu personnellement le prélat attaqué; mais nous savons tous la conduite qu'il a tenue en France depuis qu'il y habitoit. Il y a constamment donné l'exemple d'une vie régulière. Il s'est montré attaché aux principes, et avoit encouru la disgrâce de l'ennemi de la religion. Il vouloit le bien, et il en a beaucoup fait dans son diocèse. Il ne sera sûrement pas flétri par un misérable libelle.

.. L'église d'Allemagne vient de faire encore une lle perte qui, dans la situation déplorable où elle est, ra plus sensible. Encore un évêque de moins, dans un qui n'en compte presque plus. Albert de Harstall, évê- s Fulde, mourut le 8 octobre dernier dans sa ville épis- . Ce prélat, né à Treffurt, le 18 mars 1737, étoit entré a célèbre abbaye de Fulde, et étoit devenu évêque ré- le 30 mars 1789. Car on sait que Benoît XIV avoit l'abbaye en évêché. On compte à peine aujourd'hui, lemagne, deux ou trois évêques, et il devient plus né- re que jamais de statuer sur le sort de cette grande , de relever ses ruines, de la pourvoir de pasteurs, et tirer du désordre et de l'anarchie où gémissent des dio- qui n'ont plus même une ombre de gouvernement.

Nouvelles politiques.

RIS. Tous les bons citoyens s'étonnent et s'indignent profusion de quelques libelles qui circulent depuis quel- emps, et qui semblent destinés à jeter l'alarme et la ice contre le gouvernement. Nous avons déjà signalé la ure d'un nommé Méhée qui osoit faire encore son métier nonciateur, parce qu'il n'en peut plus faire de plus Aujourd'hui, c'est un homme qui n'est guère moins ux dans les annales du jacobinisme, qui met aussi son à un pamphlet. Frère d'un révolutionnaire fort connu, bre lui-même d'un club, démagogue outré, cet homme rend aujourd'hui le titre de comte, après avoir porté de sans-culotte, qui s'est fait exiler pour son jacobinisme e sous un gouvernement jacobin, cet homme ose encore ! Quand on s'appelle Félix le P....... de S. F....., on ne oit point faire d'adresse au Roi. On devroit, par bien- e, s'abstenir de réveiller dans le cœur de Sa Majesté cheux souvenirs. Celui-ci vient nous parler de son *hon-* comme si les gens de sa sorte pouvoient en avoir encore! *honneur* que celui d'un homme qui s'est plongé dans la boue du jacobinisme. Il dit qu'alors *l'honneur national* *été intact*. Cela peut être; mais le sien sans doute n'est esté tel. Il fait le difficile sur le serment demandé aux s, et ce patriote si chatouilleux refuse un tel serment

qu'il trouve *horrible*. Il n'a pas toujours été si difficile, et il a prêté, dans la taverne jacobine, des sermens un peu plus avilissans. Au surplus, qu'il s'en aille; on se passera bien de lui.

Mais conçoit-on l'impudence de telles gens qui osent se nommer? Croient-ils donc que nous avons perdu la mémoire, et que nous avons oublié leurs faits et gestes? Ils ne devroient ouvrir la bouche que pour demander pardon, et ils se donnent des airs de fierté! Ils devroient ne décliner leurs noms que pour demander à en changer, comme la famille de Damiens, et ils signent leurs pamphlets en toutes lettres! En vérité, c'est abuser de notre patience. Il faut qu'ils comptent bien sur la bonté du Prince auquel ils tiennent un si arrogant langage. Leurs libelles ne prouvent que trop sa modération. Ils sont d'ailleurs aussi plats que méchans, et ce n'est pas peu dire. Ils méritent à la fois l'horreur et le mépris, et les bons citoyens doivent se réunir pour leur rendre cette justice, et pour flétrir ces restes impurs de l'esprit révolutionnaire qui se débat encore, et qui semble s'irriter de notre joie, de notre concorde et de notre bonheur.

— *Déclaration.* — Les plénipotentiaires des cours qui ont signé le traité de paix de Paris, du 30 mai 1814, ont pris en considération l'article 32 de ce traité, par lequel il est dit que toutes les puissances engagées de part et d'autre, dans la dernière guerre, enverront des plénipotentiaires à Vienne, pour régler, dans un congrès général, les arrangemens qui doivent compléter les dispositions dudit traité; et, après avoir mûrement réfléchi sur la situation dans laquelle ils se trouvent placés, et sur les devoirs qui leur sont imposés, ils ont reconnu qu'ils ne sauroient mieux les remplir qu'en établissant d'abord des communications libres et confidentielles entre les plénipotentiaires de toutes les puissances. Mais ils se sont convaincus en même temps qu'il est de l'intérêt de toutes les parties intervenantes de suspendre la réunion générale de leurs plénipotentiaires, jusqu'à l'époque où les questions sur lesquelles on devra prononcer seront parvenues à un degré de maturité suffisant pour que le résultat réponde aux principes du droit public, aux stipulations du traité de Paris, et à la juste attente des contemporains. L'ouverture formelle du congrès sera donc ajournée au 1er. du mois de novembre, et les susdits plénipotentiaires se flattent que le travail auquel ce

délai sera consacré, en fixant les idées et en conciliant l
opinions, avancera essentiellement le grand ouvrage qui e
l'objet de leur mission commune.

Vienne, le 8 octobre 1814. (*Moniteur*).

La déclaration précédente, en exposant les motifs qui fo
différer l'ouverture du congrès de Vienne, est le premier g
rant de l'esprit de sagesse qui dirigera les travaux des plén
potentiaires assemblés. C'est, en effet, par la maturité d
conseils, c'est dans le calme des passions que doit renaître
tutélaire autorité des principes du *droit public* invoqués
reconnus dans le dernier traité de Paris.

Ainsi la juste attente des contemporains sera remplie,
l'on obtiendra, dans les prochaines négociations, un résult
conforme à ce que le droit des gens et la loi universelle
justice prescrivent aux nations entr'elles.

A l'époque où de grandes puissances se sont liguées po
ramener dans les relations mutuelles des Etats, le respect d
propriétés et la sûreté des trônes, on ne peut attendre que d
transactions politiques revêtues de cet équitable caractère.

Déjà l'Europe accepte cet heureux augure, et la Franc
qui n'est jalouse d'aucun des avantages que d'autres Et
peuvent raisonnablement espérer, n'aspire qu'au rétablis
ment d'un juste équilibre. Ayant en elle tous les élémens
force et de prospérité, elle ne les cherche point au-delà
ses limites; elle ne prête l'oreille à aucune insinuation te
dant à rétablir des systêmes de simple convenance; et repr
nant le rôle qui lui assura jadis l'estime et la reconnoissan
des peuples, elle n'ambitionne d'autre gloire que celle do
les garanties reposent sur l'alliance de la force avec la mod
ration et la justice; elle veut redevenir l'appui du foible et
défenseur de l'opprimé.

Dans cette disposition, la France concourra aux arrang
mens propres à consolider la paix générale; et les souvera
qui ont si noblement proclamé les mêmes principes, com
creront avec elle ce pacte durable qui doit assurer le repos
Monde. (*Idem*).

VIENNE. Le spectacle que présente cette capitale est vr
ment extraordinaire et unique dans l'histoire. On n'avoit p
vu de réunion si imposante. Nous avons ici deux empereu
quatre rois, beaucoup de princes souverains. Tous ceux q

n'y sont pas en personne, ont ici des ministres. Une foule de seigneurs d'Allemagne et des pays étrangers arrivent encore en ce moment. C'est véritablement ici le congrès de l'Europe, et cette époque marquera dans la postérité. Notre cour fait le plus noble accueil à ces illustres étrangers. Les souverains sont souvent ensemble, et paroissent vivre dans l'intimité. On croit qu'au milieu des plaisirs et des fêtes, on travaille aux négociations. Les ministres de Russie, de France, d'Angleterre et de Prusse, sont ceux qui, avec les nôtres, paroissent avoir le plus d'influence. Les politiques s'épuisent en conjectures et en projets. Le fait est qu'on ne sait rien. Mais il est permis de concevoir les plus heureuses espérances d'une réunion de souverains qui annoncent les dispositions les plus pacifiques et les vues les plus généreuses, et qui sont jaloux de marquer leurs règnes par de grands bienfaits, et de rendre aux peuples épuisés le repos et le bonheur.

Bouillon. Il y en a qui croient que nous allons redevenir ce que nous étions avant la révolution. Philippe d'Auvergne est notre duc. Son successeur doit être le prince de la Trémoille, pair de France. Il est probable que notre sort sera décidé au congrès. Plus d'une raison milite sans doute en faveur d'une souveraineté ancienne et illustre, qui s'honore des noms des Godefroi, de Bouillon et des Turenne. Au surplus, il paroît que même dans la supposition de son rétablissement, le roi de France seroit, comme avant la révolution, maître du château, des casernes et des fortifications. En attendant nous sommes François. On nous avoit flattés de l'espérance de voir ici Mgr. le duc de Berry, le mois dernier, et nous avions fait des préparatifs pour le recevoir dignement. Mais la route de S. A. R. fut changée, et Sédan, plus heureux que nous, a joui de sa présence pendant quelques heures. Le prince y a été reçu sous des arcs de triomphe, a passé les troupes en revue, et a été accompagné par les acclamations des habitans. On nous fait espérer que nous serons dédommagés, quelque jour, d'une privation qui nous a été sensible.

Livre nouveau.

Histoire de Madame de Maintenon, fondatrice de Saint-Cyr, par M. la Font d'Ausonne; 2 vol. in-8°. avec le portrait : prix, 10 fr. et 12 fr. franc de port.

Traité sur l'époque de la fin du monde, et sur les circonstances qui l'accompagneront; par un solitaire (1).

SECOND ARTICLE.

Quand on pense que de très-savans hommes et de très-beaux génies, n'ont donné que des explications insuffisantes de plusieurs parties de l'Apocalypse, on est tenté de croire qu'il y a quelque témérité à vouloir en sonder toutes les mystérieuses profondeurs; toutefois on peut dire que le temps a fait éclorre des événemens dont la connoissance peut jeter beaucoup de jour sur les obscurités de ce livre divin; et l'on devroit moins s'étonner qu'un nouveau commentateur, mettant à profit les lumières qui sont le fruit de l'expérience et les travaux de ses dévanciers, fut plus heureux dans ses interprétations. L'opinion, ce semble, la plus accréditée aujourd'hui, c'est que l'Apocalypse est l'histoire anticipée de ce qui devoit arriver de plus remarquable dans l'Eglise, depuis l'ascension de Jésus-Christ jusqu'à son dernier avénement. Saint Jean, dans une suite de tableaux allégoriques, de figures tour à tour consolantes et terribles, auroit donc vu les grandes époques de la durée de l'Eglise chrétienne, ses succès et ses malheurs,

(1) 1 vol. in-8°. de 356 pages; prix, 4 fr. et 5 fr. franc de port. A Versailles, chez Lebel, imprimeur-libraire; et au bureau du Journal.

ses combats et ses triomphes ; sous les emblêmes de sept coupes, de sept sceaux, de sept trompettes, seroient retracés les sept âges de l'Église avec les événemens les plus mémorables dont ils devoient être remplis ; tel est le systême apocalyptique de M. de La Chétardie, renouvelé et développé par un évêque catholique d'Angleterre, qui a pris le nom de Pastorini (1). D'après ce systême, adopté par notre auteur, nous serions entrés dans le sixième âge ; c'est l'époque des grandes calamités pour la religion comme pour la société, calamités qui doivent préparer les voies à l'ennemi capital de Dieu et des hommes, à l'antechrist.

Je laisse ce systême pour ce qu'il est ; je n'examine pas s'il n'y a pas souvent un peu d'arbitraire dans la manière d'appliquer les tableaux allégoriques aux événemens ; je me borne à un exemple : saint Jean voit une armée innombrable de cavalerie, et il ajoute : « Je vis aussi des chevaux dans la vi- » sion ; et ceux qui étoient montés dessus avoient » des cuirasses comme de feu, d'hyacinthe et de sou- » fre, et les têtes des chevaux étoient comme des » têtes de lions ; et il sortoit de leur bouche du feu, » de la fumée et du soufre.... La puissance de ces » chevaux est dans leur bouche et dans leurs queues, » parce que leurs queues sont semblables à des ser- » pens ». Il a plu à Pastorini et à son disciple de voir l'*artillerie*, le *canon* dans les chevaux, dont la bouche vomit le *feu*, et l'effet des *carabines* et des *pistolets* dans les cavaliers armés de cuirasses, qui

(1) M. Charles Walmesley, évêque de Rama, et vicaire apostolique de l'Ouest, mort en 1797.

étoient comme de *feu et d'hyacinthe*; je ne sais si cette explication paroîtra bien trouvée à tous les lecteurs.

Quoi qu'il en soit des détails, l'auteur se fonde sur plusieurs considérations pour croire que nous sommes arrivés au sixième âge : l'état actuel des Juifs, la guerre presque universelle, et les fléaux divers dont nous avons été les témoins, la prédication déjà faite de l'Evangile dans les diverses parties de la terre, le dépérissement sensible de la foi, et une espèce d'apostasie générale, tels sont, suivant l'auteur, les signes trop réels des approches de l'antechrist, et par conséquent de la fin des temps.

1°. L'auteur observe que les Juifs devoient porter tout le poids de l'anathême qu'ils avoient appelé sur leur tête à la mort du Sauveur, être dans un état d'affliction et d'opprobre, et que l'époque où devoit cesser pour eux cet état déplorable, devoit être bientôt suivi de la consommation de toutes choses; car il est écrit : *Jérusalem sera foulée aux pieds des peuples infidèles jusqu'à ce que le temps des nations soit accompli.* « Or, dit l'auteur, le sort des Juifs est en- » tièrement changé; ils ont les mêmes droits et les » même priviléges que les chrétiens....... Leur état » n'est plus un état de tribulation. Aussitôt après cette » tribulation, les signes avant-coureurs du jugement » dernier doivent se manifester, donc nous devons » nous attendre à les voir bientôt paroître ».

Il y a quelque précipitation dans cette manière de juger; les menaces comme les promesses divines, à l'égard des Juifs, regardent la nation entière dispersée dans toutes les contrées de la terre, et non pas seulement cette portion d'entr'eux qui habitoit ce qu'on appeloit

naguère l'empire françois : l'auteur a jugé d'après ce qu'il avoit sous les yeux, sans trop s'inquiéter de ce qui pouvoit se passer dans les autres parties du monde. L'histoire atteste que sous ces divers gouvernemens, et chez les divers peuples, les Juifs ont été tour à tour protégés ou opprimés, et qu'ils ont passé rapidement par toutes les vicissitudes de la fortune : ce n'est pas seulement de nos jours qu'une portion des enfans de Jacob a été dans un état de prospérité; on sait que les Juifs, connus sous le nom de *Portugais*, répandus en Espagne, en France, en Hollande, en Angleterre, jouissent depuis long-temps de priviléges et d'une considération qui rendent leur condition bien meilleure. Au reste, l'état de séparation dans lequel vivent les Juifs, l'aversion qu'on a pour leurs mœurs et leurs usages, les accusations d'avarice et de bassesse qu'on leur intente généralement, leur dispersion au milieu des peuples, *sans loi, sans roi, sans temple*, suivant l'oracle du Prophète, tout cela ne suffit-il pas pour dire que *Jérusalem est foulée aux pieds*.

2°. « Le prélude, dit l'auteur du Traité, et le commencement des derniers malheurs qui doivent fondre sur la terre, lorsque le temps de sa dissolution approchera, est une guerre terrible et comme universelle : Jésus-Christ l'a dit (1); or, depuis que le monde existe, vit-on jamais une guerre plus cruelle, plus désastreuse, plus longue, plus universelle que celle qui en ce moment ravage et désole les quatre parties du monde (2)..... De plus, » nous voyons un dérangement très-considérable dans

---

(1) S. Matth. c. ccxxiv.
(2) Ceci étoit écrit il y a deux ans.

» les saisons, les tremblemens de terre deviennent » très-fréquens, etc. ».

On pourroit bien répondre qu'il faut être singulièrement en garde contre les terreurs qu'inspirent toutes ces calamités, parce que plus d'une fois, dans les siècles passés, de semblables événemens dans la nature ou la société, ont fait faire de très-fausses conjectures sur la fin des temps; que les guerres et les bruits de guerres dont il est question dans l'Evangile doivent être accompagnés de *pestes et de famines*, deux fléaux que nous n'avons pas vus de nos jours au milieu de nous, et que rien ne fait présager. Cette réponse seroit, je crois, très-suffisante : mais il en est une autre à laquelle l'auteur ne paroît pas avoir pensé; c'est qu'on peut très-bien soutenir que les prédictions des fléaux qu'il rappelle se rapportent et se sont accomplis au temps qui a précédé le siège et la prise de Jérusalem par les Romains : cette interprétation ne fait pas la plus légère violence au texte sacré dans lequel on voit que Jésus-Christ répondoit à ses disciples, qui ne l'interrogeoient pas moins sur la ruine de la capitale de la Judée, que sur la fin du monde.

3°. L'auteur fait observer que déjà l'Evangile a été annoncé à tous les peuples du monde; or il est écrit : *Cet Evangile du royaume sera prêché dans tout l'Univers, afin de servir de témoignage à toutes les nations, et alors viendra la consommation*; la fin du monde n'est donc pas éloignée.

Ce ne seroit pas s'écarter du sens naturel de ces paroles que de les rapporter à la ruine de Jérusalem, qui n'arriva en effet qu'après que l'Evangile eût été annoncé à la plupart des peuples alors con-

nus; que s'il s'agit ici de la consommation de toutes choses, on peut très-bien soutenir que cette prédication et cette conversion des peuples, qui doivent avoir lieu avant la fin du monde, sont loin de s'être réalisées; il est vrai que la lumière de l'Evangile a été portée dans les diverses parties du monde; mais combien de vastes contrées où elle est inconnue, ou du moins où elle est comme une lampe à peine aperçue au milieu de ténèbres immenses? Et pourquoi ne pas donner à l'accomplissement des promesses magnifiques, faites au Messie et à son règne, toute la plénitude que semblent demander la puissance et la bonté divines, ainsi que la force des expressions prophétiques; *toutes les nations doivent être l'héritage du Christ?* J'aime à me persuader qu'avant la fin des temps il aura régné sur toutes, de la même manière qu'il a régné déjà sur celles de notre Europe : il est venu pour détruire l'empire du démon; et comme celui-ci a régné sur tous les peuples, à l'exception d'un seul, par les superstitions païennes, il faut que le Christ règne aussi sur tous les peuples par son Evangile. Je vois le temps où il sera littéralement vrai que *tout genou aura fléchi sur la terre au nom de Jésus-Christ;* ces conjectures sont tout aussi vraisemblables que celles de l'auteur du Traité.

4°. Enfin je veux, pour un moment, que nous soyons arrivés à ce dépérissement de la foi qui doit préparer les voies à l'apostasie causée par les persécutions de l'antechrist; et qu'ainsi cet *homme de péché* ne doive pas tarder à paroître; l'auteur n'en sera pas plus avancé, à moins qu'il n'établisse clairement que l'empire, heureusement assez court de l'antechrist, sera suivi *immédiatement* de la fin du monde;

[redacted]

or voilà, j'ose le dire, ce qu'on n'établira jamais bien.

Loin de nous les rêveries des millénaires qu'on a essayé de renouveler de nos jours, quoique avec quelque déguisement : annoncer un événement intermédiaire, un règne *temporel de Jésus-Christ sur la terre* après la destruction de l'antechrist, c'est contredire l'enseignement de l'Eglise, c'est méconnoître la nature de l'empire du Christ qui est tout spirituel, c'est oublier qu'il est venu fonder un peuple d'adorateurs en esprit et en vérité, c'est donner aux promesses un sens grossier et charnel, c'est *judaïser.*

Mais rien n'empêche de dire qu'entre la ruine de l'antechrist et la fin du monde, il s'écoulera un période de temps indéterminé, dont Dieu seul connoît la durée; en effet on entend des derniers jours du monde ces paroles si connues : *Quand le Fils de l'Homme viendra, pensez-vous qu'il trouvera de la foi sur la terre?* Or, il est indubitable qu'à l'époque de l'avénement de l'antechrist, l'Eglise sera tellement renouvelée qu'il y aura une abondance de foi plus grande que jamais; ce sera l'époque de la merveilleuse conversion des Juifs : suivant la doctrine des saintes Ecritures et de la tradition, le peuple Juif n'est pas rejeté pour toujours; il est réservé pour un temps de miséricorde, et quand le temps sera venu, il reconnoîtra ce Messie qu'ont rejeté ses pères; il entrera en foule dans l'Eglise, entraînant avec lui les peuples au milieu desquels il sera dispersé. Rien de plus remarquable que les paroles de l'apôtre saint Paul à ce sujet : *Quod si delictum illorum divitiæ sunt mundo et diminutio eorum divitiæ gentium, quanto magis plenitudo eorum? Si enim amissio eorum reconciliatio est mundi, quæ assumptio nisi vita*

ex mortuis (1)? Carrière traduit ainsi : « Que si la
» chute des Juifs a été la richessse du monde, et
» si leur diminution a été la richesse des Gentils lors-
» que le refus qu'ils ont fait de l'Evangile a été cause
» qu'il a été porté à ceux-ci qui l'ont reçu, combien
» leur plénitude et leur conversion générale enri-
» chira-t-elle le monde encore davantage? si leur
» réprobation est devenue la réconciliation du monde,
» que sera leur rappel et leur retour, sinon une vie
» nouvelle, et comme une résurrection des morts »?

S'il est vrai que l'époque de l'avénement de l'antechrist doit concourir avec celle de la conversion des Juifs; si cette conversion doit renouveler le feu du christianisme, en sorte que rajeuni, il doive revoir les beaux jours de sa naissance, il y aura donc alors une foi plus universelle, plus vive, plus féconde que jamais; ce n'est donc pas l'époque de l'attiédissement de la foi, ce n'est donc pas celle de l'avénement du Fils de l'Homme, du jugement dernier, dont l'arrivée de l'antechrist pourroit être prochaine, et la fin du monde être fort éloignée; que si, dans quelques paroles de l'Evangile, ces deux événemens paroissent n'être pas séparés, c'est le cas de se rappeler et d'appliquer cette parole : *Devant Dieu mille ans sont comme un jour.*

Je placerai ici une observation que je crois importante : les promesses de Jésus-Christ embrassant toute la durée des temps, le symbole ne passera pas, il sera toujours vrai; donc il faut que la veille même de la fin du monde on puisse dire : *Je crois l'Eglise catholique*, c'est-à-dire, *universelle*; ainsi la véritable

---

(1) Rom. XI, 12-15.

foi sera toujours universellement professée, et dès-lors quand il est dit qu'il y aura peu de *foi sur la terre*, cela doit s'entendre non de la *croyance*, mais de *la foi qui opère par la charité*, la seule qui, conduisant au salut, est véritablement digne de ce nom : je me figure donc qu'après la persécution de l'antechrist, l'Eglise renouvelée présentera long-temps encore le spectacle de toutes les vertus chrétiennes; qu'insensiblement la piété se refroidira; que la foi, quoique toujours généralement professée, deviendra flétrie en fruits de grâce et de salut; que les peuples s'endormiront dans une fatale sécurité, et seront surpris par le bouleversement de la nature entière, comme ils le furent au temps de Noé par les eaux du déluge, ainsi que Jésus-Christ nous le dit lui-même.

Systême pour systême, celui que nous nous permettons d'énoncer ici en vaut bien un autre. Nous ne terminerons pas l'examen de ce nouveau Traité sur la fin du monde, sans rendre hommage à la piété comme au talent de l'auteur; sa diction nous a paru noble, pure, pleine d'onction : on voit qu'il a puisé, sans effort, dans son cœur les sentimens qu'il répand dans son livre. Tout y annonce un esprit nourri de la méditation des choses divines : il parle d'un ton élevé de ces grandes vérités, qui sont l'ame du christianisme. Heureux qui lira son ouvrage dans le même esprit qui l'a dicté. F.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. S. S. vient de nommer à différentes places et charges. Mgr. Antoine Lante est rétabli dans le tribunal de la chambre. Mgr. Bottini, président de la grâce, rem-

plira, *par interim*, les fonctions de Mgr. Locatelli, président de l'annone. Mgr. Vivien Orfini est président des rives. Mgr. San Severino exercera, *par interim*, les attributions de la congrégation militaire, et Mgr. Rusconi la surintendance des postes. Mgr. Cavalchini reprend sa place de gouverneur de Rome, et Mgr. Louis Ercolani est nommé trésorier-général.

— Une notification du cardinal-vicaire permet aux cafetiers, restaurateurs, et autres marchands de comestibles, d'ouvrir leurs boutiques depuis le milieu du jour jusqu'au soir, à dater du 29 septembre au 11 novembre; le jour de la Toussaint est seul excepté.

— Les chanoines réguliers de Saint-Pierre-aux-Liens ont repris leur habit religieux. Les frères Prêcheurs de l'ordre de Saint-Dominique ont également repris l'habit de leur ordre, le jour de la fête du Rosaire.

— Le 28 septembre, le cardinal Pacca a été installé dans sa dignité de camerlingue. S. S. lui a remis elle-même le bâton, signe de sa juridiction. Elle l'avoit nommé à cette charge, à Foligno, en revenant de France. Elle a voulu, par cette faveur, reconnoître les services et les souffrances de cette Eminence, qui a reçu, à cette occasion, les complimens de la prélature.

— Le 29 septembre, le baptême a été conféré solennellement, dans l'église de Saint-Charles-du-Cours, à quatre juifs qui ont embrassé notre religion. Le premier, nommé Isaac Alatri, est un marchand romain, d'environ vingt-huit ans, qui a été éprouvé pendant plusieurs mois, et a reçu le nom de Raimond. Le second, nommé Israël, est un piémontois, âgé de quarante ans, versé dans les lois et la langue hébraïque, et venu exprès de son pays pour se faire chrétien. On lui a donné le nom de Pierre. Le troisième, nommé Raphaël, né à Metz, avoit été soldat dans les troupes françoises, puis gendarme. Chargé de garder les prêtres

déportés en Corse, il fut touché de leur patience, leur rendit des services, et fut mis, pour cela, aux arrêts pendant quinze jours. Etant venu à Rome, il a éprouvé sa vocation, et reçu le baptême avec le nom d'Augustin. La quatrième est une fille, nommée Esther, née à Rome, et âgée de vingt ans. Sa mère l'avoit envoyée à Livourne, dès l'âge de sept ans, pour l'empêcher de se faire chrétienne, comme ses sœurs; mais elle a triomphé des obstacles. On lui a donné le nom de Beatrix. Chacun d'eux avoit son parrain, suivant l'usage. C'étoient le prince de Saint-Martin, MMgrs. Vidoni et Rivarola, et dona Clémentine Angelini. C'est le cardinal Scotti qui a fait la cérémonie.

— Le même jour, S. S. est allée célébrer la messe dans le couvent des religieuses Ursulines, qui se sont trouvées très-honorées de cette visite du saint Père.

— S. S. vient de partir pour sa maison de plaisance de Castel-Gondolfo. Le saint Père jouit de la meilleure santé. Nous apprenons que son arrivée dans ce lieu a causé une grande joie dans les environs.

— S. M. la reine d'Etrurie et son fils sont partis pour Albano. Mgr. Marchetti, évêque d'Ancyre, les accompagne. Ce prélat est chargé de l'éducation du jeune prince.

— Le prince Frédéric de Saxe-Gotha a été présenté au saint Père par le chevalier de Lebezltern, ministre d'Autriche. S. S. lui a fait l'accueil le plus gracieux. Le prince a fait aussi visite au cardinal Pacca. Il se propose de séjourner quelque temps à Rome pour sa santé, et pour satisfaire, en même temps, son goût pour les arts.

PARIS. Le 25 octobre, à l'issue de la messe du Roi, Mgr. le grand-aumônier de France a donné le baptême au fils de M. le duc d'Orléans, né de la veille. Le jeune

prince portera le titre de duc de Nemours. Il a reçu au baptême les noms de Louis-Charles-Philippe-Raphaël. Il a été tenu sur les fonts par le Roi et par MADAME. S. M. étoit descendue, à cet effet, de sa tribune, et étoit venue dans l'intérieur de la chapelle. M. le duc d'Orléans, Mme. la duchesse sa mère, M. le prince de Condé, et plusieurs seigneurs et ministres, accompagnoient S. M. MM. les curés de Saint-Roch et de Saint-Germain-l'Auxerrois, étoient présens à la cérémonie. En entrant et en sortant, le Roi a été accueilli par la foule qui étoit à l'extérieur, avec des acclamations réitérées. On eût dit que S. M. étoit arrivée de la veille.

— Ce sera peut-être un scandale pour quelques esprits à qui les processions, les cloches, et tout ce qui donne trop d'éclat à la religion, porte ombrage. Mais nous devons leur dire que de grands scandales ont lieu, à cet égard, dans le midi. Les confréries de pénitens et de pélerins s'établissent de nouveau dans ces contrées. A Montagnac, les Pénitens blancs ont planté une croix avec beaucoup d'appareil; il n'y a eu ni trouble ni désordre, ce qui est très-fâcheux, puisque ceux qui auroient envie de déclamer contre cet acte religieux, n'auront aucun prétexte. Tout s'est passé avec piété et tranquillité. A Bessan, près Agde, la confrérie des pélerins de Saint-Jacques est allée processionnellement à un pélerinage du pays pour remercier Dieu de ses bienfaits envers la France Cette confrérie s'est toujours distinguée par son zèle pour les œuvres de charité, et par les secours que ses membres donnent aux malheureux. Sous ce seul rapport, les confréries font presque autant de bien que les sociétés philanthropiques. A Salins, la société du tiers-ordre de Saint-François, et les dames de l'Association de charité de Saint-Vincent de Paul, ont fait célébrer des services pour Louis XVI. Peut-être en avoient-elles obtenu la permission de M. Méhée. Par égard pour les répugnances de cet illustre personnage, nous ne parlerons qu'en passant de la même cérémonie

qui a eu lieu à Sarlat, par les soins d'une confrérie qui désire vivement qu'on fasse mention de son zèle. Les Pénitens de Saint-Pons ont acquitté la même dette. A la Côte-Saint-André, en Dauphiné; à Saint-Siméon, dans la même province; à Vezelize; à Is-sur-Tille, en Bourgogne; à la paroisse de Saint-Pierre de Chartres, le service a eu également lieu. Nulle part il n'a excité de vengeances. Partout les orateurs chrétiens ont recommandé l'oubli des injures. Il faut espérer que cet esprit de modération calmera un peu les ressentimens de ceux qui ne peuvent sans doute se dissimuler à eux-mêmes ni se pardonner intérieurement leurs erreurs, et qui croient toujours qu'on les leur reproche, lors même que nous ne demandons pas mieux que de les oublier. Ce sont eux qui ont la maladresse de nous faire penser à leurs taches révolutionnaires, et qui nous rappellent des noms dont nous n'avons aucun plaisir à nous souvenir.

— Il nous a été adressé d'Orléans des réclamations sur l'article inséré dans notre numéro LI, relativement aux bâtimens du grand séminaire de cette ville. On nous expose que, loin de renoncer à ce local, MM. les vicaires-généraux l'ont sollicité par leur lettre du 22 juillet. Récemment encore, ils sont revenus à la charge, comme le montre leur lettre du 14 octobre dernier. Seulement ils ont demandé provisoirement une maison attenante au séminaire actuel, jusqu'au moment où la caserne établie dans l'ancien séminaire pourra être établie ailleurs. La transaction dont on les accuse n'est donc que provisoire. Ils savent, du reste, que l'église est mineure, et ils n'ont aucune envie de frustrer le diocèse d'un local qui lui est nécessaire. Ils agissent en ce moment dans le même sens auprès du conseil-général du département. Telle est la substance de la lettre que nous avons reçue, et d'après laquelle il faut rectifier ce qu'il y a d'inexact dans l'article cité. Nous ne ferons aucune difficulté de revenir ainsi sur ce qu'il nous arriveroit d'avancer de peu sûr, lorsqu'on nous aura montré notre erreur.

- 1... ... reçoit du sa

Nouvelles politiques.

'aris. — *Ordonnances du Roi.* — Louis, etc.
ur la proposition de notre ministre secrétaire-d'
érieur, ayant jugé convenable de faire rentrer d
butions de la chancellerie de France la direction
de la librairie de notre royaume; notre conseil
ndu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui sui
't. 1er. La direction générale de la librairie est
'e placée dans les attributions du chancelier de F
recteur-général de la librairie exercera, sous la su
de notredit chancelier, les fonctions qui lui sont
par la loi du 21 octobre 1814.
Notre amé et féal chevalier, chancelier de France,
nent exécuter ladite loi en ce qui concerne la pul
es journaux et autres écrits périodiques, ainsi q
itions de la présente ordonnance.
né à Paris, au château des Tuileries, le 23e. jo
'octobre, de l'an de grâce mil huit cent quatorz
re règne le vingtième.

Signé, LOUI

ouis, etc.
xécution de la loi du 21 octobre 1814, sur la pro
u directeur-général de la librairie, et sur le rapp
: amé et féal chevalier, le chancelier ...

Députés; Delacroix Frainville, bâtonnier de l'Ordre des avocats; Delasalle, référendaire de la cour des comptes; Deleuze; Delvincourt, doyen de la Faculté de droit de Paris; Desrenaudes, conseiller titulaire de l'Université; Henri Dillon; Frayssinoux, inspecteur de l'Université; Guizot, secrétaire-général du ministère de l'intérieur; Ch. Lacretelle, membre de l'Institut; Le Graverand, directeur des affaires criminelles à la chancellerie; Lemontey, ex-deputé à l'assemblée législative; Quatremère de Quincy, membre de l'Institut; Sylvestre de Sacy, membre de l'Institut; Vanderbourg, membre de l'Institut.

2. Les censeurs royaux recevront un traitement fixe de 1200 francs.

3. Ils recevront, en outre, une rétribution annuelle proportionnée au travail dont chacun d'eux aura été chargé.

4. L'état de ces rétributions sera arrêté par notre amé et féal chevalier, le chancelier de France, sur la proposition du directeur-général de la librairie.

5. Sont nommés censeurs royaux honoraires,

Les sieurs : Suard, secrétaire perpétuel de la deuxième classe de l'Institut; Bossu, curé de Saint-Eustache; Hardoin, conseiller à la cour royale; Bosquillon, professeur au collége royal; Tessier, membre de l'Institut; Cadet de Vaux; Mauduit, professeur au collége royal; Raup de Baptestin de Moulières, inspecteur de la librairie; Mentelle, membre de l'Institut; Coupé; Robin; Pellenc; Sauvo; Johanneau; Salgues; Artaud, secrétaire d'ambassade à Rome; Davrigny; Tabaraud; Malherbe, ancien historiographe des Etats de Languedoc; Demanne, employé à notre Bibliothèque; Cohen; Bernhard.

6. Notre amé et féal chevalier, chancelier de France, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné, en notre château des Tuileries, le 24 octobre 1814.

Signé, LOUIS.

— Le 15 de ce mois, cent quarante maisons du village de Demuin, près de Mondidier, dans le département de la Somme, ont été consumées dans l'espace de quatre heures, avec les granges et les bâtimens qui en dépendoient, sans

... a été entièrement détruite.
âgé de 84 ans, a seul péri dans les flammes.
toujours fait remarquer par son bon esprit
ution. Plus de trente ecclésiastiques y ont été
abitans, et soustraits à la fureur de la persécu
nnes charitables qui voudroient répandre leurs
ant de malheureux, sont invitées à les dépo
ousse, notaire à Paris, rue Croix-des-Petits-
ez M. Delattre, notaire à Amiens.

Dans les premiers momens de l'arrivée du Roi
oit étoit recherché avec d'autant plus d'empre
rès-peu de personnes connoissoient ce Prince, i
it des gravures qui ne satisfaisoient ni les yeu
, et dont quelques-unes auroient pu même pass
obles caricatures. Il falloit attendre que des
talent distingué eussent eu le temps de peindre
donner à leurs productions une perfection di
bjet. Les amis du Roi verront donc avec plaisir l
que vient de publier M. P. Audouin, membre
ie des arts de Vienne. C'est un portrait de S.
et de trois quarts. La beauté de l'exécution, le
essemblance, l'air de noblesse et de bonté que l'
ndre, tout se réunit pour donner du prix à ce
d'un beau format. Sa hauteur est de 13 pouce
ur de 9 (1). L'artiste travaille, dans ce moment
de MADAME, qui servira de pendant à celui du
paroîtra dans le courant de décembre. S'il est
même goût, il ne pourra manquer d'obtenir l'
les amateurs, et l'un et l'autre seront un bel
ppartement.

'ÉMOIRE *adressé au Roi, en juillet 1814, par* M. Carnot.

'EST un bien grand malheur que d'avoir à se re-
cher quelqu'une de ces fautes graves, que la mo-
e et l'opinion condamnent également. C'est un mal-
ır en soi; c'est un malheur par les suites et l'in-
ıce qu'a cette première démarche L'orgueil humain,
n'aime pas à convenir de ses torts, cherche de mau-
ses raisons pour pallier des mauvaises actions; il se
olte contre le cri de la conscience et contre l'im-
bation générale. Il ajoute à ses torts passés le tort
vouloir les excuser. Il aggrave ainsi sa faute en cher-
ınt à la couvrir, et il s'ôte la ressource d'être par-
ıné, précisément par les efforts qu'il fait pour se
tifier.

Telle est au fond la position de l'auteur de cette bro-
ıre. Il a eu le malheur d'être foible dans une grande
constance; car nous ne voulons pas supposer qu'il ait
par un mouvement de haine et de cruauté. Mais il
ı peur comme tant d'autres; il s'est fait par foiblesse
strument des hommes barbares qui vouloient un grand
ne. Il a participé à leur complot, il a prononcé, comme
:, la mort de l'innocent. S'il y avoit un moyen de se
ər d'une telle tache, c'étoit d'en convenir. C'étoit
vouer sa faute. C'étoit de reconnoître que, dans ces
ıps affreux, on avoit été entraîné comme malgré soi.
ıt-être qu'on eut été disposé à pallier un peu le tort
n homme qui se seroit exécuté de bonne grâce. On
ıt dit qu'à cette époque de terreur et de délire, il
oit une dose extraordinaire de courage et de vertu
ır ne pas céder au torrent, et on eut usé d'indul-
ıce envers celui qui, reconnoissant qu'il avoit failli,
oit tâché de couvrir depuis son erreur par un géné-

reux repentir, par une conduite loyale, par des services distingués. Ici il en est arrivé tout autrement. M. Carnot a vu que l'opinion publique se prononçoit fortement contre ceux qui avoient contribué à un jugement fameux. Son amour propre a été piqué de leur entendre donner un nom par lequel on s'accorde à les désigner, parce qu'il leur convient très-bien. Il n'a pas senti qu'il falloit porter la peine de son péché; que c'étoit là une loi naturelle et divine; que quand on avoit commis une méchante action, on ne pouvoit en éviter la honte; que l'opinion étoit, dans ce cas, le suppléant de la justice humaine, qu'elle punissoit les fautes que celle-ci n'atteint pas. Il n'a pas vu qu'il étoit plus sage, même humainement parlant, de s'humilier sous les jugemens de cette opinion, que de la braver, et que c'étoit doubler ses torts que de vouloir les justifier. Rien, en effet, n'est si odieux que l'apologie d'un crime. On peut avoir failli par peur, par foiblesse; mais de sang froid et au bout de vingt ans, vouloir excuser ce qui n'est point excusable, c'est pour un homme d'esprit une grande gaucherie, outre qu'en morale c'est quelque chose de pis.

Il est donc clair que l'amour propre a aveuglé M. Carnot en cette occasion. Il n'a pas su se résigner à son sort ni avaler le calice. Il avoit un meilleur calcul à faire; c'étoit de se taire, ou de demander grâce pour le passé. Il avoue dans sa brochure que l'*expérience l'a cruellement détrompé des chimères républicaines*. Que lui en eût-il coûté d'y joindre un autre aveu plus juste et plus nécessaire? Au lieu de réconcilier avec lui, par cet aveu, les hommes justes et droits, M. Carnot va se charger, en quelque sorte, de toute l'iniquité d'une mauvaise cause en s'en faisant l'apologiste. Il fait cause commune avec des gens avec lesquels il devroit rougir d'avoir quelque accointance. Comment n'a-t-il pas été humilié de se montrer sur la même ligne que M. Méhée. Comment le voit-on recourir aux mêmes argumens que l'ordonnateur des massacres de septembre? Il tient précisément le même langage qui nous a paru si misérable et si plat dans le

factum du *dénonciateur*. Il prétend, comme M. Méhée, que les membres de la Convention ne doivent compte à personne de leur jugement; que la nation les avoit chargés de juger Louis XVI; que des juges ne sont point responsables quand ils se trompent. Comme M. Méhée, il voit avec dépit les services et les expiations décernés à la mémoire des victimes de nos malheurs. Comme M. Méhée, il dit que deux millions d'hommes ont approuvé le jugement de Louis XVI, et il veut rendre toute la nation complice de cet attentat. Comme M. Méhée encore, il se moque de la formule *par la grâce de Dieu*, et il veut qu'on mette le peuple avant tout. Comme M. Méhée, il dit que l'esprit public étoit excellent il y a six mois, mais qu'il a bien changé. Il est bien maladroit à un homme qui aspire à quelque renom de se faire l'écho d'un clubiste flétri. Pour un homme qui se pique d'habileté dans la tactique, M. Carnot a fait là une mauvaise manœuvre, et a mal choisi ses drapeaux.

Nous n'examinerons dans le Mémoire de M. Carnot que les raisons qui lui sont particulières, et qu'il n'a pas empruntées de M. Méhée. Il traite fort sévèrement les émigrés, et les appelle les *véritables régicides*. Là-dessus il les accable d'interrogations et d'apostrophes. Mais ses phrases ne sont pas des raisons. A qui prétend-il faire croire que les émigrés ont plus contribué à la mort de Louis XVI que ceux qui l'ont votée? Quand il seroit vrai que les émigrés n'auroient pas pris le meilleur moyen pour sauver Louis XVI, pourroit-on raisonnablement les accuser d'avoir causé sa perte? Qu'eussent-ils fait dans l'intérieur? Ils eussent augmenté le nombre des victimes. Ils auroient péri dans les massacres de septembre ou sur les échafauds. M. Carnot sait bien qu'une affreuse législation les poursuivoit alors impitoyablement. Leur existence seule en France, grâce aux décrets, étoit un crime. Dans cet état de choses, vouloir qu'ils fussent restés, ce seroit vouloir qu'ils eussent été immolés comme des milliers d'autres. M. Carnot est un homme difficile à concilier avec lui-même. Il fait aujourd'hui aux émigrés

... jamais quelque ch
absurde que ce qu'ajoute M. Carnot : *Que c*
prononcé la condamnation de Louis, l'ont
on prononce celle d'un malade dont on dés
les médecins qui *prononcent* la condamnatio
ladè ne l'envoient pas à l'échafaud appar
prévoient sa mort; mais ils ne la lui donnent
mot joue sur le mot *prononcer!* La matière
grave pour lui interdire un si ridicule moy
pule du meurtre de César, comme si l'on po
parer la mort d'un usurpateur à celle du R
Rome étoit république, et la France étoit
César étoit un ambitieux qui asservissoit
Louis XVI avoit hérité des droits de ses aïe
noit paisiblement le sceptre qu'ils lui avoien
M. Carnot nous donne une liste de prince
létris par leurs vices. En vérité il faut ave
ens, ou s'être dépouillé de toute pudeur pou
quer les ombres de Tibère, Néron ou Sardanap
l est question de Louis XVI.

Aux torts de ces misérables apologies, M.
oint d'autres, qui ne donnent pas une meille
on jugement. On savoit qu'il avoit refusé
e ployer sous Bonaparte, et on lui savoit
actère qu'il avoit montré en s'opposant au no
u'avoit pris cet ambitieux. Eh bien, M. C
ujourd'hui ce mérite. Il prend, en quelqu
éfense de ce même homme dont il avoit b

...s. La moitié de son écrit est employée à censurer ...duite du gouvernement.

...is ce qui doit nous occuper spécialement dans cette ...ure, et ce qui la rend plus particulièrement de ... compétence, c'est le soin qu'a pris M. Carnot de ...poudrer d'impiété, afin qu'il n'y manquât rien ...sprit révolutionnaire. Ce n'a pas été assez pour lui ...tre efforcé à rendre la nation complice de son vote; ...t même que la religion y soit pour quelque chose, ...chercher dans les livres saints l'apologie de sa con... *On y trouvera*, dit-il, *la doctrine du régicide ...e par les prophètes, les rois rejetés comme les fléaux ...ins, les familles égorgées, les peuples exterminés ...ordre du Tout-puissant, l'intolérance furieuse prê... par les ministres du Seigneur plein de miséri...... Ineffable doctrine que les prêtres lisent beau..., et que les Jésuites savoient par cœur.* En vérité, ... être bien mal avisé pour tenir un tel langage. ...-à un membre du fameux comité de salut public ... convient de crier contre l'intolérance? Est-ce à ... qui a siégé si long-temps avec les Robespierre, les ...son et les Saint-Just; qui a pris part à tant de dé... barbares et de mesures abominables, qu'il convient ...rler des cruautés de la Bible, et des prêtres, et ...

parle, n'étoit pas un prophète. De plus, quelle comparaison peut-il faire entre la juste punition ordonnée par Dieu contre des princes méchans, impies et cruels, et le jugement de Louis XVI, qui n'étoit assurément rien de tout cela ? Et puis il s'écrie, d'un ton arrogant : *Il faut bien montrer à ces messieurs que notre justification est dans leurs livres.* La belle *justification* vraiment ! Parce que Dieu a traité sévèrement des princes coupables, M. Carnot avoit le droit de condamner un Prince innocent ! Parce que le juge souverain des vivans et des morts a puni d'une manière éclatante l'impiété des uns, la cruauté des autres, M. Carnot a eu le droit de condamner son Roi ! Plaisante similitude ! Qu'il nous dise quel prophète a jamais établi la doctrine du régicide. Samuël a bien déclaré que Saül étoit réprouvé de Dieu ; mais il n'a ordonné à personne de le tuer. La doctrine du régicide est si peu enseignée dans ce livre des Rois, que la doctrine contraire y est formellement établie. L'écrivain sacré raconte, au liv. Ier., chap. XXVI, la visite nocturne de David dans le camp de Saül, à Gabaa. Abisaï, qui accompagnoit David, lui ayant dit : *Dieu vous a livré votre ennemi, je m'en vais le percer ;* David lui répondit : *Ne le tuez pas ; car qui étendra sa main sur l'oint du Seigneur et sera innocent ?.... Dieu me garde de porter la main sur l'oint du Seigneur* (1). Voilà comme la doctrine du régicide est prêchée dans le livre des Rois. Et au liv. II, chap. 1er., le même David fait mettre à mort un homme qui se vantoit d'avoir tué Saül, sous prétexte que *ce prince ne pouvoit échapper à sa ruine. Comment,* lui dit David, *n'as-tu pas craint de mettre la main sur l'oint du Seigneur...... Tu t'es*

---

(1) *Et dixit David ad Abisaï : Ne interficias eum. Quis enim extendat manum suam in Christum Domini et innocens erit? Et dixit David : Vivit Dominus, quia nisi Dominus percusserit eum, aut dies ejus venerit ut moriatur, aut in prælium descendens perierit, propitius mihi sit Dominus ne extendam manum meam in Christum Domini.* Lib. I. Reg. c. XXVI, ℣. 9, 10 et 11.

condamné toi-même en disant que tu l'avois tué (1). Il faut avoir les yeux bien fascinés pour voir le régicide consacré dans le même livre où il est si sévèrement puni, et M. Carnot ne seroit sûrement pas flatté qu'on le jugeât d'après ce livre des Rois qu'il appelle à son secours. L'autorité qu'il allègue en sa faveur, tourne précisément contre lui.

Après avoir calomnié la religion, qu'il ne connoît pas, il ne falloit pas s'attendre qu'il ménageât les prêtres. Aussi il lance contr'eux une tirade tout-à-fait dans le style de 1793. Ecoutons M. Carnot. *Les prêtres*, dit-il, *ont toujours cherché à profiter de la crédulité des peuples pour opprimer les rois. Quelles humiliations les papes n'ont-ils pas fait subir à toutes les têtes couronnées? Et comment tout le sang des Bourbons ne s'indigne-t-il pas au souvenir de la pénitence ignominieuse infligée au grand Henri, par l'évêque de Rome? Existe-t-il une histoire plus scandaleuse, sous tous les rapports, que celle des vicaires de Jésus-Christ. Que de guerres de religion n'ont-ils pas fait entreprendre? N'est-ce pas à eux que l'on doit les croisades, l'inquisition, la Saint-Barthelemy? N'est-ce pas les prêtres qui attisoient, en chaire, les fureurs de la ligue? Ne sont-ce pas eux qui ont mis frère Jacques Clément au nombre des saints? N'est-ce pas la Sorbonne qui, la*

---

(1) *Et ait ad eum David : Quare non timuisti mittere manum tuam ut occideres Christum Domini..... os tuum locutum est adversùm te dicens ; ego interfeci Christum Domini.* Lib. I. Reg. c. 1, ỳ. 14 et 16. Au surplus, il est remarquable que M. Carnot raisonne absolument comme l'Amalécite qui se vantoit d'avoir tué Saül. Celui-ci disoit qu'il l'avoit tué parce qu'il *savoit que ce prince ne pouvoit plus vivre après son désastre* (sciebam enim quod vivere non poterat post ruinam) et de même M. Carnot dit : *La perte de Louis étoit inévitable. Il ne pouvoit plus régner du moment que son sceptre étoit avili, il ne pouvoit plus vivre du moment qu'il n'y avoit plus de moyen de contenir les factions.* C'est comme s'il eût dit : *Il falloit le tuer, car sans cela nous nous serions toujours disputés.* On sait, au reste, si la mort du Roi a appaisé les factions. C'est, au contraire, depuis cette époque que nous avons été plus déchirés par la discorde, et plus écrasés par la terreur.

première, proscrivit Henri IV? Ne trouve-t-on pas enfin des noms de moines et de jésuites dans tous les complots formés contre les souverains? Le fanatisme et l'hypocrisie ont fait répandre plus de sang sur la terre que toutes les guerres politiques ensemble. Faut-il donc s'étonner que ces tartuffes soient si opposés à tout ce qui peut démasquer leurs turpitudes, et tirer les peuples de la stupidité dans laquelle ils les retiennent?

N'a-t-on pas cru entendre ici un orateur de la Convention, et ce langage amer, insultant et grossier n'a-t-il pas rappelé le style de la tribune et des clubs? Mais, en bonne conscience, un homme qui a contribué à verser le sang d'un Bourbon, car il faut bien lui dire ici son fait, et nommer la chose par son nom, un tel homme a-t-il bonne grâce à récriminer, et à faire semblant de plaindre les humiliations de cette famille? Quelle humiliation peut être comparée à celle que M. Carnot lui a fait subir? Il veut que *tout le sang des Bourbons s'indigne au souvenir de la pénitence imposée à Henri IV*, et cet ami des Bourbons ne veut pas qu'ils se souviennent du sort affreux qu'il a lui ménagé à un petit-fils de Henri IV! Il sied bien à celui qui a voté, comme tout le monde sait, de faire le zélé pour la gloire des Bourbons! A quel propos parler ici des croisades, de l'inquisition et de la Saint-Barthelemi? Il vous convient vraiment de prononcer le nom de la Saint-Barthelemi, à vous qui en avez ordonné, non pas une, mais plusieurs; à vous qui avez pris part aux sanglantes exécutions de Paris, aux fusillades de Lyon, aux noyades de Nantes, aux désastres de Toulon, de Marseille et de Bordeaux! Il vous convient de parler d'inquisition, à vous qui avez établi la loi des suspects, et les tribunaux révolutionnaires, et les comités inquisiteurs, et les clubs dénonciateurs, et les accusateurs publics, et tous ces décrets de terreur et de sang! Il vous convient de nous reprocher les croisades, après avoir excité une guerre épouvantable, après avoir armé toute la nation, après avoir arrêté qu'on ne feroit plus de prisonniers, après avoir décrété que la Vendée

seroit mise à feu et à sang ! Comment osez-vous rappeler la *ligue et ses fureurs*, vous qui les avez si horriblement surpassées ? Si Jacques Clément fut coupable, l'êtes-vous beaucoup moins que lui ? Ce moine égaré, dans un moment de délire, frappa un prince peu estimé. Vous, non-seulement vous avez signé la mort d'un Roi vertueux, mais au bout de vingt ans, vous entreprenez encore la froide apologie de votre jugement inique. Jacques Clément fut un scélérat ; mais ce scélérat étoit digne de siéger dans votre sein. Vous ne pouvez le condamner sans vous flétrir vous-même. *Ne trouve-t-on pas*, dites-vous, *des noms de moines et de jésuites dans tous les complots formés contre les souverains ?* Non, Monsieur ; il n'y avoit pas de jésuites dans la Convention, ni de moines dans le comité de salut public. Rappelez-vous bien cette époque à laquelle vous n'étiez pas étranger. Le *fanatisme et l'hypocrisie* des prêtres étoient alors dans toutes les bouches, comme ils sont encore aujourd'hui dans la vôtre. Mais qui se souilla alors de tant de cruautés tout en se couvrant du masque de la philanthropie ? Qui se plongea dans tant de *turpitudes* tout en affectant l'orgueil des lumières ? Qui tendit à précipiter le genre humain dans la *stupidité* et la barbarie, en élevant des autels à la raison, et en substituant son culte insensé au culte raisonnable et pur qui avoit changé autrefois la face de la terre ? Qui ? ce fut le *fanatisme* anti-sacerdotal et l'*hypocrisie* irréligieuse. Voilà les vices révoltans qu'il falloit flétrir. Voilà les *tartuffes* qui avoient besoin d'être *démasqués*. Voilà ceux qui égaroient les peuples quand ils ne les égorgeoient pas. Le souvenir de ces horribles temps est trop gravé dans notre mémoire pour qu'on puisse espérer de l'effacer par des déclamations. Nous ne saurions oublier que nous devons ces fléaux à l'irréligion, et nous reconnoissons encore ses soins officieux dans le zèle qu'elle met à flétrir les prêtres qui ont survécu à ses fureurs.

Quelle est, en effet, cette manie d'attaquer les prêtres à tort et à travers, d'injurier encore des gens paisibles,

d'aller fouiller dans l'histoire des temps anciens, et de faire retomber sur toute une classe les torts qu'ont pu avoir quelques prêtres, il y a six cents ans, ou à six cents lieues d'ici? A qui croit-on de bonne foi que cette fureur anti-sacerdotale en impose? N'est-il pas clair que c'est un reste de la lie révolutionnaire, et que M. Carnot est fidèle à l'esprit qu'il a puisé dans les comités où il a siégé. C'est de cette enceinte que sont partis tant de décrets qui mettoient les prêtres hors la loi, et qui les envoyoient à la mort sans autre formalité. Il n'est pas étonnant qu'un homme sorti de la même école les injurie, ne pouvant plus les frapper. Il faut le lui dire, ses invectives ne sont pas plus humiliantes que ses arrêts de mort n'étoient flétrissans. Les prêtres n'ont pas été déshonorés par les imprécations des tribunes, ni par les décrets de la Convention. Ils ne le seront pas non plus par des tirades dans le même goût. On voit trop que l'irréligion a dicté les unes et les autres. Il est même honorable pour les prêtres d'avoir eu pour ennemis ceux qui l'étoient de l'humanité, et d'avoir été enveloppés dans cette guerre implacable que l'on faisoit alors à l'innocence, à la vertu, à toutes les institutions respectables, à tous les sentimens généreux. Quel beau champ nous aurions, si nous voulions user à notre tour de récrimination, et retourner contre le détracteur des prêtres, ses plaintes amères et ses accusations injustes? Comme nous pourrions triompher aisément en rappelant au collègue de Robespierre et de Couthon toutes les mesures auxquelles il a pris part, tous les arrêtés qu'il a signés, toutes les lois qu'il a provoquées, tous ces rapports faits au nom du comité par un autre de ses collègues, tout ce régime enfin tyrannique et barbare introduit par ce même comité dont M. Carnot a eu l'honneur d'être membre! Nous ne prendrons pas sur lui cet avantage. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de remarquer qu'il n'aime point qu'on parle de la révolution et de ses malheurs, et qu'il nous reproche d'y attacher trop d'importance. C'est si peu de chose, selon lui, que cela ne vaut pas la peine que nous nous en occupions. On

sont les motifs secrets qui font parler ainsi M. Carnot. Il est intéressé, en effet, à éloigner de fâcheux souvenirs.

Telle est cette brochure, qui, comme on le voit, n'est pas fort séduisante, et ne soutient pas le plus léger examen. Nous ne reprocherons pas à M. Carnot d'y avoir donné de pitoyables raisons pour chercher à se justifier; il ne pouvoit en trouver de bonnes. Mais nous lui reprocherons d'avoir cherché à justifier ce qui n'en étoit pas susceptible, d'avoir écrit quand il falloit se taire, d'avoir fait penser à lui quand il n'avoit qu'à se faire oublier. Nous lui reprocherons de tenir au Roi un langage assez arrogant, quand il devroit tomber aux pieds de S. M., et être pénétré de confusion et de repentir. Nous lui reprocherons de calomnier la religion, parce qu'elle réprouve sa conduite, et d'injurier les prêtres et les émigrés, parce que les ayant persécutés autrefois, il suppose qu'ils ne peuvent être que ses ennemis. Nous lui reprocherons d'être trop fidèle aux leçons qu'il a prises ou données dans les comités, et de conserver encore la morgue d'un républicain et le langage farouche d'un ennemi des rois. Nous lui reprocherons enfin de faire un bien triste métier, en provoquant des plaintes contre le gouvernement, et en fomentant, autant qu'il est en lui, un esprit de mécontentement qui ne pourroit que troubler la paix dont nous jouissons, et nuire aux vues si sages et si conciliantes d'un Monarque ami du bien. Ce n'est donc pas assez d'avoir fait au royaume des plaies si profondes, et d'avoir laissé au Roi tant de maux à réparer. On met encore des nouveaux obstacles à ses généreux efforts, et on repousse encore, en quelque sorte, la main bienfaisante qui voudroit essuyer nos larmes et fermer nos plaies.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le tribunal de la Rote, célèbre par l'impartialité et la droiture de ses décisions, et qui n'avoit pu échap-

per à la manie de la destruction, s'est rouvert solennellement ces jours derniers.

— Le 2 octobre, le cardinal Litta a donné la consécration épiscopale, dans l'église de Jésus, à MMgrs. Frattini, Marchetti et Cipriani. MMgrs. Arezzo et Guerrieri étoient prélats assistans. La reine d'Etrurie et son fils étoient présens à la cérémonie.

— Le 4 octobre, le même cardinal a conféré le baptême à un jeune homme de dix-sept ans, nommé Massaud, né dans les environs de Turin, et esclave depuis l'âge de cinq ans. Se trouvant à Ancône l'année dernière, il désira abandonner la loi de Mahomet. Mais la dureté de son patron l'empêcha d'exécuter ce projet. Le commandeur Ferretti lui en facilita les moyens, le fit conduire, à ses frais, à Rome, et le fit placer dans l'hospice des catéchumènes. Massaud a reçu les noms de Cyriaque-Gabriel. Il montre d'heureuses dispositions, et va entrer au collége de la Propagande. Cette cérémonie avoit attiré un grand concours. On instruit dans ce moment onze hommes et six femmes.

— Le 4 octobre, jour de la fête de Saint-François d'Assise, S. S. est allée célébrer la messe à l'autel consacré à ce saint, dans la belle église de Sainte-Marie *in ara cœli*. Tous les religieux ont été admis au baisement des pieds.

— Les religieux servites du couvent de Saint-Marcel ont repris leur habit. Cet ordre fut institué en 1239. Plusieurs papes se sont affiliés à cet ordre, qui fait profession d'honorer particulièrement la Passion de Notre Seigneur, et les Douleurs de la sainte Vierge. Le Pape actuel a fondé, à Rome, un couvent de religieuses de cet ordre, a approuvé l'érection d'un autre près Reggio, et a ordonné de dire, par toute l'Eglise, une messe et un office en l'honneur des Douleurs de Marie.

— Les religieux mineurs de l'observance réformée de Saint-François ont repris leur habit.

— Depuis que S. S. est à Castel-Gandolfo, le roi de

[redacted]

Sardaigne, la reine d'Etrurie et son fils, sont allés lui faire visite. La garde noble a repris son service auprès du saint Père.

— Le P. Pannizoni, vice-supérieur-général de la compagnie de Jésus, a fait hommage à S. S. d'une canne de grand prix, formée de la corne d'un animal rare, et travaillée avec beaucoup de goût. On y a sculpté un agneau avec l'écusson du Pape. Des inscriptions, des lames d'or avec des bas-reliefs, ornent ce petit chef-d'œuvre, qui est dû aux talens de l'artiste Sangeni.

— Le cardinal Galeffi a eu une réception très-brillante dans son abbaye de Subiac. La population des environs a témoigné la plus grande joie de son retour.

PARIS. Le jour de la fête de la Toussaint, il y a eu grand office dans la chapelle du Roi. Un évêque, M. de Coucy, a officié. Le sermon a été prononcé par M. l'abbé Rauzan, nommé pour prêcher l'Avent.

— Des religieux de la congrégation de Saint-Maur, après avoir offert au Roi, dans une adresse, leurs respects et leurs vœux, lui ont exprimé le désir de servir encore l'Eglise et l'Etat. Ils disent que si on peut reprocher à quelques membres de leur corps l'oubli de leur règle, il en est d'autres qui n'en ont jamais perdu l'esprit, et qui, au milieu du délire et des orages se sont conservés purs. Parmi eux, plusieurs seroient très-propres à rendre des services, à instruire la jeunesse, à vaquer à de grands travaux. Des hommes choisis, épurés par le feu de la révolution, auroient à cœur de ressusciter un corps qui n'a pas été d'ailleurs aboli par l'Eglise, et qui a été autrefois si utile à la société, aux lettres, à l'instruction publique. Pourquoi ne le seroit-il pas encore, si on veut bien le protéger? Les amis des sciences pourroient-ils s'effaroucher de l'existence d'un ordre qui les cultivoit avec succès? Les amis des mœurs ne béniroient-ils pas la réorganisation d'une société qui formoit la jeunesse à la vertu en même temps qu'aux sciences? Tel est l'objet d'une lettre que nous écrit D. V., religieux Bénédictin, qui paroît plein

de zèle, et qui appelle l'attention du public et la protection du Roi sur une congrégation célèbre, qui a produit tant de grands ouvrages, qui a formé tant d'hommes pleins de savoir, et dont les débris peuvent encore se ranimer à la voix de la religion, et à l'aide d'un Prince prévoyant et judicieux.

— On a imprimé, à Brest, un tableau des victimes de Quibéron. C'est une liste qui donne les noms des émigrés et des insurgés pris, le 2 juillet 1795, dans la presqu'île de Quibéron, et fusillés en vertu des jugemens des commissions ou conseils militaires. Cette liste fatale s'élève à sept cent dix personnes, parmi lesquelles se trouvent des ecclésiastiques. Voici les noms de ces derniers : M. Urbain de Hersé, évêque de Dol; François de Hersé, son frère et son grand-vicaire; Nicolas Boulard, curé de Tours; Pierre-François Breherec, curé de le Rocet-Brico, en Anjou; François-Dominique Castin, prêtre de la Saintonge; Louis-Gabriel Dulargerz, prêtre breton; François Flattin, prêtre de la même province; Julien Gautier, *idem*; Jean Gérard, curé de Montauban en Bretagne; R. V. Gillart-Larchantel, prêtre de Quimper; Jacques-Pierre Gourot, curé de Saint-Georges, dans la Vendée; Jean-Baptiste Guégué, prêtre du même pays; L. René-Patrice le Gal, prêtre breton; François-Pierre Renissec, grand-vicaire de Lyon. J. M. M. Rolland, prêtre breton; et P. A. Vulfrant-Langlais, curé au diocèse de Rouen. C'est-à-dire, seize en tout. Il paroît que la liste n'est pas parfaitement exacte; de sorte qu'il seroit possible que les ecclésiastiques que nous venons de nommer, ne fussent pas tous précisément curés des lieux désignés, et qu'on eût confondu leur patrie avec leurs bénéfices. Cette liste n'en est pas moins précieuse. Elle peut donner à des familles des notions dont elles auroient besoin. Elle servira à l'historien qui racontera les désastres de Quibéron. Outre les sept cent dix victimes qui y sont désignées, on fait encore mention de cent quatre-vingt-quatre insurgés qui furent condamnés à une détention de quelques mois, et de qua-

tre cents qui moururent dans les prisons ou dans les hôpitaux. Le reste fut mis en liberté (1).

Parme. Un ordre du comte Magawli-Cerati, ministre d'Etat, rétablit ici quatre monastères, savoir : pour les religieux de l'Observance, pour les Réformés, pour les Capucins et pour les Capucines.

Nouvelles politiques.

Paris. La santé de Mme. la duchesse d'Orléans est aussi bonne que possible. Celle de l'enfant est également satisfaisante.

— Le voyage de Monsieur, dans le midi, est un échange continuel de marques de bonté de la part du Prince, et de témoignages d'attachement de la part des loyaux habitans de ces provinces. La vue d'un Bourbon a réjoui et électrisé tous les cœurs. Comme un ressort long-temps comprimé part avec plus de force, ainsi un sentiment long-temps retenu se manifeste avec une nouvelle vivacité. A Nîmes, à Montpellier, partout sur sa route, S. A. R. a fait et rencontré des heureux. Partout elle a laissé des preuves de sa bonté et de ses qualités aimables et généreuses. Le Prince, revenant sur ses pas, est arrivé à Lyon, où le peuple a paru transporté de le revoir encore. Il y a passé deux jours, toujours accompagné des mêmes témoignages d'allégresse. Il n'avoit pas eu un accueil moins flatteur à Grenoble, où il avoit eu la bonté de rester trois jours. Il étoit le 24 à Besançon. Il a annoncé l'intention de se rendre au village de Fougerolles, où il avoit été accueilli au mois de mars dernier. Il n'a point oublié cette marque de dévouement, et il veut en aller remercier les habitans de Fougerolles sur le lieu même. On ne croit pas que le Prince soit de retour à Paris avant la mi-novembre.

— Dans la séance de la Chambre des Députés, du 28 octobre, il a été adopté, à la majorité de 185 voix contre 4, un projet de loi sur la liste civile. Ce projet donne au Roi 25 millions, plus 8 millions pour les Princes. Les maisons royales, affectées précédemment à la couronne, continueront de lui ap-

---

(1) Voyez le tableau des victimes de Quibéron : à Brest, de l'imprimerie de Michel, in-4°.

partenir. Il sera payé cette année, pour le Roi et sa famille, 25 millions. Cette liste civile durera tout le règne du Roi. On a vu avec plaisir que les dispositions de cette loi n'aient excité aucune discussion à la Chambre, et qu'elles aient été adoptées à l'unanimité. C'est une preuve du bon esprit qui anime les députés.

— Nous, chancelier de France,

Vu l'article 2 de l'ordonnance du Roi, du 23 octobre 1814, qui nous charge de faire exécuter la loi du 21 du même mois, en ce qui concerne la publication des journaux et écrits périodiques,

Avons arrêté ce qui suit:

Art. 1er. Nul journal ou écrit périodique ne sera publié à Paris, à compter du 1er. novembre 1814, et dans les départemens à compter du 1er. décembre suivant, s'il n'a reçu l'autorisation prescrite par l'article 9 de la loi précitée.

2. Cette autorisation sera accordée, et pourra être retirée, savoir: pour les journaux qui paroîtront à Paris tous les jours, par le directeur-général de la police, et pour tous les autres journaux et écrits périodiques qui seront publiés dans le royaume, par le directeur-général de la librairie.

3. Le directeur-général de la police et le directeur-général de la librairie surveilleront respectivement les journaux qu'ils auront autorisés.

Donné à Paris, le 28 octobre 1814.

Signé, D'AMBRAY.

— Les journaux allemands sont pleins des détails des fêtes qui sont données par l'empereur d'Autriche aux souverains réunis à Vienne. Mais au milieu de ces plaisirs variés et bruyans, il paroît qu'on s'occupe de préparer les grandes affaires qui restent à régler. On travaille, dit-on, à des plans qui intéressent non-seulement l'Allemagne, mais l'Europe entière. Ceux qui se croient bien instruits, répandent qu'il est question d'éliminer, le plus honnêtement possible, quelques intrus qui se sont mêlés dans les rangs des rois. Ceux-ci se débattent de leur mieux pour se maintenir en place. Ils mendient des adresses qui ne trompent plus personne. On espère qu'ils seront forcés, tôt ou tard, de prendre leur parti. Il semble qu'ils feroient sagement de ne pas attendre la dernière extrémité, et qu'ils se retireroient avec plus d'honneur en renonçant, dès à présent, à un titre illégitime et à un bien mal acquis.

De l'Administration de l'Elu, ou du nommé à un évêché, principalement lorsque la démission du vrai titulaire n'est point acceptée par le saint Siége, et réponses à quelques observations sur cette matière (1).

Cette brochure se rapporte, comme le titre l'indique assez, à une question importante qui étoit fort agitée pendant les derniers troubles de l'Eglise. Ce seroit une erreur de croire qu'on ne devroit plus s'en occuper aujourd'hui, sous prétexte qu'on n'est plus dans la même situation, et qu'on n'a plus à craindre les mêmes usurpations et les mêmes violences. C'est, au contraire, dans les temps de calme qu'il convient d'établir les principes, afin que nous ne nous trouvions pas pris au dépourvu dans les momens de crise. Il ne faut pas attendre le combat pour s'y préparer, et le guerrier qui a fait une faute dans une campagne, étudie ensuite dans la retraite, et cherche en quoi il a failli, et de quelle manière il auroit dû agir. Il est donc utile de discuter, lors même que l'orage est passé, ces grandes questions qui se rattachent au gouvernement de l'Eglise, qui se sont déjà présentées et qui peuvent se renouveler encore. Il ne faut pas attendre pour les éclaircir qu'on ait besoin d'en être parfaitement instruit. Le schisme constitutionnel n'auroit pas apparemment fait tant de ravages, si on eût mieux étudié, avant la révolution, les questions de la mis-

(1) In-8°. de 104 pages; prix, 1 fr. 50 cent. et 2 fr. franc de port. Au bureau du Journal.

sion et de la juridiction ecclésiastiques. Quelques-uns, je le sais, traitent ces matières si graves de pures formalités. On peut leur répondre avec Bossuet : *Ces formalités établies de Dieu conservent le fond. Ce sont des formalités, si l'on veut, au même sens que les sacremens en sont aussi; formalités divines qui sont le sceau de la promesse et les instrumens de la grâce. La vocation, la mission, la succession et l'ordination légitimes, sont formalités dans le même sens. Par ces saintes formalités, Dieu scelle la promesse qu'il a faite à son Eglise de la conserver éternellement....... Qui méprise ces formalités de mission légitime et ordinaire, peut, avec la même raison, mépriser les sacremens, et confondre tout l'ordre de l'Eglise* (1).

L'auteur de la brochure examine un point de discipline qui a été fort débattu en dernier lieu, et il l'examine d'après des règles et des autorités qui ne seront pas suspectes à des François. Le second concile de Lyon, le P. Thomassin et nos canonistes lui fournissent les principaux témoignages sur lesquels il s'appuie. Il invoque aussi le décret de Clément XI, du 24 août 1709, relativement au diocèse d'Avila, et répond aux objections que l'on prétend tirer de ce qui s'est passé en France sous Henri IV et sous Louis XIV. Il dit à ce sujet avec Fleury : *On prétend prendre droit par les faits qui ne sont la plupart que des entreprises. Le droit se prouve par les lois.*

L'auteur de la brochure est très-prononcé sur la question qu'il traite. Il l'examine d'ailleurs en théologien, ne voit que les principes indépendamment des circonstances, et ne se permet ni personnalités, ni

(1) *Histoire des Variations*, livre Ier., pag. 30.

réflexions malignes, ni rien qui s'écarte des règles d'une discussion grave et modérée. Cette manière de procéder n'en a que plus de force. Elle ôte tout prétexte à la plainte, et elle est un garant que l'auteur ne cherche que la vérité. Sa dissertation sage et raisonnée doit entrer nécessairement dans le recueil des pièces qui ont paru sur ces matières.

De la persécution de l'Eglise sous Buonaparte; par G. M. Deplace (1).

Essai historique sur la dernière persécution de l'Eglise; par M. *** (2).

Nous réunissons ici ces deux écrits qui sont rédigés dans le même sens, et qui se rapportent au même but. Ils offrent l'un et l'autre un tableau de la conduite de l'ennemi de l'Eglise envers son auguste chef. On n'est point étonné de voir plusieurs écrivains s'emparer, comme à l'envi, d'un sujet qui appelle le crayon des historiens, et les méditations du vrai philosophe. La tourmente dont nous avons vu le vaisseau de l'Eglise agité et son heureuse arrivée au port, sont des événemens assez importans pour attirer les regards de l'observateur curieux, et pour être gravés dans la mémoire du chrétien reconnoissant. Il est bon même de mettre souvent ces grandes épreuves sous les yeux

---

(1) In-8°.; prix, 2 fr. 25 c. et 3 fr. franc de port. A Lyon, chez Rusand; et à Paris, au bureau du Journal.

(2) In-8°. de 104 pag.; prix, 1 fr. 50 c. et 2 fr. franc de port. A Paris, chez Egron, rue des Noyers, et au bureau du Journal.

des fidèles pour leur faire admirer et bénir les desseins de la Providence sur son Eglise, et pour leur montrer à quel degré de courage Dieu élève, quand il lui plaît, la foiblesse humaine, et quelle gloire il sait tirer de ces orages passagers. Il a offert au monde, dans ces jours de tribulations, un spectacle touchant pour la piété et désolant pour l'irréligion. On a vu un vieillard, armé de la prière, triompher d'un despote qui avoit à ses ordres des millions de bras. On l'a vu fatiguer, par sa patience, un homme enivré de sa force, et recueillir du fond de sa prison plus de témoignages de respect que l'usurpateur avec toutes ses baïonnettes. Qui pouvoit, comme il le dit si bien lui-même (1), qui pouvoit lui inspirer cette religieuse résignation, si ce n'est celui dont il étoit le ministre, et quel témoignage plus honorable pour la religion, que cet attachement si constant du chef de l'Eglise pour les devoirs de sa dignité, et ce dévouement inviolable que lui ont montré dans sa disgrâce ses ministres, ses prélats, ses serviteurs ?

C'est à raconter ces outrages d'une part, et ce zèle persévérant de l'autre, que sont destinés les écrits que nous annonçons. Le premier est plus long, plus détaillé, plus généralement intéressant. Il présente un plus grand nombre de faits. On regrette qu'il s'en soit glissé dans le nombre, dont les uns ne sont pas très-certains, et dont les autres sont tout-à-fait faux. Nous sommes fâchés, par exemple, que l'auteur ait cité de prétendues demandes faites par Buonaparte au Pape, qui sont contenues dans une lettre apocryphe du 5 fé-

(1) Voyez l'Allocution du 26 septembre, qui se trouve au bureau du Journal ; prix, 50 cent.

vrier 1808. Nous avions déjà prévenu de la fausseté de cette pièce; nous répétons qu'elle ne mérite aucune croyance. Le même auteur laisse dans ses récits plusieurs lacunes, et supprime des faits intermédiaires qu'il n'a pas apparemment connus, et qui eussent jeté plus d'intérêt et de suite dans sa narration. On voit qu'il a fait quelques recherches; mais il eût pu les étendre encore. Son tableau en eût été plus complet et surtout plus frappant. C'est pour l'intérêt même de l'ouvrage que nous remarquons ce qui y manque. Tel qu'il est, il est déjà plein de nerf. L'auteur est certainement une ame non-seulement honnête et droite, mais ferme et décidée. A la fin de son écrit principalement, il s'anime d'une noble indignation contre le dévastateur de l'Europe et le persécuteur de l'Eglise. Cette indignation lui a dicté quelques pages éloquentes, des expressions énergiques, des rapprochemens piquans, et, ce qui est plus précieux encore, c'est qu'au milieu de ces mouvemens d'horreur pour la tyrannie, M. Deplace conserve pour le coupable la modération d'un chrétien rempli de l'esprit de l'Evangile, et même il termine sa brochure par un vœu qui fait honneur à son extrême charité.

Le second écrit, l'*Essai historique sur la dernière Persécution*, est plus rapide, et consiste plus en réflexions qu'en faits. Mais il est rédigé aussi dans un excellent esprit, et s'il est moins nerveux que le premier, il juge du moins fort sainement les hommes et les choses. Il y a bien aussi quelques erreurs de faits, et en général l'ouvrage est, en style du métier, un peu *croqué*. Il est terminé aussi par des réflexions sur la dernière révolution. L'auteur fait un parallèle entre la disgrâce du Pape et celle de son ennemi. Il se

trouve que celui-ci n'a pas tout-à-fait dans ses revers la même consolation que le premier. La main de Dieu soutenoit l'un, elle s'appesantit sur l'autre. Les respects des plus indifférens accompagnoient le Pontife dans sa prison, l'exécration publique suit le conquérant farouche dans son île; et le deuil d'un million de familles accuse l'insensé qui spéculoit sur nos larmes, et qui travailloit si efficacement à faire de l'Europe un désert.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Nous recevons de Castel-Gandolfo les nouvelles les plus satisfaisantes sur la santé du saint Père. L'air salubre de cette campagne a fait beaucoup de bien à S. S. Elle a visité dernièrement Sainte-Marie de Galloro, et a recueilli sur sa route les témoignages de la joie, du respect et de l'attachement des peuples voisins.

— Mgr. Frosini, doyen de la signature, est rétabli dans son tribunal. Mgr. Belli, archevêque de Nazianze, est fait référendaire des deux signatures. L'avocat Cavalli est nommé prélat de la maison de S. S. Le chanoine J. B. Antonini, d'Aquila, est déclaré prélat. L'abbé Galeassi est avocat dans les causes de canonisation.

— Le père Diaz, Jésuite, vient de terminer sa carrière à l'âge de soixante-seize ans. C'étoit un saint religieux qui avoit travaillé avec zèle à sa sanctification et à celle des autres.

— L'académie de Saint-Luc a nommé académicien honoraire Mgr. Cortois de Pressigny, ministre de S. M. T. C. près le saint Siége. S. Exc. a répondu par une lettre très-flatteuse. M. Artaud, secrétaire d'ambassade, a été honoré du même titre.

— La place de consul de l'Etat de l'Eglise pour toute la Corse a été conférée à M. A. L. Lota, de Bastia, à raison de la piété de cette famille, et des services qu'elle a rendus, pendant les derniers troubles, aux ecclésiastiques déportés en Corse.

— Plusieurs ordres religieux reprennent successivement leur habit.

— Le roi Charles IV et la reine Marie-Louise ont admis à leur audience le chevalier Varguas, ambassadeur d'Espagne, à l'occasion du jour de la fête de Ferdinand VII. LL. MM. ont reçu aussi à ce sujet les félicitations de beaucoup de cardinaux, de M. l'ambassadeur de France, du ministre d'Autriche, et d'autres personnages de distinction. La reine d'Etrurie a tenu aussi cour ce jour-là.

— La fête de S. François de Borgia, troisième général de la compagnie de Jésus, a été célébrée dans l'église de Jésus avec beaucoup de solennité. Elle a été principalement remarquable, en ce que dix-sept sujets y ont fait profession.

— Le journal de Paris, intitulé l'*Ami de la Religion et du Roi*, cite avec honneur l'hommage fait l'année dernière au Pape, pendant sa captivité, par M. le comte Ginnasi, d'une estampe du couronnement de la sainte Vierge de Michel-Ange.

PARIS. Outre la grand'messe à laquelle S. M. a assisté le jour de la Toussaint, elle en avoit entendu une le matin, à laquelle très-peu de personnes ont assisté. Celles qui y ont été admises, racontent combien elles ont été, non point surprises, mais réjouies et édifiées de la piété avec laquelle S. M. a fait l'acte le plus auguste de notre religion. Il est honteux pour notre siècle que de tels exemples soient si rares. Mais plus ils partent de haut, plus ils confondent notre indifférence et notre lâcheté. Louis XIV communioit à toutes les grandes fêtes, et

l'on sait que le Roi actuel et Monsieur ont eu pour père un prince d'une éminente piété, qui remplissoit avec exactitude les devoirs du christianisme et les pratiques de la religion.

— Vingt-deux grands tableaux, représentant des sujets pieux, et qui ornoient autrefois la Métropole, viennent de lui être rendus. On va s'occuper de les restaurer et de les remettre en place.

— Il nous arrive encore tous les jours des réclamations sur la lettre insérée dans le numéro 37, relativement au Bréviaire romain. On s'élève surtout contre le *quibus non est intellectus*. Cela n'existe pas, nous assure-t-on, dans le romain. Nous sommes très-portés à le croire, et nous espérons que les personnes zélées voudront bien penser que nous sommes loin d'adopter toutes les assertions de l'auteur d'une lettre qui n'auroit peut-être pas dû trouver sa place dans notre recueil. Quoique nous ne soyons pas censés approuver indistinctement tout ce que nous insérons, nous reconnoissons néanmoins que le ton de cet écrit n'étoit pas digne d'un ouvrage qui doit se recommander par son esprit de sagesse et de modération, et surtout par son respect pour tout ce qui émane d'une autorité vénérable aux yeux de tous les chrétiens. Mais qui pouvoit croire qu'il dût nous arriver d'Avignon quelque pièce repréhensible à cet égard?

— M. P. Matillo, prêtre, vicaire à Pratz de Mollo dans le Roussillon, nous écrit que, privé par son âge et la foiblesse de son tempérament, du bonheur de se réunir aux religieux Trapistes, il désire néanmoins concourir au rachat de leurs biens. Il offre donc au père abbé la somme de 100 francs pour laquelle il souscrit, et qui sera comptée à Perpignan, sur l'indication du bureau qui voudra la recevoir. Il espère que ces bons religieux voudront bien se souvenir de lui dans leurs prières.

Liesse. Ce n'est pas seulement à Chantilly que les princes de la maison de Condé ont fondé une église et doté un Hôtel-Dieu. Leurs bienfaits se sont répandus en bien d'autres endroits. Guise et Liesse, dépendant autrefois du duché de Guise, se sont ressentis de leur pieuse libéralité. Ici, dans cette chapelle royale, ancien pélerinage de nos Rois, avoit été fondée une rente de 600 liv., et une de 1200 pour l'Hôtel-Dieu. Ces rentes ont été servies par les princes de Condé jusqu'au moment de la révolution. C'étoit donc une dette pour nous de réunir nos prières pour celui qui marchoit déjà sur les traces de ses aïeux, et qui auroit continué leurs bienfaits. Le service a été célébré par quatre-vingt-dix élèves du petit séminaire de Laon. On leur a rappelé, dans le discours prononcé en cette occasion, tout ce que nous devons à la piété des ancêtres d'une famille illustre. Il est nécessaire de nourrir dans ces sentimens cette jeunesse, espérance du clergé, et qui est destinée à donner, dans la suite, aux peuples des leçons de fidélité et des exemples de dévouement.

Nimes. Le passage de Monsieur par notre ville y a laissé de précieux souvenirs. S. A. R. y arriva, le 10 octobre, par un temps très-mauvais, et un vent violent. Il fut néanmoins complimenté à l'entrée de la ville par le curé de Saint-Baudile, auquel il répondit de la manière la plus affectueuse. Le lendemain il assista à la messe, dans l'ancienne cathédrale. Le curé, M. Ferrand, lui adressa après l'Evangile un petit discours qui a paru toucher S. A. On a remarqué la piété avec laquelle elle assistoit au saint sacrifice, pendant lequel elle s'est toujours tenue à genoux. Ses actions et ses discours ont tous annoncé son respect pour la religion, si bien qu'un de nos ecclésiastiques disoit : *ce missionnaire-là en vaut bien un autre. Il fait plus par sa seule présence que nous par nos prédications.* Le prince se remit ensuite en route. Il a été reçu à Lunel avec une effusion de joie, et a trouvé le secret, dans le peu temps qu'elle y a passé,

...... Ignace et de saint François-X
des indulgences, et a célébré la fête
beaucoup de pompe, après les réjo
lieu pour l'arrivée du duc notre sou
vale est venu le rétablissement des
donc encore eu de nouveaux motifs
Le 21 août, nous avons commencé u
de grâce dans l'ancienne église des
été décorée à cet effet. Le dernier jo
négyrique de saint Ignace. Ce sujet
dans ces circonstances, et l'orateur a
casion. M. l'évêque a donné la béné
Le peuple y a vu avec plaisir nos p
François IV, héritier, par sa mère
maison d'Est; l'archiduchesse Marie-I
sa femme; l'archiduc Maximilien, s
sence et la piété de cette famille, qu
de ne plus revoir, a touché les specta
blique s'est manifestée par un concou
chansons, des devises, des tentures. O
tr'autres une inscription en style lapi
cier Dieu des prodigieux et mémorab
ont changé tout à coup la face des a
rendu à Rome son Pontife, à l'unive
glise une société utile, à nous notre
inscription étoit en fort beau style.
été marquée à la fois par l'allégres
l'une a ...

[redacted]

religion sera encore honorée, et que les détrac-
e l'une et de l'autre seront un peu humiliés par
es éclatans de la protection divine dont nous avons
ioins.

RID. S. M. a publié la circulaire suivante: «Pénétré
ive douleur que me cause la corruption générale
utes les classes de l'Etat sont attaquées, et qui a été
le résultat des désordres occasionnés par la guerre
cence des armées, j'ordonne aux très-révérends
êques, évêques et prélats d'Espagne et des Indes,
ser à leurs diocèses respectifs des pastorales sur
et, qui remplit mon cœur de tristesse et d'amer-
Je veux que les curés en fassent une lecture pu-
après la messe, et que cette lecture soit suivie
iscours capable d'exciter le peuple à l'accomplis-
de ses devoirs; et l'éducation devant être la base
éforme, que j'espère que Dieu me fera la grâce
ir, les pasteurs auront soin d'insister sur ce point;
aires ne manqueront pas d'exhorter les pères de
à envoyer leurs enfans à l'église, pour y rece-
ne instruction chrétienne. Cette école religieuse
donner au moins trois séances par semaine; et,
s endroits, où il y auroit des communautés d'un
religieux quelconque, j'espère que le zèle des in-
s qui les composent contribuera au succès de cette
, qui a pour but la plus grande gloire de Dieu et
ation de mon peuple.

ces causes, ma volonté expresse est que les très-
nds archevêques et évêques fassent faire des *mis-*
lans leurs diocèses, sans en excepter la capitale,
le tout soit exécuté avec la promptitude que ré-
it la gravité du mal et les besoins de l'Etat.

Moi LE ROI.

u président de Castille ».

Nouvelles politiques.

Paris. S. Exc. M. le marquis Alfieri de Sostegno, ambassadeur de Sardaigne, a eu, dimanche, sa première audience du Roi.

— Le 2 novembre, LL. AA. RR. MM. les ducs d'Angoulême et de Berry ont entendu la messe à six heures du matin, et sont partis pour Compiègne, où ils doivent rester jusqu'à la fin de la semaine.

— Monsieur doit arriver dimanche à Paris.

— S. M. vient de nommer à un grand nombre de bourses dans les différens lycées du royaume. Les enfans qui ont obtenu cette faveur sont presque tous des fils de militaires et de fonctionnaires publics victimes des événemens de la dernière guerre. On compte aussi parmi eux des orphelins dont les pères ont péri dans la Vendée pour la défense de la monarchie légitime.

— M. le prince de Laval-Montmorency, ambassadeur de France près S. M. C., a eu, le 29, son audience de congé du Roi. S. Exc. partira, le 2 novembre, pour Madrid.

— Le 17 septembre 1792, nous écrit-on de Rouen, M. M. (ci-devant chevalier de L. T., chassé récemment de Russie pour ses principes révolutionnaires) envoya à la section du Panthéon, dont il étoit membre, son vœu dans un billet ainsi conçu : *Si jamais ce qu'on appelle un roi ou quelque chose qui ressemble à cela, ose se présenter en France, et qu'il vous faille quelqu'un pour le poignarder, veuillez m'inscrire au nombre des candidats. Voilà mon nom, M.*, et il signa. Nous avons plus de soin de sa réputation qu'il n'en avoit lui-même, car nous ne déclinerons pas son nom. Nous sommes même persuadés que malgré sa menace, il n'a envie de poignarder personne, et que MM. les gardes du corps peuvent se dispenser de prendre son signalement. Mais que penser d'un homme qui a osé écrire une pareille infâmie? Et que penser de cet homme, s'il osoit encore écrire, et écrire au Roi.

Madrid. Le roi d'Espagne a publié, le jour de sa fête, une amnistie en faveur de tous ceux qui sont détenus dans

devant les tribunaux compétens, et qu'ils ne soient ›upables des délits ou crimes ci-dessus mentionnés. Il spérer que cette mesure aura d'heureuses suites pour la uillité de l'Espagne. Les promesses d'un prince juste et e sauroient être vaines. Celles de Ferdinand VII vont loute porter la joie dans le cœur de braves Espagnols nt droit à l'indulgence par leur attachement à leur sou-ı, et qui soupirent après leur retour dans leur patrie, à son tour, a besoin de tous ses enfans.

Sur un vœu de Louis XVI.

ı nous a communiqué une prière et un vœu de ı XVI, qui ont droit d'intéresser les ames religieuses nsibles. Il paroît que l'une et l'autre sont du com-ɔement de 1792. Cet infortuné Prince ne se dissi-ıit pas toute l'étendue des maux qui le menaçoient. ›hé des malheurs de sa famille et de ceux de son , il rédigea une prière, et fit un vœu pour appaiser lère divine sur la France. Il n'y a pas de doute que ière et le vœu furent dressés de concert avec M. Hé-, général des Eudistes, son confesseur. Du moins nous ıoissons un ecclésiastique estimable, M. l'abbé D., ɐ S. L en L., qui avoit des relations avec M. Hébert, ui fut chargé par lui de transcrire la prière et le . C'est de lui que nous tenons la copie que nous

..., où ce Prince a si bien pein
Elles respirent aussi la candeur
et la religieuse sévérité avec laq
même. Mais il est temps d'écout
que parlant lui-même :

« Vous voyez, ô mon Dieu, to
chent mon cœur et la profondeur d
suis tombé. Des maux sans nombre
parts. A mes malheurs personnels e
qui sont affreux, se joignent, pour
qui couvrent la surface de tout le roy
infortunés, les gémissemens de la rel
sent à mes oreilles, et une voix intérie
peut-être votre justice me reproch
parce que dans les jours de ma pui
primé la licence des mœurs et l'irrélig
cipale cause... Je n'aurai point, ô m
vouloir me justifier devant vous. Ma
cœur a toujours été soumis à la foi et
Mes fautes sont le fruit de ma foible
de votre grande miséricorde. Vous a
vid, qui avoit été cause que vos enn
contre vous, au roi Manassés qui av
dans l'idolâtrie. Désarmé par leur pé
rétablis l'un et l'autre sur le trône
fait régner avec paix et avec gloire.
aujourd'hui pour un fils de saint Lo
pénitens pour ses modèles, et qui,
de réparer ses fautes et de devenir u
O Jésus-Christ, divin réparateur d

u me seront indiquées (soit par le Pape, soit par un
e, soit par quatre évêques choisis parmi les plus éclai-
les plus vertueux de mon royaume), comme contraires
ureté, à l'intégrité de la foi, à la discipline, et à la ju-
on spirituelle de la sainte Eglise catholique, aposto-
et romaine, notamment la constitution civile du clergé.

De rétablir sans délai tous les pasteurs légitimes et tous
néficiers institués par l'Eglise, dans les bénéfices dont
été injustement dépouillés par les décrets d'une puis-
incompétente, sauf à prendre les moyens canoniques
upprimer les titres des bénéfices qui sont moins néces-
, et pour en appliquer les biens et revenus aux besoins
tat.

De prendre dans l'intervalle d'une année, tant auprès
pe qu'auprès des évêques de mon royaume, toutes les
es nécessaires pour établir, en observant les formes ca-
ues, une fête solennelle en l'honneur du divin Cœur de
, laquelle fête sera célébrée à perpétuité dans toute la
e, le premier vendredi après l'octave du saint Sacre-
et toujours suivie d'une procession générale, en répa-
des outrages et des profanations commises dans nos
temples, pendant ce temps de troubles, par les schis-
ues, les hérétiques et les mauvais chrétiens.

D'aller moi-même en personne, sous trois mois, à
ter du jour de ma délivrance, dans l'église de Notre-
de Paris, ou dans toute autre église principale du lieu
me trouverai, et d'y prononcer un jour de dimanche
fête, au pied du maître-autel, après l'offertoire de la

royaume au sacré Cœur de Jésus, avec promesse de donner à tous mes sujets l'exemple du culte et de la dévotion qui sont dus à ce Cœur adorable.

5°. D'ériger et de décorer à mes frais, dans l'église que je choisirai pour cela, dans le cours d'une année, à compter du jour de ma délivrance, une chapelle ou un autel qui sera consacré au sacré Cœur de Jésus, et qui servira de monument éternel de ma reconnoissance et de ma confiance sans bornes dans les mérites infinis, et dans les trésors inépuisables de grâces qui sont renfermés dans ce Cœur sacré.

6°. De renouveler tous les ans, au lieu où je me trouverai le jour qu'on célébrera la fête du sacré Cœur de Jésus, l'acte de consécration exprimé dans l'article 4, et d'assister à la procession générale qui suivra la messe de ce jour.

Je ne puis aujourd'hui prononcer qu'en secret cet engagement; mais je le signerois de mon sang, s'il le falloit, et le plus beau jour de ma vie sera celui où je pourrai le publier à haute voix dans le temple.

O Cœur adorable de mon Sauveur, que j'oublie ma main droite et que je m'oublie moi-même si jamais j'oublie vos bienfaits et mes promesses, si je cesse de vous aimer, et de mettre en vous toute ma confiance et ma consolation ».

A cette prière et à ce vœu étoit jointe une autre prière qui n'y avoit pas un rapport bien direct.

Nous apprenons qu'un autre ecclésiastique, aujourd'hui curé d'une des paroisses de la capitale, M. l'abbé C., curé de B. N., fut chargé par M. Hébert de faire, au nom du Roi, une neuvaine relativement à son vœu. Il la fit, en effet, dans une maison retirée. Il se rappelle parfaitement le fait, et l'atteste. Nous avons du plaisir à consigner ici ces témoignages et ces détails, qui seront recueillis avec intérêt par les personnes zélées pour la mémoire de l'auguste victime, et empressées de rassembler tout ce qui peut faire éclater ses vertus et constater sa piété.

Prospectus *des* Œuvres complètes de Jacques-Bénigne Bossuet, *évêque de Meaux* (1).

Un homme s'est rencontré « d'un génie vaste et heureux, d'une candeur qui caractérise toujours les grandes ames et les esprits du premier ordre, l'ornement de l'épiscopat, et dont le clergé de France se fera honneur dans tous les siècles, un évêque au milieu de la cour, l'homme de tous les talens et de toutes les sciences, le docteur de toutes les églises, la terreur de toutes les sectes, le Père du 17e. siècle, et à qui il n'a manqué que d'être né dans les premiers temps pour avoir été la lumière des conciles, l'ame des Pères assemblés, dicté des canons, et présidé à Nicée et à Ephèse ».

C'est ainsi que Massillon parloit de Bossuet, il y a déja plus de cent ans, et cet hommage qu'un si juste appréciateur du mérite rendoit à un grand homme, après sa mort, a été pleinement confirmé par la postérité. Le temps qui fait justice d'un si grand nombre de petites réputations, a encore accru la renommée de Bossuet. Les âges qui l'ont suivi, l'ont jugé comme ses contemporains, et sa gloire colossale, si j'ose parler ainsi, s'est successivement agrandie par les suffrages et l'admiration de ses nombreux lecteurs, par

(1) Nouvelle édition, avec sa vie, une table synoptique et une table des matières.

les éloges des bons juges, et par le consentement unanime des nationaux et des étrangers. Théologien, controversiste, orateur, moraliste, historien, Bossuet s'est signalé dans chacun de ces genres par des écrits qui auroient suffi à illustrer leur auteur. Soit qu'il expose les desseins admirables de la Providence sur les empires, soit qu'il trace de grandes révolutions, soit qu'il prenne la défense de la doctrine catholique et réfute les erreurs qui y sont opposées, soit qu'il annonce dans la chaire les vérités évangéliques, il est toujours noble, élevé, imposant et sublime, toujours maître de son sujet. Il ne se sert point de la langue comme les autres hommes. Il ne s'occupe que des pensées; et s'il est éloquent, c'est que son style prend naturellement, et sans effort, la couleur de son ame, et se ploie aux inspirations de son génie.

Quelle vie fût plus remplie que la sienne, et comment pût-il suffire à tant de travaux si divers? L'éducation d'un prince, la conduite de son diocèse, l'instruction de son troupeau, la direction d'ames pieuses, la prédication, une correspondance très-étendue, le soin de beaucoup d'affaires générales et particulières, un zèle vigilant pour les intérêts de l'Eglise, une longue suite de combats contre l'erreur, l'étude de l'Ecriture et des Pères, voilà ce qui occupa constamment cet homme laborieux et infatigable. Il falloit qu'il possédât l'art si peu connu de ménager tous ses momens, ou qu'il travaillât avec une incroyable facilité, pour suffire à tant de compositions importantes et diverses. Que d'écrits d'un mérite supérieur! Les gens du monde ne connoissent presque que le *Discours sur l'histoire universelle* et les *Oraisons funèbres*. Mais combien d'autres ouvrages qui n'annoncent ni moins de pro-

[redacted]

fondeur, ni moins de talent! L'*Exposition de la doctrine catholique*, la *Politique de l'Ecriture sainte*, les *Méditations sur les Evangiles*, les *Elévations sur les Mystères*, la *Conférence avec Claude*, les ouvrages sur le quiétisme, et surtout l'*Histoire des variations des églises protestantes*, que j'oserois mettre au premier rang de ses productions. C'est le livre le plus fort, la réfutation la plus victorieuse, l'exposition la plus écrasante, qu'on me passe cette expression. Jamais l'histoire, la controverse et l'éloquence ne se prêtèrent mieux l'appui. Jamais on ne joignit plus de science à plus de vérité, et une autorité plus imposante à une simplicité plus persuasive. Le fond de cet ouvrage est d'un savant qui domine sa matière, la forme est d'un écrivain qui est bien sûr de son fait. On croit ordinairement, sur le titre seul, que ce livre ne convient qu'aux ecclésiastiques et aux théologiens. Il pourroit être lu avec fruit par toute sorte de personnes, par les amis du goût, de l'éloquence, du raisonnement, de tout ce qui est clair, attachant, solide, nerveux. Il est une épreuve qui a déjà été faite plus d'une fois, mais que nous tenterions encore avec toute confiance. Que l'on donne l'*Histoire des variations* à lire à un homme qui ne la connoîtroit pas encore, à un homme étranger à la religion, si vous voulez, mais doué d'un jugement mûr et capable de discerner le bon et le beau, il sera confondu d'admiration en voyant cette simplicité dans le récit, et en même temps cette vigueur dans la discussion, et il rendroit involontairement hommage à cette certitude inébranlable, à cette masse de lumières, à ce mélange de raisonnemens et de faits qui subjuguent l'assentiment, et qui ne laissent aucun sub-

terfuge à la chicane, encore moins à une ame droite et à un esprit juste.

Il y a lieu de s'étonner qu'il n'existe pas encore d'édition complète des OEuvres de Bossuet, et qu'un monument si glorieux pour lui et pour l'Eglise gallicane n'ait pas encore été élevé. Il y a plus d'un siècle que Bossuet n'est plus, et sa mémoire attend encore cet hommage dont elle n'a pas besoin sans doute, mais que la religion et les lettres réclament également. Il n'a été fait, à cet égard, dans le dernier siècle, que trois tentatives qui n'ont pu satisfaire entièrement les admirateurs de Bossuet. La première fut entreprise par un étranger. Jean-Baptiste Albrizzi, imprimeur de Venise, fit paroître, de 1736 à 1757, dix volumes in-4°. des OEuvres de Bossuet. Mais ils ne contiennent que les ouvrages publiés en françois par cet évêque même. L'imprimeur avoit annoncé les ouvrages latins et les posthumes. Cette suite n'a point paru, et cette édition est restée incomplète. Les fautes typographiques y sont d'ailleurs assez nombreuses, et la distribution des matières n'y est pas bonne.

Une autre édition paroissoit en même temps à Paris. L'abbé Pérau publia, de 1743 à 1747, 12 volumes in-8°. des OEuvres de l'évêque de Meaux. On y joint ordinairement la *Défense de la déclaration du clergé*, en latin et en françois, que l'abbé le Roi publia en 1745. Enfin ce dernier mit encore au jour, en 1753, trois volumes d'OEuvres posthumes; ce qui porte le total de cette édition à 20 volumes. On doit rendre justice au soin des éditeurs. Ils avoient bien étudié les écrits de Bossuet, et ils avoient eu communication de ses manuscrits, qui étoient restés entre les

mains de son neveu, l'évêque de Troyes. Celui-ci avoit déjà publié à part plusieurs ouvrages posthumes de son oncle, et prit sans doute intérêt à l'édition de 1743. On pourroit même s'étonner qu'il eût attendu si tard à provoquer une entreprise à laquelle il devoit mettre beaucoup de prix. Mais cette négligence s'expliqueroit peut-être par le caractère de cet évêque qui n'avoit pas tout-à-fait les mêmes lumières que son illustre parent, et qui, engagé d'ailleurs dans de misérables disputes, et entouré de gens de parti, sembla faire son affaire principale de servir les petits intérêts de ceux qui l'avoient poussé à l'épiscopat. Quoi qu'il en soit, l'édition de 1743, dont cet évêque ne vit pas la fin, puisqu'il mourut cette année même, cette édition, dis-je, quoique estimable sous beaucoup de rapports, est cependant incomplète. Elle ne contient ni les sermons ni les lettres. Elle est d'ailleurs assez rare. Enfin on pourroit reprendre avec fondement la longueur des préfaces dont l'abbé le Roi a chargé les derniers volumes.

Toutes ces raisons firent songer à une autre édition. Les manuscrits de Bossuet, après la mort de l'évêque de Troyes, étoient passés au président de Chazot, son neveu, et après lui aux Bénédictins des Blancs-Manteaux de Paris. Ceux-ci formèrent le projet d'une édition plus ample et plus complète. Le prospectus en fut distribué, en 1766, par l'abbé le Queux, qui s'étoit associé à cette entreprise, et qui prépara, dit-on, les premiers volumes. Mais il mourut avant qu'il y eut rien de publié, et un Bénédictin des Blancs-Manteaux, D. Déforis, se trouva chargé seul de l'édition. Il en publia 18 volumes, de 1772 à 1788, qui comprennent principalement les écrits

de Bossuet qui n'avoient pas encore été réunis, ses lettres et ses sermons. L'éditeur se servit pour cela de tout ce qu'il trouva dans les manuscrits de l'évêque de Meaux. Il rassembla les sermons et même les canevas de sermons, les lettres et les fragmens de lettres. Il y joignit des préfaces, des notes en grand nombre, des tables, et parvint ainsi à faire des volumes. On est forcé de dire que ni le goût ni un zèle bien entendu pour la gloire de Bossuet n'ont présidé au travail de l'éditeur. Il a compilé sans choix des fragmens qui auroient dû rester dans les cartons. Ce n'est pas rendre service à un grand homme que de publier indistinctement tout ce que l'on trouve dans ses papiers, et ce qui n'étoit destiné qu'à son usage. Ces essais informes, le plus souvent, attendoient d'être mis en œuvre, ou n'étoient que des matériaux. D. Déforis n'en jugea pas ainsi, et grossit son édition de tous ces morceaux. Un autre défaut de son travail, c'est la longueur de ses préfaces, la profusion de ses notes, et surtout l'esprit dans lequel elles sont rédigées, la partialité des jugemens, l'âcreté du style, et la vivacité hargneuse avec laquelle l'éditeur attaque, à droite et à gauche, ceux qui ont le malheur de ne pas penser comme lui. Il les gourmande vertement quand il les rencontre, ou plutôt il s'éloigne de son chemin pour aller les chercher. Vous ouvrez un volume que vous croyez trouver rempli de Bossuet, et vous y êtes fatigué des interminables notes, éclaircissemens, apologies et récriminations de l'éditeur. Vous comptiez parcourir un monument élevé à la gloire d'un grand évêque, et vous ne voyez souvent qu'une construction informe et pesante, dressée maladroitement en l'honneur d'un parti. Ce n'est plus Bossuet

tout seul, c'est trop fréquemment un disciple tout plein des préjugés de son école, et qui rabâche à tout propos la doctrine et les arguties de ses maîtres.

Aussi tous les gens sages et modérés s'accordèrent-ils à blâmer la composition indigeste de l'édition nouvelle. L'assemblée du clergé de 1780, *l'improuva d'une manière très-expresse* (1) après un rapport qui lui fut fait par l'abbé Chevreuil, et en porta ses plaintes au chancelier. D. Déforis avoit déjà reçu l'ordre de n'imprimer que le texte de Bossuet. On dit qu'il eut défense de continuer, et il paroît que le régime même de sa congrégation lui interdit de s'en occuper. C'est ce qui explique pourquoi les derniers volumes, publiés par le libraire, n'ont pas reçu la dernière main. On essaya néanmoins de continuer cette édition. En 1790, on donna les volumes XIX et XX, contenant la *Défense de la déclaration du clergé,* et il se répand en ce moment que deux autres volumes viennent d'être présentés au Roi. Mais on a beau faire; il n'est pas à croire que cette édition se relève du discrédit où elle est tombée. Elle est jugée à jamais, non-seulement par ceux qui n'ont pas l'honneur de penser comme D. Déforis sur certaines matières, mais par tous ceux qui ont un peu de goût, de jugement et de mesure. C'est une collection entièrement manquée, et les efforts qu'on a faits en dernier lieu pour la réhabiliter, ne réconcilieront pas le public avec elle. C'est une compilation informe et un ouvrage de parti; deux défauts majeurs, qui sont sans excuse et sans remède.

Il étoit donc utile de songer à une édition faite dans

---

(1) Ce sont les termes du procès-verbal.

...ccupe, depuis plusi
préparer cette nouvelle édition, et de
sances acquises, sa sagacité, son imp
tique éclairée sont de sûrs garans de
son travail. Nous aurons enfin Bossuet
tel qu'il est, sans addition et sans mél

Cette édition sera divisée en six c
pales :

La première contiendra les traités sur l'Ec
seconde, tout ce que Bossuet a écrit pour l'
pline et l'instruction de son diocèse; la troisi
composé comme orateur et moraliste chrétien
ses ouvrages de controverse; la cinquième, c
l'éducation du Dauphin; la sixième enfin, s
Mélanges, divers opuscules n'appartenant dire
cune des classes précédentes, et un choix de le

Une *table synoptique,* destinée pour être à
mier volume, mais qui ne pourra être livrée
teurs qu'avec le dernier, présentera les détails c
bution, l'ordre des traités compris dans chaque
diquera les volumes où ils se trouveront.

A la tête de chacune des classes, un avertiss
précis indiquera la date et l'occasion des ouvr
sera composée : *la date,* afin qu'on reconnoiss
thumes; *l'occasion,* parce que souvent il est n
être instruit pour la parfaite intelligence de ce

M. de Bausset, ancien évêque d'Alais...
plus nobles écrivai...

Cette Histoire, qui sûrement ne trompera pas l'avide attente des lecteurs, sera partagée en quatre volumes, même format, même papier, mêmes caractères que ceux de la collection, et de même ornée du portrait de Bossuet d'après l'original. Elle paroîtra dans le courant de ce mois de novembre; paroîtront en même temps les deux premiers volumes de la collection.

Les quatre volumes de l'*Histoire de Bossuet* se vendent séparément 24 fr. pour ceux qui auront souscrit avant le 1er. novembre 1814, et 28 fr. pour les non-souscripteurs.

Il est tiré quelques exemplaires de cet ouvrage sur très-beau papier vélin, qui seront livrés aux souscripteurs à 48 fr., et seront payés 54 fr. après l'époque ci-dessus.

Quant à la *Collection des Œuvres*, elle sera composée, à ce que nous pouvons présumer, de 40 vol., chacun desquels aura 560 pages (35 feuilles).

Le prix de chaque volume, rendu franc de port au chef-lieu du département des souscripteurs, ne seront que de 4 fr. 35 c. pour ceux qui souscriront avant le 30 novembre 1814; après cette époque, chaque volume qui aura paru sera payé 5 fr., et ceux à paroître, 4 fr. 75 c.: l'édition terminée, l'ouvrage se vendra 6 fr. le volume.

Il en est de même tiré un petit nombre d'exemplaires sur vélin, dont le prix est, pour les souscripteurs, de 9 fr. le volume, et 12 fr. pour chaque volume qui aura paru avant qu'on ait souscrit.

Les souscripteurs des Œuvres complètes auront l'avantage d'obtenir l'*Histoire de Bossuet* au même prix de 4 fr. 35 c. le volume; et 9 fr. le papier vélin.

On souscrit, à Versailles, chez *Lebel*, imprimeur du Roi et de l'Evêché, éditeur, rue Satory, n°. 122.

A Paris, chez *Adrien Le Clere*, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n°. 35, au bureau du Journal.

Les livraisons, hors la première qui sera de six volumes, seront composées de quatre volumes, et paroîtront de trois mois en trois mois. Chaque souscripteur ne sera tenu, en souscrivant, qu'à déposer le montant des deux derniers volumes de l'ouvrage, qui font 8 fr. 70 c.; et en recevant la

première livraison, on paiera la seconde, et ainsi de suite. La première livraison ne sera payée que lorsque l'ouvrage entier aura paru, et sur le prix de laquelle on retiendra les 8 fr. 70 c. déjà payés.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Mgr. Tibère Pacca, neveu du cardinal camerlingue, vient d'être fait président de la chambre apostolique.

— M. Paul Wanderchevεn, de Maestricht, qui se trouvoit à Rome depuis quelque temps, et qui logeoit dans le palais du cardinal Brancadoro, a été présenté à S. S. qui a accueilli avec une bonté particulière cet homme estimable et religieux, lequel a rendu de grands services et couru des dangers dans les derniers troubles. Le saint Père l'a déclaré comte palatin, et lui a fait présent d'une tabatière d'or avec son portrait entouré de diamans.

— Le 16 octobre a été célébrée la fête de sainte Marie des Douleurs par la pieuse association des frères de l'Oratoire à Sainte-Marie del Pianto. Son Exc. M. l'ambassadeur du Roi T. C. auprès le saint Siége, s'y est rendu et y a célébré la messe. Plusieurs évêques y sont allés aussi satisfaire leur piété.

— La fête de sainte Thérèse a été également célébrée dans l'église de Sainte-Marie della Scala. Mgr. Sinibaldi, archevêque d'Ephèse, officioit.

— L'ordre des Serviteurs de Marie a perdu son vicaire-général, le P. Joseph Mazzetti. C'étoit un religieux aussi instruit que vertueux. M. Justinien Poggi, archiprêtre de Fuligno, est mort aussi après une vie édifiante et consacrée aux travaux du ministère.

Paris. M. l'abbé Frayssinoux va reprendre ses con-

er à cet orateur une réputation méritée. Une nom-
se jeunesse accouroit à ses conférences. C'étoit elle
avoit surtout en vue. Il travailloit à la prémunir
re les objections de l'incrédulité, et il lui apprenoit
noître et à respecter une religion qui n'a tant d'en-
s que parce qu'on veut en ignorer l'esprit et les
imes. M. Frayssinoux réconcilioit avec elle, par la
ue et la clarté de ses discussions, les esprits les plus
enus. Il dissipoit les préjugés, il réfutoit les erreurs,
nfondoit les faux systêmes, il rétablissoit la vérité
ses droits. *Un homme si dangereux effraya un gou-
ement qui se disoit fort, et ami de la religion.* On crai-
son influence et ses succès, et l'on se hâta de lui impo-
ilence. Des idées libérales ne permirent pas de laisser
er un homme qui alloit peut-être ramener à la re-
n la génération qui s'élevoit. On paralysa ce talent
me tant d'autres. On étouffa cette voix éloquente. Il
aut que des muets autour du despotisme. Aujour-
i que la vérité rentre dans ses droits, et que la re-
n essuie ses larmes à la voix d'un Monarque qui la
ique et qui l'aime, un apologiste de cette religion
ne peut reparoître dans la lice non-seulement avec
té, mais encore avec honneur. M. Frayssinoux va
recommencer ses conférences. Nous ne doutons pas

..., une ordonnan
cien Catéchisme de Paris. Ils en ont
pression, moins, disent-ils, en vertu
ou'en vertu de celle des archevêques
donné ou approuvé ce Catéchisme. Il
Catéchisme sera seul enseigné dans le di
avoit essayé d'y substituer, repoussé d
pour de très-justes raisons, ne pouvoit
aujourd'hui. Il étoit devenu, en quelq
par l'affectation avec laquelle on y parl
de dévouement envers d'autres que le
time. L'aucien va donc être rétabli dans
grité primitive. Ce Catéchisme se trou
Le Clere, imprimeur de l'archevêché, s
MM. les vicaires-généraux. Son édition,
de laquelle leur autorisation se trouve im
seule qu'ils adoptent, et dont ils garanti
tude.

— Nous avons déjà parlé de plusieurs
bres du bon et vertueux Prince que no
dignes de conserver, et que nous ne po
norer que par nos larmes. On nous a fait
dernièrement plusieurs autres discours
genre. Le premier est de M. l'abbé Cons
d'Aix et curé à Arles. Il a été prononcé
de cette dernière ville. L'auteur a la mo
cer que c'est l'entretien famili...
ouailles. O...

signalé dans l'histoire, mais non en chaire. Le second discours, dont nous faisons mention, est celui de M. Baudard, curé de Conches. Il a voulu aussi, dit-il, contribuer du denier de la veuve, et apporter son foible tribut. Son discours est peut-être un peu long, mais il est d'une ame sensible. Nous lui savons surtout gré d'une observation; c'est que le sang des Bourbons a produit, depuis Henri IV, beaucoup de princes et de princesses d'une piété et d'une vertu reconnues. Il cite entr'autres Louis XIII; le Dauphin, petit-fils de Louis XIV (l'élève de Fénélon); le Dauphin, père du Roi actuel; Mme. Louise, la Carmelite; Mme. Clotilde, reine de Sardaigne; Mme. Elisabeth; le duc d'Orléans, mort à Sainte-Geneviève; le duc de Penthièvre, qui revit dans une fille si digne de lui.......... Mais nous devons nous abstenir de louer les vivans. L'auteur auroit pu sans doute augmenter encore cette liste. Il auroit pu y donner une place aux filles de Henri IV, à la reine d'Angleterre, épouse de Charles Ier., à Mme. royale de Savoie, princesse d'un rare mérite. La troisième oraison funèbre que nous ayons à citer, est de M. Normand, curé de Saint-François de Paule, à Tours. Comme les précédens, il donne un démenti à M. Méhée, et ne prêche que le pardon des injures. Il a consacré le produit de la vente de son discours au soulagement des pauvres de sa paroisse. Ce motif suffiroit peut-être pour procurer du débit à cette production, qui se recommande d'ailleurs par d'autres endroits.

DIJON. Notre ville auroit mérité que votre journal fit une mention spéciale du zèle qu'elle a montré lors du passage de MONSIEUR par nos murs, et d'une très-belle cérémonie qui a eu lieu dans l'église de Saint-Michel. Le Prince s'est rendu à cette église pour la bénédiction d'un drapeau dont le Roi a fait présent au 23e. d'infanterie de ligne. M. l'abbé Collin, vicaire-général du diocèse et président du chapitre, officioit. Vous auriez

été touché de la piété avec laquelle S. A. R. s'est prosternée devant l'autel, et a assisté aux saints mystères. Après l'Evangile, l'officiant lui a adressé un discours analogue à la cérémonie. Il avoit déjà eu l'honneur de haranguer S. M. à son entrée dans l'église, et il lui a, de plus, présenté le clergé à son audience. Toutes les réponses que le Prince a daigné lui faire, attestent son respect pour la religion, et son désir que ses ministres soient honorés. Le seul exemple du Prince est sans doute un des moyens les plus propres à produire cet heureux effet. Il a paru sensible à l'accueil que nous lui avons fait, et nous ne l'avons pas été moins à la bonté et à la grâce qu'il a mises dans toutes ses actions et dans tous ses discours. Il est impossible de n'être pas subjugué par les heureuses qualités d'un si excellent Prince.

PORENTRUI. M. Xavier-François de Neveu, évêque de Bâle, vient de recevoir un bref du Pape qui a étonné quelques personnes et fait plaisir à d'autres. Le saint Père lui marque qu'il lui rend avec joie la partie de son diocèse qui en avoit été distraite lors du Concordat de 1801, pour être réunie à celui de Strasbourg. Il le charge de reprendre l'administration de cette portion, *quæ*, dit le souverain Pontife, *veluti postliminio, ad te revertitur*. Cette expression de *postliminio* a une grande force. Elle indique, suivant les auteurs latins, *le retour au même état d'où l'on avoit été tiré par violence, le droit de reprendre une chose perdue*. On en conclut que S. S. a l'intention de rétablir ce qui existoit autrefois, et de rendre aux siéges leurs anciennes circonscriptions. Il est en effet de sa sagesse et de son équité de revenir sur une suppression et un changement auxquels il avoit été forcé par les considérations les plus graves. Puisqu'elles ont cessé, il paroît convenable qu'il fasse cesser l'état de choses qu'elles avoient produit. Sans nous permettre de blâmer ce qui a été fait, nous ne pourrions que nous réjouir de voir adopter une mesure plus favorable à l'Eglise. Nous n'avons rien de

mieux à faire que d'attendre patiemment ce qui sera statué à cet égard, sans chercher à devancer la décision par des discussions imprudentes, encore moins par des prétentions extrêmes, et sans troubler l'ordre établi.

Nouvelles politiques.

Paris. Monsieur est arrivé le 6, à trois heures après-midi, dans la capitale, de retour de son voyage dans les départemens du midi et de l'est de la France. Le moment où le Roi a revu son frère, qu'il a tenu long-temps étroitement embrassé, celui où Monsieur a reçu les tendres respects de sa famille, ont offert un spectacle touchant. On a donné les détails du voyage de Monsieur jusqu'à Besançon; on recueille maintenant ceux de son retour de cette ville à Paris. Ces détails ont été fort étendus, et cependant il a été impossible de ne pas passer sous silence une foule de traits intéressans, de scènes inattendues, de réponses remarquables et de mots heureux, dans lesquels ont mutuellement éclaté la sagesse et la bonté du Prince, digne interprète des sentimens paternels du Roi, et l'excellent esprit qui anime toutes les contrées que Monsieur a visitées. Mais dans chaque département ces détails ont été réunis avec soin; l'amour et la reconnoissance les conservent précieusement. On peut dire que sur toute sa route Monsieur n'a eu qu'un aspect, et n'a entendu qu'une même acclamation. Tous les vœux le précédoient, tous les vœux l'ont suivi. Il a trouvé partout le sentiment dont il étoit pénétré lui-même, et en reportant au Roi les hommages unanimes dont il étoit l'objet, il ne pourra éprouver qu'une crainte, celle de rester trop au-dessous de la vérité. (*Moniteur.*)

— Dans la séance de la chambre des députés du 4 novembre, une loi sur les biens des émigrés a été adoptée à la majorité de 168 voix contre 23. Le projet présenté par le ministre a subi différentes modifications.

— La chambre des pairs a adopté dans sa séance du 5, le projet de loi portant établissement de la liste civile, et la fixation des revenus de la couronne.

— Le Roi a nommé intendant-général de ses domaines, M. Dandré, membre de l'assemblée dite constituante, et qui a toujours montré pour la cause royale un noble et rare dévouement.

— ..es journaux allemands parlent tou
de la Saxe à la Prusse. Cette réunion
contraire à un article de la *chronique du*
l'état de possession actuel sera regardé co
n'imitera pas celui qui naguères s'étoit
donner et de prendre sans aucun égard p

Otages de Louis XV.

L'abondance des matières nous a empêchés j
ter sur un des plus beaux traits de notre histoi
Louis XVI et de sa famille, dont on a publié la l
le livre intéressant qui a été présenté au Roi et à
ne trouve point d'exemples d'un pareil dévouemen
pour cette France, qui a été souillée de tant de cr
opposer des traits sur lesquels on aime à s'arrête
consolent le lecteur. L'historien de la révolution
soin ces faits précieux, qui sont une réclamation e
national. Tandis qu'on cherchoit à le flétrir par
vengé, en quelque sorte, par les plus touchans ex
de vertu. On peut citer comme un des plus glorieu
porta tout à coup mille personnes d'âge, de lieu e
rente, à s'offrir, sans s'être concertés, et à deman
ver la mort pour rendre la liberté et la vie à leur
ce rare témoignage d'intérêt, on ne sait à qui il fai
du prince qui le mérita, ou des sujets fidèles qui
d'entr'eux qui ont échappé aux fureurs révolutio
au Roi une députation présidée par M. de Tach
toit trois ecclésiastiques, l'abbé d'Aletz, l'abbé
le Sauvage. Elle a été reçue de S. M. avec l'i
digne. Ce prince a dit qu'il ne pouvoit rien aj
dont il étoit pénétré pour les auteurs d'un si n
que leurs noms seroient transmis à la postérité
.putation a été ...

Histoire de l'établissement du christianisme, tirée des seuls auteurs juifs et païens, où l'on trouve une preuve solide de la vérité de cette religion, par M. Bullet, professeur royal de théologie et doyen de l'université de Besançon, des académies de Besançon, de Lyon, associé de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres (1).

Quoique depuis environ un siècle la vérité du christianisme soit vivement attaquée dans un grand nombre d'ouvrages, quoiqu'elle soit méconnue de beaucoup d'hommes qui, quelles que soient leurs lumières, ne sont pas éclairés sur ce point important, ce n'est point aujourd'hui, si on vouloit seulement ouvrir les yeux et être de bonne foi, qu'elle devroit avoir besoin d'être prouvée. Un simple raisonnement suffiroit pour porter la conviction dans un esprit juste et impartial. Cicéron a dit : « Il n'est point de fiction que le temps ne détruise ». Tout ce qui n'est qu'opinion est sujet à des vicissitudes, et s'il est de la nature de l'esprit humain de passer d'une erreur à une autre, il n'est pas de la nature d'une erreur de résister à l'influence des siècles. La religion chrétienne est établie il y a dix-huit cents ans. Livrée à des chocs de tous les genres, elle s'est constamment soutenue. Elle a triomphé de tous les obstacles. Naguère encore la barque de Pierre étoit battue d'une

(1) Seconde édition. 1 vol. in-8°.; prix, 7 fr. et 8 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Méquignon, fils aîné, libraire, rue Saint-Séverin, 1814, et au bureau du Journal.

si violente tempête, que l'incrédulité croyoit son naufrage assuré. Des événemens, que la sagesse humaine ne pouvoit prévoir, auxquels toutes les forces de l'homme n'auroient pas suffi, l'ont inopinément remise à flot, et nous la voyons avec admiration, aidée du souffle divin, voguer majestueusement, et justifier l'oracle de son impérissable destinée. Qui ne reconnoîtroit là le doigt de Dieu, et l'œuvre de sa toute-puissance? Qui, dans cette inconcevable *longévité* de l'Eglise, s'il est permis de se servir de cette expression, pourroit méconnoître des caractères, lesquels ne peuvent convenir à une invention humaine?

Nous ne manquons point d'écrits qui prouvent la vérité de la religion chrétienne. Dès les premiers siècles cette religion a eu des défenseurs et des apologistes qui l'ont vengée des imputations calomnieuses de ses adversaires. Quadrat, évêque d'Athènes, paroît être un des premiers qui soient entrés en lice. On connoît les deux apologies de saint Justin, déserteur de l'école de Platon, pour embrasser le christianisme. Origène réfuta Celse, l'un des plus acharnés ennemis du nom chrétien, et l'apologétique de Tertullien ne laisse rien à désirer pour la solidité et la force. Ces grands hommes ont été suivis de beaucoup d'autres qui se sont distingués dans la même carrière, et depuis que l'esprit d'incrédulité a été propagé parmi nous par tant d'écrits et d'efforts, les moyens de défense se sont multipliés à proportion du besoin, et des écrivains laborieux, instruits, zélés, n'ont rien négligé pour opposer une digue à ce torrent d'impiété et de corruption.

Parmi ces défenseurs des vérités évangéliques, l'abbé Bullet occupe un rang honorable. Mais en

consacrant ses veilles à l'utilité de la religion, il s'est formé un plan particulier. Ce n'est point, comme l'ont fait beaucoup d'excellens théologiens, en mettant en avant les prophéties et les miracles, en prouvant l'authenticité des livres saints, en montrant qu'ils ont été inspirés, qu'il entreprend d'établir les vérités évangéliques. Quelle que bonne que soit cette méthode, il lui a paru qu'il y en avoit une encore plus sûre, et qui seroit sans réplique. C'est chez les ennemis du christianisme qu'il va chercher des armes pour le défendre; c'est dans leurs propres aveux qu'il trouve des preuves incontestables de la fidélité avec laquelle les faits évangéliques nous ont été transmis. En effet, si les Juifs, ennemis naturels du nom chrétien, si les auteurs païens des trois premiers siècles, qui ont écrit contre le christianisme, s'accordent, malgré la haine qu'ils portoient à cette religion, à rendre un hommage forcé aux principaux points qui appuient notre croyance, si, malgré les blasphêmes qu'ils vomissent contre elle, le récit des évangélistes est confirmé par le leur propre, dans les écrits qu'ils nous ont laissés, si, de leurs impostures mêmes, il jaillit des traits de lumière en faveur de la cause qu'ils attaquent, enfin s'ils sont obligés de reconnoître dans la personne de Jésus un envoyé du ciel, dans ce qu'il fait un pouvoir plus qu'humain, il est évident qu'il résulte de là, en faveur du christianisme, un assemblage de preuves qui équivaut à une démonstration, et c'est ce que développe, avec beaucoup de clarté, l'abbé Bullet dans son ouvrage.

Il commence par établir, avec une grande simplicité et en peu de mots, les faits évangéliques. C'est sous le règne de Tibère que naît Jésus. Il passe pour

ıre qu'on est forcé d'en admirer la perfecti
ɔnne pour le Messie précisément au momen
rres des Juifs avoient fixé pour son avénemen
qu'il y a d'éclairé parmi cette nation s'élèv
doctrine nouvelle. Jésus n'en continue pa
s prédications. Il charge ses disciples de
s dogmes. Il fait des choses merveilleuses,
vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, fais
ıer les boîteux, et guérissant toute sorte d
es. Il communique ce pouvoir à ceux qu'il
ils l'exercent. Les Juifs, témoins de ces n
les nient point. Seulement ils les attribuen
ons. Pour arrêter les progrès de la nouve
ine, les princes des prêtres ordonnent qu
sse Jésus. Ils le font mourir. Quelques jou
mort, on ne trouve plus son corps dans l
e où il avoit été déposé. Les disciples publ
ur maître est ressuscité. Fidèles aux ordres
ıt reçus, ils annoncent partout sa doctrin
entr'eux montent au temple. Ils y guéris
oîteux de naissance. Ils font des prédictions
ɔmplissent.

Ces succès effraient les principaux d'entre l
s défendent aux apôtres d'annoncer Jésus

mission. On les fait battre de verges, on les met en prison. Rien ne les arrête. Ce n'est pas seulement en Judée que les disciples annoncent l'Evangile. Ils le prêchent aux Gentils. Ils en convertissent plusieurs; mais ils éprouvent de la part des autres les mêmes persécutions et les mêmes traitemens que chez les Juifs, et n'en montrent que plus de zèle.

Néron et ses successeurs persécutent les chrétiens, sans pouvoir en diminuer le nombre. Au contraire, le nombre des fidèles augmente au point que les magistrats sont effrayés d'avoir tant de personnes à punir. Il n'en coûteroit aux chrétiens que de nier qu'ils le soient pour échapper au supplice. Ils aiment mieux le subir. Quoique le feu de la persécution se rallentît quelquefois, trois siècles au moins s'écoulent avant qu'il s'éteigne tout-à-fait Ce n'est que sous Constantin, après que ce prince, par une protection visible du ciel, eut remporté une insigne victoire, que l'Eglise respire. Encore ce calme ne fut-il pas de longue durée, et la foi trouva dans l'empereur Julien, tout chrétien qu'il étoit, un nouveau persécuteur; mais après lui la religion triomphe.

Ainsi donc, quoiqu'avant l'avénement de Jésus, deux religions se partageassent le monde, savoir le judaïsme, beaucoup moins répandu, et l'idolâtrie, commune au reste de l'univers, un temps assez court a suffi pour qu'une grande partie des Juifs et un nombre infini d'idolâtres soient devenus chrétiens; ce n'est pas seulement dans une ville, dans une province, c'est dans le monde entier que s'est opéré ce grand changement. Comment a pu s'exécuter cette inconcevable entreprise? Quel puissant intérêt a pu porter les peuples à quitter le culte de leurs pères,

ou adopter un autre qui les réprim
qui demande le sacrifice de ses go
d'austères devoirs. D'autre part, les J
pas être plus disposés à renoncer à u
s'étoit établie par tant de prodiges.
il est vrai, un Messie, mais ils l'a
rieux, puissant, revêtu de l'éclat et d
avoient illustré leurs plus grands roi
l'état d'humiliation où Jésus se montro

Et par quels moyens s'est opérée
leuse révolution? Sont-ce des orateurs
phes, des sages qui l'ont entreprise?
pouvoir de l'éloquence, par la force
ment, par adresse, par artifice, ou pa
et la contrainte, qu'on est parvenu à s
de nations différentes à ce nouveau jou
gagnées par de magnifiques promesses
l'attrait du plaisir, subjuguées par une
sante? Rien de tout cela n'étoit au po
tres. Ont-ils, dans leur mission, joui
liberté, et aucun obstacle ne s'est-il
prédication? Ils en ont rencontré de tou
On les a effrayés par des menaces, a
supplices, attaqués dans des livres

tout autre association, est un principe infaillible de destruction et de ruine, n'a point empêché qu'elle ne fleurît et se propageât.

Ne se présenta-t-il pas du moins des hommes qui défendirent l'ancienne religion contre les dogmes nouveaux? Oui, sans doute, le paganisme eut ses champions, et ils ne manquoient ni de talens ni de pouvoir. Celse et Porphire, philosophes célèbres, écrivirent en sa faveur. Julien, parvenu à l'empire, essaya de soutenir le paganisme, et par sa plume, et par sa puissance. Il nous reste pour cette cause un plaidoyer de Symmaque, homme consulaire. Le prestige de ces écrits périt avec leurs auteurs. Dieu fit prévaloir contre tous les efforts de la puissance humaine, l'œuvre d'hommes simples et pauvres, et la folie de la croix l'emporta sur la sagesse du monde, et sur l'orgueil de la philosophie (1).

Après cet exposé, qui seul suffiroit pour établir la vérité de la religion chrétienne, Bullet passe aux preuves. C'est la partie savante de son ouvrage. Il reprend chacun des traits qu'il a mis en avant, et montre qu'il n'en est aucun dont les écrits des adversaires du christianisme ou ceux des auteurs contemporains, n'aient conservé la mémoire et reconnu la vérité. Pour parvenir à ce but, il compulse, il dépouille les ouvrages d'un nombre infini d'écrivains, idolâtres, juifs, chrétiens. Il cite le Talmud, les livres des rabbins, les *Sepher-Toldos*, ou livres de la génération de Jésus, les écrits des Pères, les rescrits des empereurs, tous les monumens anciens. Il insiste

---

(1) *Verbum enim crucis pereuntibus quidem stultitia est.* I. Corinth. c. 1, ℣. 18.

comme des opérations magiques. Mais
des opérations magiques? des œuvres s
par le pouvoir du méchant esprit. Les
voient donner d'autre sens à cette expre
ment l'esprit de ténèbres et de malice e
concours à des œuvres de lumière, aux
morale sainte et pure?

En accablant ses adversaires de passag
n'admet pourtant point indistincteme
preuves. Il rejette celles qui sont équi
les discute. S'agit-il, par exemple, du f
de l'historien Josephe (1) où, parlant de
témoignage à sa prédication, aux prodig
rés, à sa mort injuste, à sa résurrection
quelques-uns regardent ce passage com
pour que Bullet ne veuille pas s'en
dit-il, le silence de Josephe ne prouver
en faveur du christianisme que le passag
Car quelle apparence que Josephe, né tr
ans après la mort de Jésus, ait pu ignc
paru dans la Judée un homme extraorc
les disciples prêchoient une religion
avoient attiré l'attention du gouvernement
regardoit Jésus comme ...

haine des principaux de la nation, ou comme un imposteur. Dans ce dernier cas, ne seroit-il pas extrêmement étonnant qu'il n'eut point parlé de lui, puisque dans le chapitre suivant il parle d'un imposteur bien moins fameux, lequel avoit excité des troubles qui furent appaisés par la prudence de Pilate? Il reste donc à penser que Josephe ne regardoit point comme faux ce que les disciples racontoient de Jésus, et que par conséquent, ou le passage n'est point supposé, ou Josephe se sera tu sur Jésus, pour ne point déplaire à ses compatriotes.

Dès la première édition de l'*Histoire de l'établissement du christianisme* (1), on a rendu hommage au mérite du livre, à son utilité, au talent et à l'érudition avec lesquels l'abbé Bullet avoit traité cette matière. Son plan, tout entier de citations, ne comportoit guère de l'élégance et du mouvement dans le style; mais on est amplement dédommagé par une saine critique et par la solidité des preuves. L'auteur avoit été devancé dans cette même carrière par le père de Colonia, jésuite (2), et depuis que l'*Histoire de l'établissement du christianisme* a paru, un anglois, M. Lardner, théologien non-conformiste, a traité le même sujet (3).

Sans doute il n'est pas possible d'établir d'une manière plus convaincante la vérité et la divinité du christianisme, puisque, par cette méthode, il se trouve avoir en sa faveur les dépositions et les témoi-

(1) En 1764; in-4°.

(2) *La Religion chrétienne autorisée par le témoignage des auteurs païens.* Lyon, 1718; 2 vol. in-12.

(3) *Le témoignage des anciens Juifs et des païens en faveur de la religion chrétienne.*

gnages de ses plus cruels ennemis. Quelque propre néanmoins que soit ce livre à porter la conviction dans les esprits, à affermir la foi, et à y rappeler ceux qui auroient eu le malheur de la perdre, je ne le verrois point sans inquiétude dans les mains des jeunes incrédules, qu'on dit n'être point rares dans quelques-unes de nos écoles, et qu'y ont malheureusement multipliés le peu d'influence que pendant long-temps a eue dans l'éducation l'instruction religieuse. Je craindrois qu'apportant à cette lecture plus de curiosité que de discernement, ils ne s'attachassent à ce qui flatteroit leurs idées anti-religieuses, et qu'ils ne préférassent le poison au remède. A côté des aveux forcés des ennemis du christianisme, tant de calomnies sont répandues contre cette doctrine; la vie et la conduite de son divin fondateur, y sont défigurées par tant de folies, d'impertinences et de blasphêmes, qu'à un âge où les passions parlent si haut, où la raison est si foible contre elles, au milieu de tant de pernicieux exemples et de leçons dangereuses, il ne seroit pas bien sûr qu'on ne s'autorisât point de ces faussetés pour s'affermir dans l'erreur, et que même on ne s'en fît des moyens pour y entraîner autrui. Je réserverois donc cet ouvrage pour un âge plus mûr, ou si on croyoit devoir le livrer à la jeunesse, je voudrois qu'un guide sage lui fit recueillir les fruits de cette lecture, sans l'exposer au danger de ses inconvéniens. L.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

CASTEL-GANDOLFO. Le 18 octobre, le saint Père alla visiter la nouvelle église de Genzano. Il y fit sa prière, et

reçut la bénédiction du saint Sacrement, qui fut donné par Mgr. Jacobini, nouvel évêque de Bagnarea. S. S. passa ensuite à la sacristie, et admit au baisement des pieds le clergé, et beaucoup de personnes qui étoient accourues. En ce moment survint le cardinal Spina, que S. S. entretint quelque temps.

— Le 19, le saint Père célébra la messe dans son palais. Il admit ensuite à son audience le cardinal Dugnani, et visita l'église des Pères réformés. En entrant, il trouva Son Exc. Mgr. de Pressigny, ambassadeur extraordinaire de S. M. T. C. près le saint Siége, qui étoit venu de Rome à Castel-Gandolfo pour rendre ses devoirs à S. S. Plusieurs princes et prélats vont journellement à cette Villegiature pour saluer le saint Père.

— Le cardinal Mattei, doyen du sacré collége, prodataire, évêque et gouverneur perpétuel d'Ostie et Velletri, a fait son entrée dans cette dernière ville. Il y a été reçu avec beaucoup de pompe et de joie. Le clergé et le peuple ont montré une égale allégresse. Son éminence s'est rendue à l'église, où elle a entonné le *Te Deum*, et prononcé une homélie dont le peuple a été très-touché.

Paris. Ces jours derniers est arrivé à Paris, Mgr. Daniel de Murray, archevêque d'Hiérapolis et coadjuteur de Dublin. Il arrive de Rome, qu'il a quittée, le 17 octobre, emportant avec lui la consolation de voir la paix de l'église d'Irlande se consolider de plus en plus. Ce prélat distingué par sa sagesse et sa modération, se propose de passer quelque temps à Paris pour y régler les affaires qui concernent les biens des séminaires Irlandois. Il a lieu d'espérer que le Roi écoutera ses justes réclamations en faveur des églises d'Irlande dépouillées de leurs biens, et qu'il rendra ces fondations à leur destination primitive.

— On sait avec quel empressement les fidèles visitoient autrefois le Calvaire du mont Valérien. Toutes les pa-

de colère, la dispersion de quelques bo
s'étoient réunis dans cet asile, et même la
stations, de l'église, et des autres bâtimens
en ce lieu la main de la piété. La même
aujourd'hui le rétablissement de cet asile
ment. Un ecclésiastique respectable en a d
qu'il a fait passer au gouvernement. Il no
communication. Voici son plan et ses moy

On érigeroit le Calvaire en cure, et le c
périeur de la communauté qu'on y établi
sous lui deux vicaires, qui en seroient le
On recevroit dans cette communauté les prê
qui par leur âge ou leurs infirmités, auroien
retraite. Cet établissement ne coûteroit rie
seroit défrayé par la caisse diocésaine, pa
des offrandes et des quêtes, par le bénéfi
sionnaires, par les honoraires des messes, p
tions, par les jardins, etc. L'auteur du proje
ter ces différens revenus à la somme de 37,
Mais il croit qu'il y auroit des moyens de l'a
Il propose que chaque prêtre qui seroit reç
communauté, y laissât son mobilier et ses
arrêteroit la même chose pour les prêtres pens
à qui l'on ne demanderoit que 500 fr. de pen
doute pas qu'un appel aux personnes pieuses
de la capitale ne procurât à cet asile du sec
digent des secours

s'empresseroient sûrement de venir au secours d'une maison qu'ils regarderoient comme une retraite honorable et commode pour leurs confrères. On pourroit encore y recevoir des laïques qui souhaiteroient finir leurs jours dans les exercices de la piété. Ils payeroient 800 francs de pension. On auroit un cimetière pour ceux qui auroient la dévotion de se faire enterrer de préférence en ce lieu. Enfin on y donneroit des retraites, qui seroient encore une branche de revenu. Les prêtres vivroient en commun, et seroient traités avec douceur et charité. On auroit égard à l'âge et aux infirmités. M. l'archevêque de Paris seroit le supérieur de la maison, et en nommeroit les chefs. On y recevroit les frères hermites qui vivent encore, et on les employeroit suivant leurs talens.

Telles sont les principales dispositions du projet qui entre dans tous les détails, et qui explique assez au long les moyens de pourvoir aux dépenses, et le régime de vie qu'on suivroit dans ce lieu. L'auteur est très-certainement zélé, et il a réfléchi sur son projet, qu'il regarde avec raison comme pouvant être fort utile. Il est à désirer qu'on puisse s'occuper de le réaliser. L'intérêt de la religion en général, la piété des fidèles, le bien d'une partie intéressante du clergé, sollicitent également l'exécution de ce plan.

— Un curé du diocèse de L..., dont la paroisse a été, il y a quelques années, réunie à une autre, demande si malgré cette réunion, il n'a pas le droit de rentrer dans sa cure. Il ajoute, que plusieurs de ses confrères font la même demande. Mais si la réunion, comme il y a lieu de le croire, a été faite par l'autorité ecclésiastique, ce n'est qu'à elle qu'il convient de la révoquer. On ne peut s'adresser qu'à l'ordinaire, à qui il appartient de statuer à cet égard. Les pasteurs doivent donner aux fidèles l'exemple de la soumission aux évêques, et ils doivent être plus circonspects en matière de juridiction qu'en toute autre. On s'est un peu trop accoutumé, dans les temps de troubles dont

... qui nous écrit qu'on répand
nistres pour les repos de l'Eglise, qu'on p
tions exagérées. Nous espérons que ces br
mêmes exagérés. Tout le monde veut la
monde en a besoin. Nous l'attendons ave
concours heureux des deux puissances,
d'un Pontife éclairé, de la protection qu
religion un monarque qui sait se renfern
droits, et du dévouement d'évêques qui
que leur intérêt, même humainement parlan
serrer les liens qui les unissent au saint Siég
tifier par lui leur autorité, qui croule si la
ébranlée.

VERSAILLES. S. M. vient de donner une
gnalée du zèle qui l'anime pour la prospéri
ligion, en débarrassant les études ecclésiastiq
traves fiscales et scolastiques auxquelles les av
l'homme qui ne rêvoit qu'argent et dominati
à la justice du Monarque, les archevêques
rentrent dans le droit inhérent à leurs fonctio
veiller, de diriger seuls les écoles destinées à
élèves du sanctuaire. Cette première faveur a
l'Eglise semble en appeler une autre, non
portante pour la régénération des principes re
des bonnes mœurs. Celui qui s'effarouchoit de
dre idée de corporation, par un contre-sens
toit ... e, avoit concentré dans l'U...
les ...

d'école, dont le devoir principal est d'enseigner la prière et le Catéchisme aux enfans, le respect dû aux parens, aux pasteurs et aux autorités, de contribuer, par sa présence, à l'ordre et à la décence du service divin, d'accompagner son curé dans l'administration des sacremens, de l'aider enfin dans toutes ses fonctions, ce qui lui donne un caractère presque ecclésiastique, et relève l'importance de sa place, un maître d'école est soustrait à l'autorité de ses supérieurs naturels. Muni de son diplome, où il n'est question ni de maire, ni de curé, il peut braver impunément l'un ou l'autre, ce qui n'arrive que trop souvent; il peut former des partis, fomenter la division dans les communes, ce qui n'est pas rare; il n'est comptable de sa conduite qu'à un inspecteur éloigné ou passager, dont la surveillance se mesure sur le degré de catholicisme ou de croyance dont il est pourvu. C'est donc encore un abus grave à corriger, une réforme nécessaire qui appelle l'attention de notre bon Roi. Outre que cette partie de l'instruction n'est pas la mine la plus féconde à exploiter, il restera encore à l'Université un assez beau et assez vaste domaine. Il faut laisser aux curés et aux évêques une autorité et une surveillance qui sont dans la nature des choses. Autrefois les évêques seuls ou leurs délégués donnoient l'approbation aux maîtres d'écoles. Dans quelques diocèses même, bien organisés, il y avoit des espèces de séminaires où les candidats étoient tenus de passer au moins six mois avant d'être admis à leurs fonctions. La caisse diocésaine faisoit les frais de cet établissement. Les conciles vouloient que, dans chaque chapitre de cathédrale, il y eut un canonicat affecté à la dignité de théologal, chargé de surveiller les études ecclésiastiques, et un, à la dignité d'écolâtre, chargé de surveiller les écoles chrétiennes. Pourquoi ne feroit-on pas revivre des institutions si utiles, et si propres à rappeler la génération présente à un meilleur esprit? Nous croyons que pour obtenir ce nouveau bienfait, il suffit d'éclairer les bonnes intentions du plus sage et du plus religieux des Monarques.

... de tous ...
... des malades sans aucune ressource
une si longue fièvre religieuse et polit
vous guérir vous-même; si, au lieu de
médecins, vous voulez leur en donner;
vous traite à votre fantaisie; si chacun
Pauvres gens, laissez-vous conduire, o
risée de l'Europe, après en avoir été la
bien dans la tête que, comme votre Roi
satisfaire tout le monde, le mieux pou
vous, est qu'il suive les mouvemens de :
seils de ceux dont il s'environne. Je vous
dans nos pays, on admire sa bonté, on
on rend hommage aux qualités et aux tal
On rit un peu de cette espèce d'opposit
de vos écrivains qui croient se faire par-là
ment qu'il entre dans leur fait plus de lég
que de mauvaise volonté. Mais leurs rais
bien petites et leurs alarmes bien misérabl
sont réelles, elles annoncent bien peu de j
ne sont que feintes, elles ne supposent
droiture.

On a déjà publié quatre livraisons d'une coll
celle des portraits des souverains alliés, des pr
plusieurs personnages illustres. Chaque livraison
tre portraits, parmi lesquels sont ceux du Roi
de sa maison, de l'empereur Alexandre, de l'em
roi de Prusse, de lord Wellington, etc. Ces p
beaucoup de soin, et annoncent un talent distin
prononcer sur la ressemblance de tous, parce que n
neur de connoître tous les personnages qu'ils rep
avons remarqué surtout avec plaisir ceux du Roi
pereur de Russie. Ce...

Dotation du clergé.

On parloit à un conseiller d'Etat de Buonaparte, de la nécessité d'une religion pour maintenir la société. « Nous voyons, répondit-il, bien clairement le contraire. Il existe encore de la religion dans quelques provinces; ce sont celles que nous avons le plus de peine à gouverner. La levée de la conscription, la perception des impôts, y éprouvent des difficultés incroyables, tandis qu'ailleurs, on paie, on marche, sans résistance, presque sans murmurer, et les décrets de l'empereur, qui semblent lasser la docilité de certains départemens, s'exécutent dans ceux où le christianisme expire, avec la ponctualité des décrets même du destin ».

Cet homme confondoit la force de l'Etat avec la facilité de l'administration. Lorsque tout sentiment moral est éteint dans un peuple, lorsqu'il ne connoît plus rien de juste et d'injuste en soi, lorsque, entièrement concentré dans un abject égoïsme, chacun ne s'occupe que de son bien-être personnel, ne calcule que ses intérêts particuliers, et que tous se méprisent assez pour n'être ni indignés ni surpris qu'on les opprime, il n'en est pas un seul qui ne fléchisse servilement sous la main qui l'écrase, parce que dans l'isolement de chacun, on aperçoit moins d'inconvénient à subir le joug, que de péril à le secouer. L'habitude d'ailleurs de tout rapporter à soi, rend insensible aux maux qui ne pèsent que sur les autres : les affections de famille, en partie détruites, font place

à une indifférence profonde : un père se voit enlever son fils comme il verroit partir un étranger, et en lisant le sénatus-consulte qui dévoue son frère à une mort certaine, le frère, au lieu de frémir, suppute froidement la part qui lui reviendra de son héritage. Certes, de pareils hommes sont aisés à conduire, quand on dispose des baïonnettes, et que l'empire victorieux n'est point menacé sur son territoire. Mais dans les calamités, dans les revers, lorsqu'un effort énergique, un généreux dévouement peut seul sauver l'Etat, lorsqu'il s'agit de mourir volontairement pour son Roi et pour sa patrie, c'est alors que se fait sentir l'influence des doctrines diverses, et qu'on apprend à distinguer un peuple déiste ou indifférent d'une nation chrétienne. Il suffit d'une bataille pour conquérir tel royaume, tandis qu'après trente victoires, l'Espagne restoit encore toute entière à subjuguer. Une armée étoit-elle anéantie ? à l'instant il en renaissoit une autre, créée soudain par les mots puissans d'honneur et de religion. Que la philosophie eût régné dans cette noble contrée, il y a six ans qu'elle gémiroit sous une domination étrangère, et, de dessus son trône ensanglanté, Buonaparte opprimeroit encore l'Europe.

Sans religion, point d'esprit national durable, point de fidélité au souverain, point d'amour du pays natal, en un mot, point de société. Mais la religion ne sauroit se perpétuer sans ministère, et son sort est lié au sort du clergé. Aussi Napoléon, qui cherchoit par tous les moyens possibles à détendre le ressort religieux, s'appliqua-t-il à affoiblir l'autorité sacerdotale, en isolant les ministres, en les asservissant, et en les montrant toujours au peuple sous un aspect

humiliant. Il semble que, se défiant de sa rapide élévation, il crut ne pouvoir l'affermir qu'en renversant toutes les anciennes idées, et en établissant un ordre de choses entièrement nouveau. Cependant la plus légère réflexion eût pu le désabuser d'une opinion si fausse. Depuis qu'il existe des hommes en état de société, la société a reposé constamment sur les mêmes bases; essayer de lui en donner d'inconnues jusqu'alors, c'étoit donc entreprendre de changer la nature même, projet qui ne sauroit entrer que dans un esprit insensé.

Partout, depuis l'origine du monde, le systême politique a été intimement uni au systême religieux. On sait quelle étoit l'influence des Pontifes chez les Romains. Nos ancêtres, en quittant leur sauvage idolâtrie pour embrasser le christianisme, sentirent qu'il devoit faire partie de la constitution de l'Etat, et dans la division des citoyens en trois ordres, ils assignèrent au clergé le premier rang. Rien n'étoit plus conforme à la raison que cette prééminence; car éclairer les esprits, et régler les penchans du cœur, est certainement une fonction plus haute, que défendre le sol, et que le cultiver.

Par cela seul qu'il formoit un corps, le clergé jouissoit d'une considération à laquelle aucun de ses membres, pris à part, n'auroit pu prétendre : le respect des peuples s'en accroissoit, ainsi que l'autorité de persuasion qui lui est propre, et il devenoit ainsi comme le lien qui attachoit les sujets au chef de l'Etat et à l'Etat même.

Toutefois une chose encore étoit nécessaire pour que, sous ce rapport, il remplit complètement sa destination. Il n'avoit pas moins besoin d'indépen-

...ont politique de la d
motif si puissant qu'il a porté toute
tiennes, sans exception, à consac
ou moins considérable, à l'entretie
culte.

Lorsqu'en 1790, la philosophie
solut d'abolir la religion, elle ne t
pédient plus sûr pour arriver à son
pouiller le clergé de ses biens. Or
tonner que Buonaparte, ayant à peu
vues, ait adopté le même plan. A l
loit un fantôme de religion, mais d'
fut esclave, comme tout le reste. Q
les membres du clergé, appliqua tou
à empêcher qu'ils ne fissent corps, et
employés de toute espèce, qui vivoien
Les évêques reçurent, mois par mo
comme les gendarmes : leur subsistanc
des curés, dépendit des chances politi
du trésor, et des caprices du maître : le
tres, réduits à l'aumône, n'eurent d'autre
la charité des fidèles, et formèrent, au g
de la religion, une espèce d'ordre men
milioit le sacerdoce, sans exciter la
spectacle d'une indigence ...

beaucoup près, pourvu à tous les besoins. A moins que le clergé n'ait un fonds dont il puisse répartir, à son gré, les revenus, mille choses essentielles resteront toujours à faire. Il faut des établissemens particuliers d'instruction pour les élèves du sanctuaire; qui les fondera? Il faut pour renouveler la foi et réformer les mœurs, des compagnies de missionnaires; qui subviendra aux frais de cette œuvre importante? Il faut réparer, entretenir, décorer les temples; qui supportera cette dépense? Buonaparte avoit ordonné qu'il seroit fait un prélèvement de 10 pour 100, sur les revenus de toutes les propriétés communales, et qu'on formeroit ainsi un fonds de subvention pour les acquisitions, reconstructions et réparations des églises, des séminaires et maisons pour loger les curés (1). Cette taxe a été perçue; mais on a fait du produit une application différente de celle qu'on annonçoit. Aujourd'hui, que presque tous les biens des communes sont aliénés, on ne peut plus demander l'exécution d'un décret nul en lui-même, comme il a été illusoire dans ses résultats. Toutefois si on ne prend des mesures promptes et efficaces pour conserver les édifices existans, et pour relever ceux qui ont été détruits, en peu d'années plusieurs paroisses n'auront plus d'églises, et un grand nombre de pasteurs continueront d'être privés d'un logement convenable à leur état.

Ne seroit-il pas à désirer aussi, que l'Eglise de France fut à même d'encourager la culture des sciences ecclésiastiques, et qu'à l'exemple de la philosophie, elle put répandre *gratis*, parmi le peuple, des livres

---

(1) Décret du 15 septembre 1807.

où il puisât une instruction à sa portée, et qui le prémunissent contre le danger des mauvaises doctrines?

Or, comment opérer ces diverses sortes de bien, tant que le clergé sera sans dotation? Sans doute, on ne peut lui rendre entièrement celle qu'il possédoit il y a vingt années; mais quelle raison empêcheroit de lui restituer, en déduction de ce que le trésor lui paie annuellement, la portion de ses anciennes propriétés, qui a été réunie au domaine public? Ne seroit-ce pas, à la fois, un acte de justice et de sagesse? de sagesse, nous l'avons prouvé; de justice, puisque rien au monde ne sauroit excuser une semblable spoliation dans son origine. Nous ajouterons que ce seroit encore une mesure très-politique; car si on consacre par le fait l'inviolabilité des donations, les donations se multiplieront, et l'Etat, au bout d'un certain temps, sera déchargé des frais du culte. « Rendez sacré, dit Montesquieu (1), l'antique et nécessaire domaine du clergé, qu'il soit stable et éternel comme lui-même ». Un corps propriétaire est une famille de plus dans l'Etat, dont elle augmente les ressources. Ses revenus deviennent le patrimoine commun de toutes les autres familles, comme le remarquoit, avec infiniment de justesse, le clergé de France en 1785 (2) : « Les dons que les peuples ont faits à la religion, et que la religion partage entre le service des églises et les besoins des peuples, forment une mense commune; c'est un patrimoine universel, un domaine perpétuel, qui, passant successivement dans toutes les familles, y porte l'illustration, l'aisance ou le néces-

(1) *Esprit des Lois*, l. xxv, c. 5.
(2) *Rapport de l'agence de 1780 à 1785*, p. 248.

saire, y féconde le talent, le mérite, l'industrie, et conservant toujours la pureté de son origine, nous vaut le bonheur de soulager le peuple, de faire chérir le prince et respecter la religion ».

Quelques personnes peut-être affecteront de craindre que le clergé, redevenu propriétaire, n'abuse des fonds dont on lui confiera l'emploi. Certes, ce seroit prévoir de loin les abus. Avec des craintes de cette espèce, on ne feroit jamais aucune sorte de bien, jamais on ne fonderoit aucune institution. Nous ne nions pas que les revenus ecclésiastiques n'eussent pu être autrefois mieux répartis, et que plusieurs bénéficiers n'en fissent un usage contraire à l'esprit de leur profession. Mais, à cet égard même, on a singulièrement exagéré le mal, pour détruire plus aisément le bien.

« Les richesses du clergé, dit un écrivain moderne (1), avoient été long-temps le texte des déclamations d'une philosophie envieuse; elle reprochoit aux ministres d'un Dieu de charité, jusqu'au pain dont ils nourrissoient le pauvre : car si on voyoit quelquefois des prêtres avares et sans entrailles, ces ames dures étoient peu nombreuses. Une tendre commisération pour les misères de l'humanité étoit partout le caractère distinctif du clergé catholique, dévoué par état aux œuvres de bienfaisance, et, pour ainsi dire, consacré à la miséricorde. Existoit-il quelque part une abbaye opulente, on s'en apercevoit d'abord à

(1) *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le 18e. siècle, et sur sa situation actuelle;* prix, 1 fr. 80 c. et 2 fr. 30 c. franc de port. A la librairie de la Société Typographique, place Saint-Sulpice; et au bureau du Journal.

l'aisance qui régnoit dans les lieux d'alentour. Il étoit rare, et peut-être inoui, que l'indigent n'entrât pas en partage des revenus attachés à ces saintes fondations, qui étoit comme le patrimoine que, dans sa touchante sollicitude, la religion tenoit en réserve pour ceux de ses enfans qu'avoit déshérités la fortune. Qu'on interroge le pauvre, et on saura ce qu'il a gagné aux spoliations qui remirent, comme on parloit alors, en circulation ces richesses oisives. Elles étoient oisives sans doute pour l'abject calculateur, qui ne voyant dans l'or qu'un moyen d'acquérir de l'or, suppute froidement ce que peut produire la faim, le froid, la nudité, et toutes les angoisses de l'extrême besoin, engloutit dans ses coffres la substance des malheureux dont il a consommé la ruine, et dévore les familles entières par ses usures homicides. Elles étoient oisives enfin, comme ceux qui les distribuoient étoient eux-mêmes oisifs. Que faisoient-ils en effet ces hommes désœuvrés? Ils cherchoient de tous côtés des peines pour les adoucir, des pleurs pour les sécher, des douleurs pour les consoler. De l'infect cachot où ils venoient de promettre le pardon au repentir, ils passoient au lit de l'agonisant pour verser dans son cœur, à ce moment terrible, les joies immortelles d'une espérance qui alloit s'accomplir. Faut-il s'étonner qu'après dix-huit siècles de patience, on se soit lassé de souffrir des êtres si scandaleusement inutiles »?

En attendant que l'Eglise soit dotée en propriétés foncières, nous croyons qu'il y auroit un moyen facile, sans accroître la charge de l'Etat, de soustraire le clergé à l'humiliation d'être salarié comme une troupe de manœuvres; mais ce n'est pas ici le lieu

de développer un plan, qui exige d'être mûri avec beaucoup de réflexion, et qui doit avoir été jugé par le gouvernement, avant d'être soumis à une discussion publique. F. L. M.



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Le samedi, 22 novembre, il a été célébré dans la chapelle des Tuileries une messe des morts pour le repos de l'ame de Marie-Louise-Joséphine de Savoie, reine de France, morte en Angleterre il y a quatre ans, et à pareille époque (1). Le Roi, à qui le souvenir de cette auguste et digne épouse est toujours cher, a assisté à cette messe, ainsi que Madame et les princes.

— La veille, la sœur Marthe, de Besançon, avoit eu l'honneur d'être présentée au Roi. Cette fille charitable est célèbre en Franche-Comté par son dévouement pour les malheureux de toute espèce, les prisonniers, les pauvres, les malades. Elle pourvoyoit à leurs besoins avec un zèle et une activité touchante. Les soldats la regardoient comme leur mère. Les prisonniers espagnols lui durent des adoucissemens à leur sort. Son industrieuse charité savoit se multiplier et trouver des ressources inespérées. Elle n'avoit rien, et savoit subvenir aux besoin d'un grand nombre d'hommes souffrans. Monsieur l'avoit vue à Besançon. Il a bien voulu la présenter lui-même au Roi. Elle a été fort émue en voyant S. M. Sire, lui a-t-elle dit, il y a vingt ans que mes prières demandoient ce moment au ciel; maintenant je mourrai contente. S. M. lui a répondu avec la bonté et sa grâce ordinaires : mourez contente, sœur Marthe; mais auparavant, vivez long-temps heureuse. La sœur Marthe a reçu, dit-on, des secours qui la mettront à même de continuer ses bienfaits.

(1) *Voyez notre numéro LIV.*

— On lit dans le feuilleton du *Journal des Débats* du 15 octobre, « que l'Histoire ecclésiastique rapporte que » saint Grégoire-le-Grand étoit si pénétré d'admiration » pour Trajan, qu'il osa demander à Dieu de faire » grâce à son aveuglement en faveur de ses vertus, et » que Dieu accorda le salut de l'empereur aux prières » du saint ».

Quoique ceux qui étudient l'histoire de l'Eglise n'aillent point en vérifier les faits dans des annonces d'opéra, et que ceux qui suivent l'opéra se mettent fort peu en peine de l'Histoire ecclésiastique, cependant puisqu'à l'occasion de l'opéra de Trajan, on a cru devoir citer cette Histoire, on ne peut pas trouver mauvais qu'on relève l'inexactitude qui a échappé à l'auteur de cet article.

Les écrivains ecclésiastiques qui ont rapporté la délivrance de Trajan par l'intercession de saint Grégoire, ont eu soin de réfuter cette fable, aussi contraire au dogme catholique, que dénuée de preuves et d'autorités. Le premier qui l'ait adoptée et répandue en Italie, où on refusoit de la croire, est Jean Diacre, postérieur de trois siècles à saint Grégoire. Il dit l'avoir apprise par la tradition des églises d'Angleterre; comme si ce n'étoit pas à Rome, témoin de ce prodige, qu'elle auroit dû bien plutôt se conserver.

De plus on démontre que le saint Pape n'a jamais pu demander à Dieu le salut d'un prince, qui, quelques vertus qu'il eût d'ailleurs, étoit mort dans l'idolâtrie et avoit persécuté l'Eglise; saint Grégoire enseigne expressément, en plusieurs endroits de ses écrits, que *jamais la miséricorde de Dieu ne sauve ceux que sa justice a condamnés aux peines éternelles* (1); ce qui est un point de foi.

L'auteur de l'article dont il s'agit ne s'est pas sou-

(1) Moral. lib. xi, n°. 12; lib. viii, n°. 39. Dial. l. iv, c. 44. Epist. lib. vii, Ep. 15.

venu que la critique avoit relégué le salut de Trajan parmi les contes apocryphes. Son admiration pour cet empereur a trompé sa mémoire. Il pourroit, sans le vouloir, tromper ses lecteurs. Nous les renvoyons aux écrivains qui ont examiné avec soin ce point d'histoire. Ils peuvent consulter Baronius, le P. Noel Alexandre, Théoph. Raynaud, Fleury, *Vit S. Greg. M. ad calcem Oper.* T. IV. Bellarmin, Coeffeteau, Ciaconius, etc.

VALENCE. Mgr. notre évêque vient de faire une démarche qui l'honore, et qui ne peut que réjouir les amis de la paix et de l'unité. On savoit déjà qu'il étoit revenu à des principes différens de ceux où le malheur du temps l'avoit entraîné. Il avoit fait part de ce retour à beaucoup de bons ecclésiastiques, et il dirigeoit en conséquence sa conduite et ses décisions. Mais il a pensé avec raison qu'il devoit davantage à l'édification publique, et que plus de publicité étoit nécessaire pour ôter toute équivoque, pour témoigner son respect pour le saint Siége, et pour ramener ceux qui attendoient peut-être son exemple. En conséquence, ce prélat, dont la conduite d'ailleurs a toujours été édifiante, et qui a montré du zèle pour la discipline, et en particulier pour l'œuvre des séminaires, ce prélat, dis-je, a profité d'une lettre qu'il écrivoit à ses curés pour leur faire part de ses dispositions dans toute leur étendue. Nous extrairons de cette lettre imprimée le passage suivant, où M. Becherel fait assez connoître les sentimens qui l'animent pour le saint Siége :

« Nous croyons, dit-il, devoir prévenir nos chers coopérateurs, que notre saint Père le Pape vient de renouveler les indults que nous avions sollicités et obtenus en 1809, relativement aux empêchemens de mariage et autres objets importans. Le saint Père a accompagné cette faveur d'une lettre pleine de confiance, de satisfaction et de tendresse pour nous et nos chers diocésains.

» Nouveau motif de resserrer les liens qui nous unissent au siége apostolique, à cette Eglise romaine, la mère et la maîtresse des autres églises; nouveau motif de bénir le

Seigneur de nous avoir accordé, dans ces temps difficiles, un Pontife si visiblement dirigé par la sagesse d'en haut.

» Pour nous, nos chers coopérateurs, avertis par l'âge et les infirmités que le grand jour des justices approche, nous envisageons avec plus de sécurité notre dernier moment depuis que nous avons eu la consolation de voir cet illustre successeur de Pierre, de lui donner les preuves les plus particulières de notre piété filiale, de lui soumettre la conduite que nous avons tenue dans les temps orageux, et de recevoir les gages les plus précieux de sa tendresse paternelle.

» S'il étoit encore quelqu'un parmi vous qui fut attaché à des principes que l'Eglise a condamnés par l'organe de son chef, et que nous avons condamnés avec lui, nous les conjurons, par les entrailles de J. C., par l'intérêt que nous prenons à leur salut, d'abjurer au plutôt ces erreurs, de rentrer dans le bercail de l'Eglise, de se procurer la sûreté et les consolations qu'on ne trouve que dans le sein maternel de cette Eglise sainte, qui n'a jamais avoué qu'un troupeau et qu'un pasteur ».

Je vous salue en Jésus-Christ,

✠ FRANÇOIS, *évêque de Valence*.

VINAY, *secrétaire*.

MARGUERITE, *près Nîmes*. Dès le 1er. mai dernier, cette paroisse témoigna sa joie de la restauration en faisant élever une croix de fer doré, avec une inscription qui annonçoit l'heureux retour du ROI. Nous n'espérions pas alors qu'un Bourbon dût passer sitôt devant ce monument de notre piété et de notre zèle. Ce fut le 15 octobre que MONSIEUR arriva en ce lieu. Nous nous étions tous rassemblés devant la croix, le curé à la tête. On y avoit dressé un prie-Dieu et un dais. Le Prince fut harangué par le maire et par M. Joannis, notre curé. On présenta à S. A. R. une corbeille remplie de prunes fraîches et de grenades. Le curé fit observer au Prince que la jeune personne qui lui offroit ces fruits, étoit

l'arrière petite-fille de celle qui allaita le duc de Bourgogne, père de Louis XV. Le Prince lui dit à ce sujet des choses aimables, et nous quitta au milieu des acclamations. On sait que l'ancien seigneur de ce lieu, M. le baron de Marguérite, député de la noblesse aux États-généraux, fut une des premières victimes de la révolution.

GÊNES. Au milieu du bruit des révolutions et du fracas des armes, on s'étoit à peine aperçu de la mort d'un homme qui avoit bien aussi pourtant fait quelque bruit. Benoît Solari, évêque de Noli, mourut le 15 avril dernier, dans le temps où nous étions encore dans les alarmes, et où nous n'osions encore nous flatter de l'espoir d'être délivrés d'une longue oppression. Ce prélat, né à Gênes, le 9 mars 1742, étoit entré dans l'ordre de saint Dominique, et y avoit professé la théologie. La sienne ne ressembloit pas à celle de tout le monde. Cependant il faut qu'il ait dissimulé ses opinions qui auroient pu l'empêcher de parvenir à l'épiscopat. Il fut fait évêque de Noli le 1er. juin 1778. La première démarche éclatante qu'il paroît avoir faite est celle de s'être opposé à la publication de la bulle *Auctorem fidei*, donnée par Pie VI, en 1794, contre le synode de Pistoie. Il crut bonnement que l'opposition d'un seul évêque avoit quelque poids contre une constitution doctrinale du saint Siége, déjà reçue avec vénération par toute l'Italie. M. Solari eut l'honneur de faire cause commune sur ce point avec les constitutionnels de France, et il aima mieux se ranger avec cette nouvelle église, que de rester uni à l'ancien et vénérable épiscopat. Il publia son opposition, contre laquelle le savant et pieux cardinal Gerdil a donné un ouvrage. Mais M. Solari n'étoit pas de ces gens qui restent court. Ses amis vous diront qu'il pulvérisa l'écrit du cardinal, et ils l'ont même imprimé récemment. Mais il n'est pas vraisemblable qu'ils parviennent à le persuader. L'écrit mort-né de l'évêque de Noli n'a eu de vogue qu'auprès de quelques esprits un peu têtus, et de quelques partisans

d'une doctrine proscrite. Il faut plaindre cet évêque de leur avoir prêté son nom et sa plume. Leurs éloges ne serviront pas à recommander sa mémoire.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 8 novembre, Mgr. le duc d'Angoulême a visité la bibliothèque du Roi. S. A. R. a parcouru avec intérêt les richesses de cet immense et magnifique dépôt, et elle y a donné des preuves de ses connoissances et de son goût pour les lettres. Elle a remarqué principalement les premiers monumens de la typographie, les médailles de nos rois, divers manuscrits qui leur ont appartenu, et des gravures et dessins, ouvrages de personnes de sa maison. Un des ouvrages qu'elle examinoit lui ayant rappelé les travaux de l'abbé Guenée, elle a saisi cette occasion de marquer son estime pour cet homme vertueux et savant, qui avoit été attaché à l'éducation du Prince, et qui mourut, il y a quelques années, laissant une honorable réputation.

— Mgr. le prince de Condé, qui a passé une grande partie de la belle saison à Passy, est revenu habiter le palais Bourbon. Il a assisté à la messe du Roi, le dimanche 13, ainsi que M. le duc d'Orléans, et M. le duc de Bourbon.

— Mme. la duchesse d'Orléans se porte très-bien, et a déjà commencé à se lever. Le prince nouveau-né annonce une bonne santé.

— Le Roi a quitté le deuil de la reine de Naples. Il doit le reprendre pour S. A. S. Mgr. Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conti, mort à Barcelone, peu de jours avant le retour du Roi. Ce prince étoit né en 1734, et est le dernier de sa branche.

— L'abbé Aubert, professeur honoraire de littérature françoise, au collége royal, et auteur d'un recueil de fables, est mort, le 11 de ce mois, dans un âge avancé.

— Le ministre d'Hanovre, au congrès, a annoncé que son souverain prendroit désormais le titre de roi de Hanovre.

— L'archevêque Ignatius, fondateur du lycée grec de Bucharest, a fait présent à cette ville de la riche bibliothèque de M. Sonnini, naturaliste françois, qu'il avoit achetée.

MONSIEUR,

Dans votre No. 44, vous paroissez désirer avoir des renseignemens sur la vie et la mort des évêques françois, exilés de leur patrie. Je crois servir vos vues en vous envoyant quelques extraits relatifs à M. de la Marche, évêque de Saint-Pol de Léon. Je les tire d'un ouvrage publié récemment à Londres. Voici, en abrégé, le portrait qu'on y fait de ce respectable prélat.

Jean-François de la Marche naquit au diocèse de Quimper, en juillet 1729, d'une ancienne famille noble de Bretagne. Il fut élevé à Quimper, et entra de bonne heure au service. Il se trouva à la bataille de Plaisance, en 1746, et il y fut blessé. En 1747 il fut promu au grade de capitaine dans le régiment de la Reine, infanterie. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, il reprit le cours de ses études et renonça au service. Après avoir passé quelque temps dans un séminaire à Paris, il entra dans l'état ecclésiastique, et devint vicaire-général et chanoine de Tréguier. Dès-lors il employoit, à soutenir de pauvres étudians, une pension de 2000 fr. qu'il recevoit. Nommé, en 1772, à l'évêché de Saint-Pol de Léon, il fut sacré le 7 septembre de cette année là. Il y éleva, à ses frais, un vaste et beau collége, capable de contenir deux cents jeunes gens. Il y ajouta un petit séminaire pour l'éducation gratuite de pauvres écoliers, et dota le tout de fonds suffisans pour les honoraires des maîtres et la réparation des bâtimens. Chaque année il visitoit tout son diocèse. Il mit au concours tous les bénéfices à charge d'ame qui étoient à sa nomination. Il présidoit lui-même aux retraites que faisoient ses prêtres. Une sage économie dans ses affaires lui donnoit le moyen de faire des largesses, de soutenir des familles pauvres, et de concourir à beaucoup de bonnes œuvres. Son palais étoit réglé. Il faisoit avec ses domestiques la prière du matin et du soir, se faisoit aimer de tous par sa bonté, accueilloit ses parens, et se livroit avec eux aux délassemens innocens d'une société choisie. Telle étoit sa vie lorsque la révolution françoise vint l'atteindre. On supprima son siége. Il n'en continua pas moins à résider dans son palais et à exercer ses fonctions. Un décret, du 16 février 1791, le manda à la barre avec les évêques de Tréguier et de Nantes. Il sut qu'on l'envoyoit chercher, et il se déroba par la fuite aux rigueurs dont étoit alors menacé le clergé fidèle. Après avoir erré quelque temps, il s'embarqua à Roscoff, au commencement de mars, sur un bateau anglois, n'emportant rien avec lui. Le batelier fut obligé de lui prêter des souliers et des bas. Le prélat débarqua à Mount's-Bay, et se rendit à Londres, où il fut accueilli par la plus généreuse hospitalité. Des Anglois de la première distinction, le duc de Portland, lord et lady Arundel, le marquis et la marquise de Buckingham, lord Fitzgerald, le célèbre Burke, lui vouèrent une amitié particulière.

Cependant le nombre des prêtres déportés qui abordoient en Angleterre, croissoit tous les jours, et les dons ne répondoient plus à l'immensité des besoins. L'évêque de Léon proposa une souscription générale. M. Burke le seconda en repandant un petit écrit. On inséra une note à ce sujet dans les journaux. De concert avec MM. Wilmot et Metcalf, M. de la Marche convoqua une assemblée des riches et généreux Anglois. L'évêque anglican de Londres s'y trouvoit. Le prélat

françois y expose les besoins de ses compatriotes, et reçoit avec de nouveaux secours, de nouveaux pouvoirs pour présider à cette bonne œuvre. Sa pieuse hôtesse, Mme. Silburn, recevoit des prêtres françois, et leur prodiguoit des soins. L'évêque, dans une lettre du 30 décembre 1792, au clergé françois, témoigna sa reconnoissance de la générosité angloise. Pie VI lui adressa, le 2 septembre 1793, un bref pour le féliciter de son zèle envers ses compatriotes, et le Roi Louis XVIII, alors MONSIEUR, lui écrivit de Hamm, le 10 février 1793, pour lui témoigner combien il étoit touché de ses soins.

A cette époque, une motion fut faite au parlement pour que la nation donnât une somme annuelle, destinée au soulagement des émigrés. Cette proposition fut accueillie à l'unanimité. Il se forma plusieurs établissemens utiles à toutes les classes de l'émigration. Plusieurs étoient dirigés par l'évêque de Léon. Un grand nombre d'Anglois le rendoient dépositaire de leurs dons. On assure que le total de ces aumônes particulières s'élevoit bien à 2 ou 3000 liv. sterl. par an. Il obtint le château de Winchester pour servir de retraite aux ecclésiastiques françois. Il les y rassembla au nombre de plus de 800. Sa sollicitude s'étendoit jusque sur les prisonniers de sa nation, auxquels il faisoit passer des secours spirituels et temporels.

C'est au milieu de ces occupations que M. de la Marche fut atteint de la maladie dont il mourut. Il supportoit son mal avec une patience admirable, et édifioit ceux qui l'approchoient par son calme et sa piété. Il leur parloit de Dieu ; il vouloit qu'on lui en parlât. Il prioit toujours de cœur ou de bouche. C'étoit à qui recevroit la bénédiction de ce prélat mourant. MONSIEUR, frère du Roi, l'honora d'une visite, et fut touché de sa sérénité et de sa résignation. C'est dans ces religieux sentimens que le pieux évêque termina sa carrière, le 25 novembre 1806. Il laissa à peine de quoi fournir aux frais de son inhumation. On trouva chez lui pour toute argenterie deux couverts. Quelques livres et de mauvais habits composoient son inventaire. Il ordonna, par son testament, que son enterrement se fît sans pompe, et qu'on n'y remarquât rien qui annonçât sa dignité d'évêque. Il voulut qu'on ne mit sur sa tombe que cette épitaphe : *Hìc jacet Joannes-Franciscus, insignis peccator, ignavus pœnitens; supple precibus, qui cinerem calcas.*

Au vénérable évêque de Léon, on peut associer son collègue, son imitateur et son ami, M. Augustin-René-Louis Le Mintier, évêque de Tréguier, mort aussi à Londres, le 21 avril 1801. Ce prélat étoit né dans le diocèse de Saint-Malo, le 28 décembre 1729, et fut sacré évêque de Tréguier le 30 avril 1780. Zélé, charitable, simple dans ses mœurs, désintéressé, il étoit aimé et révéré dans son diocèse. Il le fut également dans son exil. Comme l'évêque de Léon, il ne laissa rien à sa mort. C'est auprès de lui que M. de la Marche a voulu être enterré. Ils avoient été unis pendant leur vie par leur piéte. La mort ne les a point séparés.

J'ai cru, Monsieur, que ces courtes notices pourroient vous intéresser. Les détails en sont honorables pour la religion, et pour cette partie précieuse du clergé françois exilée en Angleterre. J'ai l'honneur d'être,

C.

Histoire de Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, Reine de France, par M. Montjoye (1).

Ceux qui vivoient avant la révolution, se rappellent sans doute encore la licence des discours et des propos contre la Reine. On n'omit rien pour lui faire perdre l'estime de la nation. On flétrit son caractère par des imputations odieuses. On répandoit qu'elle abusoit de son ascendant sur le Roi, qu'elle aspiroit à conduire tout dans l'Etat, qu'elle se plaisoit à faire et à défaire les ministres, qu'elle joignoit la légèreté et l'imprévoyance dans les affaires à l'arrogance et à la hauteur. On l'accusoit de sacrifier la France à son frère, et de faire passer nos trésors chez l'étranger. On semoit des bruits injurieux à sa réputation relativement à ses liaisons intimes. Ces propos, et mille autres que nous nous abstenons à dessein de rapporter, étoient propagés par un parti qui avoit intérêt à avilir l'autorité. On vouloit la révolution. Il falloit, pour la faire, accoutumer le peuple à mépriser ceux qu'on se proposoit d'attaquer. On n'y épargna rien. Des affidés firent circuler des libelles outrageans, et semèrent, dans les conversations, des bruits atroces. N'entendions-nous pas dire alors que Louis XVI, ce Prince si sobre et si réglé dans ses mœurs, avoit des goûts indignes de son rang, et

(1) 2 vol. in-8°. avec fig.; prix, 10 fr. et 12 fr. franc de port. A Paris, chez Mme. veuve Le Petit, rue Pavée, n°. 2; et au bureau du Journal.

qu'il se livroit aux plaisirs de la table jusqu'à perdre la raison? Ne peignoit-on pas comme plongé dans l'oisiveté, ou livré à une coupable indifférence sur le bien de l'Etat, un Prince appliqué, laborieux, qui avoit le plus grand désir de nous rendre heureux, qui aimoit son peuple, et qui chercha toujours les moyens d'en être aimé? Pouvoit-on inventer une calomnie plus grossière, et une contre-vérité plus palpable?

Il est bon de remarquer aujourd'hui ces accusations absurdes, parce qu'elles furent un des plus puissans moyens des agitateurs. Il est bon de montrer par quelles voies odieuses s'est opérée cette révolution sinistre, et par quels mensonges on a préludé à tant de crimes. Il y a plus de liaison qu'on ne pense entre les bruits injurieux que l'on répandoit sur le personnel du Roi et de la Reine, et le sort affreux qui les attendoit l'un et l'autre. On eût eu sans doute plus de peine à renverser le trône, si l'on n'avoit auparavant flétri à plaisir celui qui l'occupoit, et les héros de la Bastille avoient été précédés par les déclamateurs, qui alloient dans les cafés, dans les cercles, dans les groupes, calomniant la famille royale, et versant le ridicule et le mépris sur les personnes les plus augustes.

Au surplus, elles sont bien vengées aujourd'hui, et il semble que la Providence ait voulu les couvrir d'autant plus de gloire qu'elles avoient été traitées plus injustement. Le jour de la justice est arrivé pour elles. Ainsi le malheur a fait éclater dans Louis XVI une vertu et une magnanimité presque surnaturelles. La simplicité de son courage, son calme, sa résignation, son imperturbable modération dans un si

l désastre, sa piété vraie et profonde répondent
rieusement aux impostures de ses détracteurs.
s les détails de sa douloureuse agonie au Temple
nt un caractère qui imprime le respect en même
s qu'ils déchirent l'ame. Quelle précision et quelle
se dans ses réponses aux interrogatoires! Quel
froid au milieu de tant d'injures! Il ne lui échappa
m mot dont ses ennemis pussent tirer avantage.
à sa mort surtout, quel mélange inexplicable
mplicité et d'héroïsme! On voit qu'il puisoit son
age dans le calme de sa conscience, dans son re-
x dévoûement aux décrets de la Providence, et
la ferme attente des consolations promises à
ocence qui souffre. Sa mort est le dernier degré
héroïsme humain, et ceux qui se sont extasiés
nt le Socrate mourant, eussent trouvé ici un mo-
plus grand et plus touchant. Il y a dans la fin
hilosophe quelque chose d'apprêté, et qui sent
éâtre. Socrate mourant songeoit à la postérité,
rrangeoit pour être admiré d'elle; Louis ne s'oc-
it que de Dieu et de l'éternité qui s'ouvroit de-
lui. Son courage n'est point étudié. Sa force étoit
la religion et dans la pureté de son ame. Voilà
rince qu'on avoit représenté comme dégradé et
pable d'énergie. Nos hommages, nos respects et
regrets le vengent assez de ces absurdes et vaines
amations, et son nom, honoré par nos larmes,
appelle plus que l'excès de la bonté d'un côté,
e l'autre la plus monstrueuse ingratitude.
a Reine, que la calomnie n'avoit pas moins
rsuivie, et contre qui une haine aveugle avoit
sé tous ses traits, a dissipé également les pré-
ions, et trouvé enfin des juges plus équitables.

I 2

On rougit aujourd'hui, non pas seulement de l'atroce condamnation portée contre elle par un tribunal de sang, mais des calomnies perfides, semées pour la perdre, contre son caractère et sa conduite. On reconnoît dans les indignes auteurs de ces mensonges, les premiers artisans de sa mort, et dans les efforts faits pour lui enlever l'affection des peuples, les premiers anneaux de cette chaîne de malheurs qui devoient fondre sur elle. Elle fut très-sensible à ce changement de l'opinion à son égard. A son arrivée en France, elle avoit été accueillie avec l'intérêt que devoient naturellement exciter sa jeunesse, sa grâce, sa bonté, ses manières aimables et son désir de plaire. Elle mettoit le plus grand prix à l'approbation générale. Combien ne dut-il pas lui en coûter de s'en voir privée? Combien ne dut-elle pas être sensible aux libelles et aux discours outrageans que l'on faisoit circuler sur son compte? Ses dernières années furent empoisonnées par le chagrin et l'amertume, et son supplice commença bien avant sa prison. Elle souffrit d'autant plus qu'il paroît qu'elle ne se fit jamais illusion sur l'avenir. Elle prévit sur-le-champ le sort que ses ennemis lui réservoient, et elle l'envisagea avec courage. Toutes ses alarmes étoient pour les personnes chères auxquelles sa destinée étoit liée, pour le Roi, pour ses enfans. Ils étoient l'objet de toutes ses pensées, et on assure qu'au Temple elle refusa de s'évader, parce qu'elle auroit été obligée d'y laisser ses enfans.

Telle est la Princesse dont M. Montjoye nous offre la vie. Cet écrivain est connu par la loyauté de ses sentimens, et par une sorte de culte pour les royales victimes de nos fureurs. Il osa se déclarer leur apo-

de tant de faits révoltans? Quel cœur françois
roit touché d'une si épouvantable catastrophe,
gémiroit profondément en voyant l'abîme de
où étoient plongés ces descendans de tant de
en les suivant dans ces cachots et sous ces ver-
au milieu de geoliers barbares, et en lisant les
mens de cruauté, les insultes grossières et la
nie recherchée dont on usoit à leur égard? Qui
oit se plaindre de quelques maux, de quelques
, de quelques froissemens particuliers, en son-
à ces grandes chutes, à ces bouleversemens ter-
, à tant d'ignominies et de douleurs accumulées
s têtes les plus augustes?

ute cette vie de la Reine est écrite dans un es-
l'attachement pour la mémoire de cette Prin-
, et d'horreur pour ses ennemis. M. Montjoye
mprime le cachet de l'opprobre. Des critiques
s lui ont fait, comme auteur, quelques repro-
Ils ont trouvé dans son livre des longueurs,
ues faits peu exacts, ou du moins peu prouvés,
épétitions des mêmes formules. Mais ces dé-

le loisir de s'apercevoir au milieu de tant de récits douloureux; mais ce qui l'honore infiniment, c'est qu'il est bien certainement un royaliste pur et irréprochable. Personne ne professe plus d'éloignement que lui pour les doctrines révolutionnaires, et pour les forfaits qui en sont nés. C'est un homme franchement dévoué à la cause des rois. Personne n'a plus de droit que lui de jouir du triomphe de cette noble cause, et le retour de la famille royale, en même temps qu'il comble tous les vœux de ce loyal vieillard, lui a procuré la plus douce des récompenses par les marques de satisfaction qu'il a reçues, dit-on, de la part de S. M. et des personnes de son sang.

Les ames pieuses liront surtout avec intérêt, à la suite de l'ouvrage de M. Montjoye, une lettre de Mme. la princesse de Chimay, la même qui vient de mourir. Il en résulte que la Reine a eu dans la prison les secours de la religion. On nomme les prêtres qui les lui ont donnés. C'est par erreur que M. Montjoye avoit dit que M. Emery avoit confessé la Reine.

Langue et littérature des anciens Francs, par G. Gley(1).

Nous sommes un peu dédaigneux, et parce que notre littérature est riche, nous avons le sot orgueil de nous soucier peu des autres genres de littérature. Cependant, les vrais savans ne méprisent rien. Ils approuvent toutes les recherches d'érudition, et surtout celles qui roulant sur des temps anciens et sur des sujets peu connus, sont propres à éclaircir l'histoire, et à amener la solution des questions les plus

(1) Un vol. in-8°.; prix, 4 fr. A Paris, chez Michaud, rue des Bons-Enfans; et au bureau du Journal.

intéressantes. Des recherches sur les Francs sont sans doute de ce nombre. L'histoire et la littérature de ces peuples sont presque entièrement ignorés chez nous qui sommes leurs descendans directs. D'où vient cette espèce d'apathie? En Allemagne et dans le Nord, plusieurs savans se sont livrés avec zèle à l'étude de la langue francique. Les François y sont, au contraire, restés étrangers. M. Gley vient appeler leur attention sur des recherches que l'honneur national même devroit encourager. Il paroît s'être occupé depuis vingt ans de la langue francique, et il a dévoré les difficultés d'un travail qui ne présentoit pas d'abord beaucoup d'attraits. La patience et le temps lui ont fait surmonter les obstacles.

Il nous reste peu de monumens de cette littérature antique, et de cette langue d'un peuple moins soigneux de manier la plume que l'épée. M. Gley la divise en trois âges, sous les rois Mérovingiens, sous les Carlovingiens et dans les premiers temps de la troisième dynastie. Il est remarquable que presque tous les monumens de la première période ont rapport à des sujets religieux. C'est l'oraison Dominicale, c'est la règle de saint Benoît, et autres écrits de ce genre. Dans la seconde période, presque tous les écrits appartenoient à la même classe. Ce sont des prières, des paraphrases de l'Ecriture, des homélies. Ainsi nous retrouvons la religion partout. C'est elle qui nous a conservé ces monumens de nos aïeux, comme c'est elle qui leur avoit inspiré ces compositions. Elle entretenoit ainsi le peu de goût qui se trouvoit parmi eux, et c'est à elle que nous devons ce souffle et cette étincelle que nous sommes bien-aises de retrouver après tant de siècles. C'est une remarque qu'ont sou-

vent à faire ceux qui se sont livrés à des recherches sur le moyen âge, et qui s'est aussi présentée à notre esprit en parcourant le livre de M. Gley.

Ce savant paroît mettre beaucoup de prix à son travail, et il souhaiteroit que son livre excitât les érudits à s'occuper d'objets qui tiennent de si près à la gloire nationale. Il dit, avec raison, qu'une telle étude seroit un peu plus utile que ces sujets frivoles et mesquins sur lesquels tant de plumes s'exercent. Cet écrivain nous paroît être sur la bonne voie pour arriver à des découvertes intéressantes. Il est laborieux et modeste. Il dit franchement ce qu'il sait et ce qu'il ne sait pas. Il ne se détourne point de son but. Il est méthodique, clair et précis. Il est clair qu'il n'appartient pas aux écoles modernes.

Il a eu l'honneur de présenter son livre au Roi, qui l'a accueilli avec bonté.

En rendant justice à ses connoissances, je ne lui reprocherois qu'une chose qui est légère en soi, mais qui est désagréable pour le lecteur. C'est d'avoir mis sous ses fragmens de la langue francique une version littérale qui est à peine intelligible. Il semble que pour nous faire connoître cette littérature, il auroit dû nous donner aussi ces fragmens traduits d'une manière un peu plus agréable à l'oreille, et un peu plus satisfaisante pour le goût.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Le 29 octobre, S. S. est revenue à Rome, après une absence de vingt-quatre jours. Son séjour à Castel-Gandolfo paroît avoir encore raffermi sa santé. Le saint Père a été accompagné, à son départ, par les acclama-

tions des habitans. A sa rentrée dans la capitale, une foule de Romains s'est portée sur son passage, et lui a témoigné sa joie par les démonstrations les plus vives et les plus unanimes. S. S. est arrivée sur le soir au Quirinal, et a reçu les cardinaux, les prélats et autres personnages de distinction.

— Le 19 octobre, des gens de lettres, artistes et voyageurs allemands, russes, suédois, ont célébré, à Rome, dans un grand banquet, l'anniversaire de la bataille de Leipsick, qui a délivré l'Europe du joug le plus destructeur. Ils ont témoigné, par de nombreuses acclamations, leur reconnoissance pour les souverains alliés, leur estime pour leurs habiles et vaillans généraux, et leurs vœux pour le vénérable chef de l'Eglise, qui, l'année dernière, à pareille époque, gémissoit dans l'exil et la prison, et qui aujourd'hui, rendu à l'Eglise et à ses sujets, gouverne l'un et l'autre avec cette sagesse et cette piété dont nous ressentons les heureux effets.

— Le 24 octobre, S. S. avoit reçu le commandeur Pinto, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du prince régent de Portugal, qui étoit envoyé par le conseil de régence pour féliciter le souverain Pontife sur son retour dans ses Etats.

— On a commencé le paiement des deux mois de juillet et d'août pour les religieux qui n'ont pu encore recouvré leurs biens, ou à l'entretien desquels il n'a pas été pourvu d'une autre manière. On paie d'abord ceux de Rome; ceux des autres parties de l'Etat pontifical seront soldés ensuite.

— Il vient d'arriver dans cette capitale plusieurs Jésuites, parmi lesquels sont le P. Biasini, un des meilleurs prédicateurs d'Italie, et le P. Petrucci, qui a professé autrefois, avec beaucoup de distinction, dans l'université grégorienne.

— On a publié à la secrétairerie d'Etat les promotions suivantes : Mgr. Pallotta, chef et visiteur du Saint-Esprit; Mgr. Pelagallo, auditeur de la chambre; Mgr. Gri-

— Voici la traduction littérale du bref à M. l'évêque de Bâle, dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros :

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique. Pressés par les circonstances, nous avions réuni au diocèse de Strasbourg une partie de votre diocèse ; nous vous la rendons aujourd'hui, vénérable frère, les causes qui nous avoient poussés, malgré nous, à cet acte ne subsistant plus. En le faisant, nous vous félicitons de retrouver un troupeau que vous soumettrez sans retard à votre juridiction, et nous félicitons aussi ce même troupeau de rentrer dans votre bercail. Nous ne doutons point que vous ne mettiez tous vos soins à ce que la portion de votre diocèse, qui revient à vous comme par droit de retour (post liminio), *n'éprouve les effets de votre vigilance paternelle et de votre charité, et nous vous donnons avec plaisir notre bénédiction apostolique. A Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 18 septembre 1814, la 15e. année de notre pontificat.* Au bas étoit écrit : *au vénérable frère, François-Xavier, évêque de Bâle.* Mgr. Fabrice Testaferrata, archevêque de Béryte, et nonce apostolique à Lucerne, fut chargé de transmettre ce bref au prince-évêque. Il le lui fit passer avec la lettre suivante, datée de Lucerne, le 28 septembre 1814 : *Mgr., je m'empresse de vous transmettre ci-inclus le bref du saint Père, par lequel vous rentrez canoniquement en possession de la portion de votre diocèse de Bâle, qui en avoit été démembrée par l'empire, ou plutôt la violence des circonstances. Je suis persuadé, Mgr., que la prudence qui caractérise V. G., dirigera toutes vos démarches dans cette affaire aussi importante que délicate. Les convenances semblent exiger que vous préveniez d'abord la cour épiscopale de Strasbourg de la teneur du bref apostolique. Il sera peut-être à propos aussi que l'autorité civile des contrées, que vous allez reprendre sous votre juridiction épiscopale, soit au préalable in-*

formée confidentiellement de cette mesure ecclésiastique, afin que tout procède pacifiquement. V. G. ne manquera pas, dans sa sollicitude pour ses nouvelles, ou plutôt pour ses anciennes ouailles, de leur annoncer sa rentrée par une lettre pastorale digne de son zèle paternel. Pardonnez, Mgr., si je suis entré dans ces détails, et ne l'attribuez qu'à l'intérêt que je porte à votre personne et à votre diocèse. Je vous félicite de cet événement, qui sera sans doute salutaire sous plusieurs rapports. Veuillez, Mgr., me signifier aussitôt la réception de cette dépêche, et me croire plein de vénération et de dévouement. Lucerne, 28 septembre 1814.

— Les conférences de M. l'abbé Frayssinoux ont repris, comme nous l'avons annoncé. Elles avoient attiré, de tous les quartiers de la capitale, un grand nombre d'auditeurs, empressés d'entendre l'apologiste de la religion. La vaste église de Saint-Sulpice étoit remplie, et au milieu de cette foule, ceux qui n'étoient pas à portée de la chaire, avoient peine à suivre l'orateur. Il a commencé par célébrer dans un exorde pompeux le miracle d'une restauration dont la religion et la société ont également à s'applaudir. Il a traité ensuite des causes de la révolution. Il les a découvertes principalement dans les mauvaises doctrines que le dernier siècle a vu naître et propager. Là, rassemblant les monumens de l'histoire et invoquant le témoignage des faits, des traditions et des écrits, il a montré un parti, un complot formé pour détendre le ressort religieux, et pour accréditer des doctrines anti-religieuses et anti-sociales. Pendant plus de cinquante ans, à dater de la régence, où de nouvelles mœurs favorisoient de nouveaux systêmes, et où on sentoit le besoin de se faire des principes plus commodes pour s'étourdir sur la licence et la corruption qui prévaloient, pendant cinquante ans, dis-je, la littérature prit une couleur tout-à-fait contraire à ce qu'elle avoit été jusque-là, et une société d'écrivains fort connus mit tous ses soins à po-

pulariser l'incrédulité. Leurs efforts ne furent malheureusement pas perdus. Leurs doctrines trouvèrent accès dans des cœurs flétris par les passions. L'esprit d'indépendance s'insinua dans des têtes ardentes, et dans un pays où tout est affaire de mode, et où on se prévient par légèreté, se passionne par imitation et se dégoûte par caprice, les nouvelles idées philosophiques furent accueillies avec ardeur. Les écrits rédigés dans ce sens eurent seuls de la vogue. Les premières classes de la société furent séduites les premières, et séduisirent ensuite les autres, et la philosophie vit ses théories passer de l'idéal à la pratique, et sanctionnées par l'aveugle assentiment d'une multitude irréfléchie. Cette marche a été développée par M. Frayssinoux avec autant de sagacité que de modération, et ceux qui l'ont entendu ont admiré à la fois la solidité de ses preuves et la juste mesure avec laquelle il a parlé de temps si récens. La manière seule dont il a combattu ses adversaires, est faite pour réconcilier avec sa cause les esprits les plus prévenus. Il est toujours grave et réservé. Il ne blesse point les personnes. Il conserve des égards pour les réputations, et s'il contredit les préjugés de quelques amis de la philosophie, il ne leur donne aucun juste sujet de plainte ou d'ombrage, par le soin qu'il prend de se renfermer dans les bornes d'une défense légitime, et d'éviter tout ce qui ressent l'aigreur, la récrimination et l'esprit de parti.

— Dom G., religieux de l'ordre de Cîteaux, chanoine honoraire de l'église de Dijon, échappé du massacre du 2 septembre, a exécuté en relief un projet de cénotaphe à la gloire de Louis XVI et de son auguste et infortunée famille. La composition de cet ouvrage représente les derniers momens de la vie du bon Roi, et les suites glorieuses de sa mort, qui le placent à côté de Saint-Louis, pour y fleurir comme les lys dans l'éternité. *Justus germinabit sicut lilium et florebit in æternum ante Dominum.* Il y a d'autres inscriptions analogues au

sujet. Ce monument, qui doit intéresser les bons royalistes et inspirer des remords aux assassins, est placé à Paris, dans la chapelle des religieuses de la Miséricorde, rue Neuve Saint-Étienne-du-Mont.

Chantilly. Le mercredi, 9 novembre, S. A. S. Mgr. le prince de Condé, et Mme. la comtesse de Rully, née Bourbon, ont tenu personnellement sur les fonts de baptême, le fils de M. Jacquin, notaire royal et maire de la ville de Chantilly. Le baptême a été administré par M. le curé de Chantilly, accompagné de l'aumônier ordinaire de S A. S.

Turin. Le jour de la fête de sainte Thérèse, patrone de la reine, le roi est allé sur les quatre heures du soir à l'église de ce nom, et y a fait ses prières pour la conservation et le bonheur de son auguste épouse.

— Ces jours derniers est mort l'abbé Joseph Vivalda, premier aumônier de S. M. Il étoit âgé de quatre-vingt deux ans.

— Le 2 octobre, S. S. a accepté formellement la démission de l'évêché de Casal, faite entre ses mains par Mgr. Jean-Chrysostôme Villaret. Le saint Père, pleinement satisfait des louables motifs qui ont déterminé le prélat à cette démarche volontaire, lui en a exprimé sa satisfaction. On dit que le Roi a fort bien accueilli M. Villaret, et lui a assuré une pension en dédommagement. Ce prélat, qui étoit venu passer quelque temps ici, est retourné en France.

Nouvelles politiques.

Paris. L'anniversaire de la naissance de S. M. avoit attiré aux Tuileries, le jeudi 17 novembre, encore plus de monde qu'à l'ordinaire. Le jardin étoit couvert d'une foule empres-

sée de célébrer la fête de la naissance de S. M. par un redoublement d'acclamations. S. M. a paru, portant toujours sur son visage l'expression du calme et de la joie, et tous les Princes qui l'entouroient sembloient partager ces sentimens. Leur présence a excité des applaudissemens universels. C'est une chose bien remarquable que cet empressement avec lequel on se porte, tous les jours, constamment, depuis plus de six mois, aux Tuileries pour voir S. M. Il y a là de zélés François qui se reprocheroient de manquer une séance, et qui ne peuvent se rassasier du plaisir de voir leur Roi. On distingue, dans le nombre, beaucoup de femmes. Car il semble que leur dévouement ait quelque chose de plus expansif. Nous ne serions pas surpris que la ferveur de leur royalisme ne les exposât quelque jour aux froides railleries de quelques *censeurs*, dont heureusement elles se soucient fort peu.

— MADAME a visité, le 15, l'hospice des Enfans-Trouvés de la rue d'Enfer, et l'hôpital pour les accouchemens, placé près de là. Elle s'est montrée satisfaite de la tenue de ces établissemens, et a donné entr'autres des marques de bienveillance aux sœurs de la charité, à ces vertueuses filles de saint Vincent de Paul, dont une Princesse si bienfaisante et si religieuse pouvoit plus que toute autre apprécier les vertus et les services.

— Les nommés Auguis, Ferra, Froullé et Roguin, convaincus d'avoir compilé, imprimé et distribué un extrait du *Moniteur* pour avilir et dénigrer le Roi, ont été condamnés à cinq ans d'emprisonnement, à 5000 fr. d'amende et aux dépens. Si les libellistes sont partout des pestes de la société dont il est important d'arrêter les trames coupables, combien n'étoit-il pas plus nécessaire de réprimer une diffamation qui tomboit sur une personne auguste, sur le chef de l'Etat, sur le Prince que sa sagesse et son amour pour nous doivent nous rendre également respectable et cher? Tous les bons citoyens ne doivent-ils pas applaudir au châtiment de celui qui ose calomnier le père de son peuple? Et quel châtiment encore! Il y a un an qu'un semblable écrit, dirigé contre un tyran, eût été puni d'une mort prompte. Aujourd'hui la colère et la vengeance ne sont point écoutées. La justice seule se montre avec le calme et l'impartialité qui lui convient.

Considérations sur le pontificat de Pie VII.

L'existence de l'Eglise, continuellement attaquée, depuis dix-huit siècles, par le glaive, par les sophismes, par la dérision et le mépris, et quelquefois par la corruption de ses propres membres, est dans l'ordre moral un des plus étonnans phénomènes qui puisse être offert à la méditation de l'homme. Mille hérésies successives ont cherché à lui ravir chacune quelqu'un de ses dogmes, et elle les a conservés tous. On a voulu, à diverses époques, changer, modifier son gouvernement; et son gouvernement subsiste sans aucune altération. Elle a également triomphé des persécutions sanglantes et des persécutions calmes, par lesquelles une haine non moins profonde, mais plus maîtresse d'elle-même, se flattoit de lasser sa patience. Elle s'est dégagée de tous les piéges, a vaincu toutes les résistances, et sous les empereurs idolâtres, comme sous les princes chrétiens, elle a dompté, à force de souffrir, la violence aveugle qui l'écrasoit, et convaincu de folie l'orgueilleuse sagesse qui l'opprimoit, sous prétexte de la réformer. A ces traits, qui ne reconnoîtroit l'œuvre de Dieu? Je le demande à tout esprit impartial et sensé, un pareil fait est-il dans l'ordre ordinaire des choses humaines? N'y a-t-il rien que de naturel dans la durée d'une institution qui, dénuée de tout moyen extérieur de défense, a repoussé tous les genres d'attaque, et surmonté toutes les causes de destruction combinées contre elle? On se plaint que la religion n'ait pas assez de preuves : elle existe, voilà sa grande preuve, qui suffira toujours à ceux qui sauront la concevoir. Qu'on lui conteste ses prodiges, qu'on nie les miracles qui signalèrent son entrée dans le monde, c'est abjurer la raison, et renverser les fondemens de la certitude morale, sans autre effet que d'ajouter un nou-

vel éclat au miracle de l'établissement de cette religion où l'on ne veut reconnoître rien de divin, et au prodige de son existence inconcevable dans cette hypothèse.

A la naissance du christianisme, une politique ombrageuse s'effraya de ses progrès, et trembla pour l'empire en voyant son culte ébranlé. Les ministres de ce culte, dépouillés soudain de leur influence sur les peuples, et privés des nombreuses offrandes que leur prodiguoit une crédule superstition, méditèrent, en frémissant dans leurs temples déserts, l'anéantissement de la société qui s'élevoit rapidement sur les ruines du paganisme. Ils alarmèrent l'orgueil des empereurs et des magistrats, irritèrent les préjugés qu'ils décoroient du nom pompeux de maximes d'État, et trouvèrent surtout un puissant appui dans les passions qu'épouvantoit la sévérité de la doctrine évangélique. Quand on se rappelle la fureur des Romains pour les spectacles sanglans et pour les fêtes voluptueuses, l'excès de leur luxe, la monstrueuse dissolution de leurs mœurs, on cesse de s'étonner de l'aversion que montra d'abord ce peuple corrompu pour une morale opposée à tous ses penchans, et de la haine que lui inspirèrent les premiers prédicateurs de la foi, ces hommes de Judée, pauvres, grossiers, sans richesses et sans lettres, qui venoient, du fond de l'Orient, troubler ses jouissances et menacer ses plaisirs, au nom d'un inconnu crucifié à Jérusalem. Il se forma bientôt comme une ligue de tous les vices et de tous les crimes contre la religion qu'ils annonçoient. Telle fut l'origine honteuse des premières persécutions.

L'Eglise étoit en même temps travaillée par la révolte de l'orgueil contre des dogmes inaccessibles à la raison. De faux sages, épris de la philosophie des Grecs et des Perses, corrompoient les vérités de l'Evangile par le mélange des plus folles et des plus dangereuses erreurs. D'autres s'efforçant d'expliquer des mystères impénétrables, et voulant, si on ose ainsi parler, ravir à Dieu le secret de son être, ne s'égarèrent pas moins,

et formèrent différentes sectes qui, ne possédant point l'esprit de vie, s'éteignirent successivement.

L'Eglise sans doute gémissoit de ces scissions : dans son immense tendresse pour ses enfans, la perte du dernier d'entr'eux déchiroit son cœur maternel, mais elle se consoloit dans la foi des promesses, dont elle voyoit chaque jour le merveilleux accomplissement. Toutes les hérésies abattues par l'autorité de ses décisions, étoient comme autant de monumens qui attestoient l'immutabilité de son invariable croyance.

Cependant de nouvelles épreuves lui étoient réservées dans les derniers temps. L'enfer, convaincu enfin que ses portes ne prévaudroient point contre elle, à moins qu'il ne parvint à ébranler *la pierre* sur laquelle elle repose, réunit tous ses efforts contre cette pierre fondamentale. Rassemblant, pour ainsi parler, ses phalanges, il les dirigea contre le boulevard élevé par Dieu même pour être la sauve-garde de l'Eglise. La puissance pontificale devint l'objet des attaques de toutes les sectes conjurées, qui virent leur triomphe commun dans le renversement du siége *d'où toutes les hérésies ont reçu le coup mortel* (Bossuet) : effroyable coalition dont la haine étoit le lien, et l'anarchie le but monstrueux.

Les ennemis de l'Eglise crurent le succès de leurs desseins presqu'assuré à la mort de Pie VI, et en effet, tout alors devoit faire craindre que la succession des Pontifes romains ne fut interrompue. Le directoire exécutif, qui, depuis plusieurs années, poursuivoit, avec un acharnement si philosophique, le successeur de saint Pierre, sembloit n'avoir rien tant à cœur que de consommer la ruine de son autorité, et de faire disparoître jusqu'aux traces de son existence. Les armées françoises, instrument passif entre les mains des Pentarques, concouroient, avec une force en apparence irrésistible, à l'exécution de leur plan. Mais déjà l'arrêt est parti du ciel; le moment où tout espoir paroissoit éteint est celui que Dieu choisit pour le triomphe de son épouse. Ces formidables légions, qui menaçoient d'envahir l'Europe

entière, dispersées soudain, comme la poudre que le vent emporte, s'étonnent de ces revers nouveaux pour elles, et se sentant frappées par un bras plus puissant que le bras de l'homme, cèdent sans humiliation une victoire qu'un pouvoir surhumain pouvoit seul leur arracher.

Libre à l'instant précis où il falloit qu'il le fut, le sacré collége s'assemble à Venise, où les cardinaux, dispersés par les orages, s'étoient rendus de toutes parts. La Providence sembloit les y avoir conduits par la main. Elle avoit armé, pour protéger leur route, tous les anciens ennemis du saint Siége, les protestans, les Grecs et jusqu'aux Musulmans. Leurs troupes ne sembloient avoir été postées en avant que pour maintenir la tranquillité du conclave. C'étoit là leur mission. On eût dit qu'elles n'en avoient pas d'autre, et, l'élection faite, on les vit reculer de nouveau. L'Italie n'avoit plus besoin de leur présence. Dieu avoit fait son œuvre. Il avoit donné un successeur à Pie VI. Il avoit placé sur la chaire apostolique le Pontife le plus digne de l'occuper.

Une nouvelle révolution eut donc lieu. Elle investit du pouvoir un homme ambitieux, et qui n'étoit connu jusque-là que par d'éclatans faits d'armes. Mais on se flatta quelque temps qu'il vouloit fermer les plaies de la révolution, et replacer la société sur de meilleures bases : quelques-uns aimoient même à se persuader qu'il avoit l'intention de rappeler une famille auguste et malheureuse, illusion dont il a pris depuis soin de nous détromper par un grand crime. On ne le connoissoit point encore tel qu'il s'est montré depuis. *Toujours la tyrannie a d'heureuses prémices*, a dit un grand poète. La sienne fut fidèle à cette tactique. Elle commença par quelques actes qui furent applaudis. Il fit cesser quelques vexations. Il montra le désir de se rapprocher du saint Siége.

Il est bon de se rappeler quel étoit alors l'état de l'Eglise. L'Italie, plusieurs fois conquise, avoit été bouleversée de fond en comble. Les ennemis de la religion s'y étoient flattés de la voir anéantie sous Pie VI, et

ne perdoient pas l'espérance d'être plus heureux sous son successeur. Les maximes révolutionnaires y avoient fait de grands progrès. Les disciples de Febronius, d'Eybel et de Ricci, protégés par le désordre, s'y étoient fort multipliés. Des évêques n'avoient pas craint de se lier publiquement avec le clergé constitutionnel. Parme, Pavie, Florence, Plaisance, Naples, Turin, Rome même étoient remplies de prêtres ouvertement attachés au parti de l'appel. Pour se faire une idée de leur zèle, il suffit de parcourir la foule de livres, de pamphlets, de brochures dont ils inondoient l'Italie. Tous les germes de rebellion contre l'autorité pontificale, soigneusement cultivés, n'attendoient pour se développer qu'une occasion propice.

La situation de la France, à cette époque, étoit encore plus déplorable. En proie, depuis douze ans, à un schisme funeste, elle tournoit avec anxiété ses regards vers la chaire de saint Pierre, avide d'apercevoir le premier rayon qui dissiperoit les ténèbres dont elle étoit environnée. La plupart des membres du clergé constitutionnel s'étoient, à la vérité, dégradés volontairement par l'apostasie : mais il n'est pas moins certain que ceux d'entr'eux qui avoient gardé quelque apparence de respect pour leur caractère, conservoient un grand nombre de partisans. Les uns par entêtement, les autres par indifférence, restoient attachés à des évêques qui faisoient valoir ce qu'ils appeloient leur fidélité à la patrie, qui étoient sur les lieux, qui occupoient nos églises, qui n'avoient rien omis pour consolider leur fragile existence. Ils faisoient tous les ans des évêques par douzaines, et ils menaçoient d'éterniser le schisme par ces consécrations répétées. Il y en avoit eu trente depuis 1795. On créoit des évêques pour la France, on en créoit pour les colonies. Ils parloient même de se donner des coadjuteurs, et ces effrayantes précautions sembloient annoncer la perpétuité des troubles. Les ennemis de la religion, quels qu'ils fussent, faisoient cause commune avec des prêtres qu'ils voyoient en opposition avec le chef de la religion,

et, sous ce rapport, la secte philosophique se lioit à la secte constitutionnelle, parce qu'elle découvroit dans le maintien du schisme le gage assuré du triomphe de l'incrédulité.

Une autre classe d'hommes éclairés à demi par l'expérience, sentoient le besoin d'un culte public, qui servît de frein aux passions du peuple. Ils vouloient une religion quelle qu'elle fût, peu leur importoit laquelle: persuadés qu'elles sont toutes des inventions humaines, et bien décidés à s'en passer pour eux-mêmes, ils étoient disposés à adopter extérieurement celle que protégeroit la force publique. Que Buonaparte se fût lié avec les constitutionnels, ou qu'il eût embrassé le protestantisme, comme il paroît en avoir eu un moment le dessein (1), c'en étoit fait en France de la religion catholique. La plupart de ses ministres exilés seroient restés chez l'étranger. Quelques prêtres errans, cachés, proscrits, chargés chacun d'un grand nombre de paroisses, obligés de les parcourir la nuit, comme des criminels qui fuient la justice, et ne pouvant, que de loin en loin, instruire les fidèles et leur administrer les sacremens, eussent offert, au sein de l'Europe chrétienne, une image des vastes missions de la Chine et des Indes, sous des princes persécuteurs. Plus d'Eglise, plus de culte public, plus de séminaires, plus d'écoles où la vraie religion eût été enseignée, aucun moyen de perpétuer le ministère, et par suite l'extinction totale de la foi, tels eussent été les résultats d'une rupture avec le saint Siége. Si l'indifférence et l'incrédulité ont fait tant de progrès parmi nous, malgré les efforts du clergé, qu'on se re-

(1) Des personnes dont le témoignage est grave m'ont assuré qu'après huit mois d'efforts et de tentatives inutiles, le gouvernement fit déclarer à Sa Sainteté, que si elle ne se prêtoit pas à ses vues, il alloit proclamer la religion protestante *religion de l'Etat*, et qu'il annonça en même temps qu'une armée marchoit sur Rome. *De la persécution de l'Eglise sous Buonaparte*, pag. 24. Voyez encore la relation de l'audience donnée par Buonaparte au clergé de Breda. *Recueil des pièces officielles*, de Schœll.

présente ce qu'eût produit une persécution ouverte de douze années. F. L. M.



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. *Ordonnance du Roi.* — Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Nous avons proposé, les deux Chambres ont adopté, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les travaux ordinaires sont interrompus les dimanches et jours de fêtes reconnues par la loi de l'Etat.

2. En conséquence, il est défendu lesdits jours,

1°. Aux marchands d'étaler et de vendre, les ais et volets des boutiques ouverts ;

2°. Aux colporteurs et étalagistes de colporter et d'exposer en vente leurs marchandises dans les rues et places publiques ;

3°. Aux artisans et ouvriers de travailler extérieurement et d'ouvrir leurs ateliers ;

4°. Aux charretiers et voituriers employés à des services locaux de faire des chargemens dans les lieux publics de leur domicile.

3. Dans les villes dont la population est au-dessous de 5000 ames, ainsi que dans les bourgs et villages, il est défendu aux cabaretiers, marchands de vin, débitans de boissons, traiteurs, limonadiers, maîtres de paume et de billard, de tenir leurs maisons ouvertes, et d'y donner à boire et à jouer lesdits jours pendant le temps de l'office.

4. Les contraventions aux dispositions ci-dessus seront constatées par procès-verbaux des maires et adjoints, ou des commissaires de police.

5. Elles seront jugées par les tribunaux de police simple, et punies d'une amende qui, pour la première fois, ne pourra pas excéder 5 francs.

6. En cas de récidive, les contrevenans pourront être condamnés au maximum des peines de police.

7. Les défenses précédentes ne sont pas applicables,

1°. Aux marchands de comestibles de toute nature, sauf cependant l'exécution de l'art. 3;

2°. A tout ce qui tient au service de santé;

3°. Aux postes, messageries et voitures publiques;

4°. Aux voitures de commerce par terre et par eau, et aux voyageurs;

5°. Aux usines dont le service ne pourroit être interrompu sans dommage;

6°. Aux ventes usitées dans les foires et fêtes dites patronales, et au débit des mêmes marchandises dans les communes rurales, hors le temps du service divin;

7°. Au chargement des navires marchands et autres bâtimens du commerce maritime.

8. Sont également exceptés des défenses ci-dessus, les meûniers et les ouvriers employés, 1°. à la moisson et autres récoltes; 2°. aux travaux urgens de l'agriculture; 3°. aux constructions et réparations motivées par un péril imminent, à la charge, dans ces deux derniers cas, d'en demander la permission à l'autorité municipale.

9. L'autorité administrative pourra étendre les exceptions ci-dessus aux usages locaux.

10. Les lois et réglemens de police antérieurs relatifs à l'observation des dimanches et fêtes, sont et demeurent abrogés.

La présente loi discutée, délibérée et adoptée par la Chambre des Pairs et par celle des Députés, et sanctionnée par nous ce jourd'hui, sera exécutée comme loi de l'État; voulons, en conséquence, qu'elle soit gardée et observée dans tout notre royaume, terre et pays de notre obéissance.

Si donnons en Mandement à nos cours et tribunaux, préfets et corps administratifs et tous autres, que les présentes ils gardent et maintiennent, fassent garder, observer et maintenir, et pour les rendre plus notoires à

tous nos sujets, ils les fassent publier et enregistrer partout où besoin sera, car tel est notre plaisir; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre scel.

Donné à Paris, le dix-huitième jour de novembre de l'an de grâce mil huit cent quatorze, et de notre règne le vingtième.

Signé, LOUIS.

— Dans plusieurs églises on a célébré l'anniversaire de la naissance de S. M. Ce jour devoit être en particulier un jour de fête pour Versailles, où le Roi a vu le jour. Il a été chanté un *Te Deum* dans l'église cathédrale. M. l'évêque a officié. Les corps de la maison du Roi, qui sont en garnison à Versailles, ont assisté à cette cérémonie, pendant laquelle Mme. la princesse de Talmont a fait la quête pour les pauvres. A Orléans, il a été chanté ce jour-là une messe solennelle, tant dans la cathédrale que dans les autres paroisses de la ville, pour implorer les bénédictions de Dieu sur S. M. et sur son règne. Les bons et fidèles habitans de cette ville se sont empressés d'aller, dans cette occasion, joindre leurs prières à celles de l'Église. Le dimanche précédent, M. le curé de la cathédrale, en annonçant à ses paroissiens cette cérémonie, et en les invitant à y prendre part, les avoit prévenus aussi qu'il consacreroit la nouvelle chapelle de Saint-Pierre au sacré cœur de Jésus. On nous mande qu'il avoit lu au prône même, dans notre n°. LVII, la prière et le vœu qui y ont été insérés, et qu'il avoit accompagné cette lecture des réflexions les plus propres à toucher ses auditeurs, et à leur inspirer une pieuse vénération pour une illustre et religieuse victime, en même temps qu'une tendre dévotion à un culte autorisé par de grands exemples. Une inscription gravée sur un marbre de la nouvelle chapelle, attestera le motif de cette consécration, provoquée par la piété d'un saint Roi.

— Nous avons donné des détails intéressans sur deux

institutions religieuses qui rendent à la religion et à la société d'éminens services; mais en parlant des dames de Saint-Maur et de celles de Saint-Michel, nous avons omis de parler d'un commun bienfaiteur de ces deux institutions, et de plusieurs autres non moins recommandables qui réclament également contre ce silence. C'est à M. Chapelier, l'un des notaires les plus respectables de Paris, que les dames de Saint-Michel doivent les facilités qu'elles ont eu d'acquérir et de réparer le grand et vaste local qu'elles consacrent aux divers genres d'utilité publique pour lesquels elles sont établies. On doit au même notaire les soins les plus assidus et les démarches les plus actives pour le rétablissement des dames de Saint-Maur. On lui doit une continuité de peines et de sacrifices pour avoir conservé le mont Valérien à son ancienne destination. C'est au risque de sa fortune qu'il avoit fixé pendant six ans cette propriété dans ses mains, et il s'en étoit vu dépouillé depuis deux ans par un gouvernement oppresseur, avec menace de perte de bien et de liberté. M. Chapelier n'a pas borné ses services à ces établissemens; il les a étendus sur les diverses associations qui se sont successivement formées pour l'intérêt de la religion ou de l'humanité, telle que celle des orphelines de Saint-Sulpice, dont il étoit administrateur et trésorier, celle des Enfans délaissés, dit *Carcado*, celle des Trapistes, hommes et femmes, etc. Nous félicitons M. Chapelier d'avoir pu devenir ainsi le coopérateur de tant d'établissemens utiles. Qu'il en trouve dans ces jours de triomphe pour les bons principes une première récompense dans l'estime et la considération publique, et dans la protection qu'une telle conduite lui assure près d'un gouvernement protecteur et ami naturel de tous les genres de bien.

VALENCIENNES. Le 25 octobre, on a célébré dans l'église de Saint-Nicolas un service pour les ecclésiastiques, religieux et religieuses immolés il y a vingt ans dans cette ville. On se rappelle que lorsque cette ville fut re-

prise par les François après son occupation momentanée par les troupes impériales, on y exerça des vengeances terribles contre tous ceux qui n'étoient pas amis de la révolution. Soixante-cinq prêtres, religieux ou religieuses furent entr'autres sacrifiés en haine de la religion dans les mois d'octobre et de novembre 1794. M. Hensy, curé de Saint-Nicolas, qui avoit échappé presque seul à cette proscription, avoit plus de droit que personne de présider ce service où il a officié. Le diacre et le sous-diacre étoient des parens des victimes. L'orateur qui a parlé dans cette circonstance, étoit M. l'abbé Coulon, témoin oculaire de ce massacre juridique, et qui parvint par son courage à porter aux condamnés le pain des forts. Cette cérémonie touchante avoit attiré un grand nombre d'ecclésiastiques de la ville et des environs, empressés de rendre hommage à la mémoire de leurs vénérables confrères. On y voyoit entr'autres M. Meurice, curé de Saint-Géry de cette ville, lequel avoit deux jours auparavant réjoui le clergé et le peuple par une rétractation publique. Etant monté en chaire, le dimanche 23, il a annoncé sans détour qu'il renonçoit à tout attachement au schisme. Cette démarche a fait d'autant plus de plaisir, que M. Meurice étoit dans le clergé de Valenciennes le seul qui parut tenir encore au régime constitutionnel. Son retour rétablit l'uniformité et la concorde. On espère qu'il aura des imitateurs dans ce diocèse, qui n'a pas été inaccessible aux nouveautés.

LONDRES. Pendant que les communautés religieuses disparoissoient en France et dans la Belgique, les débris en étoient recueillis en Angleterre avec une précieuse vénération. Par une de ces dispositions de la Providence qu'on ne peut trop admirer, dans le même pays où les prêtres catholiques étoient autrefois condamnés à mort, s'ils étoient convaincus d'avoir célébré la messe, on a vu s'élever des établissemens, où tous les exercices de la vie monastique étoient pratiqués. Ainsi se vérifie l'observation

d'un célèbre philosophe anglois, qui trouvoit qu'il ne manquoit à l'Angleterre que des maisons religieuses. Des institutions de femmes pieuses et d'hommes zélés qui donnassent aux Anglois l'exemple des plus hautes vertus, étoient regardées comme ne pouvant émaner que du catholicisme, et devant produire les fruits les plus salutaires.

On voit à présent, disent les papiers anglois, vingt couvens de femmes, dont celui de la Visitation, à Shipton-Mallest, compte quinze novices. Celui des sœurs Trapistes, à Stapehill, où il n'y avoit primitivement que six religieuses, en compte maintenant trente à quarante. Celui de Faunton, transplanté de Bruges, compte douze novices. La petite communauté des frères Trapistes, qui avoit projeté de se transporter en Canada, s'est établie en Angleterre. Un riche et généreux catholique, appelé Thomas Weld, apprenant, par les journaux, qu'il y avoit des Trapistes à Londres, les a engagés à se retirer près de son château et à s'y établir. En même temps mylord Arundel, autre catholique opulent, a voulu former une institution semblable. Les religieux, après avoir mûrement réfléchi, ont accepté l'offre de M. Weld, et se sont rendus chez lui à Lulworth; ils occupent une maison près de son château, en attendant qu'il ait achevé la construction d'un couvent, d'après le plan qu'ils ont eux-mêmes donné, au milieu d'un bois, à un quart de lieue du château et non loin de la mer. Ils sont établis depuis l'an 1797; cette année 1814, cette maison a été érigée en abbaye, par un bref du Pape. Les religieux sont devenus si nombreux qu'il n'y a pas de place pour les novices. En un seul jour on y a vu arriver jusqu'à vingt-quatre Irlandois. Le supérieur a déjà pu détacher une colonie qu'il a envoyée à la Martinique.

Les Bénédictins ont, en Angleterre, deux couvens qui prospèrent : les Franciscains ont un noviciat dans la principauté de Galles : les Dominicains anglois ont envoyé une partie de leurs religieux en Amérique; la communauté de Stonyhurst, dans le comté de Lancastre, qui

appartient à une société célèbre, est une des plus remarquables, soit par le nombre des novices, soit par celui des écoliers.

Les Chartreux se sont rendus au zèle que le lord Arundel avoit manifesté pour les Trapistes; ils se sont réunis dans une maison appartenant à ce lord, qui a manifesté le même empressement pour les Carmes anglois fugitifs. M. Weld a voulu aussi recueillir une communauté de Bénédictines chassée du Brabant; elle s'est établie à Winchester. C'est un enfant de M. Weld qui est à la tête; enfin, toutes les communautés angloises qui ont dû quitter la France et le Brabant, ont trouvé, soit auprès du gouvernement, soit même de la part des particuliers protestans, l'accueil le plus favorable.

Il y a en Angleterre des séminaires pour les catholiques. Les vicaires apostoliques d'Angleterre, ceux d'Écosse, les évêques d'Irlande ont des séminaires assez nombreux. Le plus important est celui de Maynooth, près de Dublin, où il y a près de trois cents sujets. Il s'est formé récemment d'autres établissemens de ce genre en Irlande.

Nouvelles politiques.

Paris. Lorsque les armées alliées s'approchèrent de Paris, le sieur François Senart, bijoutier au Palais-Royal, rassembla dans deux boîtes ses objets les plus précieux, montant à peu près à la somme de 60,000 fr., et les confia au curé de Livry, son ami. Ce curé, qui étoit depuis peu de temps à Livry, eut connoissance de l'approche des alliés, et désirant soustraire le dépôt qui lui avoit été confié, il pria l'adjoint du maire de lui indiquer un homme incapable d'abuser de la confiance qu'on auroit en lui. Ce dernier lui envoya le nommé Moiselet, qui fit la cachette et y plaça le petit trésor. Les alliés approchant, le curé se réfugia à Paris. En partant, il confia ses clefs à Moiselet, et lui recommanda de nouveau de ne point découvrir la cachette.

Le 2 avril, l'accusé annonça à plusieurs habitans du pays que la cachette de M. le curé avoit été découverte par les troupes alliées, et se rendit à Paris pour faire part à cet ecclésiastique du malheur qu'il venoit d'éprouver.

Le 6, M. le curé se rendit à Livry pour visiter les lieux, et n'y trouva plus que les vases sacrés.

Divers propos tenus par Moiselet et sa femme ayant appelé les soupçons sur cet homme, il fut arrêté.

Le 27 mai, M. le juge d'instruction de Pontoise ordonna une perquisition au domicile du prévenu. M. Lepelletier, maréchal-des-logis de la gendarmerie de Gonesse, obtint l'aveu de son vol : il offrit de le conduire sur les lieux pour découvrir les effets, qui furent remis à leurs propriétaires.

Dans ses interrogatoires, il a prétendu que, pour éviter l'enlèvement par les Cosaques des objets cachés, il les avoit transportés dans divers endroits ; qu'ayant eu besoin d'argent, il avoit eu la foiblesse de prendre 300 fr. sur les fonds de la cachette.

A l'audience, M. le curé, les larmes aux yeux, a imploré, de la manière la plus touchante, la clémence de la justice en faveur de ce malheureux, qui, avant son délit, n'avoit jamais cessé d'être honnête homme, et qui n'auroit jamais cessé de l'être « si, a dit ce prêtre respectable, je ne l'avois pas choisi pour faire cette cachette ; et je voudrois, pour tout ce que je possède, qu'il ne fût pas dans cette déplorable situation ».

Le juri, par sa déclaration, ayant ôté les caractères de criminalité à cette action, a mis la cour à portée de n'infliger au prévenu que deux ans d'emprisonnement, par son arrêt du 5 de ce mois, et aux frais du procès.

Londres. — *Cour du banc du roi, 14 novembre 1814.* — Le procureur-général du roi a demandé jugement contre Georges Houston (qui avoit d'abord laissé prendre défaut), poursuivi criminellement, comme auteur, écrivain, imprimeur ou éditeur d'un libelle blasphématoire et impie contre la religion chrétienne, intitulé : *Ecce homo,* duquel il a lu quelques passages.

Dans le cours de la discussion élevée pour savoir quelle espèce de serment pouvoit être déféré à un homme qui ne croyoit pas à l'Evangile, le défenseur d'Houston a prétendu qu'il étoit inutile de s'occuper de cet objet, parce que sa partie nioit d'être l'auteur de l'ouvrage, et n'avoit laissé prendre défaut que comme en étant l'éditeur.

La déclaration d'Houston portoit que le pamphlet pour lequel il étoit poursuivi étoit la seconde édition d'un ouvrage publié, il y a quinze ans, comme traduction de celui d'un François, nommé Boulanger, faite par Daniel Eaton ; qu'au reste, les principes qu'il contenoit se trouvoient dans tous les

ouvrages de Voltaire et d'autres écrivains françois, qu'on pouvoit se procurer chez tous les libraires.

L'accusé prétendit qu'il n'avoit vendu que très-peu d'exemplaires de l'ouvrage, et que, depuis qu'il en avoit reconnu le danger, il avoit refusé de les vendre à une guinée chaque.

Son défenseur chercha à intéresser la sensibilité des juges pour faire mitiger la peine.

Le procureur-général, après avoir représenté l'énormité du délit, déclara qu'il poursuivroit avec toute la rigueur possible, non-seulement les auteurs, copistes, imprimeurs, libraires et possesseurs de pareils ouvrages, mais encore les journalistes qui se permettroient de les annoncer.

La cour, par l'organe de M. le juge Leblanc, rendit son jugement, par lequel Houston fut condamné à payer au roi une amende de 400 liv. sterl. et à un emprisonnement de deux ans à Newgate.

Il a déjà été question, dans un de nos numéros, du *Censeur*, et de la vigueur avec laquelle on y censure les ministres, on y réprime le despotisme, on y combat l'influence prodigieuse du clergé. Don Quichotte, qui s'en alloit partout redressant les torts, n'avoit pas plus d'ardeur que MM. Comte et Dunoyer pour extirper les abus. Ils vont de tous côtés cherchant des délits à dénoncer, des *actes de l'autorité à redresser*, des maux à prévenir. Toutefois il paroît qu'on n'a pas rendu assez de justice à leur zèle. Leur humeur guerroyante les a exposés à quelques démêlés fâcheux, et pour se soustraire à ce qu'ils regardent sans doute comme une inquisition illibérale, ils ont imaginé de donner à leurs livraisons assez d'étendue et d'ampleur pour n'avoir plus à redouter une révision qui gênoit leur patriotisme. Ils viennent de publier des *observations sur divers actes de l'autorité.* L'important pour eux étoit d'arriver au nombre de vingt feuilles. Ils y sont parvenus à force de digressions, de plaintes, de clameurs et de remplissages. Ils font des excursions sur toute sorte de matières. Ils tracent au Roi la marche qu'il a à suivre. Ils gourmandent sévèrement les ministres. Ils passent en revue les journaux, et contrôlent tout ce qui porte les livrées du royalisme. Ils dénoncent même quelques *actes de l'autorité* et citent un ou deux faits; car, malgré toutes leurs recherches ils n'en ont pas trouvés davantage, et encore ceux-là ne sont-ils pas bien alarmans. Mais ce qui l'est bien davantage, ce qui doit vraiment épouvanter tous les libéraux, ce

qui est du plus sinistre augure pour l'avenir, ce sont différentes adresses de provinces, qui, dans les mouvemens de leur zèle et de leur dévouement pour nos princes, n'ont pas assez calculé la dignité de l'homme, et se sont abaissées jusqu'à des protestations serviles et humiliantes. Messieurs du *Censeur*, qui ne pèchent pas par cet excès, raillent agréablement les habitans de Nîmes et de Marseille, qui ont donné à un de nos princes des témoignages éclatans de leur amour et de leur enthousiasme. Ces braves François du midi sont chauds et bouillans. Ils n'auront pas l'approbation de MM. Comte et Dunoyer, qui sont froids, sévères et discrets.

Mais ce qui est surtout piquant dans leur brochure, c'est un morceau sur, ou plutôt contre les Jésuites. Cet article, qui est, dit-on, *communiqué*, a une couleur qui contraste étrangement avec le ton habituel du journal. Dans celui-ci, on fait profession de regarder en pitié les querelles théologiques, et on affecte cette hauteur philosophique qui sourit aux mots de prêtre et de religion. Dans l'article cité, au contraire, on arbore des enseignes différentes, mais qui sont aussi celles d'un parti; on loue Quesnel et les *Réflexions morales*, on se moque de la bulle *Unigenitus*, qui ne s'attendoit guère à être nommée là, et on prouve très-bien aux Jésuites qu'ils sont les auteurs de tout le mal qui s'est fait dans le monde, avant, pendant et après eux. On nous promet une suite à cet article, où brille l'esprit d'une certaine secte. Nous en parlerons quand l'auteur aura fini sa petite diatribe, pour n'y pas revenir à deux fois. Nous nous contenterons de dire ici à MM. du *Censeur* qu'ils sont aussi un peu trop difficiles, et qu'ils font la guerre à trop de monde. Ils attaquent à la fois et les ministres et les tribunaux, les Jésuites et les journaux, ceux qui n'ont jamais aimé la révolution et ceux qui en sont dégoûtés, les royalistes zélés qui écrivent et ceux qui n'écrivent pas, les bons habitans des provinces qui s'épuisent en témoignages de dévouement et d'amour pour un Bourbon, et les habitans de Paris, qui rivalisent avec eux d'attachement et de respect. Messieurs du *Censeur* n'ont pas songé qu'ils faisoient ainsi la guerre à toute la France, qui est aujourd'hui unanime dans les mêmes sentimens. Car je ne compte pour rien quelques esprits frivoles, faux ou froids, qui veulent faire du bruit, qui s'ennuient de ne pas être remarqués, et qui bientôt, voyant qu'ils crient dans le désert, seront obligés de se condamner au silence, ou mieux encore, de se joindre à nous, et de mêler leurs acclamations et leurs hommages avec les nôtres.

Lettres de Mme. de Staël sur J. J. Rousseau. Nouvelle édition.

Cet ouvrage que Mme. de Staël vient de remettre sous les yeux du public, est un des premiers qui soient sortis de sa plume. L'auteur, qui étoit fort jeune alors, et l'on s'en aperçoit, a su y répandre une foule de traits délicats, d'aperçus fins et variés, qui éblouissent le lecteur, et ne lui permettent pas toujours de s'arrêter sur quelques idées légères, hasardées et paradoxales. Mme. de Staël étoit sans doute, décidée à ne faire qu'un panégyrique; en reconnoissant une partie des erreurs de Rousseau, elle demande grâce pour lui en faveur de son beau style et de la droiture présumée de ses intentions; c'est être un peu indulgent : elle lui accorde même la palme réservée aux vertus et au génie; ce qui est beaucoup à la fois. C'est en 1789, six mois avant l'ouverture des Etats-généraux, que cet ouvrage fut publié; les événemens qui ont agité la France depuis cette époque ont fait naître sur ce fameux philosophe des opinions différentes. Peut-être avions-nous besoin pour le bien connoître de la terrible expérience que nous avons acquise; et si Mme. de Staël vouloit écrire aujourd'hui sur J. J. Rousseau, nous aimons à croire qu'elle ne feroit pas un panégyrique.

En général l'histoire des gens de lettres est toute entière dans leurs ouvrages; l'éclat de leur renommée littéraire permet à peine d'apercevoir les faits d'une vie ordinairement obscure. Il n'en est pas de

même de J. J. Rousseau; il est aussi connu par l
bizarrerie de ses mœurs et la singularité de ses aven
tures que par ses écrits; et le solitaire de Montmo
rency n'est pas moins fameux que l'auteur d'*Emil*

Rousseau fut toujours dominé par un caractèr
dont on reconnoît l'influence dans toutes les actio
de sa vie, et dans tous ses ouvrages; ce fut l'esprit d'i
dépendance. Ce caractère, dont le premier princip
étoit un penchant à l'indolence, se fortifia par la rê
verie, devint chez lui un système, et enfin, irrit
par le chagrin et l'inquiétude, prit sur son ame l'as
cendant d'une passion farouche. Sa vie entière ne fu
qu'un long travail pour secouer le joug de tous le
devoirs, de toutes les bienséances, et pour suivre le
lois de la *nature*, être fantastique et bizarre, qu'il n
sut jamais définir, et qui, chez lui, usurpe sans cess
les droits des plus saintes autorités. A mesure qu'i
rompoit des liens salutaires, il se livroit à la merc
d'une imagination fougueuse et désordonnée, qui l
tourmentoit et ne lui laissoit pas de repos. A la fi
de ses jours, c'étoit une fièvre ardente; il s'agitoi
en tous sens pour la calmer, comme un malade qu
cherche dans son lit un peu de fraîcheur. On voi
dans la *Correspondance* de Grimm que, pour se soustraire à la tyrannie de son imagination, il s'étoit imposé la tâche de copier l'*Histoire de France* de Mézerai.

Suivez Rousseau, dans tout le cours de sa vie, vous le verrez toujours égaré par cet esprit d'indépendance, qui fut pour lui un esprit de vertige, et le précipita dans tous les maux dont il accusa les hommes et la société. Son amour propre lui faisoit prendre le change sur la cause de ses chagrins : inca-

pable de se mettre en harmonie avec ses semblables, il se figura, dans son orgueil, que le monde étoit indigne de lui. Quoique sensible jusqu'à l'excès, il repoussa de son cœur les affections les plus légitimes, et finit par haïr tous les hommes faute de savoir les aimer. Tant de philosophie, tant de soins pour chercher le bonheur le conduisirent au suicide.

Toute idée de révélation et de dogme effarouchoit sa fierté indépendante. Il vouloit bien adresser des vœux au ciel, mais il ne souffroit pas que ces vœux lui fussent dictés. Il avoit quitté la réforme de Calvin pour entrer, sans une foi bien robuste, dans l'Eglise romaine; il retourna ensuite au calvinisme, et ne se montra pas plus disposé à en adopter l'enseignement.

Pourquoi sa vie est-elle remplie de tant de traits qui décèlent la bassesse, l'ingratitude, la dureté de cœur? Il n'en faut chercher la cause que dans une indocilité inflexible à toute espèce de devoir. Il avoue qu'il fuyoit les bienfaits pour échapper au joug de la reconnoissance. Quiconque lui offroit des secours dans sa détresse étoit à ses yeux un ennemi qui cherchoit à le surprendre et à l'enchaîner. D'abord il se crut assez vengé des services par l'oubli; mais quand l'âge et les chagrins eurent aigri sa défiance, ses bienfaiteurs furent l'objet de ses malédictions. Enfin ce qui montre combien son imagination malade avoit infecté son esprit et son cœur, c'est qu'il en vint à mettre aussi les devoirs d'un père au rang des plus lourdes chaînes de la servitude sociale; ses amis disent qu'il pleura son crime, et que malgré les sophismes dont il cherchoit à se justifier aux yeux des hommes et à ses propres yeux, il étoit déchiré par le remords. Mais nous voyons dans sa *Correspondance*

que jusqu'à la fin il chercha de misérables subterfuges pour pallier sa conduite à cet égard. Il en coûtoit trop à l'orgueil de l'écrivain de reconnoître la barbarie du père.

On a demandé pourquoi cet homme ne put jamais parvenir au véritable bonheur, ni à la véritable vertu. La réponse n'est pas difficile. C'est que sa philosophie ne fut jamais qu'un vain système sans base et sans objet. Selon l'opinion de Mme. de Staël, « on ne peut pas dire que Rousseau étoit vertueux, parce qu'il faut des actions et de la suite dans ces actions pour mériter cet éloge; mais c'étoit un homme qu'il falloit laisser penser sans en rien exiger de plus : qu'il falloit conduire comme un enfant, *écouter comme un oracle* ». Ailleurs, Mme. de Staël s'exprime ainsi : *A force d'être supérieur, il étoit près d'être fou.* Conçoit-on bien qu'un homme, qui n'est point assez sage pour se conduire, puisse dicter des oracles de sagesse? Quelle est cette étrange supériorité qui mène à la folie? Mme. de Staël voudroit distinguer ici deux personnes dans Rousseau, l'homme et l'écrivain, et cependant elle les confond, pour produire une antithèse plus brillante que judicieuse. Il est bien vrai que Rousseau devint fou, ses amis et lui-même ont pris soin de nous en instruire. Il raconte dans ses *Confessions* plusieurs faits qui sont de la folie avérée. Son premier pas dans la carrière des lettres, c'est lui-même qui nous l'apprend, fut la suite d'une sorte d'égarement d'esprit. Ce premier pas détermina sa direction, et il ne dévia jamais. Les plus audacieux paradoxes n'effrayèrent pas sa raison; bientôt il osa dire que l'homme qui médite est un animal dépravé. Sans doute il ne fut pas conduit par le seul désir d'être

ou de paroître bizarre. Diderot, dans son enthousiasme étudié, put s'amuser du spectacle que présentoit une société savante couronnant un orateur qui parloit contre les sciences; mais un froid calcul ne pouvoit entrer dans la tête ardente de Rousseau : dupe de ses propres sophismes, subjugué par sa propre imagination, il fut lui-même le premier qu'il trompa.

Dès-lors, il n'existe plus que dans ce nouvel univers qu'il vient de créer, et qu'il peuple d'êtres enfantés par son cerveau : dès-lors, il ne voit plus qu'abus dans nos institutions, que contradictions dans notre système social; il se croit en droit de le renverser de fond en comble pour le rebâtir sur de nouveaux fondemens; ou plutôt les hommes lui paroissent faits pour vivre isolés et indépendans les uns des autres. Le contrat qui les oblige à des devoirs mutuels ne lui paroît qu'un rude eclavage : il s'efforce de rompre cette chaîne qui unit les hommes entr'eux, et qui les unit à Dieu.

L'auteur du *Contrat social* sentoit bien que l'homme tel qu'il est ne pouvoit se plier à de pareils systêmes. Il entreprit de refaire l'homme à son gré. De là son *Emile*, cet homme tout entier de son invention. Si tout à coup il recevoit l'existence, seul attribut que son auteur n'ait pu lui donner, quel usage en feroit-il? On dit que si l'Apollon du Belvedère, la plus belle de nos statues antiques, venoit à marcher, il seroit boîteux : il est présumable qu'*Emile* trébucheroit dès son premier pas dans le monde. Mme. de Staël fait-elle l'éloge ou la satire du plan d'éducation tracé dans l'*Emile*, lorsqu'elle s'exprime ainsi : « On se plaint des soins infinis que cette éducation exigeroit :

sans doute, dans un séjour pestiféré on se défend avec peine de la contagion; mais *Emile*, enfant, s'élèveroit de lui-même dans une ville habitée par des *Emiles* ». Comme probablement il n'existe aucune ville ainsi peuplée, cette petite difficulté seule montre l'inutilité d'un si beau plan.

Avec plus de modestie et de sociabilité, Rousseau auroit pu augmenter les lumières de son siècle; mais au lieu de joindre ses efforts à ceux de ses devanciers et de ses contemporains, il aima mieux tout détruire pour tout recréer. C'est encore un effet de cette manie d'indépendance, de cette maladie qui le travailla sans relâche. Il croit avoir à lui seul plus d'expérience que la longue suite des générations qui l'ont précédé. Tout ce qui a été pensé avant lui ne peut être pensé par lui; tout sentier frayé lui paroît être le sentier de l'erreur. Il semble voir un voyageur qui, traversant le Simplon et le Mont-Cénis, dédaigne les routes pratiquées, et cherche un chemin plus glorieux à travers les rocs, les torrens et les précipices.

Cet ennemi de la société attaque tout ce qui est établi et révéré parmi les hommes : il fait plus, il va jusqu'au fond du cœur brouiller tous les sentimens naturels, pour y substituer des passions factices. Méfions-nous des élans de sa vertu et du faste de ses paroles. La vertu véritable est moins ambitieuse et procède plus simplement. Elle fait moins de bruit, mais elle marche par une route plus sûre. Rousseau défioit qu'on trouvât un homme meilleur que lui, et sa vie fut pleine de fautes, et sa mort fut la pire de toutes. Malgré l'autorité de Mme. de Staël, gardons-nous d'un tel modèle, et que les er-

teurs d'un homme, si épris des priviléges de sa raison, nous apprennent que la pauvre raison humaine est bien foible sans un flambeau qui l'éclaire et un appui qui la guide. Les écarts d'un esprit si superbe, et les égaremens d'un cœur si plein de sa vertu, sont la preuve la plus éloquente de la nécessité d'une croyance qui sanctionne et fortifie la morale. B.

Entretiens sur le sacrement de Confirmation, par M. l'évêque de Metz; *nouvelle édition, augmentée d'une instruction, par demandes et par réponses, sur le même sacrement, et de plusieurs prières, hymnes et cantiques en l'honneur du Saint-Esprit* (1).

Il existe quelques bons livres élémentaires pour la première communion des enfans et pour la confirmation; mais il manquoit encore, pour ce dernier sacrement, un cours d'instructions qui fût à la portée de toutes les conditions et de tous les âges, qui satisfît les parens comme les enfans, les gens instruits comme ceux étrangers aux lettres humaines, et dans lequel on put trouver un cours de lectures convenables, soit dans les familles chrétiennes, soit dans les pensionnats, pour y disposer les enfans à la réception de cet auguste sacrement. Il étoit à désirer que ce cours d'instructions présentât le sacrement de Confirmation, aux parens et aux enfans, sous tous les rapports capables de les attacher, de

---

(1) Un vol. in-8°.; prix, 3 fr. et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Adrien Le Clere, quai des Augustins, n°. 35, au coin de la rue Pavée.

plus en plus, à la religion catholique, de leur en faire sentir les divins avantages, de leur en démontrer toute la supériorité des moyens pour le salut et le bonheur des hommes, de leur en inspirer un amour de reconnoissance, plus éclairé, plus profond et plus durable.

M. l'évêque de Metz nous paroît avoir rempli cette tâche dans ses *Entretiens sur la Confirmation.* Ces *Entretiens* sont au nombre de quatorze. Les six premiers sont consacrés aux dons du Saint-Esprit, un septième nous parle de la nécessité de la Confirmation, un huitième de ses cérémonies; le neuvième et le dixième renferment d'utiles avis pour les nouveaux confirmés : les quatre derniers nous exposent quels sont les moyens conservateurs et réparateurs des dons du Saint-Esprit, et se terminent par une briève et intéressante exhortation aux nouveaux et aux anciens confirmés.

Le même volume renferme une instruction, par demandes et par réponses, sur le même sacrement: l'éditeur y a joint des prières avant et après la Confirmation, la messe du Saint-Esprit, le cérémonial de la Confirmation, et des hymnes et cantiques en l'honneur du Saint-Esprit.

M. l'évêque de Metz a rédigé ces *Entretiens* d'après les simples notes qu'il avoit prises sur ses propres discours improvisés dans les diverses églises de son diocèse, lorsqu'il les a visitées pour y donner la Confirmation aux fidèles de tous les âges que les circonstances de la révolution en avoit éloignés jusque-là. Ces *Entretiens* conviennent par conséquent à tous les âges de la vie. Le prélat y ramène sans cesse ses lecteurs à cette supériorité de doctrine, de moyens

et de fin que la religion catholique met à la portée de tous les hommes pour les rendre vertueux et heureux.

C'est avec l'onction de la vérité que M. l'évêque de Metz nous explique les sept dons du Saint-Esprit, et qu'il en fait ressortir la plus sublime morale. Les ecclésiastiques et les simples fidèles lui sauront gré d'avoir ainsi peint les bienfaits d'une religion, où de si grands et de si puissans moyens sont accordés à ses vrais disciples, non-seulement pour méditer le bien, mais pour le pratiquer.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. La veille de la Toussaint, les premières vêpres de la fête ont été entonnées dans le palais Quirinal par S. S., entourée du sacré collége et de la prélature. Le jour même de la fête, le saint Père, après avoir offert le saint sacrifice, reçut à l'*obédience* le sacré collége, et assista à la messe solennelle, qui fut chantée par le cardinal Joseph Doria, à la place du cardinal Mattei, auquel appartenoit cette fonction comme doyen du sacré collége. Quinze cardinaux s'y trouvoient. Parmi eux le cardinal Pietro, de l'ordre des prêtres, et les cardinaux Antoine Doria et Fabrice Ruffo, de l'ordre des diacres, étoient assistans au trône. Les conservateurs de Rome, le maître du sacré palais, et un grand nombre de prélats augmentoient le cortége du souverain Pontife. L'abbé Golt a fait le discours latin à la place d'un des élèves du collége allemand-hongrois, auquel appartient ce privilége. S. S. entonna le soir, dans la même chapelle, les vêpres et les matines des morts. Le lendemain elle tint chapelle pontificale dans son palais pour la commémoration des fidèles trépassés. Le cardinal di Pietro célébra la messe comme grand pénitencier. Le

3 de ce mois il y eut encore chapelle, et un service pour le repos de l'ame des souverains Pontifes morts.

— La fête de la Toussaint a été célébrée aussi avec beaucoup de pompe dans l'église de Sainte-Marie des Martyrs. Le sénat de Rome y a fait l'oblation annuelle d'un calice d'argent et de quatre torches. On sait que cette belle église étoit autrefois un temple idolâtre. C'est le seul monument de cette espèce qui ait survécu à Rome à la destruction du paganisme. Plusieurs souverains Pontifes ont pris soin de le restaurer et de l'orner.

— Mgr. Jacobini, nouvel évêque de Bagnorea, a été sacré dans l'église de la Magdeleine par le cardinal Dugnani, évêque d'Albano.

— S. A. R. la princesse de Galles est arrivée le 3 dans cette capitale. S. E. le cardinal Pacca est allée la complimenter. Le roi Charles IV et sa famille, la duchesse de Chablais, et les ministres d'Espagne et de Portugal, ont fait visite à S. A. R. qui, le 2 novembre, est allée saluer le saint Père. S. S. l'a reçue avec sa bonté accoutumée.

— M. Reynold, envoyé extraordinaire du prince souverain des Pays-Bas près le saint Siége, vient d'arriver dans cette capitale.

Paris. Mercredi dernier, 23 de ce mois, on a célébré dans l'église paroissiale de Saint-Denis (le Saint-Sacrement au Marais) les obsèques de Mme. Elisabeth de Maucler, religieuse Fontevriste et abbesse de l'abbaye royale du Calvaire, dans la ville de la Fère, en Picardie. Malgré les dispositions testamentaires de l'abbesse, par lesquelles elle recommandoit qu'on l'enterrât simplement, l'amour et la tendre vénération d'une parente, la reconnoissance d'un père dont les filles avoient été élevées chez Mme. de Maucler, avoient fait donner à cette pompe funèbre toute la solennité dont elle étoit susceptible. Les tentures étoient décorées des écussons de l'abbesse, sa croix pectorale

reposoit sur le drap mortuaire, sa crosse étoit portée devant la bière, et dans sa propre abbaye ses cendres n'eussent pu recevoir plus d'honneurs; mais ce qui distinguoit plus particulièrement encore ce convoi, c'étoit les larmes ou plutôt les sanglots de plus de soixante jeunes personnes, élevées sous les yeux et par les soins de Mme. de Maucler, et ceux des religieuses et autres institutrices de cet établissement. Jamais la mère la plus chérie n'a causé plus de regrets, n'a fait verser plus de pleurs, et des pleurs plus amers. Mme. de Maucler étoit d'origine irlandoise. M. l'archevêque d'Hiérapolis, coadjuteur de Dublin, qui connoissoit de réputation le mérite éminent de cette compatriote, assistoit à la cérémonie, et suivit le corps au cimetière du père la Chaise, lieu de l'inhumation, où ce prélat lui-même, touché de ce spectacle attendrissant, ne put s'empêcher de mêler ses larmes et ses bénédictions aux larmes et aux bénédictions de ces enfans adoptives, qui se regardoient comme des orphelines. Mme. de Maucler étoit âgée de 78 ans. Elle avoit été nommée abbesse en 1774.

— Le 30 novembre prochain, jour de la fête de saint André, apôtre et patron de l'ancien royaume d'Ecosse, il sera chanté un *Te Deum* solennel au collége des Ecossois, en actions de grâces du décret de S. M. du 25 septembre dernier, qui ordonne la restitution aux colléges écossois de leurs biens non-aliénés. M. l'abbé Robertson, ecclésiastique écossois, qui s'est occupé avec succès de plusieurs branches de l'éducation, y fera des expériences neuves sur des découvertes utiles à l'humanité.

VANNES. Les amis de la religion et du trône gémissoient depuis long-temps de voir les ossemens des généreuses victimes de Quiberon dispersés dans les campagnes autour de notre ville, et désiroient qu'il leur fut donné une sépulture ecclésiastique et plus glorieuse. Le même vœu étoit formé par notre évêque, qui venoit de

rendre les honneurs funèbres à leurs frères d'armes sacrifiés à Auray, et qui avoit inhumé leurs dépouilles mortelles en l'église de la Chartreuse, située près la même ville. Nous avions vu avec admiration S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, dans la visite qu'il vient de faire de notre département, se détourner de sa route pour visiter le lieu où reposoient tant de braves défenseurs du trône et de l'autel; la piété du Prince, qui se prosterna, pria et versa des larmes sur leur tombe, avoit inspiré une nouvelle ardeur. A peine M. le comte de Florac, notre nouveau préfet, a-t-il été rendu parmi nous, qu'animé du même désir, il ordonna de rechercher ces précieux restes : ils ont été aisément retrouvés, et réunis dans l'église du séminaire où on les a renfermés dans neuf grands cercueils.

Le 7 novembre, ils furent transférés dans l'église cathédrale par tout le clergé de la ville, suivi d'une foule immense, dans laquelle on distinguoit les officiers de la garnison, toutes les personnes notables de notre ville et des environs, ayant à leur tête M. le préfet et M. le général Valory : là, M. l'évêque prononça un discours où il donna, au généreux dévouement de ces braves, des éloges qui ne sont que trop mérités. Il y loua particulièrement M. de Hercé, évêque de Dol, et M. de Sombreuil, les premières et les plus distinguées de ces victimes. Ce discours, propre à animer tous les cœurs d'un zèle ardent pour une noble cause, a été généralement applaudi, et sur les demandes réitérées qui lui en ont été faites, il a consenti à le donner à l'impression. Il a célébré une messe solennelle, pendant laquelle il a offert, aux regards empressés des spectateurs, la croix pectorale que portoit le vénérable évêque de Dol, et que M. de Bausset conserve avec un religieux respect. Après la messe et l'absoute, ces ossemens précieux ont été inhumés dans une chapelle de l'église cathédrale. M. l'évêque et les membres de son chapitre ont le plus grand désir d'élever un monument à la gloire de tant

de braves qui ont péri pour la cause de Dieu et du Roi; mais comme ils ne pourroient faire face à une si grande dépense, ils sont obligés de solliciter à cet effet les secours des vrais royalistes. Ceux qui auroient intention de contribuer à l'érection de ce monument, feront passer leur offre à M. Coquerel du Tilois, vicaire-général du diocèse. (*Voyez plus bas, aux nouvelles politiques, article* Paris).

Bourges. Tous les journaux ont retenti d'une pétition des ecclésiastiques de ce diocèse, qui demandoient, dit-on, à être payés de l'intégrité de leur traitement. Il est assez singulier qu'on ait été instruit à Paris avant nous de cette pétition qui étoit faite, ou du moins qui paroissoit être faite au nom du clergé. La vérité est qu'il n'y a point eu de semblables démarches faites par nos prêtres. La pétition envoyée à la chambre des députés a pour auteur un homme qui n'a aucun droit à la pension. C'est bien un prêtre, à la vérité, mais dont la conduite dans la révolution le sépare de ses anciens confrères. Il seroit trop dur pour le clergé d'être responsable des travers de ceux qui ont abandonné sa cause, et qui ont contracté d'autres engagemens. Le *Propagateur* (journal de Bourges) a nommé ce pétitionnaire un peu effronté. Nous ne le nommerons pas ici; mais nous dirons que tout le clergé de cette ville a réclamé contre sa démarche. Les prêtres du diocèse l'ont désavouée par des lettres collectives. Un des grands-vicaires a protesté en leur nom. Ainsi, cette pétition, dont on a fait tant de bruit, ne doit point nous être imputée. C'est l'ouvrage d'un particulier qui n'avoit point reçu mission pour cela, et qui doit être regardé comme totalement étranger au clergé. Il a renoncé à son état, et il n'a plus de titre à la pension. Il est bon pour notre justification que ces particularités soient connues.

Salzbourg. L'église d'Allemagne vient encore de perdre un de ses évêques. M. Sigismond-Christophe de

Zeil de Traunschbourg, évêque de Chiemsée, vient de mourir dans cette résidence. Ce prélat n'étoit point âgé. Né à Munich, le 28 août 1754, il avoit été fait évêque le 24 avril 1797. Il avoit été chanoine de Constance et de Cologne, et étoit devenu en dernier lieu administrateur de Salzbourg, après la mort de M. Jérôme Colloredo. La mort de ce prélat fait un nouveau vide dans l'église d'Allemagne, déjà réduite à un si petit nombre d'évêques. Wurtzbourg, Bamberg, Passaw, sont vacans depuis long-temps. L'ancien électeur de Trèves n'a pas eu de successeurs à Augsbourg. Nous avons annoncé précédemment la mort de l'évêque de Fulde. Munster et Osnabruck n'ont que des suffragans. Les autres évêques, rares et vieux, appellent la sollicitude de l'Eglise, et le concours des princes pour un état de choses qui devient de plus en plus précaire et alarmant.

Nouvelles politiques.

Paris. Le maréchal duc de Dalmatie, gouverneur, pour le Roi, de la 13e. division militaire, en vertu de l'autorisation de S. M., énoncée par une lettre de Mgr. le duc d'Angoulême, en date du 7 de ce mois, vient de former une commission chargée de diriger et de surveiller l'exécution par voie de souscription volontaire, d'un monument religieux à la mémoire des malheureuses victimes de Quiberon. Cette commission sera composée de MM. le duc de Rohan, pair de France; le comte de Damas, lieutenant-général, premier gentilhomme de la chambre de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême; le baron de Damas, maréchal-de-camp et gentilhomme d'honneur de S. A. R.; le comte de Sesmaisons; le comte de Botderû; le comte de Florac, préfet du Morbihan. La commission sera présidée par M. le maréchal duc de Dalmatie. Le monument sera pyramidal, et élevé sur le lieu même où les victimes de Quiberon ont été immolées.

Un autre monument sera érigé dans la Chartreuse près d'Auray, où les cendres de ces guerriers ont été transportées. Un bas-relief de ce monument représentera la restauration de

la monarchie, et le rétablissement de S. M. *Louis-le-Désiré* sur le trône de nos anciens Rois. Un autre bas-relief représentera S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, faisant rendre les honneurs de la sépulture et les premiers devoirs religieux aux précieux restes de ces guerriers. Il sera fait une fondation religieuse et perpétuelle pour célébrer, tous les ans, l'anniversaire de la mort des défenseurs du trône et de l'autel, qui ont été sacrifiés à Quiberon : une oraison funèbre exaltera leurs noms et leurs vertus. Cette fondation comprendra aussi une institution d'utilité publique.

— Il a été porté, par M. le ministre de l'intérieur, à la Chambre des Députés, deux projets de lois; en voici les dispositions principales :

Art. 1er. Le nombre des membres de la Cour de Cassation est réduit et fixé à quarante-deux, y compris trois présidens. Ils continueront de se diviser en trois sections, savoir : douze à la section des requêtes, quinze à la section civile, quinze à la section criminelle.

Il y a en outre un procureur-général et quatre avocats-généraux auxquels il pourra être adjoint deux substituts quand le besoin du service l'exigera.

Il y a de plus un greffier en chef institué et révocable par le Roi, et quatre commis-greffiers assermentés nommés par le greffier en chef.

2. Le chancelier de France préside à volonté les sections divisées ou réunies.

L'autre projet de loi tend à distraire du département du Haut-Rhin les cantons de Montbelliard et d'Angincourt, et à les réunir au département du Doubs. Le canton d'Héricourt sera également distrait du département de la Haute-Saône, et réuni à l'arrondissement de Saint-Hippolyte.

Vienne (*Autriche*). Voici la liste exacte des plénipotentiaires au congrès, qui ont signé le traité de Paris, et au nom desquels ont été remises les déclarations qui ont paru jusqu'ici :

Autriche : Le prince de Metternich; le baron de Wessenberg, dernièrement envoyé de l'Autriche à Londres.

Russie : Le comte de Rasumowski, ambassadeur de la Russie à Vienne; le comte de Stackelberg, ministre de Russie à

Vienne ; le comte de Nesselrode, secrétaire d'Etat de Russie pour les relations extérieures.

France : Le prince de Talleyrand, ministre des affaires étrangères; le duc de Dalberg, ministre d'Etat; le comte Latour du Pin ; le comte Alexis de Noailles.

Angleterre : Lord Castlereagh ; lord Cathcart, ambassadeur à la cour de Russie ; lord Clancarty, dernièrement ambassadeur à la Haye : lord Stuart, frère de lord Castlereagh, et ambassadeur à la cour de Vienne.

Prusse : Le chancelier d'Etat prince de Hardenberg ; le baron de Humboldt, ministre désigné auprès du Roi de France.

Suède : Le comte de Lœwenhielm, ministre à la cour de Russie.

Espagne : Le chevalier de Labrador, conseiller d'Etat au département des affaires étrangères.

Portugal : le comte Palmella-Souza-Holstein, ministre à Londres ; le comte Soldanha de Gama, ministre à la cour de Russie ; le chevalier Lobo de Silveira, ministre désigné à la cour de Vienne.

Le comité nommé pour les affaires d'Allemagne, est composé des plénipotentiaires dont les noms suivent : le baron de Wessenberg, pour l'Autriche ; le baron de Humboldt, pour la Prusse ; le feld-maréchal prince de Wrede, pour la Bavière ; le comte de Munster et le comte de Hardenberg, pour le Hanovre ; le comte de Witzingerode et le baron de Linden, pour le Wurtemberg.

Madrid. Le 7 courant, S. M. C. sortit en voiture de son palais, se rendit en personne chez M. de Macanaz, son ministre de la justice et de l'intérieur, fit mettre les scellés sur tous les papiers du ministère, et donna ordre à M. de Macanaz de se rendre en prison. Le portefeuille de ce ministère a été remis à don Thomas de Moyano, conseiller d'Etat.

On fait ici mille conjectures sur une mesure aussi extraordinaire. On croit généralement que l'ouvrage de M. de Amoros, imprimé à Paris, dans lequel on lit que M. de Macanaz, le duc de San Carlos, et M. Ezcoiquiz, avoient plusieurs fois sollicité des emplois du roi Joseph, est la cause de cette éclatante disgrâce.

Du Pape et des Jésuites (1).

La destruction et le rétablissement des Jésuites ne sont pas les événemens les moins importans de l'histoire de l'Eglise dans ces derniers temps, et on ne sauroit dire lequel des deux est plus honorable pour les Jésuites. Car si leur rétablissement porte un caractère marqué de protection spéciale de la part de la Providence, leur destruction porta des signes non moins équivoques de vengeance et de colère de la part des hommes. Deux partis puissans s'unirent, dans le temps, pour proscrire un ordre qu'ils regardoient comme un obstacle à leurs desseins. *Les parlemens*, écrivoit d'Alembert à Voltaire, *croient servir la religion, mais ils servent la raison sans s'en douter. Ce sont des exécuteurs de la haute justice pour la philosophie, dont ils prennent les ordres sans le savoir.* Toute la Correspondance des deux académiciens, à cette époque, prouve quel zèle ils mettoient à la destruction de la société, et quel étoit le but qu'ils se proposoient. Le même d'Alembert l'a expliqué avec non moins de franchise dans sa brochure *sur la destruction des Jésuites, par un auteur désintéressé.* C'est-là qu'il dit assez nettement que cette opération n'est que le prélude d'une plus vaste et plus générale. Il loue la Chalotais d'avoir vu en philosophe que *l'esprit monastique est le fléau des Etats*, et qu'il falloit commencer par les Jésuites, comme les plus puissans.

Il y avoit déjà long-temps qu'on travailloit à préparer cette grande mesure, et un parti avec lequel les Jésuites s'étoient trouvés en opposition depuis son origine,

(1) Brochure in-8°. de 108 pages; prix, 2 fr. et 2 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Egron, rue des Noyers.

avoit déjà fait, à cet égard, des tentatives. Lors des affaires d'Hardouin, de Pichon et de Berruyer, on s'étoit élevé avec beaucoup de chaleur contre toute la société, et on l'avoit attaquée dans son enseignement et dans sa morale. Nous lisons dans la *Vie de l'évêque d'Auxerre, de Caylus* (par Dettey), qu'en 1753, un inconnu se présenta chez cet évêque appelant, et lui proposa l'adoption d'un plan pour amener la destruction des Jésuites. Il s'agissoit de les dénoncer au parlement. Il paroît que l'évêque trouva les mesures mal prises, et que, malgré sa bonne volonté, il ne voulut point donner les mains à ce projet, qui n'étoit point encore à sa maturité. Diderot, dans une lettre au Père Castel, assure qu'on lui offrit de l'argent et des mémoires pour se venger des Jésuites, mais qu'il refusa l'un et l'autre. Rousseau, dans sa lettre à l'archevêque de Paris, en 1763, parle de semblables propositions qui lui furent faites. Il répète la même chose dans une lettre du 28 mai 1764. *Les Jésuites*, dit-il, *sont-ils en meilleur état que quand je refusois d'écrire contr'eux dans leur disgrâce?*

Mais au refus de Diderot et de Rousseau, il se trouva de bonnes ames que le zèle de la charité porta à attaquer de toutes leurs forces une société odieuse. La liste des écrits qui parut alors contr'elle, feroit seule des volumes. Chaque jour voyoit éclore des pamphlets de toutes les formes, et des libelles de toutes les couleurs. Les titres de ces écrits suffiroient pour faire juger de l'esprit qui avoit présidé à leur rédaction. Celui-ci faisoit un *Parallèle de la doctrine de Luther et de Calvin, et de celle des Jésuites*; celui là un autre *Parallèle de la morale des païens et de celle de la société*, et le parallèle, comme on s'en doute bien, n'étoit pas à l'avantage de celle-ci. Une gazette, aujourd'hui justement oubliée, retentissoit chaque semaine d'éternelles diatribes dont l'esprit de parti seul pouvoit dévorer l'ennui et approuver la violence. Mille intrigues étoient en même temps mises en usage, et depuis un magistrat imprima,

dans un mémoire public, que *l'affaire des Jésuites lui coûtoit 60,000 francs*, et que ces religieux *n'auroient pas été détruits s'il n'y eût consacré son temps, ses soins et son argent.* (Mémoire du président Rolland pour la succession de M. des Fillettes, 1781).

C'est par de tels moyens qu'on opéra la ruine d'un corps si ancien, si nombreux et si utile. Le parlement *prit les ordres de la philosophie*, et les *exécuta* avec une vivacité qu'il n'avoit mise dans aucune affaire. On a conjecturé qu'il étoit mû par une petite vengeance. Il accusoit les Jésuites d'avoir pris parti contre lui dans ses disputes avec la cour, et il n'étoit pas fâché de leur faire expier leur imprudence. D'autres motifs se joignirent chez quelques magistrats à cette première cause de mécontentement. Plusieurs d'entr'eux avoient quelque accointance avec un parti fort connu. Ils l'avoient servi en beaucoup de rencontres. Ils avoient même applaudi à quelques-unes de ses folies. Les noms de MM. Montgeron, Pucelle, Delpech, sont fameux dans l'histoire des querelles de ces temps-là. D'autres, quoique nourris dans des principes différens sous beaucoup de rapports, avoient, dans cette occasion, le même but. MM. la Chalotais, Monclar, Castillon, passoient pour philosophes, et n'en étoient que plus disposés à seconder un plan de destruction qui rentroit si bien dans les vues générales de l'incrédulité. Un ministère foible, une femme alors puissante à la cour, et qui avoit, dit-on, des raisons personnelles pour ne pas aimer les Jésuites, tout contribuoit au succès de leurs ennemis.

L'orage se forma dans le Portugal, et retentit bientôt en France. Un incident détermina l'explosion. Un Jésuite de la Martinique avoit tiré une lettre de change sur un de ses confrères à Paris. L'effet fut protesté. Après quelques délais, la contestation fut portée au parlement de Paris. Ce fut à cette occasion que l'on commença à se déchaîner contre les constitutions de la société, et que l'on prétendit y trouver le principe de tous les désordres.

Ces constitutions n'avoient pourtant rien qui les distinguât beaucoup de celles des autres corps religieux. Mais on ne vouloit que des prétextes. Tout devient une arme pour qui veut le combat. On attisa le feu avec une vivacité sans égale. A l'audience du parlement, les avocats de la société furent souvent interrompus de murmures et de huées, tandis que les sarcasmes de leurs adversaires étoient couverts d'applaudissemens. L'arrêt fut rendu aux acclamations bruyantes et tumultueuses d'hommes prévenus ou payés. Les qualifications que l'on donna à l'institut et à ses règles, sont aussi odieuses qu'imaginaires. On les déclara *sacrilèges et impies*. On accumula contre les membres les humiliations et les rigueurs. Le parlement les interdit en masse. Il les bannit deux fois du royaume. Il brûla les écrits qui parurent en leur faveur, et jusqu'aux mandemens des évêques. Il les poursuivit par une foule d'arrêts qui se succédoient sans relâche, et un seul jour en vit rendre vingt-neuf, tous plus sévères les uns que les autres.

Au milieu de cette conjuration si puissante et si animée, le clergé ne manqua point à ce qu'il devoit à la religion. On sait assez les efforts que fit Clément XIII pour soutenir un ordre religieux qu'il estimoit. Remontrances, exhortations, raisons, prières, il tenta tous les moyens. Il écrivit à tous les souverains. Il demanda l'avis de tous les évêques. Il donna une bulle solennelle. Il cassa les arrêts des parlemens. Le clergé de France unit ses efforts à ceux du souverain Pontife. Quarante-cinq évêques convoqués en 1761 pour donner leur avis sur les Jésuites, les vengèrent des reproches de leurs ennemis, et représentèrent la destruction de la société comme un malheur pour leurs diocèses. L'assemblée du clergé de l'année suivante tint le même langage dans des remontrances où elle présenta au Roi le vœu unanime de toutes les provinces ecclésiastiques. Elle y représentoit avec force l'utilité des Jésuites. Toutes ces démarches furent sans effet. L'impulsion étoit donnée, et les mesures

trop bien prises pour ne pas réussir. Il ne parut même pas suffisant que la société fût abolie en France On vouloit qu'elle le fût dans toute la chrétienté, et qu'elle le fût même par l'autorité même qui l'avoit créée. Comment y parvint-on? En obsédant la cour de Rome pendant plusieurs années par les sollicitations les plus importunes. On fit agir pour cela deux cours où les Jésuites avoient été long-temps en honneur, et où on sembloit vouloir leur faire expier leur ancien crédit. Les ministres de ces cours avoient pris une part fort active à la coalition philosophique contre ces religieux, et ils n'avoient rien de plus à cœur que de consommer leur ruine totale. Les ambassadeurs de ces deux puissances à Rome n'y firent rien autre chose pendant plusieurs années qu'y presser le souverain Pontife par les instances les plus vives, qu'y faire jouer tous les ressorts de l'intrigue et de la politique. Tour à tour souples et menaçans, ils eurent recours successivement à toutes les ruses diplomatiques. Ils faisoient valoir le bien de la paix et la convenance de céder à de puissantes intercessions. Ne devoit-on pas craindre de déplaire à des souverains; et puisqu'ils s'étoient unis pour détruire un corps qui leur portoit ombrage, ne valoit-il pas mieux les satisfaire, et quel bien pourroit opérer ce même corps, actuellement que tant de préventions s'étoient formées contre lui?

Telles furent les raisons qu'on fit valoir auprès du saint Siége. Clément XIV crut devoir céder à une ligue si forte et à des sollicitations si vives et si réitérées. Après quatre ans de négociations, de procédures et de délais, il sacrifia à l'empire des circonstances un ordre qui subsistoit depuis plus de deux cent trente ans, et qui comptoit près de vingt mille religieux employés, soit dans les colléges, soit dans l'exercice du ministère, soit dans les missions. On ne tarda pas à s'apercevoir du vide qu'ils laissèrent dans ces différentes parties, et la ruine d'une foule d'établissemens utiles fut une plaie dont l'Église et l'Etat se ressentirent également. Alors disparurent ces

congrégations pieuses que les Jésuites avoient instituées dans les villes pour toutes les classes de la société, et qui y entretenoient l'esprit de religion et la pratique des devoirs du christianisme. Il ne s'y passoit rien de secret, rien qui ne tournât au bien de l'Eglise : et ce fut sans doute pour cela même qu'on les interdit. On laissoit se propager, on favorisoit même les réunions mystérieuses et suspectes de francs-maçons, et on faisoit la guerre à des associations qui n'avoient que la piété pour objet. Alors disparurent ces beaux établissemens de missions qui portoient la lumière de l'Evangile, et chez les sauvages du Canada, et dans les immenses tribus de l'Amérique méridionale, et dans le vaste empire de la Chine, et au centre de la presqu'île de l'Inde. Alors tombèrent entr'autres ces admirables colonies du Paraguay, où la croix rassemblant autour d'elle des peuplades sauvages, les avoit arrachées aux plus tristes superstitions, et leur avoit apporté avec le bienfait d'une croyance plus pure, ceux de l'ordre, de la paix et de la civilisation; création étonnante que Montesquieu, Buffon, Haller, ont célébrée à l'envi, et qui s'écroula avec les hommes habiles et courageux dont elle étoit l'ouvrage. Mais un des plus grands maux qu'ait produits leur chute, c'est la ruine de l'éducation. Après les avoir chassés des colléges où ils avoient formé aux sciences et à la vertu tant de générations successives, on les remplaça par des maîtres pris à la hâte, sans choix. De toutes parts des cris s'élevèrent contre ces nouveaux venus, dont les uns manquoient de talens, les autres de conduite, et qui appelés inopinément à des fonctions pour lesquelles ils n'étoient pas faits, ne montrèrent que leur insuffisance lorsqu'ils ne firent pas paroître des défauts plus graves encore. Tous les essais qu'on a faits depuis sur l'instruction publique, tous les plans qu'on a conçus ou réalisés, toutes les réformes qu'on a tentées, n'ont eu d'autre résultat que de prouver de plus en plus le tort irréparable qu'on avoit fait à l'éducation en la privant d'un corps qui la

regardoit comme un de ses objets principaux, et qui y apportoit un zèle, un art, des soins assidus, et un désintéressement que ses successeurs ne se sont pas crus obligés de prendre pour modèles.

A toutes ces suites de la destruction des Jésuites, il en faut joindre une autre. Il semble que l'esprit philosophique ait fait plus de progrès depuis cette époque. Délivré d'un corps qui en imposoit aux ennemis de la religion, il se signala par le nombre et l'audace des écrits qu'il enfanta. On voit par la Correspondance de Voltaire et d'Alembert quelle joie ils ressentoient, quels avantages ils se promettoient de la chute de la société. Il est remarquable que les productions où l'on porta les plus rudes coups à la religion, concoururent avec cette grande mesure. Ce fut alors que Rousseau publia son *Emile*, et Voltaire le *Sermon des cinquante*, et autres pamphlets qui l'emportoient, ce semble, en amertume et en violence, sur les précédens. Il semble que tous les deux attendissent ce moment pour secouer tout frein et rompre toutes les barrières, et qu'ils se crurent plus forts quand ils eurent écarté ces sentinelles vigilantes. L'irréligion infecta plus aisément la jeunesse, et la révolution fut faite principalement par ceux qui ayant été élevés depuis la chute de la société, n'avoient pas appris à son école à respecter l'autorité, et à repousser les maximes désorganisatrices du corps social.

C'est sans doute par toutes ces considérations, si graves, si nombreuses et si pressantes, que le Pape vient de rétablir cette société par une bulle solennelle. Le saint Siége l'avoit supprimée par amour pour la paix. Le saint Siége la rappelle encore pour le bien de la religion, de l'ordre et la paix. Il avoit, il y a quarante ans, cédé à la nécessité des temps. Le même motif le fait agir aujourd'hui, avec cette différence que Clément XIV fut obsédé de sollicitations étrangeres, au lieu que c'est de lui-même, c'est en toute liberté, c'est après une grande leçon que Pie VII a pris une me-

sure contraire. L'expérience lui a appris combien seroit utile à l'Eglise et à l'Etat un ordre qui conservoit les traditions antiques, qui combattoit les profanes nouveautés, qui a produit tant de grands hommes, qui a fait tant de grandes choses, qui a servi la religion, l'humanité et les lettres. Cette résurrection n'a point été arrachée par la violence, amenée par l'intrigue, consommée par la crainte. Elle a été opérée par le calme et la réflexion. Elle vient à une époque de restauration générale. Elle se lie avec mille autres événemens heureux, et elle les couronne. Il étoit juste que ceux dont la ruine avoit précédé de si peu celle de la religion, se relevassent avec elle. Il étoit sage de lui donner pour appui, dans des momens où elle a tant besoin d'ouvriers infatigables, ceux qui l'avoient autrefois défendue avec zèle, et qui n'étoient tombés qu'à cause de ce zèle même. Il étoit digne du saint Siége de faire cesser l'effet de la violence. Le temps n'est plus où des souverains pouvoient montrer tant d'ardeur à détruire. La révolution a déchiré le voile dont on avoit couvert leurs yeux. Elle leur a appris quels étoient leurs vrais amis et leurs ennemis véritables, et ils savent apprécier aujourd'hui les motifs de ceux qui avoient commencé par écarter les appuis du trône avant de s'attaquer au trône même. Plusieurs princes ont eux-mêmes demandé les Jésuites. Un monarque, qui avoit contribué pour sa part à leur expulsion, sollicita lui-même, il y a dix ans, leur rétablissement dans ses Etats. Les autres souverains catholiques ne sont pas moins éclairés sur leurs intérêts, et le souverain Pontife dit expressément dans sa bulle, que des princes, des évêques, des personnes de toutes les classes et de tous les pays lui ont fait part de leurs vœux pour la restauration d'un ordre célèbre. Aussi partout l'univers catholique, les amis de la religion ont applaudi à la bulle du 7 août. Ils y ont vu la réparation d'une injustice, le retour aux anciennes institutions qui ont fait la gloire de l'Eglise, un gage de tranquillité, le pré-

sage de jours plus heureux pour la religion. En plusieurs lieux cet événement a été célébré par des fêtes, et l'on n'a pu se dispenser de reconnoître un miracle de la Providence dans cette résurrection d'un ordre abattu avec tant de fracas, et qui, sortant de ses ruines en même temps que la religion et la société, semble destiné à être le garant de leur prospérité future, comme son deuil avoit annoncé le deuil de l'une et de l'autre.

Cependant au milieu de ce concert d'applaudissemens, quelques voix discordantes se sont fait entendre. Tous les préjugés ne sont pas détruits, et toutes les haines ne sont pas appaisées. Il est des esprits tenaces sur lesquels l'expérience n'a point de prise, des aveugles qui ne savent ni lire dans le passé, ni juger le présent, ni prévoir l'avenir. Tel est apparemment l'auteur de la brochure que nous annonçons. Elle est intitulée : *Du Pape et des Jésuites*, et n'est pas plus favorable au premier qu'aux seconds. L'auteur, qui ne paroît pas nourri dans des sentimens fort tendres pour le saint Siége, donne une espèce d'abrégé de la conduite de Pie VII, depuis qu'il est à la tête du gouvernement de l'Eglise. Cette conduite n'obtient pas les suffrages du censeur. Quoique le Pape ait fait, il est toujours en faute. S. S. avoit déclaré, lors du Concordat, que c'étoit malgré elle qu'elle prenoit cette mesure, et qu'elle cédoit à la nécessité des circonstances. Notre auteur, qui est plus fin, *voit*, au contraire, que le Pape *n'étoit pas fâché de saisir une si belle occasion pour étendre son autorité.* L'anonyme blâme encore le Pape d'avoir exigé, en 1804, une rétractation des constitutionnels. Il appelle cela de la *roideur* et de la *chicane.* Telle est même l'impartialité de cet écrivain, qu'il lui fait un crime de la bulle d'excommunication du 10 juin 1809. *Il est sans doute déplcrable*, dit-il, *de voir le premier vicaire de celui qui a déclaré que son royaume n'est pas de ce monde, abuser de son autorité spirituelle pour soutenir des droits temporels; il ne l'est pas moins de le voir, pour le*

même motif, plonger tant d'églises dans une désolante viduité. Ce qui nous paroît *déplorable* à nous, c'est cet acharnement à censurer un Pontife respectable et malheureux, c'est cette envie de lui trouver des torts à tout prix, c'est l'injustice notoire de prétendre qu'il a *abusé de son autorité spirituelle pour soutenir des droits temporels*, comme si l'on ne savoit pas qu'en 1809 l'Eglise n'étoit pas moins attaquée dans son *spirituel* que dans son *temporel*, que les cardinaux avoient été bannis, que le Pape étoit prisonnier, que l'exercice de sa juridiction étoit entravé, qu'on lui enlevoit successivement tous ses ministres quand ils avoient fait quelque acte qui avoit déplu au despote, qu'on déportoit et emprisonnoit une foule d'évêques et de prélats. Ne s'agissoit-il donc que du *temporel*, quand la communication avec les autres églises étoit interrompue, et quand c'étoit un crime de correspondre avec le saint Père, et ne faut-il pas déplorer la révoltante partialité d'un homme qui ferme les yeux à l'évidence pour avoir occasion de déclamer? Cet impitoyable contradicteur blâme les refus des bulles et *les motifs profanes qui l'inspirèrent.* Et comment sait-il que *ces motifs* furent *profanes?* Ces *motifs* furent les mêmes que ceux qui provoquèrent la bulle d'excommunication. Ces *motifs* furent les violences, les vexations et les outrages de toute sorte exercés à Rome et ailleurs contre tout ce qui tenoit au saint Siége, l'emprisonnement du Pape, l'exil et la dispersion de ses conseillers, de ses prélats, la persécution déclarée à l'Eglise. Si ce sont là *des motifs profanes*, quand y en aura-t-il de sacrés? C'est dans le même esprit que cet enfant respectueux du saint Siége reproche à Pie VII sa conduite à l'égard des prélats nommés à Paris et à Florence. Il ne falloit pas qu'il y eût rien d'intact dans sa conduite, ni de pur dans ses motifs. N'est-ce pas dans les mêmes vues que le censeur intrépide du souverain Pontife lui impute d'avoir suivi dans ses Etats, depuis son retour, *un système de réaction*, d'avoir multiplié *des actes de rigueur*,

d'avoir montré, *de montrer encore un caractère d'animosité?* Qui auroit cru que ce Pontife, dont toute l'Europe a admiré la douceur, la patience et la modération, put être taxé de *rigueur* et *d'animosité*; et ne faut-il pas être touché de la charité de cet écrivain qui, de peur que nous n'ayons trop de respect et d'attachement pour le successeur de Pierre, appelle sur lui l'animadversion, lui fait un crime de toutes ses démarches, empoisonne ses motifs quand il ne trouve pas de prise sur ses actions, et ne trouve rien à louer dans ce modèle de vertu, de résignation et de bonté?

Mais pouvoit-il y avoir quelque chose à louer dans un Pape qui a rétabli les Jésuites? Car c'est-là le dernier grief. *Inde iræ.* C'est là-dessus que l'auteur insiste le plus, et c'étoit, en dernière analyse, le but principal de sa brochure. Cet anonyme paroît animé du même zèle que ces écrivains modérés et charitables qui, il y a cinquante ans, inondèrent la France de tant de pamphlets contre les Jésuites. Il a fait son cours d'histoire dans la *Morale pratique*, dans les *Extraits des Assertions*, et dans d'autres autorités aussi respectables. Il va ramasser soigneusement tout ce qu'il a trouvé dans des sources si pures. Au surplus, il ne faut pas s'étonner ni de son animosité, ni des moyens auxquels il a recours; car il ne nous laisse pas ignorer à quelle école il appartient. La manière dont il parle des contestations qui troubloient l'Eglise de France, il y a cent ans, décèle un héritier fidèle de cet esprit d'opposition et de taquinerie qui sema parmi nous la discorde en prêchant la charité. Il ressasse les contes usés de ses devanciers, rajeunit leur rabâchage, et répète leurs petites impostures et leurs mortelles apologies. C'est la même tactique que dans tous leurs livres. Ces gens-là sont incorrigibles.

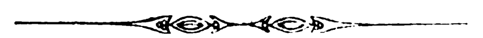
L'auteur s'efforce surtout de nous persuader que les Jésuites ont été bien et duement condamnés. Il croit fermement à la sagesse et à l'équité des parlemens dans cette affaire; en quoi il a de la bonté de reste. Il dissimule adroi-

tement tout ce qui pourroit rappeler les intrigues et la dureté dont on usa alors, les réclamations des évêques, les écrits en faveur de la société. Il est décidé à ne voir qu'un côté des objets; il veut faire croire que Clément XIV, dans le bref de suppression, a prononcé que les Jésuites étoient réellement coupables de tout ce dont on les accusoit. S'il avoit lu ce bref avec d'autres yeux (1), il auroit vu que le Pape ne porte pas de jugement à cet égard. Le résultat de son bref est que les Jésuites ont excité beaucoup de plaintes, et que la paix de l'Eglise demande leur suppression; ce qui est un peu différent du commentaire de notre auteur. Alors tombe tout son échafaudage. Il n'y a plus de contradiction entre Clément XIV et Pie VII. Il n'est que trop connu que le premier céda à des impulsions étrangères. Il n'étoit point contraire aux Jésuites. Mais l'orage élevé contre eux l'effraya lui-même. Il craignit de lutter seul contre les puissances conjurées. Il avoit fort à cœur de plaire aux ministres des cours, et l'ambassadeur d'Espagne surtout, Monino, avoit alors à Rome un grand ascendant dont il sut profiter. J'ai sous les yeux un écrit d'un prélat italien, M. Carletti, évêque de Montepulciano, qui contient des détails curieux sur la suppression. On y voit que Clément XIV fut entraîné à cette mesure par de puissantes sollicitations. Il résista long-temps, en s'appuyant du sentiment de Marie-Thérèse qui refusoit de prendre part à la destruction. Mais on finit par gagner aussi cette princesse, par le moyen de la reine de Naples, sa fille, qui lui écrivit lettres sur lettres à ce sujet, et qui depuis a témoigné du regret de s'être prêtée à cette intrigue. Ces renseignemens et quelques autres que donne le prélat cité, paroissent un peu plus sûrs que ceux de l'anonyme, qui interprète, amplifie, exagère et n'articule rien de positif. Il n'est pas plus heureux dans ses conjectures sur l'avenir

(1) Il écrit si vîte ou il a si peu de mémoire, qu'il met ce bref au 8 mai 1773, quoiqu'il soit du 21 juillet.

rer. Nous nous flattons qu'ils ont presque autant de
et de lumières que l'auteur de la brochure. Nous
is déjà vu que cet humble personnage ne fait pas
ineur au souverain Pontife d'approuver sa conduite.
est pas beaucoup plus content du Roi; et quoiqu'il
s'exprimer sur le compte de S. M. comme sur celui
ape, il dit avec assez de dépit que *le vent à la cour*
le en faveur des Jésuites. Du reste, peu de gens ont
ntage de lui plaire, et dans ses accès d'humeur il se
it de tout et de tout le monde, des *cordicoles*, hérésie
elle de l'invention d'un certain parti; des *Pères de la*
les maximes ultramontaines; de la théologie de Bailly,
a osé réimprimer malgré ses défenses; de l'enseigne-
des séminaires, où la théologie de Lyon n'a pu être
tée, quoiqu'il la prône beaucoup, et pour cause; des
ogiens assez entêtés pour ne pas vouloir *se départir des*
nnes routines, comme si l'*ancienne routine* n'étoit pas
it de doctrine ce qu'il y a de plus sûr; d'un *déluge*
vres de piété dont on inonde le public, comme s'il
voit pas une autre espèce de livres dont l'inondation
oit un peu plus exciter son zèle; de *la tourbe des dé-*
et des dévotes, langage assez peu édifiant dans un
e qui devroit honorer la *dévotion* partout où elle se
re. Il seroit assez inutile de suivre cet auteur dans

pas beaucoup de finesse pour reconnoître les mêmes pensées et les mêmes tournures que dans un certain *Essai*. Ce sont les mêmes plaintes sur l'enseignement théologique, le même esprit de dénigrement contre le saint Siége, la même affectation de blâmer et de contredire, le même attachement à une école dont le crédit s'use de plus en plus. L'auteur auroit pu se déguiser avec un peu plus d'adresse, et ne pas laisser voir dans ce nouvel écrit le théologien du dernier régime, l'homme qui savoit donner de si beaux conseils pour apprendre à se passer du Pape, qui faisoit une guerre si active aux bons livres, et qui secondoit, à cet égard, un chef déjà fort disposé à empêcher le débit des ouvrages religieux. Aujourd'hui qu'il n'a plus cet édifiant emploi, il me semble qu'il auroit quelque chose de mieux à faire que de chercher encore à troubler les esprits, et d'inspirer des mécontentemens pour le passé et des alarmes pour l'avenir. L'anonyme devroit prendre un peu de repos, afin de nous en laisser. Nous souhaitons de tout notre cœur que ses préventions se dissipent, que sa vue s'éclaircisse, qu'il ouvre les yeux à la lumière, et qu'il reconnoisse le doigt de Dieu marqué, soit dans la conduite de son Pontife, soit dans la restauration de cette société célèbre, qui reparoît avec encore plus d'éclat après une longue disgrâce, et qui, se relevant en même temps que l'autel et le trône, après avoir été, comme eux, calomniée et renversée, comme eux aussi triomphera des contradictions, imposera silence à ses ennemis à force de bienfaits, et propagera encore le règne de la foi dans les contrées lointaines qui furent si long-temps le théâtre de ses travaux.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Mgr. Dominique Testa, connu depuis long-temps par ses talens et par ses ouvrages, et qui a montré

en dernier lieu tant de zèle pour la cause de l'Eglise et tant de dévouement à son souverain légitime, vient d'être nommé par S. S. secrétaire des brefs aux princes et prélat de la maison du saint Père.

— Le roi Charles IV a reçu, à l'occasion de sa fête, les complimens des cardinaux, des prélats, de S. Exc. l'ambassadeur de France, des ministres d'Autriche, de Portugal, et des personnes les plus distinguées de la noblesse. Le chevalier Vargas, ministre du roi Ferdinand VII, a été admis aussi, de même que toute sa légation, à présenter ses hommages au roi et à la reine. La princesse de Galles est allée la visiter. Cette princesse part pour Naples. Pendant son séjour ici, elle a été accompagnée par le chevalier Dodwell et par le P. Joseph Taylor, de l'ordre des frères Prêcheurs. Le jour de la fête de saint Charles, elle a assisté à la chapelle papale, que S. S. a tenue en l'honneur de ce saint dans l'église des Milanois, dédiée à saint Ambroise et à saint Charles. Le cardinal Litta a chanté la messe, et les reliques du saint étoient exposées à la vénération des fidèles. Le souverain Pontife, en allant et en revenant de cette cérémonie, a passé au milieu de deux rangs de soldats, et étoit escorté d'un piquet de cavalerie.

— S. S. a donné un drapeau au régiment hongrois de Radetzki (maintenant du prince-régent d'Angleterre) qui reçut le saint Père sur les bords du Taro des mains des François, et l'accompagna à Rome, où il fit quelque temps le service auprès de sa personne. C'est pour en perpétuer le souvenir que le saint Père a béni lui-même ce drapeau, et l'a remis au capitaine Bartoffi, de ce régiment, comme un gage de sa satisfaction.

— Le P. Chiesa, de l'ordre des frères Prêcheurs, a été fait procureur-général de son ordre.

— Les PP. Biasini, Pavani et Gentilini, Jésuites, ont commencé, dans l'église du Jésus, leurs exercices et leurs conférences spirituelles.

Paris. Le dimanche, 27 novembre, premier di-

manche de l'Avent, M. l'abbé Rauzan, chapelain de S. M., a prêché devant elle à l'office du soir. Son sermon étoit sur le jugement dernier.

— M. de la Luzerne, ancien évêque de Langres, est atteint d'une maladie grave. Ce prélat a reçu avec beaucoup de piété les sacremens, se joignant avec courage et présence d'esprit aux prières de l'Eglise. Sa maladie est une fièvre maligne.

— On a aussi des inquiétudes très-vives pour M. Demandolx, évêque d'Amiens, qui est tombé en paralysie. Les vicaires-généraux ont ordonné des prières dans le diocèse en faveur d'un évêque généralement aimé et estimé.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 24, Mme. la duchesse d'Angoulême est allée visiter l'établissement des Sourds-Muets, dans l'ancien séminaire Saint-Magloire. S. A. R. a assisté à une leçon, et a paru prendre beaucoup d'intérêt aux détails de cette séance, aux explications du digne successeur de l'abbé de l'Epée, et aux réponses ingénieuses et naïves de ses élèves. Elle a témoigné sa satisfaction aux uns et aux autres, et en sortant elle a salué l'assemblée avec beaucoup de grâce.

— L'île de la Martinique a été remise, le 7 octobre, entre les mains des commissaires nommés par le Roi.

Livre nouveau.

Histoire de Bossuet, évêque de Meaux, par M. de Bausset, ancien évêque d'Alais (1).

Cet ouvrage, qui ne fait que paroître, excitera sans doute un grand intérêt. Nous n'avons encore pu que le parcourir rapidement. Mais il nous a paru digne à la fois de son sujet et de son auteur, et nous y avons trouvé avec plaisir, sur Bossuet, des détails qui étoient restés jusqu'ici entièrement ignorés. Nous en rendrons compte très-incessamment.

(1) 4 vol. in-8°. orné d'un beau portrait; prix, 24 fr., et 30 fr. franc de port. A Versailles, chez Le Bel, imprimeur du Roi, et au bureau du Journal.

Essai sur le principe générateur des constitutions politiques et des autres institutions humaines; par M. le *comte de* Maistre, *ministre plénipotentiaire de Sardaigne en Russie* (1).

M. le comte Maistre, qui ne se pique point d'être un esprit fort, est un des esprits les plus forts qu'il y ait. Il s'étoit déjà placé au rang des penseurs par ses *Considérations sur la France*, ouvrage plein de grandes vues et d'idées neuves et profondes. Il ne peut que consolider et étendre sa réputation par cet *Essai*, où il creuse des questions fort importantes dans l'ordre social. Il ne s'astreint pas aux opinions dominantes en politique, mais il recherche les principes les plus sûrs, sonde les fondemens de la science, et renverse par le pied les édifices de quelques spéculateurs modernes, et ces législations éphémères qui se sont succédées si rapidement, et que déjà nous pouvons à peine compter.

Un ouvrage du genre de celui-ci n'est guère susceptible d'une analyse, qui laisseroit nécessairement échapper et l'enchaînement des preuves de l'auteur, et la finesse de ses aperçus. Il a trop de nerf et trop de substance pour qu'on puisse les saisir dans un court extrait. Nous sommes donc obligés de renvoyer au texte même, où les hommes qui aiment à réfléchir,

(1) Brochure in-8°.; prix, 2 fr. et 2 fr. 25 cent. franc de port. A Paris, chez Gérard, place Saint-Sulpice; et au bureau du Journal.

trouveront une lecture attachante et un sujet de méditations qui se lient aux objets les plus graves. Pour en donner une idée, nous en citerons le passage suivant, en choisissant, non pas précisément le plus frappant, mais un de ceux qui rentrent le plus dans le plan de notre Journal, et dans le cercle de nos attributions :

« Toujours il y a eu des religions sur la terre, et toujours il y a eu des impies qui les ont combattues : toujours aussi l'impiété fut un crime; car comme il ne peut y avoir de religion fausse sans aucun mélange de vrai, il ne peut y avoir d'impiété qui ne combatte quelque vérité divine plus ou moins défigurée; *mais il ne peut y avoir de véritable impiété qu'au sein de la véritable religion*; et, par une conséquence nécessaire, jamais l'impiété n'a pu produire dans les temps passés, les maux qu'elle a produits de nos jours; car elle est toujours coupable en raison des lumières qui l'environnent. C'est sur cette règle qu'il faut juger le 18ᵉ. siècle; car c'est sous ce point de vue qu'il ne ressemble à aucun autre. On entend dire assez communément *que tous les siècles se ressemblent, et que tous les hommes ont toujours été les mêmes*; mais il faut bien se garder de croire à ces maximes générales que la paresse ou la légèreté inventent pour se dispenser de réfléchir. Tous les siècles, au contraire, et toutes les nations manifestent un caractère particulier et distinctif qu'il faut considérer soigneusement. Sans doute il y a toujours eu des vices dans le monde; mais ces vices peuvent différer en quantité, en nature, en qualité dominante et en intensité. Or, quoiqu'il y ait toujours eu des impies, jamais il n'y avoit eu, avant le 18ᵉ. siècle, et au sein du christianisme, *une insurrection contre Dieu*; jamais surtout on n'avoit vu une conjuration sacrilége de tous les talens contre leur auteur : or, c'est ce que nous avons vu de nos jours. Le vaudeville a blasphêmé comme la tra-

gédie; et le roman, comme l'histoire et la physique. Les hommes de ce siècle ont prostitué le génie à l'irréligion, et suivant l'expression admirable de saint Louis mourant : *Ils ont guerroyé Dieu de ses dons.* L'impiété antique ne se fâche jamais; quelquefois elle raisonne; ordinairement elle plaisante, mais toujours sans aigreur. Lucrèce même ne va guère jusqu'à l'insulte, et quoique son tempérament sombre et mélancolique le portât à voir les choses en noir, même lorsqu'il accuse la religion d'avoir produit de grands maux, il est de sang froid. Les religions antiques ne valoient pas la peine que l'incrédulité contemporaine se fâchât contre elles.

» Lorsque la *bonne nouvelle* fut publiée dans l'univers, l'attaque devint plus violente : cependant ses ennemis gardèrent toujours une certaine mesure. Ils ne se montrent dans l'histoire que de loin en loin et constamment isolés. Jamais on ne voit de réunion ou de ligue formelle; jamais ils ne se livrent à la fureur dont nous avons été les témoins. Bayle même, le père de l'incrédulité moderne, ne ressemble point à ses successeurs. Dans ses écarts les plus condamnables, on ne lui trouve point une grande envie de persuader, encore moins le ton de l'irritation ou de l'esprit de parti : il nie moins qu'il ne doute; il dit le pour et le contre : souvent même il est plus disert pour la bonne cause que pour la mauvaise.

» Ce ne fut donc que dans la première moitié du 18ᵉ. siècle que l'impiété devint réellement une puissance. On la voit d'abord s'étendre de toutes parts avec une activité inconcevable. Du palais à la cabane, elle se glisse partout, elle infeste tout; elle a des chemins invisibles, une action cachée mais infaillible, telle que l'observateur le plus attentif, témoin de l'effet, ne sait pas toujours découvrir les moyens. Par un prestige inconcevable elle se fait aimer de ceux mêmes dont elle est la plus mortelle ennemie; et l'autorité qu'elle est sur le point d'immoler, l'embrasse stupidement avant de re-

cevoir le coup. Bientôt un simple système devient une association formelle, qui, par une gradation rapide, se change en complot, et enfin en une grande conjuration qui couvre l'Europe.

» Alors se montre, pour la première fois, ce caractère de l'impiété qui n'appartient qu'au 18e. siècle. Ce n'est plus le ton froid de l'indifférence, ou tout au plus l'ironie maligne du scepticisme, c'est une haine mortelle; c'est le ton de la colère et souvent de la rage. Les écrivains de cette époque, du moins les plus marquans, ne traitent plus le christianisme comme une erreur humaine sans conséquence, ils le poursuivent comme un ennemi capital; ils le combattent à outrance; c'est une guerre à mort : et ce qui paroîtroit incroyable, si nous n'en avions pas les tristes preuves sous les yeux, c'est que plusieurs de ces hommes qui s'appeloient *philosophes*, s'élevèrent de la haine du christianisme, jusqu'à la haine personnelle contre son divin auteur. Ils le haïrent réellement comme on peut haïr un ennemi vivant. Deux hommes surtout, qui seront à jamais couverts des anathêmes de la postérité, se sont distingués par ce genre de scélératesse qui paroissoit bien au-dessus des forces de la nature humaine la plus dépravée.

» Cependant l'Europe entière ayant été civilisée par le christianisme, et les ministres de cette religion ayant obtenu dans tous les pays une grande existence politique, les institutions civiles et religieuses s'étoient mêlées et comme amalgamées d'une manière surprenante; en sorte qu'on pouvoit dire de tous les Etats de l'Europe, avec plus ou moins de vérité, ce que *Gibbon* a dit de la France, *que ce royaume avoit été fait par des évêques*. Il étoit donc inévitable que la philosophie du siècle ne tardât pas de haïr les institutions sociales dont il ne lui étoit pas possible de séparer le principe religieux. C'est ce qui arriva : tous les gouvernemens, tous les établissemens de l'Europe lui déplurent, *parce* qu'ils étoient chrétiens : et *à mesure* qu'ils étoient chrétiens,

un mal-aise d'opinion, un mécontentement universel s'empara de toutes les têtes. En France surtout la rage philosophique ne connut plus de bornes; et bientôt une seule voix formidable se formant de tant de voix réunies, on l'entendit crier au milieu de la coupable Europe :

« Laisse-nous! Faudra-t-il donc éternellement trembler devant des prêtres, et recevoir d'eux l'instruction qu'il leur plaira de nous donner? La vérité, dans toute l'Europe, est cachée par les fumées de l'encensoir; il est temps qu'elle sorte de ce nuage fatal. Nous ne parlerons plus de toi à nos enfans; c'est à eux, lorsqu'ils seront hommes, à savoir si tu es, et ce que tu es, et ce que tu demandes d'eux. Tout ce qui existe nous déplaît, parce que ton nom est écrit sur tout ce qui existe. Nous voulons tout détruire et tout refaire sans toi. Sors de nos conseils; sors de nos académies; sors de nos maisons : Nous saurons bien agir seuls; la raison nous suffit. *Laisse-nous* ».

» Comment Dieu a-t-il puni cet exécrable délire? Il l'a puni comme il créa la lumière, par une seule parole. Il a dit : *Faites!*—Et le monde politique a croulé ».

Ce qui doit rendre cet ouvrage précieux aux amis de la religion, c'est que M. le comte Maistre y est franchement chrétien. Quoi qu'on puisse penser de ses théories politiques, qui trouveroient sûrement des contradicteurs, il est impossible de méconnoître en lui une tête forte, un homme qui voit de haut et qui embrasse au loin, mais surtout une ame religieuse qui se plaît à manifester en toute occasion et son attachement à la foi, et son éloignement pour l'esprit d'erreur et de nouveauté. Il y a, sous ce rapport, dans l'*Essai* des considérations frappantes et lumineuses. C'est un de ces ouvrages que l'on goûtera d'autant plus qu'on le méditera davantage.

De l'abus de cette maxime « que l'usage abroge la loi (1) ».

Sous ce titre général, cet ouvrage se rattache à des questions particulières qui ont donné lieu, dans ces derniers temps, à de vives discussions. Après avoir combattu la maxime générale *que l'usage abroge la loi*, l'auteur en fait l'application à trois points de discipline ecclésiastique. Il examine le pouvoir des évêques nommés, leur administration en vertu des pouvoirs des chapitres, et la révocabilité des vicaires capitulaires. Sur ces différentes questions, l'auteur montre tour à tour le principe et l'usage, et combat l'un par l'autre. Il discute les raisons et l'autorité de quelques canonistes françois, qui ne sont pas toujours des guides bien sûrs, et auxquels on peut reprocher des décisions hasardées et des raisonnemens assez peu concluans. Il a fait aussi des recherches sur l'administration des évêques nommés sous Louis XIV. Je crois qu'il en compte moins qu'il n'y en a eu réellement. Il n'en veut reconnoître que cinq. Il seroit possible de lui en indiquer d'autres; Viviers, par exemple, dont il ne fait aucune mention. Il se trompe aussi en donnant à entendre que l'abbé de Camps essuya un refus persévérant de bulles à raison de son administration. Ce refus avoit des motifs un peu plus graves, et la conduite du saint Siége en cette circonstance,

(1) In-8°. de 120 pages; prix, 1 fr. 50 cent. et 2 fr. franc de port. A Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal; et chez Gérard, place Saint-Sulpice.

fut approuvée de ceux mêmes qui se croyoient le plus en droit de blâmer sa conduite à l'égard de la France.

Au surplus, ces erreurs de fait sont bien peu importantes en soi, et méritoient à peine d'être remarquées. On s'est cru plus fondé à blâmer l'ouvrage en lui-même, comme peu à propos dans les circonstances. Nous ne sommes point de cet avis. Ces questions ont déjà agité les esprits ; elles peuvent renaître. Il est bon de les éclaircir. Cette brochure doit donc être jointe à celles qui ont déjà paru sur ces matières. Celle-ci se recommande par un extrême attachement aux règles, par un zèle soutenu pour les droits du saint Siége, et par l'opposition aux abus. L'auteur ne voit d'ailleurs que les principes, et ne se permet ni retour amer sur les derniers événemens, ni personnalités. L'amour de la vérité paroît le guider exclusivement, et sous ce point de vue surtout il a droit à nos éloges.

La bonne Cause et le bon Parti.

Les Ligueurs de 1814.

Ces deux ouvrages que nous réunissons ici, ont le même but et son rédigés dans le même esprit. Ils tendent également à prouver que la France ne peut être heureuse que sous un Roi légitime, et que ceux-là s'abusent étrangement, qui rêvent pour elle une autre autorité, ou qui regrettent un autre gouvernement. Nous aimons à nous flatter qu'il ne peut plus y avoir deux opinions à cet égard, et que les esprits les plus récalcitrans doivent se rendre à l'évidence. Il y a une

vérité de fait à laquelle il est impossible de résister. Qu'étions-nous il y a un an? Dans quel abîme de maux étions-nous plongés, et quel affreux avenir avions-nous en perspective? De quel calme au contraire ne jouissons-nous pas depuis six mois, et ne semble-t-il pas que chaque jour ajoute à notre sécurité et à notre bonheur? Ne voyons-nous pas insensiblement les obstacles s'applanir, les contradictions et les inquiétudes s'appaiser, les préventions se dissiper, tous les esprits enfin se rallier autour d'un trône où la sagesse et la bonté semblent s'être assises sous les traits d'un fils de Henri IV? Chaque acte de sa puissance est un monument de sa prudence et de sa modération. Laissons donc le temps achever son ouvrage. L'administration d'un tel Prince est le meilleur plaidoyer en sa faveur.

Nous n'avons garde cependant de blâmer les écrits qui ont donné lieu à ces réflexions. De bons François, de zélés amis du trône, y ont consigné des sentimens qui leur font honneur, y ont combattu des préjugés qui les alarment. Mais l'opinion publique a encore gagné depuis la publication de ces écrits. Les faiseurs de pamphlets perdent chaque jour leur crédit. Leurs moyens s'usent. On se dégoute de l'amertume de leurs plaintes, de la fausseté de leurs reproches, du ridicule de leurs apologies. Tout cela est déjà vieux et méprisé. Toutefois si dans quelque coin de la France il se trouvoit quelques aveugles ou quelques endurcis, nous les renverrions à ces brochures, ou plutôt nous les inviterions à venir voir de près, comme nous, un Monarque qui sait gagner les cœurs par son affabilité, et qui triomphe des préventions les plus obstinées à force de bienfaits.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le 6 novembre, le cardinal Brancadoro, archevêque de Fermo, a sacré, dans l'église de Saint-Dominique et de Saint-Sixte, Mgr. Cunelly, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, que S. S. a fait évêque de New-Yorck, dans les Etats-Unis d'Amérique. Ce siége étoit vacant depuis la mort de M. Luc Concanen, qui en avoit été le premier évêque, et qui mourut à Naples, avant d'avoir pu se rendre à son diocèse. (*Voyez notre numéro XLIX*). La reine d'Etrurie et son fils étoient présens à cette cérémonie, où MM. Guerrieri, archevêque d'Athènes, et Marchetti, évêque d'Ancyre, étoient évêques assistans.

— Le marquis de Saint-Saturnino, gentilhomme de la chambre du roi de Sardaigne, et son ministre plénipotentiaire près le saint Siége, a été présenté au cardinal Pacca, camerlingue et pro-secrétaire d'Etat, et a remis depuis ses lettres de créance au souverain Pontife, qui l'a accueilli avec beaucoup de bonté.

— Rome se repeuple d'étrangers. Cette capitale du monde chrétien, cette métropole des arts, attire encore des voyageurs par des motifs de piété ou de curiosité. Elle compte en ce moment dans ses murs des princes souverains, des personnages de tous les rangs, à qui le retour de l'ordre et de la paix permet de se livrer à leurs goûts, et de visiter cette ville qui conserve tant de glorieux souvenirs, et où la majesté du peuple-roi a été remplacée par la majesté de la religion.

— Le 5 novembre il y a eu chapelle papale au palais Quirinal, pour le service en l'honneur des cardinaux défunts. S. S., après avoir dit la messe, a assisté à la messe solennelle chantée par le cardinal Spina, arche-

vêque de Gênes. Les cardinaux di Pietro, Ruffo et Doria, étoient assistans au trône. S. S. a fait elle-même les absoutes.

— L'archi-gymnase de la Sapience et l'Université Grégorienne, ont rouvert leurs cours scolastiques.

Paris. Les personnes pieuses se sont élevées plus d'une fois contre l'usage de la musique profane dans nos églises, contre ces rassemblemens tumultueux d'acteurs et d'actrices, nouvelle espèce de spectacle qui déshonoroit le lieu saint par le choix des airs et l'attitude des personnages. On avoit remarqué que la religion sembloit n'être appelée à présider à ces cérémonies que pour y être traitée avec plus d'irrévérence et de mépris, et on s'étoit plaint que les virtuoses, appelés à figurer dans ces sortes d'assauts, se gênassent un peu moins devant l'autel du Dieu vivant que sur leurs théâtres même, en présence d'un public exigeant. Ces justes réclamations ont été entendues. MM. les vicaires-généraux du diocèse, le siége vacant, viennent de couper court à ce scandale par une ordonnance, du 28 novembre dernier, dont voici les dispositions :

« Voulant assurer l'exécution des anciennes ordonnances, et de celle de feu Mgr. le cardinal de Belloy, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Toute exécution extraordinaire de musique dans les églises paroissiales de Paris, est défendue pendant la vacance du siége métropolitain. Dans les cas, nécessairement très-rares, où il seroit à propos de l'autoriser, la permission devra être donnée par écrit.

2. Nous défendons, sous peine de suspense, à tous prêtres d'y officier.

3. Conformément à l'usage des paroisses du diocèse, usage auquel aucune autorisation contraire n'a dérogé, le plain-chant est le seul genre de chant pour les grandes-messes et autres offices paroissiaux.

4. Les fabriques des paroisses n'autoriseront aucune dé-

pense de musique, soit directement, en salariant des musiciens, soit indirectement, en imposant cette dépense aux fermiers des chaises ou à d'autres personnes, par suite de conventions particulières.

5. Les trésoriers des fabriques des églises dans lesquelles il y a eu des exécutions extraordinaires de musique depuis la dernière date du bail des chaises, sont autorisés à rechercher si les tarifs fixés par le bail, et que les réglemens du diocèse ne permettent pas d'excéder, ont été observés; et dans le cas de non observation, à faire restituer l'excédent par les fermiers, comme chose dont la propriété appartient à la fabrique.

6. La présente ordonnance sera affichée dans toutes les églises paroissiales de Paris, adressée à MM. les curés et desservans, et à MM. les présidens des fabriques, qui la feront transcrire sur le registre de la fabrique, et nous rendront compte de la transcription.

7. M. le promoteur général du diocèse est chargé d'en surveiller l'exécution ».

— On assure que M. de Pradt, évêque de Poitiers, nommé archevêque de Malines, a donné sa démission de grand-chancelier de la Légion d'Honneur.

— M. de la Luzerne, évêque démissionnaire de Langres, dont nous avions annoncé la maladie, est hors de danger.

NANCI. Il est utile de faire connoître l'intérêt que le ROI prend aux établissemens religieux. Mme. la supérieure des sœurs de la Doctrine Chrétienne de cette ville, ayant adressé des lettres de félicitation à S. M. et à MADAME, duchesse d'Angoulême, a reçu de M^r^. le ministre de l'intérieur la lettre suivante : « Madame, j'ai reçu votre lettre et vos adresses de félicitation à S. M. Le ROI sait qu'il étoit appelé depuis long-temps par les vœux de tous les bons François, et principalement par ceux des ames pieuses consacrées à Dieu. Les témoignages qu'il en a reçus sont toujours présens à sa mémoire. Persuadée que la religion est un des plus fermes appuis du trône, S. M. sent toute l'importance de l'é-

ducation religieuse. Les pieux établissemens qui ont pour but un objet aussi essentiel, ont droit à sa protection. Il me sera toujours agréable de seconder les bonnes dispositions du Roi à cet égard. Je suis avec respect, Madame, V. T. H. S. l'abbé de Montesquiou ».

VIENNE. On dit que l'on commence à s'occuper des affaires ecclésiastiques, et que la commission des ministres chargés de régler la nouvelle constitution de l'Empire, a entamé la discussion à cet égard. Il se répand qu'ils sont déjà convenus en principe que les trois religions, catholique, luthérienne et calviniste, jouiroient désormais d'une parfaite égalité de droit dans tout l'Empire. C'a été l'avis unanime des commissaires. Les idées libérales s'opposent apparemment à ce qu'aucune des communions, fût-ce la plus ancienne, la plus étendue et la plus autorisée, ait quelque privilége sur les autres; il faut espérer que par la même raison on verra tomber les lois exclusives et peu tolérantes qui ont prévalu dans presque tout le nord de l'Allemagne contre les catholiques, et qu'ils récouvreront leurs droits et leurs prérogatives. Jusqu'à ces derniers temps ils ne pouvoient en Saxe parvenir à aucun emploi. On dit aussi qu'on va s'occuper de l'organisation des diocèses. La présence d'un ministre du saint Siége devroit accélérer une pareille opération, dans laquelle il doit intervenir comme partie essentielle. On consultera aussi des ecclésiastiques allemands, qui connoissent les localités. Toute l'église d'Allemagne attend avec impatience le résultat.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Dans la séance de la Chambre des Députés, du 29 novembre, M. le comte de Blacas, ministre de la maison du Roi, monte à la tribune, et fait une communication importante au nom de S. M.

« Conformément à votre désir, je viens, par ordre du Roi,

vous donner des informations relatives aux dettes de S. M.; mais avant de remplir ce devoir, le Roi m'a prescrit celui de vous faire connoître combien il est sensible à la résolution que vous a dictée sur cet objet le dévouement dont vous lui avez déjà donné tant de preuves touchantes.

» Organes de la nation, vous avez accompli tout ce qu'un souverain chéri devoit attendre d'elle. Vous n'avez pas voulu qu'il eût à gémir sur l'impuissance de satisfaire à des obligations contractées sous la garantie des espérances que notre bonheur a désormais réalisées.

» Mais ce n'est pas sous ce point de vue seulement que S. M. considère l'effet de votre généreuse résolution; si son équité est rassurée, sa noble ambition n'est pas moins satisfaite d'une mesure qui va combler en quelque sorte l'intervalle du temps qu'il n'a pu rendre utile à ses sujets.

» Vous le savez, Messieurs, tel est le sentiment que *Louis-le-Désiré* vous a si bien exprimé lui-même. Ce titre, hommage spontané de votre reconnoissance, devint la consécration des droits qu'il n'avoit cessé de conserver à votre amour: c'est ainsi qu'en vous chargeant des dettes de son exil, vous faites encore rétrograder sur le passé les bienfaits du présent et les espérances de l'avenir; c'est ainsi que vous détruirez, autant qu'il est en vous, les résultats de cette séparation funeste qui, si long-temps, laissa inconnu à la France les intérêts de celui qui seul devoit un jour la rendre à son antique prospérité. Les dettes du Roi et des Princes de sa famille, en y joignant quelques-unes de celles qui, plus particulièrement personnelles à son auguste frère Louis XVI, lui sont également sacrées, s'élèvent à environ 30 millions, dont S. M. vous offre de payer provisoirement l'intérêt sur la liste civile, de manière à ne pas occasionner la moindre altération dans le budjet adopté par les deux Chambres. Cette détermination du Roi vous paroîtra dictée par un sentiment d'autant plus désintéressé qu'il s'unit à celui de tous les devoirs que s'impose l'ame sensible et bienfaisante de S. M. Vous devez en effet juger, Messieurs, par une de vos dernières délibérations, à quel point ses désirs généreux doivent lui laisser encore de sollicitude. En vous présentant une loi dont le résultat devoit rendre à des François, compagnons de son exil, ceux de leurs biens qui n'ont pas été aliénés, le Roi vous a procuré l'occasion de manifester les sentimens qui vous animent à l'égard de vos compatriotes malheureux,

et il n'a pu reconnoître, sans en être vivement touch
lan qui vous entraînoit tous au but consolant que nou
troient la justice et l'humanité. Mais S. M. n'en ress
davantage les obligations qui lui restent à remplir enve
que ne peut atteindre l'effet de ces dispositions dans les
vous avez été contraints de vous renfermer. Parmi ce
çois que leurs affections n'ont jamais rendus étrang
patrie, il en est un grand nombre qui le sera aux b
d'une équitable restitution, et dont il vous a été imp
de réparer les pertes ou d'alléger la misère, ce n'e
qu'au souverain qu'il appartient de secourir leur ho
indigence. Cependant, ne pouvant prévoir à quel p
multiplieront des demandes appuyées sur de semblables
voyant chaque jour se réunir autour de lui cette foul
fortunés trop long-temps séparés de la grande famille,
ne contemple qu'avec la plus vive inquiétude, et l'é
des besoins, et la limite des bienfaits qu'il lui sera
de répandre. Ce n'est donc qu'animé de la confian
lui inspirent vos généreuses intentions; c'est en se f
concours qu'elles lui promettent à l'avenir, qu'il ent
dra d'acquitter cette autre dette contractée envers l
heur.

» Messieurs, votre sagesse et votre justice ne peuven
quer d'apprécier les motifs qui dirigent le Roi dans
position dont il m'a fait l'honneur de me rendre l'or

Voici le projet de loi :

Louis, etc., la Chambre des Pairs de notre roya
celle des Députés de nos départemens, fidèles aux se
d'amour et de dévouement qu'elles partagent avec
de nos sujets, et qu'elles n'ont cessé de nous manifeste
ont témoigné le désir que certaines dettes contractées
étranger, par nous et les princes de notre maison,
adoptées par l'Etat, et acquittées, comme faisant p
la dette publique. A ces causes, nous avons ordonné
projet de loi suivant soit porté par le ministre de not
son à la Chambre des Députés des départemens.

Art. 1er. Les sommes dont le Roi se reconnoît per
lement débiteur envers différens particuliers sont re
comme dettes de l'Etat, jusqu'à la concurrence de 30 m

2. Une commission, nommée par le Roi, fera l'exa
titres produits par les créanciers. Sur les décisions qu'e

sera, revêtues de l'approbation de S. M., il sera fait une inscription au grand-livre de la dette publique perpétuelle, avec le sémestre courant du 1er. janvier 1816.

MADRID. La retraite du duc de San Carlos a suivi de près l'arrestation de son collègue, M. Macanaz. Il ne reste plus que M. Escoiquiz des trois principaux personnages auxquels S. M. avoit accordé sa confiance en partant de Valençai. Mais ce dernier n'occupoit aucun ministère. Content d'un bénéfice ecclésiastique, M. Escoiquiz, confondu parmi les conseillers d'Etat, seroit à l'abri d'une chute violente, si l'élévation de M. Cevallos n'étoit une preuve positive d'un changement total du système politique de S. M. Depuis le retour du roi, M. Cevallos n'a cessé d'attaquer publiquement la conduite de ceux qui, par des motifs particuliers, s'empressèrent de favoriser le funeste voyage de Bayonne, source de tous les maux de l'Espagne, si on ne veut pas, toutefois, en chercher plus haut la première et véritable origine. On parle du renvoi prochain de tous les membres du conseil privé. On s'attend que M. Ostolaza sera éloigné. Déjà on annonce des mesures plus douces en faveur des membres des cortès qui avoient été arrêtés. L'administration nouvelle débute sous d'heureux auspices.

Monsieur, j'ai lu dans les journaux un article daté de Leipsick, 27 juillet, et tiré des gazettes allemandes, dans lequel on cite comme un des principaux griefs contre le roi de Saxe, que ce prince en quittant Prague pour se jeter de nouveau entre les bras de Bonaparte, avoit, de son propre mouvement, et sans nécessité, découvert à celui-ci tout le secret des négociations qui avoient eu lieu entre lui et l'Autriche, et avoit reçu pour récompense de cette confidence l'assurance que la Marche de Brandebourg et une partie de la Bohême lui seroient données par un traité : je suis Saxon, fort attaché à mon roi, le connoissant particulièrement, et assez au fait des affaires pour pouvoir assurer que, lorsque le roi quitta Prague pour retourner à Dresde, il y fut forcé par les circonstances, et qu'on lui mit, pour ainsi dire, le couteau à la gorge; car Bonaparte le menaça que s'il ne revenoit, la Saxe qu'il occupoit alors avec ses troupes, étoit perdue pour lui; jamais le roi ne fit une

ouverture pareille à celle dont on l'accuse, et dont on ne pourra jamais produire de preuves; ce fait d'ailleurs seroit contraire à la conduite qu'il a tenue pendant près d'un demi-siècle de règne, où il avoit acquis la réputation du modèle d'un souverain, et ne seroit pas moins opposé à la sagesse et à la piété dont il a toujours fait profession. Je vous prie d'avoir la complaisance d'insérer cette réclamation dans votre journal (1). A.

LIVRE NOUVEAU.

Réflexions politiques sur quelques écrits du jour et sur les intérets de tous les François, par M. de Châteaubriand (2).

Cette brochure, qui se recommandoit déjà par le nom de son auteur, vient d'être honorée du suffrage le plus flatteur, de l'approbation et des éloges d'un Monarque éclairé. Ce prix glorieux du zèle et des talens d'un écrivain si distingué, appellera encore plus l'attention et l'intérêt sur cette production, où M. de Châteaubriand s'est proposé de répondre à toutes les objections des esprits chagrins, et de les réconcilier avec les opérations d'un gouvernement sage et modéré.

AVIS.

Plusieurs abonnés nous ayant témoigné le désir de voir prolonger le terme marqué pour s'inscrire à l'ouvrage ayant pour titre : *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, 4 gros vol. in-8°., annoncé dans notre numéro XLVI, nous les prévenons qu'on pourra encore le faire pendant toute la durée du mois de décembre. Cette nouvelle facilité leur prouvera le désir que nous avons de les satisfaire. Nous les engageons néanmoins à ne pas attendre la fin du mois. L'impression de l'ouvrage avance, et on espère être en état de leur livrer au carême prochain les quatre volumes à la fois.

---

(1) Nous faisons droit d'autant plus volontiers à la demande de ce loyal étranger, qu'elle s'accorde avec le jugement que nous avons porté plus d'une fois dans ce Journal, tant sur un prince respectable que sur le dépouillement dont il est menacé. On publie aujourd'hui une protestation de sa part. Elle n'a pu trouver place dans ce numéro. Nous sommes obligés de la renvoyer au suivant.

(Note du Rédacteur).

(2) In-8°. ; prix, 3 fr. et 3 fr. 50 c. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

[redacted]

Le Guide spirituel, ou *le Miroir des ames religieuses*, par le vénérable Louis de Blois, *abbé de Liesse en Hainault*. Traduction nouvelle (1).

Les ouvrages de piété proprement dits, appartiennent presque exclusivement à la religion catholique. Ce n'est pas que les sectes séparées de la véritable Eglise, honteuses de leur indigence à cet égard, n'aient cherché, principalement depuis un siècle, à la déguiser aux yeux des hommes peu attentifs. De là vient qu'en Allemagne, et en Angleterre surtout, il existe une foule de livres qui se rapprochent plus ou moins de nos écrits ascétiques : mais la doctrine des protestans, imprimant à toutes leurs productions de ce genre un caractère particulier, ne permet pas même qu'on y reconnoisse le foible mérite d'une heureuse imitation. La foi toujours vacillante des prétendus réformés les force à se jeter dans de vagues déclamations de morale, dans de sèches exhortations, qui n'éclairent pas plus l'esprit qu'elles ne touchent et n'échauffent le cœur. Ils s'en vont, comme la Samaritaine, puiser hors de la ville des eaux qui trompent la soif sans l'étancher; mais ils ne connoissent point la source vive qui rejaillit dans la vie éternelle. Leur religion sans amour ne parle point à l'ame, et

(1) 1 vol. petit in-12, avec une gravure représentant notre Seigneur portant sa croix; prix, 1 fr. 80 c. et 2 fr. 30 c. franc de port. A Paris, à la Société Typographique, place Saint-Sulpice, n°. 6; et au bureau du Journal. Cet ouvrage a paru en 1809, mais il n'a pu être annoncé.

anchant les mystères ainsi que le culte exté-
ils se sont interdit tout moyen d'agir sur l'ima-
on, dont l'empire est si vaste et l'influence si
nte. Leurs dogmes perpétuellement variables,
ne les pensées inconstantes de l'homme, n'of-
t à l'esprit aucun point d'appui, aux préceptes
plus importans aucune sanction qui fixe les in-
titudes et maîtrise l'indocilité de la conscience.
e christianisme se montre partout, dans leurs livres,
omme un systême de philosophie qu'on présente à
a raison pour le juger, rarement comme une loi di-
vine devant laquelle toute intelligence doit s'abais-
ser, et jamais comme une source immense et inta-
rissable d'amour, où l'ame, haletante de désir et al-
térée de bonheur, vient se régénérer, se vivifier, et
puiser l'avant-goût d'une félicité immortelle. Dans
la multiplicité de leurs opinions, tremblant sans cesse
de se froisser les uns les autres, à peine osent-ils con-
fesser Dieu hautement. Je ne sais quelle force ef-
frayante, les contraignant de reculer successivement
devant tous les dogmes, les entraîne rapidement vers
un doute universel, et pour ainsi dire, les adosse
aux bornes où toute religion finit, et où commence
le néant. Sous ce rapport, il y a sans doute l'infini
entr'eux et nous; mais avant même qu'ils fussent ar-
rivés à ces prodigieux excès, leur croyance primitive
suffisoit pour expliquer la différence qu'on observe
entre leurs productions religieuses et celles des écri
vains nourris dans la véritable Eglise.

La doctrine du sacrifice, qui fait le fonds de
religion catholique, a été, sinon détruite, au moi
étrangement altérée par les novateurs du 16e. siè
et par leurs disciples. Conduits de proche en pro

à nier la continuation du sacrifice de Jésus-Christ sur nos autels, ils ont été contraints de nier également la nécessité du sacrifice personnel de chaque individu, ou le concours de l'homme à son propre salut. Or ce sacrifice est le fondement de toute la morale chrétienne, ou plutôt est cette morale même : les sens et les passions sont l'holocauste, et l'amour, unique principe d'action, est le sacrificateur. Conformément à cette doctrine, les ouvrages de piété, en nous instruisant de nos devoirs, ont encore pour but d'exciter, de purifier l'amour qui donne la force de les remplir; et voilà spécialement ce qui les distingue des simples traités de morale, qui, ne parlant presque toujours, et ne pouvant parler qu'à la raison, convainquent sans persuader, éclairent sans émouvoir, et lors même qu'ils ont, chose très-rare, quelque influence sur les lecteurs, créent plus de remords que de vertus.

Et remarquez la beauté, la profondeur de notre religion : elle demande le sacrifice entier de l'homme, en l'avertissant que par lui-même ce sacrifice n'est rien et ne peut rien; mais après lui avoir montré son impuissance, après l'avoir enfoncé dans son néant, elle l'en retire pour le diviniser en quelque sorte, en donnant un prix infini à la moindre de ses actions associée au sacrifice d'un Dieu : magnifique privilége qui nous fait entrer en partage des mérites et des perfections du médiateur; échange merveilleux, par lequel venant au secours de sa créature dégradée, le Verbe divin accepte le péché, les souffrances, la mort, et l'homme coupable reçoit l'innocence, la gloire et l'immortalité.

Ce sont ces hautes idées, c'est cette philosophie

sublime, si appropriée au cœur humain, si puissante pour en remuer tous les ressorts, si pleine de grandeur et d'amour, qui règne dans les écrits ascétiques, et y répand cette douceur, cette tendresse, ce charme indéfinissable qu'on a nommé *onction*, parce qu'il falloit une expression nouvelle pour désigner un sentiment nouveau. Cherchez quelque chose de semblable dans les moralistes profanes ou dans les écrivains qui appartiennent à l'école protestante, vous ne l'y trouverez point. Tout est sec, aride ou boursoufflé, guindé, déclamatoire, dans leurs livres. En vain ils se fatiguent pour vous échauffer, vous restez froids à leurs discours : ils n'ont point *la parole qui donne la vie*. Le traducteur du *Guide* nous paroît avoir très-bien peint le caractère propre des ouvrages de spiritualité, et particulièrement de l'Imitation, à qui plusieurs de ses réflexions s'appliquent, ce semble, d'une manière plus spéciale.

« A Dieu ne plaise, dit-il (1), que nous prétendions établir aucun parallèle entre les écrivains sacrés et les écrivains spirituels, ou attribuer à ceux-ci une inspiration que l'Eglise ne reconnoît que dans ceux-là. Mais, sans blesser en rien la foi, ne pourroit-on pas supposer que des hommes d'une si éminente sainteté, des hommes *dont la conversation étoit toute dans le ciel*, des hommes que le Seigneur *cachoit dans le secret de sa face*, et combloit de ses grâces les plus précieuses; ne pourroit-on pas supposer, disons-nous, que ces hommes, ou plutôt ces anges sur la terre, éclairés intérieurement de l'éternelle splendeur, rafraîchis et vivifiés par cette

(1) Avertissement de l'éditeur, pag. x et suiv.

rosée de lumière dont parle le Prophète, en ont laissé tomber quelques gouttes dans leurs écrits, et que c'est moins encore leur parole qu'ils nous font entendre que la parole de Dieu même? Leurs pensées, leur langage, tout chez eux décèle une origine céleste. Non, ce n'est pas ainsi que l'homme parle : il n'a point avec tant de grandeur tant de simplicité, ni tant de calme avec tant d'amour. Ce mélange divin de naïveté et de sublimité, d'ardeur et de quiétude, est encore un caractère distinctif des auteurs ascétiques. Eux seuls savent toucher, émouvoir profondément l'ame, sans lui rien faire perdre de sa paix. L'éloquence de l'homme, toute passionnée parce qu'elle s'adresse aux passions, échauffe, exalte, remue, bouleverse; sa force est dans la violence; c'est un torrent qui, dans sa course, froisse, brise et entraîne les cœurs. Mais écoutez un pauvre moine parlant du sauveur Jésus : son front est calme et serein, ses paroles sont simples et douces; et toutefois, à peine a-t-il dit deux mots, que vous vous sentez tout ému, et que vos larmes coulent délicieusement ».

C'est, nous l'avouons naïvement, ce que nous avons éprouvé à la lecture de Louis de Blois, dont les écrits sont pleins de la plus attendrissante onction. Ses œuvres, recueillies après sa mort, forment un gros volume in-folio, qu'il ne faudroit pas traduire en entier à cause des nombreuses répétitions; mais où l'on trouveroit aisément la matière d'un excellent choix. *Le Guide spirituel*, qui fait partie de cette collection, avoit été déjà traduit par M. de la Nauze, sous le titre de *Directeur des ames religieuses*. Nous avons soigneusement comparé l'ancienne traduction avec la nouvelle : cette dernière nous a paru très-supérieure

Quant à l'ouvrage en lui-même, nous sommes persuadés que les personnes pieuses le liront avec autant de plaisir que de fruit. Elles y trouveront tous les avis qui peuvent les conduire à une haute perfection, et des modèles d'exercices pour faciliter l'application des préceptes. Le quatrième chapitre, un des meilleurs à notre avis, contient, avec divers sujets de méditations, des prières d'une simplicité touchante. On voit partout combien l'auteur étoit pénétré des sentimens qu'il vouloit faire passer dans l'ame des autres; aussi toutes ses paroles vont-elles droit au cœur, et c'est le plus bel éloge que l'on puisse faire de son livre, comme de tous les livres du même genre.

F. L. M.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Le 3 novembre, M. l'abbé Macpherson a été présenté au saint Père, comme agent des catholiques d'Angleterre et d'Ecosse, et recteur du collége écossois à Rome. Il a remis à sa Sainteté une adresse des catholiques de la Grande-Bretagne pour féliciter le souverain Pontife de sa délivrance, et lui témoigner leur respect et leur dévouement. Sa Sainteté a accueilli avec bonté cette marque de la piété des catholiques d'Angleterre.

— M. Reinhold, envoyé extraordinaire du souverain des Provinces-Unies et des Pays-Bas, a été présenté au cardinal Pacca, et a été admis ensuite à l'audience du saint Père, auquel il a remis ses lettres de créance.

— Mgr. Pelagallo, auditeur de la chambre, a prêté serment en cette qualité devant le cardinal camerlingue, et a pris ensuite possession de sa charge.

— S. S. a sacré, dans sa chapelle secrète, le cardinal

Caracciolo, en qualité d'évêque de Palestrine. Elle étoit assistée de Mgr. Bertazzoli, son aumônier, et de Mgr. Menochio, sacriste.

— Les cardinaux Mattei et Galeffi sont de retour dans cette capitale.

— On a célébré avec beaucoup de pompe à saint Jean de Latran la fête de la dédicace de cette église. Le cardinal Litta, évêque de Sabine, officioit.

— Le mercredi 9, qui étoit le jour de l'octave des prières pour les fidèles défunts dans l'église de Jésus, sa Sainteté a donné elle-même la bénédiction du saint Sacrement, et a ensuite admis les religieux et la confrérie au baisement des pieds. Il s'y trouvoit huit cardinaux.

— Le duc de Sermoneta a fait démentir l'article inséré dans une gazette de Venise, portant que Joseph Bonaparte traitoit avec lui pour l'acquisition d'une de ses terres. Il n'a jamais été question d'un semblable marché.

— Le 11, le baptême a été conféré, dans l'église d'un monastère, à cinq individus, nés dans la religion juive, savoir : Joseph Vita, d'Alexandrie, âgé de 58 ans, et les quatre enfans d'Ange Fogliami. C'est Mgr. Frattini, vice-gérent de Rome, qui a officié dans cette circonstance. Il a prononcé un discours, et donné la communion à Joseph Vita, qui a reçu les noms de Martin-Pierre-Marie. Les autres ont reçu aussi des noms de baptême. Parmi les parrains et marraines, on distinguoit la marquise Rospigliosi. La reine d'Etrurie et son fils assistoient à la cérémonie.

— Le 13 novembre a été rouvert le noviciat d'une société célèbre par le grand nombre d'hommes pieux et utiles qu'elle a fournis. Quarante sujets se disposent à entrer dans cet asile des sciences et de la vertu. Parmi eux on compte le fils aîné du marquis Patrizi, nouveau sénateur de Rome; le fils du marquis d'Azelio, ministre

extraordinaire de Sardaigne près le saint Siége, et vingt prêtres qui sont déjà professeurs dans les universités, ou littérateurs et orateurs. Le jour marqué pour l'ouverture, Mgr. Menochio, évêque de Porphyre, officioit à la messe solennelle. On remarquoit la modestie et la piété des quarante novices, qui ont communié à la chapelle de Saint-Stanislas Kostka. Vingt-cinq autres sujets doivent, sous peu, se joindre aux premiers. On voit aussi parmi eux des noms célèbres par la naissance et les dignités. Cette cérémonie, qui avoit attiré un grand concours, tiendra sa place dans l'histoire du rétablissement de la société.

— On a annoncé l'ouverture du séminaire-collége de Montefiascone et Corneto. Cet établissement, qui étoit si connu et si fréquenté, se recommandoit par sa bonne discipline. Il fut fondé autrefois par le vertueux cardinal Barbadigo, et a été protégé par d'illustres prélats. M. l'évêque de Cervia, administrateur actuel du diocèse, a fort à cœur de le relever. Il a fait publier un *prospectus*, et pris des mesures pour former de nouveau cette excellente école, où toutes les parties de l'instruction religieuse et civile étoient cultivées avec soin.

Paris. M. l'abbé Frayssinous a terminé dimanche dernier, 4 novembre, les réflexions qu'il s'étoit proposé de faire sur les grands événemens dont l'Europe et la France en particulier ont été le théâtre depuis vingt-cinq ans : jamais la Providence n'avoit donné de si terribles leçons aux rois et aux peuples, et jamais la religion n'avoit essuyé de plus rudes et de plus funestes attaques; au milieu de ce chaos de licence et d'impiété on eût dit que c'en étoit fait de la civilisation et du christianisme en Europe. L'orateur n'a rappelé cet ensemble de choses prodigieuses, cette longue suite d'héroïques vertus, comme de forfaits inouis, que pour en tirer des instructions utiles : il n'a présenté que les masses,

ne s'est point appésanti sur les détails; c'étoit le moyen d'éviter bien des écueils. Les esprits sages ont remarqué qu'il ne s'écartoit jamais de ce ton de modération, qui est un des caractères distinctifs de sa manière; des hommes de tous les partis et de toutes les opinions auroient été présens à ses discours, que pas une expression ne les eût blessés, tant on sentoit que chez lui il ne s'agissoit que des choses! La jeunesse n'a pu en rapporter que d'heureuses impressions, un attachement plus éclairé et plus vif aux saines doctrines qui sont les seules gardiennes des mœurs, des lois, de la liberté et de la prospérité publiques, un respect plus profond et mieux senti pour l'autel et le trône.

On a été frappé surtout, dans sa dernière conférence, d'un morceau sur la restauration, morceau dans lequel l'orateur a célébré éloquemment ce grand bienfait de la Providence, et a rappelé, à la génération naissante, les vertus d'une famille auguste, et tout ce que nous avons droit d'attendre d'un trône illustré par tant de grands exemples, où la bonté la plus touchante est relevée par la sagesse, où nous cherchons un maître et où nous ne voyons qu'un père.

Désormais, M. Frayssinous va se renfermer dans le cercle ordinaire de ses anciennes *conférences* sur la religion : après avoir exposé quelques vérités fondamentales, comme celle de la Providence, de la nécessité d'une religion, il passera à la religion chrétienne qu'il envisagera dans son établissement, dans ses bienfaits, ses mystères, sa morale, son culte.....

Au dernier discours, l'auditoire étoit encore bien plus nombreux que de coutume; S. A. S. Mme. la duchesse d'Orléans, entourée des officiers de sa maison, l'a honorée de sa présence.

CHARLEVILLE. Les élèves en théologie du département des Ardennes se sont rendus dans cette ville pour y suivre le cours de leurs études. M. l'évêque de Metz a fait l'ouverture de ce séminaire par une messe solennelle du

Saint-Esprit. Après la célébration des saints mystères, ce prélat a adressé une instruction à ces jeunes clercs, qui, réunis avec les élèves du petit séminaire, sont au nombre de cent. Il a exposé dans un premier point, les miracles de la Providence sur la durée de l'Eglise de J. C., et du siége apostolique; et dans un second point il a montré comment les ecclésiastiques, en général, et les élèves du sanctuaire, en particulier, devoient répondre à ces prodiges de grâces. Il a rappelé l'exil du souverain Pontife et la dispersion des membres du sacré collége. Ses paroles devoient faire d'autant plus d'impression, que notre département a été le lieu d'exil de six cardinaux (1). M. l'évêque a retracé les exemples de vertus, de résignation et de piété qu'ont donnés dans nos villes ces illustres proscrits. Il a fait remarquer les voies ineffables de la Providence dans la dernière persécution, où l'on a vu le Pape même captif recueillir, malgré la tyrannie, des témoignages multipliés d'attachement et de respect, et ne voyager qu'au milieu d'une foule empressée de lui porter ses vœux et de recevoir ses bénédictions. M. l'évêque a terminé son discours en nous faisant espérer le rétablissement de l'archevêché de Reims, auquel tout annonce que nous serons soumis; et ce qu'il a dit des qualités personnelles d'un illustre prélat, a rappelé de touchans souvenirs aux anciens de notre clergé présens à la cérémonie, et a fait désirer aux plus jeunes de se retrouver sous la houlette d'un si digne pasteur.

SAINT-OMER. Depuis la paix, les Anglois abondent ici et dans les villes qui nous environnent. Non-seulement ils nous font le plaisir de nous visiter, mais ils nous envoient encore leurs enfans pour les instruire. Le collége de Saint-Omer avoit autrefois une réputation qui lui attiroit des écoliers de pays fort éloignés. Les An-

(1) LL. EE. les cardinaux Mattei et Pignatelli étoient à Rhetel; della Somaglia et Scotti, à Mézières; Saluzzo et Galeffi, à Charleville.

glois y accouroient en foule. Mais on n'y admettoit que des catholiques. On avoit pensé avec raison que le mélange des deux religions étoit à la fois d'un mauvais exemple et d'une conséquence funeste. Nous avons donc été surpris que les directeurs du collége actuel aient adopté un autre usage. Sur vingt-quatre élèves françois, il y en a trente-quatre anglois, presque tous protestans. N'a-t-on rien à craindre de cet amalgame? Comment ces jeunes protestans assisteront-ils aux exercices de religion? Ne se moqueront-ils point de ce dont on leur a appris à se moquer dans leur pays? Est-ce là une bonne école pour les jeunes ecclésiastiques qui fréquentent ce collége? Je sais qu'on s'autorise de l'exemple du collége anglois de cette ville avant la révolution. Mais il y avoit beaucoup moins d'inconvéniens alors qu'autrefois. La surveillance étoit plus active. D'ailleurs n'étoit-ce même pas alors un abus, et après avoir couru le danger de perdre le dépôt de la foi, ne devons-nous pas le conserver avec plus de vigilance et de soin? Me fera-t-on envisager l'espérance de ramener à la religion catholique quelque protestant? Je dirai que nous ne voyons pas d'abjuration, et que nous voyons bien plutôt un danger de perversion. Aussi beaucoup de parens chrétiens sont alarmés, et j'oserois faire un reproche à des ecclésiastiques estimables d'un calcul où je crains qu'il n'entre autre chose que du zèle pour le salut des ames et pour l'honneur de la religion.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi a nommé: M. le maréchal duc de Dalmatie, ministre et secrétaire d'Etat de la guerre; M. le comte Beugnot, ministre et secrétaire d'Etat de la marine et des colonies; et M. d'André, directeur-général de la police.

— MADAME, duchesse d'Angoulême, a visité, le 1er. décembre, l'hôpital des Quinze-Vingts. Les jeunes aveugles de l'institution royale ont tenu, devant S. A. R., une séance

extraordinaire. L'instituteur en chef a expliqué à S. A. R. les procédés employés pour l'instruction des jeunes aveugles, qui ont composé, écrit et lu des phrases dictées par MADAME elle-même; ils ont exécuté, dans les intervalles, des morceaux de musique analogues à cette intéressante réunion. S. A. R. a été particulièrement frappée de voir communiquer un aveugle avec un sourd-muet. Elle a chargé M. l'abbé Sicard, l'un des administrateurs de cet établissement, de faire à l'élève Massieu une question, pendant que l'aveugle qui devoit y répondre étoit absent de la salle; celui-ci, après avoir palpé les signes faits par le muet, a prononcé à haute voix la phrase donnée, et il en a transmis une seconde que le sourd-muet a écrite sur le tableau. MADAME, qui a fait au docteur Guillé plusieurs questions relatives à cette communication, a daigné lui témoigner tout le plaisir que lui faisoit éprouver la découverte de cet ingénieux et consolant procédé, qui met en rapport deux classes d'êtres qui sembloient à jamais séparés par la nature de leur infirmité. S. A. R., après cet exercice, a désiré être témoin des travaux manuels des aveugles des deux sexes; elle a pris la peine de visiter leurs ateliers, et les a vus travailler aux différens métiers auxquels on les exerce, et qui, au sortir de cette intéressante institution, servent à fournir à leur subsistance. S. A. R. s'est portée à l'infirmerie, où on lui a fait remarquer un aveugle âgé de cent et quelques années, qui lui a dit qu'il avoit été un des combattans à la fameuse bataille de Fontenoy. MADAME a témoigné le plus touchant intérêt à ce bon vieillard, et a terminé cette honorable visite par celle de la chapelle de la maison, où tout avoit été préparé pour un salut auquel elle a assisté, après avoir été reçue et complimentée à la porte de l'église, par M. Planche, curé des Quinze-Vingts.

— Le 3, la loi sur la restitution des biens des émigrés a passé à la Chambre des Pairs à la majorité de 100 voix sur 103. Le duc de Tarente a prononcé, à l'occasion de cette loi, un discours qui a produit une grande sensation, et qui à l'issue de la séance lui a mérité les félicitations de tous ses collègues. Après avoir prononcé ce discours, M. le duc de Tarente a demandé la parole pour une séance prochaine, dans laquelle il a annoncé qu'il proposeroit un projet de loi à soumettre à S. M., et tendant à accorder des pensions via-

ères à ceux des émigrés que la vente de leurs biens laisse sans aucune ressource.

Francfort. Le sort du roi de Saxe occupe toujours les politiques. On dit qu'une grande puissance a présenté en sa faveur une note très-forte au congrès. Ses sujets envoient des réclamations nombreuses. Il semble que toute l'Europe s'intéresse au malheur d'un prince qui avoit conquis l'estime publique par ses vertus. Au parlement d'Angleterre, plusieurs membres ont parlé sans détour de l'injustice de cette spoliation, à laquelle ils ont donné des épithètes très-précises. Le prince Antoine, frère du roi et beau-frère de l'empereur d'Autriche, est en ce moment à Vienne où on croit qu'il plaide les intérêts de sa maison. On a dit à tort que cette famille n'avoit point d'héritiers. Le prince Maximilien, second frère du roi, a plusieurs enfans. Quant au roi, il habite le château de Frédéricbsfeld, près Berlin. C'est de là qu'il a envoyé une protestation qui a circulé en Allemagne, et qui y a fait du bruit. On commence à croire qu'il seroit possible qu'il y eût du changement dans les déterminations qu'on disoit avoir été prises. Les souverains doivent tous s'accorder à sentir qu'il n'est pas de leur intérêt d'ébranler les trônes légitimes, et de renverser les successions établies. Voici la protestation du roi de Saxe :

« Frédéric-Auguste, par la grâce de Dieu, roi de Saxe, duc de Varsovie, etc.

» Nous venons d'apprendre avec une vive douleur que notre royaume de Saxe va être occupé provisoirement par les troupes de S. M. prussienne.

Constamment décidé à ne point séparer notre sort de celui de nos peuples, rempli de confiance en la justice et la magnanimité des monarques alliés, et intentionné d'accéder à leur alliance aussitôt que nous en aurons les moyens, nous résolûmes, après la bataille de Leipsick, d'y attendre les vainqueurs; mais les souverains refusèrent de nous écouter. On nous obligea de sortir de nos Etats, et de nous rendre à Berlin. S. M. l'empereur de Russie nous fit néanmoins connoître que notre éloignement de la Saxe n'étoit commandé que par les intérêts militaires, et S. M. nous invita en même temps de lui vouer une confiance entière. Nous reçûmes aussi de LL. MM. l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse des preuves touchantes d'intérêt et de sensibilité. Il nous étoit permis,

en conséquence, de nous abandonner à l'espoir qu'aussitôt que les considérations militaires auroient cessé, nous serions réintégré dans nos droits et rendu à nos sujets chéris. Nous étions d'autant plus autorisé d'attendre un prompt et heureux changement dans notre situation, que nous avions fait connoître aux souverains coalisés notre désir sincère de coopérer au rétablissement du repos et de la liberté, et que nous avions manifesté de toutes les manières dont on nous avoit laissé le pouvoir, notre dévouement véritable pour leur personne et pour la cause qui fut l'objet de leurs efforts.

» La paix conclue avec la France, il nous fut infiniment douloureux d'apprendre que nos instances réitérées pour notre prompte réintégration n'avoient point été accueillies, que nos justes espérances se trouvoient encore déçues, et que la décision de nos plus chers intérêts et de ceux de nos peuples avoit été ajournée au congrès de Vienne. Loin cependant d'ajouter foi aux bruits répandus sur le sort de nos Etats depuis l'époque de la paix de Paris, nous mettons une confiance entière dans la justice des monarques alliés, quoiqu'il nous soit impossible de pénétrer les motifs des procédés qu'on a observés vis-à-vis de nous.

» La conservation et la consolidation des dynasties légitimes a été le grand but d'une guerre qui vient d'être terminée si heureusement : les puissances coalisées pour cet effet ont proclamé à différentes reprises, de la manière la plus solennelle, qu'éloignées de tout projet de conquêtes ou d'agrandissement, elles n'avoient en vue que le rétablissement du droit et de la liberté de l'Europe. La Saxe, en particulier, a reçu l'assurance la plus positive que son intégrité sera maintenue. Cette intégrité comprend essentiellement la conservation de la dynastie pour laquelle la nation a manifesté publiquement son constant attachement et le vœu unanime d'être réunie à son souverain.

» Nous avons communiqué aux puissances principales de l'Europe un exposé franc et complet des motifs qui avoient dirigé notre marche politique pendant ces derniers temps, et, suivant la confiance inébranlable que nous mettons dans leurs lumières et leur justice, nous nous persuadons qu'elles ont reconnu non-seulement la pureté de nos intentions, mais aussi la nécessité absolue qui résultoit de la position particulière de nos Etats et de l'empire des circonstances, qui nous empêchèrent de prendre part à la lutte pour l'Allemagne.

» L'inviolabilité de nos droits et de ceux de notre maison sur l'héritage bien et justement acquis de nos ancêtres est reconnue : notre prompte réintégration doit en être la suite.

» Nous manquerions à des devoirs sacrés envers notre maison royale, et envers notre peuple, en restant en silence sur la mesure nouvelle projetée contre nos Etats au moment où nous sommes en droit d'en attendre la restitution. L'intention manifestée par la cour royale de Prusse d'occuper provisoirement nos Etats de Saxe, nous oblige de prémunir contre une démarche pareille nos droits bien fondés, et de protester, solennellement contre les conséquences qui pourroient être tirées de cette mesure.

» C'est auprès du congrès de Vienne, et en face de toute l'Europe, que nous nous acquittons de ce devoir, en signant de notre main les présentes, et en réitérant en même temps publiquement la déclaration, communiquée il y a quelque temps aux cours alliées, que nous ne consentirons jamais à la cession des Etats hérités de nos ancêtres, et que nous n'accepterons aucun dédommagement ou équivalent qui nous en seroit offert.

» Donné à Frédérichsfeld, le 4 novembre 1814 ».

Signé, Frédéric-Auguste.

Londres. Il y a eu aussi au parlement d'Angleterre des discussions sur la puissance qui occupe Naples. On s'est permis d'en parler d'une manière peu respectueuse. Il est échappé au chancelier de l'Echiquier de dire simplement *Murat*. Celui-ci en attendant n'oublie rien pour affermir sa couronne chancelante. Il sollicite partout des appuis. On fait circuler des adresses où on proteste de zèle et de dévouement pour sa personne sacrée. On lève des troupes qui ont même franchi les bornes du royaume de Naples, et qui occupent une partie de l'Etat de l'Eglise. Est-ce une tactique bien sûre, quand on est accusé d'avoir pris, de prendre encore davantage, et est-il bien décidé qu'une nouvelle usurpation couvre et efface l'ancienne?

Nous avons reçu un mémoire qui est trop long pour être inséré ici, mais dont on nous sollicite de donner au moins la substance. Il est de M. Berle, père, autrefois employé dans

le commerce des bestiaux, et qui nous adresse des réflexions sur un objet de sa compétence. M. Berle remarque que le réglement qui restreignoit autrefois la vente de la viande pendant le carême avoit plus d'un motif. Il étoit très-bien vu sous le rapport de l'économie animale, et étoit fort utile pour la multiplication de l'espèce dans cette saison. L'auteur croit que ce même réglement est presque indispensable aujourd'hui, à raison de la rareté des bestiaux. La guerre, le passage des troupes, le séjour des alliés, une épizootie presque générale, ont tellement diminué le nombre des bestiaux, que si on ne s'occupe pas de la reproduction, le prix de cette denrée ne peut qu'augmenter dans une progression effrayante. M. Berle propose donc de rétablir l'établissement dit *la boucherie de carême*, où les hôpitaux, les malades, ceux enfin qui n'observent pas le précepte de l'abstinence pourront s'approvisionner. Car il n'a pas la pensée de maîtriser les consciences. Quelques censeurs pourront taxer son projet de capucinade et de rêverie. Son mémoire nous paroît au contraire d'un homme sage qui, ses sentimens religieux à part, ne voit que l'intérêt du commerce et de la société. Il est persuadé que l'état actuel des choses exige un prompt remède, et il assure que si on ne prend pas la mesure qu'il propose, on sera obligé de restreindre dans les marchés la vente des veaux depuis le mois d'avril jusqu'au mois d'août. Le réglement qu'il propose ne doit point effrayer les gourmands, puisqu'ils pourroient toujours se procurer des alimens gras; mais au moins il apporteroit au débit une gêne qui seroit favorable à la reproduction, et qui feroit qu'à Pâques on auroit la viande en plus grande quantité et à meilleur marché. Il est sans doute plus aisé de rire de son projet que de contredire ses observations. Nous devons dire que l'un et les autres sont également d'un homme judicieux et parfaitement au fait de la matière qu'il traite. On ne lui adressera pas au moins le reproche : *ne sutor ultrà crepidam*.

AVIS.

Les auteurs qui enverront leurs ouvrages au bureau du Journal, sont avertis d'y joindre l'indication du dépôt fait à la direction de la librairie; faute de quoi, leurs ouvrages ne seroient point annoncés. Nous en avons plusieurs qui sont dans ce cas, et que nous ne ferons point connoître pour cette raison.

Histoire de J. B. Bossuet, évêque de Meaux, par M. de Bausset, ancien évêque d'Alais (1).

L'histoire de l'Eglise, qui est si féconde en grands hommes et en beaux exemples, a vu particulièrement, de temps en temps, s'élever de ces génies rares qui captivent l'admiration de leurs contemporains comme de la postérité, et qui, par l'étendue de leurs connoissances, par la variété de leurs talens, par la prééminence de leurs écrits, semblent destinés à faire la loi à leurs siècles, et à servir de guides aux âges suivans. S'il est dans les temps modernes un homme à qui conviennent ces caractères, c'est sans doute Bossuet. Il vivoit encore, et déjà on avoit pour cette colonne de l'Eglise la même vénération que pour ces noms antiques qui se présentent à nous entourés des respects d'une longue tradition. Le temps a encore accru son autorité, et l'on peut prévoir que chaque âge ajoutera à sa réputation, et que la postérité équitable le confirmera dans le titre et les honneurs de Père de l'Eglise, titre qu'on lui conféroit il y a déjà plus de cent ans.

Jusqu'ici Bossuet, si connu par ses écrits, l'étoit peu par les détails de sa vie, et l'on regrettoit de ne point voir retracer l'histoire d'un homme qui avoit rendu de si grands services à la religion, et qui

(1) 4 vol. in-8°. orné d'un beau portrait; prix, 24 fr. et 30 fr. franc de port. A Versailles, chez Lebel, imprimeur du Roi; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

avoit si fort honoré son siècle et son pays. Burigny n'avoit présenté qu'un squelette sans couleur et sans vie. L'éloge historique placé à la suite du *Recueil des Oraisons funèbres*, et qui étoit, je crois, de l'abbé le Queux, est plus maigre encore. Les articles *Bossuet*, dans les divers *Dictionnaires historiques*, sont nécessairement fort abrégés. On attendoit donc une histoire de Bossuet. Elle a paru. Au nom de l'auteur, à ses talens éprouvés, on a dû penser que la littérature françoise comptoit un bel ouvrage de plus. La juste confiance du public ne sera pas trompée. Le tableau de la vie de Bossuet s'anime d'un plus grand éclat sous le pinceau d'un historien si habile et si exercé, et cette esquisse d'un règne qui vit de si grandes choses, reçoit un nouvel intérêt des circonstances présentes, du retour d'un petit-fils de Louis XIV, et de l'aurore d'un règne qui nous promet le calme après tant d'orages.

L'importance d'un tel ouvrage nous permet, nous commande même de sortir du cadre étroit de nos analyses ordinaires. On ne nous pardonneroit pas de ne pas nous étendre sur un si brillant sujet, et nous obéirons sans doute au goût de nos lecteurs comme au nôtre, en nous arrêtant plusieurs fois sur une production à laquelle la religion et les lettres applaudissent également. Nous en ferons le sujet de trois articles. Dans le premier, nous tracerons sommairement la vie de Bossuet; dans le second, nous examinerons plus particulièrement le travail de l'historien, les recherches qu'il a faites, le compte qu'il rend des actions et des écrits de Bossuet, et tous les détails nouveaux et intéressans dont il a enrichi son ouvrage; dans le dernier nous citerons plusieurs mor-

ceaux, et nous terminerons par quelques observations sur cette histoire. Aujourd'hui nous ne nous occuperons donc que de présenter un abrégé de la vie de Bossuet.

Jacques-Bénigne Bossuet naquit à Dijon, le 28 septembre 1627, d'une ancienne famille de robe. Il fit ses premières études au collége des Jésuites de cette ville. Destiné de bonne heure à l'Eglise, il reçut la tonsure dès 1635, et fut nommé, en 1640, à un canonicat de Metz, où son père occupoit une charge de conseiller au parlement. On ne peut pas dire que cette vocation prématurée lui ait porté malheur. Il vint à Paris en 1642, et entra au collége de Navarre sous le docteur Cornet. Il y parcourut le cercle ordinaire des études, et commença à s'y faire un nom par son application, son ardeur de s'instruire et sa facilité à parler en public. En 1652, il reçut l'ordre de la prêtrise et le bonnet de docteur, et s'éloignant d'un monde dont il sentoit déjà le vide et le danger, il se rendit à Metz, où il avoit été nommé archidiacre, et il partagea son temps entre les devoirs de sa place et l'étude de l'Ecriture sainte, des Pères et de la théologie. Six ans se passèrent dans cette espèce de noviciat, auquel Bossuet dut peut-être le trésor de connoissances qu'il développa dans la suite. Son premier écrit fut une réfutation du Catéchisme de Paul Ferri, ministre protestant à Metz. Cet essai de ses talens annonçoit la direction qu'il devoit leur donner. Aussi fut-il mis à la tête d'une mission pour les protestans de Metz en 1758. Il y établit aussi des conférences ecclésiastiques, à l'instar de celles que faisoit depuis long-temps, à Paris, le saint et illustre Vincent de Paul, dont Bossuet avoit pris les leçons, et

dont il se rappeloit toujours les vertus avec un respect religieux.

Bientôt il se trouva, sans y penser, lancé sur un plus grand théâtre. Ayant été amené à Paris pour une affaire de son chapitre, il fut invité à prêcher le carême de 1659, chez les Minimes de la place Royale, et celui de 1661, chez les Carmélites du faubourg Saint-Jacques. La manière dont il s'en acquitta excita au plus haut degré l'attention et l'intérêt dans un siècle où la religion étoit en honneur, et où tout ce qui la touche occupoit les esprits, et faisoit la matière la plus ordinaire des conversations des gens du monde et des travaux des savans. Anne d'Autriche voulut entendre le nouvel orateur, et assista à deux de ses sermons. La réputation de Bossuet l'appeloit à paroître dans la chaire de la cour. Il prêcha devant Louis XIV l'Avent de 1661 et le carême de 1662. Anne d'Autriche lui demanda le carême de 1663, pour le Val-de-Grâce. Celui de 1665 fut prêché à Saint-Thomas du Louvre. Il reparut à la cour pour l'Avent de cette année et pour le carême de la suivante. Dans l'intervalle il se montra dans les principales églises de la capitale. Son Avent de 1668 fut spécialement destiné à la conversion du maréchal de Turenne, et Louis XIV voulut encore l'entendre pendant l'Avent de 1669. Il étoit déjà nommé à l'évêché de Condom. Ce fut dans l'intervalle de sa nomination à son sacre, qu'il prononça les Oraisons funèbres de la reine d'Angleterre et de Mme. Henriette, sa fille. Peu après, le Roi le nomma précepteur du Dauphin; mais Bossuet, exact observateur des règles, ne crut pas que le soin d'un diocèse fût compatible avec les fonctions de sa place à la cour. Il donna,

au bout d'un an, sa démission de son évêché, et Louis XIV le nomma à l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais (1).

En 1771 parut l'*Exposition de la foi catholique*, composée plusieurs années auparavant, pour l'instruction du maréchal de Turenne et de MM. de Dangeau, et qui les ramena dans le sein de l'Eglise. C'est le plus court et aussi le plus substantiel des ouvrages de Bossuet. Il y règne un ordre, une simplicité, une clarté et une modération admirables. Ce livre, revêtu des approbations les plus imposantes, devint comme un bouclier contre lequel les protestans épuisèrent en vain leurs traits.

Il se livra plus particulièrement, vers cette époque, à l'éducation du Dauphin. Il a pris la peine de consigner lui-même son plan, à cet égard, dans une lettre à Innocent XI, qui n'a vu le jour qu'après sa mort. Le *Discours sur l'Histoire universelle* rentre dans le plan de cette éducation. Il fut fait pour le jeune Prince, ainsi que la *Politique sacrée*, et plusieurs autres ouvrages qui ont moins de renommée, mais dans lesquels on retrouve le génie élevé de Bossuet. Pendant la durée de cette éducation, la vie de Bossuet à la cour fut digne en tout d'un évêque. Il s'entouroit de l'élite du clergé; il tenoit des conférences sur l'Ecriture sainte. Elles ont donné lieu aux *notes et commentaires* qu'il a laissés sur différentes parties de l'Ecriture. Il étoit encore précepteur du Dauphin, lorsqu'il eut avec le ministre Claude, le 1er.

---

(1) Bossuet avoit en outre un doyenné et un prieuré. Il a pris soin de s'excuser lui-même sur cette pluralité de bénéfices. Nous en parlerons ailleurs.

mars 1678, cette célèbre conférence qui procura la conversion de Mlle. de Duras.

L'éducation du Prince terminée, Bossuet fut nommé à l'évêché de Meaux. L'église de France touchoit à une de ses époques les plus importantes. La question de la régale avoit allumé une division funeste entre Innocent XI et Louis XIV. D'autres sujets de querelles vinrent se mêler à celui-là, et les esprits s'échauffèrent de plus en plus. Ce fut dans ces circonstances que l'assemblée du clergé de 1681 proposa la tenue d'un concile national, ou d'une assemblée générale du clergé. Le Roi s'arrêta à ce dernier parti. Bossuet ouvrit cette nouvelle assemblée par son beau discours *sur l'unité de l'Eglise*, où il montre si bien son attachement pour l'église romaine, et proclame l'indéfectibilité du saint Siége. Ce fut lui qui rédigea les quatre articles de 1682, dans lesquels il chercha à concilier nos libertés avec les justes prérogatives du saint Siége, et traça les bornes des deux puissances telles qu'il les avoit conçues. Quelque penchant qu'on puisse lui supposer contre les opinions ultramontaines, il les combattit du moins avec plus de mesure que bien d'autres, et il sut respecter ce qui sur cet article est essentiel. Il croyoit même rendre service à l'Eglise et à la cour de Rome en séparant ce qu'il regardoit comme un alliage étranger, des droits qu'on ne peut refuser au souverain Pontife sans tomber dans l'erreur.

La clôture de l'assemblée le rendit à son diocèse, où il n'avoit fait encore que paroître. Il se livra alors au soin de son troupeau. Il ne manquoit jamais de monter dans la chaire de la cathédrale aux grandes fêtes. Il fit lui-même plusieurs missions dans son dio-

[redacted]

cèse. Les conférences ecclésiastiques, les visites pastorales, les synodes annuels, la surveillance de son séminaire, la direction des maisons religieuses, tous les détails de l'administration épiscopale l'occupoient comme s'il n'eût pas eu encore des travaux plus importans. A l'église, il remplissoit toutes les cérémonies avec une religieuse exactitude. Son air grave et recueilli imprimoit le respect. Il aimoit à aller faire des retraites à la Trappe, auprès de son ancien ami, l'abbé de Rancé, et on compte jusqu'à huit voyages qu'il fit dans cette solitude.

Bossuet étoit ramené de temps en temps à la cour par son service auprès de Mme. la Dauphine, dont il étoit premier aumônier. Il y fut rappelé aussi dans des occasions importantes, où on invoquoit son talent pour rendre hommage à d'illustres morts. Il prononça successivement les Oraisons funèbres de la reine femme de Louis XIV, de la princesse Palatine, du chancelier le Tellier et du grand Condé. Ces discours ont été appréciés par les connoisseurs. Le dernier surtout est digne du héros qu'il célèbre et du prélat éloquent qui y parle.

Bossuet rentra dans le champ de la controverse par l'*Histoire des variations des églises protestantes*, où il leur porta un coup terrible. Il montra leurs incertitudes dans la doctrine, leurs variations dans leurs professions de foi les plus accréditées, leurs honteuses condescendances en morale, le vice de leur origine, et l'embarras des systêmes auxquels ils eurent recours pour pallier ce défaut essentiel. Il entremêle dans cet ouvrage les discussions et les faits, de manière que les uns et les autres se prêtent un mutuel appui. Il est serré, pressant, évite toute personna-

lité, et ne juge les protestans que d'après des documens authentiques, et des pièces imprimées et avouées par eux-mêmes. Ils furent comme déconcertés par cette attaque. Basnage, Burnet, Jurieu s'efforcèrent, chacun de leur côté, de défendre leur cause. C'est ce qui produisit les *Avertissemens aux protestans*, dans lesquels Bossuet renverse leurs vaines répliques, et examine plusieurs questions importantes. Il discute, par exemple, celle de la souveraineté du peuple. Les partisans de ce dogme trouveront leur réfutation dans le peu de lignes que Bossuet trace sur cette matière.

Divers ouvrages moins importans occupèrent ensuite l'infatigable évêque. Il publia son *Explication de l'apocalypse*, où, sans entrer dans l'avenir, il entend, de la chute de l'empire romain, les principales prophéties de ce livre mystérieux. On le vit ensuite occupé à relever les erreurs de Dupin dans sa *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. Il lui reprochoit entr'autres de se borner à regarder le Pape comme le premier des évêques, sans lui attribuer aucune juridiction sur eux, ni parler de sa primauté. Il adressa, le 9 mai 1694, une lettre au père Caffaro, Théatin, sous le nom duquel on avoit publié un écrit contre les spectacles. Il s'y déclare pour la sévérité de la règle, et l'établit par les raisons les plus fortes. Il dénonça à Innocent XII un ouvrage du cardinal Sfondrate. Ce fut peu après qu'éclata l'affaire du quiétisme, dans laquelle il montra une persévérance, un zèle et des talens qui contribuèrent au triomphe de la vérité. On est étonné du nombre d'écrits qu'il publia dans cette controverse, où il avoit en tête un adversaire digne de lui.

Le même zèle le fit agir à l'assemblée du clergé le 1700, et il fut l'ame de ses délibérations comme l l'avoit été de celle de 1682. Ce fut lui qui ouvrit 'avis d'y condamner à la fois et les jansénistes, et es partisans de la morale relâchée. Cette double cenure essuya quelques contradictions; mais Bossuet nontra que l'assemblée ne pouvoit se dispenser de rononcer ce jugement, et la chaleur qu'il mit à oursuivre l'erreur partout où il la trouvoit, lui fait l'autant plus d'honneur, qu'il y joignit toujours cette nodération pour les personnes qu'inspire la charité.

Il se trouva engagé, vers ce temps-là, dans une égociation importante avec quelques protestans d'Alemagne. Il s'agissoit de la réunion des deux églises. .e projet en avoit été conçu dans l'origine par l'évêque allemand de Neustadt. Bossuet, qui n'y enra que comme auxiliaire, en devint bientôt le modérateur principal. Il y eut quelques écrits entre lui t l'abbé Molanus, théologien luthérien, qui paroît voir aussi apporté dans cette affaire l'esprit de paix t de conciliation. Leurs écrits annoncent cette disosition. Bossuet montra de plus ce talent de la discussion, et cet art de ramener une question à l'expression la plus simple, en écartant tout ce que la nauvaise foi ou l'esprit de parti pouvoient y mêler. On devoit concevoir les plus flatteuses espérances l'une négociation entreprise sous ces auspices, quand .eibnitz s'y adjoignit. Sa sagesse et sa modération, sa nanière de voir sur l'objet des différends, la justice u'il rend aux catholiques dans ses écrits, tout portoit penser qu'il applaniroit les difficultés au lieu de s multiplier. Malheureusement il paroît que des otifs d'intérêt politique l'emportèrent sur les seules

considérations qu'il eût fallu écouter dans cette af
faire. La correspondance de Bossuet et de Leibni
cessa; mais nous avons toutes les pièces de ce pro
cès, et ce sont des matériaux pour une occasion plu
heureuse que la Providence fera peut-être naîtr
quelque jour.

Le reste de la vie de Bossuet fut consacré à de
travaux moins importans. Nous ne devons pas ran
ger dans ce nombre ses écrits contre Richard Simon
qu'il regardoit comme un novateur hardi et dange
reux. Nous parlerons aussi, mais dans un autre arti
cle, d'un écrit fort curieux qui se rapporte à cett
époque.

Bossuet avançoit dans sa carrière. Attaqué d'un
maladie très-grave, dont le principe existoit depu
long-temps, il passa ses dernières années dans d
souffrances vives. Il les supporta avec le courage
la résignation d'un chrétien, jusqu'au 12 avril 1704
qu'il succomba à l'excès du mal, étant âgé de 76 a
et six mois.

Ainsi mourut, après cinquante ans de travaux po
le bien de l'Eglise et la défense de la religion, u
évêque, l'éternel honneur du clergé françois, le flé
de l'erreur, l'homme suscité pour conserver la pu
reté de la doctrine et s'opposer aux nouveautés. Quel
partie de la science ecclésiastique lui étoit étrangère
Il réunit aux plus vastes connoissances en ce genre
cette pénétration, cette vigueur, cette supériorité
talens qui lui donnèrent tant d'influence sur son siècl
et qui en assurent une durable à ses écrits dans la po
térité.

Nous n'avons voulu, dans ce premier article, q
rappeler les principaux traits de la vie de Bossue

donner une idée de ses écrits. Dans un second article, nous nous étendrons, comme nous l'avons annoncé, sur le travail de son historien, et sur les découvertes intéressantes et nombreuses qu'il a faites, qui montrent Bossuet sous un nouveau jour. On peut dire que nous ne connoissions encore qu'imparfaitement ce grand homme. M. de Bausset aura eu le mérite de nous l'avoir dévoilé tout entier. Le soin qu'il a mis dans ses recherches, et la sagacité avec laquelle il a employé ses matériaux, rendent son livre extrêmement précieux, et nous promettent une ample moisson pour notre prochain article.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Des lettres de Vienne annonçent que S. Em. le cardinal Consalvi jouit de la meilleure santé, et qu'il a été accueilli par les souverains avec beaucoup de politesse.

— On a célébré dans la basilique de saint Pierre la fête de la dédicace de cette magnifique église. La messe a été chantée pontificalement par Mgr. Ancajani, chanoine de saint Pierre et évêque de Gubbio. Dix cardinaux y assistoient. On a exposé les reliques de la Lance et de la vraie Croix. On avoit placé aussi sur l'autel, dit *de la Confession*, les images miraculeuses des deux saints apôtres.

— Mgr. Alliata, qui étoit allé à Florence complimenter le grand-duc de Toscane, est de retour de sa mission.

Paris. Nous avions annoncé qu'il devoit être chanté un *Te Deum* au collége des Ecossois, le jour de la saint André, à l'occasion de l'ordonnance du Roi qui restitue aux Ecossois leurs biens non-aliénés. Cette cérémonie a eu lieu, en effet, sous la direction de M. l'abbé.

Roberson, prêtre de cette nation. M. l'archevêque d'Hiérapolis, coadjuteur de Dublin, beaucoup d'ecclésiastiques, des Anglois et des Ecossois y ont assisté, ainsi que plusieurs François. On s'est rappelé l'intérêt que les Rois de France ont toujours pris aux deux colléges Ecossois, dont l'un fut fondé et l'autre protégé par l'infortunée Marie Stuart. Un Roi presque aussi malheureux, Jacques II, laissa en dépôt à l'une de ces maisons ses lettres, ses ouvrages et son cœur. Elle va rentrer dans tous ses droits à la voix d'un Prince non moins pieux que Jacques, mais que la Providence a plus favorisé.

Après avoir satisfait à la reconnoissance et à la religion, M. l'abbé Roberson a ouvert dans un autre local de la maison une séance où il a développé un nouveau système d'écriture en relief, et un alphabet simplifié à l'usage des aveugles, ainsi qu'un nouveau moyen de faire entendre la musique aux sourds-muets. La présence de M. l'abbé Sicard a augmenté l'intérêt de cette séance. M. Roberson avoit déjà fait l'essai de cette méthode en Suisse et en Angleterre, où elle avoit été accueillie. Il l'a répétée dans la circonstance actuelle. On a entendu une jeune enfant qui en touchant le forte-piano a fait passer, par un procédé particulier, des sensations inconnues dans l'ame des sourds-muets. Cette méthode, dans laquelle M. Roberson ne se propose que d'être utile, excitera sans doute l'attention des amis de l'humanité.

— M. Poynter, évêque d'Halie et vicaire apostolique du district de Londres, est arrivé depuis peu à Paris. Il se rend à Rome pour y conférer sur les besoins spirituels des catholiques anglois.

SALINS. Au moment où les puissances alliées pénétroient en France, en 1813, des personnes respectables, de l'un et de l'autre sexe, s'engagèrent, par une pieuse association, à faire célébrer chaque samedi, pendant un an, une messe, dans une chapelle dédiée à Marie, sous

nom de *Libératrice*, pour en obtenir, et par sa média-
, la paix à l'Eglise et à l'Etat, et le terme aux mal-
urs de cette ville et de la France entière. Un succès
nplet a couronné de ferventes prières. Pour témoigner
mère de Dieu notre gratitude pour tant de bienfaits,
fête solennelle a été célébrée ici, le lundi 21 novem-
e, jour de la Présentation, avec tout l'éclat et toute la
mpe possible, dans le temple que la piété de nos pères
a érigé, il y a près de deux siècles.

Une grand'messe solennelle, l'offrande d'un superbe
rge, décoré de fleurs de lis en dorure, présenté et
compagné de plus de soixante demoiselles, vêtues de
nc, et le *Te Deum*, telles ont été les cérémonies du
tin, que M. de Bancenel, chevalier de Malte, maire
la ville; MM. d'Entraigues et de Lurion, adjoints;
M. du Conseil, et notre garde nationale urbaine, ayant
a tête M. de Jouhaut, chevalier de l'ordre royal et mi-
ire de Saint-Louis, commandant, ont rendues plus
mpeuses par leur présence, et plus touchantes par leur
cueillement.

Les vêpres dans l'après-dîner furent suivies d'un très-
n discours prononcé par M. Bonjour, enfant de cette
le, curé de Pontarlier, et prédicateur distingué. Le
bleau des événemens miraculeux qui se sont opérés dans
cours de cette année, le rapprochement touchant du
tour de notre Roi, de son rétablissement sur le trône de
Saint-Louis, avec le retour et le rétablissement du véné-
able Pie VII sur la chaire de Saint-Pierre, ont produit
vives impressions. L'*Exaudiat* et la bénédiction du
très-saint Sacrement ont terminé cette journée.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 4 décembre, les cent suisses du Roi ont commencé
leur service au château. Ils avoient eu, la veille, l'honneur

d'être présentés à S. M. dans la galerie de la chapelle. M. le duc de Mortemart, leur capitaine, a fait remarquer au Roi plusieurs anciens cent suisses et gardes suisses qui avoient été blessés au 10 août. S. M. a paru touchée de voir ces braves étrangers, qui ont donné de si grandes preuves de fidélité dans des circonstances si affreuses.

— Le 5, S. M. a tenu son conseil. MONSIEUR et les deux Princes ses fils y ont assisté. La veille, M. le duc d'Orléans et S. A. R. Mme. la duchesse, sa femme, avoient eu l'honneur de dîner avec S. M.

— Dans la séance de la Chambre des Députés, du 5, le projet de loi, pour la franchise du port de Marseille, a été accepté par 127 voix contre 21.

— La Chambre des Députés a nommé une commission de dix membres pour examiner le projet de loi relatif au paiement des dettes de S. M. pendant son absence. Le zèle avec lequel la Chambre a voté précédemment, soit lorsqu'il a été question de la liste civile, soit quand elle a proposé le paiement des dettes, fait assez pressentir les dispositions qui l'animeront dans cette nouvelle circonstance. L'harmonie qui règne entre le trône et les députés des provinces est le plus sûr gage de la réunion de tous les esprits. Qui ne seroit touché d'ailleurs du noble désintéressement d'un Monarque qui, après tant d'années de privations et de souffrances, veut encore partager ses revenus avec les compagnons de ses malheurs, comme il partagea avec eux, dans son exil, les ressources qu'il devoit à la libéralité des étrangers? Il leur montre ainsi dans la bonne fortune l'intérêt qu'ils lui ont témoigné dans la mauvaise. Cette loyauté est digne d'un petit-fils de Henri IV, et elle sera sentie par une nation généreuse et délicate, qui sait apprécier la noblesse des procédés.

— Le *Moniteur* renfermoit dernièrement un article à la fois sage, fort et consolant, sur la réunion de la Saxe à la Prusse. Nous en citerons les extraits suivans :

« Au milieu de tant de bouleversemens, et après les injustices qu'un seul homme a voulues, et que tous les Etats de

[redacted]

rope ont tour à tour ou souffertes ou tolérées, il est bien aile que le congrès de Vienne répare les malheurs de gt années remplies de sang et de larmes, et que, chargé la mission d'en préserver l'avenir, il acquitte toutes les les du passé. Mais avant de se refuser au devoir de redresser tort, il doit démontrer aux contemporains et à la postérité nécessité qui aura commandé un si grand sacrifice; et si, sé peut-être de laisser subsister des injustices, le congrès commettoit lui-même, il sapperoit par-là les fondemens son propre ouvrage, et il perpétueroit l'anarchie de l'Eu-pe. Aussi la Saxe, qu'on disoit menacée de perdre son Roi son existence politique, n'aura-t-elle point à craindre cette ustice, précisément parce qu'elle n'est point encore com-se; et l'eût-elle été, l'opinion générale proclame déjà haute-nt le danger qu'il y auroit à la consacrer.

» Comment le congrès sanctionneroit-il le droit de disposer la Saxe conquise, lorsque le souverain légitime et ses suc-sseurs n'y ont point renoncé, et que le peuple saxon rede-mande son antique dynastie? Un Roi, qui, pendant près de quarante ans, a fait bénir son administration; un Roi loyal toujours étranger à l'ambition, heureux d'avoir, dès le mmencement de son règne, réparé les maux d'une longue erre, et malheureux seulement pour avoir voulu éviter les aux de celle qui déjà atteignoit sa capitale, mérite-t-il d'être pouillé du patrimoine de ses pères, lorsque ses sujets, vic-nes non de son erreur, mais de la fatalité, lui tendent les as du milieu de leurs ruines; et d'être traité en criminel ns formes de procès et sans jugement, lorsque tous les autres uverains se sont réunis par une réciprocité de regrets, d'oubli d'indulgence?

» Il est un souverain qu'au sein du malheur et de la résigna-n, la Providence a préservé de la contagion générale, qui, ndu à ses droits dès l'aurore de la restauration européenne, pu le premier se montrer étranger à l'ambition et aux ven-ances; et sorti de litige par un traité qui servira de base à us les autres, applique à son gouvernement les maximes magnanimité et de sagesse qui vont devenir la propriété mmune du monde civilisé. Ce souverain seul, peut-re, seroit en droit de juger, et il absout le Roi de Saxe.

» Dira-t-on que ce jugement lui est commandé par l'intérêt

de sa politique? Non, ce n'est pas la politique de la Franc qui le commande, c'est la politique de l'Europe, et puisqu'o rend aux rois rarement la justice de les croire guidés par de considérations morales, considérons la question sous le rapport de son influence dans le système d'équilibre général qu le congrès de Vienne est appelé à établir.

» On veut que la Prusse, réunie à l'Autriche, garantiss l'indépendance de l'Allemagne, qu'elle soit forte contre la France et forte contre la Russie.

» Comment l'Allemagne verroit-elle la garantie de son indépendance dans la Prusse qui, par le seul droit de la force se seroit emparée de deux millions d'Allemands, contre leu vœu, et au mépris de tous les sentimens qui les attachent à leur prince? Nous ne discuterons pas ici la question de savoi si, réunis à un grand Etat, ils seroient mieux protégés, moin imposés, plus libres et plus heureux. Il paroît au moins qu'avec tous ces avantages, les Saxons mettent en balance l'existence nationale et les souvenirs par lesquels ils vivent dan l'histoire. Il est dans le caractère allemand un attachemen à de saintes habitudes, dont la plus sainte est d'obéir à de princes particuliers. Que de fortes institutions resserrent la fédération germanique; que l'identité des mœurs, de la langue, de la littérature crée un esprit national, et l'indépendance de l'Allemagne sera assurée.

» Il est évident que le repos et la sûreté de l'Allemagn dépendent désormais de l'union de l'Autriche et de la Prusse Sera-ce un gage de cette union de voir ces deux puissances naguère rivales encore, se toucher par une longue ligne de frontières, tandis que la Saxe, intermédiaire, affoibliroit l contact et adouciroit les frottemens?.....

» La morale des gouvernemens seule peut raffermir cell des individus sans laquelle rien ne peut assurer le repos et l durée des Etats; et plus, dans cette époque si pleine d'avenir l'Europe civilisée tend à rapprocher ses différentes société politiques d'un but commun de paix et de prospérité, plu elle observe avec sollicitude la conduite de ceux à qui ell a confié d'aussi grands intérêts. Que les membres du congrè de Vienne, alliés avec la France, soient chargés de la législation la plus solennelle, mais qu'aucun d'eux n'enfreigne d'avance les lois qu'il est appelé à porter »!

Principes sur l'usure pour l'instruction des fidèles.

L'usure est un intérêt ou gain *illégitime* que l'on reçoit pour de l'argent ou toute autre chose prêtés. Le mot d'usure, dans notre langue, entraîne avec soi une idée odieuse, et celui d'*usurier* quelque chose d'infâme et de honteux. Mais l'*usurier* n'est pas précisément celui qui retire de son argent un gain modéré, que pourtant la conscience réprouve, ou que la loi condamne; on donne ce nom à ces pestes de société, à ces prêteurs de profession, également déhontés et avides, qui profitent de la misère du pauvre pour consommer leur ruine, ou de l'imprudence et des passions de la jeunesse pour s'enrichir de ses dépouilles. *Prætendunt alienos fundos adolescenti, dit saint Ambroise, ut eum suis spolient.*

Dans l'Ecriture, Dieu défend l'usure au peuple Juif: « Si vous prêtez de l'argent, est-il dit dans l'Exode, à ceux de mon peuple qui sont pauvres, et qui habitent avec vous, vous ne les vexerez point comme un exacteur impitoyable, et vous ne les accablerez point par des usures ». Et dans le Deutéronome: « Vous ne prêterez point à usure à votre frère, ni argent, ni grain, ni quelque chose que ce soit; mais seulement aux étrangers ». Ainsi Dieu avoit défendu l'usure de Juif à Juif, de frère à frère. Il ne vouloit pas qu'un Juif fût à l'égard d'un autre Juif un exacteur impitoyable, ni qu'il le vexât; mais il permettoit une sorte d'usure aux Juifs à l'égard des étrangers. Quelques commentateurs et des théolo-

giens, il est vrai, restreignent cette faculté. Les uns, et Bossuet est de cette opinion, prétendent que Dieu n'avoit permis l'usure aux Juifs, à l'égard des étrangers, qu'à cause de la dureté de leur cœur, comme il leur avoit accordé le divorce; les autres disent qu'ils ne pouvoient exercer l'usure qu'à l'égard des étrangers avec lesquels ils étoient en état de guerre, et que Dieu avoit dévoués à l'anathême, tels qu'étoient les Chananéens, et qu'alors l'usure n'étoit qu'une mesure hostile; ce qui fait dire à saint Ambroise, que les mesures usuraires ne peuvent être souffertes qu'à l'égard de ceux qu'il est permis de tuer. *Ab hoc usuram exige quem non sit crimen occidere.*

Dans les principes de notre jurisprudence, il y a usure toutes les fois que le prêteur exige ou reçoit un intérêt pour ce qu'il prête, sans que le fond prêté ait été aliéné, ou qu'il y ait eu une demande judiciaire, à cause d'un retard de paiement de la part du débiteur (1). Cette doctrine est conforme aux lois de l'Eglise sur l'usure. Il n'en étoit pas de même dans l'ancien droit. Le prêt à intérêt, sans aliénation de fonds, n'étoit pas défendu par les lois romaines. On ne croyoit pas néanmoins qu'il fût irrépréhensible, ou du moins qu'il pût se concilier avec un honneur délicat, puisqu'il n'étoit permis ni aux magistrats, ni aux sénateurs. Ce n'est pas que même les plus distingués d'entr'eux ne sussent s'affranchir de cette règle. C'est ce qu'on peut présumer d'un passage de Plutarque (2), qui, en parlant de Caton, qu'on ne

---

(1) Denisart.
(2) Plutarque, dans *Marcus Cato*, traduction d'Amyot.

sache pas pour cela avoir jamais été exclu du sénat, dit : « Davantage il prêta son argent à usure, et encore à usure maritime, qui est la plus réprouvée et la plus blâmée de toutes, parce qu'elle est la plus excessive ».

L'Eglise, quoiqu'avec des restrictions que lui ont paru exiger des cas particuliers, a toujours maintenu sa doctrine, sans jamais s'écarter du principe qui exige l'aliénation du fond, pour pouvoir en tirer un intérêt. Calvin et Bucer, suivant Bossuet, sont les premiers qui aient osé excuser et permettre l'usure, et cela étoit digne de pareils réformateurs. Grotius a aussi soutenu le prêt d'argent à intérêt. Pour ne point s'écarter de ce que prescrit l'Evangile, il veut qu'on distingue entre le riche et le pauvre. Il convient que la charité oblige de secourir celui-ci gratuitement, et il applique, à ce cas, le passage de saint Luc, *mutuum date, nihil inde sperantes; prêtez sans en rien espérer;* mais quant au riche, et à celui qui, avec l'argent qu'on lui prête, fait des opérations fructueuses de commerce, il lui semble juste que l'un paie le service qu'on lui rend, et que l'autre tirant de grands avantages des sommes empruntées, partage le profit avec le prêteur; et Grotius ne voit rien d'illégitime dans une convention qui d'avance auroit réglé ce partage.

Dans nos temps modernes, des écrivains qui s'occupoient un peu plus d'économie politique et d'administration que de cas de conscience et de théologie, ont non-seulement soutenu la légitimité du prêt à intérêt, mais ont encore mis en avant qu'il n'y avoit pas une place de commerce où presque toutes les entreprises ne roulassent sur ce prêt, et où le com-

merce ne manquât bientôt de son principal aliment, s'il étoit défendu. Quelques-uns sont allés jusqu'à prétendre que le gouvernement ne devoit point fixer le taux de cet intérêt; qu'il falloit le laisser débattre entre le prêteur et l'emprunteur, parce que les circonstances peuvent le faire hausser ou baisser, et qu'il doit dépendre du profit que l'un trouve à emprunter et l'autre à prêter. Dans leur systême, l'argent n'est qu'une *marchandise* qui doit suivre le sort des autres denrées, c'est-à-dire, qui peut être vendue plus ou moins, selon qu'elle est plus rare ou plus commune, selon qu'il y a plus ou moins de demandeurs, selon que les parties intéressées sont plus ou moins pressées d'acheter ou de vendre. Si on leur objecte que c'est bien alors que l'usure deviendra exorbitante, ils répondent que la concurrence ne manquera pas de la réduire, c'est-à-dire, de mettre l'intérêt à un taux juste et raisonnable, et peut-être même d'empêcher toute usure. Si on leur dit que l'argent est *stérile*, et qu'en recevant un intérêt pour le prêt on blesse la justice, puisqu'on reçoit au-delà de ce qu'on a donné, ils répliquent, que loin d'être *stérile*, l'argent n'est pas moins *productif*, et l'est peut-être plus qu'aucun autre objet de richesse. Ne *produit-il* point, disent-ils, des profits très-considérables au spéculateur à qui on le prête? Ne les produiroit-il pas de même dans la main du prêteur, s'il avoit la même industrie, s'il étoit dans les mêmes circonstances? L'argent ressemble donc à une pièce de terre qu'on ne peut pas regarder comme *stérile*, quoiqu'elle ne rende rien quand on ne la laboure pas; et qui, pour être *productive*, n'a besoin que d'être exploitée par une main laborieuse.

D'ailleurs, disent encore les partisans de cette doctrine, ceux qui veulent que le prêt à intérêt soit défendu, conviennent pourtant qu'il est permis, dès qu'il y a *gain cessant*, ou *dommage naissant*, c'est-à-dire, lorsque le prêteur manque de faire un gain auquel il auroit droit, ou perd un avantage; et ils essaient de démontrer qu'il n'est presque point de cas où l'une ou l'autre de ces deux conditions ne se rencontre.

Ils répondent aussi aux autorités qu'on leur objecte, et notamment au passage de saint Luc : *Prêtez sans en rien espérer* : il est évident, disent-ils, que ce n'est qu'un conseil de charité, qui ne peut avoir aucun rapport avec le prêt de commerce. Il n'est pas vraisemblable que Jésus-Christ ait voulu ordonner de prêter gratuitement à des gens qui n'empruntent que pour gagner davantage.

Telles sont à peu près les raisons des économistes et des autres qui soutiennent le prêt de commerce. Elles ont paru assez spécieuses à quelques théologiens pour leur faire embrasser au moins en partie cette opinion. Il est certain qu'aujourd'hui la plupart des opérations de commerce, et même des affaires particulières, reposent sur le prêt avec intérêt sans aliénation du fond, et que les établissemens publics qui y ont rapport, et qui sont soutenus par les gouvernemens, tels que les banques, les caisses d'escompte, le change, les monts-de-piété ou lombards (1),

---

(1) Le concile de Trente paroît approuver ces établissemens de monts-de-piété; dans la XXII[e]. sess. chap 9, il ordonne qu'ils rendent leurs comptes à l'Ordinaire. Dans ces établissemens cependant l'intérêt est assez élevé, et des gages répondent de la sûreté de l'argent.

ne sont que l'application de la théorie de ce prêt; mais l'Eglise n'a point changé sa doctrine, et c'est elle qui doit être la règle du chrétien. Quoique cette doctrine du prêt de commerce ne fût pas aussi agitée du temps de Bossuet, il n'est pas vraisemblable qu'elle ait échappé à la pénétration de son génie, et on ne voit pas que les motifs, sur lesquels s'appuient ceux qui la défendent, l'aient aucunement ébranlé. Dans un court traité, *ex professo*, qu'il a fait sur l'usure, il soutient l'ancienne doctrine sans en rien retrancher. Aux passages tirés de l'Ecriture, il joint l'autorité des conciles, la tradition des Pères, les décisions des Papes, le suffrage de tous les théologiens catholiques, et il ne balance point à en conclure que la doctrine qui enseigne que « l'usure est défendue, dans la nouvelle loi, à tous les hommes, envers tous les hommes, est *de foi* »; et qu'on ne peut s'en écarter sans risquer de tomber dans l'hérésie. Qui pourroit craindre de se tromper avec un garant tel que Bossuet, ou qui seroit assez hardi pour se croire en sûreté où Bossuet trouve qu'il y a du danger?

C'est pour préserver les fidèles de celui auquel pourroit les exposer l'ignorance de la véritable doctrine sur l'usure, qu'une main pieuse et zélée a rédigé, en quelques pages, les *Instructions* qui font le sujet de cet article. Jamais l'usure n'a été si commune ni poussée si loin que pendant les années de révolution qui viennent de s'écouler. Le désordre des fortunes et celui des mœurs ont produit, dans ce genre, des excès crians. On prêtoit, on empruntoit à tout prix. La cupidité cherchoit à séduire, par des promesses trompeuses, des malheureux que leur impru-

dence et leurs folies avoient placés sur le penchant de la ruine, et qui, éblouis par un vain appât, se livroient à des spéculations insensées, recouroient à des ressources funestes, et accéléroient leur chute par les mêmes moyens qu'ils croyoient destinés à la retarder. Que de familles sont tombées dans la misère par ces opérations scandaleuses! que de victimes n'a pas faites, dans ces derniers temps, cette soif détestable de l'or!

Quoique ces mesures exorbitantes soient aujourd'hui beaucoup moins fréquentes, on est loin d'exécuter ponctuellement ce que l'Eglise prescrit à l'égard du prêt. L'auteur des *Principes sur l'usure pour l'instruction des fidèles*, leur rappelle donc:

1°. Que selon la doctrine de Jésus-Christ et de son Eglise, tout ce qui est exigé au-dela de la chose prêtée, *sans un titre légitime*, est une véritable usure; qu'on ne peut par conséquent retirer du profit de ce qu'on prête, sans perdre le droit de disposer du principal.

2°. Que l'usure ainsi expliquée est défendue par toutes les lois; c'est-à-dire, par la loi naturelle, par la loi divine, par la loi ecclésiastique et par la loi civile.

3°. Que ces lois ne mettant aucune différence entre prêter aux pauvres et aux riches, il n'est pas plus permis de retirer un intérêt des riches que des pauvres.

4°. Qu'on ne peut retirer un intérêt de l'argent prêté, que quand le prêt est cause qu'on souffre un dommage, ou qu'on perd un gain légitime.

A ces principes, qui paroîtront sévères à quelques personnes, mais qui sont conformes à la doctrine des

plus graves théologiens, l'auteur joint les décisions de Benoît XIV, qui y sont conformes.

Néanmoins Bossuet, le Catéchisme de Montpellier, Benoît XIV, et tous les théologiens reconnoissent qu'il est dans le prêt des titres qui peuvent légitimer l'intérêt et permettre de justes compensations. Concluons de là que ceux qui attachent quelque prix à leur salut, ne peuvent prendre trop de précautions pour ne point s'écarter de ces principes et éviter l'usure, but qu'ils atteindront en se mettant sous la direction d'un confesseur instruit. Mais concluons-en aussi, que dans une matière devenue aujourd'hui si ardue et si délicate, les confesseurs ne peuvent user de trop de circonspection et de sagesse. Qu'ils éclairent leurs pénitens sur les dangers de l'usure; qu'ils leur tracent la route qui en écarte; que surtout ils ne leur rendent point le tribunal odieux par une rigueur excessive; que loin de leur interdire, principalement s'ils sont malaisés, la faculté de retirer de leur argent un profit modéré, dont ils ont besoin pour leur subsistance, ils leur indiquent, au contraire, les moyens de le faire légitimement. La sagesse doit les porter à tenir le milieu entre la sévérité outrée qu'affectent des esprits durs et chagrins, et le relâchement d'hommes qui ne calculent que leur intérêt. Ceux-ci ne connoissent plus les règles de l'Eglise; ceux-là les rendent odieuses par trop de rigueur. Nous vivons dans un temps où le nombre des personnes ruinées par les troubles civils, et n'ayant que quelques débris de fortune, sans industrie pour les faire valoir, n'est malheureusement que trop considérable, et n'a que trop de droit à l'indulgence et à la pitié. L.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le dimanche 20 novembre, le saint Père est allé célébrer la messe sur l'autel papal, dans la Basilique de Saint-Jean de Latran. Après avoir entendu ensuite une autre messe, il est retourné au palais Quirinal. Le lendemain, S. S. dit la messe dans sa chapelle secrète. Le marquis d'Azelio, ministre extraordinaire de S. M. sarde près le saint Siége, y assista, et reçut la communion des mains de S. S.

— Le commandeur Altieri est nommé administrateur et surintendant général des postes de l'Etat pontifical. Mgr. Antonini est nommé un des prélats de la congrégation des indulgences et des reliques.

— On assure que le cardinal Consalvi est un des membres du comité particulier qui s'occupe des affaires d'Allemagne.

— Le prince Esterhazi se présenta dernièrement à l'audience de S. S., accompagné de l'envoyé d'Autriche. Il a pris congé de S. S., et est parti pour Florence. Il continue son tour d'Italie. Quelques journaux ont parlé d'une mission de ce prince. On doute qu'ils soient bien informés. Rien de positif n'a du moins transpiré à cet égard.

PARIS. On vient de publier, par ordre de MM. les vicaires-généraux, le siége vacant, le Bref pour le diocèse de Paris, année 1815. On remarque d'abord que ce Bref est affranchi des entraves qu'il avoit subies les années précédentes. Une administration irréligieuse et fiscale avoit voulu en faire un objet de spéculation et une affaire d'argent, et il avoit fallu recourir à de longues négociations et prendre des biais pour obtenir de publier impunément quelques feuilles où il n'étoit question que de liturgie. Cet *Ordo* portoit encore d'autres marques de contrainte et de servitude. En tête étoit un Mandement

de ces bigarrures et de ces changemens. Il a rec
son titre, sa forme ancienne, ses usages consacrés.
rien statuer sur la suppression des fêtes faite en
de l'autorité légitime, il laisse la liberté de les cél
dans l'église, et rétablit la liturgie dans tous ses rit
fidèles pourront ce jour-là, entendre la grand'n
sans que leur dévotion choque un gouvernement o
geux. On ne sera plus obligé d'avoir l'autorisati
ministre pour chanter les louanges de Dieu. Il y
temps qu'on l'a dit; il n'y a que ceux qui ne ch
point de fêtes, qui trouvent mauvais qu'on en ch

Le Bref contient, comme à l'ordinaire, les no
prêtres morts dans l'année. La liste est de 47, n
assez considérable quand on songe combien le dio
Paris a été rétréci dans la nouvelle circonscription.
que tous ces prêtres étoient attachés à différentes par
D'autres étoient ou des religieux, ou des prêtres
en âge, mais qui rendoient encore des services. No
nommerons que quelques-uns; MM. Séguier et C
anciens grands-vicaires; M. Bastiou, ancien ch
régulier, aumônier du Lycée Louis-le-Grand, et
de quelques écrits pour l'éducation; M. Molin
chanoine régulier et ecclésiastique zélé, attaché
toire des Carmes; M. Lingois, ancien professeur
losophie, etc. On remarque que dans ces 47, il y
togénaires.

cours aux prêtres infirmes, que pour les frais de l'éducation des jeunes ecclésiastiques. Ces deux objets réclament encore la charité des fidèles. Qui ne seroit touché de l'état de dénuement où se trouvent quelquefois des vieillards respectables, qui après avoir blanchi sous les travaux d'un ministère pénible, se trouvent privés, dans l'âge des infirmités, des ressources auxquelles ils avoient droit de s'attendre et languissent dans l'abandon, la douleur et la détresse? Qui ne sentiroit la nécessité de soutenir ces écoles où l'Eglise entrevoit la perspective d'une nouvelle génération de ministres pour remplir les vides qu'a laissés une longue persécution? La caisse diocésaine pourvoit au soulagement des uns, et à l'éducation des autres. Elle ne laisse sans secours aucun de ceux qui y ont droit. Elle est chargée de deux séminaires sans compter quelques enfans que l'on prépare de bonne heure, et que l'on retire de la contagion. Ces bonnes œuvres ont besoin pour se soutenir des efforts de la même charité qui les a créées. La destination des fonds est assurée. Une administration nombreuse composée des grands-vicaires, de plusieurs chanoines et curés, distribue avec discernement les dons dont elle est dépositaire. Telle est la substance de la lettre de MM. les vicaires-généraux, et nous ne doutons pas que leur appel à la charité ne soit entendu par les ames religieuses et compatissantes.

LIÉGE. S'il est décidé que les souverainetés ecclésiastiques sont éteintes pour jamais, il ne nous reste plus qu'à souhaiter du moins que la religion ne souffre pas d'un si grand changement. Un gouvernement, quel qu'il soit, a intérêt de protéger l'Eglise, de favoriser l'enseignement religieux, de donner aux ministres des autels de la considération et de l'influence. Ceux qui ne suivroient pas cette marche par principe d'équité, doivent le faire par politique, indépendamment de toute différence de croyance. Nous avons donc été surpris et affligés de quelques mesures un peu sévères contre des religieux

qui s'étoient hâtés de reprendre leur habit et de rentrer dans leurs couvens. Ils s'étoient flattés que la chute du persécuteur de l'Eglise les rendoit à leur état, et que des princes qui proclament les idées libérales, les laisseroient suivre leur vocation Nous devons croire qu'on reviendra à un systême plus tolérant, et qu'on levera des entraves qui commençoient à s'introduire pour la nomination des curés, pour les pensions ecclésiastiques, et pour différens autres objets de régime intérieur. Le véritable moyen de se concilier l'affection des catholiques, c'est de leur laisser toute la latitude qu'ils peuvent légitimement réclamer. L'attachement à la foi ancienne est très-conciliable avec la soumission à un gouvernement sage et modéré.

M. Jean-Bernard de Saive, chanoine de la cathédrale de cette ville, a reçu le titre de prélat du palais de S. S. Le saint Père a voulu, dit-on, récompenser par-là ce digne ecclésiastique de son zèle pour le saint Siége, et des services qu'il a rendus lors de la dernière persécution.

Nouvelles politiques.

Paris. L'hôpital royal des Quinze-Vingts avoit des propriétés considérables dans la rue Saint-Honoré : elles furent vendues en 1780, et les 5 millions, prix de la vente, versés au Trésor royal, qui se constitua débiteur d'une rente perpétuelle de 250,000 francs; mais cette rente, exactement payée jusqu'en 1793, avoit été successivement réduite à 150,000 francs. Les pauvres aveugles ont adressé leurs réclamations au digne héritier de saint Louis, leur fondateur, et S. M. a bien voulu se charger elle-même, sur sa liste civile, du paiement intégral des 250,000 francs, à compter du mois de novembre 1814. Le premier douzième vient d'être versé dans la caisse de l'hôpital. La reconnoissance des pauvres aveugles est impossible à exprimer; mais il n'est pas un cœur françois qui ne soit touché de cet acte d'une munificence vraiment royale, accordé avec une grâce et une bonté parfaites.

— Le mois où nous sommes menaçoit d'être fâcheux pour

Académie françoise. M. de Parny est mort le 5 décembre ernier. M. de Boufflers a été très-malade. M. Morellet a fait ne chute. Voilà bien des accidens en peu de temps. Cette succession de malheurs, tombés sur les vétérans de la littérature hilosophique, afflige tous ses amis. Heureusement cependant ue tous ces accidens ne sont pas mortels. M. Morellet et M. de ouffiers sont beaucoup mieux, et on espère qu'ils se tireront 'affaire. Nous ne les mettons sûrement pas l'un et l'autre sur a même ligne que M. de Parny. Pour celui-là, il n'y a plus l'espérance. En revanche, on lui a fait des obsèques pompeuses, auxquelles peut-être il n'eût trouvé qu'un défaut, celui d'être rop chrétiennes. Cet académicien, qui ne péchoit pas par excès de ce côté là, se seroit probablement bien passé de tant le prières. L'auteur de la *Guerre des dieux anciens et modernes*, a été excessivement loué dans des discours prononcés sur sa tombe. A la vérité, on a eu la discrétion de ne pas exiger qu'on fît son oraison funèbre à l'église. C'est toujours quelque chose. Mais n'auroit-il pas été de la bienséance que son éloge au cimetière eût renfermé quelques restrictions, et faut-il absolument nous forcer d'admirer indistinctement toutes les productions d'un homme qui a souillé la fin de sa vie par un poème immoral et coupable, tribut honteux qu'il a payé au délire révolutionnaire? Il faut dire à l'honneur des gens de lettres, que la plus saine partie d'entr'eux ont témoigné leur dégoût pour cet abus du talent. Nous ajouterons que l'on ne peut qu'avoir un souverain mépris pour l'esprit qui a présidé à cette composition monstrueuse, digne de l'époque où elle a paru.

Trieste. Le transport de la dépouille mortelle de LL. AA. RR. les princesses de France Mesdames Adelaïde et Victoire, à bord de la frégate françoise *la Fleur de Lis*, a eu lieu, le 12 novembre, avec la plus grande solennité. Les bataillons de Bianchi, de Lusignan et de Beaulieu prirent les armes. Le gouvernement permit à quarante-huit hommes et à vingt soldats armés de la frégate de mettre pied à terre pour porter et escorter les sépulcres pendant le transport. Son Exc. M. le comte de Saurau et toutes les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques se réunirent à la cathédrale, où M. l'abbé des Gallois célébra une messe basse, à l'issue de laquelle le cortége se mit en marche : il étoit ouvert par les pauvres de la ville : le bataillon de Beaulieu suivoit, puis le clergé et M. l'abbé des Gallois. Venoient alors

par le premier vent favorable.

M. Emmanuel-François de Ba
Fréjus, mort en pays étranger,
hommage, quoique tardif, à sa n
1731, agent-général du clergé en
ché de Fréjus en 1766, et sacré le
Ce prélat gouverna, pendant b
avec une sagesse et une douceur
chement de tout son troupeau. Il
bonheur spirituel de ses ouailles.
membres de l'administration qui r
anciens Etats, il obtint des secour
vint à rendre la salubrité à la ville
sécher les marais, formés par l'a
Romains y avoient construits. Ces t
cès que l'on y respire maintenant
ce qui encourage les habitans de I
épiscopal que cette ville antique, c
l'histoire et dans les fastes de la
tant de titres.
M. l'évêque de Fréjus prévit, dè
révolution, tous les maux qui alloi
sur l'Etat; il se prépara à la persée
sainte retraite. Après avoir refusé l
sieurs écrits pour affermir les prêtre
cèse dans la pureté des principes;
ment ceux de ...

François, il fut se jeter dans les bras du cardinal
archevêque de Ferrare, le père et l'ami de tous les
et de tous les réfugiés de tout état et de tout sexe,
s il procura tous les secours de la charité la plus ho-
a plus généreuse; de Ferrare M. l'évêque de Fréjus
re obligé de se retirer à Venise; de Venise il fut à
où Mgr. Kollonitz, archevêque de Colocza, et Mgr. Je-
équc de Segna, lui donnèrent des preuves touchantes
bienfaisance et de leur vénération. Il mourut dans
lle, le 10 février 1802, dans les bras de trois prêtres
diocèse, qui ne l'avoient jamais quitté, et dans ceux
lèle serviteur qui avoit souvent consacré le fruit de
aux à pourvoir à l'existence de son maître.
enterré dans la principale église de la ville de Fiume;
Jesich, évêque de Segna, fonda un service anniver-
our le repos de son ame, et on grava cette épitaphe
ombe :

*anuel-Franciscus de Bausset-Roquefort qui pro
Dei, et religionis causa ab forojuliensi pedo quam an-
XXVII dignissime occupavit, iniquitate temporum
excusso etiam pulvere pedum, in divinæ Providentiæ
se conjiciens, exilium tanquam pastoralis officii de-
suscepit, curamque sui gregis in manibus sanctis-
apæ Pii VII deponens, sanctissime obiit, Flumine,
DCCCII, X februarii, vixit annos LXXI menses I
VIII.*

AVIS.

Bausset ayant désiré que son *Histoire de la Vie et des Ou-
le Bossuet* parût de suite, pour répondre à ses intentions et à la
patience de MM. les souscripteurs de la Collection des Œuvres
re évêque de Meaux, l'imprimeur Le Bel, de Versailles, et au
le ce Journal, on y livre, en ce moment, les quatre volumes
nt cette *Histoire* : ces derniers sont avertis que les deux vo-
ui doivent compléter la première livraison des *OEuvres*, paroî-
rs la fin de ce mois.

les prévenons aussi que, pour remplir les conditions du pros-
que nous avons publié dans notre n°. LVIII, et l'Histoire de
ne contenant que 116 feuilles d'impression, au lieu de 140 que
oit engagé à fournir, les 24 feuilles en moins seront compensées
es qui se trouveront en plus dans les volumes à paroître de la
on, la nature des matières exigeant, pour n'être point divisées,
imes qui contiendront 40 feuilles et quelquefois plus; il sera fait
nière livraison une récapitulation générale, et il ne sera payé au
'autant de volumes qu'il y aura de fois 35 feuilles (560 pages).

... comme nous l'avor

LIVRES NOU

Itinéraire de Buonaparte, depuis s
29 mars, jusqu'à son embarquement à F
1 fr. 50 c., et 1 fr. 80 c. par la poste.
rue de Seine, n°. 8; et au bureau du Jo
de cet ouvrage.

Histoire de l'ancien et du nouveau
tions édifiantes, tirées des saints Pères; pa
le nom de Royaumont : nouvelle éditio
270 fig. nouvelles, en taille douce, d'aprè
autres grands maîtres; prix : br. 27 fr.; re
Blaise, libraire, quai des Augustins, n°. (
Nous rendrons compte de cet ouvrage.

ERRATU

Dans l'article sur l'ouvrage de Bullet (2),
mégarde la naissance de Jésus-Christ sous
après coup de cette méprise, et on avoit né
elle a excité l'attention de quelques person
différer de redresser l'erreur. Le rédacteur a
que Jésus-Christ commença sa mission sous
que le sauveur du monde vit le jour sous Au
logistes varient sur la date précise de cet éve
vraisemblable le fixe à l'an 747 de la fondati
depuis la bataille d'Actium. Le père Petau,
dent d'un an. Ce n'est point ici le lieu de disc
suffira d'avoir réparé une erreur qui seroit
pas visible ... échappé à l'auteur de l'ar
ce

Réflexions sur quelques parties de notre législation civile envisagée sous le rapport de la religion et de la morale, le mariage, le divorce, les enfans naturels, l'adoption, la puissance paternelle, etc.; par Ambroise Rendu, *avocat à la cour royale de Paris, inspecteur-général et conseiller ordinaire de l'Université royale de France.*

Nous sommes toujours surpris de la légèreté avec laquelle on traite aujourd'hui les matières les plus importantes. Comment peut-on se flatter d'examiner, dans une courte brochure, les plus grandes questions de la jurisprudence ecclésiastique et civile, le mariage, le divorce, la puissance paternelle, l'adoption, etc.? Certes, il faudroit être doué d'une rare force de génie pour approfondir en quelques pages des sujets si compliqués, si difficiles, et tous ensemble d'un si haut intérêt. A la vérité l'auteur de cet écrit a des titres imposans : toutefois il est absolument possible qu'on soit académicien, avocat et même autre chose encore, et qu'on ne soit pas pour cela un homme de génie, ni même un jurisconsulte fort habile, ni même un bon logicien, encore moins un théologien exact.

Commençons par rendre justice à la droiture des intentions de M. Rendu. Nous sommes assurément bien éloignés de le confondre avec les sophistes qui, depuis vingt-cinq ans, ont exploité l'inépuisable mine de la folie humaine, et qui, après avoir *sécularisé la législation* (1), ont voulu *séculariser* la religion elle-

(1) Expressions de M. Portalis, dans son discours sur le projet de loi relatif au mariage.

même. Il s'élève, au contraire, avec énergie contre ce singulier projet. Chrétien de bonne foi, il ne rougit point de se montrer tel qu'il est, et, à la honte de notre siècle, cette franchise suppose une sorte de courage qu'on doit louer. Tant qu'il se tient dans les généralités, sa doctrine est pure, parce qu'il se borne à répéter des jugemens consacrés par le suffrage unanime des bons esprits, et à proclamer le résultat de l'expérience. Son style même s'anime et s'élève en nous rappelant aux principes d'où dépendent la paix et la stabilité des empires. « Assez long-temps, dit-il, une fausse philosophie, enivrée d'orgueil et ambitieuse du néant, annonçant la lumière et versant les ténèbres, proclamant le progrès de l'esprit humain et le faisant rétrograder vers les plus grossières erreurs : assez long-temps, disons-nous, cette philosophie matérielle a tout disputé, à Dieu son existence, à l'homme sa nature et ses nobles destinées, à la famille tous ses liens, à la société tous ses bienfaits. Hâtons-nous de mettre, par nos lois et nos institutions, un grand intervalle entre ces temps de douloureuse mémoire, et les temps à venir. La génération actuelle s'est élevée au milieu des sarcasmes de l'impiété ou des dédains de l'indifférence : que du moins la génération présente recueille un meilleur héritage, et que les enfans soient plus vertueux que leurs pères. Alors aussi, ils seront plus heureux, et ils verront disparoître les dernières traces des longs et cruels orages qui ont désolé ce beau royaume de France ».

Tous les amis de l'ordre, tous ceux qui ont réfléchi sur les causes des révolutions, et particulièrement de la nôtre, partagent les vœux de M. Rendu, et applaudiront à son zèle. Seulement ils s'étonne-

ont que tout en nous pressant de *revenir franchement* à *ces grands principes*, qui doivent *faire la gloire du* 19*e*. *siècle*, il s'en écarte lui-même sur un point aussi important que le mariage, et qu'il se constitue l'apologiste de la législation de 1792, législation funeste, corrompue et corruptrice, qui, en portant le désordre dans la famille, renversa l'Etat, et le livra sans défense aux horreurs de l'anarchie. Comment ce jurisconsulte n'a-t-il pas vu, qu'en transformant l'union conjugale en un contrat ordinaire, en ôtant à cet acte fondamental de toute société sa sanction divine, pour le placer sous la protection d'un maire, on dénaturoit une institution essentiellement religieuse, on la dépouilloit de ce qu'elle a de vénérable et de sacré, et qu'en un mot, au lieu de l'élever avec le christianisme au-dessus des passions et des caprices de l'homme, dont elle doit régler les penchans et fixer l'inconstance, on la rangeoit imprudemment parmi les lois variables de la jurisprudence humaine?

Si le mariage de sa nature n'est qu'un acte civil, il n'a donc non plus que des effets civils; ce n'est plus cette ineffable union des ames qui nous représente, selon l'Apôtre, l'alliance mystérieuse de Jésus-Christ avec son Eglise; c'est l'union des corps constatée par la loi, qui garantit l'exécution réciproque des conventions matrimoniales; car la loi civile ne peut créer un lien moral entre deux êtres spirituels : elle ne sauroit prescrire les devoirs au cœur, ni commander à ses affections; et voilà pourquoi tous les peuples ont fait intervenir la religion dans l'acte du mariage, institué par Dieu même, comme le reconnoît M. Rendu.

Certes, en comparant cet aveu de l'auteur avec le système qu'il soutient ensuite, on ne peut s'empê-

cher d'être frappé de l'inconséquence de ses principes. « Aussi ancien que le monde, dit-il, le contrat de mariage date de ce jour, où l'auteur de l'univers, avant de rentrer dans son éternel repos, se dit en lui-même : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul*. . . . . Voilà le mariage tel que Dieu l'a fait : *Sic erat ab initio*. Lui-même l'institua, lui-même en fut le témoin et le ministre ». Et il auroit cessé, au 18e. siècle, d'en être le ministre et le témoin nécessaire! Et l'on ne craint point de conseiller aux nations chrétiennes d'affoiblir, de dégrader le lien conjugal, en *sécularisant* un contrat que l'auteur même de notre être a divinisé!

Or c'est-là précisément ce que propose M. Rendu. Il voudroit que la France renonçât sans retour à ses anciennes lois, pour conserver une législation révolutionnaire et éminemment immorale. Mais voyons sur quels fondemens il bâtit son système.

A l'en croire, « le sacrement ne peut que sanctifier le mariage, mais le mariage doit précéder le sacrement ». Il établit cette assertion sur deux preuves, qui ne prouvent rien, si ce n'est qu'il n'a pas bien saisi la question qu'il traitoit.

La première, c'est que la bénédiction nuptiale n'a pas toujours été regardée comme essentielle à la validité des mariages; et, à ce propos, il cite « la décision du concile de Trente, qui, tout en déclarant nuls les mariages qui seroient contractés à l'avenir hors la présence du propre curé, frappe d'anathême l'opinion qui envelopperoit dans la même nullité les mariages de ce genre, antérieurement contractés ».

Il développe sa seconde preuve en ces termes : « L'opinion de la nécessité du sacrement pour la va-

lidité du mariage seroit contradictoire avec cette autre opinion, que les mariages entre les infidèles, et les mariages entre les hérétiques sont valides. Car, on ne sauroit transporter le sacrement hors de l'Eglise; de fait, les protestans, non plus que les infidèles, n'admettent pas même l'existence d'un sacrement de mariage, et enfin on ne voudra pas qu'il suffise de se mettre hors de l'Eglise pour faire cesser aussitôt la nécessité du sacrement, et contracter dès-lors un mariage légitime. Or, il est constant que le mariage des infidèles et le mariage des hérétiques a toujours été regardé comme valide, de telle sorte que l'Eglise n'a jamais songé à remarier ni les uns ni les autres, quand ils se sont convertis à la religion catholique. Donc, etc. ».

Ce passage nous prouve qu'au lieu de recourir à des sources pures, M. Rendu a puisé son érudition et sa doctrine sur le mariage, dans des jurisconsultes françois peu sûrs, et dans quelques canonistes imbus des mêmes préjugés. M. Rendu ignore apparemment qu'on a démontré la fausseté des maximes qu'il nous donne pour des axiomes incontestables, et qu'il y a aujourd'hui plus que de la simplicité à ressasser ces vieilleries parlementaires. S'il avoit pris la peine de consulter les théologiens orthodoxes, il auroit appris qu'un très-grand nombre d'entr'eux croient que les parties sont elles-mêmes les ministres du sacrement: ce qui renverse, par le fondement, la première preuve qu'il propose, puisqu'il s'ensuit que le sacrement peut exister indépendamment de la bénédiction nuptiale. Cela posé, on conçoit que l'Eglise, en certaines circonstances, déclare valides des mariages dans la célébration desquels cette *pieuse cérémonie* ait été négligée. Mais par cela seul qu'elle les déclare valides,

elle proclame son autorité sur le mariage même. Elle fait un acte de juge, un acte de législateur; car qui a le droit de valider, a le droit d'infirmer. Et en effet, le concile de Trente, de l'aveu de M. Rendu, n'a-t-il pas déclaré nuls les mariages qui seroient contractés à l'avenir hors la présence du propre curé? Or, ou ce décret est nul lui-même, ou les parties qui se borneroient aujourd'hui à contracter en présence de l'officier civil, ne seroient pas réellement mariées (1). Donc il est faux que *le sacrement ne peut que sanctifier le mariage, mais que le mariage doit précéder le sacrement.* Pour s'assurer du contraire, il n'étoit pas besoin de feuilleter beaucoup de livres, M. Rendu n'avoit qu'à relire son Catéchisme; il y auroit vu, d'après la décision formelle du dernier concile écuménique, non que l'Eglise se borne à bénir le mariage déjà existant, mais que le mariage a été élevé, sous la loi nouvelle, à la dignité de sacrement; en sorte que, chez les catholiques, le sacrement constitue, à proprement parler, le mariage même (2).

On objecte, en second lieu, que les mariages entre les infidèles et les mariages entre les hérétiques sont valides. Pour ce qui regarde les infidèles, la difficulté tient uniquement à l'ignorance d'un principe de théologie

---

(1) Le concile de Trente avoit laissé aux églises particulières la liberté de publier ou de ne pas publier son décret sur la clandestinité. Dès-lors ce décret, sans être nul en lui-même, pourroit n'être pas obligatoire. Il l'est en France, parce qu'il y a déjà été reçu.

(2) Le sacrement, dans toutes les opinions, fait la dignité, la sainteté du mariage; mais celui-ci n'est inséparable du sacrement que dans l'opinion de ceux qui font des contractans les ministres du sacrement.

(Ces deux notes sont du Rédacteur).

universellement avoué; c'est que l'Eglise n'a d'autorité que sur ceux qui sont devenus ses sujets par le baptême. Ses lois ne sauroient donc obliger les infidèles qui, à cet égard, demeurent sous le seul empire de la loi naturelle, et des lois positives de l'Etat dont ils font partie.

Quant aux hérétiques, il est de foi que l'Eglise a le droit de mettre au mariage des empêchemens dirimans, et il est également de foi qu'elle a le droit d'en dispenser. Or, qui s'oppose à ce qu'elle applique cette dispense aux protestans? Elle l'applique aux catholiques mêmes, lorsqu'il leur est impossible de recourir au propre pasteur, et alors, loin d'abandonner son droit, elle l'établit avec une nouvelle force, puisque sa dispense seule rend valides les mariages ainsi contractés. Cela est si vrai, que M. de Saintes, évêque d'Evreux, dans un réglement de 1576, treize ans après la conclusion du concile de Trente, auquel il avoit assisté, ordonna que pour purger entièrement le vice de clandestinité, on joindroit à l'abjuration des protestans, ou on y feroit succéder une sorte de réhabilitation. Néanmoins, l'usage contraire a prévalu, et par des motifs d'intérêt public, est devenu en France une règle générale du consentement exprès ou tacite de l'Eglise. Quand M. Rendu avance que *ce fut une chose monstrueuse d'ériger en loi civile la réception d'un sacrement*, c'est donc comme s'il disoit que ce fut une chose monstrueuse que la loi civile défendit de contracter des mariages invalides.

L'auteur s'appuie de l'autorité de M. de Bonald pour combattre le divorce : il nous sera donc permis d'opposer à l'opinion de M. Rendu, sur le mariage, le jugement de l'illustre écrivain dont il loue, avec raison, *le beau talent*, mais qui nous semble plus re-

commandable encore par ses vues profondes et par sa logique rigoureuse. Or, abstraction faite des décisions de l'Eglise, M. de Bonald a été conduit au dogme catholique par la seule force du raisonnement, et par l'enchaînement de ses principes. « Je crois, dit-il (1), qu'on peut trouver dans les principes que je viens d'exposer, une solution satisfaisante à la question célèbre agitée dans l'école, de savoir : Si l'essence du mariage consiste dans la foi mutuelle des époux, ou dans le sacrement que l'Eglise confère. Si l'on considère le mariage dans l'état de société purement domestique, tel qu'il a existé dans les premiers temps, ou tel qu'il existeroit encore et aussi nécessairement entre deux êtres humains de différent sexe, jetés sur une île inhabitée, le mariage consiste dans la foi mutuelle des époux; si on le considère entre les chrétiens vivans dans l'état public de société religieuse, il consiste dans l'union des cœurs, ratifiée, consacrée par le sacrement; et la décision contraire, quoique donnée dans de bonnes intentions, se ressent de l'esprit du siècle, et peut avoir des conséquences dangereuses ».

Ce ne sont donc pas seulement *quelques ames pieuses qui hésitent encore à reconnoître l'erreur d'une loi qui déclareroit le sacrement nécessaire à la validité du mariage*; tous les vrais philosophes n'hésitent pas plus à avouer la nécessité de cette loi, que les catholiques n'hésitent à en reconnoître l'existence. Que s'il étoit besoin d'en justifier la sagesse, nous n'aurions qu'à invoquer le

---

(1) *Du divorce considéré au XIXe. siècle, relativement à l'état domestique et à l'état public de société.* Seconde édition, pag. 59. 1 vol. in-8°.; prix. 3 fr. 60 c. et 4 fr. 50 c. franc de port, au bureau du Journal.



noignage des protestans mêmes. « J'ai frémi, dit de Luc (1), toutes les fois que j'ai entendu dis-ter philosophiquement l'article du mariage. Que de nières de voir, que de systêmes, que de passions jeu! On nous dit que c'est à la législation civile pourvoir; mais cette législation n'est-elle donc entre les mains des hommes, dont les idées, les ncipes changent ou se croisent? Voyez les acces-res du mariage qui sont laissés à la législation ci-e; étudiez, chez les différentes nations et dans les férens siècles, les variations, les bizarreries, les qui s'y sont introduits; vous sentirez à quoi tien-it le repos des familles et celui de la société si les islateurs humains en étoient les maîtres absolus. est donc fort heureux que, sur ce point essentiel, us ayons une loi divine supérieure au pouvoir des mmes. Si elle est bonne, gardons-nous de la met-en danger, en lui donnant une autre sanction que lle de la religion. Mais il est un nombre de rai-meurs qui prétendent qu'elle est détestable; soit: en est pour le moins un aussi grand nombre qui utiennent qu'elle est sage, et auxquels on ne fera changer d'avis. Voilà donc la confirmation de ce e j'avance, savoir : Que la société se diviseroit sur point, selon que la prépondérance changeroit par ites les causes qui rendent variable la législation rile, et ce grand objet, qui exige l'uniformité et la nstance pour le bonheur et le repos de la société, roit le sujet perpétuel des disputes les plus vives. religion a donc rendu le plus grand service au nre humain en portant sur le mariage une loi sur

---

(1) *Lettres sur l'Histoire de la terre et de l'homme*, tom. I, g. 48.

laquelle la bizarrerie des hommes est forcée de plier; et ce n'est pas là le seul avantage que l'on retire d'un code fondamental de morale, auquel il ne leur est pas permis de toucher ».

Tel est le langage de la raison éclairée de l'expérience. S'élevant à des considérations d'un ordre supérieur, M. de Luc envisage la question qui nous occupe sous les rapports les plus généraux, et va chercher, dans le fond même de la nature humaine, les principes par lesquels on doit la décider. Il ne distingue point, comme M. Rendu, dans *l'acte solennel* du mariage, *l'homme et le chrétien* : au contraire, il veut que ces deux titres soient inséparables, parce que ni la religion ni la raison ne permettent de les distinguer dans le même individu, parce que cette distinction n'est qu'une invention de la philosophie, une erreur dangereuse, et parce qu'enfin pour être homme, pour en connoître et en remplir les devoirs, il faut être véritablement chrétien. Le christianisme, selon saint Paul même, n'est que la perfection de l'homme social. Supposer des rapports sociaux indépendans du christianisme, c'est donc anéantir à la fois et le christianisme et la société. Rien sans doute n'est plus éloigné des intentions de M. Rendu, quoique ses principes, développés dans leurs dernières conséquences, conduisent inévitablement à ce résultat. Entraîné par l'esprit de son siècle, il cherche à composer avec les erreurs et les passions, et il ne s'aperçoit pas que leur abandonner un seul point, c'est prendre l'engagement de leur céder sur tous les autres. Ah! repoussons loin de nous ces doctrines énervées, ces systèmes mitoyens, où l'on s'efforce de rapprocher les extrêmes, de concilier les contradictoires, d'allier le bien et le mal, et où l'on ose pro-

poser à la religion, à la morale, à Dieu même, des capitulations!

On s'effraie du grand nombre de profanations qui auroient lieu si la loi civile déclaroit le sacrement nécessaire à la validité des mariages; mais si le mariage est en effet invalide sans la réception du sacrement, refuser de le recevoir n'est-ce pas donner un scandale plus grand encore, puisque c'est déclarer publiquement qu'on ne se tient point obligé par les décrets de l'Eglise? Et la loi civile qui consacreroit cette désobéissance, que seroit-elle autre chose qu'une protestation toujours subsistante contre le dogme, une invitation faite au peuple de renoncer à sa foi, et de s'affranchir du joug que l'Eglise lui impose? Il reste à savoir si de tels désordres seront suffisamment compensés par l'avantage de réunir tous les actes de mariage dans un seul registre, et si en ce cas même, il faudroit un prodigieux effort d'esprit pour trouver le moyen de concilier cet avantage avec le maintien de l'ancienne législation, si impérieusement commandé par la politique et par la conscience. F. L. M.



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Nous n'avions pas parlé de la formation d'une première commission, et nous comptions observer la même réserve sur l'existence d'une seconde. Mais quelques journaux ayant parlé de cette dernière, nous n'avons plus les mêmes raisons de garder le silence sur ce qui n'est plus un secret, et nous publierons d'autant plus volontiers ce que nous savons, que ce qui en a été dit dans quelques feuilles politiques ne nous paroît pas exact sur tous les points. La nouvelle commission, formée par M. l'archevêque de Reims et sous sa présidence,

est composée d'évêques pris, en nombre égal, dans les trois classes entre lesquelles on peut les partager. Pour la première classe, celle des évêques non-démissionnaires, les membres de la commission sont, M. de Caux, évêque d'Aire; M. de la Fare, évêque de Nanci, et M. de Coucy, évêque de la Rochelle. Les journaux ont parlé de M. Duchilleau, évêque de Châlons-sur-Saône. Nous croyons que ce prélat n'a point été nommé membre de la commission, qui devoit être composée de trois évêques de chacune des différentes classes. Peut-être M. Duchilleau est-il destiné à remplacer un des prélats précédemment nommés qui, dit-on, s'est excusé. Dans la deuxième classe, des évêques démissionnaires, M. le grand-aumônier a choisi M. de Girac, ancien évêque de Rennes; M. de Bausset, ancien évêque d'Alais, et M. de la Luzerne, ancien évêque de Langres. Les évêques de la troisième classe, c'est-à-dire, ceux institués par le Concordat, sont M. de Dampierre, évêque de Clermont; M. Dubourg, évêque de Limoges, et M. Dessoles, évêque de Chambéri. M. l'abbé de Latil, premier aumônier de Monsieur, est le seul ecclésiastique du second ordre, adjoint à la commission. M. l'abbé Jacquemin, ancien grand-vicaire de Nanci, secrétaire du ministère de la feuille, est secrétaire de cette commission. Les amis de la religion doivent concevoir les plus heureuses espérances d'une réunion de prélats distingués par leurs lumières, leur modération, leur zèle pour le bien de l'Eglise, et leur amour pour la paix. Avec de telles vues, leurs entretiens ne peuvent qu'applanir les obstacles, concilier les intérêts, et amener un dénouement honorable pour le saint Siége, avantageux à l'Eglise et à l'Etat, et souhaitable pour tous les fidèles. Cette commission doit commencer incessamment ses séances.

— MM. les administrateurs de l'île de Bourbon ayant représenté au ministre de la marine le besoin que cette colonie avoit de quelques ecclésiastiques pour occuper des cures vacantes, S. Exc. en a fait la demande au

irme à MM. les vicaires-généraux du diocèse de Pa-
is. Ceux-ci sentant la difficulté de trouver des sujets,
ous ont fait prier de publier, dans ce journal, un avis
ux ecclésiastiques du royaume. S'il s'en trouve parmi
ux à qui ces places conviennent, ils en feront part à
M. les vicaires-généraux. On les prévient que la co-
nie est civilisée, et que l'on ne doit point la considérer,
u moins pour la population blanche, comme un pays de
ission. Les ecclésiastiques qui seroient tentés d'y aller
xercer leur zèle, y desserviroient des cures déjà éta-
lies. On croit que l'embarquement aura lieu au Hâvre
ans les premiers jour de février prochain. Ainsi, il n'y
uroit pas de temps à perdre pour se disposer à faire
artie de l'expédition. MM. les administrateurs de l'île
rotégeront les ecclésiastiques qui voudroient se consa-
rer à cette bonne œuvre. Ce sont eux qui ont provoqué
a demande que nous faisons en ce moment, et la lettre
ue nous avons reçue à ce sujet, fait assez voir l'im-
ortance qu'ils y attachent, et le désir qu'ils ont de pro-
urer à la colonie des prêtres laborieux et zélés.

— Quelques journaux, plutôt que de laisser jeûner
urs abonnés de nouvelles, en imaginent quelquefois
'invraisemblables ou d'indiscrètes. Ils disent que la cour
e Rome a pris des mesures qui ont déplu à Vienne, et
ue l'empereur, par représailles, a renouvelé les ordon-
ances de Joseph. On lisoit, il y a deux jours, dans un
ournal, un article de Gand qui vouloit bien nous
pprendre que les deux cours étoient fort mal ensemble.
n ne se seroit pas douté que les nouvelles de Rome
ous seroient arrivées par la Flandre. Nous sommes por-
s à croire que ces bruits sont trop légèrement propagés
ar des politiques qui, au défaut de nouvelles, aiment
se repaître de conjectures. Les négociations sont pen-
antes, et il y a un peu de légèreté à en donner
'avance des résultats qui sont dépourvus de tout carac-
ère d'authenticité, et qui peuvent laisser de fâcheuses
npressions.

Sens. Cette ville vient d'être témoin d'une cérémonie intéressante par son objet. Elle désiroit depuis long-temps rendre au monument érigé en l'honneur de M. le Dauphin, les cendres de ce vertueux prince et de son auguste épouse. Ces restes précieux avoient été déposés, il y a vingt-deux ans, dans un cimetière. On en avoit conservé le souvenir. M. l'abbé de la Tour, vicaire-général du diocèse de Troyes, que M. l'évêque avoit nommé commissaire à cet effet, s'est transporté sur le lieu avec M. Debusquet, sous-préfet. On a vérifié les ossemens, entendu les témoins, et pris toutes les précautions pour s'assurer de la vérité. Le 8 décembre, les ossemens déposés dans des cercueils ont été remis à M. l'abbé de la Tour, et portés à la cathédrale sur un char funèbre. M. l'abbé de la Tour a chanté une grand'messe et prononcé un éloge des illustres morts. Une foule immense remplissoit l'église, et Sens se félicitoit de cette réparation solennelle décernée à la mémoire d'un prince, dont toute la France admira les vertus et pleura la mort prématurée. Il paroît même qu'on ne se bornera pas à cette première expiation. S. A. R. Monsieur, plein d'un respect religieux pour les auteurs de ses jours, a désiré qu'il fut célébré en sa présence un nouveau service. Il doit se rendre pour cet effet à Sens, le 20 de ce mois. M. l'évêque de Troyes le devancera, et officiera pontificalement dans cette cérémonie. Cette fonction sembloit convenir à ce prélat, qui prononça autrefois l'éloge du vertueux Dauphin, et qui aura à louer la piété du père devant un fils non moins pieux. Nous pouvons bien penser que ce rapprochement des grands exemples du Dauphin, et des heureuses qualités de ses augustes enfans, inspirera dignement l'éloquent orateur.

Nouvelles politiques.

Paris. Dimanche dernier il y a eu grande parade dans la cour des Tuileries. Le régiment de lanciers de Mgr. le duc

de Berry, qui s'étoit rendu à Paris pour recevoir son étendard, a défilé devant le Roi, à la tête de quelques autres corps. L'étendard a été béni dans la chapelle du château. MADAME étoit près de S. M. sur le balcon d'où elle a vu la parade. MONSIEUR et les princes étoient à la revue. Les soldats ont fait retentir l'air des cris de *vive le Roi*.

— Le lendemain, lundi 13, S. A. R. MONSIEUR, colonel-général des gardes nationales du royaume, distribua les décorations accordées à la garde nationale de Paris.

— M. Lainé, président de la Chambre des Députés, a paru pour la première fois depuis sa maladie, à la chambre, le 15 décembre, et a remercié ses collègues de l'intérêt qu'ils avoient pris à son état.

— Dans la même Chambre, M. Jaubert a fait un rapport au nom de la commission centrale, chargée d'examiner le projet de loi relatif aux dettes du Roi et de sa famille.

Votre commission, dit le rapporteur, vous propose d'adopter ce projet de loi avec un léger amendement. Elle ne se croit pas obligée de vous présenter une discussion sur le fond du projet de loi, puisque votre résolution et celle de la Chambre des Pairs l'ont provoquée. L'élan qui avoit produit dans cette assemblée la proposition de notre collègue Fornier de Saint-Lary, fut partagé par vous et par tous les bons François. Il s'agissoit de dettes contractées par S. M. pendant son absence. La justice, l'honneur national, l'intérêt du peuple françois, exigent que ces dettes soient payées par le trésor de l'État.

Les longues années de l'exil du Roi ont été consacrées à des travaux et à des études qui ont préparé le bonheur de son peuple, et qui ont attiré l'admiration des nations étrangères.

Depuis la restauration, Louis-le-Désiré nous a fait goûter le fruit de ses méditations profondes.

La générosité, le désintéressement, l'amour de la paix et l'union consolident de plus en plus le grand ouvrage dont il a posé les bases dans la Charte constitutionnelle.

Vous avez présentes à l'esprit ces belles paroles du ministre de S. M. Ces paroles seront pour la postérité un des plus beaux monumens historiques de la génération actuelle qui y trouvera le gage certain de son bonheur : Le sentiment qui y

domine est un grand désir de secourir tous les malheureux, sans aggraver les charges qui pèsent sur le peuple; sentiment bien digne d'un Roi, dont la bienfaisance, même dans le malheur, porte le caractère de cette charité chrétienne qui se porte vers toutes les infortunes, et qui pour les soulager multiplie à l'infini ses propres ressources, quelque bornées qu'elles soient.

Il est un point que la commission n'a pu accepter, la condition qui tend à faire supporter par la liste civile les intérêts de 1815. Cet abandon généreux ne peut être accepté par le peuple françois.

Cependant pour ne pas déranger le budget de 1815, les avances en seront faites par le trésorier de la couronne, qui en sera remboursé par le budget de 1816.

La commission propose l'adoption pure et simple des deux premiers articles, et la modification des articles 3 et 4.

— Une ordonnance du Roi, du 26 novembre, nomme M. le lieutenant-général comte Roger de Damas, gouverneur de la 19e. division militaire, composée des départemens du Rhône, de la Loire, du Cantal, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire; M. le maréchal Augereau, duc de Castiglione, gouverneur de la 14e. division militaire, composée de la Manche, du Calvados et de l'Orne; M. le maréchal Suchet, duc d'Albufera, gouverneur de la 5e. division militaire, composée des départemens du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

— Une autre ordonnance, du 6 décembre, nomme M. le lieutenant-général comte Dupont, gouverneur de la 22e. division militaire, composée des départemens de la Sarthe, d'Indre et Loire, de Maine et Loire, de la Mayenne, et de Loir et Cher.

— Une autre ordonnance, du 12 décembre, porte :

Art. 1er. L'appel fait sur la classe de conscription pour l'année 1815 ayant été regardé comme non-avenu, aucune indemnité ne pourra être exigée des conscrits réformés de cette classe.

2. Les conscrits réformés des classes antérieures à 1815, continueront de payer les indemnités auxquelles ils auront été taxés.

Il sera, sur la proposition des préfets, accordés des réductions à ceux qui auront droit de les obtenir.

Histoire de J. B. Bossuet, évêque de Meaux, par M. de Bausset, ancien évêque d'Alais (1).

SECOND ARTICLE.

Un des plus grands mérites d'un historien, celui qui lui procure le plus sûrement la confiance du lecteur, et qui donne à son ouvrage un caractère plus respectable, c'est le soin de bien connoître le sujet qu'il traite, c'est l'exactitude des recherches, c'est cette attention scrupuleuse à rassembler toutes les pièces qui peuvent donner du jour sur sa matière, et à recueillir dans les autres écrits tout ce qui s'y rapporte de près ou de loin. Or ce mérite, M. l'ancien évêque d'Alais le possède à un très-haut degré. On s'aperçoit qu'il a lu tout ce qui avoit des rapports, même éloignés, avec son objet, qu'il a consulté tous les écrivains qui ont parlé de Bossuet, qu'il a réuni jusqu'aux moindres circonstances qui ont trait à l'histoire de ce grand évêque. Il a eu de plus un secours fort important, et dont il a profité avec une sagacité remarquable; c'est le journal de l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet. Cet ecclésiastique, qui avoit pour le savant prélat un respect religieux, a laissé un journal manuscrit où il note, jour par jour, les actions et les discours de Bossuet. Sa fidélité scrupu-

(1) 4 vol. in-8°. orné d'un beau portrait; prix, 24 fr. et 30 fr. franc de port. A Versailles, chez Lebel, imprimeur du Roi; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

leuse qui, à ce qu'il paroît, va quelquefois jusqu'à la minutie, offroit néanmoins une source très-précieuse à l'historien de Bossuet, par le grand nombre d'anecdotes qu'il raconte, par les conversations qu'il rappelle, et par des détails curieux, qui jusqu'ici étoient restés inconnus. C'est donc dans ce recueil que M. de Bausset a puisé le plus de renseignemens et de lumières. Il y a joint un examen attentif des manuscrits de Bossuet, et des recherches sur les écrits des auteurs contemporains qui ont parlé de ce grand homme. C'est avec tous ces secours réunis, mis en œuvre avec une fidélité et un discernement exquis, que M. l'ancien évêque d'Alais est parvenu à faire un ouvrage attachant, exact, plein de faits ignorés, et qui a le double avantage de nous faire bien connoître, non-seulement Bossuet, mais son siècle. Nous nous proposons d'indiquer principalement dans cet article les découvertes que l'historien a faites, et le nouveau jour sous lequel il montre son héros.

M. de Bausset a recueilli entr'autres, avec un soin particulier, tout ce qui a rapport à l'éducation ecclésiastique de Bossuet. Il nous le montre, dès sa jeunesse, appliqué à des études graves, et se disposant à l'état auquel il s'étoit consacré de bonne heure. On auroit pu dire de lui ce qu'on disoit d'un ancien, qu'on ne vit jamais rien en lui qui ressentit la frivolité et la dissipation, encore moins rien de contraire à la sainteté du ministère auquel Bossuet aspiroit. Combien donc est coupable l'historien léger et malin qui, pour flétrir une réputation imposante, et ôter à la religion un grand appui, s'est amusé à jeter des nuages sur la conduite de Bossuet ! L'auteur du *Siècle de Louis XIV* parle d'un contrat de mariage secret entre Bossuet

[redacted]

et Mlle. des Vieux. M. de Bausset a pris la peine de réfuter cette fable mal ourdie. Il prouve dans une longue note, où il a rassemblé tout ce qui a rapport à ce bruit malicieusement recueilli par Voltaire, il prouve, dis-je, que Bossuet étoit déjà prêtre, depuis 13 ans, lorsqu'il vit, pour la première fois, cette demoiselle des Vieux; que cette demoiselle n'avoit alors que dix ou onze ans; que lorsqu'elle fut en âge d'être mariée, Bossuet étoit déjà évêque; que le contrat où Bossuet intervint, étoit un contrat public de cautionnement revêtu de toutes les formes légales, et non un contrat secret de mariage, etc. M. de Bausset examine toutes les particularités du récit de Voltaire, et en fait remarquer l'inconsistance et les contradictions, en même temps que la légèreté des assertions et l'esprit qui les a dictées.

Les circonstances et le goût de Bossuet le portèrent à l'étude de la controverse. Il étoit chanoine de Metz où il y avoit beaucoup de protestans, et leur ministre, Ferri, venoit de donner un Catéchisme. Bossuet le réfuta. Il fit plus. Il entreprit de convertir ce ministre, et on a lieu de croire qu'il réussit à le persuader, et que Ferri étoit décidé à faire abjuration lorsque la mort le prévint. Une conversion plus éclatante et plus authentique, opérée par Bossuet, est celle du maréchal de Turenne, qui abandonna le calvinisme en 1668. Le même écrivain qui a jeté des soupçons sur la conduite de Bossuet, a insinué que l'ambition avoit été le principal motif de Turenne. *Vous êtes bien bon,* écrivoit Voltaire au président Hénault, *si vous croyez que Turenne s'est fait catholique par conviction.* A ces conjectures vagues et sans fondement, M. de Bausset oppose des don-

nées positives. Il prouve par les lettres de Turenne à sa femme, qu'au milieu des soins de la guerre, ce grand capitaine lisoit les ouvrages de controverse, cherchoit la vérité, et entretenoit plusieurs années avant sa conversion des doutes sur la légitimité de la réforme. Une *Vie manuscrite* de Turenne, par le protestant d'Ablancourt, et dont M. de Bausset cite des fragmens, achève de faire voir que le maréchal, en changeant de religion, n'obéit qu'à sa conscience, qu'il ne fut mû par aucun sentiment d'ambition, et qu'il étudia pendant long-temps la matière avant de se rendre. Ces détails, propres à venger la mémoire d'un des plus grands hommes dont la France s'honore, flatteront sans doute ceux qui prennent un vif intérêt à tout ce qui touche la gloire nationale.

Des recherches non moins précieuses sont celles que l'historien a faites sur le livre de l'*Exposition*. On sait quel bruit occasionna cet ouvrage lorsqu'il parut. Les protestans, embarrassés de parer ce coup, imaginèrent différentes défaites pour en amortir l'effet. Ils publièrent que jamais ce livre ne seroit approuvé; il reçut au contraire les approbations les plus authentiques et les plus imposantes. Ils prétendirent ensuite tirer avantage de quelques changemens qui y avoient été faits. Bossuet, avant de publier l'*Exposition*, en avoit fait tirer une douzaine d'exemplaires qu'il avoit soumis à l'examen de quelques évêques et de quelques docteurs. Sur leurs avis, ou d'après ses propres réflexions, il avoit fait quelques additions ou quelques retranchemens, auxquels on affecta de mettre beaucoup d'importance. On publia que Bossuet avoit été obligé de se réformer. Un de ces douze exemplaires étant tombé entre les mains de Guillaume Wake,

archevêque de Cantorbéri, il en fit trophée. M. de Bausset a mis dans le plus grand jour la vanité de son triomphe. Il a retrouvé dans le cabinet d'un amateur à Paris, un de ces exemplaires extrêmement rares, et a publié dans une note les moindres différences qui se trouvent entre les deux éditions; de sorte que les vaines allégations des protestans sont complètement réfutées, et n'ont plus aucun prétexte.

Deux événemens particuliers, dans lesquels Bossuet se trouva mêlé, ont été l'objet de recherches intéressantes de la part de son historien, et méritent que nous en présentions le résultat. Le premier de ces événemens est la retraite de Mme. de la Vallière, qui quitta la cour en 1674. Elle songeoit depuis quelque temps à rompre ses chaînes, mais elle flottoit encore entre les mouvemens divers dont elle étoit combattue. On lui fit connoître Bossuet, et l'on voit par des lettres de ce grand évêque, qu'il travailla à fortifier les résolutions de la duchesse, qu'il l'excita à consommer son sacrifice, et qu'il écarta plusieurs des obstacles qui la retenoient encore. La conduite de Bossuet, dans cette occasion difficile, paroît pleine de prudence et de discrétion, en même temps que de zèle et d'attachement aux règles. Une affaire plus épineuse encore, et dans laquelle il n'eut pas le même succès, se présenta bientôt. Mme. de Montespan s'étant présentée à un prêtre, le jeudi-saint de l'année 1675, essuya un refus d'absolution. Elle s'en plaignit comme d'une insulte. Le Roi qui étoit religieux, malgré ses écarts, ne voulut point condamner le prêtre sans savoir ce qu'en pensoit Bossuet. Celui-ci répondit que l'ecclésiastique n'avoit fait que son devoir, et profitant de l'occasion, il parla avec tant de force que Louis XIV

promit de ne plus voir Mme. de Montespan. L'évêque fut chargé d'amener Mme. de Montespan à y consentir. Il la vit plusieurs fois à ce sujet. Il écrivit à Louis XIV, qui étoit alors à l'armée, des lettres où il cherchoit, avec toute la liberté de son ministère, à l'affermir dans ses résolutions. Mais la passion reprit le dessus dans le cœur d'un monarque jeune et impétueux, et Bossuet, après un dernier effort, n'eut plus qu'à gémir sur un scandale qu'il n'avoit pu interrompre que momentanément. M. de Bausset a rassemblé dans un même point de vue tout ce qui a rapport à ces deux négociations si délicates.

Nous avons parlé ailleurs de l'assemblée de 1682, et de la part que Bossuet prit à ses délibérations et à ses actes. Il paroît entr'autres avoir été l'auteur des quatre articles arrêtés par cette assemblée, et qu'il défendit par un grand ouvrage. Mais il est bon d'observer que cet ouvrage a subi de nombreux changemens. Bossuet l'avoit d'abord composé en 1684 et 1685. Depuis il le refondit. Vers 1696 il travailla à une autre rédaction, dans laquelle il ne parle plus des quatre articles. Il dit dans une dissertation préliminaire, qu'il intitula de la *France orthodoxe : Que la déclaration devienne ce qu'on voudra ; nous ne nous proposons point de la défendre*. Il adoucit plusieurs endroits, et retrancha entr'autres ce qui regarde le pape Libère. Il sembloit alors laisser de côté la *déclaration sur laquelle*, disoit-il, *le Pape est content et le clergé ne dit mot*. Bossuet d'ailleurs ne publia jamais ni son premier travail, ni la révision qu'il en fit. Il n'en laissa prendre qu'une ou deux copies. Il ne les montra même pas à Louis XIV. Nous pouvons conjecturer, avec beaucoup de fondement, que ce grand évêque étoit assez d'avis de ne

pas faire paroître un ouvrage de cette nature, la paix ayant été conclue entre les deux puissances. L'abbé Bossuet le dit même formellement dans un mémoire présenté à Louis XIV en 1708. Son témoignage n'est pas suspect. Il déclare que son oncle, sentant approcher sa fin, lui remit l'original de son ouvrage, en lui ordonnant expressément de ne le confier qu'au Roi, et en lui ajoutant, que *S. M. persisteroit sans doute dans la résolution de ne le point publier,* qu'elle avoit *eu pour cela des raisons qui subsistoient toujours,* et qu'*aux considérations importantes qui détournoient S. M. de faire paroître ce travail, il la prioit de joindre celle de ménager sa réputation....* Nous devons donc croire que Bossuet n'eût pas approuvé la publication de son livre, et il falloit que son neveu en fût bien persuadé puisqu'il se refusa si long-temps, malgré ses préventions connues, à livrer à l'impression l'original dont il étoit dépositaire. Il n'y consentit qu'après une édition inexacte et incomplète, qui parut à Luxembourg en 1730. Pour les autres détails, nous renvoyons à l'ouvrage de M. de Bausset, qui n'a rien omis de ce qui concernoit les changemens qu'a subis la *Défense de la déclaration.*

On le suivra avec encore plus de plaisir dans le tableau de la vie épiscopale, intérieure et domestique de Bossuet. Notre siècle aime beaucoup en général ces sortes de particularités, et celles que M. de Bausset avoit à nous révéler, ne peuvent que tourner à la gloire d'un évêque laborieux et zélé. Presque au commencement de son épiscopat, il donna une mission dans sa cathédrale, avec l'abbé de Fénélon. Il y prêcha presque tous les jours, le matin ou le soir. Il tenoit des conférences ecclésiastiques, soit à Meaux,

soit à Germigny. Il se rendoit même à celles des tres cantons de son diocèse. Ce fut dans une de conférences que la question s'étant élevée sur la ralité des bénéfices, il appuya la décision par de r velles preuves, puis il exposa ingénuement les rai qui le portoient à penser qu'il étoit dans le cas d dispense. Il étoit chargé de l'instruction d'un g nombre de protestans et de ministres. Il étoit ol de leur donner une retraite et des secours. Il lui loit quelquefois pourvoir à l'entretien de familles tières. Il avoit donc cru pouvoir conserver pour usage des bénéfices sans lesquels il n'auroit pas en état de faire face à tant de dépenses.

Pendant les 22 ans de son épiscopat, Bossue manqua pas de tenir son synode. Il gouvernoit clergé avec bonté et prudence, n'usant que rarer de son autorité, et cherchant plus à toucher qu'à nir. Il ne demanda qu'une seule fois en sa vie lettre de cachet contre un curé, qui mettoit le ti ble dans sa paroisse. Ses procédés envers les pro tans étoient également marqués au coin de la douc Il établit des missions pour eux, mais il éloigna son diocèse les exécutions militaires. Un gentilhor protestant, qui s'étoit montré plus entêté que les tres, avoit été puni par le logement de quelques de guerre. Bossuet se fit sa caution, l'attira chez ainsi que sa famille, le gagna par ses procédés patience et ses instructions, et eut le plaisir de r voir son abjuration et celle de sa femme, et de voir persévérer dans ces sentimens.

Les immenses travaux de ce savant évêque ne p vent s'expliquer que par l'emploi le mieux ente de toutes les parties de son temps. Le jour ne s



soit pas à son ardeur laborieuse. Il se relevoit toutes les nuits, l'hiver comme l'été. Après un premier sommeil de quatre à cinq heures, il sortoit du lit, récitoit matines et laudes, et travailloit pendant plusieurs heures. Tout étoit disposé autour de lui; il ne réveilloit personne. Il se recouchoit ensuite. Il suivit ce genre de vie depuis 1682 jusqu'en 1699. Alors ses médecins lui défendirent le travail, mais il continua à se relever pour dire son bréviaire. Dans son intérieur, il étoit doux et facile. Il faisoit la prière avec ses domestiques. Sa conversation étoit grave, sans être austère. Il n'aimoit point à parler de lui, et quand il le faisoit, c'étoit avec une modestie qui n'avoit rien d'affecté.

La partie de l'ouvrage de M. de Bausset, que les gens du monde liront peut-être avec plus d'intérêt, est celle qui regarde la révocation de l'édit de Nantes. L'historien nous a paru juger ce grand événement avec une impartialité et une sagacité que l'on trouve dans bien peu d'écrivains, et surtout sur cette matière. Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'auteur dans les recherches qu'il a faites, dans les discussions auxquelles il se livre, et dans les vues neuves qu'il présente. Nous craindrions de nous écarter trop de notre objet principal, et des bornes d'une analyse rapide. Nous nous bornerons à ce qui, dans cette affaire, peut toucher la mémoire de Bossuet. M. de Bausset paroît persuadé que l'évêque de Meaux ne fut point consulté sur la révocation elle-même; mais il lui attribue des *instructions* envoyées aux intendans, en 1698, et qui modifioient en plusieurs points les mesures précédemment prises. Ces instructions défendoient toute contrainte. M. de Bausset cite le témoi-

gage d'un ministre protestant, qui rend justice à la sagesse et à la modération de Bossuet. Il rend compte aussi d'une correspondance curieuse entre Bossuet et quelques évêques du Languedoc.

Nous comptions embrasser, dans ce second article, tous les faits principaux que M. de Bausset a découverts ou présentés sous une face nouvelle; mais l'abondance et l'intérêt des matières nous forcent à séparer cet article en deux, et à renvoyer la suite à un troisième article, qui sera inséré très-prochainement.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. La gazette de Francfort s'est permis de publier, sous la rubrique de Rome, qu'une lettre du cardinal Consalvi, annonçoit que le souverain Pontife recouvreroit les Marches et la Romagne, mais que les deux autres légations seroient données à un prince d'Autriche. Nous pouvons assurer que S. Em. n'a rien écrit de semblable en cette ville.

— La congrégation de la Propagande a nommé, et S. S. a confirmé, le 25 septembre dernier, les évêques suivans : patriarche d'Antioche, (pour les Maronites) Mgr. Jean Dolce, transféré de l'évêché d'Acre; patriarche de Cilicie (pour les Arméniens), Grégoire-Pierre VI, déjà évêque de Germanicie ou Marasc; archevêque de Tuam, en Irlande, Olivier O'Kelly; évêque de Scutari, en Albanie, Antoine Domassei, transféré de Pullati; de Pullati, Michel-Ange Calmet; de Scio, François-Xavier Dracopoli; d'Elphin, en Irlande, George-Thomas Plunkett; d'Alad, Pierre Waldron; de Limerick, Charles Tuoy; d'Ossory, Cyran Marun; de Kildare et Leighlin unis, Antoine Murphy; de New-Yorck, aux Etats-Unis,

Jean Conelly; archevêque de Sardien et coadjuteur de Constantinople, Vincent Coressi, transféré de l'archevêque de Naxie; archevêque de Mityleue et coadjuteur de Cashel, en Irlande, Patrice Everard.

— Les exercices pour le temps de l'Avent ont repris dans l'église de Jésus. Ils avoient cessé pendant tout le temps de la suppression de la société. Le prédicateur pour cette station est le Père Finetti, précédemment chanoine du Dôme à Ferrare, et aujourd'hui novice dans le couvent de Saint-Audré du Quirinal.

— Mgr. Frattini, archevêque de Philippes et vice-gérent de Rome, a conféré le baptême et donné la communion à une femme juive, qui étoit dans l'hospice des Catéchumenes, et qui étoit malade.

— Le cardinal della Somaglia, vicaire-général de S. S. est si bien rétabli qu'il va reprendre les fonctions de sa dignité.

— Tous les cardinaux ont fait présenter, le 25 novembre, suivant l'ancien usage, par leurs gentilshommes de cour, à LL. EE. l'ambassadeur de France, et les ministres étrangers résidens près le saint Siége, leurs lettres de vœux et de félicitation pour leurs souverains respectifs, à l'occasion des prochaines fêtes de Noël (*et non de leur avénement au trône, comme on l'a dit dans un journal de samedi dernier*).

Paris. Le samedi, 17 décembre, veille du quatrième dimanche de l'Aveut, M. de Dampierre, évêque de Clermont, a fait l'ordination dans l'église de Saint-Sulpice. Le nombre des ordinands étoit de plus de trente, dont sept prêtres, neuf diacres et huit sous-diacres.

— Le dimanche, M. l'abbé Frayssinous a donné, comme il l'avoit annoncé, la conférence sur la Providence. Elle avoit attiré encore plus de monde qu'à l'ordinaire, et a rempli l'attente des auditeurs. Nous pourrons y revenir.

POITIERS. C'est mal à propos que l'on a donné dans quelques feuilles à M. de Pradt le titre d'évêque de Poitiers. Il l'a été, mais il a cessé de l'être. Le 27 de mars 1809, le Pape, dans un consistoire tenu à Rome, a solennellement proclamé et transféré M. de Pradt à l'archevêché de Maline. Cette proclamation et translation faites par le chef de l'Eglise, ont rompu totalement les liens qui attachoient ce prélat au diocèse de Poitiers. Lui-même, dans les temps, nous annonça qu'il n'étoit plus notre évêque. Les difficultés qui l'ont empêché, jusqu'à ce jour, de prendre possession du diocèse de Malines, ne peuvent, par elles-mêmes, le replacer sur le siége de Poitiers. Ce siége, réellement vacant depuis le 27 de mars 1809, a toujours été administré, jusqu'à ce moment, par des grands-vicaires nommés par le chapitre de la cathédrale, conformément à la discipline de l'Eglise. Après la translation de M. de Pradt à l'archevêché de Malines, S. S. enjoignit à son Em. M$^{gr.}$ Michel di Pietro, cardinal de la sainte Eglise romaine, de notifier au chapitre la vacance du siége de Poitiers; ce que son éminence fit effectivement par un bref, daté de Rome le 15 avril 1809. Il suit de là que l'on ne doit pas donner à M. de Pradt le titre d'évêque de Poitiers; il n'entretient depuis longtemps aucune relation avec ce diocèse, et nous n'avons aucun titre pour priver le siége de Malines de ses talens, de son zèle et ses exemples.

EMBRUN. Parmi les anciens siéges qui ont invoqué des titres pour leur rétablissement, il en est peu qui aient à faire valoir de meilleures raisons qu'Embrun. Ce siége étoit déjà métropole avant la fin du 4e. siècle. Il compte quatre-vingt-huit prélats, dont treize ont été jugés dignes d'un culte public; dix ont été honorés de la pourpre; un a été placé sur la chaire de saint Pierre. Si on ne juge pas ces titres suffisans, on conviendra du moins que les localités s'opposent à la réunion qu'on avoit faite. Pour arriver de l'extrémité de l'ancien diocèse d'Embrun au siége de l'évêque actuel, il faut quatre

›ars en été. En hiver les communications sont souvent
npossibles. Les neiges, les montagnes, les torrens, des
hemins affreux s'opposent à toute relation. Nos Rois
voient pris l'église d'Embrun sous leur protection spé-
ale. Charles VII ordonna qu'on y célébrât, après sa
ort, deux services solennels. Son successeur y fonda
ne messe à perpétuité. Les Rois y occupoient la pre-
ière prébende. Cette église avoit reçu des Papes le titre
Basilique, et plusieurs rois, même étrangers, y avoient
it de grands présens. On dit que Gap nous disputeroit
préférence. Mais seroit-il convenable que le suffra-
nt l'emportât sur le métropolitain? Embrun a d'ail-
urs des bâtimens qui sont libres. Ceux de Gap ne le
nt pas. Enfin, en ne considérant la chose que sous le
té politique, il est utile d'établir un siége épiscopal
ns un pays écarté, montueux et difficile. Cela en
gmente les ressources. Combien d'établissemens utiles
nt dus à des évêques dans des villes peu riches! Ils
vifioient le pays. Ils fournissoient du travail à la classe
al aisée. Ils fondoient des colléges et des hôpitaux.
ur présence sera encore plus utile après une révolu-
n qui a tout détruit. Que de maux ils trouveront à
parer! Nous espérons qu'on ne privera pas Embrun
une ressource dont elle a besoin. Cette ville a tout perdu
r la révolution, et elle verroit dans un archevêque
protecteur et un consolateur qui lui rendroit tout
que la rigueur des temps lui a fait perdre.

MUNSTER. Une brochure qui vient de paroître a fait
quelque sensation. Elle est intitulée : *du Rétablisse-
ent de l'Empire germanique, tel qu'il étoit avant 1792*,
r un tréfoncier de Liége. L'auteur est dit-on, M. l'abbé
rry, ecclésiastique françois, déjà connu dans quel-
es écrits, et qui, quoique demeurant en pays étranger,
paroît pas avoir oublié sa langue maternelle. Sa bro-
ure, remarquable par la facilité du style, l'est encore
us par une certaine vigueur de raisonnement, dont
us sommes encore meilleurs juges ici, et à laquelle

bien des gens trouvent qu'il n'est pas aisé de répondre. L'auteur invoque le rétablissement de l'Empire germanique, comme une mesure dictée également par la justice et la politique. Il en appelle à l'équité des souverains alliés. Les droits des églises souveraines, dit-il, sont de la même nature que ceux des princes séculiers. Quand on se montre équitable envers ceux-ci, peuvent-elles craindre qu'on ne le soit pas envers elles? M. l'abbé Jarry rappelle les services que les Etats ecclésiastiques ont rendus à l'Allemagne. Il invoque les témoignages de Leibnitz et de Montesquieu, l'expérience du passé, les avantages d'une constitution sanctionnée par le temps, les principes du traité de Westphalie qui assura si long-temps le repos de l'Allemagne. Il combat quelques écrivains qui ont traité les souverainetés ecclésiastiques d'institutions gothiques, bizarres et ridicules. Mais sur quel fondement solide sont appuyées de telles déclamations? Si le but des gouvernemens est de rendre les peuples heureux, un pontife ne peut-il procurer cet avantage aussi bien qu'un prince héréditaire? Il est aisé de jeter du ridicule sur ce qu'il y a de plus ancien et de plus respectable, et la médiocrité est naturellement dédaigneuse. Ne pourroit-on pas observer que les Etats ecclésiastiques, disséminés dans toutes les parties de l'Allemagne, empêchoient les chocs, et étoient autant d'obstacles d'opinions et de localités, à l'ambition et aux entreprises des princes séculiers? Ceux-ci se croiroient-ils plus forts en perdant un contre-poids, et en renversant une constitution éprouvée? Ne sont-ils pas las des changemens dont ils ont été si souvent victimes, et ne sentiroient-ils pas la nécessité d'en introduire de nouveaux, ou de consacrer ceux qu'a faits la violence? Telle est la substance de cet écrit, qui se recommande par un ton soutenu de raison, de dignité, de modération et de sagesse. Nous ignorons s'il a fait quelque impression sur les arbitres de nos destinées.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, dans votre numéro du 12 novembre, vous annoncez qu'un respectable ecclésiastique avoit fait passer au gouvernement le projet de rétablir le calvaire du Mont-Valérien. Vous ne sauriez croire, Monsieur, l'intérêt que j'y prends. Je ne désire rien tant que d'y contribuer; mais je voudrois avoir une place dans la maison. Je n'ai pas encore soixante ans; je jouis, grâce à Dieu, d'une bonne santé : je dessers seul un bourg, dont la population est de plus de mille ames; j'ai fait, pour le séminaire d'Evreux, plusieurs élèves, dont on est fort content; j'en ai encore quatre que j'instruis. L'ancien pasteur d'une partie de la commune dont je suis desservant, doit revenir sous peu de l'Angleterre; j'espère qu'il voudra bien reprendre son troupeau : alors je serai libre, et pourrai occuper une place dans la maison comme prêtre habitué ou économe. Je me sens assez de courage pour solliciter, auprès des grands seigneurs, des aumônes pour le rétablissement de la maison, ou pour faire vivre les vieux prêtres qui ne pourroient point payer de pension. Je porterois avec moi 2400 ou 500 francs, qu'on pourroit employer de suite aux établissemens les plus nécessaires; je donnerois aussi mon mobilier. Si je connoissois le pieux ministre qui a eu un si louable projet, je lui aurois écrit sur-le-champ : ne le connoissant pas, voudriez-vous, Monsieur, lui faire part de ma lettre? Je vous prie de ne point me nommer.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Les journaux allemands continuent à donner les nouvelles les plus contradictoires sur le congrès. Un jour ils annoncent que les discussions sont terminées, et le lendemain ils disent avec la même assurance que les négociations prennent une tournure fâcheuse et que la paix s'éloigne plus que jamais.

Ils font alternativement partir et rester les souverains. Ils établissent un système d'indemnités et ils le renversent le courrier d'après. Le lecteur le plus confiant est totalement dérouté par cette variation de bruits et de rapports qui se détruisent. Le mieux seroit de s'abstenir de ces vaines conjectures. Mais la curiosité d'une part et la crédulité de l'autre recherchent et accueillent les nouvelles les plus suspectes et les plus invraisemblables. Il faudroit ne pas vouloir en savoir plus qu'on ne veut nous en apprendre. Mais au milieu de si grands intérêts, qui ne s'efforce pas de lire dans l'avenir? On se flatte aujourd'hui que le roi de Saxe ne sera point immolé à de petites vues d'ambition. Un journal anglois faisoit dernièrement son apologie d'une manière qui retomboit à plomb sur un roi d'une dynastie un peu moins ancienne. Qu'a-t-on à reprocher, disoit-il, au roi de Saxe? a-t-il été porté d'une écurie sur le trône? a-t-il contribué aux brigandages commis en Espagne? a-t-il fait tirer à mitraille sur le peuple de Madrid? a-t-il eu sa part dans la dépouille de l'Allemagne, dans le pillage de la Pologne, dans la dévastation de la Russie? ce seroit celui-là qu'il faudroit se hâter d'expulser, s'il étoit possible qu'il y eût sur quelque trône un soldat parvenu de cette espèce.

— Le mardi 13 de ce mois, à une heure de l'après-midi, Madame, duchesse d'Angoulême, accompagnée de M. le comte Pastoret, de M. le vicomte de Montmorency, membres du conseil-général des hospices, et de M. Desportes, membre de la commission administrative, a visité l'hospice des Incurables, femmes, rue de Sèvres. S. A. R. a été reçue à l'entrée de l'église par l'aumônier de la maison. Après une courte cérémonie religieuse, Madame a visité les différentes salles, le réfectoire, les chambres des malades, la lingerie; elle a partout adressé des paroles de consolation et de bonté, et recueilli les plus touchans témoignages de reconnoissance et d'amour.

A sa sortie de l'hospice des Incurables, Madame s'est rendue à celui des Enfans malades, situé à l'extrémité de la rue de Sèvres. Elle a été reçue par M. Péligot, membre de la commission des hospices, qui, de concert avec M. le comte Pastoret, a dirigé Madame dans la visite qu'elle a bien voulu faire.

Madame a témoigné son entière satisfaction de l'état dans lequel elle a trouvé ces utiles établissemens.

La captivité et la mort de Pie VI, par le général de Merck, *commandant de la citadelle de Valence au moment de la détention du souverain Pontife* (1).

Deux Papes non moins respectables par leurs ertus et leur caractère, que par leur haute dignité, nt successivement été l'objet de la persécution la lus odieuse; et ce n'est pas sans éprouver un mouement de honte qu'on est forcé de convenir que c'est le la part de la France, ou du moins des gouvernenens qui y avoient usurpé le suprême pouvoir. L'un le ces Pontifes, plus heureux que son prédécesseur, établi aujourd'hui sur son siége, a recouvré les honeurs, les prérogatives attachés au souverain sacerloce, et ce qui sans doute lui est bien plus précieux, a liberté de gouverner l'Eglise de Jésus-Christ, les noyens de la consoler, d'en guérir les plaies, de pourroir à ses pressans besoins, de lui rendre son lustre t sa splendeur.

L'autre Pontife, après plusieurs années d'un règne ranquille et heureux, après s'être montré non-seulement un digne chef de la religion, mais encore un ouverain sage et bienfaisant, vit de loin se former l'orage qui depuis s'est si prodigieusement grossi, et

(1) Vol. in-8°. avec le portrait de ce Pape; prix, 3 fr. et 3 fr 50 cent. franc de port. Londres, de l'imprimerie de I.-F. Dove St. John's Square; publiée par Mme. de Merck, veuve du général; et se trouve à Paris, chez Ad. Le Clere, quai des Augustins, n°. 35, au bureau du Journal.

a éclaté d'une manière épouvantable. Des réformes intempestives et maladroitement combinées de la part d'un prince qui depuis eut sujet d'en pleurer amèrement les suites, et de regretter de n'avoir pas prêté une oreille plus favorable aux avis paternels que Pie VI avoit pris la peine d'aller lui donner personnellement, amenèrent la révolution de la Belgique. Le torrent des opinions anti-religieuses, auquel on négligea d'opposer une digue suffisante; les attaques faites à la religion, sans que les gouvernemens songeassent à les réprimer; un déluge de livres corrupteurs, non-seulement de la morale chrétienne, mais encore de la morale publique, dont on n'empêcha point, dont quelquefois on favorisa l'introduction et la circulation, amenèrent cette crise affreuse qui jeta la nation françoise dans des désordres inouis, lui coûta son Roi, lui fit, comme Rachel, pleurer des générations entières de ses enfans, *parce qu'ils ne sont plus*, inonda la terre de sang et la souilla de crimes.

On est sûr d'appeler l'attention quand on vient raconter de grandes infortunes, quand on annonce qu'on va parler d'augustes victimes, qu'on peindra l'injustice de leurs oppresseurs, qu'on tracera le tableau de leurs longues calamités; mais, comme on le disoit dernièrement dans ce Journal, celui qui se charge d'une si grande tâche, doit se mettre au niveau de son sujet. S'il reste au-dessous, l'intérêt s'évanouit. Nos lecteurs, d'après le compte que je vais rendre, jugeront si l'historien *de la Captivité et de la mort de Pie VI*, a été plus heureux, et a mieux réussi que l'auteur de l'*Histoire des malheurs et de la captivité de Pie VII, sous le règne de Napoléon.*

Si on s'en rapporte au titre de la brochure, cette

relation est d'un officier distingué, qui commandoit dans la citadelle de Valence pendant que le Pape Pie VI y étoit détenu, et elle a été publiée par sa veuve, en Angleterre. On assure qu'elle a été envoyée en France à une personne d'un état et d'un caractère respectables, qui croit le récit authentique. Si en effet cette relation est du général de Merck, en sa qualité de témoin oculaire, il étoit plus en état que qui que se soit de donner des détails circonstanciés sur ce qui s'est passé pendant la détention du saint Père, qu'il ne quittoit point, et dont sa conduite lui avoit mérité la confiance. Son récit néanmoins n'est point riche en faits; il est vrai qu'il n'embrasse pas un long espace de temps; les ordres du Directoire pour se saisir de la personne du Pape, chez les Chartreux de Florence, et pour le transférer en France, ne datant que de la fin d'avril ou du commencement de mai 1799, et le Pape étant mort à la fin du mois d'août suivant; ce n'est donc qu'un intervallo de quatre mois, lequel, passé en prison, ne peut pas fournir beaucoup d'événemens.

Aussi le général de Merck se borne-t-il à raconter que le Pape, ayant été arraché de force de son palais, à Rome, après avoir passé quelque temps à Sienne, dans un couvent de Dominicains, alla chercher un asile dans la Chartreuse de Florence; que lorsqu'il plût au Directoire d'en faire sortir un vieillard, dont l'unique occupation étoit de prier, et qui n'avoit aucune force, aucuns moyens à opposer à ses ennemis, pour le transférer à Valence, le général Championnet fut chargé d'exécuter cet ordre, et le fit d'une manière qui dut satisfaire ses commettans; c'est-à-dire, qu'il n'épargna rien de ce qui pouvoit abreuver ce

vénérable Pontife d'amertume. On lui fit traverser l'Italie, le Piémont et les Alpes, entouré de soldats et à grandes journées. On l'exposa aux injures de la populace qu'on ameutoit. On l'entraînoit comme un coupable. Tel fut le traitement auquel Pie VI fut exposé, jusqu'à son arrivée à Romans. Remis alors entre les mains du général de Merck, il trouva cet officier empressé à adoucir, par des témoignages de respect, ce qu'il avoit eu à souffrir. Non-seulement les outrages cessèrent, mais le peuple, excité par l'exemple du général, voulut rendre au saint Père les honneurs qui lui étoient dus. Le général de Merck s'y opposa, craignant que ces marques de vénération filiale n'attirassent au malheureux Pontife des maux encore plus grands de la part de ses persécuteurs. Le Pape, aussi charmé que surpris d'égards auxquels, depuis l'invasion des troupes françoises, il n'étoit plus accoutumé, donna sa confiance entière au général de Merck, et le pria de coucher dans sa chambre (1), croyant que, sous une telle garde, il seroit en parfaite sûreté. Ainsi le général put être témoin, et le jour et la nuit, de toutes les actions du saint Père. Il rend témoignage à sa douceur, à sa patience, à son admirable résignation. S. S. eut la bonté de s'informer de l'état de la conscience du général; il voulut bien le confesser, et l'admettre aux saints mystères. Toujours plus touché des malheurs du saint Père, le général de Merck lui proposa de le dérober à sa prison, et de le conduire à une frégate angloise mouillée à l'embouchure du Rhône; mais le Pape ne le voulut point. *Rester et*

---

(1) Nous avouons que nous n'en croyons rien.

souffrir, dit-il, *est mon devoir. Le ciel le veut ainsi, respectons sa volonté suprême.*

Le général raconte que le Pape lui prédit, avec des circonstances particulières, un voyage d'outre-mer qui, en effet, s'exécuta, et que lui, général, ayant reçu du Directoire un ordre de se rendre à Venterole, village du département de la Drôme, le Pape lui annonça que dans trois jours il auroit cessé de vivre, et que la nouvelle lui en seroit portée le quatrième; ce qui s'accomplit aussi exactement, grâce au poison, qui, suivant le général de Merck, fut immédiatement après son départ, donné au souverain Pontife.

A ces détails, sur la captivité et la mort de Pie VI, se trouve jointe une anecdote concernant une sœur Louise, dont le corps, après avoir été cinquante-trois ans enterré, s'étoit trouvé entier dans le cimetière de Venterole. Cet événement y attiroit tout le voisinage, et c'étoit autant pour mettre ordre à ces rassemblemens que pour le séparer du Pape, qu'il traitoit mieux qu'on ne le vouloit, que le général de Merck avoit reçu l'ordre de se rendre dans cette ville. Il y trouva en effet le corps de cette sœur, entier, *sans que la mort eût rien changé à son visage.... ses lèvres colorées, comme celles d'une personne vivante, sembloient prier..... on ne respiroit aucune mauvaise odeur autour de son corps.* Les instructions du ministre enjoignoient au général de faire consumer ce cadavre dans la chaux. Son admiration pour ce qu'il regardoit comme l'œuvre de Dieu, surtout après la déposition du vieux curé de Venterole, lui suggéra la ruse innocente de faire conserver ce corps comme objet d'histoire naturelle, digne de figurer parmi les

circonspect à admettre ces r
de côté la prédiction du voyag
qui, en effet, alla à Saint-
parlant que de l'annonce que
en en fixant le temps précis,
nant que le Pape ayant avec l
à Valence, l'archevêque de
cardinal Spina, son maître de
fesseur, aucun d'eux n'ait ja
semblable.

On peut en dire autant de l'
on ne sache pas que les même
mais parlé. Quoique ces année
souillées par des horreurs de
qu'un assassinat et un sacrilége
coûté aux hommes qui dominoi
est assez de crimes avérés, san
veau sur une assertion vague,
quoi pouvoit servir d'ailleurs
jours la mort d'un vieillard de
sécuteurs avoient en leur pui

le bras de Dieu sans doute n'est point raccourci, et il peut, quand il lui plaît, manifester sa puissance en préservant de la corruption le corps de ceux qui l'ont fidèlement servi; mais on ne doit point croire légèrement à de telles merveilles. On a vu, dans diverses circonstances, se renouveler ce phénomène d'un cadavre conservé sans qu'il soit besoin de recourir au miracle. Quelques terres ont cette propriété conservatrice. Tel étoit le sol de l'église des Cordeliers de Toulouse, où les corps se desséchoient en conservant leur forme (1); d'autres causes peuvent encore concourir à cette conservation. Mais ce qui jette un doute légitime sur l'anecdote concernant la sœur Louise, c'est que, malgré l'assurance positive qu'en donne l'auteur de la brochure, il ne paroît point que ce corps ait été ni transporté ni déposé dans le cabinet d'histoire naturelle. Un des conservateurs de ce cabinet, bien instruit de tout ce qu'il renferme, ayant été consulté à cet égard, a répondu qu'il n'y avoit jamais été apporté rien qui eût quelque rapport avec ce récit. Ainsi, le général de Merck a avancé, à cet égard, et assuré avec confiance un fait faux. Cette seule circonstance infirme beaucoup les autres parties de son récit. On observe d'ailleurs que sa relation a un caractère romanesque, et est écrite avec emphase et affectation. Les discours que le général fait tenir au Pape ne paroissent pas fidèlement rapportés. L'ouvrage est de plus mal écrit. Le général de Merck avoit apparemment oublié le françois, ou peut-être ne l'avoit-il jamais su. Enfin, quoi-

---

(1) Piganiol, *Description de la France*, tome VI, article *Toulouse*.

que cet écrit ne montre Pie VI que sous des rapports honorables, il ne se présente pas sous des caractères d'exactitude et d'authenticité, et l'on soupçonne que le général de Merck, écrivant loin du théâtre des souffrances du Pontife, a cherché à exciter l'attention, et à piquer la curiosité, en disant plutôt des choses extraordinaires que des choses vraies, et à se donner un certain relief en exagérant les services qu'il a rendus au Pape, et les bontés de ce vénérable Pontife pour lui. L.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. S. Em. le cardinal Litta, préfet de la Propagande, vient de nommer les supérieurs des différens colléges des missions dans cette capitale. Ces colléges sont au nombre de dix, et ont pour supérieurs des religieux de l'ordre auquel ces colléges appartiennent.

— Le premier dimanche de l'Avent, S. S., après avoir dit la messe dans sa chapelle secrète du palais Quirinal, se rendit au palais du Vatican, se revêtit de ses habits pontificaux, et alla à la chapelle Sixtine, où, après avoir reçu les cardinaux à *l'obédience*, elle assista, sur son trône, à la messe solennelle qui fut chantée par Mgr. Morozzo, archevêque de Thèbes. Seize cardinaux étoient présens, ainsi que LL. EE. les conservateurs de Rome et le maître du sacré palais, la prélature, les chefs des ordres réguliers, et tous ceux qui jouissent du privilége d'assister à ces cérémonies. Il fut prononcé un discours latin. S. S. se rendit ensuite en procession à la chapelle Pauline, qui est contiguë. Elle portoit le saint Sacrement, qui fut exposé à la véné-

ration des fidèles. Après les prières d'usage, S. S. y passa une heure en oraison. Sa piété et son recueillement excitoient l'admiration de tous les assistans. Le saint Père retourna ensuite au Quirinal.

— Suivant l'ancienne coutume, les cardinaux ont envoyé, aux agens des membres du sacré collége absens de Rome (il y en a neuf), leurs vœux et leurs félicitations pour la prochaine solennité de Noël.

— Le cardinal Albani est de retour d'Urbin. Il a rendu ses hommages au saint Père, et a fait visite au cardinal camerlingue.

— Le chevalier Camille-Louis Derossi, secrétaire de M. le nonce Galeppi, vient d'arriver de Rio-Janeiro, dans le Brésil. Il annonce que le prince et sa royale famille se portent bien. M. l'archevêque de Nisibe est dans un état passable de santé. On croit que la cour reviendra en Portugal à la fin d'avril prochain.

— Le P. Frédéric de Saint-Jean, religieux capucin, prêche la station de l'Avent devant le souverain Pontife. Le P. Alexandre Bardani remplit le même emploi pour la maison du saint Père.

— La fête de saint André a été célébrée avec pompe dans l'église du noviciat des Jésuites, près le Quirinal. Le cardinal Pacca y a dit la messe. S. S. a visité l'autel du saint Apôtre, et a admis la communauté au baisement des pieds.

Paris. La commission ecclésiastique nommée par le Roi est complète par l'arrivée de M. Dubourg, évêque de Limoges. Elle a déjà tenu six séances. Il ne nous appartient pas de chercher à en pénétrer les résultats. Mais ce qu'il est bon de publier, et qui réjouira sans doute tous les amis de la religion, c'est que la plus tou-

composent :

Grand-aumônier; Mgr. de
chevêque duc de Reims.

Premier aumônier.....

Aumônier ordinaire, M. l
Confesseur, M. l'abbé Roch

Aumôniers par quartiers,
Montazet, l'abbé de Chabril
l'abbé de Chambre, l'abbé du
l'abbé de Couasnon et l'abbé d

Chapelain ordinaire, M. l'

Chapelains par quartiers, M
Pelme, Godinot des Fontai
Rauzan; Fayraud, Brajeuil e

Maître des cérémonies, M. l

Clerc ordinaire, M. l'abbé

Prêtres clercs par quartiers
Soos, Duval, Mellier, Hubert,

Secrétaire-général de la gra
Feutrier.

Chef des bureaux, M. Villai

Aumôniers ordinaires, MM. les abbés de Vichy et de Grimaldy.

Chapelain, M. l'abbé de Chatenay.

— L'état fâcheux où se trouvent plusieurs curés dans les campagnes, a droit à l'attention du gouvernement, et mérite, ce semble, qu'on adopte, à cet égard, quelques mesures lors des arrangemens définitifs que l'on prendra relativement au clergé. Cette classe sera sans doute l'objet d'une bienveillance spéciale de la part d'un Prince juste et sage. Les curés de campagnes portent le plus grand fardeau du ministère. Ils instruisent, ils consolent, ils civilisent des hommes qui, sans eux, resteroient étrangers aux notions les plus nécessaires de la morale. Ils en font des chrétiens et des sujets affectionnés. Ils sont en quelque sorte le lien entre l'autorité et ceux qui doivent lui obéir. Ils leur apprennent à remonter à la Providence, et à la bénir dans ces grands changemens qui renouvellent un empire, et qui lui rendent la paix, l'ordre et le bonheur. Ils leur font aimer le Prince et révérer ses lois. C'est par eux, et en quelque sorte par eux seuls, que les principes et les sentimens conservateurs des sociétés arrivent et se communiquent dans ces cantons isolés où l'influence de l'esprit public est nulle, et où l'action du gouvernement se fait à peine sentir. Nous ne faisons pas le procès à l'administration des maires. Mais qu'est leur ministère froid et silencieux, auprès du ministère du curé? L'un n'a qu'un titre humain et précaire; l'autre a un caractère imposant et sacré. L'un pris parmi le peuple même, confondu dans la foule, souvent peu instruit, n'a pas toujours la considération personnelle qui ajouteroit aux droits de sa place. C'est plutôt un agent qu'un protecteur. Il exécute plus qu'il ne persuade. Un curé, du haut de sa chaire, a bien une autre influence. Il est dans une classe à part. Le choix qu'on a fait de lui ne fait point de jaloux. Il parle au nom du ciel. Il annonce une doctrine relevée. Ses instructions, les pro-

messes qu'il fait, les menaces qu'il prononce, son langage, tous les détails de son ministère, tout, jusqu'à son costume même, lui donne une autorité, et lui assure une influence précieuse. C'est l'homme de l'Eglise; j'oserois dire aussi que c'est l'homme du gouvernement et de la société. Il attache ses paroissiens à l'ordre établi. Il leur fait sentir, par exemple, le double bienfait de la Providence, qui, cette année, les a délivrés d'un fléau destructeur, et leur a donné à la place un père affectionné. Il fait arriver jusqu'à eux les paroles, les actions, les désirs de ce bon Roi. Nous pouvons, à cet égard, parler avec toute connoissance de cause. Notre Journal nous met en rapport avec beaucoup de curés qui nous écrivent pour différens objets. Ils manquent rarement dans leurs lettres de montrer l'esprit qui les anime, et leur attachement à une dynastie protectrice. Ils nous rendent compte des discours qu'ils ont prononcés dans ce sens, de fêtes, de services qu'ils ont ordonnés, de soins qu'ils ont pris pour faire partager leurs sentimens à leur troupeau, pour toucher les indifférens, pour ramener les aveugles, pour éclairer les esprits sur les derniers événemens. Ils ne font point trophée de leur zèle, mais ils l'épanchent. Nous n'avons pu citer leurs noms en détail et faire mention de leurs efforts; mais nous leur devions au moins cette justice de proclamer en général leur attachement à la cause sacrée à laquelle nous devons nous rallier tous, et de faire connoître l'esprit qui anime cette classe respectable dont les services assidus et journaliers doivent lui concilier l'estime, la confiance, je dirois même la reconnoissance générale.

Cependant cette classe, si utile et si laborieuse, n'est pas, à beaucoup près, dans une situation prospère, et il importe d'éclairer à ce sujet la religion d'un gouvernement qui ne demande qu'à être instruit du bien qu'il veut opérer. Sous le régime qui vient de finir, on avoit pris successivement pour les curés de campagnes différentes

ne au-dessus de cent écus. L'homologation accor-
evenoit même illusoire. On paya une première an-
mais bientôt on cessa, et il est assez connu que les
quarts des soumissions restent sans exécution. Ainsi
esservans ne jouissent pas, pour la plupart, d'un
ément reconnu nécessaire. Ce supplément même
-il suffisant? On sait qu'il y a très-peu de casuel
les campagnes. Comment en exiger de gens pau-
qui ont de la peine à vivre, et à élever leurs fa-
s avec un travail pénible? Les curés seroient plu-
ntés de leur donner, s'ils le pouvoient, que de leur
nder. Le moins que l'on puisse accorder dans les
agnes, c'est mille francs. Cette somme n'est pas
oportion avec l'augmentation de toutes les denrées:
ne donnera pas encore aux curés les moyens de ré-
re beaucoup d'aumônes dans le sein des indigens;
du moins elle pourvoira à leurs plus pressans be-

rlerai-je du logement des curés? C'est encore là pour
une source d'embarras et de désagrémens. La plu-
n'ont point de presbytères. Ils sont dans des mai-
le loyer, d'où on peut les forcer de sortir. Ils sont
uefois obligés de changer. Ils sont à la merci de
iétaires qui abusent de leur position pour les tour-

Enfin les prêtres âgés méritent de fixer aussi la sollicitude du gouvernement. Des vieillards sont réduits à une pension de cent écus. Il y auroit d'autant moins d'inconvénient à l'augmenter que le nombre de ces prêtres diminue tous les jours, et sera bientôt réduit encore. Quelques évêques ont adopté en leur faveur des mesures partielles, et toujours insuffisantes. Ne peut-on pas espérer de la part du gouvernement une mesure générale, que l'équité commande, que l'humanité réclame? Ne croit-on pas qu'il est juste d'empêcher de mourir de faim des gens auxquels on a pris leurs biens? On a dit, dans une occasion importante, que la réduction des pensions étoit irrévocablement consommée, et qu'il n'étoit plus possible de revenir sur cette opération. On diroit que cette opération tient à la constitution de la monarchie, et à la tranquillité du royaume. Je ne vois pas, je l'avoue, qu'une augmentation, telle que la comporteroit l'état du trésor, put être une chose fort alarmante, ou une violation de la charte. Il semble qu'il y ait toujours des gens qui tremblent de voir le clergé trop riche, et qui ne peuvent se défaire, à son égard, du langage et des préventions auxquels nous avons été accoutumés pendant la révolution. Que demande-t-il pourtant? de ne pas être dans la misere. C'est un engagement qu'on a contracté avec lui, lorsqu'on a mis la main sur ses propriétés. L'honneur de la nation veut que cet engagement soit rempli. Ce qui est une obligation pour les particuliers, ne peut cesser d'en être une pour l'Etat.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. La société des secours de la Providence, composée d'environ 500 membres, a été formée, il y a dix ans, par d'anciennes familles de la cour pour contribuer au soutien de l'asile des vieillards et orphelins de la Providence qu'avoit institué l'année précédente, avec le concours de sa famille,

un ancien écuyer de Madame, et pour donner des secours de toute nature à tous les genres d'infortunés.

Le compte général rendu en l'année 1813 par M. l'administrateur et trésorier et par MM. les commissaires de la société nommés à chaque exercice pour l'examen des recettes et dépenses, par le comité d'administration, présente 558 vieillards et orphelins placés à l'Asile de la Providence, et quelques-uns dans les hospices; une somme de 8279 fr. 49 c. de secours distribués en nature et en argent hors de l'établissement à des personnes froissées par le malheur;

Deux cent cinquante-cinq malades traités au-dehors à domicile: une distribution de 5470 soupes économiques pendant l'hiver à des familles indigentes;

Une somme de 2500 fr. de secours obtenus du gouvernement pour les infortunés que la société ne pouvoit secourir elle-même;

Et un grand nombre d'enfans des deux sexes placés dans des écoles de charité et en apprentissage.

Ce tableau a été mis sous les yeux du Roi par M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, avec une adresse du comité d'administration de la société de la Providence, présidé par M. l'ancien évêque de Saint-Claude, contenant des vues et des moyens d'accroître les ressources de la société pour en étendre les secours, si nécessaires aux infortunés.

S. Exc. le ministre de la maison du Roi a envoyé, par ordre de S. M., à l'administrateur et trésorier, une somme pour augmenter les bienfaits de cette double institution, en lui annonçant « que tout ce qui intéressoit l'humanité avoit droit à l'auguste protection du Roi, et que S. M. l'accordoit avec plaisir au respectable établissement connu sous le nom d'*Asile de la Providence* ».

Monsieur, Madame, les princes de la famille royale et les princes et princesses du sang ont daigné aussi seconder, par leurs généreux bienfaits, les efforts constans de la société, qui ne s'est jamais refusée, depuis son institution, à aucune des demandes qui lui ont été adressées, autant que ses moyens ont pu le lui permettre.

Des grands-officiers de la couronne et des dames de la cour

eulent bien aussi accroître par leurs dons les ressources des-nées aux infortunés.

Cette association respectable acquiert aujourd'hui une nouvelle force par l'auguste protection du Roi ; rassurée sous *le* règne paternel et bienfaisant de S. M. sur le sort des infortunés qu'elle a adoptés, elle trouvera de nouvelles ressources pour eux dans les nouveaux dons que l'incertitude des temps passés et les malheurs de la guerre faisoient souvent décroître. La société de la Providence versant sans exception des secours de toute nature sur ceux à qui leur position ou leur santé les rendent nécessaires, invite toutes les personnes charitables à s'unir à elle pour augmenter les moyens d'assistance. On voit, par le tableau de ses travaux, le bien qu'on peut opérer par la réunion des plus foibles dons.

Chaque année, la veille du dimanche de la Passion, un service solennel a été célébré depuis dix ans, et continuera de l'être tous les ans, en l'église de Saint-Roch, pour les membres de la société et bienfaiteurs décédés.

La souscription (que plusieurs membres ont déjà désiré augmenter) est de 15 fr. par an, et se verse chez le trésorier, rue Saint-Honoré, n°. 323, où l'on trouve les réglemens et comptes rendus par la société.

LIVRE NOUVEAU.

Recueil de Discours pour la première communion, le mariage, et autres sujets; par M. Bouillerot, curé de Romilly sur Seine (1).

Ce Recueil, quoiqu'assez court, peut être utile à des ecclésiastiques employés dans le ministère. L'auteur, en travaillant pour ses paroissiens, s'est aussi proposé de rendre service à ses confrères; et ce qui achève de montrer la pureté de ses vues, c'est qu'il a abandonné tout le bénéfice de la vente pour le séminaire diocésain.

---

(1) Ce Recueil se vend 75 cent. au bureau du Journal.

ıė, de l'autre la désolation et la crainte, la
se remplissant de troupes étrangères, tous les
ıs menacés d'être forcés de prendre les armes
outenir un gouvernement qu'ils abhorroient,
ssures violentes se succédant rapidement, l'u-
eur s'agitant en tout sens pour conjurer l'orage
roit attiré sur sa tête, et s'apprêtant à faire une
d'extermination, et à nous entraîner tous dans
te, tels étoient les sinistres auspices sous les-
s'ouvrit la présente année; et combien les trois
ers mois ajoutèrent aux dangers de notre situa-
Des succès mêlés de revers, la dévastation de
npagnes, l'incendie de nos villes, des provoca-
nsensées au meurtre et au pillage, des levées
es, des impôts redoublés, le méconteme-
porté à l'extrême, le deuil et l'effroi dans
les familles, voilà le spectacle que nous of-
quand la Providence daigna enfin prendre pitié
ıs, et mit, par un grand coup, un terme a

---

n-8°.; prix, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 80 c. franc de port.

nos longues souffrances, et à la sanglante prospérité d'un homme dur et insatiable. Il couroit çà et là, toujours pressé par un ennemi infatigable, harcelé tantôt par une armée, tantôt par une autre, et ne sachant où le danger étoit le plus imminent. Il avoit beau se débattre, son heure étoit arrivée. Il fut enfin trompé, cet homme si habile, ce guerrier si clairvoyant, ce général si actif. Les alliés lui dérobèrent leur route. Il alloit les chercher en Lorraine, pendant qu'ils se dirigeoient sur Paris. Averti trop tard de sa méprise, il ne revient que pour apprendre la capitulation de la capitale. Combien il fut humilié lorsqu'on lui rendit compte de la reddition de cette grande ville, et de l'entrée pacifique et amicale des alliés dans nos murs, dont il nous avoit prédit la destruction! Combien son ame, naturellement tendre et sensible, dût être affligée d'un accueil si différent de celui dont il nous avoit menacés! Les désastres de la guerre de Russie n'avoient pu *briser son ame uniquement occupée de la gloire et de l'intérêt de son empire* (1). Mais les procédés magnanimes des souverains, leurs égards pour une population immense et innocente des outrages de son chef, leurs proclamations pacifiques irritèrent cet ami de son pays. Ce fut alors sans doute qu'il sentit que son règne étoit fini, et qu'il n'avoit plus aucun moyen de lutter avec des ennemis qui, après avoir ébranlé sa puissance par les armes, venoient de l'abattre entièrement par leur générosité après la victoire. Il étoit venu jusqu'auprès de Paris. Il s'en retourna, en frémissant d'une issue qui n'étoit

---

(1) Paroles de Napoléon dans le discours d'ouverture du Corps Législatif.

triste que pour lui. La vue de nos maisons en feu l'auroit moins touché que cette paix, cette concorde, cette confiance entre des peuples faits pour s'estimer.

C'est à raconter ce changement de scène qu'est destinée la brochure que nous annonçons. L'auteur avoit déjà fait ses preuves dans *la Régence à Blois*, où il avoit recueilli avec soin la chute de cette cour fugitive, et les derniers momens de cet empire qui, peu auparavant, paroissoit si bien établi. Cette nouvelle brochure est le complément de l'ancienne. L'auteur y suit le principal personnage dans les différens degrés de sa décadence, dans sa route vers son nouveau séjour, et dans les premiers instans qu'il y passe. Ces trois époques forment les trois parties de cette brochure. Entre plusieurs mérites que je pourrois y remarquer, celui qui m'a le plus frappé, et auquel on attachera le plus de prix, c'est l'exactitude des faits. L'historien paroît en avoir fait son objet principal. Il ne mêle point de déclamations à son récit. Il rapporte ce qu'il sait. A peine se permet-il, de temps en temps, quelques réflexions courtes et frappantes. A dire vrai, cette grande catastrophe parle assez d'elle-même. Ce contraste d'une fortune si haute et d'une chute si complète, de tant d'arrogance et d'humiliation, de tant de flatteries et de malédictions, de tant de bravades et de frayeurs, peut instruire encore plus qu'il n'amuse. C'est une grande leçon que ce soulèvement de tout un peuple dans plusieurs villes du midi, quand cet arbitre du monde y passa, que cette peur dont il y fut saisi, et ces petits moyens auxquels il avoit recours pour se cacher. Il avoit été insolent dans la bonne fortune, il ne lui manquoit que d'être lâche dans la mauvaise. Il

est tombé sans honneur, comme il s'étoit élevé san noblesse; et ce fanfaron de gloire n'a pas su mérite d'être plaint dans sa disgrâce, comme il n'avoit pa su se faire estimer dans son élévation.

Nous ne donnons point ici les détails de son voyag et de son exil. On les trouvera très-circonstancié dans cette brochure, et nous ne voulons point prive le lecteur du plaisir de les y apprendre, ou du moin de se les rappeler; car au milieu de tant d'événemens nous en oublions quelquefois d'assez curieux, et il es bon de se les remettre dans l'esprit. Le souvenir d passé nous fera encore plus bénir le présent.

Fables nouvelles de M. A. F. le Bailly, *divisées e quatre livres* (1).

La première édition de ces *Fables* remonte à 1784 Elle parut alors sous les auspices de S. A. S. Mgr. l duc d'Orléans, alors duc de Valois, qui daigna e agréer la dédicace. L'auteur, quoique très-jeune cette époque, avoit déjà annoncé par ce début le succès qu'il devoit obtenir un jour dans la carrièr de l'apologue. En effet, le premier volume de s nouvelle collection, publié en 1811, a réuni tou les suffrages. Il faisoit désirer le second; c'est ce lui-ci, qui a paru cette année, et dont nous allon rendre compte. L'auteur dit dans un passage de s préface : « Je n'ai guère composé de fables sans avoi

---

(1) 1 vol. in-12, avec fig.; prix, 3 fr., et 3 fr. 75 c. franc d port. A Paris, chez Le Normant, rue de Seine, n°. 8.

présent à l'esprit cet important axiôme, que *la fable est le vase, et la moralité la liqueur*. Je n'appréhende donc point qu'on envisage les miennes du côté moral, parce que tous mes efforts n'ont jamais cessé de tendre vers ce but essentiel ». M. le Bailly a tenu parole. Sa morale, en général, est saine, et il est de notre devoir d'ajouter qu'il a su la rendre infiniment attrayante par les grâces du style, par des traits enjoués et délicats, et enfin par le choix des images qu'il a semées dans la plupart de ses narrations.

Avant de donner un échantillon du talent de l'auteur, nous nous permettrons de lui adresser une observation critique. C'est un principe reconnu en fait d'apologue, que pour mieux insinuer dans le cœur une vérité importante, il faut l'offrir à l'esprit sous le jour le plus favorable, l'orner de tous les attraits qui peuvent nous attacher à elle; et ce double avantage ne peut guère se rencontrer que dans l'étendue raisonnable de la fable. Le recueil de M. le Bailly nous a offert cinq ou six fables qui pèchent contre cette règle. Il s'y est jeté dans des détails accessoires, dont le moindre inconvénient est de ralentir la marche de l'action principale. Il doit donc réduire ces fables à de plus justes proportions.

Si, par suite du principe établi, une fable ne doit pas être trop longue, à plus forte raison la moralité doit-elle être courte. Le mieux en ce cas, c'est lorsque le but moral jaillit du corps même de la fable. Nous en allons citer une de cette espèce, où l'auteur semble avoir assez bien suivi ce précepte du législateur de notre Parnasse :

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

LA ROSE ET LE CHARDON.

Le Chardon disoit à la Rose:
— Mon Dieu ! de vos attraits vantez-nous moins l'éclat.
Vous flattez, j'en conviens, les yeux et l'odorat;
Mais vos admirateurs, en vers ainsi qu'en prose,
Tous les jours ne disent-ils pas
Qu'aux rayons du matin éclose
Vous perdez, dès le soir, vos fragiles appas?
Moi, dont la tête est bigarrée
De mille agréables couleurs,
Je ne craignis jamais le souffle de borée;
Et de l'hiver enfin, je brave les rigueurs.
— Je ne vous porte point envie,
Répond la fille du printemps.
N'est-ce pas sur l'emploi du temps
Que se mesure notre vie?
Vous bravez, dites-vous, «l'hiver et les autans» :
Peut-on s'enorgueillir d'un si foible avantage?
« As-tu bien vécu », dit le sage;
Il ne demande pas : « As-tu vécu long-temps » ?

Renfermés dans des bornes trop étroites, nous regrettons de ne pouvoir citer une des nouvelles fables de l'auteur, où il s'est permis plus de développement, et a mieux prouvé par-là toute la souplesse de son talent. Nous en indiquerons du moins quelques-unes, savoir : *les deux Chiens; le Singe et l'Ours; Jupiter, le Chêne et Borée; les deux Cirons; le Castor et l'Anta; le Voyageur et les trois Chiens*, etc.... Le fond de ce dernier apologue, qui expose une vérité d'expérience, appartient au célèbre duc de Bourgogne, élève de Fénélon, et père de Louis XV. L'auteur déclare que la pièce originale, écrite en prose, a été insérée dans la Vie de ce Prince, par feu l'abbé Proyard, laquelle fut composée d'après les manuscrits même du Dauphin, qui avoient été communiqués à l'historien par ordre de Louis XVI. S.

Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. La majesté des rois se relève, comme le disoit si bien Louis XIV, par les honneurs qu'ils rendent à la majesté divine. Nos princes se montrent tous les jours pénétrés de cette belle et grande maxime. Les offices de la fête de Noël ont été célébrés à la chapelle du château des Tuileries, et la famille royale y a assisté exactement. S. M. a entendu, la veille, les premières vêpres de la fête, les matines, les trois messes de la nuit, les laudes. M. Duchilleau, évêque de Châlons-sur-Saône, a officié pontificalement à la messe du jour, à laquelle S. M. a également assisté. Elle avoit entendu précédemment dans l'intérieur de ses appartemens une messe basse, dite par Mgr. le grand-aumônier, et à laquelle elle avoit communié. Le soir il y a eu sermon par M. l'abbé Rauzan, chapelain de S. M., et vêpres. La piété et le recueillement du Roi, et de son auguste famille, dans le lieu saint, sont toujours un objet d'édification pour les assistans. Ils suivent les prières de l'Eglise, s'unissent au chant des psaumes, et ne paroissent occupés que de la présence du très-Haut qu'ils nous apprennent à révérer dignement par un si grand exemple. Il faut espérer que de si hautes et si imposantes leçons ne seront pas perdues pour nous. Les fêtes de saint Etienne et de saint Jean ont également été célébrées à la chapelle royale.

— S. A. S. Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, a assisté, le jour de Noël, à l'office dans l'église de Saint-Sulpice sa paroisse. Elle y a aussi entendu la messe les deux jours de fête suivans.

— Une particularité qui mérite d'être connue relativement à la commission ecclésiastique, c'est la manière dont elle a été formée. S. M. n'avoit nommé d'abord que six évêques, trois de la classe des non-démissionnaires, et trois de la classe des démissionnaires, qui

devoient être présidés par M. l'archevêque de Reims. Le premier soin de ces prélats, dès leur première réunion, fut de remercier S. M. de sa sollicitude pour les intérêts de la religion et du clergé, et du choix qu'il avoit fait d'eux pour travailler au bien et à la paix de l'Eglise. Le second fut de supplier S. M. de leur adjoindre trois des évêques institués en vertu du Concordat, afin de compléter la commission, de concilier tous les esprits, et d'agir de concert pour le but auquel ils devoient tous tendre. Cette démarche des évêques est une nouvelle preuve de leurs dispositions pacifiques et amicales, et doit augmenter nos espérances pour un arrangement heureux et durable.

— M. Long, ancien président du collége irlandois du Cheval-Vert, vient d'arriver à Paris avec des pleins-pouvoirs des quatre archevêques catholiques d'Irlande. Il est chargé de réclamer l'exécution de l'article du traité de paix, et du décret de S. M., qui rendent aux sujets Anglois leurs propriétés. M. Long réclame aussi le droit et la liberté d'administrer ces biens. Déjà depuis quelque temps M. l'archevêque-coadjuteur de Dublin étoit à Paris pour le même objet. L'équité et l'intérêt des catholiques demandent également que leurs démarches soient couronnées d'un plein succès. L'éclatante générosité du gouvernement, et du peuple Anglois pour les émigrés et les prêtres, mérite bien de notre part quelque retour. Il faut se rappeler que les malheureux proscrits de notre pays ont été accueillis pendant plus de vingt ans dans cette île avec l'hospitalité la plus libérale. Dernièrement encore, et depuis la restauration, le parlement anglois vient de voter une somme de quinze mille livres sterling pour des émigrés et des prêtres qui n'avoient pu rentrer dans leur patrie. L'honneur national demande que nous ne soyons pas en reste, et que les catholiques anglois recouvrent leurs droits. On a vu avec peine que de jeunes ecclésiastiques irlandois, qui étoient venus ici dans l'espérance d'entrer dans les séminaires de leur nation, n'aient pu y être ad-

mis. On leur a fermé la porte de leur asile naturel. Ces jeunes gens se sont trouvés sans ressource loin de leur pays. Ils ont adressé leurs justes plaintes à S. M. En attendant qu'on y fasse droit, ils sont dans le plus cruel embarras, soit pour leur éducation ecclésiastique, soit même pour les besoins les plus pressans de la vie. Ils n'avoient apporté que l'argent nécessaire pour le voyage, et se flattoient de trouver dans leurs établissemens anciens tout ce dont ils auroient besoin. Cruellement déçus, ils supportent cependant leur position avec une résignation qui les honore. Nous osons réclamer en leur faveur l'intérêt des ames pieuses. Nous pouvons dire que c'est presque un devoir pour ceux qui ont été si noblement secourus en Angleterre, de montrer en cette occasion leur reconnoissance, et ceux mêmes qui n'ont pas été dans le cas de recourir aux libéralités de nos voisins, penseront peut-être qu'il est de leur honneur de faire voir que la France sait aussi accueillir des étrangers malheureux. Des étrennes données par un si noble motif vaudroient bien celles que l'on prodigue quelquefois si légèrement. La charité les releveroit, et les bénédictions de ces vertueux jeunes gens seroient encore la moindre récompense d'une si bonne œuvre.

— Lorsqu'il y a dix ans un audacieux aventurier ceignit son front du bandeau des Rois, il crut se relever, dans l'opinion, en prenant un nom que personne ne portoit. Il se fit appeler Napoléon premier. Il étoit peut-être, en effet, le premier qui se fût appelé ainsi. Il fallut toutefois trouver un saint de ce nom, et on fut assez heureux, dit-on, pour rencontrer, à force de recherches, un martyr du nom de Napoléon, qui avoit souffert la mort en Egypte du temps de Dioclétien. Le nouveau prince avoit un peu plus de rapport avec le persécuteur, qu'avec le persécuté. Aussi, la découverte du saint martyr réconcilia peu de personnes avec son client, qui de jour en jour se montroit plus mauvais chrétien. On se disoit qu'il avoit plus de ressemblance avec un suppôt des enfers

qu'avec un habitant du ciel. Qui opéra jamais, en effet, des œuvres plus diaboliques? Qui fut un ennemi plus terrible pour le genre humain? Qui fit plus de malheureux? Ce n'est donc pas tout-à-fait une idée déraisonnable et ridicule, que de le regarder comme un envoyé des puissances des ténèbres. Déjà nous voyons un autre Napoléon chargé d'une semblable mission. On trouve dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes, au tome III du mois d'avril, à la suite de la vie de sainte Zite, vierge, de Lucques, morte en 1272, on trouve, dis-je, le récit des miracles opérés par son intercession, et entr'autres, page 519, colonne première, la délivrance d'une femme, du village d'Ariana, près Pise, qui étoit possédée par deux démons. L'un de ces démons, dit la Légende, s'appeloit *Nappoleone* et l'autre *Soldanus*, et ils la tourmentoient depuis cinq ans cruellement le jour et la nuit. Etant venue au tombeau de la sainte, elle fut délivrée. Le fait est certifié par deux notaires et des témoins. Il ne me paroît pas plus difficile à croire que ce qui s'est passé parmi nous. Le Napoléon du 13e. siècle ne tourmentoit qu'une personne; celui du 19e. en avoit ensorcélé bien d'autres. L'un n'avoit régné que cinq ans; l'autre ne nous a pas tenus quittes à si bon marché. Le premier fut expulsé en un instant; le second a coûté bien des peines à chasser, et il n'a cédé la place qu'après avoir fait bien des malheureux. J'en conclus que ce démon là étoit pire que l'autre; mais j'en conclus aussi que si le Napoléon de nos jours avoit quelque rapport avec un de ceux qui l'ont précédé, ce n'est point avec le saint martyr immolé à Alexandrie, qui ne fut que victime de la persécution, et dont le nom n'est même pas bien constant dans les martyrologes qu'on nous cite. Le véritable patron et modèle de celui qui nous a vexés et tyrannisés, c'est le *Nappoleone* cité plus haut. Bien des gens se croiroient permis de les envoyer au diable tous les deux; ce langage est trop peu chrétien, mais que Dieu nous préserve d'en voir un troisième!

Sens. Le 21 de ce mois, jour de l'anniversaire de la

mort de M. le Dauphin, père du Roi, a eu lieu le service solennel, ainsi que nous l'avions annoncé dans notre avant dernier numéro. Monsieur, frère du Roi, est arrivé ici la veille avec un nombreux détachement de la garde nationale, des lanciers de Berry, et de sa propre garde. Le lendemain, il s'est rendu à l'église paroissiale, où vient d'être replacé le tombeau de M. le Dauphin. Une foule immense d'étrangers, et particulièrement le clergé des environs, s'étoient empressés de prendre part à cette auguste cérémonie qui s'est faite avec la plus grande pompe. Le Prince a été reçu sous le dais par M. l'évêque de Troyes, qui lui a adressé le discours suivant, que nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connoître.

« Monseigneur, en arrivant dans cette ville, V. A. R. n'a point entendu autant d'acclamations, ni tous ces transports de joie qui retentissent ordinairement partout où elle porte ses pas. C'est qu'à la vue de tout ce funèbre appareil, nous sommes partagés entre les douloureux souvenirs qu'il nous rappelle, et le bonheur que nous inspire votre présence. C'est que l'allégresse publique est comme suspendue par cette triste cérémonie, où semble se renouveler les funérailles de ce Prince immortel et de cette Princesse accomplie, dont le sang coule dans vos veines, dont les traits nobles et touchans brillent sur votre front, et dont les sages et pieuses leçons dirigèrent vos premiers pas dans la carrière de la vie.

» Comment leurs cendres vénérables ont-elles échappé à ces mains doublement sacriléges, qui profanoient tout à la fois et les autels et les tombeaux? et par quel miracle ont-elles été tellement conservées, qu'il ne reste plus aucun doute sur l'authenticité de ces précieux trésors. La Providence auroit-elle voulu par-là consoler leurs augustes enfans, victimes de si longues et si cruelles infortunes, ou nous dédommager de la destruction impie de tant de tombes royales, et de celle surtout de notre Roi martyr, dont il a été bien plus facile d'anéantir les dépouilles sacrées, que d'affoiblir le saint respect que tous les siècles porteront à son nom et à sa mémoire?

» On vous a dit souvent, Monseigneur, que vous êtes le fils de saint Louis, de Henri IV, de Louis-le-Grand, et de tant d'autres Princes renommés qui font la gloire et la splendeur de vo-

tre race qui efface toutes les autres. Mais on ne vous a pas assez dit que vous êtes le fils de Louis Dauphin, de ce Prince à jamais regrettable, qui eut égalé saint Louis en vertu, surpassé Henri IV en bonté, et Louis-le-Grand en amour pour les lettres et les véritables lumières, si le ciel ne l'eût pas sitôt enlevé à la terre, et n'eût voulu ainsi punir le siècle par la perte d'un Prince, dont ce siècle n'étoit pas digne. A Dieu ne plaise que nous voulions exagérer ici la louange, en parlant d'un Prince qui n'exagéra rien, pas même la vertu, et flatter la mémoire de celui qui ne souffrit jamais qu'on flatta sa personne. Mais nous attestons ici tous ceux qui l'ont connu; nous attestons ces écrits précieux, restes immortels de lui-même, dans lesquels il dévoile tous les magnifiques desseins que sa grande ame méditoit pour le bonheur de cet empire auquel l'appeloit sa naissance; nous attestons ces pleurs intarissables, ce grand deuil, et cette désolation universelle dans laquelle la France fut plongée, lorsqu'un sort rigoureux le ravit prématurément à notre amour comme à notre espérance. C'est alors que toutes les bouches publièrent, comme à l'envi, la perte immense que faisoit la nation. C'est alors que la France et l'Europe reconnurent hautement que peu de princes réunirent à des vues plus vastes des sentimens plus élevés et des vertus plus rares, et que l'impie même s'écria, dans son admiration, que si Louis Dauphin étoit grand par sa vie, il l'étoit encore plus par sa mort.

» Mais c'est surtout la religion qui fut inconsolable; la religion dont il étoit l'ami le plus zélé, l'enfant le plus soumis et le disciple le plus fidèle; la religion qu'il se proposoit de maintenir, pour maintenir le trône dont elle est le premier appui; la religion qu'il appeloit la sauvegarde et le boulevard des empires, le premier frein de la grandeur suprême, le seul vrai contre-poids de la toute-puissance, et le seul moyen de donner un maître à ceux auxquels les lois n'en donnent point.

» Plus soigneux de travailler à sa vertu qu'à sa renommée, plus jaloux des regards de Dieu que de la vaine approbation des hommes, il ne fit que du bien, et il le fit sans faste et sans ostentation. Mais quels qu'aient été les efforts de sa modestie, pour tromper notre admiration et se dérober aux regards de son siècle, il n'échappera pas aux hommages de la postérité. Tous les vrais sages se transmet-

tront son nom de bouche en bouche; et dût l'histoire oublier un héros qui n'eût point de victoires à expier, il existera parmi nous une tradition sacrée qui apprendra à nos derniers neveux que le Dauphin ne vécut pas assez pour notre bonheur, mais assez pour sa gloire, et qu'il ne fut pas Roi celui qui craignit tant de l'être.

» Puisse, Monseigneur, l'hommage solennel que vous venez rendre aujourd'hui aux auteurs de vos jours, ranimer ce feu sacré de la piété filiale, qui s'éteint parmi nous. Puissent ces restes, j'ai presque dit, ces reliques précieuses de deux époux, si dignes l'un de l'autre, et qui se sont sanctifiés l'un par l'autre, être comme un garant de la divine miséricorde, et un signal de réconciliation entre le ciel et nous, qui nous assure que la justice et la colère du Très-Haut sont appaisées, et que le jour de la clémence et du pardon est arrivé. Puisse ce divin sacrifice que nous allons offrir sur cet autel, et dont les mérites, nous avons tout lieu de le croire, ne sont plus applicables à ces deux ames pures que possède le ciel, répandre sa vertu et ses bénédictions sur sa royale postérité; sur vous, Monseigneur, qui vous montrez en tout si digne d'un tel père; sur les deux Princes vos augustes enfans, qui font notre plus douce et notre plus chère espérance; sur cette Princesse angélique, cette fille de nos Rois, noble et touchante émule de deux ames célestes, de Clotilde et d'Elisabeth ; et enfin sur ce Monarque chéri, héritier de ses vertus autant que de ses connoissances; réunissant, comme lui, à l'ame la plus droite l'esprit le plus éclairé; dont toute l'ambition est de lui ressembler; de nous faire oublier sa perte, ou de nous consoler du moins par cette idée bien douce que le père de son peuple est le fils du Dauphin ».

Après ce discours, qui a fait couler des larmes d'attendrissement à tous les assistans, le Prince, également pénétré de la plus vive émotion, a pris la parole, en faisant signe de la main au peuple pour lui commander le silence, et a dit :

« Monsieur l'Evêque, puisqu'il y a tout lieu de croire, comme vous l'avez dit, que mes parens n'ont plus besoin de prières, et qu'ils jouissent maintenant de la récompense qui étoit due à leurs grandes vertus et à leur éminente piété, il est également doux de penser que c'est à leur protection et

à leur intercession dans le ciel que nous devons tous les miracles dont nous avons été témoins, le rétablissement de la monarchie, le retour de l'ordre et de la paix, et la cessation de tous les maux qui affligeoient la France. Oui, Monsieur, nous la protégerons cette religion sainte qui a fait de tout temps la gloire de mes ancêtres et de notre pays. C'est l'intention du Roi, et elle sera remplie. Rallions-nous donc autour d'elle comme au seul moyen de rétablir les mœurs publiques, de rendre à ce royaume son antique splendeur, et n'oublions jamais que nous ne parviendrons au bonheur que nous désirons, que quand nous nous montrerons bons François et bons chrétiens ».

Cette réponse, prononcée avec un accent animé, a fait la plus vive impression sur les assistans, déjà préparés par le discours de M. l'évêque. En passant devant le tombeau de ses augustes parens, le Prince s'est prosterné, et a prié pendant quelque temps dans un profond recueillement. Après l'Absoute, MONSIEUR a fait encore une prière sur le même tombeau, et a laissé tous les assistans également pénétrés du spectacle qu'il leur a donné, et de sa piété religieuse, et de sa piété filiale.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Avant-hier, après la messe, MM. les administrateurs de l'hôpital royal des Quinze-Vingts ont eu l'honneur d'être admis à l'audience du Roi. La députation étoit composée de M. l'archevêque de Reims, grand-aumônier et pair de France, supérieur-général de l'hôpital; M. l'abbé de Guelin, vicaire-général de la grande-aumônerie; M. le vicomte de Montmorency, chevalier d'honneur de MADAME, duchesse d'Angoulême, membre du conseil-général des hospices; M. l'abbé Sicard, administrateur des établissemens de bienfaisance, directeur de l'Institut des Sourds-Muets; M. Garnier, procureur-général de la cour des comptes; M. Malus, commissaire ordonnateur, et M. Degerando, conseiller d'Etat, administrateurs des établissemens de bienfaisance.

M. le grand-aumônier a présenté à S. M. l'adresse suivante

« Sire, j'ai l'honneur de présenter à V. M. MM. les administrateurs de l'hôpital royal des Quinze-Vingts.

» C'est avec la plus profonde sensibilité que nous nous empressons de lui apporter les expressions de reconnoissance, les acclamations touchantes, les cris de joie des pauvres aveugles, à qui elle vient de rendre leur ancienne existence par un de ces actes de justice et de libéralité qui caractérisent les fils de saint Louis, et qu'on admire en V. M., qui voudroit que ses jours ne fussent marqués que par des bienfaits.

» Honorés déjà d'avoir été choisis pour transmettre à ces infortunés les bienfaits de la royale munificence, et d'être ainsi comme associés à la sollicitude de V. M. les administrateurs de l'hôpital des Quinze-Vingts se trouvent heureux encore d'avoir à lui donner une nouvelle preuve de fidélité et de dévouement dans le zèle qu'ils continueront de mettre à seconder ses vues paternelles. Ils regardent surtout, Sire, comme un de leur plus beau privilége, celui qu'ils ont maintenant de vous faire de plus en plus aimer et bénir de cette portion de vos enfans, d'autant plus chers à votre cœur qu'ils sont plus affligés, et qui comptent au nombre de leurs douloureuses privations celle de ne pouvoir, comme tous les autres François, contempler leur bon Roi, et recueillir avec empressement ces regards si touchans, toujours favorables, qui répandent partout le bonheur et la vie ».

Réponse de Sa Majesté.

« Je suis touché des sentimens que vous m'exprimez au nom de l'hôpital des Quinze-Vingts. C'est avec la plus vive satisfaction que j'ai relevé cet antique monument dû à la piété de l'un de mes plus illustres ancêtres. Les pauvres peuvent toujours compter sur mes soins les plus tendres et les plus empressés. Je sais gré à ces messieurs du zèle qu'ils mettent à remplir leurs fonctions ».

LIVRE NOUVEAU.

Abrégé de la Défense de la déclaration du clergé de France, de Bossuet; par M. l'abbé Coulon, ancien grand-vicaire de Nevers (1).

L'éditeur a cru faire une chose utile en donnant un abrégé d'un ouvrage qui, par son étendue et sa rareté, étoit acces-

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Méquignon, junior, rue de la Harpe; et au bureau du Journal.

sible à peu de personnes. Quelques-uns avoient pensé, il faut le dire, qu'il peut y avoir de l'inconvénient à mettre à la portée des simples fidèles ces questions et ces controverses. Elles avoient remarqué que Bossuet avoit composé cet ouvrage en latin, et qu'il n'avoit travaillé que pour les théologiens de profession. Nous avouons que nous croyons de même que la *Défense de la déclaration du clergé*, vu la nature du sujet, et les discussions qu'elle renferme, ne convient guère qu'aux ecclésiastiques, et nous ne saurions souscrire à ce que dit l'éditeur, que de tous les ouvrages de Bossuet *il n'en est aucun peut-être qui soit d'une utilité plus générale.* Cet éloge excessif est contraire au sentiment de Bossuet lui-même, qui, non-seulement n'a jamais publié ce traité, mais qui de plus n'étoit pas d'avis de le publier, comme on le voit dans sa vie. Il nous semble que le livre de l'*Exposition* ou l'*Histoire des Variations* sont d'une utilité un peu plus générale.

Quoi qu'il en soit de cette manière de voir sur l'ouvrage en lui-même, l'abrégé qu'en a fait M. l'abbé Coulon est rédigé avec soin. Il prévient qu'il n'a rien mis de son chef, et qu'il a cité Bossuet dans toute sa pureté. Il n'y a de lui qu'une introduction qui nous a paru bien écrite. M. l'abbé Coulon est connu par d'autres travaux. Toujours attaché à la cause royale, il a prêché avec succès dans les chaires catholiques à Londres. Nous avons entendu citer avec éloge plusieurs discours qu'il a prononcés dans des occasions importantes, et nous devons dire que ce que nous avons vu de lui prouve que l'habitude de vivre en pays étranger ne lui a fait perdre ni la facilité d'écrire, ni la correction du style, ni même cette élégance à laquelle parviennent si rarement ceux mêmes qui n'ont pas toujours quitté leur pays.

ERRATUM.

Dans le dernier numéro, page 299, en nommant le chapelain de MADAME, *on a mis* l'abbé de Chatenay; *lisez :* M. l'abbé de Cacquerey.

Histoire de J. B. Bossuet, évêque de Meaux, par M. de Bausset, ancien évêque d'Alais (1).

TROISIÈME ARTICLE.

Ce qui paroîtra peut-être moins intéressant à quelques personnes, et ce qui ne fera pas plaisir à quelques autres, c'est le soin avec lequel M. de Bausset a recueilli tout ce qui, dans l'histoire et les écrits de Bossuet, indique sa manière de penser sur des querelles fameuses. Nous croyons, au contraire, qu'il a rendu un service important en faisant sortir la vérité toute entière du milieu des nuages dont on s'étoit efforcé de la couvrir. L'historien remarque que l'évêque de Meaux, élevé par le docteur Cornet, ne montra jamais de préventions contre les personnes, mais aussi qu'il attaqua, en plusieurs rencontres, les opinions des théologiens de Port-Royal. Dans l'éloge de Cornet, il le loue de s'être signalé dans les troubles de l'Eglise, *un docteur,* ajoute-t-il, *ne pouvant se taire dans la cause de la foi. Il disoit souvent,* écrit l'abbé Ledieu, *qu'il n'avoit jamais seulement été tenté par aucun des maîtres ou des disciples de Port-Royal; que jamais son esprit n'avoit admis le plus foible doute sur l'autorité des décisions de l'Eglise qui avoient condamné la doctrine de Jansénius; qu'il avoit lu et relu son livre, et*

(1) 4 vol. in-8°. orné d'un beau portrait; prix, 24 fr. et 30 fr. franc de port. A Versailles, chez Lebel, imprimeur du Roi; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

qu'il y trouvoit les cinq propositions condamnées. Dans sa lettre aux religieuses de Port-Royal, il établit la régularité du jugement rendu sur le livre de l'évêque d'Ypres, et dit que la distinction imaginée entre le fait et le droit *est inouie dans les souscriptions ordonnées par l'Eglise.* Il reproche aux guides de ces religieuses *de sembler mettre toute leur défense à décrier hautement, de vive voix et par écrit, tout le gouvernement présent de l'Eglise. Ce sont les jansénistes,* disoit-il à l'abbé Ledieu, *qui ont accoutumé le monde, et surtout les docteurs, à avoir peu de respect pour les censures de l'Eglise, au moins dans les matières qui les touchent, et surtout dans les faits.* On connoissoit depuis long-temps sa lettre du 30 septembre 1677, au maréchal de Bellefond. *Je crois donc,* y dit-il, *que les propositions sont véritablement dans Jansénius, et qu'elles sont l'ame de son livre. Tout ce qu'on a dit au contraire, me paroît une chicane.*

Dans sa *Défense de la déclaration,* Bossuet parle toujours de l'affaire du jansénisme comme d'une chose irrévocablement décidée. Dans la *Dissertation préliminaire,* chapitre LXXVIII, il s'exprime ainsi : *Dans quel pays la bulle d'Innocent X, et les autres constitutions des Papes contre le jansénisme, ont-elles été reçues avec plus de respect, ou exécutées avec plus de rigueur? Il est de notoriété publique que les partisans, soit secrets, soit déclarés, de Jansenius, n'ont pas la hardiesse de dire le moindre mot. En vain ils interjeteroient cent appels au futur concile écuménique; on n'y auroit aucun égard...* On sait avec quel zèle Bossuet s'éleva contre le docteur Dupin, et contre la légèreté avec laquelle ce critique téméraire parloit des Papes et affoiblissoit la primauté du saint

Siége. C'étoit un des reproches les plus graves qu'il lui faisoit. Dans un mémoire qu'il présenta à Louis XIV, avant l'assemblée de 1700, il expose *le péril extrême de la religion entre deux partis opposés, celui des jansénistes et celui de la morale relâchée.* Quant aux premiers, il se plaint *d'écrits nombreux qui viennent des Pays-Bas, où l'on renouvelle les propositions les plus condamnées de Jansénius, avec des tours plus artificieux et plus dangereux que jamais.* Il déféroit entr'autres un livre intitulé : *la Doctrine augustinienne de l'Eglise romaine*, où, sous prétexte de faire le procès au système du cardinal Sfondrate, on *ramenoit*, dit Bossuet, *le jansénisme tout entier sous de nouvelles couleurs.* Il apporta beaucoup de zèle à le faire censurer. Il avoit d'abord noté cinq propositions sur le jansénisme. Elles furent réduites à quatre, par les mouvemens que se donnèrent quelques docteurs jansénistes, et entr'autres Ravechet, qui se signala depuis lors des appels. Bossuet, dont ils exercèrent plus d'une fois la patience, et qui suspectoit leurs sentimens, consentit à omettre une de ces propositions plutôt que de manquer la condamnation des quatre autres.

Ce fut Bossuet qui fut l'auteur de la partie dogmatique de l'Ordonnance du cardinal de Noailles, du 20 août 1696, contre l'*Exposition de la foi*, de l'abbé de Barcos, neveu de Saint-Cyran. Cette Ordonnance ayant été attaquée par D. Thierry de Viaixnes, autre janséniste, dans le *Problème ecclésiastique*, Bossuet, qui étoit le véritable auteur de l'Ordonnance, se trouva engagé à en prendre la défense. Il fit un écrit pour montrer la différence qu'il y avoit entre la doctrine du livre de l'*Exposition* et celle du livre des

Réflexions morales, que le cardinal de Noailles avo approuvée. Il abandonna cet écrit à son ami, pour l justification duquel il étoit fait, et il se plaignit, d l'abbé Ledieu, *qu'en le publiant, on eût omis le meille de son écrit*, c'est-à-dire, *des corrections importante et nécessaires au livre de Quesnel.* Il fit pour le mêm but un *Avertissement* qui devoit être joint à une nou velle édition de Quesnel. *Il y répondoit*, dit Ledieu *aux écrits des Jésuites et des jansénistes, et il se pr posoit de débrouiller ces matières, à cause des janse nistes qui les ont embrouillées par leurs chicanes.* C *travail est certainement dirigé contre tous les excès d jansénistes.* Bossuet vouloit de plus qu'on mit un gran nombre de cartons à l'ouvrage de Quesnel. Il en in diqua le nombre et l'objet dans un mémoire qu D. Déforis avoit entre les mains, ainsi qu'il paro par une note de lui que M. de Bausset a vue. Mais o n'a point retrouvé ce mémoire dans ses papiers, il en a été sans doute de cette pièce comme de que ques autres dont nous parlerons bientôt, et qu'on fait disparoître. Bossuet retira son *Avertissemen* parce que l'on ne voulut pas se soumettre à ce qu exigeoit. On trouva moyen de se le procurer apr sa mort, et c'est l'écrit qu'on publia sous le titre d *Justification des Réflexions morales*, en dissimulan comme de raison, la demande des cartons et les au tres circonstances qui produisirent cet écrit, *dirig certainement*, dit l'abbé Ledieu, *contre tous les exc des jansénistes.*

Bossuet étoit si peu disposé à les ménager que dans sa *Défense de la tradition et des saints Père* il censure *l'excès insoutenable avec lequel Jansén s'est permis d'écrire que saint Augustin est le pr*

mier qui a fait entendre aux fidèles le mystère de la grâce. Il n'avoit donc pas changé de sentiment sur la fin de ses jours, comme on l'a dit. Lors de l'affaire du cas de conscience, s'étant mis à relire les principaux ouvrages sur le jansénisme, il adressa au cardinal de Noailles un mémoire sous ce titre: *Réflexions sur le cas de conscience*, et on conjecture que c'est d'après son conseil qu'on se contenta de demander aux signataires une rétractation. Le journal de Ledieu nous apprend qu'il fut chargé par Louis XIV de ramener à la soumission l'abbé Couet, un des principaux signataires du cas de conscience, et que l'on soupçonnoit même d'en être l'auteur. Il se concilia la confiance de ce docteur, et rédigea une déclaration que Couet signa. Il y disoit que *l'Eglise est en droit d'obliger tous les fidèles de souscrire, avec une approbation et une soumission entière de jugement, à la condamnation, non-seulement des erreurs, mais encore des auteurs et de leurs écrits..... qu'il faut aller jusqu'à une entière et absolue persuasion que le sens de Jansénius est justement condamné.* Bossuet fit plus. Il commença un ouvrage sur l'autorité des jugemens ecclésiastiques, et la soumission due à l'Eglise même sur les faits. Il vouloit encore, disoit-il, *rendre ce service à l'Eglise. Je viens de relire Jansénius tout entier*, c'est lui qui parle ainsi à son secrétaire, comme celui-ci le rapporte, *j'y trouve les cinq propositions très-nettement, et leurs principes répandus par tout le livre.* Il ajoutoit qu'*Arnauld étoit inexcusable de n'avoir employé ses grands talens qu'à s'efforcer de faire illusion au public en cherchant à persuader que Jansénius n'avoit pas été condamné; qu'il n'avoit écrit sa fameuse lettre à un duc et pair que pour*

soutenir cette chimère, et que sa proposition de saint Pierre n'avoit eu pour objet que de défendre celle de Jansénius sur l'impossibilité de l'accomplissement des préceptes divins. Il ne pouvoit comprendre comment les quatre évêques, Arnauld et les religieuses de Port-Royal, avoient consenti à se servir d'une restriction aussi grossière, qui lui paroissoit un mensonge formel. Il travailloit donc alors à un Traité *sur l'autorité des jugemens ecclésiastiques*. Il y mettoit beaucoup d'ardeur. *Il faut*, disoit-il, *faire quelque chose qui frappe un grand coup, et ne reçoive pas de réplique.* Il conduisit cet écrit jusqu'à la page 107. Forcé de l'interrompre par la maladie dont il fut attaqué, il le reprit à la fin de 1703. *Il se sentoit excité à l'achever*, suivant le témoignage de l'abbé Ledieu, *voyant qu'aucun évêque n'a touché le principe de décision sur cette matière, qui est que l'Ecriture ordonne de noter l'homme hérétique, de le dénoncer à l'Eglise; ce qui s'est toujours fait par voie d'information ou des jugemens ecclésiastiques auxquels on s'est toujours soumis, quelque raison qu'on puisse alléguer pour les croire sujets à défectibilité. Il ajoutoit qu'outre les choses de foi, qui demandent une entière soumission, il y a celles qui appartiennent à la foi, et de si près que la lumière de la foi se répand sur elles, et exigent par conséquent une soumission même de foi.* Malgré ce zèle et cette ardeur, l'ouvrage ne put être terminé, et l'on doit regretter que nous ayons été privés d'un tel travail. On a même perdu le manuscrit original du commencement de cet écrit. Ce manuscrit existoit encore en 1760 entre les mains de l'abbé Lequeux, qui prépara les premiers volumes de la dernière édition de Bossuet. Il a disparu depuis, et il ne reste qu'une copie

du préambule avec le plan de l'ouvrage, écrits de la main du même Lequeux. Il est assez facile de deviner le motif qui l'a porté, lui ou D. Déforis, à supprimer un ouvrage en faveur du formulaire. On prétend même qu'ils se sont vantés de cette infidélité. Ils ont anéanti également un *Panégyrique de saint Ignace*, composé par Bossuet, *avec des éloges pour les Jésuites*. M. de Bausset cite une lettre de Grosley, académicien de Troyes, à D. Tassin, bénédictin des Blancs-Manteaux, et l'un des collaborateurs de la dernière édition de Bossuet. Grosley y engageoit les éditeurs de Bossuet à conserver intacts et à publier même l'écrit sur le formulaire et le Panégyrique de saint Ignace. Le vœu d'un homme qui ne devoit pas être suspect à ces éditeurs, n'a pu l'emporter sur l'esprit de parti. Il y a tout à parier que les deux écrits sont anéantis pour toujours. Pour réparer cette perte, autant qu'il étoit possible, M. de Bausset a inséré à la fin de son Histoire le précis de l'ouvrage sur le formulaire, qu'il a trouvé écrit de la main de Lequeux. Bossuet y défend le droit de l'Eglise de dresser des formules de doctrine, montre l'obligation d'y déférer, et répond aux objections qu'on peut élever contre. Il cite des exemples de semblables jugemens, et en est resté au vingt-quatrième exemple.

Nous avons réuni, sous un seul point de vue, tout ce qui a rapport aux sentimens de Bossuet sur des questions trop long-temps agitées. Plus on s'étoit efforcé de dénaturer ces sentimens, plus il étoit important de montrer que ce grand homme n'avoit point à cet égard une autre manière de voir que la majorité de ses collègues. Assurément personne ne connoissoit mieux que lui les droits de l'Eglise, et quand il pro-

clame si fortement la nécessité de lui obéir
sait comment pourroient se soustraire à cette
tion ceux qui font profession de révérer l'
d'un si savant évêque. Il sera donc constant
mort l'a trouvé les armes à la main pour co
ceux qui ne vouloient point se soumettre à l'a
et ses derniers travaux ont été dirigés contre
que, d'après plusieurs années de tranquillité,
pu croire étouffé, ou au moins dépérissant s
ment, mais qui venoit de montrer, dans l'af
cas de conscience, son existence, sa force
moyens. Il faut savoir gré à l'historien de Bos
soins avec lequel il a recueilli tout ce qui av
port à une matière trop souvent obscurcie
prit de parti. Tous les faits qu'il a rassembl
vaincront les esprits de bonne foi; il y a peu
rance de ramener les autres.

Cependant Bossuet ressentoit les atteintes d'
ladie cruelle. Il étoit attaqué de la pierre. Da
tervalle que lui laissoient les douleurs, il s'o
encore de travaux importans. Mais en 1703,
ladie fit des progrès effrayans. Bossuet s'étant
à Versailles pour son service auprès de la d
de Bourgogne, tomba grièvement malade.
que la force de revenir à Paris, d'où il ne
plus sortir. Nous avons lu avec un religieux
les détails de ses derniers jours, présentés pa
Bausset avec un soin particulier. Il nous le
perpétuellement occupé de la pensée de la m
nissant à Dieu par la prière, souffrant avec
tance, et se soutenant dans ses douleurs par la
des livres saints et la méditation des vérités éte
Tous ses entretiens étoient sur Dieu et sur

gion. Il répétoit souvent ces mots : *Que votre volonté soit faite.* Au milieu d'un affoiblissement croissant, cette tête forte conservoit sa présence d'esprit, sa mémoire, sa facilité à concevoir et à s'exprimer. Enfin il mourut, le 12 avril 1704, après une longue maladie, et dans les plus vifs sentimens de religion et de piété.

Dans un quatrième et dernier article, nous ferons quelques réflexions générales sur l'Histoire de Bossuet; nous en citerons des passages, et nous demanderons la permission d'adresser à l'illustre auteur nos observations sur quelques parties de ce bel ouvrage.

Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Le 2 décembre, S. S. a donné audience à plusieurs Anglois de distinction, lord Gage, lord Brownlow, sir Ward, sir Byng, le général Tilson. M. Edouard Dodwel a eu l'honneur d'être présenté à S. S., ainsi qu'au cardinal Pacca.

— Le comte Nicolas Bonaccorsi, commandeur de l'ordre de Malte, vient d'en être nommé bailli. Il remplit, depuis plusieurs années, les fonctions de chargé d'affaires de son ordre près le saint Siége. C'est en reconnoissance de son zèle que le lieutenant du grand-maître et le conseil de l'ordre, résidans à Catane, ont, par une bulle du 24 octobre de cette année, donné au comte Bonaccorsi la décoration de la grand'croix de l'ordre avec le titre de bailli. S. S. a donné la croix de dévotion du même ordre au comte Jacques de Concina de Saint-Daniel, en récompense des secours qu'il a donnés aux prêtres romains déportés et enfermés dans les prisons de Cento, lorsqu'il en étoit sous-préfet.

— Le second dimanche de l'Avent, il y a eu chapelle papale au palais Quirinal. Seize cardinaux y ont as-

sisté. La messe a été dite par Mgr. Guerrieri, archevêque d'Athènes.

— La fête de saint François-Xavier a été célébrée, avec beaucoup de pompe, dans l'église des Jésuites. Mgr. Pinchetti, évêque d'Amelia, a officié pontificalement. Le P. Petrucci a prononcé le panégyrique du saint. On a visité, avec beaucoup de dévotion, l'autel du saint, où étoit exposé un de ses bras, qui a été apporté de Goa dans cette métropole.

— Par les soins de la congrégation du bon gouvernement, il a été pourvu au paiement du premier semestre, échu le 15 du mois dernier, des revenus dont étoit chargée l'administration générale des biens des communautés. Ce paiement a commencé le 5 décembre.

Paris. Les religieux de l'ordre de Saint-Bernard, de l'étroite observance de la Trappe, si connus par leur pénitence et leurs austérités, ont tenu, pendant la révolution, une conduite digne de l'esprit de piété dont ils sont pleins. Au commencement des troubles, ils se réfugièrent à la Val-Sainte, au canton de Fribourg, en Suisse. Cette maison fut érigée pour eux en abbaye, et ils formèrent des colonies en plusieurs contrées. Mais ils furent chassés, il y a trois ans, de cet établissement, ainsi que de plusieurs autres. Leur abbé fut poursuivi, les religieux dispersés, et en quelques endroits la haine s'exerça jusque sur les pierres de leurs maisons. On sait ce qui fut fait au Mont-Valérien. Depuis peu de temps, ces bons religieux se sont réunis dans leur ancienne maison; mais comme elle a été vendue, ils n'ont pas d'établissement stable, ni de moyens de subsistance. Leur situation et leurs besoins affligeroient une charité compatissante. Avant la persécution, ces religieux élevoient gratis tous les enfans qu'on leur présentoit. Ils leur faisoient faire leurs études, et les laissoient ensuite prendre l'état qui leur convenoit. Ils s'obligeroient à recommencer cette bonne œuvre dès qu'ils auroient un éta-

lièrement fixe, et recevroient aussi gratuitement tous ceux, prêtres et laïcs, qui voudroient faire une retraite chez eux. Leur père abbé, Dom Augustin, qui s'étoit retiré en Amérique, vient d'en arriver avec plusieurs de ses religieux. Il a eu l'honneur d'être présenté au Roi et à la famille royale, qui l'ont accueilli avec bonté. Les personnes pieuses qui voudroient prendre part au rétablissement d'une institution honorable pour la religion, sont priées d'adresser leurs offres à M. l'abbé Desjardin, curé des Missions étrangères, rue du Bac, n°. 120, à Paris, ou à M. Cahier, orfèvre du Roi, quai des Orfèvres, n°. 58.

— Dans le panégyrique de sainte Elisabeth, prononcé dernièrement à Sainte-Elisabeth, près le Temple, par M. l'abbé M***. du clergé de Saint-Jacques du Haut-Pas, l'orateur a profité de la ressemblance de nom pour célébrer cette pieuse et magnanime Elisabeth, modèle de vertu, de courage et de résignation, si malheureusement immolée dans des jours de deuil, de barbarie et d'impiété. Il a institué une comparaison entre Elisabeth de Hongrie et la sœur de Louis XVI. Il l'a montrée dans le Temple abreuvée d'outrages, et a attesté les ruines de cette tour témoin de sa religieuse fermeté au comble de l'humiliation.

AVIGNON. Vous avez annoncé le rétablissement des confréries des Pénitens dans tout le midi. Cependant ce rétablissement éprouve des obstacles en quelques endroits. Il y a des autorités qui invoquent contre elles les lois de la révolution. Mais ces confréries ne sont pas des corporations. Elles n'exercent que des actes de charité. Sous les consuls mêmes, il fut décidé qu'elles n'étoient pas comprises dans les suppressions de 1790. Aussi les rétablit-on alors à Montpellier et dans plusieurs villes voisines. On ne sait pourquoi on n'a pu obtenir la même faveur ici. Il y avoit surtout une confrérie des Pénitens de la Miséricorde qui mériteroit une protection et un encouragement spécial. Elle s'occupoit de deux bonnes

œuvres également touchantes, les secours dans les prisons et le soin de l'hospice des insensés. Les personnes les plus recommandables d'Avignon se firent un honneur de s'y aggréger. Les Crillon, les Forbin, les Rochegude entrèrent dans cette pieuse association. La révolution vint entraver les services de ces hommes respectables. On leur défendit l'entrée des prisons. On ne voit pas pourquoi la Société de la Miséricorde ne rentreroit pas dans des priviléges qui ne tourneroient qu'au profit de l'humanité souffrante. Il seroit, ce semble, d'une administration sage et bienfaisante de favoriser le rétablissement d'une œuvre toute de charité, qui ne peut blesser personne. Ces institutions entretiennent l'esprit de religion dans les classes inférieures. Ne vaut-il pas mieux que les pénitens sanctifient les dimanches et les fêtes par divers exercices de piété, que de les voir aller dans ces rassemblemens bruyans, où ils se livrent à des excès, et perdent leur temps, leur santé et leur argent?

Nîmes. On n'a pas assez fait sentir tout le plaisir et tout le bien que nous a faits Monsieur dans son voyage dans le Midi. Nous en conserverons long-temps le souvenir. S. A. R. admit à son audience M. l'abbé de Rochemore à la tête du clergé de Nîmes, d'Alais, du Vigan et d'Uzès. Il écouta avec intérêt les discours de ce vieillard vénérable. Il y répondit avec dignité, et plus encore avec bonté. Il nous promit la bienveillance et la protection du Roi. Nous ne pûmes entendre sans attendrissement ces paroles qu'il nous adressa : *Dieu nous a long-temps éprouvés, nous avons cruellement souffert. Nous le méritions, sans doute, et moi plus que les autres. Maintenant il nous relève, et nous fait entrevoir le bonheur. Soyons-lui fidèles, et méritons par notre persévérance dans la pratique de sa religion sainte, qu'il confirme en nous l'ouvrage qu'il a si heureusement commencé.* Comment n'être pas touché d'un langage si chrétien parti d'une bouche si auguste? Nos maîtres depuis 25 ans ne

nous avoient guère accoutumés à ces maximes. Fidèle à ses principes, MONSIEUR a entendu la messe chaque jour. Sa présence et son recueillement dans l'église excitoient seuls à la piété. Le peuple même disoit, qu'un Prince si religieux devoit avoir bien d'autres qualités, et nous rappelerons souvent aux fidèles un si grand et si frappant exemple. En nous quittant, cet excellent Prince nous a laissé des gages de l'intérêt qu'il porte aux pauvres. Il a fait distribuer aux hôpitaux des aumônes abondantes. M. l'abbé de Rochemore, pro-vicaire général, et M. Bonhomme, curé de Saint-Charles, ont reçu la croix d'honneur. Peut-être ces détails, quoiqu'un peu tardifs, ne seront-ils pas sans intérêt pour les lecteurs.

LE BUGUE (*département de la Dordogne*). Il n'est peut-être pas de lieu où les quarantaines pour la délivrance de la France aient été faites avec plus d'ardeur que dans cette paroisse. Nous en avons célébré deux successives, l'une avant, l'autre après la restauration. Il y avoit au moins quatre cents personnes inscrites. Chacun ce jour-là se rendoit à l'église, et y faisoit les prières marquées. Il y avoit un jour de jeûne. Les hommes, les femmes, les jeunes gens, les vieillards, tous ont voulu prendre part à cette réunion des vœux et d'actions de grâces. L'excès de nos maux d'abord, et ensuite la grandeur du bienfait que nous avons reçu, ont excité dans tous les cœurs des sentimens de piété. Pour rendre les prières plus efficaces, on s'est empressé de se réconcilier dans le tribunal de la pénitence, et beaucoup ont communié. C'est ainsi que dans les lieux les moins connus, comme dans les plus grandes villes, chacun a accéléré la restauration par ses désirs, et en témoigne sa joie et sa reconnoissance envers celui de qui procède tout bien.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le Roi vient d'ériger en maison royale le château de Pau, où Henri IV est né. S. M. en a nommé gouverneur M. le comte de Martian de Guin de Montagnac.

— Le Roi et la famille royale recevront dimanche, à l'occasion de la nouvelle année, les hommes et les dames qui ont droit à être présentés. Il y aura le soir grand couvert. Suivant l'ancienne étiquette, le grand-aumônier, le grand-maître de la maison du Roi, et le capitaine des gardes de service, se tiendront derrière le fauteuil de S. M. pendant toute la durée du grand couvert.

— On ne peut qu'applaudir à une mesure que vient de prendre S. M. La multiplicité des tirages de la loterie étoit à la fois et un surcroît de dépense pour cette administration, et un aliment à la cupidité. Le Roi a supprimé, pour le 1er. janvier prochain, les tirages de Bordeaux et de Lyon. Ceux de Lille et de Strasbourg seront supprimés plus tard. Ce sont autant d'occasions de moins pour le peuple de se ruiner.

— Mgr. le duc d'Angoulême est parti, le 26, pour Evreux, où il va donner un drapeau à son régiment de cuirassiers. S. A. R. étoit de retour le 28.

— Dans les séances de la Chambre des Députés, des 26 et 27 décembre, le projet de loi sur la Cour de cassation a été adopté avec les amendemens de la commission. Quelques personnes ont été surprises et fâchées d'entendre dans cette séance un membre se donner, à lui et à ses collègues, le nom de *représentans du peuple*. Ce nom, porté, il y a vingt ans, par des hommes vils et barbares, ne rappelle plus, a-t-on dit, que d'horribles souvenirs, et tous les députés devroient, ce semble, avoir un égal empressement à repousser une dénomination qui sonne mal à toutes les oreilles, et qui paroîtroit plutôt pour eux une insulte qu'un titre d'honneur.

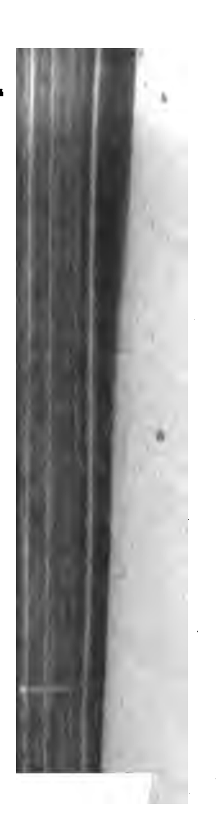
— Dans la séance du 28, parmi le grand nombre de pétitions dont la Chambre est assaillie, on a fait un rapport sur celle de quelques ecclésiastiques qui se plaignent de la modicité de leur traitement et du retard dans les paiemens. Le rapporteur a proposé de passer à l'ordre du jour, attendu que les paiemens arriérés se soldent en ce moment. M. Dumolard a parlé en faveur des pétitionnaires, et a paru prendre intérêt à leur sort. Cependant on a passé à l'ordre du jour, fondé sur ce que le gouvernement s'occupe de l'amélioration du sort des ecclésiastiques.

— Un courrier reçu par le duc de Wellington, lui a apporté la nouvelle de la signature du traité de paix entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Ainsi toute l'Europe sera en paix.

— M. Blaise, libraire de S. A. S. Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, a eu l'honneur de présenter au Roi, à Mgr. comte d'Artois, et à Madame, duchesse d'Angoulême, une édition de la *Bible de Royaumont*, dont S. M. a agréé la dédicace.

— Le prince Charles de Ligne, feld-maréchal au service d'Autriche, mourut à Vienne le 13 de ce mois. Il étoit connu par les grâces de son esprit, et par quelques écrits publiés il y a quelques années. Il avoit eu des liaisons très-étroites avec plusieurs souverains, Joseph II, Catherine de Russie, Frédéric II de Prusse, Stanislas, roi de Pologne. Il étoit venu plusieurs fois en France. Sa gaieté, sa franchise, la bonté de son cœur, la loyauté de son caractère lui avoient concilié l'estime et l'affection de tous ceux qui l'avoient connu.

Nous avons reçu quelques réclamations au sujet de deux articles insérés précédemment dans nos numéros sur un ouvrage qui a pour titre : *Traité sur l'époque de la fin du monde et sur les circonstances qui l'accompagneront.* Quelques personnes ont trouvé que nous avions jugé trop sévèrement cet ouvrage. On peut l'envisager, en effet, sous deux aspects fort différens, et y distinguer deux parties, l'une systématique et l'autre morale et pratique. C'est sous le premier rapport qu'on l'a considéré dans nos feuilles, et on a cru devoir faire remarquer le peu de fondement d'un système qui donne trop à l'arbitraire et aux conjectures. L'auteur de nos deux articles est un ecclésiastique d'un mérite très-distingué et juge très-compétent sur ces matières. Mais on peut se rappeler qu'en relevant ce qu'il a jugé peu exact, il a rendu justice aux intentions et à la piété de l'auteur de ce Traité. La pureté de ses intentions et la solidité de sa piété paroissent, en effet, dans tout son ouvrage. Les informations que nous avons prises à ce sujet, nous ont appris que cet écrivain étoit un ecclésias-



morale saine, le désir d'être
une peinture des jugemens de
trer les pécheurs en eux-mêm
livre au jugement de l'Eglise
style, quoi que ce soit le moi
duction, est coulant et facile,
noble. Enfin un bref qu'a reç
honorable et flatteur de son z
pièce, que nous insérons ici po
satisfaire aux désirs de quelq
qui ont lu l'ouvrage, et qui e

« Notre très-cher Fils, no
bénédiction aposolique. Nous av
nous avez adressée, le 28 juillet
de, que vous avez fait imprime
des affaires dont nous somm
permis de le lire; mais le peu
se trouvant tout-à-fait digne
inspiré le vif désir de le conn
d'ailleurs dans la ferme confia
en cela d'après les principes d
orthodoxe. En conséquence n
que vous nous avez fait de cet
juste titre de votre piété, de votr
et nous vous accordons, très-c
affection, notre bénédiction apo

Donné à Rome, près Saint
1814, quinzième année de notre

Du droit de joyeux avénement (1).

Dans un moment où l'on s'occupe de réorganiser 'église de France, et, en quelque sorte, de la constiuer de nouveau, il est utile de jeter un coup d'œil sur es anciennes institutions, ses anciens usages, et de cherher parmi les débris de ce grand édifice les matériaux ui doivent servir à sa reconstruction. Mais pour faire n choix si important, pour distinguer avec certitude s règles de discipline qu'il sera convenable de mainenir ou de renouveler, de certaines coutumes introluites par les temps, et qu'il est difficile de concilier vec les vrais principes du gouvernement de l'Eglise, l est indispensable de soumettre, et ces coutumes et ces règles, à un examen approfondi, en se dégageant de l'influence des préjugés, et s'environnant, tout à la fois, des lumières de la raison et des conseils de l'expérience. C'est ce que nous avons essayé de faire au sujet du droit qu'on appelle de *joyeux avénement* : et qu'on ne nous reproche pas de nous attacher d'abord à un objet d'une importance trop médiocre; rien n'est indifférent de ce qui tient à l'indépendance du ministère.

L'origine du droit de *joyeux avénement* est fort in-

(1) On nous avoit envoyé, il y a déjà assez long-temps, cette disertation, dont l'auteur est un ecclésiastique instruit et zélé. Nous ne 'avions point insérée pour diverses raisons; nous le faisons aujour'hui d'après l'avis de quelques personnes sages et éclairées qui ont ensé que cette matière méritoit d'être approfondie; que l'auteur l'avoit aitée du moins avec la bonne foi qui doit présider à ces sortes de iscussions; et qu'après tout, si on avoit quelque chose à lui opposer, n avoit le champ libre pour lui répondre. Nous ne ferons aucune difculté d'insérer ces réponses, si elles sont solides, raisonnées et dictées ar l'amour de la vérité. Nous désirons même qu'on nous mette dans s cas de revenir sur un sujet qui n'est pas sans importance et sans ntérêt.



jouiro (3). Il ne seroit pas
maximes le parlement se c
abbesse à des religieuses : c
spirituelle, quelle qu'elle
ture entièrement hors du
Quoi qu'il en soit, l'opini
cienneté du droit de *joyeu*
admise, puisque sur la fin
gardoit ce droit comme un
est donc uniquement fondé
effectivement dans le 13°. siè
lors de leur avénement, d'
gieux laïque, dans chaque
garde royale (6). Ce n'étoi

---

(1) *Jurisprud. can.* article *Brev*
(2) *Traité des bénéfices*, tom. I
tredit d'une manière frappante. « C
nous n'apercevons aucun vestige d
du 16°. siècle. Louis XII est le p
1503 ». Et plus bas, pag. 252 : « O
ne se soit trompé (dans ses *Remo*
l'origine de ce droit qu'il suppos
au parlement de Grenoble, qui é
reçu de son temps dans toutes les
(3) Tom. II, liv. III, chap. 3.
(4) Voyez son avis dans le *Not.*

onage, bien différent de la collation d'une auto-
ichée à un titre ecclésiastique quelconque.
ırisconsultes qui ont écrit dans les premières an-
. 17e. siècle, nous apprennent que le droit de
avénement étoit inconnu en France avant le
le Henri III : « Il a été inventé de notre temps,
:hel (1), et ne s'en trouve rien dans les anciens;
ı l'an 1577, le Roi étant à Poitiers, fit une dé-
n (*cum bonâ gratiâ* du clergé), que ce droit
artenoit. ... et depuis cela a passé en loi ».
ıe conçoit pas trop comment on peut *inventer*
t, et moins encore comment il suffit de déclarer
ı possède, pour le posséder réellement. Au reste,
le consentement étoit nécessaire pour que l'u-
question s'établit, il est clair que ce n'étoit qu'une
on du clergé.
eau (2), le Bret (3), et plusieurs autres (4), ne
s remonter plus haut cette coutume. Le savant
massin (5) la regardoit aussi comme très-récente;
remarquerons que le Bret, ainsi que Lacombe (6),
ınt le droit de *joyeux avénement* à celui de *pre-*
prières, observation dont nous ferons bientôt
'importance.
enave (7) observe que ce droit ne fut pas d'abord

Le Merre observe avec raison (*Mém. du clergé*, tom. XI,
) qu'il s'agit dans cette ordonnance d'un droit féodal, qui ne
ı'exercer que dans les églises dont le Roi étoit seigneur im-

blioth. can. verb. *Provisions*, tom. II, pag. 216, édit. de
ı 1689.
bservations sur les arrêts notables, de Louet, t. II, p. 254
Paris, de 1693.
aité de la souveraineté du Roi, liv. 1, chap. 18.
d. Mém. du clergé, tom. XI, col. 1175 et suiv.
la discipline, part. IV, liv. II, chap. 22, n. 12 et 13. *Vid.*
, p. 74 de l'édit. de Paris, de 1681.
c. jam cit.
s cours ecclésiastiques, chap. 1, n. 28.

universellement autorisé; mais que, limité à quelques églises particulières, il n'avoit dans ces églises mêmes d'autre fondement que des transactions ou des concessions volontaires, ce qui confirme le principe que nous avons établi plus haut.

Les cours souveraines, toujours portées à étendre la prérogative royale, s'efforcèrent de transformer en un droit universel, ce qui n'étoit originairement qu'une concession particulière. C'est ainsi que les abus naissent, se propagent, s'affermissent contre la règle, et finissent par corrompre la règle même.

Quatre assemblées générales du clergé s'opposèrent avec force aux entreprises des parlemens (1). L'assemblée de Melun, en 1579, demanda la révocation de l'édit de Henri III, publié deux ans auparavant. En 1612 et en 1614, on renouvela les mêmes plaintes, et en 1645, les protestations furent d'autant plus vives, que les juges laïques, sur le refus des ordinaires de pourvoir les porteurs de brevets, condamnoient les évêques à leur payer une pension, jusqu'à ce qu'ils leur eussent conféré un bénéfice. Mais les réclamations de cette nature, toujours soumises au jugement d'une des parties intéressées, empêchoient seulement la prescription des abus, sans en procurer le redressement. Le clergé tenta inutilement de secouer le joug qu'on lui imposoit, et la servitude des brevets fut ajoutée à tant d'autres qu'on appeloit des libertés.

Cependant un pareil droit étoit manifestement opposé aux règles ecclésiastiques, et notamment au décret du concile de Trente (2), qui abroge toutes les grâces expectatives. Ce fut même un des moyens qu'employa Charles Dumoulin (3), pour empêcher la réception de ce concile en France : comme si l'Eglise universelle étoit

---

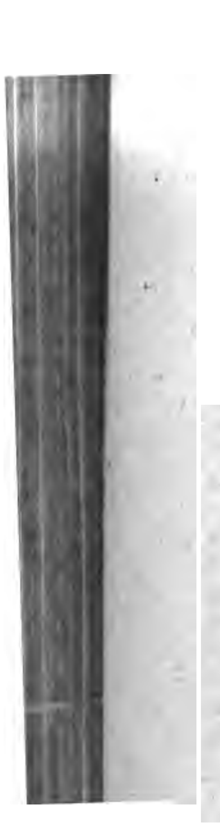
(1) *Mém. du clergé*, tom. XI, col. 1166 et suiv.
(2) Sess. XXVI, c. 19 de reformat.
(3) *Conseil sur le fait du concile de Trente*, parag. 69.

obligée de prendre l'avis des souverains pour réformer sa discipline, et que les abus devinssent sacrés lorsque les princes ont intérêt de les maintenir. Les jurisconsultes françois imaginèrent un autre expédient pour éluder l'autorité du concile : ils soutinrent que les Pères n'avoient pas voulu comprendre le droit en question dans leur décret, parce que le Roi, qui mérite d'être spécialement désigné, n'y est pas nommé (1). C'est, en effet, le motif que donna la congrégation du concile, pour conserver à l'Empereur la jouissance d'un droit semblable (2). Mais en admettant cette raison d'exception, il n'est pas moins évident que le désir et l'intention du concile a été d'abolir ce mode de collation des bénéfices, et que les rois, qui les confèrent aussi bien que les ecclésiastiques qui les reçoivent de cette manière, contrarient également l'esprit de l'Eglise, et ses volontés expresses manifestées dans les canons. Cela est tellement hors de doute, que les électeurs de Trèves, de Cologne et de Mayence, furent obligés (3), malgré l'ancienne coutume, de renoncer au privilége de *premières prières*, parce qu'il étoit inconciliable avec le décret que nous venons de rappeler.

Quelques canonistes, convaincus de cette vérité, ont tâché de donner un autre fondement au droit de *joyeux avénement* : ils soutiennent que c'est à la fois une conséquence du droit des fiefs, et un témoignage de la reconnoissance que les églises doivent au Roi, pour la protection qu'il leur accorde (4). Mais d'abord on avouera qu'il est au moins fort étrange que les rois aient attendu jusqu'à la fin du 16e. siècle à tirer une *conséquence* si avantageuse pour eux. Le droit des fiefs est aussi ancien

---

(1) *Quia non nominatur Rex, qui est speciali notâ dignus.*
(2) *Mémoires du clergé*, tom. XI, col. 1197. *Vid.* Et. Fagnan, cap. *nulla*, n. 9 et 10.
(3) *Oper. Benedicti XIV*, tom. XV, col. 101.
(4) *De la discipline de l'église de France*, pag. 454.



douteux que le Prince n'ait
tion, stipuler certaines conc
ces conditions, quelles qu'elle
quement du contrat primitif
dans la suite des temps à l'E
des bénéfices, parce que dan
pas libre à une des parties d'e
n'a promis.

Quant au second motif allé
que les églises soient *rigoureus*
par cette voie (en se soumetta
tons) *la joie qu'elles ressente*
nouveau protecteur (1)? Qui
l'*obligation* de se réjouir, et
nante encore, de se dépouille
pour marquer sa joie? Ce n'
qui doit causer *la joie* des églis
le trône un nouveau protecte
protection seroit de s'emparer
la discipline universelle, re
16ᵉ. siècle, par un concile éc
cane auroit là de singulières p

L'unique fondement solide
le droit de *joyeux avènement*
l'Eglise, qui seule a pu accor
lége de créer un membre d'
de lui donner voix et opinion

pitre (1), comme il est porté dans la formule même des brevets. Aussi allègue-t-on une bulle de Clément VI (2), par laquelle on permet aux rois de France de nommer un religieux ou une religieuse dans chaque abbaye ou prieuré conventuels pour leurs *premières prières*. Ce droit s'est insensiblement étendu : de simples prières sont devenues des ordres, et une possession d'abord contestée et tolérée ensuite, s'est transformée en une sorte de loi, à laquelle l'Eglise a consenti, quoiqu'à regret, à se soumettre.

Le Merre convient que *pour lever tout scrupule*, les empereurs d'Allemagne ont obtenu du Pape *une concession en forme* (3). Benoît XIV ne regarde pas, à beaucoup près, comme un simple *scrupule*, cette précaution que prirent les empereurs pour assurer leur droit, et il en montre la nécessité dans une lettre très-savante qu'il adressa, en 1747, à l'archevêque de Laodicée, son nonce à Cologne (4). Il justifie la conduite de cet archevêque, qui en envoyant aux chapitres d'Allemagne une copie authentique de l'indult accordé par le saint Siége, à François Ier., y avoit joint une lettre circulaire, où on lisoit ces mots : *Il a plu au souverain Pontife d'accorder à l'empereur le droit qu'on appelle de premières prières*. Quelques jurisconsultes furent choqués de ces expressions du nonce, et prétendirent que le souverain Pontife ne faisoit que reconnoître le droit de l'empereur. Benoît XIV combat cette opinion qui, jusqu'alors, n'avoit été soutenue que par des protestans, tandis que les théologiens orthodoxes enseignent unanimement que ces sortes de prières n'étant pas une simple recommandation, mais renfermant un ordre positif de conférer un bénéfice à celui qu'elles désignent, ne peuvent avoir

(1) *Dictionnaire du droit canonique*, tom. I, pag. 359.
(2) *Traité des Régales*, par Pinon, chap. XI.
(3) *Mémoires du clergé*, tom. XI, col. 1195.
(4) *Opera Benedicti XIV*, tom. XV, col. 86 et seq.

de force qu'en vertu d'une concession ecclésiastique, conformément au canon *hadrianus* (dist. 63, cap. *sacro-sancta*) et au ch. *Massana, de electione.*

Le même Pontife observe avec infiniment de raison, que ce seroit en vain qu'on voudroit confondre le droit de *joyeux avénement* avec celui de patronage, puisque ce dernier subsiste toujours, et qu'on peut l'exercer toutes les fois que le bénéfice est vacant. On ne sauroit, d'ailleurs, supposer que nos rois aient fondé toutes les églises de leurs domaines, ce qui pourtant seroit nécessaire pour qu'ils en fussent considérés comme patrons.

De tout ce qui précède, il semble résulter que pour donner de plein droit des brevets de *joyeux avénement*, il faudroit le consentement du souverain Pontife, ou un arrangement préliminaire avec lui. Après l'entier renversement de tous les pouvoirs, lorsque l'ordre commence à renaître, les deux puissances doivent rentrer en possession chacune de ce qui lui appartient, sans passer cette limite fixée par la nature même des choses. On sait maintenant où conduisent les systèmes d'usurpation, et tout acte qui viole l'indépendance de la juridiction spirituelle, ébranle les fondemens de l'autorité royale bien plus encore qu'il n'en étend l'exercice.

Il reste à examiner s'il seroit utile de rétablir le droit de *joyeux avénement.* Et d'abord nous observerons qu'en 1612 et en 1629, le clergé obtint que les collégiales ne seroient pas sujettes à ce droit (1); mais le parlement s'étant opposé à cette exemption absolue, Louis XIV, en 1645, donna une nouvelle ordonnance conforme aux deux premières (2), dont l'enregistrement n'eût lieu, malgré des lettres de Jussion, qu'avec des modifications qui la détruisoient en partie, puisque les collégiales dans lesquelles les évêques n'avoient que dix

---

(1) *Dictionnaire du droit canonique*, tom. I, pag. 345.
(2) *Ibid.*



prébendes à leur nomination, furent seules déclarées exemptes. Quant aux églises cathédrales, il fut réglé que cette expectative n'auroit pas lieu pour les dignités, mais pour les canonicats seulement. Ce fait prouve combien le clergé et le Roi lui-même sentoient les inconvéniens de ce genre de promotion : ils seroient bien plus grands, aujourd'hui que les chapitres ne sont composés que de huit membres, parmi lesquels il n'y en a que quatre qui soient sans titres, puisque les dignités d'official, de grand-chantre, de grand-pénitencier et de théologal n'ont pas été abolies. De ces quatre chanoines sans titres, le Roi, selon l'ancien usage, en nommeroit deux en vertu du droit de *joyeux avénement* et de serment de fidélité; d'où il suit qu'on ôteroit presqu'entièrement aux évêques la distribution des seules grâces qu'ils puissent accorder, et le seul moyen de récompenser les ecclésiastiques vieillis dans le ministère, et qui, sans doute, ne verroient pas sans regret accorder à la protection des places qui naturellement doivent être le prix d'une vie consacrée à de longs et utiles travaux : et convient-il, dans un moment où l'on veut ramener toutes les institutions à leur véritable esprit, de fournir à l'intrigue le moyen de parvenir aux dignités ecclésiastiques, ou de lui en laisser même l'espérance? Est-il à désirer que quelques ambitieux puissent envahir les places destinées à servir de retraite honorable aux pasteurs qui ont porté le poids du jour?

Ce n'est pas là encore cependant ce qu'auroit de plus fâcheux le rétablissement du droit de *joyeux avénement*; ce seroit un coup fatal porté à la considération des évêques, tandis qu'il seroit, au contraire, si important de l'augmenter. Des hommes qui ne tiendroient pas d'eux leur place, se regarderoient comme plus indépendans de leur autorité : on affoibliroit les liens du respect, et on briseroit ceux de la reconnoissance. On verroit des ecclésiastiques, tentés par l'ambition, se détacher de leur chef, pour assiéger les cours,

flatter les grands, et se ménager, par leur protection, l'entrée des chapitres. Ces corps respectables, créés pour être le conseil permanent de l'évêque, se rempliroient d'hommes étrangers au diocèse, aux affaires, quelquefois même à l'esprit de leur état, qui, détruisant cette confiance et cette vénération réciproques qui doivent exister entre le premier pasteur et son conseil, pourroient entraver quelquefois l'autorité (1). Sans doute il y aura toujours assez d'abus; on peut s'en rapporter, à cet égard, au temps et aux passions humaines : mais que seroit-ce si ces abus étoient introduits par les lois mêmes qui doivent les réprimer? Alors le mal seroit sans remède, et il ne faudroit pas une prévoyance bien profonde pour annoncer de nouveaux malheurs. Heureusement nous n'avons rien à craindre de semblable sous le monarque qui nous gouverne : sa magnanime modération n'est pas moins connue que sa religion et sa piété, et Dieu le réservoit à la France pour lui faire connoître, après tant de désastres, la différence qui existe entre la violence qui renverse, et la sagesse qui édifie. En posant lui-même des bornes à son autorité dans l'ordre politique, il a donné à l'Eglise l'assurance certaine que jamais il n'envahiroit une autorité qui n'est pas la sienne, et qui la protège et l'affermit d'autant plus puissamment qu'elle est plus indépendante. F. L. M.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. S. S. qui honore de sa confiance particulière Mgr. Bélisaire Cristaldi, avocat du fisc, l'a nommé son aide d'étude.

— Le jeudi 8 décembre, fête de la Conception, S. S. après avoir célébré la messe passa dans la chapelle Pau-

(1) Nous parlons ici en général, et sans vouloir faire aucune application personnelle. Nous connoissons, au contraire, des ecclésiastiques nommés à des canonicats en vertu du *joyeux avénement*, qui méritent l'estime et la confiance par leurs vertus.

line du palais Quirinal, où elle entendit la messe solennelle chantée par le cardinal Galeffi. Seize cardinaux y ont assisté. La même fête a été célébrée avec beaucoup de solennité dans les diverses églises de Rome, entr'autres dans celle des XII Apôtres avec une neuvaine. Chaque jour un cardinal a donné la bénédiction du saint Sacrement. Le dernier jour, c'est le souverain Pontife lui-même qui a fait la cérémonie.

— On vient de publier l'élégant discours latin composé sur le retour de S. S. dans ses Etats, par M. l'abbé Marsella, et prononcé par lui dans le collége romain où il est professeur. Il l'a accompagné de notes, qui ajoutent un nouveau prix au corps de l'ouvrage. Non-seulement l'auteur a présenté sous son véritable aspect la conduite du souverain Pontife, mais il a donné des justes éloges aux monarques alliés. Il a dit les faits sans y mêler ni personnalités, ni rien qui ressente le ressentiment ou l'amertume. Ce discours, par les additions et les notes dont il est enrichi, sera une pièce pour l'histoire, et donnera des renseignemens précieux sur une époque mémorable, et sur les circonstances qui l'ont accompagnée.

Paris. Le samedi 31 décembre, MM. les évêques qui se trouvoient à Paris, ont eu l'honneur de rendre leurs devoirs au Roi.

— Le 2 janvier, les membres du chapitre métropolitain et les curés de Paris, ont été admis à l'audience de S. M. Un des vicaires-généraux a porté la parole. Ces mêmes ecclésiastiques ont salué ensuite Madame et les princes de la famille royale. Ils en ont été accueillis avec un intérêt et une bonté qui leur ont prouvé les vues favorables du Roi et de son auguste famille à l'égard de la religion et du clergé.

— La commission ecclésiastique, nommée par le Roi, continue de se réunir. Pour accélérer son travail, elle s'est partagée en bureaux où on s'occupe des objets importans qui lui sont confiés. Le zèle des prélats et leur mutuel concours pour le bien inspirent aux amis de la religion d'heureuses et de justes espérances.

VERSAILLES. Le mardi 20 décembre, jour anniversaire de la mort de M. le Dauphin, père de S. M., il a été célébré un service pour le repos de son ame dans l'église cathédrale de Saint-Louis. M. le curé a officié, et a prononcé un éloge funèbre du vertueux prince. Il l'a peint tour à tour et comme prince et comme chrétien. Il a retracé son application à ses devoirs, et son attachement à la religion. Le lieu même où il parloit lui a fourni un nouveau motif de célébrer le Dauphin, et d'exciter ses paroissiens à la reconnoissance envers sa mémoire. C'est ce prince qui sollicita la construction de l'église Saint-Louis, qui en posa la première pierre, qui en pressa l'achèvement, et qui contribua même à la doter par ses libéralités. L'orateur a fait ressortir ce bienfait, et après avoir donné des larmes à la perte prématurée d'une tête auguste enlevée sitôt à l'amour et aux espérances des François, il a consolé ses auditeurs en leur montrant la sagesse et la bonté du père revivant dans un monarque, qui, chaque jour, travaille si efficacement à conquérir les cœurs, et à guérir les plaies qu'un autre nous avoit faites.

M. l'évêque vient de publier un Mandement pour ordonner de célébrer, le 21 janvier, un service expiatoire pour le repos de l'ame de Louis XVI. Cette mesure sera sans doute prise en beaucoup d'autres lieux. Mais M. l'évêque a cru que l'initiative en appartenoit en quelque sorte à Versailles, à cette ville où un monarque infortuné prit naissance, où il passa la plus grande partie de sa vie, où il s'occupoit du bonheur de ses sujets, et d'où il fut arraché par une populace furieuse et ameutée. Nous nous rapellerons toujours ce sinistre enlèvement, avant-coureur de scènes plus tragiques encore. Il n'est personne sans doute qui ne prenne part, avec un religieux attendrissement, à cette expiation si juste d'un crime dont tant de malheurs suffiroient pour nous prouver l'énormité, si la raison et l'humanité ne nous en inspiroient pas l'horreur.

ARRAS. Le 17 décembre, M. l'évêque a fait l'ordi-

lation. Il y a eu dix prêtres, douze diacres et neuf sous-
liacres. Dix-neuf élèves du séminaire ont reçu les or-
lres mineurs, et onze autres la tonsure.

— Le 22, l'étendard du 15e. régiment de dragons,
n garnison à Arras, a été béni dans l'église cathédrale.
Cette cérémonie a commencé à midi précis par la messe
basse, qui a été célébrée par M. l'abbé Duchatelet, cha-
noine et écolâtre, après laquelle M. l'évêque d'Arras,
accompagné de tout son chapitre et de ses assistans, s'est
rendu, en habits pontificaux blancs, au maître autel;
et après avoir prononcé un discours dans lequel il a dé-
veloppé les raisons qui doivent attacher le militaire à
leur Roi, il a béni l'étendard selon le rit du Pontifical
romain.

La cérémonie religieuse, à laquelle assistoient toutes
les troupes de la garnison et toutes les autorités adminis-
tratives et judiciaires, a été terminée par le *Domine
salvum fac Regem*, le *Vivat* et la bénédiction ponti-
cale.

Le soir, le 15e. régiment de dragons a donné un ban-
quet auquel toutes les autorités premières ont été invi-
tées. M. l'évêque a regretté de ne pouvoir accepter l'in-
vitation que lui avoit faite le corps; mais il a pensé
qu'il ne lui convenoit pas de paroître à un repas dans
une auberge.

Evreux. Le 27 décembre, M. l'évêque, après avoir
célébré la messe dans son église cathédrale, a béni l'é-
tendard que Mgr. le duc d'Angoulême donnoit à son
régiment. S. A. R. étoit présente à la cérémonie. Elle
étoit arrivée la veille à Evreux, et avoit été reçue avec
les honneurs dus à son rang. Elle a recueilli à Evreux
et sur sa route les témoignages de l'attachement des fidèles
Normands à la famille royale.

Tréguier. Les habitans de la ville de Tréguier, en-
hardis par l'exemple de plusieurs villes autrefois épis-
copales, et plus encore par l'accueil favorable que leur

vœu a reçu de S. M., lui ont adressé leur demande pour le rétablissement de leur ancien évêché.

L'antiquité de ce siége, qui remonte au sixième siècle, le mérite des prélats qui l'ont rempli, les avantages qu'il procuroit à cette ville, sont propres à nous faire regretter sa suppression. Mais ce qui nous la fait le plus sentir, c'est la réunion de ce pays à un diocèse dont l'idiome, les mœurs et le langage sont différens des nôtres, et avec lequel nous n'avons que difficilement des relations.

Plus heureux que bien d'autres parties de la France, Tréguier n'a point vu détruire les principaux édifices ecclésiastiques, et ceux d'entr'eux qui sont aliénés pourroient, par la bonne volonté que montrent les propriétaires actuels, être promptement rendus à leur destination primitive.

Cambrai. Les dames Clarisses de l'ancien couvent de Cambrai, si nombreux et si célèbre, vont se réunir au nombre de quatorze ou quinze, dans une maison vaste et commode, dont deux personnes pieuses de la paroisse de Saint-Géry de cette ville, où cette maison est située, viennent de faire à leurs frais l'acquisition en faveur de ces bonnes religieuses. On se peindroit difficilement la joie de ces dames, de pouvoir reprendre en communauté leurs anciens et chers exercices de religion. Tout ce que demandent d'elles leurs bienfaiteurs, c'est qu'à certaines heures libres elles enseignent gratuitement le Catéchisme à un nombre déterminé de pauvres. La piété et le zèle de ces vertueuses filles les porteroient sans doute d'elles-mêmes à cette bonne œuvre. Les mêmes bienfaiteurs s'occupent maintenant à exercer une semblable générosité pour avoir dans leur ville des sœurs de charité, acquisition précieuse qu'ils espèrent obtenir des bontés et de la religion du Roi.

Nouvelles politiques.

Paris. Le vendredi 30 décembre, le corps de MM. les officiers de la garde nationale a été admis à présenter ses res-

pects au Roi. S. M. les a reçus avec une grâce particulière. Elle a adressé à chaque légion des paroles flatteuses. MONSIEUR, colonel-général des gardes du royaume, étoit présent, et a félicité MM. les officiers de leur zèle.

— Les Pairs de France et les députés des départemens ont offert ce matin leurs hommages à S. M. et à LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME, duchesse d'Angoulême, les ducs d'Angoulême et de Berry. En recevant les hommages des Pairs avec sa grâce accoutumée, S. M. leur a dit qu'elle avoit voulu donner à la Chambre, et en même temps à M. le chancelier de France, une preuve de sa bienveillance et de sa satisfaction, en le nommant chancelier de l'Ordre du Saint-Esprit. Le Roi, entouré des députés, leur a ensuite adressé des paroles bienveillantes, parmi lesquelles on a retenu celles-ci : « Je suis fort satisfait de l'esprit qu'a constamment manifesté la Chambre : je voudrois pouvoir le dire à chacun de vous en particulier. Répandez dans vos départemens l'esprit qui vous anime ; dites à tous les François que vous avez vu leur père, qu'il s'occupe sans cesse de leur bonheur ; rappelez-leur la fable de La Fontaine sur la nécessité de l'union. Je désire que tous les François forment un faisceau, j'ai voulu que la Charte constitutionnelle en fût le lien. Il est impossible qu'il n'y ait pas quelquefois des divergences d'opinions sur telle ou telle question ; mais les intentions sont au fond les mêmes, et toutes pour le bonheur du peuple. Je désire que les prochaines sessions soient toutes animées du même esprit qui vous a guidés ».

— Le ministre de la guerre, celui de la marine, le ministre chargé par *interim* du porte-feuille des affaires étrangères, ont été nommés commissaires par le Roi pour apporter à la Chambre des Pairs la proclamation de S. M. qui ordonne sa prorogation. Les membres de la Chambre se sont levés à l'arrivée de MM. les commissaires, et ont écouté, debout, la lecture de la proclamation de S. M. M. le chancelier de France, président de la Chambre, a annoncé que les séances étoient prorogées au 1er. mai 1815. La séance a été levée immédiatement.

— Le même jour, M. l'abbé de Montesquiou, M. le baron Louis, et M. d'André sont allés à la Chambre des députés, et ont remis à la Chambre une proclamation du Roi qui proroge la session et ajourne les séances au 1er. mai 1815. L'assemblée s'est séparée à l'instant.

— Par ordre du Roi, l'affaire du général Excelmans a été portée à un conseil de guerre.

— La commission pour le monument de Quiberon a fait distribuer un programme. Elle invite les loyaux et fidèles François à concourir à l'exécution de ce monument, et les artistes à fournir leurs plans.

— Par ordonnance du Roi, l'imprimerie royale cessera d'être régie aux frais de l'Etat. M. Anisson-Duperron en est nommé directeur. Il recouvre ainsi la place que ses pères ont remplie avec distinction.

— On dit que la république de Gênes sera décidément réunie au Piémont. Ainsi le résultat d'une révolution qui tendoit à faire de tous les Etats autant de républiques, sera au contraire de faire disparoître cette forme de gouvernement.

— Le congrès ne marche pas aussi vîte que dans les commencemens, et des discussions importantes en arrêtent, à ce qu'il paroît, les conclusions. Le sort de la Pologne, celui de la Saxe, celui de l'Italie, paroissent être les points sur lesquels on est partagé. Du reste, le secret le plus profond couvre toutes les négociations. Quelques-uns se flattoient encore, il y a trois jours, que les souverains donneroient à l'Europe ses étrennes par un traité sage, durable et si impatiemment attendu.

Nous avons reçu des lettres de quelques ecclésiastiques qui nous envoient des attestations de leur rétractation du serment constitutionnel. Elles ne sont pas toutes de nature à être admises dans notre journal. Il y en a qui sont fort anciennes. Une entr'autres, de M. l'abbé Le Jeune, chanoine d'Amiens, est du 27 juin 1795, et a par conséquent, près de vingt ans. Elle doit, par conséquent être notoire, et il nous paroît peu nécessaire d'en consigner ici la teneur. Nous ne doutons point des sentimens de M. l'abbé Le Jeune, qui nous paroît avoir en sa faveur des témoignages fort honorables.

AVIS.

Les personnes dont l'abonnement expire au 20 janvier, sont priées de le renouveler de suite si elles ne veulent pas éprouver de retard.

Histoire de Mme. de Maintenon, fondatrice de Saint-Cyr, par M. Lafont d'Aussonne (1).

La destinée de Mme. de Maintenon fut extraordinaire en tout. Pendant sa vie, elle passa de l'excès du malheur à la plus haute fortune. Après sa mort, sa mémoire a éprouvé des jugemens bien divers. Tandis que les uns louoient sa modération dans la prospérité, les autres lui ont adressé les reproches les plus durs, et l'ont noircie dans l'histoire. Cependant le caractère de cette femme auroit dû, ce semble, triompher des critiques. Transportée tout à coup dans la situation la plus brillante et la plus inattendue, en fut-elle éblouie? Son luxe la rendit-elle à charge à l'Etat? Accabla-t-elle de ses ressentimens ceux dont elle avoit à se plaindre? Fut-elle haute, exigeante, intéressée? Sa piété se démentit-elle un seul instant? Ses détracteurs n'ont pu l'attaquer sur tous ces points. Mme. de Maintenon étoit modeste et modérée par caractère. Elle resta toujours telle dans son élévation. Une pension modique fut tout ce qu'elle coûta à l'Etat. Elle conserva, elle vit familièrement tous les amis qu'elle avoit eus précédemment. Elle éloignoit Louis XIV des actes de rigueur. Elle n'étoit point empressée de se mêler des affaires. Elle favorisa les personnes les plus vertueuses. Enfin, elle

(1) 2 vol. in-8°. avec portrait par Mignard; prix, 10 fr. et 12 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Delaunay, au Palais-Royal; et au bureau du Journal.

attacha son nom à un établissement qui suffiroit pour l'honorer. La fondation de Saint-Cyr est une des institutions les plus brillantes et les plus utiles d'un règne qui en a vu se former un grand nombre. Non-seulement Mme. de Maintenon a la gloire de l'avoir créée, mais elle la gouverna avec sagesse. Elle y maintint l'ordre et la piété. Elle s'y retiroit souvent, et abandonnoit volontiers le séjour de la cour pour cette paisible solitude, et ce fut là qu'elle choisit sa demeure après la mort du Roi, et qu'elle vécut totalement étrangère aux affaires.

Telle est la femme sur laquelle plusieurs écrivains ont jeté le ridicule, le reproche et même le mépris. L'auteur de ces bruits paroît être le duc de Saint-Simon, qui, dans ses *Mémoires*, la traite avec une partialité marquée. On connoît le caractère singulier de ce duc. C'étoit un homme de qualité, fort entiché de sa noblesse; mais la vanité perce encore moins dans ses écrits que la malignité, que les antipathies déclarées, que la manie de chercher des torts, et de noircir les intentions des personnages dont il ne pouvoit attaquer les actions. Sa franchise, dit son éditeur, alloit jusqu'à la rudesse. Il affectoit dans la conversation un certain ton tranchant, qui avoit rendu son commerce difficile, et qui a passé dans ses *Mémoires*. On convient qu'il a chargé ses portraits; que constamment attaché à un parti, il n'a jamais su ménager ceux qui lui étoient contraires; qu'il semble prendre plaisir à recueillir tous les traits de l'envie; qu'extrêmement curieux d'anecdotes, il n'est pas fort difficile sur le choix. Il ramasse soigneusement tous les contes populaires, les bruits d'empoisonnement, tout ce qu'il y a de plus odieux et de

plus invraisemblable. Le duc de Saint-Simon étoit de la cour du duc d'Orléans, où Mme. de Maintenon n'étoit pas aimée. Il ne pouvoit souffrir le duc du Maine, que Mme. de Maintenon avoit élevé, et qu'elle aimoit tendrement. Il en falloit moins pour exciter, dans un homme aussi rancunier que Saint-Simon, une aversion décidée pour Mme. de Maintenon. Personne n'étoit plus susceptible que lui des préventions et des petitesses de l'esprit de coterie et de cabale. *La haine*, dit Marmontel, *distille le plus noir venin dans ses* Mémoires (1). C'est donc à lui que l'on peut attribuer l'opinion qui s'est formée sur Mme. de Maintenon. C'est dans ses *Mémoires* que les écrivains postérieurs sont allés puiser les jugemens qu'ils ont portés sur cette dame, les anecdotes qu'ils en racontent, et les accusations dont ils la chargent. Souvent même ils y ont ajouté, et la malignité naturelle à l'esprit humain, a encore rembruni leurs pinceaux à l'égard d'une femme estimable et pieuse. Duclos, qui a fait un grand usage des *Mémoires* du duc de Saint-Simon, parle d'elle comme d'une femme intrigante, ambitieuse, vindicative. Marmontel est allé encore plus loin dans sa *Régence*. Il traite Mme. de Maintenon de femme *artificieuse*, qui *obséda la vieillesse de Louis XIV*, *fut le martyr de son humeur et le tyran de sa volonté*; qui *écarta tout ce qui ne lui étoit pas aveuglément soumis et servilement dévoué. Il n'est plus permis*, dit-il, *de dissimuler à quel point elle abusa de son ascendant*; et plus loin il parle encore de *ses poursuites obstinées*, et de *l'aveuglement où Louis étoit tombé sous l'empire de cette femme.*

---

(1) *Régence du duc d'Orléans*, tom. I, pag. 72.

A ces accusations vagues, à ce ton détracteur, à ces portraits satiriques, opposons des témoignages plus favorables. Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, a jugé, en général, Mme. de Maintenon avec plus d'équité. Il croit que le mérite de cette dame eut beaucoup de part à sa fortune. *Son élévation*, dit-il, *ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son appartement, elle se bornoit à une société de deux ou trois dames retirées comme elle...... ne s'empressant jamais de parler d'affaires d'Etat, paroissant souvent les ignorer, rejetant bien loin tout ce qui avoit la plus légère apparence d'intrigue et de cabale, beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernoit que de gouverner, et ménageant son crédit en ne l'employant qu'avec une circonspection extrême. Elle ne profita point de sa place pour faire tomber toutes les dignités et tous les grands emplois dans sa famille. Elle n'eut d'autre bien-fonds que la terre de Maintenon* (1).

Le duc de Saint-Simon lui-même, qui la traite si sévèrement, n'a pu néanmoins s'empêcher de lui rendre quelque justice. Il nous la représente *très-simple en particulier et au dehors, et toujours aux dernières places, cédant absolument sa place et se reculant partout, polie, affable, toujours bien mise, noblement, proprement, mais très-modestement et plus vieillement que son âge..... Pendant le travail des ministres, qui se faisoit chez elle, elle lisoit ou faisoit de la tapisserie. Rarement elle y méloit son mot. Plus rarement ce mot étoit de quelque conséquence.* Saint-Simon n'a pas

---

(1) *Siècle de Louis XIV*, tom. II, pag. 146; tom. XXI de l'édit. in-8°. des *Œuvres de Voltaire*.

toujours été d'aussi bonne foi. On est fâché pour lui quand on lit dans ses *Mémoires*, au sujet de Mme. de Maintenon : *La détresse où elle avoit si long-temps vécu, lui avoit rétréci l'esprit et avili le cœur.* Assurément un tel jugement fait plus de tort à l'écrivain qui l'a porté qu'à celle qui en est l'objet. Aussi l'éditeur des *Mémoires* en a été révolté. *Pour se convaincre*, dit-il, *de l'injustice de ce jugement, il ne faut que lire les* Lettres de Mme. de Maintenon. *Tout y décèle une belle ame, un cœur excellent, un esprit juste, éclairé, cultivé.* Une autre preuve de la partialité du duc de Saint-Simon, c'est ce qu'il dit sur le mariage de Mme. de Maintenon. Il prétend que *le plus ardent de ses désirs étoit d'être reconnue reine*; qu'elle tourmentoit, à cet égard, Louis XIV; qu'une première fois, Louvois et de Harlay, archevêque de Paris, en dissuadèrent Louis XIV; qu'elle ne le leur pardonna jamais; qu'elle revint à la charge, et que Bossuet et Fénélon empêchèrent encore ainsi ce projet. Saint-Simon n'a parlé que d'après des bruits qui avoient circulé dans quelques coteries, et qui n'ont aucun fondement. On peut dire que cette ambition qu'on prête a Mme. de Maintenon est tout-à-fait opposée à son caractère. *Cette anecdote*, dit un écrivain aussi exact qu'élégant, *ne nous paroît appuyée sur aucune observation qui puisse lui donner même de la vraisemblance. Elle contrarie toutes les notions historiques que les mémoires du temps nous offrent sur le caractère et la conduite soutenue de Mme. de Maintenon jusqu'au dernier moment de sa vie. C'est surtout par sa modestie, son désintéressement et sa modération, qu'elle a toujours mérité les plus grands éloges. La femme qui a apporté une attention suivie et presque minutieuse à dé-*

truire toutes les preuves qui auroient pu constater son état après sa mort, ne peut être soupçonnée d'avoir ambitionné un titre et des honneurs dont elle n'avoit ni le desir ni le besoin. La femme que son goût et son caractère avoient portée à se concentrer dans la retraite au milieu même de la cour, et qui se trouvoit encore importunée des assujettissemens auxquels sa position la condamnoit, devoit bien plus redouter que rechercher la représentation extérieure attachée au titre de reine. Le véritable goût de Mme. de Maintenon eût été celui d'une vie indépendante, et elle n'a jamais pu en jouir. Son véritable attrait eût été pour une société intime entre un petit nombre d'amis, telle qu'elle en avoit connu le charme dans quelques courts intervalles de sa première jeunesse. Elle avoit d'ailleurs trop d'esprit et de tact pour ne pas sentir que le vain titre de reine n'auroit rien ajouté à son crédit réel, ni à la confiance de Louis XIV, et qu'une ambition aussi déplacée auroit blessé toutes les idées de dignité et de convenance auxquelles ce monarque étoit si attaché (1).

Marmontel, tout prévenu qu'il est en faveur de Saint-Simon, son principal et presque son unique guide, réfute aussi une autre supposition contre Mme. de Maintenon, qu'on accuse de s'être entendue avec la princesse des Ursins pour perdre le duc d'Orléans. Il remarque que ce prétendu complot est destitué, non-seulement de preuves, mais de vraisemblance, et que s'il s'accrédita dans la petite cour du duc d'Orléans, ce fut par une suite de ces préventions et de ces intrigues auxquelles des princes

---

(1) *Histoire de Fénélon*, par M. de Bausset; seconde édit., tom. I, pag. 578.

:iles se laissent prendre aisément, parce qu'on a in-
·êt à les circonvenir et à les tromper.

C'est ainsi que le duc de Saint-Simon est contre-
t par ceux mêmes qui ont le plus hérité de ses pré-
ntions. Je ne ferai point valoir encore ici les pa-
gyristes de Mme. de Maintenon; ils pourroient pa-
ître suspects. Mais je pourrai citer le témoignage
un écrivain qui n'a pas approuvé Mme. de Maintenon
ı tout, et qui lui adresse quelquefois des reproches
squels pourtant n'ont au fond rien de très-grave.
I. de Bausset, qui a eu occasion de mettre souvent
tte dame en scène dans son *Histoire de Fénélon*, la
ésente habituellement sous des rapports avantageux.
à elle demande à Fénélon un mémoire sur ses dé-
uts. Elle ne s'en rapporte point à ses lumières pour
rédaction des réglemens de Saint-Cyr. Elle s'en-
ure des conseils des hommes les plus vertueux, et
: décide point dans les matières qui ne sont pas de
n ressort. On a dit qu'elle avoit abandonné Fénélon
ns l'affaire du quiétisme. Il nous semble que d'a-
ès l'ouvrage même de M. l'ancien évêque d'Alais,
me. de Maintenon doit être disculpée sur ce point.
le ne fit que ce que doit faire tout fidèle en pa-
ille circonstance. Elle se rangea du côté de l'auto-
é, et après avoir essayé de ramener un homme
ı'on ne peut excuser de quelque ténacité dans cette
faire, elle seconda les mesures prises pour empê-
er sa doctrine de se répandre, et montra encore,
plusieurs occasions, de la bienveillance pour son
cien ami.

Un autre sujet de reproche qu'on a fait à Mme. de
aintenon, c'est d'avoir dicté à Louis XIV de mau-
is choix, d'avoir favorisé l'hypocrisie par la pro-

tection qu'elle accordoit à la dévotion, et d'avoir donné à la cour un aspect triste et lugubre. Il est possible que Mme. de Maintenon se soit trompée sur quelques hommes; mais il y auroit de l'injustice et de la dureté à lui reprocher les mauvais choix que put faire Louis XIV, et à la rendre responsable des désastres d'une guerre que tout concouroit à rendre malheureuse. Le choix de Villeroi, par exemple, doit retomber moins sur elle que sur le Roi, dont ce seigneur avoit été l'ami dans l'enfance, et qui ménageoit, avec une bonté excessive, un homme exigeant et prévenu de son mérite. Il est faux que Mme. de Maintenon se fut fait une règle de n'employer que des dévots, puisque dans cette même guerre on donna un commandement au duc de Vendome, qui n'étoit pas assurément dévot, et qui n'en prenoit pas le masque. Mme. de Maintenon favorisa les gens vertueux. Cette protection put porter quelques gens vicieux à feindre des sentimens qu'ils n'avoient pas. Est-ce à elle ou à eux qu'il faut s'en prendre, et depuis quand les princes sont-ils responsables de la fausseté de ceux qui les trompent par l'apparence de la vertu? Vaudroit-il mieux qu'ils fussent indifférens pour les gens de bien, de peur que ceux qui ne le sont pas n'affectassent de le paroître? Si la cour de Louis XIV dans la guerre de la succession eut un aspect sérieux, ce fut la suite des malheurs de cette guerre et des désastres de la famille royale; ce fut la suite de l'âge du Roi. Ce n'étoit plus le temps des fêtes, des carrousels et des plaisirs. Je conçois que bien des courtisans eussent préféré le règne de Mme. de la Vallière ou de Mme. de Montespan; mais la postérité ne doit pas juger comme eux. Elle seroit

au contraire, en droit de blâmer Louis XIV, si, à soixante-dix ans, et au milieu d'une guerre déjà si funeste, il eût insulté à la misère publique par des dépenses ruineuses et par un faste inhumain. La conduite qu'il tint, étoit convenable à son âge, aux besoins des peuples, à la situation de l'Etat.

Pour en revenir à Mme. de Maintenon, loin de lui faire un crime d'avoir favorisé la piété, je compterois cette conduite parmi ses titres à l'estime. Je la louerois d'avoir toujours donné l'exemple elle-même de la piété, et de ne s'être jamais démentie à cet égard dans le cours de sa faveur. Je ne veux pas penser que ce soit cette piété constante qui ait armé contre elle la sévérité des jugemens publics. On peut s'étonner néanmoins que les mêmes personnes, qui ne pardonnent rien à une femme pleine de l'esprit de religion, se soient souvent montrés si indulgentes pour d'autres femmes d'une réputation moins intacte. J'ai plus d'une fois entendu des femmes parler avec un intérêt touchant de Mme. de la Vallière, et avec froideur de Mme. de Maintenon. Je ne veux pas assurément diminuer le mérite de la première, dont la rigoureuse pénitence est si louable aux yeux de la religion. Mais il me semble qu'aux yeux de cette même religion, celle qui n'eut point de fautes à expier, qui s'assit sans honte à côté des marches du trône, qui tâcha d'inspirer au Roi des sentimens d'équité et de piété, qui fit des établissemens utiles et durables, qui n'épuisa point les finances de l'Etat par son luxe, que celle-là doit l'emporter sur une favorite qui oublia quelque temps les règles de la vertu, et qui ne se dissimula point la gravité de ses fautes, et le scandale qu'elle avoit donné. L'une eut besoin

d'indulgence; l'autre mérita constamment l'estime. Les amis de la vertu, les personnes attachées à la saine morale et éclairées du véritable esprit de la religion, ne peuvent balancer entre les deux; et donner la préférence à la maîtresse sur l'épouse, c'est, à mon gré, la preuve d'un peu de légèreté et d'une facilité de morale qui ne seroit pas fort édifiante.

Nous ne nous excuserons pas d'avoir étendu ces réflexions, et d'avoir consacré un article à l'apologie d'une femme estimable. Nous nous occuperons spécialement une autre fois de l'ouvrage qui nous a donné lieu de traiter ce sujet.



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Les dernières nouvelles de Rome marquoient que S. Exc. Mgr. l'évêque de Saint-Malo, ambassadeur de S. M. T. C. près le saint Siége, étoit en parfaite harmonie avec les commissaires chargés par S. S. des affaires relatives à l'église de France.

— La fête de l'Epiphanie a été célébrée avec beaucoup de solennité à la chapelle des Tuileries. Il y a eu grand'messe et vêpres. Le Roi et la famille royale y ont assisté.

— La réponse que S. M. a faite au chapitre métropolitain et aux curés de Paris, lorsqu'ils lui ont été présentés lundi dernier, mérite d'être connue. S. M. leur dit : *Je suis sensible aux vœux que m'exprime le clergé de Paris. Je me recommande à ses prières. Il faut beaucoup prier, afin que Dieu veuille bien achever l'œuvre qu'il a si heureusement commencée en notre*

faveur. S. M. prononça ces paroles si chrétiennes avec un accent et une expression qui ont pénétré ceux qui les ont entendues. Elles retentiront dans le cœur de tous les amis de la religion, et elles leur montreront combien un si pieux monarque met d'importance aux affaires de l'Eglise, et combien il est persuadé que c'est par la prière que nous pouvons mériter les faveurs d'une Providence, dont les bienfaits passés doivent exciter toute notre reconnoissance.

— Deux considérations atténuent beaucoup les réflexions que nous insérâmes dans notre dernier numéro sur l'inconvénient des brevets de *joyeux avénement*; la première, c'est qu'il paroît que S. M. a résolu de n'en point expédier avant la conclusion définitive des affaires ecclésiastiques; la seconde, c'est que ces brevets faisant partie des attributions du ministère de la feuille confié à un prélat, rentrent par conséquent dans la classe des autres présentations à des bénéfices. Il seroit donc aussi injuste que déplacé de considérer comme des fruits de l'intrigue des choix faits par un évêque revêtu de la confiance du Roi, et qui la mérite par son caractère personnel. Enfin nous ajouterons encore que les chapitres devant être probablement augmentés, un des argumens employés par l'auteur de l'article tomberoit par-là même. Voilà les premières raisons qui viennent à l'esprit contre son système; on pourroit encore en trouver d'autres.

— Jeudi dernier, 29 décembre, MM. les gouverneurs-administrateurs de l'hôpital royal des Quinze-Vingts, interprètes des sentimens de piété et de reconnoissance des aveugles secourus dans cet établissement, ont fait célébrer une messe solennelle d'actions de grâces pour les bienfaits de S. M. Mgr. l'archevêque de Reims, grand-aumônier de France, et en cette qualité supérieur-général de l'hôpital, a assisté en habits pontificaux à cette cérémonie, à laquelle étoient aussi présentes un grand nombre de

personnes distinguées autant par leur piété que par leur rang. Après l'évangile, MM. l'abbé de Quelin, vicaire-général de la grande-aumônerie; le vicomte de Montmorency, chevalier d'honneur de MADAME, duchesse d'Angoulême; l'abbé Sicard, membre de l'Institut; le baron Garnier, procureur-général du Roi près la cour des comptes; le baron Malus, inspecteur en chef aux revues; et le baron Degerando, conseiller d'Etat, tous gouverneurs-administrateurs de l'hôpital royal des Quinze-Vingts, ont prêté serment sur le livre des Evangiles, entre les mains de Mgr. le grand-aumônier, de donner charitablement et gratuitement leurs soins au gouvernement et administration de l'hôpital. M. l'abbé de Quelin a rappelé ensuite quelles actions de grâces la France entière et les malheureux en particulier ont à rendre à Dieu qui, *après avoir châtié son peuple dans sa colère, l'a consolé dans sa miséricorde*, en ramenant avec l'auguste famille de nos Rois la paix et le bonheur. Il a terminé ce discours par les vœux les plus touchans pour l'affermissement et la perpétuelle durée du bonheur de la France. On a pu se convaincre, par l'accent de l'orateur, de la sincérité de son dévouement à la cause sacrée à laquelle tous les François doivent se rallier, et la vivacité de ses sentimens a passé dans l'ame de ses auditeurs. Après la messe, Mgr. l'archevêque de Reims a entonné le *Te Deum*, qui, ainsi que la messe, a été exécuté en musique par plus de cinquante aveugles, avec autant de zèle que de précision.

— S. A. R. MONSIEUR vient de composer sa chapelle ainsi qu'il suit :

Premier aumônier, M. l'abbé Delatil.

Aumôniers de quartier, MM. de Sinety, Duchatellier, de Chabous, de Rully, comte de Lyon.

— Le 3 janvier, sur les onze heures, MM. les aumôniers du ROI, les chapelains, le maître des cérémonies, MM. les clercs et sacristains de la chapelle du ROI, ont

prêté serment entre les mains de M. le grand-aumônier de France. Voici la formule de ce serment :

« Je ..... jure et promets d'être fidèle au Roi, et de ne rien faire qui soit contraire au bien de son service, comme aussi de lui révéler tous faits qui pourroient venir à ma connoissance, et qui paroîtroient intéresser la sûreté de son royaume, de son auguste famille, ou de sa personne sacrée. Je le promets sur les saints Evangiles; qu'ainsi Dieu m'ait en aide et en sa sainte et digne garde ».

Saint-Omer. Est-ce bien à un ami de la religion que vous devez les renseignemens insérés dans votre n°. LXVI sur le collége de cette ville? Je veux le supposer. Mais alors il n'est pas bien instruit. Le collége de Saint-Omer, depuis son rétablissement en 1802, a joui de son ancienne réputation sous les Jésuites et les Doctrinaires. Le chef et les professeurs sont avantageusement connus par leurs principes, leur zèle, leur assiduité. M. l'évêque du diocèse, les autorités, les pères de familles, les gens de bien ont applaudi à leurs soins. On se plaint qu'ils admettent des protestans; mais n'auroit-il pas été convenable auparavant d'adresser ces représentations au principal du collége, ou, si on le regardoit comme partie trop intéressée, de recourir à l'évêque diocésain? Au lieu de cette marche simple et naturelle, celui qui vous a écrit dénonce publiquement un établissement utile, et vous peint des hommes estimables sous des rapports désavantageux. Avant la révolution, on recevoit en France des protestans dans plusieurs colléges. En Allemagne, en Suisse, en Angleterre, cet usage subsiste encore. Les enfans des émigrés ont été élevés pour la plupart dans des maisons d'éducation où ils étoient mêlés avec les protestans. Je sais que ce mélange exige plus de précaution et de surveillance. Mais je puis assurer que sous ce rapport les chefs du collége de Saint-Omer ne méritent aucun reproche. Les réglemens qu'ils ont adoptés, la discipline qu'ils main-

tiennent, la surveillance qu'ils exercent, l'esprit qu'ils inspirent à leurs élèves, tout doit rassurer les amis de la religion. Aussi n'avois-je entendu aucune plainte contre eux, avant celles qui vous ont été portées. Les chefs du collége y ont été fort sensibles. M. l'évêque en a été également affligé, et tous se réunissent pour vous prier de rétablir la vérité des faits, et de rendre à un établissement utile cette réputation intacte dont il avoit joui, dont il a besoin, et qu'il mérite. La pureté de vos intentions et l'esprit qui vous dirige, nous font espérer que vous rendrez justice à l'institution la plus florissante et la plus estimée de notre département.

VIENNE. Quoique l'attention principale du public soit portée vers la politique, cependant l'état de la religion occupe encore quelques bons esprits qui en sentent l'importance, et qui la voient avec douleur s'affoiblir de plus en plus et tendre vers sa destruction. Les députés de plusieurs diocèses ont remis au congrès un mémoire sous ce titre : *Tableau de la triste situation de l'Eglise catholique, privée de ses biens et de ses pasteurs en Allemagne*. Ce mémoire a fait d'autant plus d'impression qu'il est appuyé sur des faits plus notoires et plus nombreux. Il a été appuyé par le nonce de S. S. On y demande principalement deux choses, le rétablissement de l'église d'Allemagne dans son indépendance et dans ses droits, surtout relativement aux élections, la restitution des biens ecclésiastiques, ou une indemnité lorsque la restitution ne pourra avoir lieu. Ces demandes sont presqu'également importantes. L'église d'Allemagne ne pourroit recouvrer son indépendance, si elle ne recouvroit aussi ses biens du moins en partie, et le temporel est ici étroitement lié avec le spirituel. Les pasteurs ne courroient-ils pas risque d'être asservis à la puissance civile, s'ils étoient assujettis à recevoir d'elle un traitement précaire? Cet inconvénient ne seroit-il pas plus grave encore dans une contrée où la plupart des souverains sont protestans? En mille circonstances,

la pension du clergé resteroit en arrière. Aussi on dit que les puissances catholiques se sont accordées à reconnoître l'équité de ses demandes, et on s'attend qu'elles les favoriseront dans les discussions qui auront lieu à ce sujet. L'empereur d'Autriche doit être principalement le protecteur de la religion, et c'est à lui que les catholiques se sont surtout adressés. Dans une audience qu'il a accordée à M. de Wambold, doyen des anciens chapitres de Mayence et de Worms, et à M. Hellerich, chanoine de Spire, l'empereur leur a promis de prendre en considération la situation déplorable des églises privées de pasteurs, sans gouvernement, sans école, sans discipline, et que vingt ans de guerre, de secousses et de révolutions ont ravagées et presque anéanties. On dit que le prince de Metternich sera chargé de faire, à cet égard, des ouvertures au congrès. On ne doute pas qu'il ne se soit entendu avec le souverain Pontife, qui doit avoir une si grande part à cette affaire, et qui, par sa sagesse et par sa modération, est si propre à la conduire à bien. C'est ce qui fait que nous avons été fort surpris de lire dans un certain journal, que la conduite du saint Père étoit également blâmée, en Allemagne, des catholiques et des protestans, et qu'on savoit fort bien ici distinguer la cour de Rome du saint Siége. Nous n'avons pu deviner quel étoit le fondement ou le prétexte de cette sortie. Nous ne savons en quoi le souverain Pontife s'est écarté du rôle qui convient à son caractère ou à sa dignité. Est-ce par les réclamations qu'il a faites relativement à ses Etats temporels? Mais loin de lui en faire un crime, ne faut-il pas reconnoître qu'il le devoit à sa conscience, à son siége, à ses successeurs? Ne doit-il pas conserver, autant qu'il peut, ce qu'il a reçu, et depuis quand seroit-ce un tort que de chercher à maintenir les prérogatives et les droits de sa dignité? Nous ignorons ce qui sera réglé à cet égard; mais nous croyons que, dans cette circonstance plus encore qu'en Allemagne, le temporel n'est pas indifférent pour le spirituel. Ainsi les intérêts se compli-

quent. Honneur aux ministres éclairés qui travailleront de bonne foi à applanir les obstacles, à raffermir la religion ébranlée, à rendre à nos églises leur lustre, leur paix et leur stabilité!

SOLEURE. Ce canton qui, comme on sait, est catholique, se flatte en ce moment d'obtenir un évêque. Il a profité, pour faire sa demande, de la vacance du siége épiscopal de Lausanne, dont le titulaire, M. Maxime Guisolan, évêque depuis 1804, vient de mourir. Il résidoit à Fribourg. Il est assez singulier qu'il n'y ait en quelque sorte que cet évêque dont le siége soit en Suisse. Bâle, Constance, Genève, Coire, Sion, ne font pas partie de la Suisse proprement dite, quoique ces diocèses s'y étendent. M. de Roll, conseiller d'Etat, a été envoyé à Lucerne pour solliciter cette affaire auprès de Mgr. Testaferrata, archevêque de Béryte et nonce du Pape. Il étoit chargé de demander aussi qu'en attendant la conclusion, le canton de Soleure eût un administrateur spécial. Sa demande a été accueillie par S. Exc., qui a prononcé la séparation du canton de Soleure de l'évêché de Lausanne, et qui en a nommé administrateur M. de Neveu, prince-évêque de Bâle.

Nous croyons devoir prévenir nos abonnés, une fois pour toutes, que nous ne recevons rien pour les frais d'insertion de quelques articles de nouvelles ou autres. Nous n'avons jamais rien fait payer pour ces insertions, et nous nous empresserons, au contraire, d'obliger, à cet égard, nos abonnés, et de profiter de ce qu'ils nous enverront, quand nous le croirons utile. Notre journal est le dépôt naturel de tout ce qui intéresse la religion et le clergé, et nos abonnés ont un droit spécial à y faire entrer ce qui peut être honorable ou important pour l'une ou pour l'autre. *Nous recommandons seulement qu'on ait soin d'affranchir.*

AVIS.

Les personnes dont l'abonnement expire au 20 janvier, sont priées de le renouveler de suite si elles ne veulent pas éprouver de retard.

MENS relatifs à l'Histoire Ecclésiastique des premières années du 19ᵉ. siècle (1).

:s premières années du 19ᵉ. siècle ont été fer-
en événemens du plus grand intérêt pour l'E-
Le Concordat, ses suites, les prétentions d'un
ne enivré d'orgueil et d'encens, l'invasion de
e, la réunion de commissions d'évêques en
et 1811, le concile qui fut convoqué, les né-
tions qui précédèrent et suivirent ces diverses
res, les changemens successifs qu'opéra le ca-
ou l'ambition, ne donneront que trop de ma-
et d'occupation à l'historien. Malheureusement
tail de ces faits n'est pas toujours honorable pour
les personnages qui paroissent sur la scène. Au
u de ces grands orages, il n'a pas été donné à
le monde de conserver cette fermeté d'ame ou
droiture de conduite qui excluent toute erreur.
d'un pilote s'est brisé contre les écueils; d'autres
ouvoyé avec plus d'adresse que d'honneur, et ceux
ont suivi leur route, sans se laisser détourner par
ainte ou éblouir par les promesses, ont droit à
ant plus d'éloges que les circonstances étoient
difficiles. Il n'étoit pas aisé, il faut l'avouer, de
erver son sang froid et ses principes au milieu des
ctions de la puissance et des terreurs du despo-
:. Le pas étoit glissant pour quiconque mettoit

---

1 vol. in-8°.; prix, 4 fr. et 5 fr. 25 cent. franc de

pour quelque chose dans la balance les dignités et les biens de la terre. Il étoit moralement impossible que celui qui faisoit quelque cas des honneurs ou de la fortune, ne fléchit pas au milieu de tant de tentations. En vain il décoroit alors sa foiblesse du nom de modération et de sage condescendance. Le temps des illusions étant passé, on donnera à ses complaisances les qualifications qu'elles méritent. Lui-même rougira, malgré lui, de sa pusillanimité, et l'historien sera obligé d'appliquer le cachet de la vérité à tant de détours, de ménagemens, de faux-fuyans et de palliatifs aussi peu conformes à l'honneur que peu dignes de l'esprit d'un ministère austère et sacré.

Dans cet état de choses, doit-on considérer la publication de ces *Fragmens* comme un service qu'on a voulu rendre aux personnes qui y jouent un rôle ou comme une malice qu'on a voulu leur faire? Un ami véritable se seroit-il avisé de mettre au jour toutes ces pièces pour perpétuer le souvenir des faits que ces personnes auroient quelque intérêt à voir ensevelis dans l'oubli? On y voit surtout souvent en scène un homme en dignité, dont il faut croire charitablement que les intentions étoient bonnes, mais qui fut un peu trop employé sous le dernier régime, et qui ne doit pas désirer, ce semble, de nous en faire souvenir. Ce ne peut être que par un abus de confiance qu'on s'est procuré ses lettres et ses dépêches, et il n'auroit pas approuvé apparemment qu'on publiât des missives secrètes où il se montre plus sensible aux motifs de crainte qu'il ne convient à un évêque, et où il semble menacer le Pape d'une *main puissante* ou d'*ordres sévères*.

Nous avons été fâchés par la même raison que l'on ait imprimé avec affectation, et sans aucune espèce

e nécessité, les dépêches des évêques députés à Sa-
one en 1811. Un de ces évêques est mort à la vé-
té; mais les deux autres vivent encore, et ils seront
ins doute blessés d'une indiscrétion qui les livre aux
igemens du public. Leurs ennemis diront qu'ils fai-
ient auprès du Pape une espèce d'espionnage, qu'ils
harceloient, qu'ils le circonvenoient pour l'amener
a but de celui qui les avoit envoyés, et leurs lettres
a ministre des cultes de ce temps-là, dans lesquelles
s rendent compte, jour par jour, des progrès de
ur négociation, en même temps qu'elles seront
ax yeux d'un public malin un témoignage de leur
évouement pour celui de qui ils tenoient leur mis-
on, paroîtront peut-être aussi aux yeux des mêmes
ritiques la preuve d'une adresse merveilleuse pour
ire tomber dans le piège un Pontife seul, privé
e ses conseils, et à qui l'on cachoit tout avec de
crupuleuses précautions. Le monde est si méchant
ujourd'hui, qu'il faut éviter de lui donner prise. J'ai
eur qu'il ne soit tenté plus d'une fois, en lisant ces
épêches, d'appliquer aux envoyés de l'ex-empe-
eur au souverain Pontife, ces paroles du psaume :
ircuit, quærens quem devoret. Il y a surtout une let-
e, du 6 juin, dont la révélation nous paroît un bien
mauvais office rendu à ses auteurs. Ils y parlent du
hef de l'Eglise, alors captif, avec assez peu de me-
ure. Malgré quelques formules de révérence, ils le
eignent au fond comme un homme foible et scru-
uleux, qui tient à des *opinions exagérées*, et qu'on
ourra amener, *par lassitude*, à ce que l'on voudra.
e ne vois pas aux yeux de qui ces traits si déplacés,
nême adoucis par les correctifs qu'on y a joints, peu-
ent faire honneur aux signataires de cette dépêche.

On a cru voir quelque malice dans un *Avertissement* (pag. 58), où il est dit que la lettre écrite au Pape par dix-neuf évêques, le 25 mars 1810, au sujet des dispenses et des bulles, fut rédigée par M. de Boulogne, évêque de Troyes, et que l'*on y reconnoît la touche véhémente et le style éloquent* du prélat. Nous avons ouï dire, en effet, que ce prélat avoit été chargé d'abord de la rédaction de cette lettre; mais on nous a ajouté que lorsqu'il présenta la lettre à ses collègues, chacun, comme il est d'usage dans ces occasions, proposa ses observations. L'un demanda qu'on ajoutât un mot ou une phrase; l'autre fut d'avis de supprimer tel endroit, d'atténuer ou de fortifier telle réflexion. Au milieu de tous ces changemens, la version primitive put être fort altérée, et on ne peut plus dire avec certitude que la rédaction définitivement arrêtée soit proprement celle présentée d'abord. C'est une distinction qui n'auroit pas dû échapper à un éditeur impartial. Il s'est permis, au même endroit, une réflexion tendant au même but. Il dit qu'*il ne peut rester aucun doute sur le vœu éventuel de M. de Boulogne dans le concile, lorsqu'on le voit conjurer S. S. de mettre un terme à ses résistances, et la presser avec une respectueuse énergie par l'apostrophe suivante: « Voudriez-vous, T. S. P., abandonner l'église gallicane à elle-même, en refusant de lui donner les évêques qu'elle réclame, et la réduire ainsi à la triste nécessité et à l'extrémité fâcheuse de discuter les moyens de pourvoir à sa propre conservation.* Il est bien clair qu'on a voulu mettre ici M. de Boulogne en contradiction avec lui-même, et qu'on a cherché à atténuer le mérite de sa résistance dans le concile. Mais outre que la phrase citée peut ne pas être de lui, il y avoit

quelque différence entre presser le souverain Pontife de donner des bulles, ou déclarer en concile qu'on pouvoit s'en passer. On ne voit pas, au reste, à quel propos M. de Boulogne a été cité ici, et si nous n'admettons pas les conjectures de ceux qui croient deviner que l'éditeur avoit ses raisons pour chercher des suffrages et des appuis, et qu'il n'étoit pas fâché d'atténuer un peu la réputation de ceux qui se sont montrés plus courageux que tel ou tel autre, nous dirons du moins que cet éditeur, qui se pique de n'insérer que des pièces authentiques, ne devoit pas placer ici une anecdote qui n'a elle-même aucun caractère d'authenticité.

Les pièces les plus curieuses de ce recueil sont les réponses de la commission formée au mois de novembre 1809, aux questions qui lui furent adressées par le gouvernement d'alors. Ces questions avoient déjà circulé manuscrites, et nous-mêmes en avons depuis long-temps entre les mains deux copies. Ces copies sont conformes à la version qu'on vient d'imprimer dans les *Fragmens*. Il y a pourtant dans ceux-ci une altération, ou plutôt une suppression assez importante. C'est à la 3ᵉ. question de la 3ᵉ. série. Cette question rouloit sur la bulle d'excommunication. Nous avons en entier la réponse qui y fut faite. Elle ne nous a paru, il faut le dire, ni juste dans le fond, ni mesurée dans les termes. Les raisons qu'elle articule contre la bulle sont excessivement foibles. On ne peut ranger ce décret au nombre des entreprises de quelques Papes contre le temporel des Rois. C'est une mesure purement spirituelle, et le saint Père y déclare même expressément qu'il ne prétend nuire en rien aux droits temporels de ceux qu'il frappe de censures. Il a usé de ses

armes naturelles, il s'est renfermé dans ses attributions, et je ne vois pas ce que *la saine critique* et *le progrès des lumières* ont à faire ici. Il est encore plus ridicule de prétendre que le spirituel de l'Eglise n'étoit point attaqué par l'usurpateur de Rome. Quoi! il n'avoit point touché au spirituel, celui qui avoit dès-lors enlevé au Pape plusieurs de ses cardinaux, qui les avoit exilés de Rome, fait enlever de force, emprisonné ou banni des prélats, entravé l'exercice de la juridiction, et exercé dans Rome mille vexations! Il faut que la flatterie ait le privilége de rendre bien aveugles les hommes les plus clairvoyans d'ailleurs, si elle les empêche de voir l'évidence, ou bien mal adroits si elle les porte à contester ce qui est si manifeste.

Ici l'éditeur des *Fragmens* n'a pas osé apparemment transcrire la réponse de la commission dans son entier. Il dit que son exemplaire étoit incomplet, et en conséquence il ne donne que le préambule et la conclusion. Nous sommes fâchés qu'il ne se soit pas adressé à nous; nous lui aurions fourni une copie bien complète et bien authentique de la réponse. Nous lui aurions montré entr'autres ce passage qu'il a eu honte de transcrire, et dans lequel les évêques font l'apologie de la conduite de l'ambitieux personnage dont ils servoient les vues avec tant de complaisance : *On ne trouve aucune matière de spiritualité parmi les réquisitions indiquées dans la bulle. En effet, c'étoit un souverain tout-puissant et toujours couronné par la victoire, qui, dominant dans toute l'Italie pour en fermer les ports à l'Angleterre, ne voyoit dans la péninsule aucun autre point que l'Etat romain ouvert à ses ennemis. Dans cet état de choses, les contestations, les marches militaires, et* MÊME LES MOYENS DE RIGUEUR QU'AMENOIENT LES

CIRCONSTANCES, tendoient uniquement au but politique de fermer entièrement l'Italie aux ennemis de la France. L'invasion de Rome n'en étoit pas encore un résultat nécessaire. Mais la cour de Rome, entraînée par les circonstances à des démarches hostiles, s'est constituée sans le vouloir en état de guerre avec la France. Dès-lors cette position a dû LA SOUMETTRE A TOUTES LES CHANCES INSÉPARABLES DES ÉVÉNEMENS, ET L'INVASION DE ROME N'A PLUS ÉTÉ QU'UNE CONQUÊTE ORDINAIRE à laquelle on ne peut plus appliquer les armes spirituelles.

Il seroit trop aisé de battre en ruine ces subtiles apologies de la persécution. On se contentera de demander ici quelles étoient ces *démarches hostiles* de la cour de Rome? L'auteur de la réponse auroit été un peu embarrassé de les assigner. Il a eu honte sans doute d'avoir prétendu justifier des procédés violens et odieux. Il y a lieu de croire que c'est cette espèce de pudeur qui a engagé de retrancher des *Fragmens* ce passage et quelques autres. On a senti ce que ces subtilités avoient d'humiliant pour ceux qui s'y étoient abaissés. Il est difficile de supposer que l'éditeur n'eut pas sous la main des copies de cette réponse ainsi que des autres. Après s'être montré si bien au fait sur d'autres points, il n'est pas présumable qu'il se soit trouvé tout à coup si ignorant sur un article assez important. Après avoir déterré des écrits moins connus, celui-là n'auroit pas échappé à ses recherches, s'il avoit eu besoin d'en faire.

C'est sans doute le même motif qui explique pourquoi l'éditeur a supprimé entièrement la dernière réponse de cette série, qui étoit encore relative à l'excommunication. L'auteur de la réponse y décidoit sans façon que *ce décret est nul et de nul effet, et qu'il*

doit être regardé comme non avenu. Il y répétoit ce qu'il avoit dit dans la réponse précédente sur la *fausse politique et les démarches imprudentes* de la cour de Rome. On n'a pas osé transcrire ces preuves d'une politique obséquieuse. L'éditeur, quel qu'il soit, a cru probablement devoir des ménagemens à l'auteur de ces réponses, quel qu'il soit. Son procédé est charitable ; il faut savoir aider son prochain.

Enfin une troisième suppression, faite sans doute dans les mêmes vues, est celle du préambule des réponses de la deuxième commission, formée au mois de janvier 1811. Nous avons aussi, parmi nos manuscrits, ce préambule, et nous avons de la peine à croire que l'éditeur n'eût pu se le procurer. Il y a de fortes raisons de penser qu'il a eu d'autres raisons pour s'abstenir de le rapporter. En effet, outre que ce préambule contient des éloges ridiculement exagérés de l'homme qui dominoit alors, outre qu'on a craint d'être sifflé, si on rapportoit aujourd'hui ces tristes indices d'une adulation si peu épiscopale, on y lit de plus ces phrases qui semblent encore l'apologie de tout ce qui se faisoit alors : *Des circonstances impérieuses peuvent obliger quelquefois d'apporter certaines modifications à l'exercice de la juridiction du chef de l'Eglise, sans en altérer la substance. Mais ces changemens même dans la discipline, s'ils étoient annoncés trop précipitamment, seroient suspects au peuple, toujours léger et inconsidéré dans ses jugemens. Il nous semble que les esprits doivent être préparés à toute variation, qu'il faut qu'ils y soient doucement amenés...* Je conçois que l'ennemi de la religion devoit être encouragé à poursuivre ses projets de *changemens*, quand il entendoit des hommes graves

lui recommander seulement d'y *préparer doucement les esprits*. Ce langage pourroit nous amener à faire de tristes retours sur l'inconvénient de ce système de foiblesse et de ménagemens. Plus on cède à un homme entreprenant, plus il entreprend. Plus on flatte un homme déjà ébloui de sa prospérité, plus on l'entraîne à en abuser encore. Il ne sait plus s'arrêter quand il voit qu'on va au-devant de ses projets les plus insensés, et qu'il ne rencontre sur sa route que des gens complaisans qui facilitent sa marche, et le félicitent sur ses vastes conceptions. Il faudroit qu'il entrevît de la résistance, et chacun, au contraire, se dispute à qui se courbera avec plus de promptitude et de souplesse.

Quant à ces *Fragmens*, on peut conclure aisément de tout ce que nous avons dit, qu'ils ne sont pas complets, qu'on en a retranché des parties essentielles, qu'ils n'ont pas été rédigés dans des vues bien désintéressées. On paroît s'y être proposé deux choses, l'une d'atténuer les torts de ceux que l'éditeur favorise apparemment, l'autre d'en trouver à ceux auxquels il ne fait pas la même grâce. La plupart des lecteurs jugeront sans doute, comme nous, qu'on n'a atteint ni l'un ni l'autre but. Il est surtout un personnage, éminent par son rang et respecté pour ses vertus, que l'on semble avoir eu dessein de présenter sous un jour défavorable. On diroit qu'on a voulu lui trouver de la foiblesse, comme pour consoler ceux qui en ont trop montré eux-mêmes. Il y a des yeux malades que l'éclat d'un beau soleil importune, et qui voudroient y voir des nuages dont leur débile vue s'accommoderoit mieux. Ainsi ces *Fragmens* renferment des pièces qui n'y ont pas été mises

— Mgr. Fabrice Loccatelli Orsini, clerc de la chambre, et préfet de l'Annone, est de retour ici en bonne santé. Il est allé rendre ses devoirs au cardinal camerlingue.

Paris. Dans un moment où les premiers pasteurs travaillent avec zèle et persévérance à la paix de l'Eglise et aux moyens de l'opérer, il est fâcheux que des esprits ardens et inquiets cherchent à jeter le trouble dans les consciences, à éterniser la discorde et à fomenter des scissions. Les fidèles doivent se tenir en garde contre ces menées de l'esprit de parti. L'exagération est le plus grand ennemi du bien. Attendons avec calme et confiance un arrangement après lequel nous devons soupirer tous, et loin de contrarier les vues de ceux qui le préparent, secondons-les plutôt, autant qu'il est en nous, par les dispositions de concorde et de docilité qui conviennent à de simples fidèles.

— Un des plus grands bienfaits qui ait signalé le retour de S. M., et qui a le mieux montré sa bienveillance pour le clergé et ses vues protectrices pour la religion, c'est le décret qu'elle a rendu sur les petits séminaires et la liberté qu'elle a restituée aux évêques d'en régler eux-mêmes la discipline et l'enseignement.

---

paroissent pas exactes. Nous lisons dans une feuille du 31 décembre, que, le 12 du même mois, le saint Père avoit, *à ce qu'on assure*, *pourvu par diverses promotions de cardinaux aux places vacantes dans le sacré collège. On cite au nombre de ceux qui ont été préconisés, MMgrs. Cavalchini et Nasali. On n'étoit pas d'accord*, ajoutoit-on, *sur les cardinaux françois et italiens qui ont été nommés*. Nous ne savons où le rédacteur a pris ces détails. Nous avons les *Diario* jusqu'au 17 décembre. Il n'y est point question de ce consistoire du 12, ni d'une promotion de cardinaux. Il n'est pas d'ailleurs vraisemblable que le saint Père nommât en une seule fois toutes les places vacantes dans le sacré collège. Il y en a plus de la moitié. Il n'est pas vraisemblable non plus qu'il nomme cette fois des cardinaux françois. La promotion dite des couronnes n'aura certainement lieu que plus tard. Nous aimons mieux ne point donner de nouvelles que d'en donner d'aussi hasardées. Nous imiterons donc la sage circonspection du *Diario*, et nous ne dirons rien ni de la promotion future des cardinaux, ni des rapports du souverain Pontife avec le congrès.

[redacted]

Cet acte de justice a fait bénir S. M. par tous ceux qui s'intéressent à l'honneur de l'Eglise et à la perpétuité de ses ministres. Il faut avouer aussi qu'il n'a pas eu l'avantage de plaire à quelques libéraux dont il dérange les plans. Ils avoient décidé dans leur sagesse que l'uniformité demandoit une seule et même éducation pour tous les états, et ils voudroient encore nous persuader qu'en dépit du décret de S. M. et des réclamations des évêques et des simples lumières de la raison, les élèves des petits séminaires n'ont rien de mieux à faire que de retourner dans les lycées. On vient de leur prouver victorieusement dans un journal que s'ils s'obstinent à ne pas fréquenter les cours de ces écoles, source exclusive de toutes lumières et de toute bonne discipline, comme nous le savons tous, ils tomberont dans une ignorance profonde. On leur a démontré qu'il n'y avoit de bons professeurs que ceux des lycées, et que les prêtres dont ils prendroient les leçons ailleurs, étoient à peine en état de leur apprendre les premiers élémens de la grammaire. Je ne sais si ces plaisanteries ont paru sérieuses, et si ces menaces ont effrayé des gens peureux. Mais on est étonné d'apprendre que dans un diocèse que nous ne nommons pas, on ne se soit pas encore empressé d'user d'un bienfait que l'on eût dû être fort ardent à solliciter. On nous écrit de C. que l'on continue à y envoyer les jeunes séminaristes aux lycées. Ni les sages représentations des ecclésiastiques les plus éclairés, ni les plaintes des parens, ni la répugnance des élèves eux-mêmes n'ont pu encore persuader celui de qui cela dépend. Ce qu'on a dit des dangers assez connus d'une fréquentation habituelle avec des écoles dont la tenue n'est pas rassurante, rien n'a pu le convertir. Il fait valoir l'émulation, qui est utile sans doute. Mais l'esprit de religion, mais les mœurs, mais la régularité et la discipline, n'est-ce rien? Ne pourroit-on trouver de l'émulation sous des prêtres bien choisis, et cet avantage qui, au fond, n'est que secondaire, doit-il faire ou-

blier des considérations bien autrement graves et importantes? C'est le sujet d'une longue lettre que nous avons reçue. Nous souhaitons que la personne que l'on désigne fasse droit à des réclamations aussi justes, et qu'elle se conforme à l'intention assez manifeste de S. M. à l'exemple des autres évêques, aux vœux des fidèles, et à l'intérêt surtout des jeunes élèves du sanctuaire.

Rieux. Parmi les évêques de France morts en pays étranger, M. Pierre-Joseph de Lastic, évêque de cette ville, mérite une place honorable. Ce prélat, retiré en Espagne, y a passé vingt ans en exil. Il y a habité divers monastères, entr'autres la célèbre abbaye du Mont-Serrat. Il y a donné l'exemple des vertus épiscopales, et a édifié les religieux par sa piété. Sa foi et son courage ont surtout éclaté pendant la longue et pénible maladie dont il fut atteint. Il avoit donné sa démission, en 1801, mais il ne rentra point en France. Il étoit loin d'approuver plusieurs des mesures qu'on y prit, et il se joignit aux représentations de ses collègues non-démissionnaires. Il ne parloit qu'avec amertume des maux de la religion. Il vécut assez pour voir les dernières persécutions. Il mourut à Saint-Benoît-de-Bages, abbaye en Catalogne, dépendante du Mont-Serrat, le 5 septembre 1812, dans les sentimens d'une piété profonde. Il demanda à être enterré sans pompe, et voulut qu'on mît sur sa tombe l'inscription la plus simple. Son testament, daté du Mont-Serrat, le 18 juin 1807, renferme sa profession de foi, et prouve son attachement à l'Eglise, son respect pour le saint Siége, son éloignement pour le schisme constitutionnel, et même pour les autres sermens demandés depuis. Il est terminé par une prière de sainte Thérèse, applicable aux circonstances d'alors. Ce testament a été imprimé, du moins en partie, par les soins d'un ecclésiastique qui avoit accompagné ce prélat, et qui lui a fermé les yeux. Il est un peu long pour être inséré ici, et nous nous sommes contentés d'en donner la substance.

MADRID. Le bruit se répand que Mgr. Nasali et les PP. Basilica-Nova et Onorjui, qui avoient été envoyés en Espagne à l'effet d'y concilier les esprits et de s'entendre avec S. M. Ferdinand VII sur diverses communications que ce roi avoit daigné faire au saint Père, ont été prévenus, en débarquant à Barcelonne, qu'ils ne pouvoient continuer leur route sans une autorisation de la cour. Il faut attendre la confirmation de cette nouvelle, qui ne paroîtroit pas conforme au système suivi jusqu'ici en Espagne. Cette mesure, il faut le dire, ne seroit ni respectueuse ni même polie. C'est, dit-on, une conséquence de la notification que M. l'évêque de Lorça et le duc de Palos étoient chargés de faire au saint Père de la part de la cour d'Espagne, touchant la publication des bulles du saint Siége dans ce royaume. Mais cette notification elle-même est-elle vraie? Doit-on croire que, dans un moment qui n'est pas celui d'un calme parfait, le ministère voulut élever des sujets de discussion, et rompre des liens que sa politique, au contraire, est de resserrer de plus en plus.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. C'est par erreur que les journaux ont annoncé que le Roi partiroit, le 15 de ce mois, pour faire un séjour à Trianon ou à Versailles. S. M. ne quittera point Paris.

NÉCROLOGIE.

Un journal a publié une liste des principaux personnages morts dans les deux années dernières. Il nomme entr'autres cinq évêques, savoir : le prince Ferdinand de Rohan, ancien archevêque de Cambrai; M. Duvoisin, évêque de Nantes; J. Molinier, ancien évêque de Tarbes; Camus, évêque nommé d'Aix-la-Chapelle; et Guillaume Mamille, ancien évêque de Saint-Domingue. Cet amalgame est assez singulier, et ces prélats ne sembloient pas devoir se trouver sur la même liste. L'ancien archevêque de Cambrai et l'évêque de Nantes ne devoient pas être accolés à Jean-Guillaume Molinier, et à Guillaume Mauviel, car c'est probablement lui qu'on a voulu désigner. Molinier, évêque constitutionnel des Hautes-Pyrénées

et non de Tarbes, est connu dans les archives révolutionnaires, et souscrivit à l'abolition des cérémonies du culte. Mauviel, qui fut long-temps un des collaborateurs des *Annales* de Desbois, et une des plumes les plus occupées du parti constitutionnel, se fit élire par le Concile de ce parti pour l'évêché des Cayes, île Saint-Domingue, et eut le secret de se faire recevoir en cette qualité dans l'expédition de Le Clerc. Il joua quelque temps l'évêque dans son prétendu diocèse pour lequel il n'avoit reçu de mission que de gens qui n'en avoient pas eux-mêmes en France, et il fut à la fin obligé de revenir lors des derniers désastres de la colonie. On eut la bonté de lui demander en 1801 sa démission dont on n'avoit pas besoin, et il mourut au mois de mars de l'année dernière, tout exprès pour ne pas voir une restauration qui auroit affligé son patriotisme. Il est auteur d'un ouvrage sur les indulgences, et de quantité d'articles insérés dans les *Annales* de feu Desbois et rédigés dans le même esprit. Puisque ce journal étoit en train de nommer les évêques constitutionnels, il auroit dû faire aussi mention de Jean-Pierre Saurine, évêque constitutionnel des Landes, puis des Basses-Pyrénées, mort subitement en Alsace, le 9 mai 1813.

Les autres ecclésiastiques nommés dans le même journal sont l'abbé Georgel, ancien vicaire-général de la grande-aumônerie; Philippe-Louis Lièble, bénédictin, bibliothécaire de Saint-Germain-des-Prés; Gauthier, aumônier d'Ecouen; l'abbé Gérard, auteur du *Comte de Valmont*. On auroit pu sans doute beaucoup augmenter cette liste. Bassinet, ancien grand-vicaire de Verdun, auteur de plusieurs ouvrages; le P. Lambert, dominicain, si connu par la fécondité de sa plume, etc., auroient mérité une place dans ce nécrologe.

AVIS.

Les Abonnés dont la souscription expire le 20 janvier, sont priés de vouloir renouveler sans délai s'ils ne veulent pas éprouver de retard. *Nous les prions en conséquence de ne pas omettre de nous faire passer en même temps une des adresses qui sert d'enveloppe à chaque numéro.* Cette attention de leur part nous évitera des recherches et des erreurs auxquelles la parité des noms, et l'indication inexacte des lieux de poste donnent lieu : il faut avoir soin d'affranchir les lettres et l'argent, sans cela, rien ne nous parvient. Le prix de la souscription est de 8 fr. pour trois mois, 14 fr. pour six mois, et 25 fr. pour un an, franc de port par la poste, pour toute la France; et pour les pays hors du royaume, 10 fr. pour trois mois, 17 fr. pour six mois, et 31 fr. pour un an. On ne reçoit d'abonnement que des 20 avril, 20 juillet, 20 octobre et 20 janvier.

Histoire de J. B. Bossuet, évêque de Meaux, par M. de Bausset, ancien évêque d'Alais (1).

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Entre tous les genres de mérite de cet ouvrage, celui qui sera sans doute particulièrement aperçu et goûté par les François attachés à leur pays, c'est que cette *Histoire de Bossuet* est presque aussi celle du siècle de Louis XIV. M. de Bausset ne néglige aucune occasion de nous montrer, sous un jour brillant et honorable, ce beau siècle qui vit tant de grands hommes et tant de grandes choses. Il fait ressortir en mille endroits l'esprit qui y dominoit, esprit éminemment religieux, et qui mêloit à tout ce qui se faisoit un caractère de gravité et de grandeur. La religion étoit alors la base de l'éducation. Elle étoit regardée comme le plus ferme appui de la société, comme le plus fort lien entre le Prince et les sujets, comme la meilleure ou plutôt la seule école de morale, comme le motif le plus puissant pour porter à la vertu et éloigner du vice. Elle étoit respectée de ceux mêmes qui ne la pratiquoient pas dans sa pureté. Les écrivains les plus célèbres se faisoient un honneur de lui rendre hommage, lorsqu'ils ne la servoient pas directement. Ceux qui avoient donné des scandales, entraînés malgré

(1) 4 vol. in-8°, orné d'un beau portrait; prix, 24 fr. et 30 fr. franc de port. A Versailles, chez Lebel, imprimeur du Roi; et à Paris, chez Ad. Le Clere, au bureau du Journal.

eux, pour ainsi dire, par la force de l'opinion, revenoient tôt ou tard à la vertu, et se signaloient par d'éclatantes réparations. Il sembloit y avoir entre tous les ordres de la société une louable émulation à qui seconderoit le plus efficacement tous les projets qui pouvoient tourner au bien de la religion et de l'humanité. C'est dans ce siècle qu'on a le plus vu d'institutions utiles, de fondations pieuses, de monumens de zèle et de charité.

M. de Bausset n'a pas manqué de saisir ce caractère distinctif d'un grand siècle. Il nous montre la religion se mêlant à tout et influant sur tout. Alors une question de théologie ou de philosophie, un sermon, une mission, une fondation pieuse, toute œuvre utile à l'Eglise, attiroient l'attention générale, et les grands mêmes vouloient y prendre part. Le grand Condé assistoit à une thèse de théologie; le prince de Conti vivoit dans la pratique de la pénitence; Turenne étudoit la controverse; Anne d'Autriche se retiroit fréquemment au Val-de-Grâce; les personnages les plus turbulens de la fronde se distinguoient par leur application aux bonnes œuvres; on ouvroit de tous côtés des asiles à l'innocence et au repentir; et des femmes du plus grand nom alloient ensevelir dans le cloître l'éclat de leur naissance et de leurs dignités.

Le souverain lui-même étoit religieux. Même au milieu de ses écarts, il n'eût souffert ni les éclats du vice, ni les railleries contre la foi. Il vouloit que la religion fut honorée, et il en donnoit l'exemple. Une attention scrupuleuse présidoit à ses choix pour les bénéfices. On a plusieurs lettres aux Papes de son temps, écrites d'un ton respectueux, et remplies de protestations de dévouement qui étonneroient peut-

tre de la part d'un Monarque jeune et fier. On en a l'autres qui n'ont d'autre objet que de se recommanler aux prières de ceux à qui elles sont adressées. Il protégeoit la religion au dehors comme au dedans de on royaume. Il établissoit des missions lointaines. Il étoit le défenseur des chrétiens opprimés en Turquie, et envoyoit à ces églises malheureuses des secours de toute espèce.

J'aime à voir dans l'*Histoire de Bossuet* ce grand prince toujours placé en première ligne. Il eut le mérite d'être un des premiers à apprécier les rares talens de Bossuet encore jeune. Averti de sa réputation, il l'appela à prêcher devant lui, et fut si charmé de son éloquence, qu'il en parla avec éloges devant toute la cour. Il voulut l'entendre pendant plusieurs années, le nomma à un évêché, et peu après le fit précepteur du Dauphin. Depuis Bossuet eut une influence marquée dans toutes les affaires qui intéressoient l'Eglise, et quelquefois même dans celles qui concernoient l'Etat. Il étoit consulté par le Roi, qui ne sembloit vouloir rien décider d'important, sur beaucoup de matières, sans ses avis, et qui le chargea de négociations délicates et de discussions épineuses.

Nous voyons également Bossuet en relation avec les plus illustres personnages de ce temps-là. Il n'étoit que simple prêtre quand il ramena Turenne à la foi catholique, et ce grand capitaine se faisoit honneur d'être docile aux instructions d'un ecclésiastique qui n'avoit encore pour lui que son mérite et la vérité. Les relations de Bossuet avec le prince de Condé furent plus suivies. Ils avoient de fréquens entretiens quand ils se trouvoient dans la même ville; ils s'écrivoient quand ils étoient séparés, et M. de

Bausset nous a donné une lettre du Prince à l'évêq
dans laquelle il lui dit avec une grâce et une naïveté to
chantes, qu'*il n'y a personne qu'il aime mieux que l*
et qu'*il est assez malheureux pour n'avoir plus d'occ
sion de lui rendre des services considérables*. Cette am
tié du grand Condé pour Bossuet peut, sans dout
être comptée parmi les titres de gloire d'un évêque d
si illustre. Il assista sur son lit de mort, en 167
Mme. Henriette d'Angleterre, cette fille de Charles I
cette petite-fille de Henri IV, enlevée si soudain
ment au milieu d'une cour brillante. Elle avoit re
de lui des instructions sur la religion, et elle lui lai
en mourant un gage de son estime et de sa reconno
sance. Nous voyons Bossuet remplir le même mini
tère auprès de Mme. la Dauphine, belle-fille
Louis XIV; du jeune duc de Foix, et de son prop
père. On sait qu'il prononça les oraisons funèbres
la reine mère, Anne d'Autriche; de la reine d'An
gleterre, épouse de Charles Ier.; de Mme. Henriett
sa fille; de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, femm
de Louis XIV; du prince de Condé, de la princes
Palatine, du chancelier le Tellier, du Père Bou
going, général de l'Oratoire; du docteur Cornet, q
avoit été son maître. Bossuet avoit eu dans sa jeunes
des rapports avec saint Vincent de Paul, et avoit p
des leçons de ce héros de la charité chrétienne et
ce modèle des vertus sacerdotales. Il conserva tou
sa vie des liaisons intimes avec l'abbé de Rancé, av
lequel il s'étoit trouvé en licence, et dans la suite
aimoit à s'arracher de la cour, et à aller s'édifier a
près d'un ami qui avoit embrassé les rigueurs de
plus austère pénitence. Il contribua à la conversion
MM. de Dangeau, d'Isaac Papin et Joseph Saurin, m

nistres protestans; d'Ulric Obrecht, de Strasbourg; de lord Perth, grand-chancelier d'Écosse sous Jacques II; de lord Lovat, autre seigneur écossois; du duc de Richemond, fils de Charles Ier.; de l'anatomiste Winslow. Nous avons vu la part que prit Bossuet à la retraite de Mme. de la Vallière, et ses efforts relativement à Mme. de Montespan; il eut surtout dans les derniers temps la confiance de Mme. de Maintenon. Ses amis étoient les hommes les plus éclairés et les plus vertueux de ce temps-là, Fénélon, l'abbé Fleury, l'abbé Renaudot, l'abbé de la Broue, depuis évêque de Mirepoix; l'abbé de Langeron, l'abbé de Saint-Luc, Pélisson, la Bruyère, Cordemoi, Malezieu, Valincour, d'Ormesson d'Amboile, les savans d'Herbelot et Galland, etc.

Ainsi son nom se rattache à celui des gens de lettres les plus estimables de ce siècle, et leur gloire se mesure, en quelque sorte, par les rapports qu'ils ont eus avec lui. L'histoire de la littérature le révendique comme celle de la religion. Il est l'oracle de la cour comme celui du clergé. Il étoit en correspondance avec plusieurs souverains. On a vu, dit-on, dans les archives pontificales, lorsqu'elles ont été apportées en France, un grand nombre de ses lettres, aux Papes qui se succédèrent de son temps. Elles respirent son dévouement pour le saint Siége. Il écrivit plusieurs fois à Louis XIV, lorsque ce prince étoit à l'armée. Des souverains, des princes recouroient à son zèle et à ses lumières. Outre la grande négociation qu'il eut avec Molanus et avec Leibnitz, il fut chargé d'une autre qui étoit, à ce qu'il paroît, relative au duc de Saxe-Gotha. Enfin l'histoire de la religion, à cette époque, semble n'être presque que le récit des tra-

vaux de Bossuet. L'histoire de l'église gallicane surtout n'est que celle de ses ouvrages et de ses services. Les uns et les autres se lient avec les événemens les plus marquans, comme avec les noms les plus fameux de ce règne. La vie de ce grand évêque devient un cadre où les plus célèbres personnages sont rappelés tour à tour avec autant de fidélité que d'intérêt, et plus d'un lecteur sera flatté de retrouver dans le livre de M. de Bausset les services ou les talens de ses ancêtres, que l'habile écrivain a retracés avec art, et dont il a orné le tableau principal.

Parmi les extraits que nous pourrions citer, nous en indiquerons un sur l'éducation religieuse du 18e. siècle, un portrait de Louis XIV, un tableau historique de l'église gallicane, plusieurs parties du morceau qui traite de la révocation de l'édit de Nantes, des notices sur des hommes célèbres. Partout dans ces divers passages on retrouve la critique, la mesure, l'élégance et l'exactitude d'un écrivain formé à l'école de la bonne littérature. Un goût sûr, des jugemens sages et modérés, de l'impartialité, de la réserve, ce sont des qualités auxquelles M. l'ancien évêque d'Alais nous avoit accoutumés dans ses précédens ouvrages, et qui brillent encore dans celui-ci. Elles y sont relevées par un style facile, et qui, loin de paroître le résultat d'un travail pénible, ressemble plutôt à l'effet spontané d'une heureuse et subite inspiration.

Voilà les beautés que nous avons remarquées dans cette *Histoire*. Après les avoir détaillées avec étendue, et les avoir fait ressortir avec la même franchise que nous les avons senties nous-mêmes, nous sera-t-il permis d'user des droits d'une critique sage et me-

surée. Peut-être le talent supérieur de M. l'ancien évêque d'Alais devroit-il nous ôter la pensée de surprendre quelques taches dans ses écrits, que les bons juges placent avec raison à la tête des productions les plus estimables de notre temps. Mais rien n'est parfait dans les ouvrages des hommes, et les écrivains les plus distingués sont ceux qui conviennent le plus volontiers des défauts de leurs compositions. Ils sont au-dessus des prétentions du bel esprit et des petitesses de la vanité; et comme ils sont désintéressés dans leurs jugemens, ils sont prêts à les modifier quand on leur y montre quelque inexactitude. Annoncer ce que font les écrivains supérieurs, c'est dire ce que fait M. de Bausset, et nous en parlons avec connoissance de cause. Nous avons éprouvé nous-mêmes avec quelle honorable modestie il revient sur ses pas, quand il a lieu de croire qu'il s'est trompé. En rendant compte dans les *Mélanges*, il y a quelques années, de la première édition de son *Histoire de Fénélon*, nous avions pris la liberté de relever quelques inexactitudes, quelques jugemens un peu sévères, quelques inattentions. M. de Bausset s'exécuta lui-même avec un abandon qui nous fit presque rougir de notre présomption. Il atténua quelques jugemens, en développa mieux d'autres, et fit les retranchemens et les additions que nous avions eu la témérité de lui indiquer. Cette déférence qu'il eut pour nos observations nous enhardit à lui en présenter sur son nouvel ouvrage.

D'abord, ne seroit-on pas en droit de trouver cet ouvrage un peu long, et ne feroit-il pas plus d'effet s'il étoit réduit à un cadre plus étroit? Etoit-il bien nécessaire d'y faire entrer des analyses assez étendues de toutes les productions de Bossuet? Dans le livre 4e,

par exemple, se trouvent des analyses de plusieurs écrits très-importans sans doute; mais n'auroient-elles pu être abrégées, et falloit-il absolument qu'à ces analyses succédassent des réflexions sur ces mêmes ouvrages? Il en est de même pour l'*Histoire des Variations*, et pour les *Avertissemens aux Protestans*, qui occupent plus de 120 pages. J'ose croire qu'on fût parvenu à faire sentir le mérite de cette *Histoire* sans s'y arrêter aussi long-temps. Ceux qui la connoissent n'ont pas besoin qu'on leur en détaille les mâles beautés, et ceux qui n'ont pas été tentés de lire cette immortelle composition ne liront probablement pas davantage l'extrait qu'en présente l'historien. Je suis porté à penser qu'en retranchant tout ce qui n'est pas essentiel à la marche de l'histoire, on auroit abrégé l'ouvrage d'un quart. Le reste auroit été plus suivi, plus lié, plus compact. L'ouvrage auroit eu plus de vivacité et d'intérêt. Il auroit fait plus d'effet.

Ne pourroit-on pas ajouter que M. de Bausset parle un peu trop de la gloire de Bossuet? Il semble se défier, à cet égard, de l'assentiment de ses lecteurs, tant il revient souvent sur cet article; et quoiqu'il varie ses formules, néanmoins cette pensée reparoît si fréquemment, qu'elle devient, en quelque sorte, usée. Il faut, ce semble, compter un peu sur la bonté de sa cause et sur l'intelligence du lecteur, et lui laisser quelquefois tirer des conséquences qui lui paroissent plus justes quand il les a déduites lui-même. N'y a-t-il pas quelque affectation à dire de Bossuet, qui n'étoit pas encore évêque, et qui n'avoit publié aucun de ses beaux ouvrages d'éloquence ou de controverse : *On s'appercevoit de son absence à Paris et à la cour?* Il nous paroît que l'historien auroit mieux at-

teint son but en présentant les faits, et en nous laissant, au moins de temps en temps, le soin de remarquer tout ce qu'ils avoient d'honorable pour son héros.

Je n'oserois pas assurer que dans les différends du clergé de France avec Innocent XI, en 1682, M. de Bausset ait observé exactement toutes les convenances. J'avoue qu'il me paroît traiter ce vertueux Pape avec un peu de rigueur. Il ne s'agit pas ici des quatre articles, mais des disputes qui les précédèrent et qui amenèrent cet éclat. Or, dans ces disputes, qui rouloient principalement sur la régale, les évêques de France ne pouvoient disconvenir que le Pape avoit raison dans le fond, et que l'extension que le Roi donnoit au droit de régale étoit nouvelle et contraire au droit de quelques églises. Aussi il est remarquable que dans leurs écrits ils abordent peu le fond de la question, et se rejettent sur les services que Louis XIV rendoit à la religion, et qui méritoient bien quelque retour. Cette considération pouvoit, en effet, être de quelque poids; mais elle n'étoit qu'accessoire, et si je ne me permets pas de blâmer les évêques qui usoient de condescendance envers un Prince qui protégeoit la religion, je crois aussi qu'il faut être réservé à blâmer un Pontife qui défendoit les droits de l'Eglise, et qui méritoit le respect par l'austérité de ses mœurs et la pureté de ses intentions. M. l'ancien évêque d'Alais n'auroit-il pas pu prendre pour modèles les évêques mêmes d'alors, qui soutinrent leur opinion avec fermeté, mais qui s'abstinrent de toute insinuation désobligeante? Etoit-ce à un prélat, aussi sage et aussi mesuré d'ailleurs, qu'il convenoit de s'écarter de l'exemple que lui avoient tracé, à cet égard, ses prédécesseurs?

A la fin de son ouvrage, M. de Bausset, en jetant un coup d'œil sur la situation de l'église de France à l'époque de la mort de Bossuet, remarque avec beaucoup de raison que ce grand homme, s'il eût vécu plus long-temps, auroit peut-être contenu les partis par son autorité, et empêché les troubles de naître. Mais nous ne saurions souscrire à ce qu'il ajoute, que *tout porte à croire que Louis XIV se seroit alors trouvé dispensé de recourir à l'intervention de Rome, et qu'une disposition aussi simple auroit pu épargner bien des troubles*. Est-ce que ce fut le recours à Rome qui les causa, ces troubles? Est-ce que tout récemment on n'avoit pas porté à Rome une querelle que son *intervention* avoit décidée? Si après la mort de Bossuet cette *intervention* n'appaisa pas les différends, cette différence de résultats n'est-elle pas due à la différence qu'il y avoit entre Fénélon et les partisans des *Réflexions morales?* Le premier se soumit au jugement; les autres ne cessèrent d'écrire et de se plaindre, et leur *silence respectueux* a enfanté plus d'écrits que n'auroit fait la plus verbeuse loquacité.

Enfin quelques personnes ont prétendu que cet ouvrage étoit moins travaillé que l'*Histoire de Fénélon*, qu'on y remarquoit des traces de précipitation, que l'auteur paroissoit avoir trop compté sur cette extrême facilité avec laquelle il compose, ou que peut-être il n'avoit pas eu le loisir de revoir son manuscrit avec beaucoup de soin. Ces reproches paroîtront peut-être sévères. On ne les adresseroit certainement pas à un auteur médiocre; et ce qui peut les excuser, c'est la haute idée que M. de Bausset nous a donnée de son talent, et l'habitude qu'il nous fait contracter de trouver dans ses ouvrages une pureté, une correction et

une élégance peu communes. Au surplus, ces taches légères sont couvertes par tant d'autres beautés qu'elles ne peuvent faire tort à une si brillante composition. Nous la regardons comme un monument à la fois littéraire et religieux, comme un beau pendant de l'*Histoire de Fénélon*, et comme un riche tableau du plus beau siècle de la monarchie. Quant à nos observations, on ne les prendra, si l'on veut, que comme les chicanes d'une critique difficultueuse, qui ne veut pas perdre ses droits, et qui, ne pouvant se dispenser d'admirer l'ensemble d'un grand ouvrage, est réduite à s'exercer sur des défauts imperceptibles qu'elle saisit avec une sorte d'avidité, et que peut-être elle exagère.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. S. M. le roi de Sardaigne a rappelé les Jésuites dans ses Etats. Il doit y avoir un noviciat et un collége à Turin.

— On apprend aussi de Madrid que S. M. C. le roi d'Espagne a écrit, de sa propre main, une lettre au souverain Pontife, pour réclamer et rappeler en Espagne les Jésuites espagnols qui avoient été exilés, et que le saint Père avoit accueillis et réunis à Rome, dans la maison professe de Jésus. Le roi a donné en même temps à M. le marquis de Vargas, son ministre près le saint Siége, l'ordre de leur procurer tous les moyens et tous les secours nécessaires pour retourner en Espagne aux frais de S. M.

— M. le comte Jules de Polignac, maréchal de camp des armées du Roi, et aide-de-camp de Monsieur, comte d'Artois, est arrivé à Rome le 14 décembre. Il a été présenté au saint Père, le 18, par son Exc. l'ambassadeur de France. S. S. l'a accueilli avec distinction

et avec tous les témoignages d'une affection particulière à cause de son constant et de son généreux dévouement pour le Roi, dont le souvenir laisse dans l'ame du saint Père une émotion douce et une profonde impression. Il a reçu le même accueil de tous les cardinaux, princes et prélats qu'il a eu l'honneur de visiter. Le jour de la fête de saint Thomas, M. le comte Jules a assisté à la messe du saint Père; sa Sainteté lui a fait ensuite l'honneur de l'engager à déjeûner avec elle, et elle s'est entretenue un assez long espace de temps avec ce noble et religieux étranger.

Paris. On a parlé d'une visite que Madame, duchesse d'Angoulême, a faite à l'hôpital de la Salpêtrière. La princesse s'y rendit le jeudi 5. Elle arriva sur les deux heures. Un clergé nombreux s'étoit réuni pour la recevoir. On présenta à Madame l'eau bénite et l'encens. Elle ne voulut point accepter le dais qu'on lui avoit préparé, mais elle permit à M. l'abbé de Seillans de la haranguer à l'entrée de l'église. Son discours fut court, mais plein de sentimens. M. l'aumônier entonna ensuite le *Domine salvum fac Regem*, et donna la bénédiction du saint Sacrement qui fut suivie du *Te Deum*. S. A. R. sortit de l'église pour visiter les dortoirs. Elle étoit accompagnée de MM. les aumôniers. Sa présence a excité un enthousiasme universel, que sa bonté et son affabilité ont encore contribué à accroître.

— Le 3 janvier, le chapitre métropolitain de Notre-Dame de Paris, assemblé, étant pénétré d'horreur pour le crime commis, le 21 janvier, et désirant fléchir la justice d'un Dieu irrité, mais toujours miséricordieux, a arrêté, que le 21 de ce mois et toutes les années à perpétuité, à pareil jour, il sera célébré, dans l'église Métropolitaine, un service très-solennel pour le repos de l'ame de S. M. le roi Louis XVI, et pour tous les membres de la famille royale qui furent victimes de la révolution. Ce service sera précédé d'un autre expiatoire, pendant lequel, le célébrant et ses ministres étant à ge-

oux au pied de l'autel, et le clergé dans la même po-
tion dans le chœur, tous un cierge allumé à la main,
n chantera le psaume *Miserere*, le répons *Parce, Do-
mine*, le verset *Domine, non secundùm*, et l'oraison
Deus qui culpâ offenderis. (Extrait des délibérations du
hapitre, du 3 janvier 1815.)

— L'octave de sainte Geneviève a été célébrée à l'é-
lise de Saint-Etienne-du-Mont. Chaque jour un nom-
reux concours de fidèles est venu offrir ses prières sur
tombeau de la sainte. Il n'est personne sans doute
ui, en réfléchissant sur la différence entre notre si-
ation il y a un an, et celle où nous nous trouvons
ujourd'hui, n'ait été tenté d'attribuer en grande partie
e miracle à l'intercession de l'ancienne et vénérable pa-
rone de Paris. Ce n'est pas la première fois qu'elle auroit
rotégé nos murs contre une invasion étrangère. Tous
s habitans de la capitale n'ont pas oublié ce qu'ils lui
oivent, et la dévotion publique s'est manifestée par la
oule qui remplissoit l'église, et par l'empressement à
isiter son tombeau. Les paroisses y sont allées successi-
ement.

BEAUVAIS. Un article inséré dans la *Gazette de France*,
du 1er. janvier, a excité ici de justes réclamations. Ce
ournal, après avoir parlé d'une cause d'assassinat qui
renoit de s'instruire devant la cour d'assises, a dit que
e coupable avoit été porté à ce crime par un motif
ussi extraordinaire qu'absurde. On a supposé qu'il avoit
calculé qu'il ne pouvoit rendre un plus grand service
à ses frères et sœurs, enfans âgés de moins de sept ans,
que de les tuer pour leur procurer une place dans le
ciel, où leur innocence les conduiroit infailliblement.
On a ajouté que cet homme avoit donné des preuves
d'aliénation d'esprit. L'une et l'autre assertions sont sans
aucune espèce de fondement. L'instruction et les dé-
bats n'ont fourni aucune indice d'aliénation, et le juri
a pu et dû en conséquence appliquer toute la sévérité
de la loi, et condamner le coupable à mort. Quant au

motif qu'on prêtoit à ce monstre, c'est une supposition qui blesse à la fois la vérité et la religion. Il n'en a pas été non plus question dans la procédure. Seulement le défenseur de l'accusé a imaginé de dire que son client étoit religieux, qu'il avoit voulu faire de ses frères deux anges, et qu'il avoit récité des prières auprès de leurs corps. Mais c'étoit là évidemment un de ces subterfuges auxquels les défenseurs se croient permis de recourir en pareil cas pour soutenir une cause désespérée. Un homme qui se noie se raccroche à toutes les branches, dit le proverbe. La supposition du jeune avocat n'en a imposé à personne. On s'est convaincu, au contraire, que le fatricide ne remplissoit depuis long-temps aucun devoir religieux. Nous regrettons qu'un journal qui se montre souvent favorable aux principes, ait accueilli légèrement une idée fausse et injurieuse à la religion. Il auroit dû éclaircir une supposition si bizarre avant de la présenter comme un fait constant, et sentir quelle fâcheuse impression elle pouvoit produire dans des esprits mal disposés. La religion a déjà assez d'ennemis sans l'associer, contre toute vérité, et même contre toute vraisemblance, à des extravagances qui, sans doute, n'accuseroient au fond que le délire d'un insensé, mais qui serviroient de prétexte à la malignité et à la haine toujours avides de saisir tout ce qui favorise leurs petites passions. Aussi on dit que déjà, dans quelques coteries, on a pris acte de cet article du journal pour lancer contre les croyances religieuses quelques-uns de ces sarcasmes qui annoncent plus de méchanceté que d'esprit, mais qui n'en sont pas moins répétés par l'étourderie, la prévention et la légèreté. Des rédacteurs impartiaux seront sûrement fâchés d'avoir donné cette arme à l'envie, et nous espérons qu'ils répareront le mal qu'ils ont fait sans le vouloir (1).

---

(1) Voyez la *Gazette* du samedi 7 janvier.

MADRID. Le 16 décembre, M. le prince de Laval-lontmorency, ambassadeur de S. M. T. C. près notre ›uverain, fit son entrée dans nos murs. On a vu avec tisfaction le choix d'un seigneur d'un aussi grand nom t d'une famille distinguée par son attachement à la eligion, non moins que par son zèle pour son prince. .e dimanche, 18, S. Exc. étant allée entendre la messe ans la chapelle royale françoise de Saint-Louis, le peu-le, édifié du maintien religieux de l'ambassadeur, 'entoura au sortir de l'église, en criant : *Vivent les Bourbons! vive l'ambassadeur du Roi Louis XVIII.*)n se flatte qu'un tel choix contribuera à fortifier la onne intelligence entre les deux cours.

CARLSRUHE. On vient d'ouvrir ici une église pour es catholiques, qui n'en avoient pas eu jusqu'ici. Il pa-oît qu'ils sont redevables de cette faveur ou plutôt de ette justice, à la demande de Mme. la grande-duchesse, ui professe cette religion.



NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Nous parlons peu du congrès, parce qu'il n'y a rien à en dire. Ce qu'on en trouve dans les journaux politiques n'ap-prend rien. On flotte entre des versions contradictoires. Une nouvelle avancée un jour, est fréquemment démentie le len-demain. Les conjectures se croisent ; rien de fixe, rien de certain. Quelques-uns parlent de guerre et de préparatifs alarmans. Nous aimons à croire qu'on n'en viendra pas à cette extrémité. Tous les peuples veulent la paix. Des souverains, qui ont déjà tant fait pour le repos de l'Europe, voudroient-ils la replonger dans de nouvelles guerres. Et pourquoi ? pour quelques arpens de terrein. Cette fois ici la guerre n'auroit plus pour elle l'opinion publique. Les princes seront-ils donc moins modérés actuellement qu'ils ne l'ont été immédiate-ment après leur victoire, et renonceroient-ils donc sitôt au systême libéral si hautement annoncé ? C'est ce qu'on ne peut encore se persuader. Le *cuique suum* est ce qu'il y a de plus raisonnable à dire en cette occurrence. Que chacun rentre dans ce qui lui appartient. C'est l'intérêt des souverains comme

des peuples. C'est le cri de l'humanité, c'est le vœu de la raison. Expulser le roi de Saxe, et maintenir en Italie un membre d'une dynastie proscrite, et qui a tout fait pour l'être, ce seroit, en morale et en politique, deux contre-sens dont nous ressentirions tôt ou tard les suites.

LIVRE NOUVEAU.

Mémoire justificatif de Louis XVI, tendant : 1°. à faire connoître, d'après les événemens, les causes de la destruction de la monarchie en France, et de la mort de Louis XVI;

2°. A prouver que Louis XVI a été illégalement mis en jugement; que ceux qui ont jugé Louis XVI n'en avoient ni le droit ni le pouvoir; que toute la procédure exercée envers Louis XVI est nulle, par le défaut d'observation des formalités qu'exigeoient les lois; que Louis XVI étoit innocent de tous les crimes dont on l'a accusé et déclaré coupable; que le jugement qui condamne Louis XVI à la peine de mort est une injustice, et son exécution un véritable assassinat;

3°. A démontrer que le procès de Louis XVI doit être revisé, sa procédure annulée, et son innocence authentiquement reconnue; que tous les députés à la convention nationale, accusateurs et juges de Louis XVI, sont dans le cas de la prise à partie et de la poursuite personnelle; que ce n'est qu'en vertu du généreux pardon que leur a accordé, et de l'oubli du passé qu'a prescrit, dans l'article 11 de la charte constitutionnelle, l'auguste Monarque qui nous gouverne, que la peine qu'ils ont encourue leur est remise; que la justification de Louis XVI doit être aussi éclatante que l'a été sa condamnation. On a joint à cet ouvrage la liste des votans; par Me. Léopold, ancien docteur en droit de la Faculté de Paris, et avocat. 1 vol. in-8°. orné d'un portrait de Louis XVI; prix, 6 fr. et 7 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Moronval, imprimeur-libraire, quai des Augustins, n°. 25, et au bureau du Journal.

AVIS.

Les Abonnés dont la souscription expire le 20 janvier, sont priés de vouloir renouveler sans délai s'ils ne veulent pas éprouver de retard. *Nous les prions en conséquence de ne pas omettre de nous faire passer en même temps une des adresses qui sert d'enveloppe à chaque numéro.* Cette attention de leur part nous évitera des recherches et des erreurs auxquelles la parité des noms, et l'indication inexacte des lieux de poste donnent lieu : il faut avoir soin d'affranchir les lettres et l'argent, sans cela, rien ne nous parvient. Le prix de la souscription est de 8 fr. pour trois mois, 14 fr. pour six mois, et 25 fr. pour un an, franc de port par la poste, pour toute la France; et pour les pays hors du royaume, 10 fr. pour trois mois, 17 fr. pour six mois, et 31 fr. pour un an. On ne reçoit d'abonnement que des 20 avril, 20 juillet, 20 octobre et 20 janvier.

Sur la mort de Louis XVI.

Quelle est donc cette grande catastrophe qui, près vingt-deux ans, occupe encore tous les esprits, t semble aussi présente à la pensée que si elle n'étoit assée que d'hier? Quel est cet ineffaçable arrêt que 'ont pu faire oublier ni les sanglantes exécutions de a terreur, ni la tyrannie sombre et inquiète du Directoire, ni les meurtrières campagnes, et les dévastations d'un conquérant insensé, ni tant de révoluions, de désastres et de cruautés? Mille événemens e sont succédés, qui auroient dû, ce semble, affoiblir le souvenir de cette journée. Elle ne vit tomber u'une seule tête. Combien d'autres ont été immolées lepuis? Une génération presque entière a disparu. Les crimes et les malheurs se sont accumulés. Nous avons changé presque à chaque instant de chaînes; ous avons erré dans un labyrinthe de discordes, de guerres et de confusion. Notre sol a été couvert de ang et de deuil, et au milieu de tant de calamités, nous avons eu besoin souvent d'oublier le passé. Les angoisses du présent et les inquiétudes de l'avenir nous forçoient, en quelque sorte, à effacer de tristes souvenirs, et nous demandions à notre mémoire de ne plus nous rappeler tant de faits douloureux, de spectacles lamentables dont nous ne pouvions plus porter le poids, et dont la pensée navroit notre imagination, en ne lui portant que de désolantes images.

Cependant au milieu de ce cercle d'agitations renaissantes, de crimes multipliés, de scènes terribles,

un seul jour excite l'attention, les regrets et le deuil de tout un peuple, et ceux mêmes qui ont réussi à tout oublier, n'ont pu perdre le souvenir de ce jour unique. Qui a donné à ce jour mauvais le pouvoir de survivre à tant de jours désastreux qui auroient dû en affoiblir la mémoire? Qui a appris à tant de familles privées, à cette sanglante époque, de quelques-uns de leurs membres les plus chers, à oublier, en quelque sorte leurs propres douleurs, et à se reporter toujours, par un sentiment involontaire, vers ce 21 janvier où périt celui que la plupart d'entr'elles n'avoient jamais vu? C'est qu'à cette époque fut immolé le chef de la grande famille; tout l'Etat fut frappé dans sa personne. Le supplice d'un roi est un de ces attentats, rares heureusement dans l'histoire, mais qui entraînent après eux les plus grandes suites. Celui de Louis XVI excita dans le temps l'horreur générale. Qui ne se rappelle l'effet que produisit cette terrible mesure! Quelle consternation profonde se répandit d'un bout de la France à l'autre! Combien la douleur publique s'augmenta encore par les détails de cette effroyable journée! Je me suis toujours étonné que les dominateurs de ce temps-là eussent fait connoître les dernières actions et les derniers sentimens de Louis XVI. Comment osèrent-ils nous montrer dans tout leur éclat le calme de son ame, la pureté de sa vertu, sa religieuse constance? Comment ne craignirent-ils pas de le rendre plus intéressant, en laissant voir à quel point il étoit bon, sensible et résigné! Comment surtout osèrent-ils nous donner avec une respectueuse fidélité cet admirable testament, monument de piété, de grandeur d'ame, de pardon des injures? Chaque mot de ce testament

devoit porter dans leur ame l'aiguillon du remords. Chaque mot imprime au caractère de Louis le sceau de la magnanimité et de la sainteté. C'est le morceau de situation le plus éloquent que je connoisse. Il l'est à la manière de l'Ecriture, qu'on me passe l'expression. La simplicité du langage y relève la dignité de la pensée. Avec quelles naïves et touchantes instances l'infortuné Monarque y proteste de la pureté de ses intentions! Qui pourroit retenir ses larmes en voyant cet excellent Prince *demander pardon à ceux qu'il pourroit avoir offensés par inadvertance; car il ne se rappelle pas avoir fait sciemment aucune offense à personne!* qui ne seroit ému de l'entendre répéter plusieurs fois qu'il pardonne à ses ennemis! qui n'admireroit la sagesse des conseils qu'il donne à son fils, *s'il avoit le malheur de devenir roi!* Jamais la bonté, la sincérité, la charité chrétienne n'ont tenu un langage plus pénétrant et plus persuasif, et l'esprit de religion a pu seul dicter des paroles si touchantes, comme il a pu seul inspirer des sentimens si purs et si élevés. Ce testament ne sera pas seulement un des plus beaux monumens de notre histoire, un des plus beaux titres de gloire d'une famille auguste, un tableau consolant au milieu des scènes les plus lugubres; il entrera aussi dans les matériaux de l'histoire ecclésiastique: il tiendra sa place parmi les actes des martyrs. On le regardera comme un témoignage du pouvoir de la religion et de la piété dans une grande infortune. Placez un homme sans foi, un athée dans les mêmes circonstances où se trouva Louis. Ou bien dans son impatience il attentera à ses jours pour échapper au supplice, et la révolution nous en a offert plus d'un exemple, ou bien il mettra la jactance et l'exagéra-

tion à la place du véritable courage. Sa fermeté étudiée et apprêtée n'aura point ce caractère de calme et de tranquillité que nous remarquons dans Louis XVI. Ce sera, pour qui l'examinera de près, un rôle appris d'avance; comme il ne puisera point dans son ame les seules consolations qui puissent tempérer l'amertume d'un si grand sacrifice, il cherchera à étonner, à en imposer, à faire de l'effet. Le chrétien, dominé par un sentiment vif et profond, est simple et naturel. L'un ne voit après lui qu'un néant désolant; l'autre est fortifié par l'espérance de l'immortalité.

En étudiant toutes les circonstances de la mort de Louis XVI, on y retrouve ce caractère de simplicité, de religion, de foi. Ce ne sont point là les bravades d'un homme exalté. Tout annonce une conscience pure qui n'est point troublée par les souvenirs du passé, et qui est sans effroi pour l'avenir. Louis offre sa vie à celui de qui il la tient. Il marche tranquillement à la mort. Il n'est point ému des insultes qu'on lui prodigue. Il reçoit avec calme les secours puissans de la religion. Il pardonne sa mort à ses bourreaux. *Allez, fils de saint Louis, montez au ciel.* Ah! ce cri de la religion a été répété par toutes les ames vertueuses et sensibles. Il retentit d'un bout de l'Europe à l'autre. Ce ne fut pas seulement en France que la fin funeste du vertueux Monarque arracha des larmes et excita la douleur. Les étrangers ne furent pas moins frappés que nous d'un si terrible coup. La religion, la fidélité, l'honneur déposèrent leurs tributs sur le tombeau du Roi martyr. Le chef de l'Eglise lui-même ne craignit point d'en trop dire en lui donnant ce nom consacré dans les fastes de l'histoire ecclésiastique. Il célébra dans



une allocution la mort glorieuse de Louis XVI, et devança en quelque sorte le jugement de ses successeurs sur ce pieux Monarque. Tous les rois durent prendre part à un tel attentat contre la majesté royale, et tous les François fidèles frémirent d'un jugement qu'ils regardèrent comme une tache pour toute la nation. Ce fut alors que la Vendée s'arma. De généreux Bretons se soulevèrent à la nouvelle du supplice de leur Roi. L'indignation, quoique comprimée, éclata en plusieurs endroits. De grandes cités, des villages obscurs firent entendre des murmures. Sous le couteau même de la tyrannie, le talent et la douleur déplorèrent, dans des morceaux d'éloquence ou de poésie, la fin prématurée d'un Prince vertueux, et l'on sait que des ames pieuses sanctifioient annuellement ce jour par un jeûne, par des prières et par des œuvres de miséricorde.

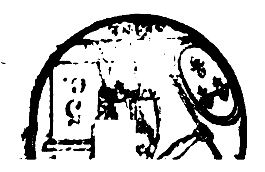
Toutefois cette sorte d'expiation partielle et incomplète n'étoit point proportionnée au délit. Le jugement qui avoit été rendu par des députés de toutes les provinces, avoit par-là même un caractère plus marqué et plus odieux. Ce n'étoit point, comme sous Henri III et Henri IV, le résultat de la frénésie d'un simple particulier. C'étoit une nombreuse réunion d'hommes, revêtus d'un titre imposant, qui avoit rendu l'arrêt. Ils avoient trouvé dans le reste de la France des approbateurs et des complices. Ces approbateurs étoient à la vérité l'écume de la nation, mais ils étoient en place; mais ils avoient le pouvoir en main, et ils donnoient à leurs actes l'apparence de la légitimité. Les ennemis de la royauté s'efforcèrent de *nationaliser* l'iniquité qu'ils venoient de commettre, et trouvèrent des gens assez lâches ou

assez effrayés pour y adhérer. Par-là ils se flattèrent de nous avoir fait participer tous implicitement à la condamnation de leur victime; et à leurs yeux comme à ceux de beaucoup d'étrangers, toute la France parut, en effet, complice de la mort de Louis. Cette grande catastrophe pesoit en quelque sorte sur nos têtes, et le sang innocent étoit retombé sur nous. Qui pourroit s'empêcher de voir dans cet acte terrible de la tragédie révolutionnaire la source et le principe des calamités qui suivirent? Dieu, en punition de nos égaremens, nous livra à un esprit de vertige et de fureur. Des enfans dénaturés qui auroient attenté aux jours de leur père, se déchireroient ensuite infailliblement entr'eux. De même, la grande famille de l'Etat, toute couverte du sang royal, a été en proie à la discorde et à la terreur. Poursuivie par la malédiction céleste, comme Œdipe, elle a tourné contre elle-même ses mains furieuses. La rage des partis, de continuelles et sanglantes réactions, une sombre tyrannie étendant de plus en plus son empire, des échafauds dressés de toutes parts, la guerre civile et étrangère allumée aux quatre coins de la France, tandis qu'au centre une assemblée monstrueuse dictoit des lois de mort, voilà le tableau qu'offrit la France pendant plusieurs années. Cette tyrannie ne cessa que pour faire place à une autre, et des révolutions successives ne furent qu'une succession de malheurs. Les déportations et les proscriptions remplacèrent les échafauds, et en dernier lieu, un système épouvantable de violences et de guerres, qui enlevoit annuellement à la France ses enfans par milliers, fit presque regretter les tribunaux révolutionnaires, dont les procédures, quelque expéditives qu'elles fussent, n'étoient pas, à beau-

près, aussi meurtrières. La France fut comme
ée sous ce dernier fléau, plus dévasteur que les
leus. Qui ne seroit tenté de lire, dans cette
ssion effrayante de châtimens, les suites et le
ient de quelque iniquité éclatante?
st une loi de la justice divine que les fautes
expiées, ou forcément ou volontairement. Si
loi existe pour les moindres délits, à plus
raison pour les excès qui blessent la raison,
ure et la société. Le supplice d'un Roi est,
contredit, l'atteinte la plus terrible aux prin-
de l'ordre religieux et social. Il outrage la
té divine qui a fait des rois ses représentans
terre. Il renverse les liens de la société en en
int le chef. Il s'attaque à ce qu'il y a de plus
ici bas. Combien un tel attentat acquière-t-il
un plus haut degré d'injustice, et combien de-
il plus repoussant et plus odieux quand le Prince
lé, loin d'être coupable, n'a péri que parce
étoit bon et vertueux, quand loin de pouvoir
ccusé de tyrannie, il est notoire qu'il n'a suc-
é que par un excès d'indulgence et de modé-
? C'est alors que le ciel irrité s'arme pour châ-
e peuple au sein duquel s'est commise cette
nte infraction à toutes les lois divines et hu-
s. Les désastres qui ont pesé sur nous pendant
le vingt ans, ne paroissent-ils pas, aux per-
s religieuses, l'application naturelle du principe
justice attentive à punir les coupables? La Pro-
ce semble avoir mis un terme à ce long châti-
, et s'être réconciliée avec nous. Elle a ramené
i nous d'illustres bannis, et leur a inspiré des
es de modération et de paix. Mais qui sait si

elle n'a pas cessé de nous frapper, pour voir quel usage nous ferons de ce retour à la miséricorde? N'attend-elle pas de nous que nous reconnoissions enfin la source de nos malheurs? On avoit voulu, il y a quelques années, ériger en fête la journée désastreuse qui éclaira le supplice du Roi. N'est-il pas juste d'expier par une fête contraire cette sanglante époque? Les auteurs de la mort de Louis avoient cherché à rendre la nation complice de leur arrêt. Ne convient-il pas de donner le même éclat à la réparation, et de fléchir la Providence par une réunion de vœux, de regrets et de prières?

Que ce jour soit donc un jour de supplication et de larmes. Suivons l'exemple de l'Angleterre qui consacre une pareille époque par un jeûne solennel, par un deuil public, par des prières communes, ou plutôt n'imitons l'exemple de personne, et n'écoutons que l'inspiration de nos cœurs. Que les prêtres pleurent entre le vestibule et l'autel; que les fidèles courent dans les temples couverts d'emblêmes funéraires; qu'ils s'unissent aux chants de douleur de l'Eglise; que leurs prières, leurs bonnes œuvres se rapportent toutes à une expiation aussi juste que nécessaire, et que pour réparer les lâches applaudissemens de quelques forcenés, dans de pareilles circonstances, on voie toutes les ames vertueuses faire monter vers le ciel l'expression de leurs regrets. Qu'elles se placent, pour ainsi dire, entre Dieu et les coupables; qu'elles supplient sa bonté de leur pardonner, et de leur faire sentir l'énorme responsabilité qu'ils ont amassée sur leurs têtes. Ce concert de larmes, de supplication et de regrets fléchira la justice divine. Déjà intercède pour nous la victime,



elle-même, objet de cette triste solennité. Elle ratifie dans un séjour plus heureux le sublime pardon qu'elle accorda ici bas à ses ennemis, et son testament à la main, elle prie le Tout-Puissant de ne pas étendre à tout un peuple le châtiment qu'elle voudroit même détourner de la tête de ses bourreaux. Imitons sa clémence comme ses autres vertus. En demandant pour nous l'indulgence et le pardon dont nous pouvons avoir besoin, demandons aussi pour ceux qui eurent la principale part à cette scène sanglante, ce qu'ils ne demandent pas eux-mêmes. Quand ils nous accusent de chercher à provoquer des vengeances, répondons-leur en nous faisant médiateurs pour eux. Qu'ils viennent, s'il se peut, confondre leurs remords avec nos pleurs, et qu'ils se montrent dignes de ce pardon qu'on leur accorde en avouant qu'ils en ont besoin. Qu'ils tombent aux pieds de ce Roi qui les laisse paisibles dans leurs familles, et que leur seul châtiment soit de reconnoître l'innocence de celui qu'ils ont condamné. Qui pourroit les blesser dans cet appareil qu'on va donner à ce deuil anniversaire? Peuvent-ils trouver mauvais que des parens, des serviteurs, des sujets, donnent des larmes au sort d'un Roi malheureux, et dès qu'il ne s'agit ni de leur demander compte de son sang, ni de les inquiéter dans leurs personnes, ou dans leurs biens, quel prétexte ont-ils de se plaindre? Nous les abandonnons à leur conscience; qu'ils nous laissent la nôtre, et qu'ils ne calomnient pas nos larmes, s'ils n'ont pas le courage de les partager (1).

---

(1) On nous a envoyé plusieurs mémoires et projets relatifs au 21 janvier, et aux expiations qui doivent marquer cette



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Le 19 décembre, S. S. tint au palais Quirinal un consistoire secret, dans lequel elle nomma aux sièges suivans : au patriarcat d'Antioche des Maronites, Mgr. Jean Dolce, évêque de Ptolémaïde : au patriarcat de l'Arménie mineure et Cilicie, Mgr. Grégorio, évêque de Germanicie ou Marasa ; à l'archevêché de Valence, Mgr. Veremundo Arias Theyxeixo, évêque de Pampelune ; à l'archevêché de Grenade, Mgr. Biagio-Joachim Alvarez de Palma, évêque de Teruel ; à l'évêché de Céfalu, Jean Sergio, vicaire-général du diocèse ; à l'évêché de Lintz, Sigismond de Kohenwart, chanoine et vicaire-général de Gurck ; à l'évêché de Ségorve, Mgr. Laurent Alaguerro, évêque de Jaca ; à l'évêché de Malaga, Ildefonse Canedo et Vigil, chanoine de Tolède ; à l'évêché de Tortose, Emmanuel Ros, chanoine de Compostelle ; à l'évêché de Lugo, Joseph-Antoine Azpeitia Saenz de Sainte-Marie,

---

journée. Un de ces mémoires, qui est de M. Puthod de Maison-Rouge, adjudant-général, propose des services dans toutes les églises, la clôture des boutiques et des spectacles, les signes du deuil arborés partout. Il demande qu'on élève une pyramide au lieu où périt Louis XVI. Cette pyramide seroit faite par souscription. Le mémoire indique les conditions auxquelles on pourroit être admis à souscrire. Un autre mémoire est de M. Ricatte, jurisconsulte. Il est plus court, et tend au même but. Il propose des services dans toutes les églises, des discours dans les municipalités, l'érection d'un monument sur lequel on graveroit le testament de Louis XVI, etc. Ces deux mémoires, inspirés par le même esprit, annoncent dans leurs auteurs l'horreur qu'ils ont pour l'inique jugement, et le désir de rapprocher, autant qu'il est possible, la réparation de l'injure. Nous ne pouvons qu'indiquer les vues principales de ces deux écrits.

hanoine et archidiacre de Ségovie; à l'évêché de Léon, gnace-Raymond de Roda, chanoine et pénitencier de Compostelle; à l'évêché de Solsona, Emmanuel Berito et Taverdero, abbé de Lerma; à l'évêché de Barbastro, Jean de Lera et Cano, curé de Saint-Sauveur à Madrid; à l'évêché de Ciudad-Rodrigo, Pierre-Emmanuel Ramirez de la Piscina, chanoine de Pampelune; à l'évêché de Ceuta, André Estevan de Gomez, chanoine de Siguenza; à l'évêché de Tlascala, Antoine-Joachim Perez, chanoine de cette église; à l'évêché de Beja, Emmanuel de Souza de Carvalho, vicaire-général de la congrégation des Pères, ministres des infirmes; à l'évêché d'Angola, Jean Damascène Povoaz, des Mineurs réformés; à l'évêché de Scutari, Antoine Dodmassei, transféré de Pulati par la Propagande; à l'évêché de Scio, François-Xavier Dracopoli, nommé par la Propagande; à l'évêché de Pulati, Michel-Ange Calmet, nommé par la Propagande; à l'évêché de Lidda, *in partibus*, Anselme Basilici, coadjuteur et suffragant de Sabine.

— Après le consistoire, S. Em. le bailli Nicolas Bonaccorsi, ministre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem près le saint Siége, eut l'honneur de présenter à S. S. le bailli Caracciolo, grand croix de l'ordre.

— Le cardinal Galleffi, secrétaire des mémoriaux, a été nommé protecteur de l'hospice des Cophtes et de l'église de Saint-Etienne des Maures qui y est contiguë. Le cardinal Gallerati Scotti, archiprêtre de la basilique Libérienne, a pris possession du monastère des religieuses Oblates de l'Enfant Jésus.

— Le 30 novembre, S. S. a adressé un bref flatteur à M. Gilles Sansoni, gouverneur de Novi, qui étant maire de Savone, en 1809, eut l'honneur de recevoir quelques jours chez lui le saint Père lorsqu'il fut amené dans cette ville, et lui rendit toute sorte de respects et de soins. S. S. lui témoigne combien elle a été sensible à

ce traitement, et lui envoie un rosaire et une médaille d'or en témoignage de sa bienveillance.

— Jean Chetwood Eustache, prêtre anglois, a été présenté par M. Dodwell à S. S., qui a accueilli avec distinction ce digne ecclésiastique et cet auteur de bons ouvrages de littérature.

— Le 20 décembre, le chevalier Philippe Buzi, patrice de Velletri, neveu du feu bailli Buzi, chargé d'affaires de l'ordre de Malte près le saint Siége, fit profession solennelle dans le même ordre. L'habit lui fut conféré par le bailli Bonaccorsi, et la messe célébrée par Mgr. Bres, commandeur de l'ordre. Le bailli Caracciolo, le commandeur Altieri, les chevaliers Giustiniani et Bussi assistoient à cette cérémonie.

— Après des instructions préparatoires, faites le 21, le 22 et le 23 dans le palais Quirinal aux personnes de la maison du souverain Pontife, par le P. Bardani, dominicain, prédicateur du palais, S. S. a distribué, le 24 du même mois, la communion aux personnes nobles de sa maison. Mgr. Frediani, chapelain secret, a donné également la communion aux autres.

— Le 17 décembre, le cardinal vicaire a fait l'ordination dans la basilique de saint Jean de Latran. Il y a eu cinq prêtres, deux diacres, six sous-diacres, cinq pour les ordres mineurs et un tonsuré.

Paris. Tout annonce que la cérémonie qui aura lieu dans l'église de Saint-Denis, le samedi 21 janvier, sera digne de son objet. On fait dans cette église les préparatifs nécessaires. On y transportera avec pompe ce qu'on a pu conserver de la dépouille mortelle de Louis XVI et de la Reine, son épouse. On sait qu'ils avoient été enterrés dans l'ancien cimetière de la paroisse de la Magdeleine. Ce terrain appartient à M. Descloseaux, vieillard respectable, qui professe un religieux respect pour la

mémoire du Monarque, dont la cendre semble lui avoir été confiée. C'est à lui que l'on doit tout ce que l'on sait sur le sort de cette cendre précieuse. Son courage ne s'est point démenti pendant la tyrannie, et il semble avoir été conservé lui-même pour servir de témoin dans la reconnoissance de ce triste dépôt. Des arbustes et des fleurs sont les seuls ornemens de la tombe royale. C'est-là que depuis bien des années des sujets fidèles venoient verser des larmes et réciter des prières. C'est-là que depuis la restauration surtout beaucoup de françois et d'étrangers accouroient, moins sans doute par un sentiment de curiosité, qu'afin de rendre aussi leur hommage aux victimes augustes. M. Descloseaux accueilloit tout le monde avec bienveillance, et se plaisoit à donner les renseignemens qu'on lui demandoit. Il a eu le bonheur de voir son enclos funèbre visité par une princesse à qui ce lieu devoit être particulièrement douloureux et cher, et qui se prosterna avec un religieux attendrissement sur la tombe des auteurs de ses jours. Des souverains étrangers ont voulu visiter aussi cet asile plein de tant de souvenirs. M. Descloseaux a reçu le prix de sa fidélité dans l'approbation et les éloges des princes auxquels il a été présenté. Toutefois on a pensé que la dépouille d'un Roi ne pouvoit rester plus long-temps dans ce lieu, et qu'elle devoit être rendue avec les tombeaux de ses pères, dans l'église antique consacrée depuis tant de siècles à leur sépulture. On doit en conséquence faire la translation de ses ossemens et de ceux de la Reine. Les princes assisteront à cette cérémonie, ainsi que les grands corps de l'Etat. M. l'évêque de Troyes a été chargé par S. M. de faire l'oraison funèbre. Nous donnerons les détails de cette solennité si imposante par l'appareil qu'elle aura, et plus imposante encore par son objet.

— Un Mandement de MM. les vicaires-généraux de Paris, le siége vacant, ordonne qu'il soit célébré dans toutes les églises du diocèse, le 21 janvier, un service

solennel et expiatoire pour Louis XVI. Il exhorte les prêtres et les fidèles à unir leurs prières dans cette intention. Nous citerions quelque chose de ce Mandement si nous n'avions inséré plus haut des réflexions assez étendues sur cet objet.

— On a dit que M. l'évêque de Versailles avoit donné sa démission de son siége. Nous sommes autorisés à démentir cette nouvelle. Ce prélat a seulement écrit au Roi pour offrir de concourir, autant qu'il seroit en lui, à tous les arrangemens qui seroient convenus entre le souverain Pontife et S. M.

— M. Jean-Baptiste-Marie Caffarelli, évêque de Saint-Brieux, vient de mourir presque subitement dans cette ville. Il n'étoit âgé que de cinquante-deux ans. Son zèle, sa piété, son application, son amour pour le bien le feront regretter dans un diocèse, où il s'étoit concilié l'estime et l'attachement général.

— M. l'abbé des Gallois de la Tour, nommé avant la révolution à l'évêché de Moulins, est de retour à Paris du voyage qu'il a fait à Trieste pour y prendre les cercueils de MMmes. Adélaïde et Victoire de France. Ce précieux dépôt est actuellement en France.

— On dit que M. l'ancien évêque de Langres vient d'essuyer une rechute qui fait encore craindre pour les jours de ce savant et pieux prélat.

PONT-SAINTE-MAXENCE. Nous venons de perdre, dans nos environs, Mme. de Franclieu, ancienne abbesse de l'abbaye royale d'Hières. Elle emporte avec elle les regrets de ses parens et de ses amis; mais elle leur laisse l'exemple d'une religion éclairée où elle a puisé le courage chrétien dont elle a eu tant de besoin dans les circonstances difficiles de la révolution. Nommée par S. M. Louis XV à l'abbaye d'Hières, elle a su, par sa capacité, son mérite, et un travail assidu de vingt-deux ans,

rétablir en entier ce monastère qui étoit dans le plus grand désordre. Au milieu des chaos de la révolution et entre les mains des révolutionnaires, elle a conservé ce calme, récompense de ses vertus chrétiennes; *elle vient de s'endormir dans le sein du Seigneur* dans la plénitude de ses jours : elle étoit âgée de quatre-vingt-quatre ans.

Nouvelles politiques (1).

Paris. Le 15 janvier, LL. AA. RR. Monsieur et les deux Princes ses fils ont passé en revue les régimens qui formoient la garnison de Paris, et qui sont sur le point de partir. Le Roi et Madame ont paru sur le balcon, et les troupes ont défilé devant S. M. aux cris de *Vive le Roi!*

— Le 13, Madame a visité, avec beaucoup de détails, l'hospice des Orphelins, faubourg Saint-Antoine. Cette Princesse y a laissé, avec le souvenir de sa bonté, des preuves de sa libéralité.

— Par une ordonnance du 13 janvier, S. M. a accordé une amnistie à tous les individus prévenus d'avoir commis des désordres pour empêcher la perception des droits-réunis.

— Les dernières nouvelles de Vienne sembloient annoncer des résultats sérieux. On disoit que l'Angleterre et la France s'unissent pour soutenir la Saxe. On parloit de changemens importans dans le choix des négociateurs. On répand aujourd'hui des bruits plus rassurans. Se confirmeront-ils mieux que tant d'autres?

Nous avons parlé d'un concours qui a été ouvert pour le type des nouvelles monnoies, et nous avons proposé simplement de rétablir toutes les anciennes inscriptions : *Sit nomen Domini*

---

(1) Quelques abonnés se sont plaint de la rareté des nouvelles politiques dans ce journal. C'est moins notre faute que celle des circonstances. Ceux qui lisent les feuilles politiques peuvent s'assurer par eux-mêmes combien depuis quelque temps elles sont stériles en nouvelles de quelque intérêt.

benedictum. Domine, salvum fac Regem. Christus regnat, vincit, imperat. Un abonné en propose d'autres, savoir, dans le champ : *Domine, in virtute tuâ lætabitur Rex*, et sur la tranche : *Deum timete et regem honorificate.* Ces inscriptions sont sans doute fort bonnes, et ont le mérite d'être tirées de l'Ecriture sainte. Mais nous avouons que nous préférerions les anciennes qui sont consacrées par l'usage et qui ne sont pas moins significatives. Elles nous apprennent, comme les autres, à tout rapporter à Dieu, et elles sont même applicables à la restauration. Nous croyons donc, sauf meilleur avis, qu'on feroit bien de s'en tenir au vieux type; mais nous craignons, à dire le vrai, que les artistes ne fassent prévaloir des inscriptions et des emblêmes fort différens. Ces messieurs qui ne sont pas généralement très-dévots, regarderont sans doute l'ancien coin comme indigne du siècle des lumières et du goût, et ils proposeront probablement des allégories ingénieuses d'après les poètes et les médailles grecques et romaines; toutes choses que les trois quarts des françois ne comprendront pas. Ne vaut-il pas mieux s'en tenir à l'ancien style, et à ce qui porte l'empreinte de la divinité et de la religion? Ce n'est pas sans raison que nos rois dans leurs monnoies avoient mis en quelque sorte leurs noms sous la protection de Dieu.

AVIS.

Les Abonnés dont la souscription expire le 20 janvier, sont priés de vouloir renouveler sans délai s'ils ne veulent pas éprouver de retard. *Nous les prions en conséquence de ne pas omettre de nous faire passer en même temps une des adresses qui sert d'enveloppe à chaque numéro.* Cette attention de leur part nous évitera des recherches et des erreurs auxquelles la parité des noms, et l'indication inexacte des lieux de poste donnent lieu : il faut avoir soin d'affranchir les lettres et l'argent, sans cela, rien ne nous parvient. Le prix de la souscription est de 8 fr. pour trois mois, 14 fr. pour six mois, et 25 fr. pour un an, franc de port par la poste, pour toute la France; et pour les pays hors du royaume, 10 fr. pour trois mois, 17 fr. pour six mois, et 31 fr. pour un an. On ne reçoit d'abonnement que des 20 avril, 20 juillet, 20 octobre et 20 janvier.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

L'AMI DE LA RELIGION
ET DU ROI.

Histoire de l'ancien et du nouveau Testament, avec des explications édifiantes tirées des saints Pères pour régler les mœurs dans toutes les conditions, par M. le Maistre de Sacy, sous le nom du sieur de Royaumont, prieur de Sombreval (1).

Jadis un grand orateur, faisant l'éloge des lettres, lisoit que les autres occupations n'étoient ni de tous les âges, ni de tous les temps, ni de tous les lieux, andis que celle-ci formoit la jeunesse en même temps qu'elle charmoit un âge avancé, apprenoit à jouir de i bonne fortune, comme à se consoler de la mauaise, et nous étoit utile, soit dans nos maisons, soit ins nos emplois extérieurs, soit dans nos voyages. et éloge que faisoit Cicéron des lettres humaines, ut s'appliquer avec bien plus de vérités à nos saintes ritures. C'est véritablement le livre de toutes les iditions et de tous les âges. La jeunesse y apprend es principes de la foi, et les règles des mœurs; la

(1) Vol. in-4°.; prix, broché, 27 fr.; le même sur grand er, 42 fr. Nouvelle édition, dédiée au Roi, ornée de 270 es en taille-douce, avec 2 cartes de la Terre-Sainte. A , chez Blaise, libraire, quai des Augustins; et au bureau ournal.

vieillesse y trouve des espérances d'immortalité. Le riche y puise des leçons et des exemples sur l'usage qu'il doit faire de ses richesses, le pauvre sur l'esprit dans lequel il doit supporter sa pauvreté. Chacun y est instruit sur les devoirs de sa profession; chacun y est éclairé sur ce qu'il lui importe le plus de savoir. C'est-là que sont consignés et les faits les plus certains de l'histoire ancienne, et les seules notions justes sur notre origine, et les traditions les plus authentiques, et le corps de la doctrine, et les preuves de la protection de Dieu sur les hommes, et celle de la vérité de la religion. Là vous trouvez réunis les miracles qui la démontrent, les prophéties qui l'ont annoncée, et les prières qu'elle met dans la bouche de ses enfans, et les espérances qu'elle leur propose. La religion est là toute en action, et la morale toute en pratique; ce qui est sans doute la meilleure manière de les inculquer. Est-il rien de si attachant que la suite de la vie des patriarches, que l'histoire si attendrissante de Joseph, que le récit de la sortie d'Egypte, et du voyage des Israélites vers la terre promise? Que de prodiges éclatans! que de traits signalés de la puissance de Dieu! que de faveurs pour ce peuple privilégié! L'histoire de ses rois, ses prospérités, ses disgrâces, ses prophètes, les châtimens qu'ils lui annoncent, et qui sont toujours suivis de l'effet, mais qui cessent aussitôt qu'il rentre en lui-même et qu'il reconnoît ses fautes; les histoires incidentes de Tobie, d'Esther, des Machabées, tous ces récits ont un intérêt qui se fait sentir à tous les âges. Voulons-nous envisager ces livres divins sous un autre rapport? ils nous offrent des modèles de poésie et de sentiment. L'énergie des pensées y est relevée par la simplicité de l'expression.

Quelle onction dans les psaumes! quelle abondance d'images dans les prophètes! quels caractères de vérité dans les historiens! Ils ne font point de réflexions; ils disent le fait, racontent avec une égale impartialité le bien et le mal. Ils ne cherchent point à intéresser, ils ne veulent qu'être exacts. C'est donc avec raison qu'on a dit que quand même l'Ecriture sainte ne seroit pas le livre par excellence de la religion, le dépôt de la doctrine, le flambeau de la foi, elle seroit encore pour le savant, pour l'homme de goût, pour le critique, pour celui qui veut s'instruire dans l'histoire, un monument curieux et unique qui nous retrace notre origine, les mœurs des nations, et la suite d'un grand nombre d'événemens. Sans elle nous ne saurions rien de l'antiquité.

Parmi les divers extraits qui ont été faits de ce livre précieux, celui que nous annonçons se recommande par son ancienneté et son utilité. Il étoit autrefois d'un usage presque général dans les familles. On le mettoit de bonne heure entre les mains des enfans. Les gravures qui y sont jointes servoient d'aliment à leur curiosité. Elles amusoient leurs yeux, et étoient destinées à faire passer dans leur esprit les instructions dont elles étoient accompagnées. C'étoit là que le plus souvent ils apprenoient à lire, et qu'ils prenoient en même temps les premières notions de religion. J'ai oublié beaucoup de choses de mon enfance; mais ce livre est resté dans ma mémoire. Il fut, en quelque sorte, mon premier maître.

Nous devons l'idée de cet ouvrage aux solitaires de Port-Royal, à ces hommes laborieux qui avoient des idées si justes sur beaucoup de choses, et qui auroient été si fort utiles s'ils ne se fussent pas plongés

dans d'interminables controverses sur les pas d'un guide qui les égara, l'abbé de Saint-Cyran. La *Bible*, dite de Royaumont, passe pour être le fruit des soins de Nicolas Fontaine, élevé à Port-Royal, et qui partagea l'esprit et les traverses de cette école. On dit qu'il le composa à la Bastille, où il avoit été mis avec le Maistre de Sacy, et que celui-ci, qui avoit plus de talent que Fontaine, l'aida beaucoup dans cet ouvrage. On ne sait pourquoi ils se cachèrent sous le nom de Royaumont, dans un ouvrage qui n'avoit point à craindre d'être vu de mauvais œil. Mais on étoit accoutumé dans ce parti à dissimuler son nom, tantôt par modestie, et tantôt pour une autre cause. Le livre paroît avoir été publié, pour la première fois, en 1674. On le réimprima souvent, et particulièrement en 1723, et ce fut alors qu'on y mit le nom de le Maistre de Sacy, plus connu que celui de Fontaine.

Ce livre ne se trouvoit plus que difficilement dans la librairie. M. Blaise vient d'en publier une nouvelle édition, parfaitement conforme à l'ancienne. Il n'y a rien voulu changer. Le format, les gravures, le texte, tout a été reproduit avec la plus exacte fidélité. Le religieux éditeur, qui paroît avoir été guidé dans cette entreprise par d'autres motifs que ceux de l'intérêt et de la cupidité, a cru devoir donner dans son intégrité un ouvrage qui, sous cette forme, avoit eu le plus grand succès. Il a respecté le talent des auteurs et les habitudes des familles. Il a eu le plaisir de voir de grandes autorités consacrer par leurs suffrages le fruit de son zèle et de ses soins. Il a obtenu de dédier son livre au Roi, et S. M. l'a reçu de ses mains avec beaucoup de bonté. Il en a offert également des exemplaires à Monsieur et à Madame, duchesse

d'Angoulême. Il a lieu d'espérer que les personnes pieuses accueilleront également une production si utile. Les familles chrétiennes seront bien aises de voir reproduire un livre qui leur est spécialement destiné. Ce sera pour elles comme un meuble de première nécessité. Le mélange de gravures, de faits et de réflexions, y parle en même temps à l'œil et à l'intelligence de l'enfant. Ses premiers regards se porteront ainsi sur les grandes scènes de la religion, et il en sucera, en se jouant, et les pensées et les sentimens.

Ce volume est accompagné de deux cartes de la Terre-Sainte. Le caractère et l'impression sont agréables à l'œil.

Un ouvrage de cette nature ne pouvoit paroître à une époque plus favorable. Chacun, instruit par de tristes expériences, sent la nécessité de redonner à l'éducation le ressort puissant de la religion. Ce doit être l'objet des soins redoublés des parens et des maîtres, et ils sauront gré à l'éditeur de la *Bible de Royaumont*, d'avoir travaillé à la fois, et pour un but si honorable, et pour un âge si intéressant.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. La veille de Noël, les premières vêpres furent entonnées dans la chapelle du Quirinal par S. S., accompagnée des cardinaux, prélats et chefs d'ordres. Elle bénit l'épée et le chapeau ducal qu'il étoit d'usage que le souverain Pontife envoyât aux princes catholiques. Le saint Père étant ensuite passé dans la chapelle Pauline, assista au chant des matines avec dix-neuf cardinaux. La messe solennelle de la nuit fut chantée par le cardinal Pacca, comme camerlingue. Le jour de la fête,

S. S. se rendit à la basilique du Vatican, se revêtit de ses habits pontificaux, prit la tiare, et fut portée en grande pompe à l'autel papal. Après la cérémonie de l'*obédience*, elle célébra la messe solennelle avec le recueillement et la piété qui la distinguent. Le cardinal Mattei étoit évêque assistant, le cardinal Doria diacre assistant, et Mgr. Tassoni, auditeur de rote, sous-diacre. Le roi Charles IV, la reine son épouse, et les princes et princesses de sa famille, assistoient à la cérémonie. S. S. s'est servi, dans cette occasion, d'un calice d'or massif, enrichi de pierreries, qui fut donné, en 1790, à l'église de Saint-Pierre, par feu Mgr. François de l'Assomption et Brito, archevêque de Goa, et qui n'a été apporté que dernièrement à Rome par le chevalier de Rossi, venant du Brésil.

S. S. a conféré divers bénéfices à Mgrs. Naro, son majordôme; Georges Doria, maître de la chambre; Charles Mauri, substitut de la secrétairerie d'Etat; Dominique Testa, secrétaire des brefs aux princes; Raphaël Mazio, secrétaire des lettres latines; Michel-Ange Borsi, Paulin Fiorenza-Martorelli, et au P. Fontana, général des Barnabites.

— Le chevalier Nuti, envoyé extraordinaire du grand-duc de Toscane près le saint Siége, a été présenté, le 28 décembre, à S. S. par le chevalier de Lebzeltern. Il en a été accueilli avec beaucoup de bonté.

— L'exposition du saint Sacrement pour les quarante heures, qui se fait successivement dans toutes les églises de Rôme pendant tout le cours de l'année, a eu lieu, selon l'ancien usage, aux fêtes de Noël, dans l'église de Saint-Louis des François. Son Exc. l'ancien évêque de Saint-Malo, ambassadeur extraordinaire de S. M. T. C. près le saint Siége, a fait la *funzione*, c'est-à-dire, la cérémonie, accompagné de Mgr. l'ancien évêque de Sénez et de Mgr. l'évêque d'Orthosia. On y a remarqué l'ancienne pompe, et surtout la décence et la piété qui distinguoient autrefois cette église. L'illumination, composée

de plus de trois cents bougies, représentoit le triple chiffre du Roi de France. Tout Rome s'y est porté en foule, surtout à la messe de minuit, en bénissant Dieu, et en faisant des vœux pour le Roi très-chrétien.

PARIS. M. de Brezé, grand-maître des cérémonies; M. l'abbé de Sambucy, maître des cérémonies de la chapelle du Roi; MM. des Entelles et de la Ferté, intendans des Menus, et M. Bellenger, architecte de MONSIEUR, se sont réunis, le 16 janvier, à Saint-Denis, pour régler tout ce qui concerne la cérémonie du 21 janvier. M. de la Suze, maréchal-des-logis, s'y étoit aussi rendu, afin d'ordonner tous les préparatifs nécessaires dans la maison royale de la légion d'honneur, et pour la réception des Princes du sang, et des évêques qui iront à Saint-Denis. Le 17, à midi, Mgr. l'évêque de Clermont, accompagné d'un des MM. les grands-vicaires de Paris, est parti pour Saint-Denis, afin de bénir l'église. Il a été assisté par le curé et le clergé de Saint-Denis, et par les aumôniers de la maison d'éducation qui occupe l'abbaye. Pour qu'un plus grand nombre de personnes puisse être témoin du plus touchant spectacle, on n'a pas fait à Saint-Denis une chapelle ardente (comme dans Notre-Dame), mais on a placé des gradins tendus de noir dans les entre-colonnemens et derrière les colonnes. De toute part la vue percera sur le catafalque. Les Princes seront placés du côté de l'épître, à côté du catafalque, et presqu'en face de la chaire qui est contre le dernier pilier du côté de l'évangile. Les évêques seront placés dans le chœur, près de l'autel, du côté de l'épître. Un grand nombre de pauvres iront au-devant du corps avec des torches, et portant, suivant l'usage, une pièce d'étoffe sur l'épaule. Mgr. le grand-aumônier présentera le corps à la porte de la basilique de Saint-Denis. M. l'évêque d'Aire sera chargé de recevoir le corps, qui, une fois reçu à la porte, sera porté par huit gardes du corps jusqu'au catafalque. Quatre aumôniers de Sa Majesté porteront les quatre coins du poêle. M. l'évêque d'Aire célébrera la messe. Après l'évangile, M. de Boulogne, évêque de

Troyes, prononcera l'oraison funèbre. Après la messe, les absoutes seront faites par quatre évêques qu'a désignés Mgr. le grand-aumônier. La cinquième et dernière sera faite par ce prélat lui-même. L'enterrement, c'est-à-dire, le transport dans l'église souterraine, aura lieu immédiatement après la messe. Voici les inscriptions : Pour le Roi. *Ici est le corps de très-haut, très-puissant, très-excellent Prince Louis XVI, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre.* Pour la Reine. *Ici est le corps de très haute, très-puissante, très-excellente Princesse Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, épouse de très-haut, très-puissant et très-excellent Prince Louis, seizième du nom, Roi de France et de Navarre.* Pour assister à cette cérémonie, les cours de justice et les tribunaux de Paris ne tiendront point d'audience. Le cortége partira à neuf heures. Les Princes l'accompagneront.

— Le jeudi 19, on a fait, par ordre du Roi, l'exhumation des corps du Roi et de la Reine dans l'ancien cimetière de la Madeleine. Les commissaires nommés pour y assister étoient M. de la Fare, évêque de Nanci, représentant Mgr. le grand-aumônier, un aumônier du Roi, un des vicaires-généraux de Paris, Mgr. le chancelier de France, M. le comte de Blacas, M. le duc de Duras, M. le marquis de Brezé, M. d'André et un médecin du Roi. La plupart des ossemens du Roi ont été retrouvés. Le corps de la Reine étoit presque entier. Il y avoit même encore aux jambes des parties de bas très-reconnoissables et des jarretières. Ces restes précieux ont été recueillis avec respect, et déposés dans des caisses qui ont été transportées dans une des pièces de la maison de M. Descloseaux. On y avoit dressé un autel et une chapelle ardente, et on y a récité l'office des morts. Le vendredi, des prêtres se sont succédés pour dire la messe dans ce lieu, et la foule s'y est portée sans interruption. La translation du corps aura lieu le samedi. Nous rendrons un compte très détaillé de cette cérémonie.

·l; M. l'abbé Rauzan fera le discours à Saint-Roch.
.es deux dernières conférences de M. l'abbé Frays-
, qui se sont tenues les dimanches 8 et 15 de ce
avoient attiré, comme les précédentes, un grand
.rs d'auditeurs. Dans la première, l'orateur avoit
; la nécessité de la religion pour le maintien de
ale et l'ordre de la société. Dans la seconde, il
'oposé de faire voir que l'établissement du chris-
ie étoit une preuve de sa divine origine. Ici il
ı combattre plusieurs adversaires, et entr'autres
ien anglois Gibbon, qui, dans son *Histoire de la*
nce et de la chute de l'empire romain, avoit cher-
ôter à la religion chrétienne cette preuve écla-
M. Frayssinoux ne l'a pas nommé, mais n'a pas
is dissimulé ses objections. Il les a rappelées avec
on, et réfutées d'une manière très-lumineuse. Sa
ence a roulé sur ces deux points, que le christia-
même avant Constantin, avoit déjà fait de grands
s, et que ces progrès étoient inexplicables par des
naturelles. Le développement de ces deux proposi-
amené des détails, des discussions et des calculs, dont
ır a fait disparoître l'aridité avec beaucoup d'art et
ıt. Il a été surtout éloquent dans la deuxième par-
il avoit particulièrement en tête l'historien an-
nt il a renversé tout son échafaudage de chicanes

loit répandre sa doctrine. Ces moyens paroissent si opposés au résultat obtenu, qu'ils font ressortir davantage les difficultés de l'entreprise et le prodige du succès, et cette hypothèse ingénieuse et piquante a paru d'autant plus probante qu'elle n'est au fond que l'application de l'histoire. On doit féliciter M. Frayssinoux d'avoir traité cet important sujet, et d'avoir prémuni ses auditeurs contre la malice et la partialité d'un historien accrédité. Dans sa prochaine conférence, qui aura lieu le 29 janvier, il exposera les bienfaits du christianisme.

— On a fait circuler des bruits qui ne paroissent ni vrais ni vraisemblables, sur des actes imprimés, dit-on, à Rome. On a prétendu que le Pape avoit l'intention d'annuller toutes les ventes des biens de l'Eglise dans tous les pays, qu'il en avoit même dressé l'acte, que cet acte étoit imprimé et alloit paroître, quand les représentations d'un Prince sage et éclairé ont paré le coup. Ceux qui y mettent un peu plus de malice, alloient jusqu'à dire qu'il vouloit excommunier tous les acquéreurs de biens nationaux. Les personnes sages sont affligées de la circulation de ces bruits, et l'on ne sait ce qui a pu y donner lieu. Ni les journaux, ni les nouvelles particulières de Rome n'en font mention, et ils seroient contraires à la conduite qu'a tenue constamment le saint Père depuis son avènement au pontificat. Tout ce qu'il a fait en différentes occasions sur les ventes des biens ecclésiastiques, est en ce sens opposé avec la conduite qu'on lui prête aujourd'hui. Lorsqu'il arriva à Rome, en 1800, il trouva beaucoup de biens d'églises vendus lors de la première invasion de Rome. Il n'annulla point ces ventes, et se contenta de transiger avec la plupart des acquéreurs. Au Concordat de 1801, il promit pour lui et pour ses successeurs de ne point inquiéter les acquéreurs de pareils biens en France, et il iroit aujourd'hui les excommunier ou annuller leurs acquisitions! Quelle invraisemblance! Il est à regretter que dans un moment où l'on travaille à une négociation importante avec le saint Siége, des personnes trop faciles à persuader, ré-

pètent, sans beaucoup de réflexion, des bruits dont la source devroit leur être suspecte. La sagesse et la modération du souverain Pontife devroient le préserver d'imputations si opposées à son caractère. Loin de vouloir troubler les Etats, il n'aspire qu'à y maintenir la paix. Sa conduite sur ce point est parfaitement en harmonie avec celle d'un Prince dont il apprécie la prudence et les intentions. Le Pape, quoiqu'on en dise, n'a point agi dans ses Etats en maître irrité. Il s'est borné à exiler ou à priver de leurs places ceux dont il étoit le plus mécontent. De telles punitions annoncent un père tendre plutôt qu'un juge implacable. S'il avoit eu à exercer des rigueurs, ç'auroit été peut-être envers un membre du sacré collége dont il avoit à se plaindre sous beaucoup de rapports; on lui a simplement défendu de se montrer aux cérémonies publiques. Du reste il est libre, et il se répand même qu'il a quitté Rome. Le Pape a exigé quelques rétractations, et n'a mis que cette condition au rétablissement de la plupart de ceux qui avoient coopéré à la dernière usurpation. Encore une fois, ce systême d'indulgence et de douceur est digne du Père commun des fidèles.

On répandoit ces jours derniers avec le même air d'assurance, d'abord que le souverain Pontife traitoit avec Murat, ensuite qu'il l'avoit reconnu. Les amis de la religion en étoient affligés, et les malins en triomphoient. Il eût été plus prudent de se défier de cette nouvelle, qui n'a pas plus de fondement que l'autre. Le *Diario*, du 28 décembre, la dément formellement, et dit que ces négociations n'ont jamais eu lieu, et que les bruits qu'on en a fait courir sont des fables. Celui du 30, revenant encore sur cet objet, assure que les souverains alliés, et en dernier lieu un roi catholique, par le moyen d'un illustre personnage arrivé à Rome, ont fait connoître que les Marches seroient rendues à leur maître légitime. Le *Diario* s'amuse ensuite à rapporter une lettre du préfet d'Ancône, qui ordonne aux syndics, podestats, et autres autorités subalternes, d'envoyer des

adresses de dévouement au roi Joachim. Le préfet leur trace le sens et même les expressions de l'adresse, leur recommande de se presser, et d'écrire le tout lisiblement. Ce préfet, dit le *Diario*, est digne d'être employé par un tel gouvernement. Il rappelle les temps passés où l'on savoit si bien rédiger de ces adresses spontanées dont la forme étoit sévèrement prescrite. Il paroît que tout est en mouvement dans les Marches à ce sujet, qu'on mendie des signatures, des députations, et toutes ces misérables ruses de la politique de Bonaparte, que nous n'avons que trop appris à connoître. Il faut espérer que ces moyens, qui commencent à s'user, ne sauveront pas plus Murat qu'ils n'ont sauvé son cher beau-frère, et son auguste famille; mais il faut espérer aussi que ces détails qui sont authentiques, nous apprendront à ne pas ajouter confiance à des bruits qui, dans l'intention de leurs auteurs, tendent à rendre le Pape, ou ridicule ou odieux, et que beaucoup de personnes répètent sans examen. On se plaint à Rome de notre légereté à accueillir toute sorte de nouvelles, et on a un peu raison.

ZURICH, *7 janvier*. S. Exc. le nonce du Pape, par une lettre datée de Lucerne, le 1er. janvier, a adressé à la diète la réponse que le saint Père a faite, le 7 octobre dernier, à la lettre du 16 avril, par laquelle les cantons suisses appartenant au diocèse de Constance demandent à s'en séparer pour pouvoir former un diocèse suisse. Voici la teneur de ce bref:

« Le Pape Pie VII à ses chers fils les avoyers, présidens, landamman, et conseillers de régence des républiques d'Ury, Schwitz, Underwald, Lucerne, Zurich, Glaris, Soleure, Schafhouse, Appenzell, Saint-Gall, Thurgovie, et des autres républiques de la Suisse dépendant du diocèse de Constance.

» Chers fils, salut, et ma bénédiction apostolique. Votre respectueuse lettre, du 16 avril, que notre nonce nous a envoyée, nous a causé la plus grande joie, en y voyant en quelque sorte l'empreinte de votre ancien attachement et de votre respect, ainsi que de celui de

i de donner notre consentement à la demande s nous avez adressée pour obtenir la séparation ons helvétiques d'avec le diocèse de Constance, tion d'un nouveau siége épiscopal. D'après les s qui nous ont été adressés jusqu'à présent, nous ıgé qu'il étoit en effet particulièrement avanta- a chrétienté de concentrer vos évêchés dans l'in- les limites de la Suisse. Cependant, nous jugeons de vous prévenir que plusieurs choses sont préa- nt nécessaires pour le nouveau diocèse, savoir : se cathédrale, un chapitre de chanoines, un sé- , et des biens pour fournir aux besoins du culte tretien des ministres des autels; en un mot, tout les canons ont si sagement et si religieusement à cet égard.

ıs avons une confiance entière, que, d'après votre ticulier pour le bien de l'Eglise, vous pourvoi- éreusement à tout, et que la chose, du moins rapport, n'éprouvera aucun obstacle. En outre, ablissement de la nouvelle église cathédrale de- , on doit avoir égard aux limites du diocèse, qui sont point encore exactement connues et non au seulement.

ns cet état de choses, nous écrivons à l'arche- e Beryte, qui ne cesse d'administrer avec la meil- olonté et le zèle le plus vif nos affaires et celles t Siége auprès de nos chers et fils Suisses, et nous unons à ses lumières et à sa prudence les dispo- réparatoires à l'arrangement de cette affaire. Mais pérons que rien ne s'opposera plus à l'accom- ent de vos désirs. Enfin, nous accordons à vous us les Suisses qui conservent la vraie foi, notre llance paternelle, et nous vous donnons de tout œur, pour gage, notre bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 7 octobre de l'an 1814, de notre pontificat le 15e. ».

PIE VII, Pape.

S. S. a nommé provisoirement son vicaire apostolique M. Goldlin de Tieffenau, prévôt de l'abbaye de Boromunster, dans le canton de Lucerne. La dépêche du nonce sera communiquée aux cantons.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. MADAME, duchesse d'Angoulême, est partie le 19 pour Saint-Cloud où elle doit passer quatre jours. Les motifs de cette absence n'échapperont point aux ames sensibles. A Paris son ame auroit été déchirée par de trop cruelles images.

— Le Roi ne quittera point sa capitale. Il y aura un service à la chapelle, mais sans pompe. La plus grande partie des personnes de la cour ira à Saint-Denis.

— M. le duc de Fleury qui avoit fait il y a quelque temps une chute de cheval, vient de mourir subitement. On attribue sa mort à ce qu'il n'a pas été saigné. Une duché-pairie se trouve par-là éteinte. Il laisse aussi vacante une place de gentilhomme de la chambre du Roi. On dit qu'elle sera donnée à M. le duc Doudeauville, de la maison de la Rochefoucauld.

— Le sieur Méhée avoit accusé le *Journal Royal* de calomnie pour avoir dit qu'il avoit pris part aux massacres de septembre. Le tribunal de police correctionnelle l'a débouté de sa demande en réparation, et l'a condamné aux dépens.

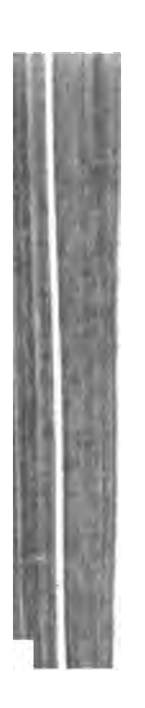
— On élève sur la place Louis XV une charpente destinée a représenter le monument qui doit y être érigé. Ce monument expiatoire n'offrira que des paroles de paix. On y verra Louis XVI s'élançant vers le ciel.

AU RÉDACTEUR.

MONSIEUR,

Une brochure fort connue, louée dans quelques journaux, et critiquée dans quelques salons, me paroît susceptible de courtes observations. Elle se recommande par le nom et le talent de son auteur, et plus encore par l'approbation la plus

ostre et la plus honorable. Ce que S. M. a bien voulu dire flatteur pour la nouvelle production de M. de Châteaubriand, semble d'abord interdire le droit de la juger. Mais en réfléchissant, on voit que les éloges d'un Monarque si judicieux tombent principalement sur l'esprit de paix qui a dicté ouvrage, sur le désir que montre l'auteur de concilier les esprits, sur ses éloquentes apologies du Roi, de la noblesse, es émigrés et de la marche du gouvernement. S. M. n'a pas prétendu sans doute approuver en détail toutes les propositions de l'auteur. Parmi ces propositions j'avoue qu'il en est qui ne m'ont paru conformes ni à l'équité, ni à la saine morale, ni même à l'intérêt bien entendu de la société. M. de Châteaubriand professe beaucoup d'indulgence et de modération pour les personnes, et ce n'est pas là sans doute ce que je blâme. Mais cette indulgence doit-elle s'étendre jusqu'à des actions et des crimes dignes d'un blâme éternel? M. de Châteaubriand dit, page 21 : *La mort du Roi et de la famille royale est le véritable crime de la révolution. Presque tous les autres actes de cette révolution sont des erreurs collectives, souvent expiées par des vertus et rachetées par des services, des torts communs qui ne peuvent être imputés à des particuliers, des malheurs qui sont le résultat des passions, le produit du temps, l'inévitable effet de la nécessité, et qu'on peut ni ne doit rechercher à personne.* Tout cela, j'ose le dire, ne fait honneur ni à la sagacité ni à la morale de l'auteur. Quoi! les massacres de septembre, tant de jugemens atroces, de décrets sanglans, des proscriptions iniques, les noyades de Nantes, les dévastations des églises, la lois des suspects, les horreurs commises par d'affreux pro-consuls, tout cela *ne peut ni ne doit être reproché à personne!* Quoi! ce sont-là *des torts communs qui ne peuvent être imputés à des particuliers!* c'est *l'inévitable effet de la nécessité!* Ainsi la Convention a eu tort elle-même de reprocher à Carrier ses horribles exécutions, qui n'étoient que *le produit du temps* et *le résultat des passions*. Ainsi l'opinion publique a tort de flétrir ces hommes abominables qui ont versé le sang de leurs concitoyens. C'est très-bien fait de prêcher l'oubli du passé; mais il ne faut pas que ce soit aux dépens des règles imprescriptibles de la morale. Le Roi, en recommandant de ne plus rappeler les malheurs et les crimes des personnes, ne veut pas justifier ce qui s'est fait. Sa devise comme la nôtre doit être de pardonner aux individus, sans cesser de détester des actions



un signe de dégradation, eux qui étoient si sensible neur. Nous avons vu plus d'une fois chasser d'un conque s'étoit rendu coupable de la moindre basse droit-il pas ramener parmi nous cette délicatesse jal tôt que de l'affoiblir? L'apologie de M. de Châtea tend-elle pas à éteindre la vertu, à étouffer le se remords, à ôter à la société sa sécurité. La reli d'accord avec le sentiment naturel du juste et d Elle repousse cette morale commode et variable, toutes les erreurs, qui compose avec la conscien auroit, si elle prévaloit, les plus funestes effets p et le repos de la société. Telle n'a point été sans tention de l'auteur, qui est assez connu par la nob sentimens et par la loyauté de son caractère. Il pas mauvais que nous nous en rapportions plutôt cipes qu'il a constamment professés, qu'à quelqu tions qui y sont contraires, et qu'il n'avoit pas ass Nous ne désirons pas moins que lui de rattacher l la cause royale. Nous ne sommes pas moins porté l'indulgence et à la modération. Mais ce sentimen que sur les personnes, et c'est l'exagérer que d' principes conservateurs de l'ordre. La sagesse co nir un juste milieu. Elle pardonne aux individu rer les notions du juste ou de l'injuste, et comme elle embrasse dans son affection ceux mêmes qu l'erreur, sans approuver pour cela l'erreur même.

J'ai cru, M., que la réputation de M. de Ch

Sur le service funèbre à Saint-Denis.

e a donc été célébrée avec la solennité conve-
ette grande expiation que réclamoient, depuis
temps, et la majesté royale et notre propre hon-
:ette expiation si désirée de toutes les ames sen-
et qui ne pouvoit déplaire qu'aux cœurs durs et
s, cette expiation qui soulage la douleur d'une
auguste, lave notre honte aux yeux des nations,
re, autant qu'il est possible, le plus déplorable
t. Il falloit que tout le peuple prit part à cette
ion afin d'effacer la tache de sa foiblesse. Il fal-
e les chants de la religion retentissent partout
ient éclaté les cris de la férocité. Il falloit que
ges du deuil et du repentir fussent déployées là
:rime avoit trouvé des approbateurs et des apo-
. De tous les points de la France, il étoit parti
pables adhésions; il falloit que sur tous les points
:ernât à la mémoire du juste d'éclatantes satis-
s qui réconciliassent avec nous, et le ciel et les
ı royales, et l'Europe et la postérité.
›it à Saint-Denis surtout que cette réparation de-
oir un caractère plus imposant. Cette antique sé-
ɜ de nos rois n'en avoit point vu descendre dans
nbeaux depuis quarante ans. Louis XVI étoit
et n'avoit point dormi avec ses pères, comme
'Ecriture, dans ces asiles où il étoit attendu. La
barbarie qui l'avoit arraché à ses sujets, l'avoit
ſparé de ses aïeux, et on avoit craint de reconnoî-
droits en mêlant sa cendre à celle de tant de rois,
décesseurs. Bien plus, l'attentat commis en sa per-
fut le prélude d'un autre sacrilége. Ceux qui n'a-
pas respecté la majesté du trône, ne devoient pas
ıer la sainteté des tombeaux. Ils n'avoient pu im-

moler qu'un Roi; ils s'en vengèrent sur les dépouilles de tant de Rois qui n'étoient plus, et les arrachèrent outrageusement des caveaux où ils reposoient en paix. L'impiété, la licence et l'insulte comblèrent ainsi la mesure, et crurent avoit porté le dernier coup à la monarchie en dispersant la cendre des morts comme ils avoient versé le sang des vivans.

Depuis ce temps, l'antique Basilique de Saint-Denis étoit vide, muette et abandonnée. Elle avoit tout perdu en perdant les Rois qu'elle avoit si long-temps recueillis dans son sein. La profanation qu'elle venoit d'essuyer, fut le présage de sa dégradation successive. Chaque jour ajoutoit à ses ruines. Sa toiture fut enlevée, ses vitraux brisés, tout son intérieur bouleversé. Ses voûtes mêmes s'entr'ouvrirent, et ceux qui passoient, il y a quelques années, auprès de ce bel édifice, ne pouvoient s'empêcher de gémir en le voyant déshonoré, détruit et livré aux oiseaux de proie, dont les cris seuls retentissoient dans son enceinte; triste image de la monarchie détruite elle-même, et en proie à des monstres ravisseurs. Tel étoit l'état de l'église Saint-Denis, lorsque celui qui vouloit s'entourer de toutes les prérogatives de la royauté, imagina de prendre possession des tombeaux de nos rois comme il avoit déjà pris possession de leur trône. Il crut relever sa dynastie en lui assignant pour sépulture celle qui avoit reçu tant de générations royales. Il ordonna la restauration de Saint-Denis, et la Providence permit qu'il travaillât pour ceux mêmes dont il avoit pris la place, et qu'il réparât à la fois et leurs palais et leurs tombeaux. Du reste les caveaux qu'il avoit marqués pour sa famille, n'y ont point vu descendre ces rois d'un jour. Aucun de cette prétendue dynastie n'a souillé de sa présence ces demeures funèbres, réservées à une race auguste; et pour y placer Louis XVI avec honneur, on n'a point été obligé d'en retirer avec ignominie les restes d'un inconnu et les ossemens de l'étranger.

On avoit fait, depuis plusieurs jours, des dispositions dans l'église pour la translation des dépouilles mortelles

loi et de la Reine. L'église entière étoit tendue de
, et cette immense enceinte avoit été transformée
ne chapelle ardente. D'innombrables bougies y rem-
ient la clarté du jour. Le catafalque, dressé dans
f, étoit d'un effet imposant, et des stalles et ban-
les avoient été préparées à droite et à gauche.
e 21 janvier, à huit heures précises du matin,
AA. RR. MONSIEUR et les deux Princes ses fils sont
s des Tuileries pour se rendre au cimetière de la
leine. On a récité des prières, et placé les cercueils
loi et de la Reine dans le char funèbre destiné à
ansporter. Le convoi s'est mis en marche par la
d'Anjou, la rue Saint-Honoré, et les boulevards
'à la porte Saint-Denis. Des troupes de ligne, des
chemens de la garde nationale, la maison du Roi,
oitures des personnes de la cour, toutes drapées de
, précédoient celles des Princes du sang, savoir :
SIEUR, Mgr. le duc d'Angoulême, Mgr. le duc de
y, Mgr. le duc d'Orléans, Mgr. le prince de Condé;
armi les princesses, Mme. la duchesse d'Orléans,
d'Orléans, et Mme. la duchesse de Bourbon. Cinq
alts d'armes, à cheval, en grand costume et le
e au bras, étoient derrière la voiture des Princes.
s venoit le char, sur lequel se fixoient tous les
. Il traversoit cette même route où, vingt-deux
auparavant, l'infortuné Monarque avoit passé dans
ppareil bien différent. Ce souvenir douloureux s'est
enté à tous les esprits, et ces deux époques si dif-
tes ont probablement fait couler plus d'une larme.
ré la rigueur du froid, la foule étoit immense, et
oit le boulevard. Nous devons dire que chacun pa-
oit pénétré des sentimens qui convenoient à ce jour
euil. Un silence profond régnoit partout, et sans
e beaucoup d'ames pieuses faisoient monter leurs
es vers le ciel pour celui qui ne sut que souffrir et
onner, et pour celle qui, comme lui, ne vouloit
le bonheur des François.

A l'entrée de Saint-Denis, le clergé attendoit le convoi qui y est arrivé à midi. Le portail de l'église étoit tendu de noir. On y lisoit cette inscription tirée de la Genèse : *Dormiam cum patribus meis, condasque in sepulcro majorum eorum*. Les cercueils, descendus du char funèbre, ont été placés, par MM. les gardes du corps de la compagnie écossoise, sur le sarcophage du catafalque. Autour se sont placés les Princes que nous avons nommés, les maréchaux, les ministres, le clergé de la grande aumônerie, les officiers de la maison du Roi, trois simples particuliers qui seuls ont eu le privilége de voir d'aussi près cette cérémonie, MM. Hue, Descloseaux et de Sèze; de l'autre côté, les princesses, les pairs, les généraux, les ambassadeurs et les députés. Derrière, beaucoup de personnes en deuil. M. de Vintimille, évêque de Carcassonne, a présenté le corps à la place de Mgr. le grand-aumônier, qui étoit indisposé; M. de Caux, évêque d'Aire, a reçu le corps et a officié. La messe a commencé à une heure un quart. Trois Princes et trois Princesses sont allés à l'offrande, savoir : MONSIEUR et les deux Princes ses fils; Madame la duchesse et Mademoiselle d'Orléans, et Madame la Princesse de Bourbon. Après l'Evangile, M. l'évêque de Troyes est monté en chaire. La curiosité publique étoit puissamment excitée par le désir d'entendre cet orateur, et dans une telle circonstance. On savoit qu'il n'avoit reçu que le 12 de ce mois la nouvelle du choix que S. M. avoit fait de lui pour prononcer le discours, et quelque idée que l'on eût de son talent, on ne pouvoit s'empêcher de craindre que l'excessive brièveté du temps ne lui eût pas permis de donner à son travail sa perfection accoutumée. Il n'avoit eu à peine que six jours pour composer son discours, puisqu'il avoit eu l'honneur de le lire, le 19, devant le Roi, dans le cabinet de S. M., qui avoit souhaité l'entendre. Au surplus, ces craintes ont dû être bientôt dissipées, et M. l'évêque de Troyes a montré que son talent savoit triompher des obstacles.

Quelques journaux ont essayé de donner une analyse de ce discours (1). Il nous a paru que ces extraits secs et mutilés étoient loin de rendre les pensées de l'orateur avec exactitude et ses expressions dans toute leur énergie, et nous avons mieux aimé nous borner à en citer deux passages, où nous espérons que ceux qui ont entendu M. l'évêque de Troyes, le retrouveront plus fidèlement représenté.

« Ah ! il me semble le voir ici ce royal cœur se ranimer et palpiter encore au nom de ce peuple qui lui fut si cher. Il me semble voir sa poussière se réveiller sous ce drap mortuaire, et vous adresser du fond de son tombeau ces tendres et touchans reproches : *O mon peuple, que vous ai-je fait, et en quoi vous ai-je été contraire?* Répondez-moi. *Responde mihi.* O vous qui fûtes constamment l'objet de mes travaux, vous dont on me disoit que j'étois aimé quand on vouloit me consoler dans mes peines ! répondez-moi, que vous ai-je fait? *Quid feci tibi?* Quelle demande m'avez-vous faite, et que je ne vous ai pas accordée? Quel vœu avez-vous formé pour votre bonheur, et auquel je n'aie pas souscris? Quelle misère, et que je n'aie pas voulu soulager? Quel abus, et que je n'aie pas voulu réformer? Quel sacrifice, et que je ne me sois pas imposé? Quel roi en a donc fait autant que moi? et dans vingt ans n'ai-je pas répandu sur vous tous les bienfaits de plusieurs siècles? *Responde mihi.* Mais que répondrons-nous, Messieurs, tandis qu'ici tout nous accuse, en même temps que tout le justifie? Que répondre? tandis que l'évidence même dépose contre nous, que le règne des illusions s'est enfin dissipé, que le jour de la vérité nous éclaire tous maintenant, et que son innocence, montée jusqu'au ciel, retentit par toute la terre! Ah ! c'est la douleur, ce sont les larmes, c'est le silence de la consternation qu'il nous faut pour toute réponse. C'est un saisissement et de honte et d'effroi en voyant que le prix de tant de bienfaits, que la récompense de tant de vertus, et que la réponse à tant de sacrifices a été..... un échafaud » !

Nous regrettons de n'avoir pu saisir, avec la même fidélité, le morceau qui suit immédiatement, et où l'o-

(1) On mettra incessamment sous presse ce Discours tout entier; nous l'annoncerons dès qu'il aura paru.

rateur, retournant en quelque sorte sa prosopopée, interroge à son tour le Prince lui-même d'une manière à la fois hardie et mesurée, et lui demande pourquoi, *par une noble et touchante erreur de sa grande ame, il crut toujours les autres aussi vertueux que lui-même, et ne se défia jamais que de lui, tandis qu'il ne devoit se défier que des autres.*

Nous citerons encore ce second morceau :

« Saluons-le donc aujourd'hui Roi-Martyr, puisqu'aussi bien les impies l'ont mis à mort, moins encore peut-être par haine pour la royauté que par haine pour sa religion et pour l'Eglise sainte dont il étoit le digne fils aîné; ainsi que par sa constante résistance à souiller sa main, en scellant la proscription de ses ministres. Saluons-le Roi-Martyr, puisqu'aussi bien c'est de ce nom que l'appelle un grand et saint pontife..... « *O jour de triomphe pour Louis*, s'écrie-t-il, *à qui Dieu a donné, et la patience dans les grandes infortunes, et la victoire sur l'échafaud! nous avons la ferme confiance qu'il a heureusement changé une couronne fragile et des lis qui se seroient bientôt flétris, en un diadême impérissable que les anges eux-mêmes ont tissu de lis immortels* ». Ainsi s'exprimoit l'immortel Pie VI, lequel alors ne prévoyoit pas encore qu'il seroit martyr lui-même, et qu'un destin à peu près semblable associeroit son nom à la gloire de ce monarque, objet de sa vénération; belles et touchantes paroles, favorable présage de l'harmonie et de l'heureux accord qui va régner entre le successeur de l'un et le successeur de l'autre; entre un Pie nouveau, honneur de la tiare, et un nouveau Louis, honneur de la couronne, qui doivent resserrer plus que jamais les liens antiques et sacrés qui unissent l'Eglise de France et l'Eglise de Rome; préparer par la restauration de l'épiscopat la restauration de l'Empire, et soutenir ainsi l'un par l'autre le trône de saint Pierre et le trône de saint Louis.

» Mais s'il est permis de croire que le Monarque que nous pleurons n'a plus besoin de nos prières, il ne l'est pas moins de penser qu'il nous accorde déjà les siennes, et qu'il préside déjà du haut des cieux au destin de la France. Il n'est pas moins doux de penser qu'il va être accompli ce vœu sublime de son amour, cette dernière expression de son cœur : *Je désire que mon sang fasse le bonheur de la France*. Paroles admirables! Est-ce un homme, est-ce un ange qui les a pro-

noncées? Ah! que ne peuvent-elles percer les voûtes de ce temple, voler aux extrémités de l'univers, afin que l'univers répète jusqu'aux âges les plus reculés : *Je désire que mon sang fasse le bonheur de la France*. Oui, Prince magnanime autant qu'infortuné, votre mort le fera ce bonheur de la France, comme la mort de Jésus-Christ a procuré le salut du genre humain. Le sang du juste est monté jusqu'au ciel, non pour crier vengeance, comme celui d'Abel, mais pour crier grâce et miséricorde. Il nous couvrira comme d'un bouclier, il nous protégera, il s'interposera entre le ciel et nous. Il nous réconciliera avec Dieu, avec nos frères, avec nous-mêmes. Il éteindra toutes les haines et toutes les discordes. Il fertilisera cette terre de tant de crimes et de tant d'égaremens, pour y faire germer les vertus de nos aïeux. Il ranimera cet esprit religieux qui fit toute leur gloire, il ressuscitera l'honneur antique, il renouvellera le sang françois en renouvelant le sang chrétien. Il scellera la nouvelle alliance qui vient d'unir le Roi et ses sujets, et les Lis qu'il arrosera relevant leur tige superbe, et plus belle et plus vigoureuse, brilleront d'un éclat immortel ».

Après ce discours, qui a duré trois quarts d'heure, et qui a été écouté avec un religieux silence, le célébrant a continué la messe. Les absoutes ont été faites par quatre évêques, et la dernière par le célébrant. On a transporté ensuite les corps dans les caveaux. Les Princes les y ont accompagné un cierge à la main, et avec l'expression de la plus vive émotion.

Ainsi s'est terminée cette cérémonie imposante et mémorable. Tous ceux qui en ont été témoins ont été frappés de tout ce qu'elle avoit de majestueux et de touchant. La décoration funèbre de ce grand édifice, la présence de ces précieuses dépouilles échappées aux ravages des temps et à la fureur des bourreaux, l'attitude religieuse des Princes qui présidoient à cet acte expiatoire, le deuil et le silence universels, toutes ces grandes images de la mort et de la religion, contribuoient à inspirer le recueillement. Jamais Roi n'étoit descendu dans la tombe en laissant de plus cruels souvenirs; jamais Saint-Denis n'avoit vu de services funèbres qui laissassent dans l'ame une impression plus triste et plus profonde.

Le même jour, des services funèbres ont eu lieu dans toutes les églises de la capitale. Celui de la métropole a été surtout remarquable par sa pompe. Partout le concours et la piété des fidèles ont ajouté à l'intérêt de la cérémonie.

Information faite, en exécution des ordres du Roi, par M. le chancelier.

Le 22 mai 1814, pardevant moi, Charles-Henri Dambray, chancelier de France, chargé par S. M. personnellement de constater les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi l'inhumation de S. M. Louis XVI et de la Reine,

Ont comparu les témoins ci-après dénommés, que j'ai mandés, sur l'indication qui m'avoit été donnée de leurs noms par S. M.

1°. Le sieur François-Silvain Renard, ancien vicaire de la Madelaine, domicilié rue de Caumartin, n°. 12, lequel, après serment de dire la vérité, a déposé ainsi qu'il suit :

« Le 20 janvier 1793, le pouvoir exécutif manda M. Picavez, curé de la paroisse de la Madelaine, pour le charger de l'exécution de ses ordres relativement aux obsèques de S. M. Louis XVI.

» M. Picavez, ne se sentant pas le courage nécessaire pour remplir une fonction aussi pénible et aussi douloureuse, prétexta une maladie, et m'engagea, comme son premier vicaire, à le remplacer, et à veiller, sous ma responsabilité, à la stricte exécution des ordres intimés par le pouvoir exécutif. Ma réponse fut d'abord un refus positif, fondé sur ce que personne n'avoit peut-être aimé Louis XVI plus que moi; mais sur l'observation juste que M. Picavez me fit que ce double refus pourroit avoir des suites fâcheuses et incalculables pour nous deux, j'acceptai.

» En conséquence, le lendemain 21, après m'être assuré que les ordres prescrits par le pouvoir exécutif, et relatifs à la quantité de chaux ordonnée et à la profondeur de la fosse qui, autant que je puis me le rappeler, devoit être de dix à douze pieds, avoient été ponctuellement exécutés, j'attendis à la porte de l'église, accompagné de la croix et de feu M. l'abbé Damoreau, que l'on nous remît le corps de S. M.

» Sur la demande que j'en fis, les membres du département et de la commune me répondirent que les ordres qu'ils avoient reçus leur prescrivoient de ne pas perdre de vue un seul ins-

ɔrps de S. M. Nous fûmes donc obligés, M. Damo-
ɔoi, de les accompagner jusqu'au cimetière, situé rue

vés au cimetière, je fis faire le plus grand silence. On
senta le corps de S. M. Elle étoit vêtue d'un gilet de
ınc, d'une culotte de soie grise et les bas pareils.......
lmodiâmes les vêpres, et récitâmes toutes les prières
ɔur le service des morts; et je dois dire la vérité, cette
ıpulace qui naguère faisoit retentir l'air de ses voci-
, entendit les prières faites pour le repos de l'ame de
ec le silence le plus religieux.

ıt de descendre dans la fosse le corps de S. M., mis
ert dans la bière, il fut jeté au fond de ladite fosse,
ı dix pieds environ du mur, d'après les ordres du
exécutif, un lit de chaux vive. Le corps fut ensuite
l'un lit de chaux vive, d'un lit de terre, et le tout
t battu et à plusieurs reprises.

nous retirâmes ensuite en silence après cette trop
érémonie, et il fut, autant que je puis me le rappe-
ıé par M. le juge-de-paix un procès-verbal, qui fut
deux membres du département et de deux de la
:. Je dressai aussi un acte mortuaire en rentrant à
mais sur un simple registre, lequel fut enlevé par
ıres du comité révolutionnaire lors de la clôture de
se ».

est tout ce que le témoin a dit savoir, et a signé après
ite. *Signé*, Renard.

sieur Antoine Lamaignère, juge-de-paix du pre-
ondissement de Paris, demeurant rue de la Con-
'. 8, lequel, après serment de dire la vérité, nous

n'avoit pas assisté à l'inhumation du Roi, mais qu'il
ıporté sur les lieux au moment où le corps de S. M.
ı couvert de chaux; que la place qui aujourd'hui est
: dans le jardin du sieur Descloseaux, ancien avo-
ıieu celle où le Roi a été inhumé », et a signé après
ite. *Signé*, Lamaignère.

sieur Jean-Richard-Eve Vaudremont, greffier du
paix du 1er. arrondissement, demeurant rue de la
:, n°. 8, après serment de dire la vérité, nous a dit:
avoit accompagné le juge-de-paix auquel il est atta-

ché dans la visite qu'il a faite au cimetière de la Madeleine, rue d'Anjou, peu de temps après l'inhumation du Roi, et pendant qu'on recouvroit la fosse, et qu'il est en état d'attester que le corps de S. M. avoit été placé dans le même local qui se trouve aujourd'hui marqué par des saules pleureurs dans le jardin du sieur Descloseaux», et a signé après lecture faite. *Signé*, VAUDREMONT.

4°. Le sieur Dominique-Emmanuel Danjou, ancien avocat, domicilié rue d'Anjou, n°. 48, lequel, après serment de dire la vérité, nous a dit :

«Qu'il avoit été également témoin de l'inhumation du Roi Louis XVI et de S. M. la Reine; qu'il les avoit vu descendre tous deux dans la fosse, dans des bières découvertes qui ont été chargées de chaux et de terre; que la tête du Roi, séparée du corps, étoit placée entre ses jambes; qu'il n'avoit jamais perdu de vue une place devenue si précieuse, et qu'il regardoit comme sacrée, quand il a vu faire par son beau-père l'acquisition du terrain déjà enclos de murs, qu'il a fait rehausser pour plus grande sûreté; que le carré où se trouvent les corps de LL. MM. a été entouré, par ses soins, d'une charmille fermée; qu'il y a été planté des saules pleureurs et des cyprès», et a signé après lecture faite. *Signé*, DANJOU.

5°. M. Alexandre-Etienne-Hyppolite, baron de Baye, maréchal des camps et armées du Roi, lequel, après serment de dire la vérité, nous a dit :

« Qu'il avoit vu passer la voiture qui conduisoit au cimetière de la rue d'Anjou le corps de S. M. le Roi; mais qu'il n'avoit pas suivi l'inhumation; a seulement entendu dire d'une manière positive que le corps de S. M. avoit été placé dans le local décoré depuis par les soins de M. Descloseaux; qu'il a même connoissance qu'on a offert audit sieur Descloseaux un hôtel à Paris, en échange de ce précieux terrain, que ledit sieur Descloseaux a voulu conserver», et a signé après lecture faite. *Signé*, BAYE.

Fait et clos à Paris, à l'hôtel de la chancellerie, le 22 mai 1814. *Signé*, DAMBRAY.

Certifié conforme par nous, secrétaire-général de la chancellerie et du sceau. LE PICARD.

Le 18 janvier 1815, nous, Charles-Henri Dambray, chancelier de France, commandeur des ordres du Roi, accompa-

ſ. le comte de Blacas, ministre et secrétaire d'Etat
rtement de la maison du Roi ; de M. le bailli de
chevalier des ordres du Roi, pair de France ; de
a Fare, évêque de Nanci, premier aumônier de
l. Madame, duchesse d'Angoulême, et enfin de
ppe Distel, chirurgien de S. M., commissaires nom-
; nous par le Roi pour procéder à la recherche des
écieux de LL. MM. Louis XVI et de la Reine Marie-
te, son auguste épouse;
sommes transportés, à huit heures du matin, à l'au-
etière de la Madeleine, rue d'Anjou-Saint-Honoré,

i dans la maison attenante, à laquelle le cimetière
ourd'hui de jardin, ladite maison occupée par le sieur
aux, qui avoit acheté précédemment ledit cimetière
iller lui-même à la conservation des restes précieux
rouvent déposés ; nous avons trouvé ledit sieur Des-
avec le sieur Danjou, son gendre, et plusieurs per-
le sa famille, lesquels nous ont conduits dans l'ancien
e, et nous ont indiqué de nouveau la place où ledit
njou nous avoit déclaré qu'il croyoit pouvoir assurer
corps de LL. MM. avoient été déposés, ainsi qu'il est
par l'information que nous avons faite le 22 mai der-
ant ainsi reconnu de nouveau le côté du jardin où
vions faire les recherches qui nous étoient prescrites,
avons commencées par celle du corps de S. M. la
afin d'arriver plus sûrement à découvrir celui de
ouis XVI, que nous avions lieu de croire placé plus
mur du cimetière, du côté de la rue d'Anjou.
avoir fait faire par des ouvriers, du nombre desquels
oit un témoin de l'inhumation de la Reine, une dé-
de terre de dix pieds de long sur cinq à six de lar-
cinq ou environ de profondeur, nous avons rencontré
chaux de dix ou onze pouces d'épaisseur, que nous
it enlever avec beaucoup de précaution, et sous lequel
ons trouvé l'empreinte bien distincte d'une bière de
ds et demi ou environ de longueur, ladite empreinte
u milieu d'un lit épais de chaux, et le long de laquelle
voient plusieurs débris de planches encore intacts.
ons trouvé dans cette bière un grand nombre d'osse-
le nous avons soigneusement recueillis ; il en manquoit
nt quelques-uns, qui, sans doute, étoient déjà réduits

en poussière; mais nous avons trouvé la tête entière, et la position où elle étoit placée indiquoit d'une manière incontestable qu'elle avoit été détachée du tronc. Nous avons trouvé également quelques débris de vêtemens, et notamment deux jarretières élastiques assez bien conservées, que nous avons retirées pour être portées à S. M., ainsi que deux débris du cercueil. Nous avons respectueusement placé le surplus dans une boite que nous avons fait apporter en attendant le cercueil de plomb que nous avons commandé. Nous avons également mis à part et serré dans une autre boite la terre et la chaux trouvée avec les ossemens, et qui doivent être renfermées dans le même cercueil.

Cette opération faite, nous avons fait couvrir de fortes planches la place où se trouvoit l'empreinte de la bière de S. M. la Reine, et nous avons procédé à la recherche des restes de S. M. Louis XVI.

Suivant à cet égard les premières indications qui nous avoient été données, nous avons fait creuser entre la place où le corps de la Reine avoit été trouvé et le mur du cimetière, sur la rue d'Anjou, une large ouverture de douze pieds de longueur et jusqu'à douze pieds de profondeur, sans rien rencontrer qui nous annonçât le lit de chaux indicatif de la sépulture du Roi. Nous avons, par-là même, reconnu la nécessité de creuser un peu plus bas, et toujours dans la même direction; mais l'approche de la nuit nous a déterminés à suspendre le travail et à l'ajourner jusqu'à demain.

Nous sommes, en conséquence, sortis du cimetière avec les ouvriers que nous y avons amenés; nous en avons soigneusement fermé la porte en en prenant les clefs; et, après avoir retiré les deux caisses susmentionnées, que nous avons portés dans le salon du sieur Descloseaux, après les avoir scellées d'un cachet aux armes de France; lesdites caisses, recouvertes d'un drap mortuaire, ont été entourées de cierges, et plusieurs ecclésiastiques de la chapelle de S. M. sont arrivés pour réciter, pendant la nuit, autour de ces précieux restes, les prières de l'Eglise.

Le directeur-général de la police, que nous avons mandé, a été chargé de placer une garde à la porte et autour du cimetière, et nous avons ajourné à demain 19, à huit heures du matin, la suite de nos opérations, dont nous avons arrêté et signé le présent procès-verbal, qui l'a été également par le sieur

ms ouvriers ont ouvert en notre présence une tranchée
de de sept pieds, un peu au-dessous de la tombe de S. M.
ie, et plus près du mur du côté de la rue d'Anjou. Nous
découvert à ladite profondeur quelques terres mêlées
ux, et quelques minces débris de planches indicatifs
:rcueil de bois. Nous avons fait continuer la fouille avec
: précaution; mais au lieu de trouver un lit de chaux
comme autour du cercueil de la Reine, nous avons re-
que la terre et la chaux avoient été mêlées à dessein,
: sorte cependant que la chaux dominoit beaucoup dans
ange, mais n'avoit pas la même consistance que celle
e dans notre opération d'hier. C'est au milieu de cette
et de cette terre que nous avons trouvé les ossemens
:orps d'homme, dont plusieurs, presque entièrement
:és, étoient près de tomber en poussière. La tête étoit
:te de chaux, et elle se trouvoit placée au milieu de
s de jambes; circonstance qui nous a paru d'autant plus
quable, que cette situation étoit indiquée comme celle
tête de Louis XVI dans l'information que nous avons
: 22 mai dernier.

s avons recherché soigneusement s'il ne restoit aucune
de vêtemens, sans pouvoir en découvrir, sans doute
que la quantité de chaux étant beaucoup plus considé-
avoit produit plus d'effet.

s avons recueilli tous les restes que nous avons pu re-
r dans ces amas confus de terre et de chaux, et nous
ons réunis dans un grand drap préparé à cet effet, ainsi
lusieurs morceaux de chaux encore entiers.

notre opération, nous n'avons pas laissé encore de faire enlever, à vingt-cinq pieds de distance, jusqu'à dix ou douze pieds de terre, pour chercher s'il n'existoit pas de lit complet de chaux qui nous indiquât une autre sépulture du Roi aussi positivement que celle de la Reine; mais cette épreuve surabondante nous a convaincus plus complètement encore que nous étions en possession de ces restes précieux.

Nous les avons enfermés avec respect dans une grande boîte que nous avons ficelée et scellée d'un cachet aux armes de France; nous avons ensuite apporté cette boîte dans le même salon où les restes de S. M. la Reine avoient été déposés hier, afin que les ecclésiastiques déjà rassemblés pussent continuer autour des deux corps les prières de l'Eglise, jusqu'au moment qui sera fixé par le Roi pour leur placement dans des cercueils de plomb, et le transport desdits cercueils à l'église royale de Saint-Denis.

De tout quoi nous avons rédigé et écrit le présent procès-verbal, qui a été signé par les mêmes commissaires et témoins que dans notre séance d'hier, et en outre par M. le duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre de S. M.; par M. le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies de France, qui ont assisté à nos opérations d'aujourd'hui, et par M. l'abbé Dastros, vicaire-général de l'église de Paris, l'un des administrateurs du diocèse, le siége vacant, qui s'est réuni à nous pour la présente exhumation.

Fait et clos à Paris, rue d'Anjou, n°. 48, à quatre heures du soir, les jour et an que dessus.

Le chancelier de France, signé, DAMBRAY, BLACAS-D'AULPS, bailli DE CRUSSOL, A.-L.-H. DE LA FARE, évêque de Nanci; le duc DE DURAS; le marquis DE BRÉZÉ; l'abbé DASTROS, DESCLOSEAUX, DANJOU, DISTEL.

Le 20 janvier 1815, à deux heures après midi, nous nous sommes rendus, suivant les ordres du Roi, dans la maison du sieur Descloseaux, rue d'Anjou, n°. 48, où étant arrivés, nous avons trouvés réunis les mêmes commissaires qui avoient assisté à nos précédentes opérations, et les personnes que le droit de leurs charges ou l'ordre du Roi y avoient rassemblées pour être présentes au placement, dans des cercueils de plomb, des restes précieux de LL. MM. Louis XVI et de la Reine Marie-Antoinette, déposés dans un salon de ladite maison, dans des caisses ficelées et cachetées; savoir, les commissaires du Roi dont les noms suivent:

omte de Blacas, grand-maître de la garde-robe
iinistre et secrétaire-d'État au département de sa

illi de Crussol, pair de France, chevalier des ordres

la Fare, évêque de Nanci, premier aumônier de
IADAME, duchesse d'Angoulême;
ure, M. le duc de Duras, pair de France, premier
me de la chambre de S. M.;
oailles, prince de Poix, pair de France, capitaine
du corps de S. M., ayant été de service auprès de
is XVI jusques et compris le 10 août 1792.
ence desquelles personnes nous avons examiné les
lessus mentionnées, dont nous avons reconnu les
ins et entiers; et après les avoir rompus, nous avons
la translation des précieux restes, desdites boîtes;
ercueils de plomb préparés à cet effet.
ouilles mortelles de S. M. Louis XVI ont été pla-
un grand cercueil, avec plusieurs morceaux de
avoient été trouvés entiers, et le long desquels pa-
quelques vestiges des planches du cercueil de bois:
l de plomb a ensuite été recouvert et soudé par les
que nous avions mandés, et sur le couvercle a été
plaque de vermeil doré, avec cette inscription:
*le corps de très-haut, très-puissant et très-excellent
OUIS, seizième du nom, par la grâce de Dieu, Roi
et de Navarre.*
ne opération a été faite, en présence des mêmes
, à l'égard des restes de S. M. la Reine Marie-
e, et le cercueil qui les contient, pareillement re-
t soudé par les mêmes plombiers, avec cette ins-

*le corps de très-haute, très-puissante et très-ex-
Princesse, Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne de
, archiduchesse d'Autriche, épouse de très-haut,
ant et très-excellent Prince, LOUIS, seizième du
la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre.*
ux cercueils ont ensuite été replacés sous le drap
e, en attendant l'époque fixée par le Roi pour le
à Saint-Denis des deux corps.
it quoi nous avons fait et clos le présent procès-
ui a été signé avec nous par les personnes ci-dessus

dénommées, ensemble par le sieur Descloseaux, propriétaire de la maison, et le sieur Danjou, son gendre.

A Paris, les jour et an que dessus.

Le chancelier de France, signé, DAMBRAY; BLACAS D'AULPS; bailli DE CRUSSOL; A.-L.-H. DE LA FARE, évêque de Nanci; le duc DE DURAS; NOAILLES, prince DE POIX; DESCLOSEAUX, DANJOU.

Certifié conforme à la minute déposée aux archives de la chancellerie de France.

Le secrétaire-général de la chancellerie de France et du sceau, membre de la Légion d'honneur.

Par orde de Mgr. le chancelier, LE PICARD.

NOUVELLES.

PARIS. Le Roi, désirant consacrer, par un témoignage public et solennel, la douleur que la France n'avoit pu jusqu'ici faire éclater, et qu'elle manifeste aujourd'hui d'une manière si touchante, au souvenir du plus horrible attentat, a ordonné que le 21 janvier de chaque année, un service pour le repos de l'ame de Louis XVI seroit célébré dans toutes les églises du royaume; que la cour prendroit le deuil, ainsi que les autorités civiles et militaires; que les tribunaux vaqueroient, et que les théâtres seroient fermés.

Paris, ce 20 janvier 1815.

Le Ministre de la maison du Roi, BLACAS D'AULPS.

— Le Roi, voulant récompenser le pieux dévouement de M. Descloseaux, qui a conservé à la France les dépouilles mortelles de LL. MM. le Roi Louis XVI et de la Reine son épouse, et qui, le rendant acquéreur du terrain où leurs corps avoient été inhumés, a ainsi veillé lui-même à la conservation de ce dépôt précieux, lui a accordé le cordon de l'ordre de Saint-Michel, et une pension reversible à ses deux filles.

— Mme. la duchesse d'Orléans, douairière, s'est cassée la jambe la veille du jour où elle devoit aller à Saint-Denis. On l'a remise sur-le-champ. S. A. S. est aussi bien que possible.

— M. le comte Jules de Polignac est arrivé de Rome le 22 janvier.

— On a dû célébrer un service à Vienne, en Autriche le 21 janvier, pour Louis XVI. L'Empereur se proposoit d'y assister avec sa famille.

— Mgr. de Nicolaï, évêque de Beziers, est décédé avant hier, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Sur le dernier volume du Censeur.

Si quelque chose peut donner une idée de la modération et de l'indulgence qui président à toutes les opérations du gouvernement, c'est sans doute la publication régulière et périodique d'un ouvrage où l'on attaque tous ses actes, où l'on calomnie ses intentions, où l'on insulte ses agens, où l'on cherche enfin à lui ôter le crédit, la confiance, le respect dont il a besoin pour faire le bien. Les auteurs du *Censeur* se sont faits, à cet égard, un systême; ils y sont fidèles. D'autres auroient cru qu'à l'époque d'une restauration si heureuse et si nécessaire, rien n'étoit plus à propos que de rattacher les esprits à la cause royale, que de calmer les fermens de discorde, que de renoncer à cette mutinerie hautaine, et à ce parlage révolutionnaire dont nos oreilles étoient rebattues, que d'inspirer enfin de la vénération et de l'amour pour un Prince juste, bon, éloigné par caractère de tout ce qui ressent le despotisme ou la violence. Tel n'est point l'avis de MM. Comte et Dunoyer. Elevés au milieu de nos orages politiques, ils en ont conservé le langage âpre et républicain. Ils s'étudient à prendre, comme nos Brutus modernes, une attitude fière et indépendante. Ils s'imaginent qu'une grande ame doit nécessairement secouer un peu le joug, et en conséquence ils ne rêvent qu'abus, que résistance à l'oppression, que droits du peuple. Il semble qu'à leurs yeux, tout gouvernement, quand il n'est pas républicain s'entend, ait quelque chose d'humiliant pour

la dignité de l'homme. Toute monarchie penche vers le despotisme. Toujours armés pour accroître leur puissance, les rois tendent nécessairement à envahir les droits du peuple, et à opprimer la liberté sainte et l'égalité chérie. Les ministres sont des fauteurs de la tyrannie, des criminels de lèze-nation; c'est dans la nation que résident tous les pouvoirs; c'est elle qui est souveraine. Les rois sont ses exécuteurs, ses commis. Tels sont les titres fastueux par lesquels on cherchoit, au commencement de la révolution, à relever leur autorité aux yeux de leurs sujets. Sujets! qu'avons-nous dit? de pareilles expressions étoient bannies du dictionnaire des patriotes de ce temps-là. Elles le sont encore aujourd'hui du répertoire révolutionnaire de MM. Comte et Dunoyer. Elles leur paroîtroient le comble de l'abjection. Leur ame forte et élevée ne connoît point de maîtres, et ces nouveaux Cicéron, plus fermes et plus généreux que leur modèle, poursuivent Antoine, et ne plient point devant Octave.

Nous avons déjà parlé, quoiqu'assez brièvement, des dernières livraisons qu'ils ont lancées dans le public. Ces enfans de la révolution semblent craindre que l'esprit qui l'a faite ne s'affoiblisse. Sans eux, il y auroit un extrême danger que nous ne perdissions la trace des doctrines populaires, et que nous ne nous familiarisassions avec les idées d'ordre, de soumission et de repos; il importe beaucoup de nous tenir en haleine, et de ne pas nous laisser perdre l'habitude de l'esprit d'opposition. MM. du *Censeur* ont un article exprès sur ce sujet. C'est un morceau d'un de leurs amis (il se nomme, c'est M. le comte de Saint-Simon), qui prouve doctement qu'il faut

une opposition, que nous ne pouvons nous en passer, qu'il faut l'avoir à tout prix, même à prix d'argent. M. le Comte propose donc une souscription, une espèce de caisse pour soutenir un établissement si utile. Il consentiroit probablement à en être le trésorier; tant il est désintéressé. Il déclare même que ce *n'est que parmi les opposans que le Roi doit chercher des ministres, et peut trouver des talens éprouvés*. Le Roi se le tiendra sans doute pour dit, et se hâtera d'appeler dans son conseil des hommes qui offrent si généreusement leurs conseils, qui ne calculent point leurs avantages personnels, et qui sacrifient leur repos pour celui de l'État. Il est à présumer que si on faisoit choix d'eux pour remplir les places du ministère, cette circonstance pourroit les réconcillier avec ces fonctions, quelque favorables qu'elles soient au despotisme, et que nous verrions alors ces courageux opposans chanter la palinodie, et savourer les délices du pouvoir, et les bienfaits du gouvernement monarchique. En attendant, ils sont réduits à la caisse proposée, et qui ne peut manquer de se remplir dans un siècle si libéral d'idées et si fertile en projets.

Nous avons commencé par la dernière pièce qui remplit le recueil de MM. du *Censeur* pour ce mois-ci. Mais ce volume renferme beaucoup d'autres choses, des vues sur la guerre, des sorties contre l'Angleterre, un examen de la politique européenne, une espèce de réfutation des *Réflexions* de M. de Châteaubriand, une revue des journaux, etc. Tous ces écrits sont jetés dans le même moule. C'est toujours la Constitution et le despotisme, les droits du peuple et les usurpations des ministres, la sainte liberté et les abus du pouvoir. On se croit reporté vingt ans plutôt; on

imagine lire les feuilles de Brissot, de Carra ou d
Camille Desmoulins, et on doute quelquefois si l'o
veille. Partout perce une humeur chagrine, un espri
de mutinerie, de chicane et de dénigrement qui fa
tigue tout lecteur de sang froid. Ces messieurs ne dai
gnent pas honorer de leur approbation un seul de
actes du gouvernement. Ils y trouvent toujours que
que circonstance, quelque intention qui les choquent
Ils ont sans cesse la Constitution à la bouche, et vou
les croiriez pénétrés d'attachement et de vénératio
pour cette loi fondamentale. Mais ne vous y fiez pa
trop. Il est clair qu'à leurs yeux cette Constitution
un vice capital. Nous n'avons même pas propremen
de Constitution suivant eux. Nous n'avons qu'*un*
chartre que le Roi nous a donnée, au lieu d'une Cons
titution. Cette charte ne sauroit remplir tous les dé
sirs des généreux défenseurs de nos droits; elle a,
faut l'avouer, un défaut essentiel. Elle n'a point ét
rédigée dans les comités, discutée dans les assemblé
primaires, approuvée dans les sections, ratifiée da
toutes les formes par une convention nationale nom
mée *ad hoc*. Elle ne porte point assez l'attache
peuple. Elle semble n'être qu'une concession du R
tandis qu'elle devroit être le résultat obligé des dro
imprescriptibles de la nation. D'après les princip
reçus, elle seule peut se donner un pacte obligato
et durable. Il est vrai qu'elle s'en étoit donné succ
sivement quatre ou cinq, dont chacune devoit ê
immortelle, mais qui néanmoins avoient eu bien
la peine à vivre quatre matins, quoique l'une
proclamé les droits de l'homme, l'autre l'insurrecti
et que toutes eussent balancé les pouvoirs avec be
coup de dextérité. Aucune n'a su nous préserver

la tyrannie, quoique dans toutes on se flattât d'avoir pourvu à tout et d'avoir écarté tous les dangers. Comment des gens qui ont quelque usage de leur bon sens peuvent-ils regreter encore ces fruits avortés de la licence et de l'orgueil, ces codes rédigés précipitamment par la force et acceptés par la terreur, et ne devroient-ils pas réserver leur admiration et leur reconnoissance pour un pacte dressé au sein de la paix, loin de l'influence des factions, et présenté par un Monarque généreux comme un gage de son amour pour son peuple?

Nous ne saurions parcourir toutes les pièces qui composent le recueil de MM. Comte et Dunoyer. Tantôt ils parlent des révolutions en général, et se déclarent en particulier les apologistes de celle dont nous sortons. *En révolution,* disent-ils, *il n'y a point de coupables, il n'y a que des vainqueurs ou des vaincus.* Précieux adage! vérité morale d'une incontestable évidence et d'une utilité plus manifeste encore! Par-là tout se trouve justifié le plus doucement du monde. Les auteurs des massacres, Carrier, Collot-d'Herbois, Robespierre, Marat, l'odieux Marat lui-même n'étoient plus coupables; Louis XVI a été *vaincu*; ses juges ont été *vainqueurs*; voilà tout. Grâces à la morale commode de MM. du *Censeur,* il n'y a plus rien à blâmer. Ainsi indulgence complète pour les crimes de la révolution, et sévérité extrême aujourd'hui pour tous les actes d'un gouvernement modéré, c'est la devise de nos sages. Il n'y a point eu de coupables pendant vingt ans de tyrannie; il n'y en a plus qu'aujourd'hui sous un règne d'indulgence et de bonté. On ne sait comment qualifier cette inconséquence bizarre, ridicule et absurde.

Tantôt MM. du *Censeur* se croient obligés de prendre le parti de tous les opprimés, non point de ceux qui l'ont été sérieusement dans les temps passés (car pour ceux-là, ils les trouvent bien et duement proscrits, dépouillés et condamnés), mais de ceux qui trouvent à propos de jouer les rôles d'opprimés, qui se plaignent très-haut, parce qu'on les envoie résider dans leur patrie. Des militaires ont-ils été prévenus de se rendre dans leur pays natal? MM. du *Censeur* prouvent énergiquement que c'est attenter à la liberté individuelle. Un général est-il accusé d'avoir manqué aux lois de la discipline et aux ordres de ses chefs? ces avocats arrivent à son secours, et brochent un long mémoire où ils crient à la tyrannie, et parlent de *Verrès*, des citoyens qu'il faisoit fustiger, du *despotisme* et de l'*inquisition*, le tout à propos d'une simple mesure de discipline. Nouveaux Cicéron, ils cherchent à soulever tous les esprits contre un chef qui réclame l'obéissance de son inférieur, ou plutôt nouveaux dom Quichotte, ils vont partout redressant les torts, vengeant les injures, et se faisant les champions de toutes les querelles. Ils possèdent à fond l'art d'exagérer, d'enfler, d'envenimer tous les actes du ministère. Avec eux, l'autorité a toujours tort; le subalterne toujours raison. De pareils avocats ont incontestablement le talent de gâter la meilleure cause.

Il y a surtout dans le dernier recueil de MM. Comte et Dunoyer, un article qu'ils ont cru fort malin, et qu'ils ont trouvé propre à jeter quelque ridicule sur un personnage moins considéré encore pour sa haute dignité que pour ses vertus. Et cette fois ce n'est plus sur le gouvernement que leur critique est dirigée, c'est contre le chef de l'Eglise. Ils se sont flattés de

tirer un grand parti d'une *homélie* prononcée autrefois, dit-on, par Pie VII lorsqu'il n'étoit encore qu'évêque d'Imola. On avoit déjà entendu parler de ce discours. Il existoit, suivant quelques rapports, dans le cabinet d'un curieux qui en faisoit trophée. C'est sans doute lui qui aura fait imprimer cette pièce, par suite de sa bienveillance connue pour le chef de l'Eglise, et par son désir de le rendre de plus en plus respectable. Aussitôt les journaux les mieux intentionnés se sont empressés de s'emparer d'un si riche sujet. On ne trouve pas toujours matière à plaisanteries; celle-là ne leur a point paru à négliger. Ils ont donc cité deux ou trois passages de cette homélie, et ont choisi, non pas ceux qui recommandoient le plus l'esprit de religion et de piété, mais ceux qui leur ont paru favoriser les idées auxquelles ils tiennent eux-mêmes. Il y auroit beaucoup de choses à dire sur ces citations? Sont-elles exactes? La traduction en est-elle fidèle? L'exemplaire sur lequel l'impression en a été faite, est-il authentique? Est-il conforme au discours prononcé? Ce sont toutes questions que l'on est en droit de faire à l'éditeur, et sur lesquelles il ne donne aucun éclaircissement. En tête du discours, on donne au cardinal Chiaramonte le titre de *citoyen*. Je ne doute pas qu'on n'ait regardé ce rapprochement comme une malice assez piquante. Mais quand le cardinal seroit désigné ainsi dans l'exemplaire italien, ce que nous ne savons pas d'une manière positive, cette dénomination ne seroit probablement que de la façon de l'*imprimeur de la nation* d'Imola, qui auroit voulu par-là faire sa cour à la susdite nation, ou qui auroit espéré vendre mieux son écrit en donnant à son évêque une physionomie républicaine.

Indépendamment des considérations que nous avons présentées, et des doutes légitimes qu'on peut former sur l'authenticité de l'original et sur la fidélité de la version, on peut dire que cette homélie présente dans son ensemble les sentimens de la religion et de la piété. L'orateur rappelle souvent ceux à qui il s'adresse, à l'esprit et à la morale de l'Evangile. En leur parlant de la liberté, il a soin de leur dire que la véritable est celle de l'esprit et de la grâce par laquelle le chrétien est dégagé de la captivité du démon; que l'entière égalité est une chimère, que l'Evangile seule en règle l'exercice, en tempère les abus, en réprime les désordres...... Les citations sur lesquelles on s'est plu à insister, ne sauroient être bien jugées quand on les détache de ce qui les suit et de ce qui les précède; et quand on songe qu'il n'a fallu qu'un mot altéré dans le texte ou ajouté dans la traduction pour changer le sens, on est porté à se défier d'un éditeur qui, si les conjectures qu'on forme à cet égard sont vraies, passe pour ne pas plus aimer les papes que les rois. Pie VII n'avoit pas beaucoup d'égards à attendre de celui que Pie VI et Louis XVI ont compté au nombre de leurs ennemis.

Peut-être est-ce le même indivividu qui avoit inséré, dans un des précédens numéros du *Censeur*, un long article contre les Jésuites, et qui en promet un second. MM. Comte et Dunoyer auroient dans sa personne un collaborateur fort peu propre à inspirer la confiance. On devoit s'attendre au surplus que leur théologie et leur histoire ecclésiastique seroient rédigées dans le même esprit que leur politique, et il convenoit que des gens si constitutionnels s'aidassent du secours d'un constitutionnel, d'un des pères de la ré-



publique, d'un homme nourri des plus purs principes de la révolution. Il apprendra à ces jeunes avocats à poursuivre le despotisme avec vigueur, et ils n'auront pas perdu leur temps, s'ils peuvent, à son exemple, à force de déclamer contre les grands, et de plaider la cause de la veuve et de l'orphelin, acquérir aussi un titre, des places, de la fortune, et d'autres légers dédommagemens de la considération et de l'estime publiques.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. Le jour de la fête de la Circoncision, et le jour de la fête de l'Epiphanie, S. S., après avoir célébré le saint sacrifice dans la chapelle Pauline du palais Quirinal, a assisté sur son trône à la messe solennelle qu'a chantée, la première fois, le cardinal Galeffi, secrétaire des mémoriaux, et la seconde fois, le cardinal della Somaglia, vicaire du saint Père et évêque de Frascati. Dix-huit cardinaux étoient présens avec la prélature, les chefs d'ordre, le sénateur de Rome, et le maître du sacré palais.

— Le 1er. janvier, cinq religieux de la compagnie de Jésus ont fait leurs vœux dans l'église dite de Jésus. Huit autres sont partis pour Terni où ils vont r'ouvrir leurs colléges. Le 4 de ce mois on a vu entrer au noviciat de saint André du Quirinal, le fils puîné du prince Altieri, et un fils du marquis Pallavicini, de Gênes. Ainsi la société renaissante se hâte de reprendre ses travaux pour l'instruction de la jeunesse, et les noms les plus illustres s'associent à son zèle pour le bien de l'Eglise et de la société.

— Malgré les obstacles que présentoient la vente, l'in-



de la Conception, de
les Thérésiennes dans
de Regina-Cœli, de
Marcellin; les Cisterc
zanne; les Dominicain
et de la Madeleine; le
grand établissement d
les Carmélites dans le
partie des anciens éta
à l'éducation des différ
r'ouverts aux frais du
mesures analogues dans
partout à faire disparoît

— Le 29 décembre, l
munité ecclésiastique, a
des cardinaux de cette
saint Thomas de Canto
dans l'église de Saint-Sy

— On a baptisé dern
Grazziaddio, d'Ancône, e
Le cardinal Ruffo, arche
féré le baptême à un cat
il a adressé une exhortati

de l'an, avec ses trois fils, à S. S. par le P. Jos...h
lor, de l'ordre des frères Prêcheurs. S. S. ...c-
lli avec distinction ce seigneur, qui, durant ... d-
istration en Irlande, s'est montré favorable ... l'é-
ncipation des catholiques. Le P. Taylor a égal... ent
enté au saint Père plusieurs autres lords et voya-
rs distingués de la même nation. On a remarqué
l'empressement à rendre leurs devoirs au chef de
atholicité, et les Anglois d'il y a un siècle seroient
t-être un peu étonnés de voir leurs enfans sollici-
t auprès d'un religieux catholique la faveur de les
oduire auprès du souverain Pontife. Rien ne prouve
ux combien de préjugés se sont dissipés.

PARIS. On avoit dressé, le 21, un catafalque dans
que église de Paris, et on a célébré un service funè-
pour LL. MM. le Roi et la Reine de France. Des
chemens de la garde nationale environnoient les
afalques, et les fidèles se sont empressés de se rendre
l'invitation de leur curé. Le service de la Métropole a
mencé à onze heures. M. le comte Ferrand, mi-
tre d'Etat; M. Dandré, directeur-général de la po-
e du royaume; M. le général gouverneur de Paris;
le préfet du département de la Seine; les maires de
ris; les membres des tribunaux assistoient à cette cé-
monie Huit ôtages de Louis XVI étoient autour du
afalque, où l'on avoit placé quatre statues allégoriques,
qui étoit éclairé de feux funéraires qui brûloient dans
cassolettes; ce qui donnoit à ce monument un aspect
lique et partant plus auguste. Dans l'oraison funèbre
noncée après l'évangile, M. Jalabert, vicaire-général,
it appliqué à faire envisager cette auguste cérémonie
s le double rapport de l'expiation et de l'exemple.
a répété à la fin de son discours les sermens inviola-
s que tout François a dû faire en ce jour de deuil,
i rappellera à jamais ce que nous devons au trône,
a dynastie que Dieu vient d'y replacer, à la religion
aux mœurs, sans lesquels les trônes ne peuvent se

soutenir. C'est au nom de S. M. Louis XVIII que ses deux ministres ont assisté au service funèbre.

La ville a fait les frais de cette cérémonie, où rien n'a été épargné pour qu'elle fût digne de son objet, et conforme au sentiment dont sont pénétrés tous ceux qui étoient appelés à y prendre part.

— S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, qui étoit depuis plusieurs jours à Saint-Cloud, y a fait célébrer, le 21 janvier, un service pour le Roi et la Reine. Elle a donné pendant cette triste cérémonie des preuves de la sensibilité la plus vive, et ses larmes ont ému tous les assistans. Elle a voulu aller, le 24, à l'église de Saint-Denis. On a vu cette auguste Princesse prosternée sur la tombe des auteurs de ses jours; elle y est restée très-long-temps, arrosant de ses larmes la pierre qui recouvre le caveau où reposent de si précieux restes! C'étoit la vertu même offrant le pur encens du cœur au Dieu des miséricordes. Cette pieuse Princesse a refusé de se servir des carreaux que lui avoit fait apporter M. Hittroff, l'un des inspecteurs employés par M. Bélanger. Elle avoit d'abord témoigné le désir de descendre dans le caveau; mais, sur l'observation qui lui fut faite, que la porte en fer de la grille en fermoit l'entrée, et que la clef en avoit été remise à M. le ministre de la maison du Roi, après la cérémonie funèbre, S. A. R. s'est résignée à rester en dehors, où une foule de spectateurs, accourus sur ses pas, sont venus mêler leurs pleurs aux siens. M. le prieur-curé de Saint-Denis a reçu une lettre de S. M. qui le nomme provisoirement gardien dépositaire des corps de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

— MM. les vicaires-généraux du diocèse ont rendu une ordonnance concernant les secours spirituels à accorder aux paroisses qui manquent de pasteurs. Après des réflexions très-sages sur les funestes suites du défaut d'exercices religieux dans les paroisses, ils chargent

s curés de la capitale d'envoyer un des prêtres
r clergé faire l'office les jours de dimanche et de
ans les lieux où il n'y auroit pas de desservans.
briques de ces paroisses devront défrayer le prê-
'on leur enverra, et lui fournir ce dont il aura

T-BRIEUX. La mort de M. Caffarelli ne doit pas
ulement un sujet de deuil pour ce diocèse, c'est
une perte pour tout l'épiscopat. Depuis douze
us admirions en lui un zèle aussi vif qu'éclairé.
oin de son troupeau! Quelle application à ses
s! Quel ardent désir du bien! C'étoit là ses pen-
s plus habituelles et le sujet de toutes ses conver-
. Joignez à ces qualités essentielles une bonté tou-
, une candeur toujours prête à déférer aux bons
ls, une charité tendre pour les pauvres. Il avoit
e caractère une aménité qui lui concilioit le res-
t l'attachement. On seroit étonné de tout le bien
voit fait dans une courte administration, et dans
nps où il étoit si difficile de l'opérer. S'il avoit
t de succès à une époque de contrainte, de tra-
et de persécution, que n'eut-il point fait sous un
paternel et dans des jours de paix et de protection?

LÉANS. Le service anniversaire du 21 janvier s'est
é ici avec le zèle que l'on devoit attendre des re-
x habitans de cette ville. Ils avoient le droit sur-
le montrer publiquement leur douleur, eux qui
voient point dissimulée dans des temps très-fâ-
. Chacun s'est porté avec empressement au service.
marquoit autour du catafalque MM. les chevaliers
nt Louis, tant ceux qui sont en retraite que ceux
nt en activité. Les premiers sembloient se rappe-
ec amertume qu'ils n'avoient pu sauver un maître
ils avoient éprouvé les bontés, et les seconds pa-
ient regretter que leur jeunesse ne leur eût pas
is de lui consacrer leurs bras. La cérémonie s'est

passée avec le recueillement le plus imposant. Tous les corps y assistoient. Avant le service de la cathédrale, il y en a eu dans les paroisses de la ville. A Saint-Paterne, le curé, tout le clergé, les marguilliers étoient à genoux, un cierge en main, pendant les prières expiatoires; et la plupart des paroissiens, le service fini, se sont fait encore un devoir d'assister à celui de la cathédrale.

GAP. M. Charles de la Font de Savines vient de mourir à Embrun à l'âge de soixante-douze ans. Né à Embrun en 1742, il avoit été fait évêque de Viviers en 1778. Ses écarts lors de la révolution ne sont que trop connus, et il y a d'autant moins d'inconvénient de les rappeler, que M. de Savines a pris à tâche de les expier par ses larmes. En 1791, il donna la démission de son évêché entre les mains des électeurs de son département, comme pour réparer les vices de sa première institution. Confirmé par eux, il prêta le serment de la constitution civile du clergé, et la défendit par ses écrits. Le 24 juin 1792, il osa donner la consécration épiscopale à deux de ses curés. En 1793, il vint renoncer à ses fonctions devant l'administration de son département, et livra toutes les marques de sa dignité. Il écrivit contre l'autorité de l'Eglise, la discipline, la célébration des fêtes, la loi du jeûne et de l'abstinence. Après la terreur il voulut, à ce qu'on dit, reprendre ses fonctions; mais il avoit aliéné tout le monde par ses écarts, auxquels il en ajouta même d'autres. Il se retira alors à Paris. Revenu ensuite dans sa patrie, Dieu lui fit la grâce de reconnoître ses fautes. Il ne cessa de les pleurer, et il se condamna à des pénitences et à des austérités qui ont pu abréger ses jours. Cet exemple a été imité ici par des hommes qui, sans avoir donné les mêmes scandales, avoient contribué aussi à déchirer l'Eglise. M. Ignace Cazeneuve, premier évêque constitutionnel des Hautes-Alpes, mourut ici, en 1805, dans les sentimens les plus édifians. Nommé à la Convention, il déclara formellement, lors du procès de Louis XVI,

qu'il n'étoit point juge. Depuis il abandonna son siége, cessa toutes fonctions, et les instances de ses confrères ne purent l'engager à les reprendre. Long-temps avant sa mort, il avoit déposé entre les mains d'un curé de Gap sa profession de foi, et son adhésion à toutes les décisions de Pie VI sur les affaires de l'Eglise de France. Il fut remplacé dans son titre d'évêque constitutionnel par M. André Garnier, qui a tenu la même conduite. Nommé à la cure d'Avançon, au Concordat, il s'est réconcilié avec le saint Siége, et a envoyé au souverain Pontife, dès avant sa captivité, une déclaration très-précise de ses sentimens. Il vit dans la pratique des bonnes œuvres, et se rend utile dans le ministère malgré son grand âge. Il emploie la pension que le gouvernement lui donne à nourrir les pauvres, à faire du bien à l'église d'Avançon, à distribuer du blé. Ainsi le schisme constitutionnel a été abandonné ici par ceux qui y avoient pris le plus de part.

Nouvelles politiques.

Paris. M. le duc de Wellington, ambassadeur extraordinaire d'Angleterre, a pris congé du Roi, le 24, dans une audience secrète qui s'est prolongée long-temps.

M. le duc de Wellington se rend au congrès de Vienne, et lord Fitz-Roi Sommerset est désigné pour remplacer S. Exc. pendant son absence, en qualité de ministre plénipotentiaire. (*Journal officiel.*)

— Lord Wellington n'est parti que le 24 au matin. La nouvelle du départ du lord Castlereagh de Vienne pour Londres est au moins prématurée. Ce qu'il y a de certain, c'est que des lettres arrivées le 24 portent qu'il étoit encore à Vienne le 15. Il paroît même par ces lettres que rien n'annonçoit son prochain départ, et encore moins qu'on y attendoit lord Wellington. D'un autre côté, les journaux anglois du 20, reçus ce soir, affirment que lord Castlereagh doit avoir quitté

Vienne, et que, dans tous les cas, ce ministre sera à Londres pour la prochaine ouverture du parlement.

— L'état de Mme. la duchesse d'Orléans est toujours satisfaisant. Cette princesse a montré au moment même de son accident le plus grand calme, et consoloit en quelque sorte Mme. la duchesse de Duras, chez laquelle ce malheur lui est arrivé. S. A. S. a été placée, le 25, sur le lit mécanique de Daujon.

— M. le duc de Rohan-Chabot vient d'être nommé premier gentilhomme à la place de M. le duc de Fleury. C'étoit le beau-père de cette jeune princesse de Léon, ravie à sa famille et à la société par un événement cruel.

— M. de Boufflers, membre de l'Institut, connu si long-temps sous le nom de chevalier de Boufflers, mourut la semaine dernière. Il porta quelque temps le petit collet, et prit ensuite la carrière des armes. Il s'étoit fait remarquer dans les sociétés par les grâces et la légèreté de son esprit, et par des poésies dans un genre alors fort goûté. Grimm, dans sa *Correspondance*, traite assez sévèrement l'auteur, et se moque un peu de ses succès. M. de Boufflers voulut depuis se faire une autre réputation. On fut étonné de voir le versificateur léger donner un traité sur le libre arbitre. Les malins prétendirent que sa métaphysique, un peu moins gaie que ses poésies, étoit néanmoins tout aussi frivole. L'auteur a l'air de ne pas savoir ce qu'il doit penser de la liberté, et il laisse son lecteur dans la même incertitude. Depuis plusieurs mois la santé de M. de Boufflers dépérissoit sensiblement. Nous avons appris avec plaisir qu'il avoit demandé un confesseur, et que les principes de religion qu'il avoit reçus dans sa jeunesse l'avoient consolé dans ses derniers momens.

Livre nouveau.

Sacrifice de foi et d'amour au saint Sacrement de l'autel, par le P. Gourdan, chanoine-régulier de Saint-Victor : nouvelle édition. 1 vol. in-12 ; prix, 2 fr. 50 c. en feuilles, et franc de port, 3 fr. 60 c. A Paris, chez Audot, et au bureau du Journal.

Nous rendrons compte de cet ouvrage.

Dieu, *la Nature et la Loi*; *par* M. Le Chevalier Desquiron de Saint-Aguan, *ancien magistrat* (1).

C'est un cadre bien vaste que celui que présente ce titre, et qui, pour le remplir, sembleroit exiger de nombreux volumes. L'auteur en convient; mais ne pouvant, dit-il, oublier que le secret d'ennuyer est celui de tout dire, il s'est borné à faire le sommaire des chapitres que d'autres pourront composer après lui. Ce n'est pas toutefois qu'il n'ait assez long-temps médité son dessein pour écrire plus au long. Il assure s'en être occupé pendant dix ans, et en avoir employé deux autres à rédiger son livre. Enfin, il faut que son ouvrage soit moins de raisonnement que de sentiment; car ce livre, c'est toujours l'auteur qui parle, ne doit ressembler en rien aux autres productions des savans qui l'ont précédé dans la carrière qu'il parcourt, et la raison en est, qu'ils ont écrit avec tout leur esprit, et qu'il a écrit avec toute son ame. Il est assez clair que dans cette comparaison des autres écrivains avec lui-même, l'auteur n'a pas prétendu s'attribuer la plus mauvaise part; mais j'ai cru que cette manière dont il parle de ses vues en composant son ouvrage, et de la forme qu'il

(1) 1 vol. in-8°. prix; 5 fr. et 6 fr. franc de port. A Paris, chez Fayolle, rue Saint-Honoré, n°. 284; et au bureau du Journal. Ce livre se vend au profit des pauvres orphelins, et les recettes sont versées entre les mains de M. l'abbé Goll, un des vicaires de Saint-Sulpice.

a voulu lui donner, le feroit mieux connoître que ce que je pourrois en dire.

Il n'en a encore donné qu'un volume, lequel est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur traite de l'homme par rapport à Dieu. Il prend l'homme à la création, examine quelle est sa nature, et la forme que lui a empreinte la main du Créateur. Il parcourt ensuite toute ses facultés, l'instinct, l'esprit, l'ame, tout ce qui a rapport à elle, etc. Dans un autre livre, il considère l'homme dans sa dépendance envers l'auteur de l'univers, parle de la nécessité d'une croyance, parcourt différens systêmes philosophiques, l'optimisme, le pyrrhonisme, le stoïcisme, etc. De là l'auteur passe à la théocratie des anciens. Il donne une idée de celle des différens peuples. Des considérations sur quelques faux prophètes, la religion révélée, par conséquent, Moïse et Jésus-Christ, les réformateurs, c'est-à-dire, Luther, Calvin, etc., la tolérance, l'emploi de la vie, la mort, fournissent la matière des différens livres et chapitres.

L'état primitif de l'homme fait le sujet de la seconde partie. L'auteur y considère les besoins de l'homme et ses facultés, la dissemblance qui se trouve entre quelques espèces, et même celles qu'introduisent dans ses formes extérieures, des jeux ou des écarts de la nature; il cite à ce sujet des faits très-extraordinaires pris dans les livres des voyageurs, et qui, par cela seul, d'après un proverbe bien connu, auroient grand besoin d'être bien vérifiés.

Viennent ensuite, pour le sujet d'autres livres, le terme commun de la vie, et par conséquent les exemples de longévité extraordinaire; les devoirs de l'homme envers lui-même et envers ses sembla-

bles, sa sociabilité, l'esclavage, l'amour de soi, l'état de famille, les maladies de l'ame et du corps, l'amitié, la piété filiale, etc.; et de même que la première partie finit par la mort, la seconde finit par les inhumations et la religion des tombeaux. La nature de l'ouvrage m'a obligé à cette nomenclature, parce qu'il échappe à toute autre espèce d'analyse, à cause de la diversité des matières, du nombre et de la briéveté des chapitres et même des livres. Il est tel livre qui n'a qu'un seul chapitre, lequel n'a lui-même qu'une page ou même une demie page. Le chapitre où il est traité de l'*égalité* n'a que quatre lignes. Heureuse peut-être la société, si on n'avoit jamais écrit plus au long sur ce sujet, tant ce mot magique, délayé dans des dissertations prétendues philosophiques, a causé de maux! Le chapitre de la propriété n'a pas cinq lignes. On voit que l'auteur veut bien plus donner à penser qu'à lire, et je crains même qu'il n'ait recherché ce but avec quelque affectation, et qu'il n'ait montré quelquefois plutôt de la prétention à la profondeur, que de la profondeur même.

Il y a dans la première partie un chapitre de la *foi*. Ce mot, dans le christianisme, étant consacré à exprimer un don qui nous vient d'en haut, et qui nous fait donner notre assentiment à une vérité révélée, on penseroit d'abord que c'est de cette foi dont il est question : mais il paroît que par le mot de *foi*, l'auteur n'entend que la *lumière naturelle*, au moyen de laquelle nous parvenons à la connoissance d'un Dieu créateur, unique, racine et principe de toutes les perfections, qui, nous faisant réfléchir sur nous-mêmes, nous convainc que cette terre est un lieu

d'exil, où nous achevons un court pélerinage, et où nous devons tourner toutes nos espérances vers un monde meilleur; qui, enfin, nous apprend à modérer nos passions, et à n'apprécier les biens de cette vie que le peu qu'ils valent.

Mais s'il n'est pas un théologien exact, il est au moins un chrétien docile, et on ne trouvera rien dans son livre qui mette la foi en danger. Il reconnoît la spiritualité et l'immortalité de l'ame, la moralité des actions humaines, et par conséquent une autre vie où le crime sera puni et la vertu récompensée. Il rend hommage à cette admirable tradition du christianisme, par laquelle tout se suit, se tient et s'enchaîne depuis le moment de la création jusqu'à la fin du monde; où la promesse d'un réparateur date de la première faute; où l'accomplissement de cette promesse fait l'attente des patriarches, et le sujet des écrits des prophètes; où ce réparateur vient au temps précis qu'ils avoient désigné, prouve sa mission par des miracles, meurt comme il avoit été prédit, ressuscite, charge de la propagation de la doctrine douze pauvres pécheurs, devant lesquels s'humilie l'orgueil des philosophes, et qui fondent une religion qui doit durer autant que le monde. Tel est l'abrégé de la profession de foi de l'auteur. Une morale saine, douce, se joint dans son livre à l'attachement aux principes religieux. Quant à la métaphysique, elle n'y est pas toujours irréprochable. Il paroîtra assez singulier qu'après avoir rendu un hommage solennel à la spiritualité de l'ame, et repoussé toutes les idées de matérialisme, l'auteur ose la définir un *feu électrique* qui anime et vivifie le corps de l'homme. Fait-il bien entendre ce que c'est

que ce feu électrique, en disant que c'est l'*éther de l'éther*, et par conséquent, ajoute-t-il, un *pur esprit?* Est-il mieux fondé, quand il donne pour un dogme positif la préexistence des ames? Pourquoi sur les choses qui sont au-dessus de notre portée, et sur lesquelles la révélation s'est tue, ne pas savoir se taire aussi? Il n'y a pas de honte à être ignorant sur ces matières; il y a de la présomption à vouloir les expliquer.

Ce n'est pas sans surprise encore qu'à propos de quelques systêmes sur les idées mises en avant par de *faux esprits*, j'ai vu Descartes accouplé avec Condillac et Helvétius. Il y a, ce me semble, entre le premier et ceux-ci une telle distance, qu'elle ne permet ni la qualité d'*esprit faux*, ni aucun rapprochement. Et cette distance est encore plus marquée sous le rapport des principes religieux. Descartes étoit éminemment chrétien. Ses ouvrages respirent la piété. Il remplissoit fidèlement les devoirs du christianisme. On en trouveroit la preuve s'il en étoit besoin dans un des articles de ce Journal (1), et mieux encore dans un livre intitulé : *Pensées de Descartes sur la religion et la morale* (2). Descartes y paroît bien différent de ceux qui, depuis, se sont arrogé le nom de philosophes, ou qui du moins ont déshonoré la philosophie qu'ils disoient professer, en lui associant des principes que la vraie philosophie a toujours désavoués.

---

(1) N°. XXXII.

(2) Un très-gros vol. in-8°.; par M. Emery, ancien supérieur-général de la congrégation de Saint-Sulpice, chez Le Clere, libraire, quai des Augustins, n°. 35; prix, 7 fr. et 8 fr. 75 c. franc de port.

En général, cet ouvrage paroît être le fruit de nombreuses lectures dont l'auteur aura conservé des notes. Il y a joint des observations qui souvent sont justes. Il est impossible de ne point y reconnoître un homme honnête, animé d'intentions bonnes et louables. Si j'avois à prononcer sur le style, je dirois qu'il est ordinairement pur. Je serois obligé néanmoins de signaler quelques mots que je ne crois pas pouvoir être supportés par une oreille françoise. Tel est celui d'*impulser*. Telles sont encore ces phrases, *je vois ses yeux me fixer, les prémices de Flore ou ceux de Pomone, sectateurs de vice dont la perversité base les principes*, et plusieurs autres.

L.

Histoire littéraire des huit premiers siècles de l'ère chrétienne, traduite de l'anglois de J. Berington (1).

Autant la littérature du siècle d'Auguste est connue, autant celle des âges suivans l'est peu. L'éclat du premier attire exclusivement les regards et l'intérêt; les nuages qui couvrent les autres dégoûtent et effraient. On cueille avec empressement les fleurs qui couvrent un champ fécondé par la nature et par l'art, et on néglige celles qui croissent au milieu des épines dans un terrain productif, mais inculte. Cependant celles-ci ont aussi leur éclat et leur mérite. La littérature des siècles qui suivirent celui d'Auguste, quoique depuis elle ait toujours été en

(1) 1 vol. in-8°.

décadence, offre néanmoins encore des époques et des écrivains dignes d'intérêt. On a demandé souvent quelles avoient été les causes de cette décadence, et on a tâché de les assigner. M. Berington s'est aussi occupé de cet examen, et s'il n'a pas assez fait valoir, à ce qu'il me semble, toutes les causes qui ont contribué à cette décadence, il en a présenté pourtant plusieurs qui sont incontestables. Il s'est occupé aussi de cette question : *Si l'établissement du christianisme a eu de l'influence sur l'état des lettres*. Ce point de critique a été traité dans les derniers temps par plusieurs historiens qui n'y ont pas toujours apporté l'impartialité désirable. On a voulu rendre la religion chrétienne responsable des ténèbres de la barbarie, et on a accusé des papes et des évêques d'avoir fomenté l'ignorance. Mais ces imputations, accréditées par la mauvaise foi, doivent tomber devant des recherches exactes et des considérations désintéressées. M. Berington fait voir que la décadence des lettres avoit commencé avant l'ère chrétienne. Il rappelle les causes qui, de l'aveu des païens mêmes, étoient suffisantes pour produire cet effet. Il nomme les auteurs chrétiens qui se distinguèrent dans la culture des lettres. Chacun des premiers siècles du christianisme en offre un assez grand nombre. Les pères et les docteurs se trouvent dans l'une et l'autre église. Le mérite et les talens de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Léon, parmi les Latins, sont éclatans et reconnus. Les Grecs nous en offriroient davantage encore. Il y avoit dans beaucoup de villes des écoles et des bibliothèques. Les études ecclésiastiques tendoient au contraire à retarder la décadence. Elle servoit à entretenir l'es-

prit des recherches. Ce sont elles qui ont préservé d'une entière extinction la langue latine. Elles adoucirent les mœurs barbares des tribus septentrionales, réprimèrent le goût général qui portoit vers la guerre et les armes, attirèrent les esprits plus tranquilles vers les occupations de la retraite, et ouvrirent dans les monastères et dans les églises des dépôts où l'on conservoit ceux des ouvrages sacrés et profanes qui avoient échappé aux ravages de la guerre. L'institution monastique devint même un moyen de multiplier ces ouvrages.

Saint Grégoire-le-Grand, qui a été si injurieusement et si injustement traité par quelques modernes, méritoit le surnom que lui a donné son siècle et la postérité. On a dit, et d'autres ont répété, qu'il avoit détruit beaucoup de monumens des arts, et interdit des études utiles. M. Berington ne s'est pas donné la peine de réfuter des assertions qui ont été, dit-il, victorieusement repoussées. Il renvoie à l'*Histoire de la littérature italienne*, par Tiraboschi, qui a combattu avec beaucoup de sagacité les raisonnemens de Brucker. M. Berington ne connoissoit probablement pas une Dissertation curieuse sur le même sujet. Elle est de feu M. Emery, et se trouve à la fin de son *Christianisme de Bacon*. Il y discute les faits en érudit qui connoissoit les sources, et en critique instruit qui pesoit les témoignages; et quand on a lu son *Eclaircissement,* il ne peut plus rester le moindre doute sur le peu de fondement du reproche intenté à un Pape savant et modéré.

M. Berington ne s'est pas borné à l'histoire littéraire des huit premiers siècles. Il a fait aussi celle des suivans, qui ne sera pas la moins intéressante,

parce qu'elle traite d'époques qui sont encore moins connues. Le traducteur se propose de faire passer cette suite dans notre langue. Il ne s'est pas nommé; mais on a lieu de croire que c'est le même écrivain à qui nous devons déjà beaucoup d'autres traductions d'ouvrages utiles. C'est un philanthrope chrétien, qui désire surtout d'élairer ses semblables, et de leur faire du bien. Ce but, qui est clairement marqué dans tout ce qui est sorti de sa plume, doit faire excuser quelques négligences, suite d'un travail trop rapide, et quelques digressions qui ne se lient pas très-bien avec le sujet. Par exemple, le volume que nous annonçons est terminé par un vœu pour que les peuples *ne se servent jamais des fusées à la Congrève*. Il faut convenir que ce vœu louable et humain n'a pas beaucoup de rapport avec l'*Histoire littéraire des huit premiers siècles de l'ère chétienne*.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. La restauration n'a pas encore étendu ses bienfaits partout, et tandis que le reste de l'Europe se livre à la joie, cette grande capitale est encore alarmée d'un voisinage dangereux. Les Marches d'Ancône sont toujours occupées par des étrangers qui paroissent s'être proposés d'y faire regretter la domination napoléonienne. Ils y exercent toute sorte de vexations. Ils ont mis en vente les biens ecclésiastiques qui avoient été épargnés sous Bonaparte. Dans ce moment ils font faire des adresses de dévouement à quelque étranger. Les évêques, les chapitres, les curés, tous les corps sont tourmentés à cet effet. Un certain Maghella, fidèle émissaire de Salicetti, court de ville en ville, presse, menace, effraie. Des hommes à ses gages le secondent.

Ancône est en convulsion. On n'oublie rien pour porter les habitans à se révolter contre leur souverain légitime; on les sollicite d'être fidèles, et à qui? A un homme illustre par le sang de ses ancêtres, ou appelé par les suffrages des peuples? Oh, non. N'est-il pas un peu humiliant pour les gens honnêtes de ces provinces d'être obligés d'obéir à un soldat de fortune, et ne doivent-ils pas trouver étrange qu'on veuille à toute force leur extorquer du dévouement et du respect pour un aventurier, pour le complice des folies de celui dont toute l'Europe bénit la chute?

Le souverain Pontife, dont il occupe les Etats, a donné jusqu'ici l'exemple de la patience, et a cru que la seule équité engageroit à lui restituer ce qui lui appartient. Mais enfin, quand il a vu que sa modération n'étoit point appréciée, il a tenu un langage plus ferme. Le secrétaire d'Etat eut ordre, il y a quelques semaines, de remettre au chevalier de Lebzeltern, ministre d'Autriche, une note très-forte, dans laquelle le saint Père se montroit étonné et indigné de la conduite de Murat, et déclaroit que si on ne lui restituoit pas ses provinces, comme l'empereur d'Autriche en avoit pris l'engagement le plus solennel, il sauroit prendre tous les moyens pour soutenir ses droits, étant résolu à tout, et ne craignant ni la prison ni l'exil. Le ministre d'Autriche, après la réception de cette note, demanda et obtint une audience. Il pria S. S. de faire démentir la note en question qui déjà circuloit dans Rome, et s'engagea à solliciter, en conséquence, auprès de sa cour des mesures plus favorables. L'Autriche avoit promis, à ce qu'il paroît, que la remise des provinces envahies auroit lieu au mois de novembre dernier. Rien ne s'est effectué. Alors, le 30 décembre dernier, le cardinal Pacca a adressé la note suivante au chevalier Zuccari, consul-général de Murat à Naples, et qui étoit son agent plutôt toléré que reconnu :

« Le cardinal camerlingue de la sainte Eglise, pro-secrétaire d'Etat, a reçu l'ordre formel de S. S. de vous

faire connoître franchement qu'elle est lasse de souffrir la conduite que vous tenez envers le gouvernement. Le saint Père n'ignore pas que vous vous êtes permis d'organiser un atelier secret d'espionnage. Il connoît tous les misérables que vous salariez, et qui, sans honneur personnel et sans amour pour leur patrie, se sont vendus pour servir la cause de l'étranger par de honteuses démarches. S. S. connoît les écrits que vous avez répandus dans la ville, et que vous avez fait circuler dans ses Etats, dans le but aussi criminel que bas d'affoiblir les sentimens que l'on doit au souverain légitime. Enfin, S. S. connoît les réunions que vous provoquez, les propos que vous y tenez, et les lettres que vous écrivez pour rallumer le feu des opinions anti-chrétiennes, qui a ravagé notre hémisphère durant tant d'années.

» S. S. veut que le soussigné écrive en son propre nom au gouverneur de Rome, président de la police, pour lui donner l'ordre de rechercher et saisir ces hommes indignes du nom romain, qui servent d'espions à un génie malfaisant étranger, et qui tendent à mettre en agitation le corps politique. Elle veut aussi que vous soyez soumis comme les autres particuliers aux réglemens de la police locale, attendu que vous n'avez aucun caractère politique dans cette ville, et qu'elle prenne contre vous les mesures que votre conduite ultérieure pourra nécessiter.

» Le soussigné, en vous communiquant cet ordre souverain pour votre règle, regrette de ne pouvoir vous renouveler ses sentimens d'estime ».

B. cardinal Pacca.

Après la réception de cette lettre, le chevalier Zuccari se présenta de suite chez le cardinal Pacca et chez Mgr. Cavalchini, gouverneur de Rome; il ne fut point reçu. Depuis il a reçu une autre mortification. On ignore quelle sera la suite de cette affaire, qui a fait le plus grand éclat dans Rome.

Paris. L'association des chevaliers de Saint-Louis,

récemment instituée avec l'agrément du Roi, et sous la protection de Mgr. le prince de Condé, fit célébrer, le samedi 28, dans l'église de Saint-Roch, un service pour le repos de l'ame de Louis XVI. Le chœur et la nef étoient tendus de noir. Un riche catafalque avoit été dressé. Plusieurs maréchaux, ambassadeurs, généraux et autres occupoient des places distinguées, et un grand nombre de personnes en deuil s'étoient rendues à l'invitation. Des chevaliers commissaires veilloient à ce que chacun fut placé. MM. Hue et de Sèze avoient reçu des invitations particulières, et se sont fait un devoir de s'y rendre. M. l'abbé de Bombelles, connu si long-temps sous le nom de marquis de Bombelles, ancien ambassadeur à Vienne, chevalier de Saint-Louis, officioit. Après l'Evangile, M. l'abbé Rauzan est monté en chaire, et a prononcé l'éloge de Louis XVI. Il a raconté d'une manière touchante la mort de ce Prince, et a regardé ses prières comme une des causes de l'étonnante révolution qui a rendu sa famille à nos vœux. Les six dames désignées pour la quête se tenoient à l'entrée. On assure que la quête a produit plus de 11,000 fr.

— La conférence de M. l'abbé Frayssinoux, du dimanche 29 janvier, a eu pour objet les bienfaits du christianisme ou J. C. considéré comme bienfaiteur du genre humain. L'orateur, s'écartant de son usage ordinaire, a commencé par un texte tiré de l'Ecriture sainte, et dont tout son discours n'a été que le développement. Ce texte a été ces mots du Sauveur : *Ego sum veritas et vita, je suis la vérité et la vie.* L'orateur a remarqué qu'aucun sage, aucun philosophe de l'antiquité n'avoit tenu un tel langage. Les plus présomptueux, ceux qui se flattoient le plus d'enseigner la vérité, ne se sont avisés de dire qu'ils étoient la vérité même. Il n'a été donné qu'à J. C. de pouvoir s'attribuer ce titre, et de prouver combien il lui convenoit. Après un exorde imposant, l'orateur partant toujours de son texte, a considéré J. C. dans son premier point comme la vérité, et dans le second comme la vie.

lles vérités n'est-il pas venu apporter aux hommes? tés nécessaires, vérités populaires, vérités éternelles. e subdivision a été remplie d'une manière serrée, re et intéressante, qu'une courte analyse ne saureproduire, et qui a frappé l'auditoire choisi et atif que ce discours avoit attiré. Dans le second it, l'orateur a fait sentir la vie nouvelle que le divin lateur des chrétiens a apportée aux hommes; c'estu'il a fait un tableau des heureux effets du chrisisme. Ce tableau, fidèlement tracé d'après l'histoire, ose beaucoup de recherches, et est la meilleure nse aux déclamations de quelques modernes. Est-il de plus beau et de plus touchant que le spectacle 'Eglise naissante de Jérusalem? Les idolâtres devechrétiens ne se distinguoient que par une vie plus . Le christianisme a rendu de signalés services à ciété. Il fit cesser des jeux cruels, des sacrifices icides, l'esclavage. Il fut souvent un rempart cones inondations des Barbares, et il finit par adoucir s mœurs. Il rendit le droit des gens plus humain, uerre moins féroce, les tyrans plus rares. C'est le stianisme qui a sauvé l'Europe lors des ténèbres et révolutions du moyen âge. Nous vivons de ses lures et de ses vertus. Ceux qui ont entendu M. Fraysux sentiront aisément que nous ne pouvions qu'iner les traits principaux et les preuves les plus antes. Il a fini par un de ces morceaux qui sont me la récapitulation de son discours, et qui en font ortir la vigueur. Nous dirions que cette conférence ne des plus intéressantes qu'il ait données, si nous ne ions pas qu'on est toujours tenté d'appliquer cet e à chacun des discours qu'on entend de cet estile et solide apologiste de la religion.

- Il nous est parvenu de divers endroits des détails es services du 21 janvier. Il semble que partout on enti la nécessité de ces expiations solennelles, et le in de proportionner les satisfactions à l'énormité de ntat. Les évêques ont ordonné des services dans

toutes les églises de leurs diocèses. Nous avons les demens de M. l'évêque de Mende et de M. l'évêq Bayeux, qui exhortent leurs diocésains à fléchir l par la vivacité de leur douleur et par l'union de prières. M. l'évêque d'Autun, atteint depuis long-t d'un violent rhumatisme, vouloit, dans cette occa paroître à la tête de son troupeau, et n'a cédé qu répugnance aux ordres de ses médecins. Mais ce c table prélat a voulu au moins marquer ce jour pa aumône générale qui portât le pauvre à joindre s nédictions aux vœux du riche. M. l'évêque de Lin a accordé quarante jours d'indulgence à ceux qui p droient part à la cérémonie. A Paray-le-Monial, l vice a été accompagné de la pompe et de la piété venables. Beaucoup d'officiers entouroient le catafa et l'oraison funèbre, prononcée par le curé, a t des cœurs bien disposés aux sentimens qu'elle leu culquoit. A Orléans, MM. les chevaliers de Saint-l ont fait célébrer, le 28, un service dans l'église de S Pierre. M. le curé de Sainte-Croix a prononcé l' son funèbre. Beaucoup d'habitans y ont assisté. A l des chevaliers de Saint-Louis étoit M. de Besar vieillard vénérable par ses services, et décoré de la depuis 1754. Parmi les assistans on remarquoit M comtesse de Fieffe, qui a combattu dans la Vendé près de Charrette, et que S. M. a honorée du co rouge.

— Les obsèques de M. de Nicolaï, dernier é de Béziers, ont eu lieu, le 26, à l'Abbaye-aux- Plusieurs évêques y ont assisté, ainsi que ses paren amis, et des ecclésiastiques qui avoient eu des rel avec ce prélat. Comme il avoit expressément re mandé que ses funérailles fussent modestes, on ses intentions, autant que le permettoient et sa d et l'honneur de sa famille. Immédiatement après la M. Dubourg, évêque de Limoges, a fait l'absoul corps a été porté au cimetière de Vaugirard. M. A Claude de Nicolaï étoit né à Paris, le 4 août 17

avoit été sacré évêque de Béziers, le 13 octobre 1771. Il avoit presque toujours été malade depuis son retour en France.

— Le Pape vient d'accorder une grâce spéciale à M. l'abbé Godefroi, ancien vicaire-général de Cambrai, et actuellement exerçant les mêmes fonctions dans le diocèse de Tournai. Il a nommé cet ecclésiastique son chambellan d'honneur; titre qui lui donne rang dans la prélature. Il a voulu reconnoître par-là son attachement aux règles de l'Eglise, et son zèle pour les droits du saint Siége.

—M. l'abbé Bizet, de Rouen, désirant concourir à l'érection du monument projeté en l'honneur de Louis XVI, nous écrit qu'il offre 100 fr. pour cet objet, en s'excusant de ne pouvoir donner davantage pour témoigner son respect pour la mémoire du vertueux Roi. Il croit que tous les François brigueront l'honneur de faire seuls les frais de ce monument.

Nouvelles politiques.

Paris. Le général Excelmans a été acquitté à Lille, et a profité de son premier moment de liberté pour aller se jeter aux pieds du Roi et lui protester de son dévouement.

Augsbourg. La *Gazette universelle* a donné des détails très-curieux sur les négociations par lesquelles on détacha Murat de l'alliance de Napoléon. Dès le mois de mars 1813, Murat, mécontent d'un article du *Moniteur*, dirigé contre lui, avoit fait des ouvertures à la cour de Vienne. On fut près de deux mois sans lui donner de réponse. Ce ne fut qu'après l'accession de l'Autriche à la grande alliance, que cette cour envoya des instructions pour conclure un traité. Mais Joachim, inquiet de ne pas recevoir de nouvelles, venoit de partir pour rejoindre son beau-frère, qui le pressoit fort. Ce ne fut que le 20 octobre, après le désordre qui suivit la bataille de Leipsick, qu'il parvint à s'échapper, et revint à Naples. Il chercha plus que jamais à renouer les négociations avec les alliés. Napoléon avoit fait sa fortune; mais il étoit malheureux, et la politique constante de cette auguste maison a toujours été d'abandonner le plus foible. Murat traitoit à la fois, et

avec la cour de Vienne, et avec les Anglois en Sicile. Le 11 janvier 1814, il signa avec l'Autriche un traité qui lui garantissoit Naples. On lui promit même une augmentation de territoire. Lord Bentinck arriva à Naples, le 3 février, et signa un armistice. Joachim étoit parti le 23 janvier. Il occupa Rome et la Toscane avec une partie de son armée, et fit avancer l'autre sur Bologne et Parme. Le 10 février, la cour d'Autriche lui annonça que lord Castlereagh demandoit du changement au traité du 11 janvier. Joachim eut la bonté de renoncer à ses justes prétentions sur la Sicile, et promit de coopérer à procurer au roi Ferdinand une compensation pour Naples. On lui promit en revanche une augmentation de 400,000 ames à prendre sur les Etats du Pape. Murat daigna y consentir. Néanmoins il y eut peu d'ensemble entre ses troupes et celles de l'Angleterre. Il fut obligé d'évacuer la Toscane. La cour de Sicile protestoit contre les nouveaux traités. Les amis de Napoléon en Italie se permettoient de donner à Murat les noms de perfide et de traître, sous prétexte qu'il abandonnoit son bienfaiteur, son beau-frère. On opposoit à sa conduite celle du vice-roi qui restoit fidèle à ses sermens. On s'étonnoit qu'on eût acheté si cher la défection d'un homme qui pouvoit si peu, et qui n'a contribué en rien aux succès des alliés. Quoi qu'il en soit, les événemens paroissent prouver jusqu'ici que Murat a bien calculé. Bien des personnes espèrent qu'on lui rendra enfin justice.

Un ancien supérieur de la congrégation de Saint-Maur, D. M..., a lu avec le plus grand intérêt la pétition de D. V..., son confrère, insérée dans notre n°.......... D. M..., toujours plein d'estime et de vénération pour D. V..., avec qui il vivoit en 1783, s'occupe aussi des moyens de se réunir à ceux de ses confrères qui ont conservé l'esprit de leur profession, et désirent de servir la religion et le Roi.

Il auroit écrit sur-le-champ à D. V..., s'il eût pu découvrir le lieu de sa demeure; mais n'ayant pu y parvenir, il nous engage à lui faire connoître son désir par la voie de notre journal. Il se flatte que D. V... voudra bien lui écrire, lui donner une idée sommaire de ses vues, et lui indiquer au moins ses principaux coopérateurs. D. V... peut nous adresser directement sa lettre; nous nous empresserons de la faire passer à D. M.

FLEXIONS *sur l'intérêt général de l'Europe, suivies de quelques considérations sur la Noblesse*; par M. de Bonald (1).

Nous gémissons quelquefois sur l'état de la litté-
ture, et encore plus sur l'esprit qui y domine.
ous sommes affligés de voir que la plupart de ceux
i cultivent les lettres aient perdu de vue la tradi-
on des bonnes doctrines, et s'écartent, de plus en
lus, à la suite des écrivains du siècle précédent,
e la ligne des principes professés dans les autres
es. Nous remarquons avec douleur que presque
us les ouvrages modernes portent, sinon le carac-
re de l'irréligion, au moins le cachet de l'indiffé-
nce sur ce point, et qu'on a l'air d'y regarder le
ristianisme comme un systême vieilli qui ne con-
ent plus à nos mœurs, qui est au-dessous des pro-
ès de nos connoissances, et qu'il faut tout au plus
isser à la multitude comme un frein, et à l'igno-
nce comme un dédommagement des idées libérales
'elle a le malheur de ne pas connoître. Si quelque
ose pouvoit nous consoler de cette disposition fâ-
euse dans un grand nombre de littérateurs, ce se-
it une disposition contraire dans quelques hommes
i, par leur mérite et leur réputation, paroissent en-
re plus faits pour dominer l'opinion publique. Des
ivains, en qui la noblesse de leur caractère relève

1) In-8°. de 80 pages; prix, 1 fr. 50 cent. et 1 fr. 80 c.
c de port. A Paris, au bureau du Journal.

l'éclat de leurs talens, ont semblé prendre en n
dans ces derniers temps, la cause du christiani
Au milieu d'un siècle indifférent ou prévenu, i
sont déclarés franchement pour les doctrines anti
Ils ont eu la foiblesse de croire à la révélation
Bacon, Descartes, Newton, Leibnitz et autres p
esprits, et ils ont mieux aimé s'associer à ces gr
noms que de s'affilier à la conjuration de quel
philosophes un peu moins illustres, qui ont ju
propos de rougir d'une croyance laquelle a ca
tant de beaux génies.

De ces écrivains qui semblent destinés à perp
la chaîne des noms glorieux que la religion co
parmi ses admirateurs, M. de Bonald n'est p
moins distingué par la pureté de ses vues et la
teur de ses conceptions. Il n'est pas de ceux
consentent à honorer la religion pourvu qu'o
les oblige pas à la pratiquer. Non-seulement
croit et la révère; il fait même profession de s
riger d'après ses maximes. Il est, en un mot, f
chement chrétien. Toutes ses productions r
rent son attachement à la foi, et s'il a adopt
quelques points des opinions particulières, ces
nions, dans son intention, non-seulement se co
lient fort bien avec la religion, mais l'honoren
fortifient, et ne peuvent que lui être utiles, et d
per les préventions de ses ennemis. Nos lecteurs
pas besoin que nous leur fassions connoître ces
nions. Ils ont lu, sans doute, les principaux ouv
de M. de Bonald, et ils ont pu se mettre au fai
sa manière d'envisager les objets, et du résulta
ses méditations en législation, en morale et en p
tique.

La brochure que nous annonçons aujourd'hui est ..dée sur les mêmes principes, et n'est que l'ap- ..cation des mêmes théories. M. de Bonald, dé- ..gnant les vues intéressées d'une politique étroite, ..ève à des considérations générales. Il voit dans .. divers Etats de l'Europe une grande famille réu- .. par un lien commun, la religion. La France est ..née de cette famille. Il n'est de l'intérêt d'aucun des ..res membres que celui-là soit abaissé. Il est de l'in- ..ét de tous de fortifier les principes religieux et mo- ..chiques. Ces principes sont le plus sûr fondement ..l'ordre, *cette loi suprême des êtres intelligens.* Ces ..cipes avoient été fortement ébranlés par les doc- ..es du XVIe. siècle, qui avoient à la fois déchiré ..ociété religieuse, et divisé le corps politique. Le ..ème presbytérien et le système populaire s'éle- ..ent en Europe. La guerre commença. Les deux ..ies prirent à la fois la plume et les armes. De ..breux traités ne furent au fond que de courtes ..es, et l'équilibre politique, que la diplomatie mo- ..ne regarda comme une découverte rare et pré- ..se, n'a jamais été dans le fait qu'un état d'hosti- .. permanent, et une source active et féconde de ..rres interminables.

Voilà pourquoi deux grands hommes, un des Rois ..plus sages qu'ait eus la France, et un des philo- ..hes les plus profonds dont s'honore l'Allemagne, ..ient songé à un autre ressort, et à un autre ..cipe d'ordre et de repos. Ils vouloient mettre .. tête de la chrétienté, comme arbitre et comme ..dérateur, le chef de l'Eglise romaine. Il est, sans ..te, très-remarquable que ce projet ait été conçu ..un philosophe protestant, et par un roi qui l'avoit

été, qui avoit eu des démêlés avec la cour de Rome, et qui, en sa qualité de roi, devoit, selon la politique ordinaire, voir avec peine s'élever en quelque sorte au-dessus de lui une autorité et une prééminence étrangère. Mais il n'y a que les princes foibles qui conçoivent de ces sortes de jalousies. Ceux qui sentent leur force n'ont point de ces petites défiances, et savent concilier leurs droits et leurs prérogatives avec les grands intérêts des peuples et des monarchies.

M. de Bonald ne veut pas qu'on rejette avec mépris un plan qui a pour lui de si imposans suffrages. Cependant, il n'ose le croire possible aujourd'hui. Il ne se flatte pas qu'on pût faire goûter la prééminence politique du chef de l'Eglise à cette partie de l'Europe qui ne reconnoît pas même sa suprématie religieuse, et il faut bien avouer que l'esprit général qui a malheureusement prévalu même dans les Etats catholiques, repousseroit un plan favorable d'ailleurs à la paix et à l'unité. Mais si l'exécution de ce grand projet est devenue impossible dans l'état actuel de l'Europe, l'affermissement de la puissance essentielle du saint Siége est du moins réclamée d'une manière impérieuse par la religion et par la politique.

« C'est de là, dit M. de Bonald, qu'est venue la lumière; c'est de là encore que viendront l'ordre et la paix des esprits et des cœurs. Que tous les gouvernemens travaillent de concert à replacer sur ses bases antiques cette colonne qui porte les destins de l'Europe, à resserrer ce lien mystérieux de la société chrétienne qui unit entr'eux tous ses enfans et même ceux qui, en reconnoissant pour père com-

mn le divin fondateur du christianisme, sont nés de mères différentes. Les païens avoient fait du terri-oire du temple de Delphes, un lieu d'asile et de aix; que les peuples chrétiens respectent à jamais ans leurs querelles cette terre sacrée, d'où sont sor-ies de si hautes leçons, de si héroïques expéditions our la civilisation des peuples, et où sont venues consoler de si grandes infortunes. Que les éten-ards chrétiens s'inclinent, que les armes passent aissées devant ce dôme majestueux, sanctuaire de a vérité, citadelle de l'ordre social, qui a résisté à nt d'attaques, et triomphé de tant d'ennemis, et ue la religion chrétienne ait au moins un droit d'a-ile dans la chrétienté.

» La politique se fortifie de tout ce qu'elle accorde la religion; elle s'appauvrit de tout ce qu'elle lui efuse. C'est sur ce grand et noble principe que harlemagne avoit constitué la chrétienté; et mal-eur à la société, si, jamais égarés par des opinions usses et étroites, ou de perfides intentions, les gou-ernemens oublioient que, chez les nations indépen-antes et propriétaires, il n'y a de dignité que dans indépendance, ni d'indépendance qu'avec la pro-riété; et que la religion, son chef et ses ministres, ui, plus que jamais, ont besoin de dignité et de onsidération, doivent être indépendans des erreurs les gouvernemens, des besoins des administrations t des passions des hommes ».

Cet éloquent hommage rendu à la religion annonce la fois un chrétien et un sage, un ami des saines octrines et des nobles sentimens. Le reste de la remière partie de la brochure de M. de Bonald, e peut avoir été conçu que par un attachement pro-

fond et raisonné pour son Prince et pour son pays. L'auteur regarde la prépondérance de la France comme nécessaire pour l'ordre et pour le repos de l'Europe. Il trace les titres de la France à cette prépondérance, et là il est encore éloquent parce qu'il est mû par un sentiment noble et vif. Il croit que cette prépondérance veut que la France acquière les Pays-Bas. Ce n'est qu'alors, selon lui, qu'elle sera une société *fixée*, une société *finie*, et que n'ayant plus rien à acquérir ni à perdre, elle ne s'occuperoit plus que d'assurer le repos de l'Europe et de travailler à son propre bonheur. Il résout les objections que l'on peut faire sur ce système, et tâche surtout d'écarter les sujets d'ombrage qu'il pourroit porter à une nation voisine et rivale. Enfin il termine cette discussion par un éloge du Roi, où l'on reconnoît encore mieux l'ame d'un loyal François, que la touche d'un grand écrivain.

La seconde partie de cet écrit semble détachée de la première; mais elle s'y lie dans le plan de l'auteur et dans l'ensemble de son système. M. de Bonald y traite de la noblesse, mais il ne la voit pas comme un autre, et s'écartant toujours des sentiers battus, sur ce sujet, comme sur le précédent, il s'élève à des considérations générales, et lie nos antiques institutions aux plus hautes idées de la politique. La plupart n'aperçoivent dans la noblesse qu'une décoration ou même une usurpation et un préjugé. M. de Bonald la croit une institution *naturelle* et *nécessaire* de la société. Les nobles sont les *ministres* du *pouvoir*, les *hommes de la nation*, *gentis homines*, d'où leur est venu le nom de *gentilshommes*. Les *nobles* ou *notables*, dit-il, *sont donc les serviteurs de l'Etat; ils n'exercent pas un droit, ils remplissent un devoir; ils ne jouis-*

ent pas d'une prérogative, ils s'acquittent d'un service. Le système monarchique qui tend à fixer le pouvoir dans une famille, tend aussi à fixer dans les familles le service et le ministère du pouvoir. On ne servoit pas en France, dit toujours l'auteur, *parce qu'on étoit d'une famille noble; mais on étoit d'une famille noble parce qu'elle étoit spécialement dévouée au service public.* M. de Bonald suivant toujours ses idées, s'en sert pour expliquer et justifier ce qui, dans nos anciennes institutions relatives à la noblesse, avoit le plus excité la critique de quelques modernes chagrins. Il voudroit que l'on constituât la noblesse, que l'on en fît un ordre, qu'on lui donnât des règles, et finissant son écrit comme il l'avoit commencé, il invoque le suffrage de Leibnitz, de ce philosophe profond qui, après avoir prévu les suites de ces doctrines irréligieuses que son siècle commençoit à produire, regrettoit qu'on n'y apportât pas remède. Ce passage de Leibnitz s'applique à la fois très-bien et aux circonstances et à l'esprit de la brochure de M. de Bonald.

Cet esprit, il faut le dire, est noble, imposant, religieux. Il embrasse à la fois et les plus graves méditations de la philosophie et les applications les plus importantes pour l'ordre politique et moral. La métaphysique de M. de Bonald est quelquefois un peu abstraite; mais elle a un but utile. Il presse peut-être un peu trop des rapprochemens qui paroissent n'être que dans les mots; mais ses conjectures, même en ne leur donnant que ce nom, ont non-seulement le mérite d'être ingénieuses et brillantes; elles ont encore, ce qui vaut mieux, celui de tendre au bien de la société, au maintien de la religion, à la prospérité de la famille. On peut être effrayé d'une nomencla-

ture extraordinaire et d'une acception de mots qui a besoin de commentaire; mais quand une fois on possède le dictionnaire de cette langue nouvelle, cette théorie offre des aperçus inespérés, et si elle ne satisfait pas tous les esprits, si elle n'exclut pas tous les doutes, elle étonne du moins par de grandes idées, elle plaît par de beaux sentimens. Elle tend à élever l'homme, et à faire aimer l'ordre. Enfin ce qui nous a le plus frappés dans cette brochure en particulier, et ce qui mérite surtout de nous un hommage, c'est qu'on y voit partout un ami de la religion et du Roi. Ce titre que nous nous honorons de porter, nous paroît encore plus flatteur quand nous le partageons avec un écrivain si distingué.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Nous nous attendons chaque jour à des événemens; ils paroissent inévitables. On garde le silence; on évite de s'expliquer de vive voix; mais on adresse notes sur notes. Quels que soient les nouveaux malheurs qui puissent enlever le saint Père à son siége, tout est prévu, les instructions sont données, et S. S. est disposée à étonner encore le monde par sa fermeté et sa résignation. Tous les prélats sont animés du même esprit. On remarque la plus parfaite harmonie dans le sacré collége. S. S. s'entoure souvent de ses membres, et combine toutes les mesures relatives à la paix de l'Eglise et au maintien de la religion. (*Moniteur*).

— Seroit-il donc vrai que l'Italie fut sur le point d'essuyer de nouveaux orages, et qu'une autre persécution vint assaillir ce Pontife vénérable, déjà éprouvé par tant de traverses? Voilà donc le fruit du systême le plus

lique. On a laissé dominer en Italie un homme élevé le de Bonaparte, et qui a appris de lui la funeste de troubler le monde. Il s'essaie déjà sur ses voi- va traiter Rome comme il a traité Madrid. Qu'at- autre chose d'un enfant de la révolution qui ne soutenir que par la discorde, d'un soldat accou- u pillage? Ne sentira-t-on pas la nécessité de re- e roi d'hier sur quelque rocher escarpé, et ce passe ne suffira-t-il pas pour avertir les souve- lu danger de laisser parmi eux une créature de anemi commun, un complice et un héritier de ns, un homme qui ne peut être l'allié sincère n d'eux, et qui n'a d'autre titre à la couronne don que lui en a fait un autre aventurier?

is. MM. les vicaires-généraux du diocèse ont donné, janvier, un Mandement pour le carême qui va r. Ils nous rappellent les agitations et les malheurs els nous étions en proie l'année dernière, l'avenir nt qui se présentoit devant nous, et la tranquillité rée qui succéda à tant d'orages. Il est impossible hrétien de méconnoître la source d'un si grand t. Ce sont les prières des justes qui ont arrêté le evé pour nous frapper. MM. les grands-vicaires nt l'époque passée et l'époque présente. Ils aver- les fidèles de se montrer reconnoissans de tant ces, et de ne pas attirer sur eux de nouvelles ri- par l'oubli de Dieu et de leurs devoirs. Ils don- es avis salutaires à tous les rangs et à tous les âges, ortent chacun à se mettre en état de faire la pâque renoncement au péché, et par la pratique des s oeuvres. Ils accordent la permission de faire usage jusqu'au jeudi-saint, et autorisent les curés à ser du maigre ceux qui leur paroîtroient hors de satisfaire à cette loi de l'Eglise.

e 31 janvier, M. Murray, archevêque d'Hiérapolis, djuteur de Dublin, est parti pour retourner en e. Ce prélat a passé quelques mois dans cette capi-

tale, à son retour de Rome, et a sollicité la restitution des biens appartenans aux établissemens des catholiques irlandois. Il a eu la satisfaction d'obtenir ce qu'il souhaitoit. S. M., par une ordonnance du 16 janvier, «vu les réclamations des archevêques et évêques d'Irlande, relativement à la surveillance qu'ils ont le droit d'exercer sur l'emploi des biens affectés à leurs maisons, voulant prendre en considération le vœu formé par ces prélats», a ordonné que le sieur Ferris cesseroit ses fonctions d'administrateur général des colléges irlandois en France, et remettroit à son successeur, les sommes, livres, titres, mobilier, et effets appartenans à ces établissemens; que M. Paul Long seroit administrateur général de tous les établissemens irlandois en France, et seroit mis immédiatement en possession de la maison, sise rue du Cheval-Vert. En conséquence, M. Long, dont nous avions annoncé l'arrivée, est entré, ces jours-ci, en possession de ses nouvelles fonctions, et cet établissement va être rendu à sa destination primitive.

— Le 30 janvier, M. l'abbé Duvey, premier aumônier de la maison royale des Orphelines de Paris, et qui avoit secondé Mme. de Lezeau, supérieure-générale, dans la formation de la Congrégation de la Mère de Dieu, et dans les soins de ses jeunes élèves, est mort à Saint-Germain-en-Laye, dans l'une des maisons de cette Congrégation. Il avoit pris fort à cœur le succès de cette bonne œuvre, et on croit même que la crainte qu'il eut quelque temps de la voir détruite, a pu contribuer à avancer ses jours.

LIMOGES. La congrégation de Saint-Sulpice vient de perdre son vénérable doyen; et l'église de Limoges est privée d'un de ses plus fidèles ministres dans la personne de M. Chudeau, chanoine, grand-pénitencier du diocèse, et ancien supérieur du séminaire. Une longue vie pleine de bonnes œuvres, l'avoit environné du respect et de la vénération de tous ceux

qui le connoissoient. Appelé, dès ses premières années, à l'état ecclésiastique, il entra dans la société des prêtres de Saint-Sulpice, et il a donné, dans plusieurs séminaires, le touchant exemple des vertus qui convenoient à ses fonctions. Il étoit à Limoges au moment de la révolution. Alors l'incarcération devoit être le prix de sa foi et de son courage; elle le fut. Mais la prison ne retint pas son zèle. Ferme au milieu de la tempête, il s'estima heureux de souffrir pour *Jésus-Christ*, et aimant mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, on le vit distribuer aux détenus les secours de la religion, surprendre la vigilance inquiète de ses surveillans, et dérober à leurs regards les bienfaits de son ministère. L'habit de son état lui fut toujours cher; et chose incroyable, il ne cessa, dit-on, de porter la soutane dans un temps où c'étoit, pour ainsi dire, porter l'arrêt de sa mort. Après sa détention, il continua, en secret et au péril de sa vie, l'exercice de ses fonctions saintes. M. d'Argentré, évêque de Limoges, lui ayant confié les pouvoirs les plus étendus, il déploya, dans l'administration de ce vaste diocèse, un zèle et une prudence qui lui ont acquis la confiance du prélat qui nous gouverne aujourd'hui avec tant de sagesse et d'édification, et dont S. M. a discerné le mérite en daignant l'associer au conseil épiscopal qui s'occupe en ce moment des affaires de l'Eglise. Aussitôt qu'il fut permis de réparer les ruines du sanctuaire, M. Chudeau, nommé chanoine, mais toujours fidèle à sa vocation, toujours plein de l'esprit de son institut, s'empressa de réunir des élèves et de former le séminaire diocésain. Il en étoit le supérieur, lorsque, il y a trois ans, les vertueux prêtres de Saint-Sulpice furent forcés de se séparer de nouveau. On sait l'affliction qu'il éprouva en se voyant éloigné de ses chers enfans pour lesquels il avoit une tendresse paternelle. Cependant l'ange de la paix s'étant montré à la France, et le Monarque *désiré* ayant paru, ce bon vieillard sentit, pour ainsi dire, sa jeunesse se renouveler, et il sou-

rioit à l'espérance de revenir au milieu de sa famille; mais une maladie, la première de sa vie, vint l'avertir qu'il falloit renoncer aux désirs mêmes les plus légitimes; et Dieu l'ayant éprouvé par plusieurs mois de souffrances, et l'ayant reconnu toujours patient et toujours résigné, l'a appelé, le 7 janvier, dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge, pour lui donner la récompense promise au serviteur fidèle. Les séminaristes, pleins de reconnoissance pour les anciennes bontés de ce tendre père, ont ambitionné l'honneur de porter sa dépouille mortelle, et de l'accompagner au lieu de sa sépulture.

BECHEREL. Une retraite qu'on vient de faire dans cette ville, a prouvé du moins que les sentimens de religion et de piété n'étoient pas encore éteints dans tous les cœurs. Elle étoit destinée pour les hommes. Il s'en est présenté environ quinze cents. On n'a pu en recevoir que douze cents, à cause de la petitesse du local; encore étoient-ils fort gênés. Beaucoup ont été obligés de passer la première nuit sans se coucher, et ils étoient si pressés à l'Eglise qu'ils ne pouvoient que se tenir debout. Cet empressement à entendre la parole de Dieu, et à profiter des exercices de la retraite, montre combien il seroit utile de remuer le cœur des peuples par ces moyens extraordinaires et puissans, les seuls capables peut-être de triompher de notre apathie, et de réveiller notre profonde indifférence. On sait avec quel succès saint Vincent de Paul avoit établi autrefois les retraites. Quel homme puissant en œuvres et en paroles ressuscitera parmi nous les prodiges de zèle et de ferveur que déploya cet apôtre de la charité?

LOUVAIN. L'état de la religion dans les Pays-Bas, les désordres, suites d'une longue révolution, les troubles de plusieurs diocèses, les réclamations des prêtres et des fidèles sur des points importans, avoient engagé le souverain Pontife à donner l'ordre à Mgr. Ciamberlani, qui fait les fonctions de supérieur des missions de Hollande,

de se rendre dans les Pays-Bas, et de prendre connoissance de tout ce qui pouvoit intéresser le bien de l'Eglise. Ses instructions portoient de ne faire aucun changement, S. S. se réservant de prendre toutes les mesures convenables, et se proposant entr'autres d'envoyer un nonce dans les Pays-Bas. Mgr. Ciamberlani fit connoître ses instructions au prince souverain, qui répondit qu'il ne se mêloit point des affaires de l'Eglise; que le supérieur des missions pouvoit remplir les fonctions qui lui étoient confiées, et que pour lui il seroit flatté de recevoir un envoyé du saint Siége. Mgr. Ciamberlani partit avec cette réponse verbale, et arriva, le 12 janvier dernier, à Malines. Il eut quelques conférences avec les vicaires-généraux, visita le séminaire, et prit sur l'état du diocèse toutes les informations qui faisoient l'objet de son voyage. Nous nous réjouissions de voir parmi nous un envoyé du saint Siége, et nous flattions que sa présence nous annonçoit des jours plus sereins et étoit un gage de concorde et de paix, quand, le 19 janvier, le sous-intendant de Malines reçut du commissaire général de la justice, à Bruxelles, l'ordre de faire conduire sur-le-champ, et par la maréchaussée, Mgr. Ciamberlani hors du territoire de la Belgique, attendu, étoit-il dit, qu'il ne s'étoit point présenté au gouvernement. Voilà du moins comment on nous a rapporté les faits. Mgr. Ciamberlani, sans paroître ému d'un traitement si inattendu, répondit qu'il se réjouissoit de boire dans le calice d'amertume dont le saint Père avoit été abreuvé. Il se proposoit, dès qu'il seroit arrivé en Hollande, d'envoyer un courrier à La Haye auprès du prince. Il est inutile de dire combien ce procédé a affligé nos bons catholiques. Ils se récrient également et contre la mesure en elle-même, et contre le mode d'exécution. Faire conduire par la maréchaussée un envoyé du saint Siége, leur paroît le comble de la dureté, et un de ces actes dont on n'auroit pu croire capables que les gouvernemens du joug desquels nous sommes affranchis. Il se répand en ce moment que le

prince a donné par écrit la permission à M. le supérieur des missions de retourner à Malines. Ce seroit le seul moyen de réparer la surprise qui lui a été faite, et de calmer les plaintes des catholiques, et les craintes que leur inspireroit un traitement si humiliant et si rigoureux. Nous vous manderons les suites qu'aura cette affaire.

VIENNE. Le 21 janvier, on a célébré dans l'église métropolitaine de cette capitale, le service annoncé pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI. L'église étoit tendue de noir. La tribune impériale avoit été préparée pour les souverains. Les invitations avoient été faites au nom des ambassadeurs de S. M. T. C. L'empereur d'Autriche a voulu y paroître en deuil, ainsi que sa famille et sa cour. Il avoit envoyé un détachement de ses gardes pour entourer le catafalque. Le prince Léopold, suivi du comte de la Tour-du-Pin, ministre de France, a reçu dans la tribune l'empereur de Russie, les rois de Prusse, de Danemarck et de Bavière, et les autres souverains. L'archevêque, prince de Hohenwart, a officié, malgré son grand âge. Un grand nombre d'étrangers, de seigneurs et de dames étoient en deuil. Après l'évangile, M. l'abbé de Zaignelins, directeur de l'église françoise de Sainte-Anne, à Vienne, a prononcé un discours. Cette cérémonie, où toute l'Europe sembloit assister dans la personne de ses princes, et où elle prenoit part au deuil de la France, étoit à la fois un hommage aux vertus d'un monarque bon et humain, et une réparation que tous les souverains faisoient de concert pour un crime qui avoit si fort blessé la majesté royale.

MADRID. D. François-Xavier Mier et Campillo, évêque d'Almeria et inquisiteur-général, a fait afficher un édit dans lequel il rappelle le décret porté par le souverain Pontife contre les francs-maçons. Il dit, que le saint Père ayant adressé un décret au roi Ferdinand VII, S. M. unissant ses religieuses intentions à celles du père commun des fidèles, a voulu que cette mesure fut adop-

tée dans ses Etats. Il est instruit que plusieurs espagnols, cédant à des impulsions étrangères, se sont aggrégés à ces sociétés dangereuses; mais il se flatte qu'ils se rendront à la voix du souverain Pontife et du roi. En conséquence, de l'avis des membres du conseil de S. M., il promet une amnistie à ceux qui viendront à résipiscence dans l'espace de quinze jours; les autres seront traités suivant la rigueur des lois. Cet édit a été publié dans les églises. Il est remarquable qu'en ceci, comme en tout le reste, l'inquisition n'est que l'instrument de la volonté du gouvernement. Au surplus, l'abus qu'on veut extirper, étoit venu au point de mériter la plus sérieuse attention. Les François pendant leur séjour ici avoient prodigieusement multiplié les loges; ils en avoient érigées dans toutes les villes. La politique de notre gouvernement avoit toujours repoussé ces associations secrètes, et elle se joint aux motifs religieux pour proscrire des rassemblemens suspects, et qui le paroissent bien davantage en raison de l'époque où ils se sont formés, époque de trouble, de licence et de confusion.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 27 janvier, Madame, duchesse d'Angoulême, dont toutes les actions respirent la piété ou la bonté, a visité l'Hôtel-Dieu de Paris. Elle a paru satisfaite de l'ordre qui y règne. Elle a été reçue et complimentée, à la porte de la chapelle, par M. l'abbé Dastros, vicaire-général, et a félicité les religieuses et les administrateurs sur leur zèle.

— Mme. la duchesse douairière d'Orléans est dans un état qui fait concevoir de justes espérances de sa guérison. On ne donnera plus de bulletins.

— On écrit de Venise que le prince de Reuss-Plauen, gouverneur de Venise pour l'empereur d'Autriche, y a publié, le 13 janvier, une ordonnance sévère contre les réunions ou sociétés secrètes, quel que soit leur forme ou leur dénomination. Il paroît que l'attention des gouvernemens s'éveille en plusieurs endroits sur ces associations.

— M. Amédée de Brévannes, maître des requêtes, est nommé préfet d'Ille-et-Villaine, en remplacement de M. Bonnaire.

— L'Almanach royal paroît en ce moment. Ce que chacun s'empresse d'y chercher d'abord, c'est l'état de la famille royale, et l'on y voit avec plaisir que l'auguste maison de Bourbon, malgré la faux de la révolution et celle du temps, présente encore de puissantes consolations et de grandes espérances. En France, elle se divise en trois branches, la branche régnante, celle d'Orléans et celle de Condé. L'article du Roi est ainsi conçu : « Louis XVIII, né à Versailles, le 17 novembre 1755, Roi de France et de Navarre, le 10 juin 1795 (1), sacré et couronné à......, veuf, le 13 novembre 1810, de Marie-Joséphine-Louise de Savoie ». MONSIEUR est veuf depuis le 2 juin 1805, de Marie-Thérèse de Savoie. M. le duc d'Angoulême, MADAME et M. le duc de Berry complètent cette branche. Faisons des vœux pour qu'elle soit plus nombreuse dans l'almanach de l'année prochaine. La branche d'Orléans est composée de M. le duc d'Orléans, marié, le 25 novembre 1809, à Marie-Amélie, princesse de Naples, née en 1782. De ce mariage sont issus deux princes et deux princesses. L'aîné est dans sa cinquième année. Mme. la duchesse douairière d'Orléans, Mlle. d'Orléans et Mme. de Bourbon appartiennent à cette branche. La branche de Condé ne compte plus que deux princes et une princesse, et le sang du grand Condé ne donnera plus de héros à la France. On sait que la branche de Conti s'est éteinte dernièrement. Celles d'Espagne et des Deux-Siciles comptent en tout dix-sept princes ou princesses.

LIVRE NOUVEAU.

Le Martyre de Louis XVI, et la Captivité de Pie VI, poème élégiaque, par M. Treneuil. Brochure in-8°. ; prix, 2 fr. 50 c. et 3 fr. franc de port. A Paris, chez Firmin Didot, et au bureau du Journal. Nous en rendrons compte.

---

(1) Nul doute que cette date n'excite la bile de quelque *Censeur*, qui prouvera éloquemment que le règne de S. M. ne remonte point à cette époque, attendu que c'étoit la Convention qui gouvernoit alors, puis le Directoire, puis le Consul, etc. Pour ces profonds politiques, il n'y a de droits que ceux du peuple ou du premier qui se pare de son nom et qui a la force en main.

Histoire de Mme. de Maintenon, fondatrice de Saint-Cyr, par M. Lafont d'Aussonne (1).

SECOND ARTICLE.

Le rôle d'un critique est devenu si scabreux et si difficile, que je ne sais comment celui qui en est chargé pourra bientôt le remplir. Il se trouve toujours placé entre deux puissances qu'il n'est pas aisé de satisfaire. L'une de ces puissances a autant d'horreur pour les censures, que l'autre a d'éloignement pour les éloges. Louons-nous un ouvrage, les lecteurs soupçonnent que nous favorisons l'auteur, et que nous dissimulons ses défauts. L'auteur, de son côté, si nous le critiquons, nous accuse de prévention, de malignité. Il se récrie contre l'injustice de nos jugemens, il en appelle au public. Nous nous trouvons donc entre deux écueils, et il faut une adresse extrême pour échapper à l'embarras d'une telle position. Nous ne demanderions pas mieux souvent que de n'être point appelés à prononcer, et de nous dispenser de donner notre avis. Nous pouvons heureusement aujourd'hui nous abstenir de l'office de juges dans l'affaire particulière qui se présente. D'heureuses circonstances ont mis entre nos mains des plaidoyers contradictoires, et nous nous félicitons de n'avoir à produire

(1) 2 vol. in-8°. avec portrait par Mignard; prix, 10 fr. et 12 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Delaunay, au Palais-Royal.

que les pièces qu'on nous a transmises, et de pouvoir laisser le public juge du procès. Nous allons exposer les avis différens. Celui des avocats de M. Lafont d'Aussonne est renfermé dans un article très-flatteur qu'on a bien voulu nous envoyer en manuscrit.

On dit dans ce Mémoire que M. Lafont d'Aussonne est un *écrivain modeste, élégant, fleuri, irréconciliable avec l'ennui*; que *son livre est agréable et instructif*; qu'*on le lit d'abord par curiosité, et ensuite pour les charmes du style*; que *ses discours sont des modèles d'éloquence relative*; que *ses narrations fournissent des traits heureux et de vivans tableaux*; que tel endroit est *un morceau de paysage enchanteur*; que tel autre *ne tardera pas à devenir classique*; qu'un troisième est *d'une couleur, pour ainsi dire, épique*; enfin, que l'intérêt et la fidélité y sont réunis à un haut degré. Tel est l'avis de M. de Saint-Léon. Il se trouve confirmé par un article inséré, il y a quelques jours, dans une de nos feuilles périodiques les plus accréditées, et il y a même tant de ressemblance entre l'article et l'avis, qu'on les croiroit partis de la même main, si un tel soupçon n'indiquoit un concert que nous ne voulons pas admettre. Quoi qu'il en soit, le journal loue extrêmement aussi l'ouvrage de M. Lafont d'Aussonne. Il en admire les pensées, l'esprit, le style, les détails. D'après son exposé, ce doit être un livre parfait. L'auteur aura sans doute été content de ce jugement. Il le sera peut-être moins du suivant, qui nous a été communiqué par un ami sévère, mais juste. S'il se trompe, nous n'en sommes point responsables.

« Il y a quelques légers reproches à faire à l'histoire de Mme. de Maintenon, dit ce critique. L'au-

teur manque de méthode, et ne me paroît pas abondamment pourvu de jugement et de goût. Il y a un grand nombre de chapitres où le nom de Mme. de Maintenon n'est pas même prononcé. Il n'est pas question d'elle une seule fois dans le premier volume, depuis la page 92 jusqu'à la page 164. En revanche on y parle d'une foule d'objets totalement étrangers à Mme. de Maintenon, de Louis XIII, du cardinal Mazarin, de ses nièces, de Mme. Henriette. Il y a entr'autres un trait de l'enfance de Louis XIV que M. Lafont d'Aussonne a cru fort divertissant, et qui l'est en effet, grâce à la manière dont il est raconté. Ce petit morceau est assez gai; souffrez que je vous en amuse.

Monsieur (frère de Louis XIV), *dont la taille étoit petite et tous les mouvemens enfantins, n'avoit nul goût pour la représentation et les grandeurs. Il jouoit et rioit sans cesse, et il trouvoit souvent extraordinaire que le Roi ne voulut pas être badin comme lui. Un jour, à table, il oublia que son frère devoit toujours être servi le premier, et dans son impatience, il porta lui-même de la crême à son assiette. Louis XIV étendit le bras, prit cette assiette téméraire, et l'arrêtant devant lui, se mit à manger avec une noble contenance. Les officiers sourirent par malheur. Le jeune Philippe, indigné, reprit la cuillère, l'emplit de crême, et en couvrit tout le visage du Roi.*

Il n'est personne qui ne sente d'abord tout ce que ce petit tableau a de grâce, de noblesse et d'intérêt, et combien il est à sa place dans l'Histoire de Mme. de Maintenon. On doit savoir gré à M. Lafont d'Aussonne d'avoir déterré une anecdote qui présente Louis XIV sous un aspect si honorable. Cet écrivain

paroît aimer les détails, et il faut qu'il ait eu sur beaucoup de points des renseignemens qui ont manqué à bien d'autres, mais qui jettent un nouveau jour sur un des plus grands siècles de notre monarchie. Il vous apprendra par exemple que Mme. de Maintenon, *ayant trouvé son salon mal meublé, le tendit en damas bleu-céleste, l'orna d'un grand lustre, de deux cheminées en glaces de Venise, d'un canapé à huit places et de soixante fauteuils.* Vous saurez aussi que Louis XIV étant allé un jour la surprendre à Maintenon, elle *lui fit un dîner champêtre où dominèrent les beaux poissons de l'Eure, les anguilles des réservoirs, les œufs frais, le beurre exquis, les salades appétissantes, les fruits vermeils, les confitures auxiliaires, et par-dessus tout la belle humeur.* Les érudits seront sûrement charmés d'apprendre que Mme. de Maintenon a donné au Roi à son dîner des œufs, du beurre et de la salade, et ils remarqueront la bonté de ce prince qui montra de la belle humeur, quoiqu'on ne lui servit que du maigre, parce qu'apparemment on étoit en carême.

Nous avions cru jusqu'ici que ce fut à la chapelle de Versailles que se célébra le mariage du Roi avec Mme. de Maintenon. M. Lafont d'Aussonne nous conte que ce fut à Maintenon même, afin de rendre la chose plus secrète. Du reste, il ne se croit pas obligé d'en administrer d'autres preuves qu'une *tradition domestique et locale des plus respectables*, et il nous envoie à Chartres et à Maintenon pour nous en assurer, sans se donner la peine de mieux établir ce fait. Cette manière d'écrire l'histoire peut avoir sa commodité; mais elle n'est pas fort démonstrative. M. Lafont d'Aussonne ne cite jamais les sources où

puisé. Il a regardé comme au-dessous de lui d'in-
ıer les auteurs qui lui ont servi de guides, et il
›nte avec des détails minutieux de petites anecdo-
qu'on ne sait où il a prises. Il vous dira quelle
ıre telle dame avoit en telle circonstance. Il a pris
ɜ de tous les discours qui se sont tenus en diverses
asions, discours du Roi à Mme. de Maintenon,
›ours de Mme. de Maintenon au Roi, discours de
nême à Mme. de Montespan, discours du P. de
Chaise et de plusieurs autres personnages. Quel-
: *tradition des plus respectables* aura sans doute
ısmis ces discours à M. Lafont d'Aussonne.
Nous parlions tout à l'heure du mariage de Mme. de
intenon. Cette cérémonie étoit restée fort long-
ıps secrète. M. Lafont nous en donne une autre
e dans ce morceau, où l'élégance du style le
pute à la fidélité historique : *M. de Harlay, prélat
plus sociables et des plus répandus, se vit ques-
ıné par toute la capitale. Au grand nombre il ne
ondit que par un sourire ou des manières de croix
tes sur ses lèvres. Les détails circonstanciés ne furent
: pour le premier président, son frère, pour ses pa-
s et pour ses meilleurs amis. Le P. de la Chaise,
ıpli d'esprit, avoit à maintenir à la fois l'honneur du
narque, celui de son épouse et son propre honneur.
confia ces curieux détails au marquis de la Chaise,
ı frère, et aux principaux Jésuites de Paris. Les
uites de Paris ne les confièrent qu'aux Jésuites de
ance, de Rome, de Malte, d'Allemagne, de la
ine, d'Espagne et du Portugal. Le marquis et la
rquise de Montchevreuil ne s'en ouvrirent qu'à la
blesse de la cour, et la noblesse de la cour ne s'en
rit qu'à la noblesse de la ville.* Tout le monde

trouvera sans doute comme moi que ces détails sont d'une finesse de plaisanterie charmante.

Les grands écrivains se distinguent par une manière qui leur est propre, par d'heureuses alliances de mots qui donnent plus d'énergie au langage, et par un style pittoresque et animé. M. Lafont d'Aussonne a aussi cet avantage. Vous y verrez que *Mme. de Neuillant n'avoit point dans le caractère le liant et le soyeux de Mme. de Villette*; que Scarron *obtint un canonicat raisonnable*; que son père, qui étoit *grand chambrier*, c'est-à-dire, apparemment conseiller de grand'chambre, *excita le parlement contre un édit essentiel*; que Mme. de Coulanges étoit la cousine de Mme. de Sévigné *en esprit comme en réalité*; que Mme. Henriette mourut *comme une colombe*; que *les grands yeux bleus de Mme. de Montespan envoyoient à Louis XIV de volatiles caresses*; que *les riches périssent d'ennui au milieu de leurs jardins féeriques*; que l'*antithèse vivifiante étoit la base de l'esprit de Mme. de Maintenon*; que son frère *avoit une langue volatile*, etc. Toutes ces expressions ne sont certainement pas communes. Ceux qui les blâmeroient comme trop recherchées, n'auront qu'à s'arrêter, pour se consoler, sur des phrases moins ambitieuses. Par exemple, M. Lafont d'Aussonne affectionne beaucoup le mot de *mise* pour désigner la manière dont une femme est habillée. Il vous dit quelquefois : *Un homme d'un certain âge, une femme d'un certain âge.* Il a la bonté de descendre à d'autres locutions non moins triviales, sans doute pour se mettre un peu plus à notre portée.

Cet auteur a une singulière manière de juger les hommes et les choses. Il traite avec une bien grande

sévérité le prince Eugène, qui, *rassasié de débauches et d'ennui, s'exila de la cour de France, prit du service contre sa patrie adoptive, et ambitionna le coupable honneur de bouleverser un royaume où on ne l'avoit pas fait colonel, et d'autres disent évêque.* Je n'avois jamais ouï dire que le prince Eugène fut *rassasié de débauches et d'ennui.* J'avois encore moins entendu parler de ses prétentions à l'épiscopat. M. Lafont d'Aussonne, qui est prêtre, quoiqu'il n'en prenne pas le titre, devroit savoir qu'on ne parvenoit pas à l'épiscopat avant d'entrer dans les ordres. Ailleurs, en parlant de Bossuet, il l'appelle *cet ecclésiastique.* Il ignore apparemment que ce n'est pas l'usage de désigner ainsi les évêques. Il prétend ailleurs que Mme. de Maintenon, après la mort de l'abbé Gobelin, prit Fénélon pour directeur. Ses Mémoires l'ont mal servi. Fénélon ne fut jamais le confesseur de cette dame. Il ne fut jamais non plus *duc et pair,* quoi qu'en dise M. Lafont. Le même écrivain raconte avec plus de légèreté que d'exactitude la dispute du quiétisme. Il y avoit un peu de hardiesse à vouloir traiter ce sujet après M. de Bausset, et quelque maladresse à ne pas profiter des recherches d'un historien aussi exact qu'élégant.

M. Lafont d'Aussonne n'est pas plus heureux dans les nombreuses excursions qu'il fait hors de son sujet. Il nous apprend qu'après la mort de Guillaume, *la Grande-Bretagne fut gouvernée par la reine Anne, sa veuve, qui voulut en vain redonner les Anglois au prince de Galles son neveu.* Il faut croire que c'est une distraction; car les novices en histoire savent que la reine Anne étoit belle-sœur de Guillaume, et non sa veuve, et que le prince de Galles étoit frère d'Anne,

et non son neveu. Vous lirés au même endroit que Mme. de Maintenon *n'avoit consenti à la succession d'Espagne que pour complaire à Louis*, comme si on avoit besoin de son consentement ; qu'en 1709, *on enlevoit tous les matins des milliers de cadavres expirés la nuit au milieu des rues, le long des quais, ou sur les chemins*, ce qui est une exagération ridicule ; que la nation espagnole *prit le voluptueux duc d'Anjou en horreur*, ce qui fait deux faussetés pour une, etc. etc.

Pour conclusion, Mme. de Maintenon a trouvé là un défenseur peu fait, à mon gré, pour rétablir sa réputation. M. Lafont d'Aussonne n'a pas, il faut l'avouer, toutes les qualités requises pour bien écrire l'histoire. Trivial dans la moitié de son livre, et ridiculement affecté dans l'autre moitié, ne se piquant pas d'exactitude et de critique, inventant plus qu'il ne raconte, il paroît avoir plutôt voulu faire un roman historique qu'une histoire sérieuse. C'est, ce me semble, la manière la plus favorable d'envisager son ouvrage : considéré comme roman historique, il n'est pas plus ridicule que bien d'autres ».

Nous avons transcrit en entier ce jugement, qui n'est pas très-flatteur, et que M. Lafont d'Aussonne trouvera sans doute souverainement injuste. Il a la ressource d'en appeler au public; nous n'y mettons aucun obstacle, et nous souhaitons même de tout notre cœur qu'il en obtienne la cassation du précédent arrêt. Au surplus, comme nous avons donné deux jugemens fort différens, chacun y trouvera peut-être de quoi se satisfaire. Nous croyons fermement que M. Lafont d'Aussonne s'en tiendra au premier; mais nous craignons en revanche que les lecteurs ne s'en tiennent au second.





Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. En conséquence de l'arrivée du marquis de Saint-Saturnin, ministre plénipotentiaire de Sardaigne près le saint Siége, le marquis d'Azelio, envoyé extraordinaire de la même puissance, a quitté Rome pour retourner auprès de son souverain. Il emporte l'estime pour ses talens, sa sagesse et son esprit de piété.

— Mgr. Bussi, auditeur de rote et régent de la pénitencerie apostolique, vient de restituer aux pères Servites leur couvent, leur église et leur jardin de Sainte-Marie de la Vérité à Viterbe. Son homme d'affaires s'étoit avisé de les acheter au nom de son maître, quoique sans sa participation, pendant que ce prélat étoit déporté à Paris. Mgr. Bussi a fait cette restitution généreuse et entière par un acte public.

— Nous avons parlé dernièrement du rétablissement des communautés de religieuses. Les couvens d'hommes n'ont pas été mis en état avec moins de zèle. Un nombre très-considérable de Jésuites habite la maison professe de Jésus, et plus de 70 novices sont réunis à saint André du Quirinal. Les Philippins, les Missionnaires, les Doctrinaires, les Passionistes, les Chanoines réguliers, les Barnabites, les Somasques, les Théâtins, les ministres des infirmes, les clercs de la Mère de Dieu, les pères des Ecoles Pies, les Bénédictins du Mont-Cassin, les Camaldules, les Cisterciens, les Célestins, les Dominicains, les Cordeliers, les Récollets, les Capucins, les Carmes, les Augustiniens, les Trinitaires, les Minimes, etc., sont tous rentrés dans leurs anciennes habitations, ont rouvert leurs écoles, et se consacrent de nouveau à l'instruction et à la piété. Leur zèle et les libéralités du saint Père ont réparé promptement ces retraites fondées par l'esprit de reli-

gion, et qui siént si bien à la capitale du monde chrétien. Quant l'état monastique seroit anéanti partout, il conviendroit qu'il se soutînt dans ce centre de l'Eglise, et il seroit à désirer que le souverain Pontife pût perpétuer sous ses yeux ces institutions qui ont donné de si beaux exemples de vertus, et qui ont rendu de si éclatans services à la religion.

PARIS. L'*Almanach royal* donne la liste des cardinaux qui composent le sacré collége. Il en compte trente-quatre, savoir : trois de l'ordre des évêques, vingt-quatre de l'ordre des prêtres, et sept de l'ordre des diacres. Les trois de l'ordre des évêques sont, Alexandre Mattei, Joseph Doria, et Antoine Dugnani. Les vingt-quatre prêtres sont François Caraffa di Trajetto, premier prêtre, et le plus ancien de tout le sacré collége; Jean-Siffrein Maury, François-Marie Pignatelli, Jules-Marie della Somaglia, Diégo-Ignace Caracciolo, Louis de Bourbon, Michel di Pietro, Charles Crivelli, Joseph Firrao, Ferdinand-Marie Saluzzo, Louis Ruffo-Scilla, Barthélemi Pacca, César Brancadoro, Jean-Philippe Gallerati-Scotti, Antoine-Félix Zondadari, Laurent Litta, Jules Gabrielli, Charles-François Caselli, Joseph Spina, Etienne-Hubert Cambacérès, Joseph Fesch, Antoine Despuig, Pierre-François Galeffi, et Charles Oppizoni. Les sept diacres sont Antoine-Marie Doria, Romuald Braschi-Onesti, Fabrice Ruffo, Hercule Consalvi, Joseph Albani, Alphonse-Hubert de Latier de Bayanne, et Jean Castiglione. Mais il y a quelques observations à faire sur cette liste. Le rédacteur ne compte que trois cardinaux de l'ordre des évêques, tandis qu'il y en a six, le saint Père ayant, dans le consistoire du 26 septembre dernier, rempli les siéges vacans. Ce jour-là il préconisa le cardinal Mattei pour Ostie, et le cardinal Doria pour Porto, et fit passer de l'ordre des prêtres dans celui des évêques, les cardinaux della Somaglia, Caracciolo et Litta. Le premier eut l'évêché de Frascati, le second celui de Palestrine, et le troisième celui de Sabine. Le

cardinal Dugnani resta évêque d'Albano. Ainsi on doit compter six évêques, et par conséquent trois de moins dans l'ordre des prêtres. Nous remarquerons en second lieu que l'ordre dans lequel les cardinaux sont placés n'est pas toujours conforme à celui qui est suivi dans la notice officielle publiée à Rome. Enfin nous avons été étonnés de trouver sur cette liste le cardinal Despuig, espagnol, qui, après avoir été amené en France comme les autres en 1809, obtint à cause de sa mauvaise santé de retourner en Italie, et y mourut, en 1812, à ce que nous croyons. Parmi ces cardinaux, il n'y en a qu'un de la création de Clément XIV, neuf de celle de Pie VI, et le reste du Pape régnant. Il y avoit plusieurs siècles que le sacré collége n'avoit été réduit à un si petit nombre. Il n'y a point eu de promotions depuis 1804, et beaucoup de cardinaux sont fort âgés. Le cardinal Caraffa a quatre-vingt-treize ans. Il n'y en a que huit au-dessous de soixante ans. Une nouvelle promotion paroît donc réclamée par les besoins de l'Eglise; mais elle est retardée par l'état où se trouve le souverain Pontife, par les embarras et les inquiétudes qu'on lui suscite, et par la nécessité de pourvoir à beaucoup de dépenses dans un moment de détresse.

— Les relations que nous recevons de différens points sur les services du 21 janvier, sont trop nombreuses pour que nous entrions sur chacune dans des détails qui se ressembleroient trop. Elles ont cependant cela de remarquable, qu'elles prouvent que partout le même esprit a présidé à ces cérémonies. Tous les âges et toutes les classes y ont pris part. On s'y est porté, non pour obéir à des ordres impérieux, mais pour acquitter une dette, et satisfaire à un sentiment juste et profond. Les ministres de la religion y ont fait entendre la voix de la douleur et celle du pardon. Fidèles aux dernières paroles d'un Roi mourant, et aux intentions paternelles du Prince qui nous est rendu, ils n'ont prêché que la concorde et la paix. Nous regrettons de ne pouvoir citer

leurs discours. Quelques-uns portent l'empreinte du talent, et tous le caractère de l'esprit de religion, et de l'attachement au sang de nos Rois.

— On répand sur la situation de Rome des bruits fort alarmans. On dit que Murat s'en est emparé. Nous aimons à nous flatter que ces nouvelles sont au moins prématurées, et que l'ennemi du saint Siége craindra de nuire à ses propres affaires, et de hâter sa ruine en abusant de sa force contre le chef de l'Eglise, et contre un souverain respectable par son courage, son âge, ses vertus et ses malheurs.

Nouvelles politiques.

Paris. La plus grande incertitude règne toujours sur les opérations du congrès; mais ce qui est bien clair, c'est que les souverains ne sont pas d'accord, et que les affaires de l'Europe ne s'arrangent pas. On est toujours en litige sur la Pologne. Le sort de la Saxe offre plus de difficultés encore. La Prusse, à qui on a promis un agrandissement, veut l'obtenir aux dépens de qui il appartiendra. Il lui manque encore quelques centaines de mille hommes pour son contingent. Il faut les lui trouver. L'Italie est en feu. Des séditions ont éclaté dans le nord. Les peuples se plaignent qu'on les marchande comme des troupeaux de moutons. Dans le midi, un ancien soldat, qui s'ennuie de ne plus guerroyer, menace de dépasser ses frontières et d'envahir un Etat voisin. L'ambition, les rivalités perpétuent l'état de troubles et de l'incertitude. Une seule puissance joue au milieu de ces divisions le rôle le plus honorable, protège le foible, invoque les droits de légitimité, et donne des leçons, et, ce qui est plus difficile, des exemples de modération et de sagesse.

Nécrologie.

Nous ignorons généralement en France que ceux de nos compatriotes qui s'étoient exilés pendant nos troubles ont fourni de grands exemples de vertu, et il est utile d'en mettre quelques-uns sous les yeux, ne fut-ce que pour détromper ceux à qui les pamphlets révolutionnaires auroient inspiré des

préventions contre une classe respectable par ses malheurs et par la loyauté de ses sentimens. Nous parlerons aujourd'hui de deux hommes qui ont particulièrement honoré cette classe par leur conduite et qui ont consacré la dernière moitié de leur vie à la gloire de la religion, après avoir employé la première au service de leur prince.

Les chevaliers de Payen et de Verdun, militaires pleins d'honneur, avoient émigré ensemble et étoient tendrement unis. Le premier, homme d'esprit et aimable, étoit recherché pour l'agrément et le piquant de sa conversation, pour ses saillies qui, dans l'occasion, n'épargnoient pas la religion et les prêtres. Le second, plus jeune, étoit tout aussi bon philosophe, c'est-à-dire, tout aussi mauvais chrétien que son ami. Tous les deux se trouvoient à Liège en 1793. Le P. Beauregard prêchoit alors dans cette ville. La curiosité les prit d'aller entendre ce vertueux et éloquent missionnaire. Ils comptoient s'amuser de ses lamentations, et rire ensuite de ses capucinades. C'est ainsi qu'ils en parloient d'avance; il en arriva autrement. La figure du P. Beauregard, ses accens pénétrans, la force et l'onction de son débit, firent impression sur nos deux officiers. Son premier discours les rendit sérieux et rêveurs. Ils y retournèrent. Le second discours les ébranla encore, le troisième triompha de leur résistance. Ils voulurent voir le pieux missionnaire, et ses conversations particulières achevèrent ce que ses sermons avoient commencé. Les deux amis se convertirent sincèrement. Ayant eu occasion de voyager peu après avec le Père Beauregard, ils furent encore plus touchés de sa haute vertu qu'ils n'avoient été frappés de son éloquence. Ils virent que celle-ci partoit du cœur, que l'orateur étoit persuadé de ce qu'il prèchoit, et que l'exemple de sa vie valoit encore mieux que ses discours. Ils ne le quittèrent qu'avec peine, et se rendirent en Westphalie. Là ils trouvèrent dans la petite ville d'Essen un nouvel Ananie, un ancien supérieur d'un séminaire de France, qui les affermit dans le bien. Ce fut par ses conseils qu'ils se tracèrent, en 1795, un réglement de vie auquel ils furent fidèles. Etant passés peu apres en Angleterre, ils y vécurent dans les exercices de la piété et dans la pratique des bonnes œuvres. Ils assistoient leurs compatriotes malades, et leur donnoient les soins touchans d'une ingénieuse charité. La prière, la fréquentation des sacremens, de pieuses lectures, la méditation des choses saintes, étoient leur occupation favorite. Ils ne négligeoient cepen-

dant pas pour cela les devoirs de leur état. Le chevalier de Payen étoit parvenu au grade de colonel. Le chevalier de Verdun avoit le titre d'aide-major-général dans l'armée de Monsieur pour la Vendée. Tous deux avoient été chargés de missions délicates et périlleuses, qu'ils avoient remplies avec intelligence et bravoure. Honorés de la confiance de leurs maîtres, ils pouvoient porter plus loin leur ambition. Mais déjà ils soupiroient après la retraite. La fumée des honneurs n'éblouissoit plus leurs yeux, et ils parloient même souvent d'aller se joindre à ces courageux Trappistes qui, dans leur exil, édifioient par leur pénitence et leurs austérités les nations qui les avoient accueillis. Ils furent encore confirmés dans ce dessein par le spectacle de la mort édifiante du marquis de la Bourdonnaye de Montluc, qui finit ses jours à Londres, le 13 octobre 1798, dans les sentimens de la plus vive piété. Le chevalier de Verdun, qui l'avoit assisté dans ses derniers momens, montra encore plus de désir d'aller dans la solitude expier ses fautes et se préparer à l'éternité.

Le ciel en avoit ordonné autrement. Des hommes graves et éclairés conseillèrent aux deux amis d'entrer dans l'état ecclésiastique. Leur humilité s'y refusa long-temps, et ils ne se rendirent qu'à la décision de prélats françois dont ils respectoient les lumières et la piété. Ils renoncèrent au monde, et se mirent en retraite avec quelques anciens compagnons d'armes voués aussi aux exercices de la piété. Ils étoient six en tout. Ils firent un cours de philosophie, puis de théologie. Ils ne crurent point devoir s'engager définitivement sans l'autorisation du Prince dont ils avoient servi si long-temps la cause. Ils en écrivirent à Mittau, et le ministre de S. M. par une lettre honorable et flatteuse, datée de Mittau, le 9 août 1799, leur laissa toute liberté de suivre leur vocation. Ils prirent le sous-diaconat, le 2 septembre 1799, dans la retraite même qu'ils avoient choisie, et édifièrent dans cette cérémonie tous les assistans par leur tendre piété. Ils reçurent le sous-diaconat, le 7 juin 1800, et furent promus au sacerdoce le 1er. juin de l'année suivante. La première fois qu'ils montèrent à l'autel, on crut voir des anges descendus du ciel. Ils inspiroient le recueillement et la dévotion. L'abbé de Payen ne pouvoit retenir ses larmes. Ils donnèrent l'un et l'autre leurs soins à la jeunesse françoise rassemblée à Somerstown par les soins de M. l'abbé Carron. Leurs discours, leur douceur, leurs manières affectueuses,

leur tendre piété étoient une puissante exhortation à la vertu. Ils ne négligeoient pas non plus leurs anciens compagnons d'armes, les visitoient dans leur maladie, leur donnoient des soins, et ramenoient à la religion par de touchantes insinuations ceux qui s'en étoient écartés.

Telles étoient leurs occupations, quand la paix avec la France sépara les deux amis. L'abbé de Payen fut rappelé dans sa patrie par un frère menacé d'une mort prochaine, et qui vouloit finir entre ses bras. Il quitta l'Angleterre, et vint s'établir chez son frère, à Chavoy, près Avranches. L'abbé de Verdun, qui le vit partir avec regret, ne put se décider à le suivre, et continua dans sa retraite les mêmes bonnes œuvres. Une longue maladie de poitrine vint l'y atteindre. Mais elle n'altéra jamais sa patience. Il mourut, le 2 octobre 1804, dans l'établissement de Somerstown, dans des sentimens admirables d'amour de Dieu. Telle fut la fin de Jean-Julien de Verdun, né en Normandie, ancien capitaine dans la légion de Bassigny et chevalier de Saint-Louis. Il avoit environ quarante-huit ans. L'abbé de Payen apprit à Chavoy le sort de son vertueux ami. De ce moment il se prépara plus prochainement à la mort. Il semble même qu'il prévit la sienne. Le 28 décembre 1804, après s'être couché le soir comme à l'ordinaire, il se releva vers minuit en annonçant qu'il se sentoit près de mourir. Il expira quelques instans après. Ceux qui ont connu ces deux excellens prêtres, ne peuvent oublier les exemples qu'ils en ont reçus, et ils ne se consolent qu'en pensant que ces hommes estimables ont reçu leur récompense, et qu'ils protègent encore dans le ciel ceux qu'ils ont aimés sur la terre.

— Plusieurs ecclésiastiques, vivement touchés de la privation des secours spirituels où la rareté des pasteurs laisse une partie de nos provinces, viennent, selon le vœu de MM. les évêques, de se réunir pour faire un établissement, dont le but principal est de donner des missions, et de former des missionnaires pour l'intérieur de la France.

M le grand-aumônier a bien voulu se déclarer protecteur de cette société, dont les statuts sont approuvés par l'archevêché de Paris.

Cet établissement, un des premiers fruits de la liberté rendue enfin à la parole sainte, doit intéresser tous les amis de la religion et réaliser leurs espérances.

Quel est en effet le vrai chrétien qui ne gémisse des atteintes portées en ces derniers temps à la religion, aux mœurs, au bon ordre des familles, comme à la paix et à la tranquillité de l'Etat, et qui ne soit épouvanté de cet héritage de désordres et de vices que la génération présente laissera aux générations à venir?

Le seul moyen de remédier à ces funestes suites de notre révolution politique, ne peut se trouver que dans cette autre révolution religieuse que produit presque toujours dans les villes et les campagnes l'apparition de ces *envoyés* extraordinaires, qui viennent replanter la foi là où elle a été attachée, et, nouveaux apôtres, annoncer les vérités chrétiennes à des peuples que le dénuement de tout secours religieux conduit, chaque jour, à un oubli du nom de Dieu, plus affligeant que l'idolâtrie même de leurs pères.

Un des missionnaires, visitant le tombeau des saints apôtres, a été assez heureux pour recueillir les bénédictions du chef de l'Eglise, et recevoir, pour cette œuvre sainte, de la bouche même du souverain Pontife, des encouragemens auxquels le Roi très-chrétien a daigné ajouter l'assurance de sa protection spéciale.

Soutenus par ces témoignages précieux de bienveillance, et pénétrés de la nécessité de cet esprit de zèle et de prudence si bien d'accord avec les principes de la religion et avec les plus illustres exemples, les missionnaires entrent avec confiance dans leur laborieuse carrière, espérant que Dieu bénira leurs efforts, et permettra que les peuples recueillent les dignes fruits de cette sainte entreprise.

En se présentant dans les paroisses, qui les appelleront comme des ministres de réconciliation et de paix, les missionnaires sont éloignés de vouloir que leurs services puissent jamais devenir une charge pour le peuple. Ils n'oublient pas qu'ils viennent, à l'exemple de leur divin maître, évangéliser les pauvres. Mais, pauvres eux-mêmes, ils espèrent que les fidèles, à qui leur fortune permet quelque sacrifice, voudront s'associer au mérite de cette bonne œuvre, et en favoriser l'accomplissement par leurs secours. C'est leur foi, c'est leur charité que l'on invoque. On a la ferme confiance qu'ils ne laisseront pas les peuples plus long-temps privés de ce puissant moyen de retour à la religion et à la vertu, de ce dernier trésor de l'Eglise, qu'elle tient en réserve pour les temps de calamité.

La maison des missions de France est déjà presqu'entièrement préparée pour recevoir les sujets qui, ayant terminé leurs études en théologie, viendront, avec la permission de leur évêque, se former à cet important ministère.

M. l'abbé Rausan, M. l'abbé Legris-Duval et M. l'abbé de Forbin-Janson sont à la tête de l'établissement.

Les personnes qui désireroient faire parvenir leurs dons, ou, ce que l'on préféreroit encore, *leurs abonnemens*, pourront les adresser, soit à l'économe de la maison même, rue Notre-Dame-des-Champs, n°. 8; soit au bureau de l'*Ami de la Religion et du Roi*, chez M. Adrien Le Clere, quai des Augustins, n°. 35; soit à MM. Denys, notaire, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, n°. 3; Rendu, notaire, rue Saint-Honoré; n°. 317; Lepelletier, notaire, rue Thérèse, n°. 2; Deherain, notaire, rue Montmartre, n°. 14; Foucher, rue Poissonnière, n°. 5; soit enfin à M. Chapelier, notaire, rue de la Tixéranderie, n°. 3, trésorier de la société.

On engage à vouloir bien affranchir les lettres.

Les missionnaires préviennent les bienfaiteurs de l'établissement qu'on y fera pour eux, chaque jour, des prières particulières, et qu'on les recommandera à celles des peuples.

Oraison funèbre de très-vénérable H. E. Edgeworth de Firmont, confesseur de Louis XVI, prononcée le 29 juillet 1807, dans la chapelle françoise de King's-street, Portman-square, à Londres, par M. l'abbé de Bouvens (1).

Le nom de l'abbé Edgeworth ne doit point périr dans l'histoire de la révolution et dans celle du clergé françois, et son courageux ministère est un des traits qui honorent le plus la religion à une époque de crimes et de deuil. Quelques détails sur cet homme vertueux et peu connu ne peuvent manquer d'intéresser les amis de la religion et du trône.

Henri Essex Edgeworth de Firmont étoit issu d'une famille très-considérée du comté de Middlesex, qui avoit passé en Irlande sous le règne d'Elisabeth. Elle a compté des magistrats respectables et des militaires distingués, et elle a contracté d'honorables alliances; mais elle avoit renoncé à la foi dans le temps des innovations religieuses qui ont changé la croyance de l'Angleterre. Le père de l'abbé Edgeworth avoit même choisi un état qui lui imposoit l'obligation de soutenir l'erreur; Dieu lui fit la grâce de rentrer dans le sein de cette Eglise à laquelle ses ancêtres avoient appartenu. Il se fit catholique, engagea sa femme à suivre son exemple, et vint s'établir en France avec sa famille. Son fils Henri commença ses études chez les Jésuites de Toulouse. Il entra dans l'état ecclésiastique, reçut le sacerdoce, et vint à

(1) Brochure in-8°. de 64 pages; prix, 1 fr. 50 cent. et 1 fr. 80 cent. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

Paris pour s'y consacrer aux fonctions de son ministère. Il prit son logement aux Missions-Etrangères, sans s'attacher pourtant à cet établissement. Il dirigeoit des ames pieuses. Il ramenoit à la religion plusieurs de ses compatriotes livrés à l'erreur ou à l'indifférence du siècle. On dit qu'il fut question de le rappeler dans sa patrie, et qu'on lui offrit un évêché catholique en Irlande; mais qu'il refusa ce titre honorable. La Providence avoit des vues sur lui.

Déjà il étoit connu. Mme. Elisabeth entendit parler de son mérite, et le choisit pour son confesseur. Elle en parle avec beaucoup d'estime dans quelques-unes de ses lettres qui viennent d'être publiées, et lui-même professoit depuis un religieux respect pour la mémoire de cette vertueuse et courageuse princesse. Ces deux belles ames s'étoient entendues, et devoient donner l'une et l'autre de grands exemples de courage et de dévouement. Le moment en arriva trop tôt pour le bonheur de la France. Lorsque la famille royale étoit enfermée au Temple, et que le Roi pouvoit déjà prévoir le sort qu'on lui réservoit, Mme. Elisabeth trouva le moyen de faire demander à M. Edgeworth, par une voie secrète, s'il accepteroit le périlleux emploi de confesseur du monarque, dans le cas où ses ennemis lui permettroient de recourir au ministère d'un prêtre. Le courageux ministre de la religion se hâta de répondre qu'il s'honoreroit d'une telle fonction. En conséquence, le Roi donna son nom et son adresse, et l'abbé Edgeworth eut la liberté d'aller au Temple. Il s'y rendit, le 20 janvier, après avoir passé par les Tuileries, où il fut interrogé et fouillé. Il entendit des propos horribles qui ne lui firent rien perdre de son calme et de sa présence d'esprit. Introduit devant le Roi, il tomba aux pieds

le ce malheureux Prince, qui, accoutumé à ne voir autour de lui que des hommes insolens et barbares, ne put retenir ses pleurs à l'aspect d'un sujet fidèle et d'une ame sensible. Ils confondirent ensemble leurs larmes. Etant passés dans un cabinet, ils s'y entretinrent long-temps. L'abbé Edgeworth entendit la confession du Roi. Il voulut se mettre en état de dire la messe le lendemain, afin de donner la communion au Roi. Les commissaires de la commune, chargés de la garde des prisonniers, eurent beaucoup de peine à lui accorder sa demande. Ils craignoient, disoient-ils, qu'il n'empoisonnât le Roi. Il leur répondit avec beaucoup de sang froid qu'ils *l'avoient fouillé; qu'ainsi, si le Roi étoit empoisonné, ils étoient bien sûrs que ce ne seroit pas par lui.* Il obtint de faire venir des ornemens d'une église voisine, Sainte-Elisabeth. Dans la nuit, le Roi voulut qu'il se couchât et fit de même. Je n'ai pas besoin de protester, disoit M. Edgeworth, que je ne dormis point. Le Roi dormit. On l'éveilla, suivant son ordre, à cinq heures du matin. Le confesseur dit la messe et donna la communion au Roi. Ils partirent ensemble pour le lieu du supplice. Les détails publiés dans le temps par les journaux sont exacts, et les ennemis mêmes de Louis nous transmirent, avec son testament, les preuves de son courage et de sa résignation. Eux-mêmes nous firent connoître ces mots si simples et si sublimes : *Allez, fils de saint Louis, montez au ciel;* une des plus éloquentes paroles qui aient été dites.

Le crime fut consommé. Cependant la position du confesseur devenoit embarrassante. Son air et son costume avoient attiré sur lui les regards des furieux qui environnoient l'échafaud. On entendit quelques cris : *A bas le calotin*; nous demandons pardon de

rapporter ces expressions grossières d'une populace effrénée. Le confesseur trouva cependant le moyen de se perdre dans la foule, à l'aide d'un frac bleu qu'il portoit par hasard ce jour-là. Il gagna l'hôtel du président de Rosambo, gendre de M. de Malesherbes, et s'y tint caché quelques jours. On fit mettre dans les journaux, pour détourner l'attention de la police, qu'il étoit passé en Angleterre. Il paroît qu'il se retira à Choisy. Du moins on vient de publier une lettre de Mme. de Lezardière qui donne à ce sujet quelques renseignemens. Elle dit que M. Edgeworth demeuroit à Choisy chez un nommé Boulaclain, qu'il y portoit le nom d'Essex, qu'il y resta jusqu'au mois d'avril, et qu'alors on lui procura des asiles plus sûrs. J'ignore pourquoi Mme. de Lezardière n'a pas nommé tous ces asiles; peut-être ne les connoissoit-elle pas. Ce que je sais, c'est que le vénérable confesseur habita quelque temps le château de Montigny, près Neuville, dans l'Orléanois. Il y étoit aussi connu sous le nom d'Essex, et passoit pour un anglois qui avoit eu quelque raison de quitter Paris au moment de la déclaration de guerre. Il y resta plusieurs mois. C'est-là que j'eus l'honneur de voir cet homme intéressant. Il étoit impossible, en l'abordant, de n'être pas frappé de sa belle physionomie. Une taille haute, une figure noble, des yeux pleins d'expression, un mélange de gravité et de douceur, je ne sais quelle teinte de tristesse répandue dans son air, tout contribua à faire impression sur moi. J'étois jeune, et j'avois ambitionné l'honneur d'une conférence, ne fut-elle que de quelques instans, avec cet illustre consolateur d'un Roi malheureux. Il m'accorda cette faveur, sur la demande d'un père respectable, à qui il avoit fait part

e son secret, et qui étoit digne de cette confiance ar sa sensibilité, la fermeté de son caractère, et son ttachement à la cause de ses rois (1). Il eut la bonté e me raconter quelques particularités d'une si tragique histoire, et me permit même quelques questions. les larmes rouloient dans ses yeux, et quelque chose e céleste dans ses regards rappeloit les mots prohétiques qu'il adressa à un Roi prêt à périr. Cet enretien sera toujours présent à ma pensée. Je n'avois bordé cet homme de Dieu qu'avec une respectueuse dmiration; je le quittai plein d'un religieux attenrissement.

Peu de jours après il fut encore obligé de quitter et asile; c'étoit, autant que je me puis me le rapeler, au mois de juillet. L'indiscrétion de son hôte avoit rendu suspect. J'ai ouï dire qu'il avoit été caché uelque temps chez un patriote même, du côté de ontainebleau. Peut-être retourna-t-il dans les envions de Choisy. Mme. de Lezardière pourroit indiquer es asiles. Elle dit dans sa lettre qu'il alla du côté de ayeux, d'où il gagna la côte vis-à-vis les îles Saint-Larcouf. Il quitta la France, en 1796, par les mêmes oyens, par lesquels plusieurs royalistes parvinrent s'échapper. Ce pieux témoin des derniers momens une auguste victime, y fut accueilli avec un vif itérêt. Chacun vouloit recueillir de sa bouche les lus tristes récits. L'abbé de Firmont fit le voyage 'Edimbourg, où résidoit alors MONSIEUR, frère du oi, qui ne pouvoit se lasser de l'entendre, quoique

(1) O mon père, que ne vous a-t-il été donné de voir cette stauration, objet de tous vos vœux, et que n'avons-nous u nous réjouir avec vous de cette paix de l'Eglise et de l'Etat, laquelle s'intéressoit si vivement votre cœur vraiment franis et sincèrement chrétien!

sa sensibilité fut déchirée par ces affreux détails. Peu après le confesseur reçut une lettre du Roi, datée de Blankenbourg, le 19 septembre 1797. Consolateur des plus nobles infortunes, il alla partager l'exil et les traverses de ce Prince fugitif, héritier du courage de son magnanime frère. Il méritoit d'entrer dans cette cour fidèle, où son caractère et ses vertus lui donnoient cette influence et cet ascendant qu'obtient toujours une ame élevée. Cet homme modeste n'en abusa jamais. Toujours animé de l'esprit de son état, il n'employoit son crédit qu'à consoler l'affligé, qu'à protéger le foible, qu'à resserrer les liens entre un Roi proscrit et ses loyaux serviteurs. Il étoit le confesseur de S. M., ainsi que de Mgr. le duc d'Angoulême et de MADAME. Il assista au mariage de la fille de Louis XVI avec l'héritier du trône. Louis XVIII habitoit alors Mittau.

Paul Ier. voulut voir ce simple prêtre, et ce fut par ses désirs que Louis XVIII chargea l'abbé Edgeworth de porter à cet empereur la décoration de l'ordre du Saint-Esprit. On dit que le monarque russe voulut recevoir sa bénédiction. Il le força d'accepter son portrait enrichi de brillans et une pension de mille roubles. De retour à Mittau, le modeste négociateur remit le portrait au Roi, et versa la pension dans le sein des malheureux. Il vivoit dans le calme de la retraite, lorsque les chances d'une guerre insensée amenèrent dans ces climats lointains des prisonniers françois. M. Edgeworth se dévoua à les servir. Il leur portoit avec une admirable charité les secours de la religion, lorsqu'il fut atteint lui-même d'une maladie contagieuse qui s'étoit déclarée parmi eux. Elle l'emporta en trois jours. Ainsi mourut, le 22 mai 1807, dans la soixante-deuxième année de son âge,

ıtre victime de la charité. Un si vertueux
: devoit pas terminer autrement sa carrière.
acrifié sa vie pour le monarque, il la sacrifia
onde fois pour les sujets. Cette fois Dieu
n sacrifice, et le digne ministre de la reli-
ı rejoindre dans un monde meilleur, et ce
ıint Louis auquel il avoit ouvert si dignement
in du ciel, et cette princesse admirable qu'il
t comme un ange sur la terre, et dont il ne
ju'avec un religieux respect.
perte fut vivement sentie par la famille royale,
ua des marques inusitées de ses honorables
Mgr. le duc d'Angoulême voulut suivre à pied
ge funèbre. MADAME assista aux obsèques.
le-même dressa une épitaphe en l'honneur du
le défunt, et elle envoya à M. l'abbé de Bou-
texte qu'elle jugeoit le plus convenable pour
ı funèbre du saint prêtre. Le texte est parfai-
adapté au sujet, et l'épitaphe rédigée avec
te simplicité qui convient au style lapidaire.
EUR, frère du Roi, assista au service que
dans une des chapelles françoises de Londres.
our cette occasion que M. l'abbé de Bouvens
a une oraison funèbre qui a donné lieu à cet
et dont nous avons extrait une partie des
que nous venons de raconter.
liscours commence par le texte que S. M.
ris la peine d'indiquer elle-même. Il est tiré
, et s'applique très-bien à celui que l'orateur
célébrer; *Benedictio perituri veniebat super me;*
diction de celui qui alloit périr descendoit sur
I. l'abbé de Bouvens suit le vertueux prêtre
ıut le cours de sa vie, et n'est point resté au-
s de cet intéressant tableau. Il a peint le zèle,

la piété et le dévouement du vénérable confesseur, et son courage au milieu des traverses. Il a montré combien son ministère honoroit la religion, et lui a appliqué ces paroles de l'Evangile : *Pertransiit benefaciendo.* Désormais le nom de l'abbé Edgeworth sera associé à celui de Louis XVI, et on ne pourra raconter le calme et la constance du monarque sans rendre aussi hommage au noble caractère de son consolateur.

Voici l'épitaphe que S. M. a composée pour la tombe de ce digne ministre :

D. O. M.
Hic jacet
reverendissimus vir
Henricus Essex Edgeworth de Firmont,
sanctæ Dei ecclesiæ sacerdos,
Vicarius generalis Ecclesiæ Parisiensis, etc.
Qui Redemptoris nostri vestigia tenens
oculus cæco, pes claudo,
pater pauperum, mærentium consolator fuit.
Ludovicum XVI
ab impiis rebellibusque subditis morti deditum
ad ultimum certamen roboravit,
strenuoque martyri cœlos apertos ostendit.
E manibus regicidarum mirâ Dei protectione ereptus,
Ludovico XVIII
eum ad se vocanti ultrò accurens,
ei per decem annos,
regiæ ejus familiæ, necnon et fidelibus sodalibus,
exemplar virtutum, levamen malorum, se se præbuit.
Per multas et varias regiones temporum calamitate actus,
illi quem solum colebat semper similis,
pertransiit benefaciendo.
Plenus tandem bonis operibus
obiit
die 22 maii mensis
anno Domini 1807,
ætatis verò suæ 62.
Requiescat in pace.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME (1). Le Moniteur napolitain reproche à l'auteur du *Diario* romain ce qu'il a dit sur les adresses d'Ancône. A l'en croire, ses adresses sont l'expression libre et spontanée du vœu des habitans de ce pays. Il prend pour le dire un ton très-sérieux et qui nous apprête à rire, à nous qui avons des relations fréquentes avec Ancône, qui savons tout ce qui s'y passe, qui connoissons l'esprit du peuple, et qui avons en main des preuves des manéges qu'on a employés pour obtenir ces adresses.

— M. Jean Sergio, évêque de Cefalu en Sicile vient de partir pour la Sicile. Il a pris la route de Civita-Vecchia, où il s'embarquera sur un brigantin. Cet estimable prélat a reçu des témoignages de considération de la part des cardinaux et prélats de cette cour.

— Les Jésuites viennent d'être appelés à Terni. Cette

---

(1) Ces nouvelles sont extraites du *Diario*, du 14 et du 18 janvier, qui ne font pas la moindre mention de Murat, ni de ses projets hostiles, ni de ses mouvemens de troupes. De plus, nous avons reçu une lettre du 18 janvier, qui parle très-peu de lui, et qui se plaint seulement des vexations qu'il exerce dans les Marches. Nous avons peine à concilier ce silence avec l'extrait d'une lettre rapportée dans le *Journal des Débats*, du mercredi 8 février, et où on prétend que le 18 janvier on apercevoit de Rome l'avant-garde des troupes napolitaines campées aux environs de cette ville. Cette nouvelle est en opposition avec la lettre que nous avons sous les yeux. Elle l'est aussi avec le *Diario*, qui donne des détails de cérémonies, de nominations et d'autres objets, dont il est probable qu'on ne s'occuperoit pas si le danger étoit aussi pressant. Ainsi tous les bruits qu'on a répandus étoient sans fondement, et il n'étoit arrivé rien de fâcheux à l'époque du 18 janvier. S. M. napolitaine y pensera peut-être à deux fois avant de troubler la paix de l'Europe. Ce seroit aussi un procédé trop étrange de prendre à un souverain la moitié de ses Etats qui lui reste, pour le punir de redemander la moitié qu'on lui a prise. Ce seroit achever de soulever contre soi l'Europe toute entière. Son intérêt bien entendu le détournera d'une agression imprudente, dont le succès seroit court.

ville a désiré jouir des fruits de leur zèle. Ils y ont été reçus avec des marques signalées d'estime et de joie.

— La fête de la Chaire de saint Pierre a été célébrée, le 18 janvier, avec l'ancienne pompe. Il y a eu chapelle papale dans la basilique du Vatican. Le saint Père, entouré de 17 cardinaux, a assisté à la messe solennelle chantée par le cardinal Galeffi. Les prélats et tous ceux qui ont droit d'assister à ces cérémonies, s'y étoient rendus. Un élève de l'académie ecclésiastique y a prononcé un discours latin, où il a retracé le *veuvage* et le deuil de la chaire pontificale et son admirable délivrance. Les vêpres solennelles ont été chantées en musique.

— Conformément à une ordonnance du Roi de France qui rappelle tous les soldats dispersés en pays étrangers, S. Exc. M. l'ambassadeur de S. M. très-chrétienne près le saint Siége a averti les militaires qui se trouveroient à Rome de se présenter devant le consul de France, qui leur donnera une indemnité pour leur retour.

— *Les nouvelles suivantes sont extraites d'une lettre particulière du 18 janvier.*

— Le cardinal Jean Castiglione, évêque d'Osimo, vient de mourir dans son évêché. Il étoit fort instruit dans les matières théologiques et surtout dans le droit canon.

— S. S. vient de disposer des bénéfices de MM. Vergani et Borgia, chanoines de Saint-Jean de Latran. Le premier étoit prélat de la maison du saint Père et avoit renoncé même à son costume. Il avoit prêté serment à l'usurpateur, et avoit obtenu ses bonnes grâces au point de se faire nommer député au corps législatif. Il est absent depuis long-temps, et n'a pas encore paru à Rome. M. Borgia est neveu du célèbre cardinal de ce nom, et n'a pas tout-à-fait hérité de la sagesse et des connoissances de son oncle, mort à Lyon en 1804. M. Martorelli, ci-devant archiviste impérial, s'est démis de son canonicat de Saint-Pierre. Le chevalier Venuti a eu ordre de sortir de Rome. Le roi Ferdinand IV l'avoit fait surintendant des monumens des arts du palais Farnèse. Il

a reine Caroline l'avoit comblé de biens. Aussi on avoit été fort surpris de le voir se livrer à leurs ennemis. Le gouverneur de Rome a pris aussi quelques mesures contre des espions aux gages de l'étranger. On auroit pu en faire un exemple. On s'est contenté de les mettre hors d'état de nuire.

— Le cardinal Maury mène toujours ici une vie très-retirée, sortant très-rarement le jour et ne se promenant que la nuit Il a pris pour confesseur le P. Vattier, Jésuite, Suisse d'origine, homme estimable. Quelques malins ont regardé un tel choix comme un calcul assez adroit; mais on ne sauroit raisonnablement s'arrêter à de tels soupçons, quand on connoît la droiture de S. Em. Elle va tous les samedis au collége de Jésus. Elle reçoit très-peu de monde chez elle, et ceux qui fréquentent sa maison ne sont pas précisément ceux dont le souverain Pontife a eu le plus à se louer. Quant à l'examen de la conduite de ce cardinal, il paroît qu'il se poursuit toujours. Mais la congrégation de cardinaux, qui en est chargée, observe le silence le plus rigoureux. Elle a, dit-on, accordé au cardinal un traitement de deux mille piastres par an sur les revenus de son évêché. C'est bien peu de chose. Heureusement que S. Em. a fait dans ses années d'abondance des provisions pour les temps de disette. Elle jouit actuellement des fruits de sa sage économie. Le prélat Maury, neveu du cardinal, et ci-devant chanoine de Saint-Pierre, a quitté cette capitale. On dit qu'il s'est brouillé avec son oncle pour des discussions d'intérêt. Le neveu passe pour s'être fait aussi une fortune très-honnête. Nous craignons de ne le plus revoir. Il a moins de courage que d'autres, et n'ose affronter l'opinion dans un pays où elle n'est pas fort en sa faveur.

Paris. Nous avons fait connoître dans notre dernier numéro l'existence d'une association d'ecclésiastiques qui se disposent à donner des missions en France. L'utilité, ou plutôt la nécessité de cette bonne œuvre, ne sauroit être contestée, et elle s'est offerte à l'esprit de tous les hommes religieux. Il existe en général pour

tout ce qui tient à la religion un engourdissement si profond, qu'il faut pour nous ranimer tous les efforts du zèle. Nous sommes des malades invétérés qu'il faut éclairer sur les dangers de leur état. Retombés dans des ténèbres peu différentes de celles du paganisme, nous avons besoin que de nouveaux apôtres viennent nous réveiller de notre assoupissement, et nous tirer de notre honteuse ignorance, et de notre corruption déplorable. Aussi le projet d'un établissement de missionnaires a-t-il été accueilli avec bonté par le Prince religieux qui nous gouverne. Un des missionnaires, qui a eu l'honneur de s'en entretenir avec S. M. a reçu d'elle des assurances d'intérêt et de protection. S. M. est même entrée avec lui dans des détails qui prouvent qu'elle a réfléchi sur cet objet important, et qu'elle en a le succès à cœur. Les missionnaires encouragés par un si puissant appui, vont donc mettre la main à l'œuvre. Quelques-uns se sont déjà réunis, et vivent en communauté. Leurs statuts sont rédigés. Ils ne font ni vœu, ni promesse, et restent sous la juridiction des ordinaires. Ils ont un supérieur qui est assisté par un conseil. Ils ne s'occuperont en ce moment que des missions de France; mais si les besoins du royaume devenoient moins pressans, ils pourroient travailler aussi à l'œuvre des missions étrangères. La société s'engage à conserver dans son sein ceux de ses membres qui deviendroient infirmes. Les autres articles des statuts regardent l'administration intérieure. Ceux qui veulent entrer dans l'association, sont soumis à plusieurs années d'épreuves, dont la première est consacrée à l'étude de l'Ecriture sainte, et des règles de la vie spirituelle. Les réglemens pour les exercices de la journée laissent tout le temps de s'occuper. Ceux pour les missions dépendent beaucoup des travaux des missionnaires. On dit que sous peu de temps des ecclésiastiques partiront de la maison chef-lieu pour aller évangéliser dans quelques diocèses. Déjà de plusieurs endroits on réclame les secours de ces ouvriers laborieux, et on ne doute pas que lorsqu'on aura éprouvé

[redacted]

les heureux effets de leur présence et de leur prédication, on sera encore plus empressé à procurer aux peuples ces moyens extraordinaires de salut. Il est permis d'espérer que la Providence bénira cette œuvre. Après avoir sauvé le monde politique par des coups puissans et inattendus, elle réserve peut-être au monde religieux et moral, sinon une régénération complète, au moins le retour d'un grand nombre d'égarés, et la guérison de beaucoup d'aveugles. C'est à quoi les missionnaires vont travailler, et c'est aussi ce que tous les fidèles doivent demander dans leurs prières.

— Un prêtre constitutionnel du Jura nous a écrit une lettre qu'il a jugée sans doute fort plaisante, et qui, en effet, apprête un peu à rire, mais à ses dépens. Il est fort scandalisé que nous ayons quelquefois annoncé des rétractations. Il n'y a, dit-il, que des ignorans et des hypocrites qui puissent parler de rétractations. Une telle proposition est fausse dans sa généralité; car, sans doute, on ne peut regarder comme un ignorant et un hypocrite celui qui rétracteroit une erreur ou une démarche condamnable. Notre correspondant paroît encore fort épris de la constitution civile du clergé, quoique son temps soit passé. Il prétend que ceux qui ont occupé des places en vertu de cette constitution, étoient élus et institués suivant toutes les formes canoniques. Ceci est un peu fort. Le clergé, en 1791, n'avoit aucune part dans les élections. Il pouvoit se faire qu'il n'y eût pas un ecclésiastique parmi les électeurs, tandis que les protestans et les juifs pouvoient s'y trouver en majorité, comme on dit que cela est arrivé dans le Midi. Je ne crois pas que ce fut là tout-à-fait l'ancien usage des élections. La constitution de 1791 n'étoit pas plus heureuse à rétablir l'ancienne discipline pour les institutions. Car le droit d'instituer étoit attribué autrefois aux métropolitains ou aux conciles provinciaux. Or, quel est le métropolitain ou le concile provincial, qui a institué le premier constitutionnel? Un évêque de Bourgogne avoit-il le droit de sacrer et de confirmer un évêque

de l'extrémité de la Bretagne? Quand on parle de formes canoniques, encore faut-il les connoître. Notre constitutionnel assure que les brefs de Pie VI contre cette constitution renferment des choses fausses et ridicules. Cette décision est assez fâcheuse pour le Pape qui les a signés, et pour l'Eglise qui les a adoptés. L'un et l'autre doivent être un peu confus de voir qu'il se trouve dans le Jura un prêtre qui approuve ce qu'ils ont osé condamner. C'est évidemment à eux à se rétracter. Il est cependant à croire qu'ils ne le feront pas, puisque l'auteur de la lettre leur a fait à savoir qu'il n'y avoit que les ignorans et les hypocrites qui se rétractassent. Saint Augustin n'en jugeoit pas ainsi, lui qui a composé un livre de ses *rétractations*. Nous conseillons à notre correspondant du Jura de se régler sur un si beau modèle, et d'abandonner sa vieillerie schismatique dont personne ne se soucie plus, pas même ceux qui l'ont faite. Nous lui renvoyons d'ailleurs ses complimens et ses avis, dont nous sommes décidés à nous passer. Nous sommes en bonne compagnie, tandis qu'il n'a que pour lui que quelques entêtés qui prennent leur parti pour l'Eglise, et leur opiniâtreté pour du courage.

FRANCFORT. M. de Spiegel, grand-doyen du chapitre de Munster, et qui avoit été appelé à Vienne pour travailler aux arrangemens ecclésiastiques, vient de retourner à Munster. Son départ a fait croire que les principales bases de cette organisation étoient posées; car c'étoit lui qui représentoit la Prusse dans les nombreuses conférences qui ont eu lieu à ce sujet.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le mardi 7, S. M. s'est promenée sur les boulevards. La voiture alloit au pas. S. M. paroissoit prendre plaisir à se montrer à la foule qui, de son côté, témoignoit sa joie par de nombreuses et bruyantes acclamations; on n'étoit pas tout-à-fait aussi gai l'année dernière à pareille époque. A

ix heures, toute la famille royale s'est réunie pour le dîner. Monsieur et les Princes ses fils, Madame, M. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans, M. le prince de Condé, M. le luc et Mme. la duchesse de Bourbon étoient du repas. S. M. paroît affectionner particulièrement ces réunions de famille.

— Le Roi a donné 3000 francs aux habitans de Méry-sur-Seine, qui ont souffert des ravages de la guerre de l'année dernière. Il leur sera fourni en outre les bois et matériaux nécessaires pour la réconstruction de leurs maisons.

— Les travaux pour la confection de la statue de Henri IV continuent. Les fonds perçus s'élèvent à 235,615 francs. On espère que cette somme augmentera journellement. On reçoit tous les dons au-dessous comme au-dessus de 20 francs, et il est à croire que peu de François, parmi ceux auxquels leur fortune permet quelque sacrifice, se dispenseront de concourir à la dépense d'un monument en l'honneur du *bon Roi*.

— La Martinique a été remise à nos troupes, le 9 novembre, et la Guadeloupe le 2 décembre. Des navires de France commençoient à y arriver, et tout faisoit espérer un grand succès aux opérations commerciales. Le 10 décembre, M. le comte de Vaugiraud, gouverneur-général de la Martinique, débarqua de la frégate la *Duchesse d'Angoulême*, sur laquelle il avoit fait la traversée. Il fut reçu avec beaucoup de pompe, et installé solennellement. On chanta un *Te Deum* en remercîment du retour de S. M. dans ses Etats, et de la restitution de la colonie à la France.

Dresde. On parle d'une mission secrète et importante de M. Mérian, conseiller russe à Frédérichsfeld, près Berlin. Il étoit chargé d'engager le roi de Saxe à accepter l'indemnité que les souverains lui offrent. On ne sait trop quelle est cette indemnité. Les uns la placent sur la rive gauche du Rhin; les autres disent qu'il étoit question de donner au roi les évêchés de Munster, de Paderborn et de Corvey, et même une partie de l'ancien électorat de Cologne. Ses Etats se seroient étendus jusqu'au Rhin, et auroient eu Bonn pour capitale. On y trouvoit cet avantage que ces pays étant catholiques convenoient mieux à un prince de cette religion. Mais il paroît que le roi n'a point consenti à cette échange. L'attachement que lui témoignent ses sujets l'a déterminé sans doute à ne pas séparer sa cause de la leur, quelques instances qu'on lui ait faites à cet égard.

Bale. L'ancien roi de Suède, qui se trouve dans cette ville,

y a publié une déclaration remarquable, qu'il adressa en novembre dernier à l'amiral anglois, sir Sidney Smith, pour la remettre au congrès. Il y révoque son acte d'abdication de 1809, comme ayant été fait en prison. Il déclare en même temps qu'il n'a jamais renoncé au trône de son fils, qu'il n'en avoit pas le droit, et qu'il n'auroit pu le faire sans se déshonorer. Il espère que ce jeune prince, au moment où il aura atteint sa majorité, saura se prononcer d'une manière digne de lui, de son père et de la nation suédoise. Cet acte coïncide avec un article inséré dans la gazette de Carlsruhe, où on annonce que le prince Gustave de Suède (fils du dernier roi, et neveu du grand-duc de Bade) avoit été confirmé suivant le rit luthérien. Une gazette du nord a dit à ce sujet qu'il n'y avoit point de prince Gustave de Suède, et la gazette de Carlsruhe a rappelé, au contraire, *les droits sacrés et incontestables que la naissance*, dit-elle, *assure à un prince qui, par son sort, par son caractère noble et par ses heureuses qualités, inspire un intérêt général.* On sait que ce jeune prince est neveu, par sa mère, de l'impératrice de Russie. Il est dans sa seizième année. D'un autre côté le prince royal de Suède fait valoir le choix que la nation suédoise a fait de lui, et sa promptitude à se déclarer contre le fléau de l'Europe et à seconder les desseins des alliés. Doit-il être, disent ses défenseurs, victime de ses efforts pour faire triompher cette cause? On soupçonne que ce qui vient de se passer dernièrement à Stockholm a rapport avec ces différens intérêts. On parle de projets découverts. Un seigneur qui craignoit apparemment d'être compromis s'est tué. Trois autres ont été exilés. La cour n'a rien publié sur cet événement.

P. S. Nous venons à l'instant de voir une lettre de Rome, du 25 janvier, qui ne dit pas un mot des nouvelles alarmantes qu'on faisoit circuler, et qui se plaint seulement d'une fête et d'un bal que Lucien Buonaparte a donnés le 21 janvier. Est-ce inadvertance? est-ce dessein prémédité d'insulter à la juste douleur d'une grande nation? Les François qui se trouvent à Rome se sont montrés très-choqués de ce procédé. D'ailleurs Rome paroît tranquille.

— Deux autres lettres de la même date confirment ces détails rassurans, et achèvent d'ôter tout sujet de doute ou d'inquiétude.

Du Culte public, ou *de la Nécessité du Culte public en général, et de l'excellence du Culte catholique en particulier, avec cette épigraphe :* Et nunc reges intelligite, erudimini qui judicatis terram. Ps. II; *par Mgr. l'évêque de Metz* (1).

TROISIÈME ÉDITION.

Le culte public est entré dans la politique de toutes les nations. Celles dont on a le plus vanté la sagesse, l'ont conservé précieusement, parce que le maintien de l'ordre public y est intéressé. Otez la piété envers les dieux, dit Cicéron, vous ôtez la bonne foi, vous sapez les fondemens de la justice, la plus excellente des vertus, vous rompez tous les liens de la société. Il faut que ce devoir envers Dieu soit dans notre nature, puisque de toutes les créatures l'homme seul le rend à la divinité, comme le remarque encore Cicéron, et qu'on le voit consacré dans les plus anciens temps. Si je consulte nos livres saints, c'est avec le monde que commencent les sacrifices. J'ouvre les écrits de l'un des plus anciens auteurs profanes, et j'y lis : « Sacrifiez aux dieux avec charité et pureté suivant vos moyens. Priez-les le soir, lorsque vous vous mettez au lit, et le matin lorsque vous vous levez, afin qu'ils vous soient propices (2) ».

(1) 1 gros vol. in-8°. avec figures; prix, 5 fr. et 7 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

(2) Hesiod. opera, ỷ. 336.

C'est à prouver la nécessité d'un culte public, c'est à montrer les avantages qui en résultent pour la société, et même pour le bonheur personnel des individus, qu'est consacré le traité qui fait le sujet de cet article. Il est composé de deux parties. Dans la première, l'auteur parle du culte public en général. Il le considère sous tous ses points de vue et sous tous ses rapports. Il montre son intime liaison avec les devoirs publics, avec la morale qui dirige l'homme dans l'intérieur de la famille, avec les principes qui seuls peuvent contribuer au bonheur de l'individu, qui seuls lui en procurent la plus grande somme possible dans cette vie, en lui apprenant à adoucir ses maux par la résignation à une volonté souveraine qui ne peut être que bienfaisante, et en lui faisant entrevoir dans un heureux avenir, des dédommagemens auxquels il ne peut prétendre dans toute autre supposition. Il fait voir l'accord de cette doctrine avec une tradition primitive dont on ne peut méconnoître les traces, tradition altérée, il est vrai, mais qui, malgré les divergences d'opinions et de circonstances, se réunit chez tous les peuples dans ces trois points fondamentaux, en reconnoissant un Dieu auteur de toutes choses et juge des actions des hommes, un état d'innocence d'où nous avons été dégradés, et une autre vie après celle-ci, où nous serons punis ou récompensés. Enfin, l'auteur prouve qu'une philosophie saine s'accorde avec ce corps de doctrine, et qu'il n'y a pas de vraie philosophie sans elle.

Dans la deuxième partie il s'attache à montrer que de tous les cultes, le culte catholique est le seul parfaitement raisonnable; parce qu'il est simple et pur; parce qu'il s'accorde merveilleusement avec la nature

de l'homme; parce que ses cérémonies, en parlant aux sens, ne leur parlent qu'un langage qui ramène vers le Créateur, et rehausse l'idée de sa toute-puissance dans l'esprit de la créature; parce que ses fêtes, en offrant au fidèle un délassement utile et nécessaire, lui ménagent néanmoins l'avantage de l'instruction au jour de repos, et l'écartent des plaisirs dissolus qui sont la suite ordinaire du défaut d'occupation. Il fait voir que de toutes les doctrines, celle que consacre le culte catholique est la seule qui ôte aux passions leur violence, qui les réprime, qui ordonne tout ce qui est bon, qui défend tout ce qui est mauvais, qui tend à la perfection du moral de l'homme. En un mot, dit l'auteur, « elle est utile à tout. Elle perpétue dans ceux qui la suivent l'esprit d'ordre, d'intelligence et de conseil. Rien n'est plus admirable que l'image d'une famille où elle a conservé tout son empire. C'est-là que vous trouverez la simplicité des mœurs antiques, la vigilance des pères, le dévouement des enfans, l'amour des frères, le mépris des fausses joies, les plaisirs purs et innocens, la modération dans la sagesse, la vertu toujours en action; c'est-là que vous verrez les parens environnés du respect de leurs enfans, comme l'olivier est environné de ses jeunes provins, vous présenter le plus touchant spectacle de la nature, celui d'une famille entière, réunie dans un même esprit et un même cœur ».

Ce livre, lorsqu'il parut pour la première fois, fut regardé comme un service important rendu à la religion. Nous sortions d'une époque de fureur et de vertige. L'impiété avoit fait cesser les fêtes de Dieu sur la terre. Sans temples, sans autels, sans sacrifices,

nous ressemblions à ces sauvages dégénérés qui vivent dans un honteux oubli du Créateur, et qui ne rendent aucun hommage à la divinité. D'affreuses doctrines avoient égaré les esprits et flétri les cœurs. Il falloit ouvrir les yeux à la foule aveugle, ressusciter, pour ainsi dire, le feu sacré, et faire sentir la nécessité des principes conservateurs de la société et de la morale, nécessité que tant de malheurs et de désordres rendoient plus frappante encore. C'est à quoi s'appliquèrent alors des hommes sages, et que le torrent du délire n'avoit pas entraînés. L'ouvrage que nous annonçons mérite d'être compté au nombre de ces vertueux efforts faits pour éclairer une génération fatiguée de ses propres égaremens. Il traite d'un objet qui intéressoit la société et les individus. Il s'adressoit à toutes les classes. Il renouoit la chaîne des traditions antiques. Il faisoit entendre le langage de la raison, de la justice, du sentiment. Il eut un succès que constatèrent des éditions successives. Il ne sera peut-être guère moins utile aujourd'hui; car il est encore, dit-on, des esprits à qui il faut prouver ces vérités élémentaires, et qui, après tant d'écarts, ont besoin qu'on les remette sur la voie. Ceux-là liront avec fruit un ouvrage court et solide, où on les amène par degrés à reconnoître les avantages du culte, et particulièrement du culte catholique. Quoique le sujet soit grave, l'auteur l'a mis à la portée de tous les lecteurs. Le zèle qui a conçu ce plan, et le talent qui l'a exécuté, ont droit à l'estime et à la reconnoissance des personnes qui aiment la religion.

L.

Mémoire sur les moyens de détruire la mendicité, par M. le vicomte de Prunelé (1).

Autant la pauvreté doit inspirer d'intérêt et de compassion quand elle est l'effet du malheur, autant la mendicité, fruit de l'oisiveté, de l'aversion pour le travail et compagne ordinaire de la débauche, mérite peu de ménagement. L'enfant, l'orphelin, la veuve sans appui, le père dont les bras ne suffisent pas à l'entretien d'une famille nombreuse, l'infirme, le vieillard, ont de justes droits à la bienfaisance publique, à cette charité secourable et consolatrice, si particulièrement recommandée dans l'Evangile, vertu céleste à laquelle il étoit réservé au christianisme de donner tout son développement. Loin qu'on doive des secours à la misère qui provient de la paresse et de la mauvaise volonté, elle est punissable. Aussi les saints livres qui, à chaque page, plaident la cause de l'indigent malheureux, condamnent à ne point manger celui qui ne veut pas travailler.

De tout temps les législateurs ont eu soin d'écarter le fléau de la mendicité, soit en la prévenant, soit en la réprimant. Il ne manque point, en France, de lois qui aient proscrit la mendicité; elles condamnoient les mendians et vagabonds au bannissement. Une ordonnance de 1777 substitue à la peine du bannissement celle des galères à temps, et de la détention.

(1) Brochure de 72 pages in-4°.; prix, 2 fr. et 2 fr. 50 c. franc de port. A Paris, chez Le Normant, rue de Seine, n°. 8, F. S. G., et au bureau du Journal.

Le dernier gouvernement avoit pris la mendicité en considération, et publia qu'il l'avoit détruite. Mais il s'étoit trop hâté de s'en vanter. Après quelques mesures fort sévères, la mendicité reparut plus effrayante et plus étendue que jamais. Beaucoup d'écrits ont été publiés sur cette matière; tous indiquent des moyens plus ou moins sagement conçus pour détruire la mendicité, mais dont l'emploi sans doute a ses difficultés, puisque ceux qu'on a pris n'ont point eu le succès qu'on en avoit attendu. M. de Prunelé croit que non-seulement on peut détruire la mendicité, mais encore qu'on peut rendre sa destruction avantageuse à l'Etat sous les rapports pécuniaires. C'est ce qu'il entreprend de démontrer dans le *Mémoire* qui fait l'objet de cet article, et qui n'est lui-même, dit-il, que l'extrait d'un travail beaucoup plus considérable, terminé avant le décret de 1808, qui ordonnoit l'établissement d'un dépôt de mendicité dans chaque département. Il pose en principe que *mendier* n'est en soi ni un crime ni un délit; mais si la mendicité devient un état lucratif, si elle est l'école du vice, si elle fournit aux malfaiteurs de toute espèce d'abondantes recrues, elle est alors pour la société un fléau qu'il est de son intérêt de détruire.

Il examine d'abord à quoi peuvent se monter les sommes que la mendicité lève en France sur toutes les classes de la société, et d'après des calculs qui paroissent approcher assez de la vérité, il ne les estime pas à moins de 154 millions, dont les quatre cinquièmes sont supportés par l'agriculture. L'auteur pense qu'avec le tiers ou les deux cinquièmes de cette énorme tribut, on pourroit fournir des secours suffisans à la classe indigente, et former des établissemens

qui comprimeroient la mendicité et le vagabondage. Les moyens qu'il propose pour diminuer le nombre des indigens consistent à multiplier les associations de bienfaisance, à établir des maisons de retraite, des ateliers publics, des caisses de secours et de prêts, des tontines, des monts-de-piété, des maisons d'assurance, des conseils gratuits de consultation, soit pour les affaires, soit pour les maladies. Toutes ces vues ne sont que préliminaires au plan de M. de Prunelé.

Ce plan consiste à former une administration générale de bienfaisance pour tout le royaume. Elle auroit à sa tête un directeur général royal, duquel ressortiroit une hiérarchie de bureaux établis dans les communes rurales, et dans les chefs-lieux d'arrondissement et de préfecture. Les membres des bureaux n'auroient point de traitement; il seroit seulement alloué une foible rétribution aux secrétaires. Une légère addition aux charges communales suffiroit aux dépenses. L'auteur croit qu'une somme de 270,000 francs pourroit pourvoir à tous ces objets pour tout le royaume.

M. de Prunelé admet une sorte de mendicité *autorisée* qui ne pourroit s'exercer que par des pauvres ayant domicile. Il leur seroit expédié des *permis* pour demander l'aumône dans un certain nombre de communes, sans qu'ils pussent franchir la limite qui leur seroit fixée. Cette mendicité une fois organisée, tout mendiant qui ne seroit pas muni du *permis* et n'auroit point de domicile, seroit réputé vagabond, arrêté et conduit dans une maison de travail pour y être soumis au régime qu'on y auroit établi. Selon lui, une première mise de 1,200,000 francs suffiroit à la

formation de chacun de ces établissemens. Ils seroient donnés à un entrepreneur qui se chargeroit de tout, excepté néanmoins de la distribution et de la manipulation de la nourriture, qu'il voudroit que l'on confiât à des sœurs de charité, auxquelles les denrées seroient livrées en nature.

Tel est, à peu près, le précis du Mémoire de M. de Prunelé. On ne peut disconvenir qu'il ne contienne de bonnes vues, et qu'il ne suppose de la part de son auteur quelque étude de la matière. Néanmoins j'avoue que je n'aime point tous ces rouages et tous ces bureaux. Encore une administration générale! encore un directeur général, avec tous ses employés, et sans doute aussi avec un traitement proportionné à sa dignité! C'est un singulier commencement pour détruire la mendicité. Que dire de l'extrême complication d'un système qui suppose tant de bureaux de bienfaisance? trouveroit-on du moins dans les campagnes un nombre suffisant de personnes qui eussent assez de loisir, ou qui fussent assez désintéressées pour consentir à remplir les fonctions qui leur sont attribuées? Ne seroit-il pas à craindre qu'on ne se lassât bientôt d'occupations qui ne rendroient rien, et par lesquelles on seroit détourné de ses propres affaires? N'a-t-on pas remarqué que dans beaucoup de campagnes où on avoit établi, il y a quelques années, des bureaux de bienfaisance, ils ne font aucun bien quand ils ne font pas de mal, et deviennent tout à fait oisifs et inutiles quand ils ne sont pas tracassiers? Les principes de religion sont trop affoiblis dans la plupart des communes, la charité y est trop refroidie pour qu'on puisse compter sur leur influence. Enfin un défaut commun de tous ces plans



est que la religion n'y tient point assez de place, à mon gré, qu'on n'y tient pas assez de compte des obstacles, qu'on y dispose de l'avenir avec une assurance qui est rarement fondée, etc. La philanthropie est une très-belle chose sans doute; mais jusqu'ici elle a été un peu stérile en heureux effets. Elle a enfanté des projets magnifiques. Il ne leur manque que l'exécution. Je souhaite que celui de M. de Prunelé ait plus de succès que bien d'autres. Il me paroît au moins digne d'éloges par son zèle. L..



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Les journaux de Rome, sous la date du 21 janvier, ne renferment aucune nouvelle. Ils annoncent seulement l'arrivée dans cette capitale de lord Guillaume Bentinck, venant de Florence. Ce seigneur, qui commande en chef toutes les forces angloises dans la Méditerranée, a rendu visite au cardinal Pacca, et devoit sous peu partir pour Naples. Il paroît que sa mission est relative aux discussions élevées entre le Pape et un gouvernement voisin. On parle d'une mission de Mgr. Rivarola à Vienne. Il seroit chargé d'aller exposer les sujets de plaintes du souverain Pontife. Il est question aussi d'un voyage du cardinal Litta pour le même objet. Les lettres particulières de Rome, du 27, n'annoncent aucun changement dans l'état des affaires. C'est le 9 janvier que le cardinal Castiglione mourut à Osimo. Il étoit né à Ischia, le 31 janvier 1742, avoit été fait cardinal, le 23 février 1801, mais réservé *in petto*, et publié le 17 janvier 1803. Quoique évêque, il n'avoit que le titre de cardinal diacre. Sa mort réduit le sacré collége à 52 membres.

— Un journal a dit, et les autres ont répété, que

Mgr. le grand-aumônier étoit grièvement malade. Nous nous félicitons de pouvoir démentir cette nouvelle. Ce prélat est, à la vérité, incommodé d'un gros rhume qui l'empêche depuis quelque temps de remplir ses fonctions auprès de Sa Majesté. Il souffre aussi beaucoup d'un tic nerveux. Mais cette double indisposition n'a rien de grave ni d'alarmant, et l'on est fondé à espérer que ce vertueux Pontife sera bientôt en état de remplir les devoirs de sa charge. Déjà il vient, suivant l'usage ancien, d'adresser à tous ceux qui sont soumis à sa juridiction, comme grand-aumônier, un Mandement pour le carême. Il leur rappelle les intentions et les vues de l'Eglise dans ces jours de pénitence, et les engage à y conformer leur conduite, d'abord en s'assujettissant aux privations qu'elle impose, ensuite, et ce qui est le plus important, en réformant leurs mœurs, et en se purifiant de toute souillure. Ceux qui auront quelque adoucissement à réclamer, devront s'adresser à M. l'abbé Rocher ou à M. l'abbé du Bréau, le premier confesseur de S. M. et le second son aumônier.

— On se plaint en plusieurs endroits des entraves mises à la célébration des mariages, et des abus qu'entraîne pour la religion et pour les mœurs une loi rendue dans des temps fâcheux. En effet, cette loi autorisant les mariages entre parens, même au second degré de consanguinité, et par conséquent dans les degrés inférieurs, il arrive fréquemment que les maires admettent ces mariages, sans avoir égard aux empêchemens, soit dirimans, soit prohibitifs, établis par les lois ecclésiastiques. Souvent même les parties s'en tiennent au mariage civil, sans se mettre en peine de recourir au ministère des prêtres. Par-là le mariage perd aux yeux des peuples le caractère et la dignité de sacrement. Cet acte si essentiel au maintien des bonnes mœurs n'est plus entouré des formes qui lui concilioient le respect. On regarde l'Eglise comme absolument étrangère aux alliances conjugales, et on s'accoutume à les dépouiller de tout ce que la religion

y mêloit de saint, de grave et de religieux. Quelques maires, dans les campagnes surtout, autorisent ces abus. Peu instruits, ou peu favorables à la religion, ils entravent le ministère des curés au lieu de le protéger. Au lieu de suivre les règles de l'Eglise, ils veulent lui faire la loi. Ne seroit-il pas convenable qu'ils ne pussent admettre le mariage des catholiques sans un certificat préalable des curés? ce qui est tout le contraire de l'usage actuel. C'est la mesure que vient de prendre le prince d'Orange dans les Pays-Bas, et il est assez singulier que ce soit un souverain protestant qui donne cet exemple. Il dit dans son édit que tout catholique qui voudra contracter mariage sera tenu de se pourvoir d'une déclaration du curé pour constater qu'il n'existe aucun empêchement canonique à l'union des futurs époux. Une semblable mesure préviendroit chez nous bien des désordres. Le sacrement seroit respecté. On ne verroit pas des fraudes, des abus et des scandales s'enraciner et s'accroître chaque jour. La sainteté du lien conjugal ne seroit plus méconnue. Les règles de l'Eglise ne seroient plus violées par des unions qu'elle réprouve. Un évêque, mort dernièrement, regardoit cette plaie comme une des plus déplorables qu'on eût faites à la religion par les lois révolutionnaires, et il ne recommandoit rien tant à ses curés que d'instruire leurs paroissiens sur ce sujet, et d'opposer leurs réclamations au torrent du mauvais exemple. Nous finirons ces courtes observations sur un mal généralement répandu, comme les ecclésiastiques dans les lettres qu'ils nous ont adressées, et dont cet article est la substance. Ils espèrent, et nous aussi, que cet objet important attirera l'attention d'un Prince religieux, et excitera le zèle des évêques chargés de la tâche honorable, mais difficile, d'apporter remède aux abus qui se sont introduits sous une législation peu favorable à la religion.

— Les pays étrangers ont paru rivaliser avec la France l'intérêt pour la mémoire d'un Roi dont la cause étoit

celle de tous les souverains, et dans les Etats protestans on a payé, comme dans les Etats catholiques, cette dette à la vertu et au malheur. Les François domiciliés à Genève ont célébré un service dans l'église catholique. Le conseil d'Etat y a envoyé une députation, et plusieurs étrangers de distinction y ont assisté. On y remarquoit entr'autres M. de Galatin, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis, dont la présence paroissoit un hommage que l'Amérique septentrionale rendoit à son protecteur, et à celui qui a le plus contribué à son indépendance. Après la messe, M. l'abbé Warin a prononcé l'oraison funèbre du Roi et de la Reine. Un pareil service a eu lieu à Hambourg dans l'église catholique de Saint-Michel. M. le général Benigsen y a assisté avec plusieurs généraux et ministres étrangers, et on a entendu avec intérêt un discours sur les augustes objets de cette cérémonie. A Chimay, qui n'étoit point de l'ancienne France, mais qui vient de lui être réunie par le dernier traité de paix, le curé a voulu se joindre à ses nouveaux concitoyens par un hommage, sinon d'expiation, au moins de regrets.

— Le service que MM. les chevaliers de Malte ont fait célébrer, le jeudi 9 février, a été fort solennel. M. l'ancien archevêque d'Alby officioit. M. l'abbé de Quelen a prononcé le discours, où il a rappelé avec force et vérité, et les pernicieux effets de l'incrédulité, et les puissantes consolations de la religion. Ce service a eu lieu dans l'église Sainte-Elisabeth, près de ce même Temple qui rappelle tant de souvenirs, et qui est doublement précieux aux chevaliers de Malte comme étant l'ancien apanage de leur ordre, et comme ayant été le dernier asile d'un roi malheureux.

— On nous a adressé des réclamations pour le rétablissement des évêchés d'Apt et de Riez, et on y fait valoir les droits qu'ont ces deux siéges à rentrer dans leur ancien état. Leur peu d'étendue et le peu de cures qui en dépendent, forment un préjugé contre eux. La

e qu'on nous a fait passer se borne à exprimer le
u des habitans, et à indiquer quelques avantages du
ıblissement proposé. Au surplus, nous pouvons nous
penser de les faire valoir, et les villes d'Apt et de Riez
vent concevoir quelque espérance que leurs voeux
ont écoutés. On assure que dans le plan des arran-
nens ecclésiastiques presque tous les anciens siéges sont
ıblis; du moins le bruit s'en est répandu. On a sa-
nent pensé qu'il y avoit moins d'inconvénient à mul-
lier les siéges, qu'à les réduire à un aussi petit nom-
. Des évêchés qui réunissoient deux ou même trois
artemens, ne pouvoient être aussi bien administrés.
n'est que trop visible que cette opération n'avoit pas
dictée par l'amour de la religion, et l'on sait même
'alors la cour de Rome obtint avec peine une aug-
ntation de dix siéges. Le gouvernement d'alors n'en
loit que cinquante. Aujourd'hui qu'un autre esprit
side à ces arrangemens, les fidèles peuvent s'atten-
que leurs intérêts et ceux de la religion seront pris
considération.

Nouvelles politiques.

Paris. S. A. R. Monsieur a passé en revue, le 12 février,
eux heures, sur la place Vendôme, des détachemens des
uze légions de la garde nationale. Ce Prince étoit accom-
gné des Princes ses fils. Il a témoigné sa satisfaction de l'é-
où il a trouvé ces corps, et a adressé aux officiers plusieurs
ces paroles flatteuses dont S. A. R. sait si bien relever en-
re le prix par la grâce et la bonté naturelles aux Bourbons.

— Le samedi 11, S. M. a voulu annoncer elle-même à
. de Sèze qu'elle l'avoit nommé à la place de premier pré-
lent de la cour de cassation. Il n'est personne qui n'applau-
se à un pareil choix. Le courage avec lequel M. de Sèze
ffrit pour défendre son Roi à une époque affreuse, appeloit
r lui une distinction éminente. Il doit être installé très-pro-
ainement, par M. le chancelier, avec beaucoup d'appareil.

Il nous est parvenu deux brochures, dont l'auteur est M. l'abbé Lienhart, professeur de théologie, et supérieur du séminaire à Strasbourg. La première de ces brochures renferme des *Conclusions* latines *de théologie dogmatique*, soutenues par les jeunes théologiens du séminaire, l'année dernière. L'auteur les a resserrées en une analyse rapide, et qui en présente mieux l'ensemble. Le second écrit est plus intéressant encore. C'est une *Analyse d'études bibliques*, aussi en latin, dans laquelle l'auteur a réuni les principales questions que l'on peut former sur la critique des livres saints. On sait que les protestans sont très-fiers d'avoir poussé fort loin l'*herméneutique*, et l'*exégèse*. L'ouvrage de M. Lienhart prouvera que cet avantage ne leur est pas exclusivement réservé. Il examine les questions de l'authenticité, de l'intégrité, des différens idiomes, des textes, des versions, de la concordance des passages, de l'inspiration, des sens propres et mystiques, des interprétations. Voilà pour les notions générales. De-là l'auteur descend à l'examen de chacun des livres en particulier, des livres historiques, des livres prophétiques, des livres sapientiaux. Il finit par le nouveau Testament, et trace sur chaque partie de l'Ecriture les principales règles d'une critique sage et éclairée. Il paroît que M. Lienhart a donné toutes ces notions aux élèves de son séminaire, et qu'ils les ont développées dans un exercice public. On ne peut que le féliciter d'avoir familiarisé ces jeunes gens avec un genre de connoissances si approprié à leur état, et il seroit à désirer qu'on pût, dans tous les séminaires, présenter en abrégé ce qu'il y a de plus intéressant à savoir sur ces matières. M. Lienhart a le double mérite d'une critique à la fois sage et étendue, ce qui ne va pas toujours ensemble. Il n'ambitionne pas de paroître savant; il est clair, précis, méthodique, n'a point de système, n'élève point de difficultés inutiles, ne dépasse point les bornes posées par l'Eglise et avouées par l'érudition. Ce n'est point là l'*herméneutique* et l'*exégèse* de plusieurs protestans, et même de quelques catholiques qui, dans ces temps modernes, ont si fort défiguré l'Ecriture sainte. Ce sont des recherches dictées par le savoir, le jugement, la piété et la réserve. M. Lienhart paroît animé du meilleur esprit. Il appartenoit à un ordre célèbre par son érudition et ses travaux, et il paroît en avoir conservé le goût.

Sur la politique de Buonaparte lorsqu'il étoit général en chef de l'armée d'Italie.

Nous avons vu, dans ces dernières années, l'exécution d'un plan formé pour détruire la religion, et nous avons été témoins de la chute de bien des trônes. Un seul homme, à qui il avoit été donné, comme à la bête de l'Apocalypse, de *nuire à la terre et à la mer*, avoit mis le désordre dans l'Eglise et dans les Etats. Il avoit attaqué la religion dans son centre, avoit envahi le sanctuaire, en dispersoit les ornemens, en brisoit les colonnes, en sapoit les fondemens, et emporté par son orgueil, ne connoissoit plus ni autorité ni frein, et asservissoit les pasteurs à son ambition et à ses caprices. On ne put se tromper sur ses intentions en suivant attentivement sa marche, en examinant ses procédés, et en en observant les résultats. L'Eglise de Rome envahie, le Pape arraché violemment de son palais, le saint Siége dépouillé de ses droits, tant de prélats condamnés à l'exil, tant de diocèses livrés à la confusion et à l'anarchie, annonçoient assez les vues profondes de ce moderne fléau de Dieu. Elles n'étoient pas nouvelles chez lui. Ce n'étoit pas d'hier, ce n'étoit pas dans un accès de colère ou par un mouvement passager de haine qu'il avoit résolu de poursuivre le catholicisme, d'abattre la papauté, et d'exterminer les rois. Cette double guerre tenoit chez lui à un système suivi et long-temps combiné d'avance. Il y avoit déjà bien des années qu'il avoit annoncé ses projets machiavéliques et destructeurs.

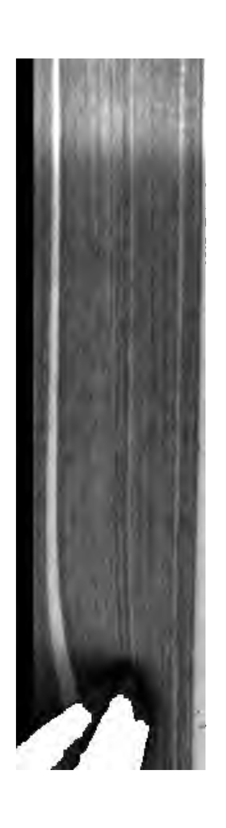
Avant même qu'il eut usurpé le pouvoir suprême, il s'étoit montré en Italie l'ennemi des rois et des prêtres. Entr'autres témoignages qu'on pourroit citer de sa bienveillance à leur égard, nous ferons mention des deux pièces suivantes, que des circonstances particulières ont fait tomber entre nos mains, et qui peignent très-bien l'esprit d'une époque et d'un homme très-dignes l'un de l'autre. On verra dans ces deux pièces les dispositions anti-religieuses et anti-sociales de l'intrigant qui s'étoit faufilé sur le trône, du charlatan qui se jouoit de la religion comme de l'humanité. Nous ne faisons qu'abréger ces deux écrits, qui sont un peu longs, et nous n'en rapporterons que les traits que nous jugerons les plus saillans :

Extrait des instructions données au Cn. Serbelloni, par le général Buonaparte, le 18 brumaire an 5e. de la république.

« Le besoin de la France m'appelle à Rastadt, et je ne puis trop fixer l'époque de mon retour à Milan. Il est cependant de nécessité absolue que je revienne pour l'entière exécution et le profond développement des plans et sages projets du gouvernement françois. La république pouvoit vous asservir; vous étiez sa conquête. Mais la France ne conquiert les peuples que pour les rendre à la liberté. Appelée à la régénération du genre humain, asservi depuis quarante siècles d'esclavage, la France a fixé dans sa sagesse le mode, le temps, le nombre des conquêtes qu'elle doit faire à la liberté. Les trahisons des deux membres proscrits du Directoire, l'influence des conjurés dans les Conseils, ont arraché Vienne à la liberté,

ıe fatale conséquence laissé en servitude la
, l'Etat de Parme, la Toscane, Rome et Na-
s les principes sont immuables, le règne de
est impérissable. L'heure des tyrans a sonné;
nt. Il faut multiplier les instructions. Mais
sions écrites ne vaudront jamais les accens
ımmes enthousiastes de la liberté, et propa-
principes par leurs discours. Il faut répan-
les campagnes des multitudes d'apôtres. Le
ati a les idées les plus heureuses à cet égard.
poliation du clergé offre une mine, exploitez-
s rien à espérer de la noblesse de ce pays.
es les impositions extraordinaires frappent
en même temps que par le Code législatif
liserez les fortunes. Punissez les riches de
dence, en leur faisant supporter toutes les
ubliques extraordinaires. Punissez leurs moin-
es d'amendes pécuniaires.
tension de votre république tient au grand
la républicanisation générale de l'Italie. Ce
nt à des circonstances locales. La perte du
ıc de Toscane est facile et retardée par la
. L'infant de Parme est Bourbon; son exis-
factice jusqu'à l'entière révolution de l'Italie.
e même s'améliorera-t-elle en apparence jus-
veloppement des destinées réservées à l'Eu-

puissances craignent la destruction du Pape.
regardent comme un appui pour elles, et
ın garant de la fidélité des peuples. Mais la
ole sera anéantie; ainsi le veulent la liberté
ilosophie. Quand et comment, voilà ce
régler la politique. Il faut y préparer les



ans, peut-être plus. Mais le Directo
puissance soit anéantie en totalité,
temps, et qu'avec elle la religion d
beau. Le savant mémoire présenté
base de sa politique. Moscati en a
» Les Etats du Pape peuvent n
24,000 hommes en campagne. Il fa
les lever et de les discipliner. Le se
table des François, en Italie, est. I
La reine est déclarée contre la répu
seconde. Il faut exiler l'un d'un pay
ger, et renvoyer l'autre à Vienne. C
publique doit travailler. Elle a pris
assurer l'entière destruction de cette
La paix avec l'Autriche l'a ajourné
monde ne la fera oublier. L'Italie
Tout ce que nous avons fait prépa
dans la Sicile, tous les élémens de
la plus sérieuse insurrection. La lib
sans jusque dans la cour et parmi les
ple, élevé sous la féodalité, est mû
tion. En l'état où est Naples, j'avoi
lution au Directoire pour le temps
de l'ordonner. J'ai confié à Moscat

qui comprend les projets, les obstacles, les vues, les moyens, l'état de l'opinion dans chaque partie du royaume, les noms de tous ceux qui se sont dévoués à la liberté, etc. Les dépenses qu'ont entraînées ces préparatifs se sont montées, l'année dernière, à 106,000 francs. Ils seront désormais à la charge de la république cisalpine.

» L'essentiel est d'instruire le peuple. Le Cn. J.... fait dans ce pays une espèce de gazette nationale, que le Cn. Motta imprime dans le plus grand secret. A l'égard de la Sicile et de la Sardaigne, le Directoire se réserve de diriger la révolution. Il ne souffrira jamais que ses alliés y prennent la moindre part, et que les îles qu'il s'est réservées dans l'Adriatique et dans l'Archipel, ainsi que la Sicile, Elbe, la Corse et la Sardaigne appartiennent à d'autres.

» La révolution est prête en Toscane, et n'est plus retardée que par la politique. Il faut accorder les secours très-étendus, même sans bornes, à ceux qui ont souffert pour la liberté. Cet Etat doit former une des quatre républiques fédérées de l'Italie. La Ligurie et le Piémont en formera une autre. Rome et Naples en composeront aussi une. Voilà dans l'avenir le sort de l'Italie. Mais ce plan se rattache à l'immensité d'un autre plan, dont il n'est pas permis de vous faire le détail. La paix ou la guerre meneront également à son succès ».

Extrait du supplément d'instructions donné à l'ambassadeur Lacombe-Saint-Michel, *par le même Buonaparte.*

« La France appelle l'Italie à la liberté. Déjà l'ha-

bileté du Cn. G:....a amené les affaires du Piémont à cette crise fortunée où la liberté s'établit d'elle-même. De ce moment on peut regarder ce pays comme coordonné au systême général. La république ligurienne est dans la force de la jeunesse. La république romaine se mûrit. Votre influence sur elle doit accélérer sa perfection. Méfiez-vous de Piranesi. Le peuple romain repousse la révolution, et est aliéné du systême représentatif. La perte de sa théocratie a décomposé son existence. La conquête de Rome a tari une grande quantité de canaux qui y portoient l'argent des royaumes étrangers. Les justes contributions exigées, la frayeur des riches, l'enfouissement du numéraire, sont les causes qui rendent les Romains contraires à la révolution. La religion a peut-être peu de part à leurs regrets. Les événemens que des gens d'un zèle aveugle ont amenés à Rome, ont précipité les plans du Directoire, et la république romaine a été créée avant le temps fixé pour son existence. Le Directoire veut réparer les inconvéniens de cette espèce de primeur politique. Il a ordonné que les contributions et l'enlèvement des chefs-d'œuvre des arts se fissent à la fois, pour ne pas redoubler à différentes époques le regret de tant de pertes. La plus forte crise est passée. Il reste à exécuter la partie la plus difficile, celle d'élever les Romains à la hauteur de la révolution, de remplacer la religion stupide par le culte des hommes libres. Il ne s'agit pas de former ce peuple imbécille à coups de décrets, mais en le faisant rougir de son ancien état, et en rendant ridicule ce qu'il a tant révéré. Il ne faut pas réduire la religion de vive force; mais la saper, et pour cela éclairer et favoriser de tout le crédit de la république

es prêtres qui abjureront leur erreur pour adopter sincèrement les maximes républicaines, ou bien qu'ils cessent d'exister. Rome doit être république démocratique.

Vous allez résider dans une cour dont l'existence est incompatible avec celle de la république romaine. Vous instruirez le général en chef de l'armée d'Italie de ce qui se passe chez les ministres et chez la reine. Vous prendrez les renseignemens de T.... et de G.... Il est deux choses que vous devez mener de front, l'armement des Romains et le licenciement des Napolitains. Vous serez ferme à cet égard. Vous développerez peu à peu nos plans à nos amis de Naples. Cet Etat doit former une république indépendante, régie par une représentation nationale et un Directoire exécutif. Vous ne cacherez pas que pour prix de son assistance, la France attend les propriétés de la couronne, tout ce qui regarde les arts et monumens, et une contribution qui sera fixée. Il faut que les moyens de régénération pour cet Etat naissent dans son sein de telle sorte qu'il y marche de lui-même. Suivez toutes les négociations entamées avec nos amis; mais étendez-les dans les provinces dont on ne s'est pas assez occupé. Eclairez, encouragez, soldez; accueillez tous les plans, ne rebutez personne. Les généraux, en Italie, ont ordre exprès d'empêcher toute hostilité de la part de la république romaine contre Naples, et en même temps ils ont ordre d'en laisser faire lorsque vous les commanderez. Dans tous vos mouvemens vous conserverez l'apparence de la neutralité, vous éviterez de donner prise sur vous par des actes ostensibles. Cependant vous ne permettrez pas qu'on persécute les amis de la li-

berté, et vous pourvoirez à leur salut par tous les moyens possibles.

» On a peut-être fait trop de part à la Sicile des desseins du Directoire. Cela a nui. Le peuple de Sicile, abîmé sous la tyrannie, est animé de passions furieuses et guidé par d'invincibles préjugés. Le clergé y dépeint la France sous les couleurs les plus odieuses. Vous vous attacherez à détruire la possibilité de la réunion de la Sicile à la France, et vous ferez à cet égard une déclaration solennelle au chef des mécontens. La France prêtera en secret son assistance par des secours pécuniaires, des envois d'armes et de chefs, et même par des moyens ostensibles, si on les réclame. Dès que la Sicile aura secoué le joug, on se réunira en assemblées primaires pour la constitution. La France enverra un commissaire pour diriger les mouvemens. Elle exige seulement qu'on lui confie jusqu'à la paix la garde de deux ports qu'elle désignera.

» Il paroît que le mécontentement est grand dans ce pays. La cour ne peut le défendre que par une levée en masses, moyen périlleux que nous la forcerons de prendre lorsqu'il en sera temps. Vous ne vous ouvrirez qu'avec beaucoup de précaution. Vous n'aurez de confiance sans réserve qu'avec le Cn. G..... Pour les affaires ordinaires vous correspondrez avec le ministre; mais vous ne ferez part qu'au Directoire de tout ce qui concerne la Sicile ».

On est épouvanté quand on voit tous ces moyens de conjuré, ces artifices, ces ruses, cette perfidie calculée. Telle étoit l'astuce et le charlatanisme de cet homme qui paroissoit dévoué à la cause de la liberté, qui se montroit épris du gouvernement po-



qui propageoit avec tant d'ardeur les prin-
nagogiques, et qui, en même temps, cou-
espotisme. Il trompoit également ceux qu'il
t ceux contre lesquels il agissoit. Il se ser-
a paix et de la guerre, comme il le disoit
e, pour arriver à ses fins. Sa politique infer-
oit le feu de la discorde. Un ambassadeur
our lui qu'un espion déguisé qui devoit fo-
ous les germes de mécontentement, et pré-
évolution et le républicanisme.

:'est surtout relativement à la religion et au
e ces instructions nous développent les vues
s du despote révolutionnaire qui vouloit
l'une et l'autre. Aujourd'hui que la Provi-
léjoué ces projets impies, il est curieux d'en
marche et la liaison. On vouloit que *la
ole fut anéantie*, et *la vieille idole* a triom-
es insolens ennemis. On consentoit à la lais-
encore deux ans, et elle s'est affermie plus
is sous les coups redoublés qu'on lui a por-
t fois on s'étoit flatté de l'abattre, comme
ent la liberté et la philosophie. Deux fois leur
: et leur agent avoit travaillé à sa ruine; la
fois en sous-ordre et avec le zèle d'un adepte,
me en chef et avec l'emportement d'un des-
aque fois il croyoit avoir si bien pris ses me-
e sa proie ne lui pouvoit échapper, et chaque
échoué. La force comme la ruse, la violence
a perfidie, tout a trompé ses vues, et l'oppres-
é écrasé avant l'opprimé.

ne ferons point remarquer l'arrogance et la
té avec lesquelles l'ennemi de la religion parle
veut *qu'elle descende au tombeau*. Il la qua-

lifie de *stupide*, comme un autre la qualifioit d'*infâme*. C'est toujours le même esprit. On peut apprécier désormais les intentions secrètes de ce même homme, lorsqu'il parut protéger la religion. C'étoit un rival qu'il embrassoit, mais pour mieux l'étouffer. Il ne sembloit en prendre la défense que pour mieux tromper les imbécilles. Il a réussi pendant quelque temps à en imposer à notre crédulité. Aujourd'hui il ne peut plus y avoir deux opinions sur cet homme. Le masque est tombé. Le héros a disparu. Les derniers événemens n'ont plus fait voir qu'un forcené sans ame. Il n'a su montrer ni mesure dans la prospérité, ni dignité dans le malheur. Il s'étoit élevé sans noblesse, et il est tombé sans honneur. Enfin ces instructions qui respirent la fausseté, la noirceur et la trahison, signalent en lui un charlatan qui se plioit à tous les langages, un conspirateur sournois qui révolutionnoit la paix comme la guerre, l'instrument des jacobins, l'ennemi implacable des rois, le destructeur de la religion, le fléau de l'Italie, la terreur de l'humanité.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Lord Guillaume Bentinck a eu, le dimanche 22 janvier, une audience assez longue du saint Père, qui l'a accueilli avec affabilité et avec des témoignages d'estime. Ce seigneur a eu en outre plusieurs conférences avec le cardinal Pacca. On prétend savoir que le résultat de leurs entretiens a été agréable à la cour de Rome. Il paroît seulement qu'on n'a pu accorder au général anglois une faveur particulière qu'il sollicitoit. Un Anglois de qualité, de ses amis, vouloit épouser une demoiselle

des premières maisons de Sicile, à condition que les enfans qui en naîtroient seroient élevés dans la religion anglicane. Le souverain Pontife, à qui on demandoit la dispense avec cette condition, ne s'est point prêté à un arrangement contraire aux règles de l'Eglise, et les conseils de la politique n'ont pu le porter à autoriser une stipulation de cette nature. Lord Bentinck doit, dit-on, reprendre sous peu la route de Florence.

— Le roi Charles-Emmanuel IV est entré, le 24 janvier, au monastère de Saint-André du Quirinal, pour y suivre, pendant plusieurs jours, les exercices de la retraite, et se sanctifier de plus en plus dans un lieu qui a été habité par tant de saints personnages.

— La fête de sainte Agnès, vierge et martyre, a été célébrée dans l'église, hors de la porte Pie, confiée aux soins des chanoines réguliers de Saint-Pierre-aux-Liens. Leur vicaire-général, D. Vincent Garofoli, offrit le saint sacrifice. Après la messe, on bénit deux agneaux vivans, qui furent ensuite menés à S. S. Ces deux agneaux seront gardés jusqu'au jeudi-saint, et c'est de leur laine que seront faits les *pallium* que S. S. a coutume d'envoyer aux archevêques. Ces *pallium* sont exposés devant le tombeau des saints apôtres, la veille et le jour de leur fête.

— Le P. Camille Bartolucci, procureur-général des Carmes, et curé de Sainte-Marie au-delà du Pont, est mort, le 26 janvier, à l'âge de 52 ans. C'étoit un religieux plein de zèle et de charité.

— Il paroît que la famille Buonaparte avoit formé le projet de venir s'établir presque toute entière ici. Joseph, Jérôme, et leur sœur Eliza Bacciochi, ont fait demander à se fixer dans cette ville. Le saint Père s'y est refusé. Il a bien voulu permettre à ceux de cette famille qui se sont le mieux conduits de résider dans cet asile antique de la chrétienté; mais les avoir tous, ce seroit aussi trop, et nous n'avons pas eu assez à nous louer d'eux pour nous soucier beaucoup de réunir de tels hôtes.

— On prétend que quelques malveillans avoient eu dessein d'exciter à Rome une émeute, afin de fournir à un gouvernement voisin un prétexte pour entrer dans Rome, où il auroit pu dire que sa présence étoit nécessaire. Ce plan a été dérangé par la fermeté des ministres de S. S. On a arrêté plusieurs individus dont les rassemblemens étoient fort suspects, et qui abusoient de la modération et de la bonté dont on avoit usé jusqu'ici à leur égard. Leurs intelligences avec le dehors n'étoient pas équivoques. On n'a pas d'idée de tout ce que nous avons eu à souffrir de l'étranger, et si nous pouvons nous étonner de quelque chose en cette affaire, c'est de la patience et de la longanimité du souverain Pontife.

PARIS. La conférence de M. l'abbé Frayssinous eut lieu, le dimanche 12 février, et traita *des mystères*. Un sujet si relevé et si délicat demandoit, pour être traité avec exactitude, un théologien exercé, et pour présenter de l'intérêt au commun des lecteurs, un orateur plein de discernement et de goût. M. Frayssinous a passé même l'opinion qu'on auroit pu avoir de son talent. Son exorde a été grave et imposant. La religion, a-t-il dit, est lumière et vérité. Elle ne craint point l'examen; elle ne repousse point la discussion; elle ne nous oblige point à renoncer à notre raison. Si elle a quelque chose à redouter, ce sont les ténèbres de l'ignorance et les préjugés des passions, c'est cette légèreté qui se détermine d'après des préventions ou des accusations hasardées. L'orateur a divisé son discours en deux parties, dont la première a été destinée à montrer qu'une religion divine doit nécessairement avoir des mystères, et la seconde, que les mystères sont liés avec la morale. Les mystères sont ce qui est au-dessus de notre intelligence. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'une religion divine enseigne des dogmes de cette nature? Dieu est infini. Qu'y a-t-il d'étonnant que nous qui sommes finis, ne comprenions pas tout ce qu'il est et tout ce qu'il fait? Tout est plein de mystères. La nature nous en offre une foule qui n'ont

pu encore être expliqués. Toutes les sciences presque ont leurs mystères. L'orateur, après avoir réfuté ses adversaires par une suite de raisonnemens pressans, leur a fait un dernier argument. Expliquons-nous une fois, a-t-il dit. Vous ne voulez pas de nos mystères. Mais que mettrez-vous à la place? Est-ce le froid athéisme? Mais ce système qui suppose ce monde existant sans Dieu, n'offre-t-il pas un mystère non plus au-dessus de notre raison, mais qui la contredit et la choque? Est-ce le fatalisme qui détruit une liberté dont nous avons le sentiment intérieur? Cette doctrine n'est-elle pas aussi en opposition avec le témoignage de notre conscience? Est-ce le matérialisme qui attribue à la matière un pouvoir inexplicable, ou le scepticisme qui nous laisse sur la religion dans une incertitude que nous regarderions comme une folie pour la conduite ordinaire de la vie? C'est peut-être le déisme, réfuge ordinaire des plus modérés d'entre les incrédules. Mais ce système a aussi ses mystères. Il admet un Dieu et une création. Conçoit-on bien la création?...... Mystères pour mystères, j'aime mieux ceux qui me viennent d'une grande autorité, qui sont dignes de Dieu, et qui le sont aussi de l'homme. Dans la seconde partie, M. l'abbé Frayssinous a montré la liaison des mystères avec la morale. Quelles hautes leçons pour la morale nous offrent les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption! Toute la vie du Sauveur, depuis la crèche jusqu'au calvaire, est le cours le plus éloquent de morale. Il en a appelé ici à la persuasion des chrétiens, à la piété de ces filles vertueuses et charitables qui trouvent dans les exemples du Fils de Dieu le plus fort aliment de leur dévouement et de leur ferveur, au témoignage de ses auditeurs mêmes. Il leur a rappelé ce jour où, dans leur jeunesse, ils furent admis, pour la première fois, à la table sainte, et il leur a demandé si alors ce grand mystère ne leur paroissoit pas un puissant encouragement à la vertu. Il a trouvé ainsi dans les dogmes les plus relevés de la religion, la source,

la base et l'appui de la morale la plus pure. Cette seconde partie a fini par une exhortation noble et pathétique à la jeunesse dont l'orateur étoit principalement entouré. Ce discours, qui a été écouté avec un vif intérêt, excitoit de temps à autre dans l'auditoire des témoignages muets d'approbation et d'admiration, qui prouvent que le goût du beau et du bon n'est pas perdu parmi nous, et qu'on sait apprécier les raisonnemens concluans, la diction éloquente, le choix, la méthode, la réserve, le jugement et la clarté d'un digne apologiste de la religion. On entendoit chacun, en sortant, se communiquer les impressions que lui avoit faites ce discours. Tous étoient honorables pour l'auteur, et ce qui sans doute est encore plus précieux pour lui, toutes montroient que ses efforts n'étoient pas perdus, et qu'il avoit triomphé des préventions des uns et du froid dédain des autres.

Bruxelles. L'article de Louvain, inséré dans un des derniers numéros, n'est pas entièrement exact. Il est des règles établies en Belgique, comme dans tous les autres Etats catholiques, pour les relations avec la cour de Rome; loin de s'y soumettre, Mgr. Ciamberlani ne s'est présenté à aucune autorité. Au lieu de se contenter de prendre de simples informations, comme il paroît que cela lui étoit recommandé, il s'est permis, sans doute contre l'intention du souverain Pontife, de juger et de condamner publiquement la conduite des administrateurs légitimes du diocèse. Il n'a justifié auprès de personne les pouvoirs dont il se disoit porteur. Ce n'est donc pas un envoyé du chef de l'Eglise que l'on a renvoyé du pays, mais un inconnu, dont la conduite mystérieuse et peu discrète a dû attirer l'attention du gouvernement. Point de doute qu'un envoyé du saint Siége qui légitimera ses pouvoirs, ne soit toujours reçu en Belgique avec tous les respects et les égards qui sont dus à un représentant du chef commun des fidèles; d'autant plus que S. A. R. a déjà fait les premières démarches auprès de la cour

s Rome en lui envoyant un ministre, et qu'elle désire
i recevoir un de sa Sainteté pour arranger à l'amiable
utes les affaires de l'Eglise en Belgique. J'ai cru de-
oir vous communiquer ces détails, et vous prier de
s faire connoître à vos abonnés, parce que cette affaire
été rapportée diversement, et présentée d'une ma-
ière propre à jeter l'alarme dans l'esprit des personnes
ieuses, et à répandre du blâme sur un ministre qu'on
ent avec raison considérer comme le plus ferme appui
e la religion catholique dans la Belgique.

Nouvelles politiques.

Paris. La semaine dernière, au moment où le Roi alloit
rtir de son appartement pour se rendre à la messe, M. le
aréchal prince Berthier, se jetant à ses pieds, lui remit un
uleau contenant les titres de propriété de la terre de Gros-
is, que S. M. possédoit avant la révolution. Le Roi accueillit
maréchal avec beaucoup de bonté, prit le rouleau et le mit
ns sa poche. Mais après la messe, il a appelé le maréchal,
lui a dit avec grâce : *Voilà une heure que je suis proprié-
ire de Grosbois ; j'ai acquis le droit de disposer, et c'est à
us, M. le maréchal, que j'en fais présent.*

---

*éponses aux diverses objections des incrédules anciens et
modernes contre tous les livres de l'Ecriture sainte, par*
M. l'Abbé Duclot, ancien curé de Vins, en Sallas, diocèse
de Chambéri.

Tel est le titre d'un ouvrage dont on a répandu le *Prospec-
s*. Ce *Prospectus*, après avoir déploré l'inondation générale
: livres contre la religion, et surtout contre l'Ecriture
inte, annonce le nouvel ouvrage comme un abrégé des
eilleures réponses faites à ces livres. L'auteur pensant que
: ecclésiastiques, auxquels il destine principalement son
avail, n'ont ni le temps de lire, ni les moyens d'acheter tous
: traités des anciens et des modernes apologistes de la reli-
on, a cru se rendre utile à l'Eglise, en réunissant dans le

plus petit nombre de volumes et ces objections et ces réponses. Quelques personnes ont demandé là-dessus s'il n'y avoit pas quelque inconvénient à rassembler ces objections que tout le monde ne connoît pas. Les réponses seront-elles du moins bien choisies? Seront-elles concluantes? Cela dépend beaucoup du talent de M. l'abbé Duclot. On dit qu'il a déjà fait quelques ouvrages. Nous ne les connoissons pas : ainsi nous ne pouvons avoir aucune opinion sur le mérite présumé de la compilation qu'il annonce. Nous aimons à croire que s'il présente les objections dans toute leur force, il saura aussi y proportionner les réponses, et qu'il a assez de discernement, de jugement et de goût pour rendre la solidité de ces réponses sensible, et pour dissiper les nuages de l'irréligion. Nous aimons à croire qu'il a autant d'instruction que de zèle, et qu'il saura choisir et disposer ses matériaux dans le meilleur ordre. Son *Prospectus* n'est point mal fait, et peut prévenir favorablement pour lui. Cependant nous devons lui dire qu'on a trouvé ses volumes un peu minces. Ils ne doivent contenir que 448 pages. C'est bien peu de chose pour un in-8°. Je sais qu'il y a à cet égard dans ces dernières années d'illustres exemples, et que des auteurs très-renommés se sont mis sur le pied de nous donner de très-petits volumes qu'ils vendent fort cher. Il est tel ouvrage en trois volumes, qui pourroit être réduit à deux ou même à un. On emploie pour tromper le lecteur de petits artifices, un gros caractère, une justification très-courte, des lignes bien espacées, de grandes marges, de telle sorte qu'une page in-8°. ne contient tout au plus que ce que renfermoit autrefois une page in-12; et comme les volumes sont moins épais, il se trouve qu'un in-8°. peut renfermer un quart de moins que les anciens in-12. Chaque volume de Bullet renferme de 500 à 560 pages. Les volumes annoncés n'iront que jusqu'à 448. Quant au prix, il ne sera que de 3 fr. 50 cent. pour les souscripteurs. Les autres paieront 5 fr. Les livraisons, chacune de deux volumes, doivent paroître, suivant l'annonce, en avril, en juin et en août de cette année. L'auteur se flatte que vu l'importance du sujet la souscription sera bientôt remplie. Il promet que l'ouvrage sera imprimé avec soin. Un ecclésiastique de la capitale doit donner ses soins à l'impression. On souscrit, à Paris, au bureau du journal. Nous formons des vœux pour que cette entreprise ait tout le succès qu'elle mérite.

Vie de saint Bruno, instituteur de l'ordre des Chartreux; par M. Ducreux, *chapelain honoraire de l'Hôtel-Dieu de Rouen, avec cette épigraphe* : Ecce elongavi fugiens, et mansi in solitudine; à judiciis enim tuis timui (1).

L'UN des instituts qui a le plus honoré l'Eglise par la perfection de la vie cénobitique, est celui des Chartreux. D'autres ont commencé avec des réglemens aussi austères; mais peu à peu le relâchement s'y est introduit; il a fallu, ou mitiger la règle, ou rappeler ces établissemens dégénérés à leur sévérité première par des réformes. L'ordre des Chartreux n'a point eu besoin d'y avoir recours. Dans les derniers temps de son existence, il étoit à peu près tel qu'à son origine. Même éloignement du monde, même assujettissement à une retraite rigoureuse, même vie pénitente, même silence, même exactitude au jeûne et à tous les exercices d'une vie mortifiée.

A la vie contemplative et à la prière, les Chartreux joignoient le travail. Ils n'avoient, pendant l'année, que trois jours de travail commun; c'étoit au supérieur à en déterminer le genre; mais ils devoient être occupés dans leurs cellules. Avant l'invention de l'imprimerie, leur travail le plus ordinaire consistoit à transcrire des manuscrits. Quel nombre de

(1) 1 vol. in-12 de 470 pages; prix, broché, 3 fr. et 4 fr. franc de port. A Rouen, chez l'auteur; et à Paris, au bureau du Journal.

précieuses copies n'a pas dû sortir de ces mains laborieuses, pendant plus de trois cents ans qu'ils en ont fait leur occupation journalière, et quelle obligation doivent leur avoir les sciences et les lettres! Aussi la bibliothèque de la grande Chartreuse étoit-elle prodigieusement riche en manuscrits, et leur historien remarque qu'une magnifique argenterie leur ayant été offerte pour leur église, ils préférèrent des cuirs et des parchemins, qui leur étoient plus nécessaires, parce qu'ils servoient à leurs travaux habituels.

C'est à dom Ducreux, dernier prieur de la Chartreuse de Bourbon-lez-Gaillon, en Normandie, qu'on doit cette nouvelle Vie de saint Bruno. Il a su y faire entrer non-seulement ce qui concerne ce pieux fondateur, mais encore les commencemens de l'ordre, ses progrès, des anecdotes curieuses relatives à l'histoire ecclésiastique du temps, et à celle des Papes contemporains. Il appartenoit à un enfant de saint Bruno d'élever ce monument à la mémoire de son ordre, au moment où, avec toutes les institutions du même genre, il étoit prêt à disparoître de presque tous les pays de la catholicité, et il est consolant pour les ames religieuses de voir retracer dans son livre les mœurs et la vie presque céleste de ces respectables solitaires. Dom Ducreux paroît encore avoir été déterminé à cette entreprise par un autre motif. Quoique la vie de saint Bruno eût été souvent écrite en latin, jamais, dit-il, elle ne l'avoit été en notre langue. Il ne s'est pas rappelé que le P. de Tracy, Théatin, en avoit donné une en françois; Paris, 1786, in-12.

On sait que dans les anciennes Vies de saint Bruno, on donnoit pour motif de sa conversion le prodige

ı sa présence, dit-on, dans l'église de Paris, anoine (1), apporté pour ses obsèques, leva, eprises différentes, sa tête du cercueil, aux la quatrième leçon de l'office des morts, *res- :hi, répondez-moi*, et prononça successive- ; paroles, *par un juste jugement de Dieu je sé...., je suis jugé....., je suis condamné.* Dom soutient l'authenticité de cette histoire, que critiques, et particulièrement dom Mabillon teur Launoy, ont regardé comme une fable, n VIII a fait retrancher du Bréviaire romain, epuis l'a été de tous les autres Bréviaires. d'habiles gens, tels que Gerson et Saint- , aient été du même sentiment, c'est aujour- e opinion presqu'entièrement abandonnée, disent les critiques, on ne trouve de trace on cent cinquante ans après la mort de saint Dom Ducreux cite néanmoins un manuscrit aye de Grammont, qu'il dit être d'environ ı le fait est rapporté. Si cette date est juste, nvenir qu'elle se rapprocheroit beaucoup de de la conversion de saint Bruno. D'autres s loin, et prétendent qu'il est douteux que ino soit jamais venu à Paris, et qu'il est faux ût pris le bonnet de docteur.

qu'il en soit de cette anecdote, la nouvelle saint Bruno est écrite d'une manière extrê- édifiante. Elle fait bien connoître ce saint ıge, non moins célèbre par son esprit et les

---

auteurs qui rapportent cette histoire nomment ce Raymond, diacre, mort, disent-ils, en odeur de en 1084.

progrès qu'il avoit faits dans les sciences divines et humaines, que par sa vie pénitente. On y trouve des lettres de lui, écrites dans un latin pur et élégant, et qui marquent une plume exercée. Les pièces justificatives dont l'auteur a fait suivre l'ouvrage offrent de l'intérêt. On y voit que cet ordre avoit encore, dans les derniers temps, cent soixante-douze maisons, divisées en seize ou dix-sept provinces, sans en compter beaucoup qu'il avoit perdues ou qui avoient été supprimées; qu'il a produit un grand nombre de personnages qui ont illustré l'Eglise, et en ont occupé les premières dignités, comme celles de cardinaux, de patriarches, d'archevêques et évêques; que l'ordre n'a pas été moins fécond en écrivains utiles. Voltaire dit quelque part que D. Noel d'Argonne est le seul Chartreux qui ait cultivé la littérature. D. Ducreux cite plus de deux cent cinquante écrivains de son ordre. Tous sans doute ne sont pas également illustres; mais leur nombre prouve au moins que cet ordre ne regardoit pas le soin de composer des ouvrages comme indigne de lui, et qu'on savoit à la fois et s'y sanctifier par la piété et s'y adonner aux études. L.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. Les dames de la Visitation, dites Salésiennes, ayant obtenu le couvent de l'Humilité qui appartenoit autrefois aux Dominicaines, y ont célébré, le jour de la Sexagésime, la fête de leur saint fondateur. S. S. a voulu ajouter à l'éclat cette fête par sa présence. Elle s'est rendue en grand cortége dans leur église, et il y a eu cha-

pelle cardinalice. A dix heures et demie, S. Exc. Mgr. l'ancien évêque de Saint-Malo, ambassadeur extraordinaire de France, est venu honorer aussi la mémoire d'un saint qui appartient, en quelque sorte, à la France par ses ouvrages, par l'ordre qu'il a fondé, et par les relations qu'il y entretenoit. S. Exc. y a dit la messe, et a été reçue avec honneur par la supérieure, qui est Françoise, ainsi que plusieurs religieuses de sa communauté. Ces filles exilées avoient été accueillies à Rome avec bienveillance.

— S. S. continue de nommer aux places qui étoient vacantes, soit dans sa maison, soit dans les différentes chambres et tribunaux.

— Le cardinal Maury prépare une apologie de sa conduite, à laquelle il se flatte qu'il n'y aura pas de réplique. Elle sera volumineuse. Il compte, dit-on, la faire imprimer en Toscane, et il ne doute pas qu'elle n'ait un grand débit dans toute l'Europe, vu la réputation de l'auteur, et l'intérêt du sujet, qui offre néanmoins quelques épines. Mais S. E. est accoutumée à triompher des plus grandes difficultés.

— Le cardinal Castiglione, qui est mort le 9 janvier, étoit très-versé dans la théologie et les sciences canoniques. Il étoit associé de la Sapience, et avoit été président du collége germanique-hongrois, et secrétaire de la congrégation du bon gouvernement. La prélature de Saint-Yves et la commanderie du Saint-Esprit furent les premières récompenses de son mérite. Ayant été élevé au cardinalat, il remplaça le cardinal Antonelli comme grand pénitencier pendant son voyage à Paris, et depuis 1808 consacra tous ses soins au bien de son diocèse.

— Le docteur Poynter, vicaire apostolique de Londres, est arrivé à Rome. L'ambassadeur de France l'a

reçu avec distinction, lui et plusieurs autres Anglois, catholiques et anglicans, qui sont en ce moment à Rome. Il les réunit souvent à dîner dans son palais, et acquitte à leur égard la dette de la France, et surtout du clergé.

Paris. On dit dans un journal que tous les évêques de France vont être mandés à Paris pour prêter entre les mains du Roi un nouveau serment de fidélité, et qu'en cette occasion il leur sera fait des communications importantes. Nous croyons pouvoir assurer que ce bruit n'a pas de fondement. Il n'est pas question de faire prêter aux évêques un nouveau serment de fidélité; ils n'en ont même encore prêté aucun, et il est très-vraisemblable qu'on attendra pour le demander que tous les arrangemens soient terminés.

— M. l'abbé Legris-Duval répétera, le 22 de ce mois, dans l'église Saint-Thomas d'Aquin, le discours qu'il prononça, le mois dernier, dans l'église de l'Assomption. Le produit sera encore destiné au soulagement des habitans de Méry-sur-Seine, et de tout le département de l'Aube, dont les maisons ont été ravagées et incendiées. Le jour choisi pour prononcer ce discours sera précisément l'anniversaire de l'incendie de Méry. On ne doute pas que les personnes riches et charitables ne s'empressent de répondre à cet appel de la religion, surtout dans un temps particulièrement consacré à la piété, et à une époque qui nous rappelle tant de malheurs et de fléaux, dont plus heureux que tant d'autres, nous avons été délivrés dans cette capitale.

— M. le marquis de Rivière, ambassadeur de France à Constantinople, est parti, le 14 février, pour se rendre à sa destination. Il doit s'embarquer à Toulon. Sa mission n'est pas seulement importante sous le rapport politique, elle le sera aussi sous le rapport religieux. On sait qu'autrefois les ambassadeurs du Roi très-chrétien près la Porte étoient les protecteurs nés des chrétiens de

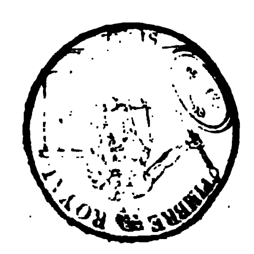
ces contrées. Ils étoient leur refuge contre les avanies des bachas, favorisoient le zèle des missionnaires, et soutenoient par leur crédit ces églises chancelantes et persécutées. Cet honorable patronage étoit à la fois religieux et politique. Il avoit été interrompu comme tout ce qui étoit grand et utile. Il va reprendre aujourd'hui sous un ambassadeur qui est instruit des intentions salutaires de S. M., et qui, pénétré lui-même des sentimens de religion, aura le bonheur de rendre à la France son influence pour le bien de l'Eglise, et de servir la cause du christianisme dans ces pays, où elle rappelle tant de beaux souvenirs, et où sa gloire passée forme un si grand contraste avec sa situation présente. Les chrétiens d'Asie vont être consolés en apprenant qu'il leur arrive un protecteur, et la délivrance de l'Europe sera aussi, en quelque sorte, celle de ces pays lointains.

LYON. Il y a eu dans cette ville, le dimanche 12 février, une cérémonie religieuse, qui a été fort intéressante par elle-même et par les circonstances qui l'ont accompagnée. Il y avoit dans l'hôpital-général une trentaine de militaires qui étoient en convalescence. Ils n'avoient pas fait leur première communion, quoique quelques-uns d'eux fussent âgés de plus de quarante ans. Touchés, pendant leur séjour dans l'hôpital, des soins charitables qu'on y donne aux malades, et auxquels ils devoient peut-être leur retour à la santé, frappés des leçons qu'ils y avoient entendues, et des exemples de vertu qu'ils y avoient sous les yeux, ils avoient témoigné le désir de ne point sortir de la maison sans réparer le passé par un grand acte de religion. Ils s'y sont disposés avec cette ardeur, cette droiture et cette franchise qui conviennent si bien à un militaire loyal. Leur zèle à écouter les instructions et à mériter la grâce de la réconciliation a été vif et soutenu. Leur première communion s'est faite dans l'église de l'hôpital, en présence des administrateurs, et au milieu d'un grand con-

cours de fidèles. Tous portoient l'uniforme de leurs corps. On étoit édifié de leur attitude recueillie. La cérémonie a été un instant troublée par un accident arrivé à l'un d'eux, qui s'est trouvé mal. On l'a emporté à la sacristie, et on lui a donné des secours. Mais à peine s'est-il senti mieux, qu'il a demandé à être reconduit à l'église, afin de ne pas se priver des grâces qui l'attendoient. Un discours simple, mais touchant et instructif, leur a été adressé par M. Charpin, qui leur a montré, par de grands exemples, que la religion s'allie bien avec le métier des armes, et qu'un soldat n'en est que plus brave, plus estimable, plus exact à la discipline et soumis à ses chefs, quand il est animé par les sentimens d'un chrétien. Il y a eu un temps en France où chaque régiment avoit son saint, et dans le dernier siècle encore, le marquis de Fénélon, blessé à Raucoux; le marquis de Montcalm, tué à Quebec; le général de Chabrié, tué à Bergen, le 13 avril 1759 (1), le chevalier de Gomer, etc. etc., étoient à la fois des militaires distingués et de bons chrétiens. Ces temps ne pourroient-ils pas revenir sous un Roi chrétien, et sous des Princes qui donnent l'exemple de la piété comme de la loyauté? Nos trente soldats ont écouté avec attention le discours qui leur étoit adressé, et après la communion, ils ont promis de servir fidèlement Dieu et le Roi. L'accent qu'ils ont mis à cette promesse fait espérer qu'ils la tiendront. Cette cérémonie a singulièrement édifié les assistans, qui se réjouissoient de voir des militaires donner à la religion des consolations puissantes, et à leurs camarades des exemples honorables.

---

(1) Ce héros chrétien mérite d'être connu. Modèle de bravoure, de zèle et de dévouement, il étoit parvenu, par son mérite, au grade de général d'artillerie, et avoit servi, sous Louis XV, à Fontenoy. Il est auteur d'*Heures militaires*, qui étoient fort répandues autrefois. Le jeudi-saint, veille de sa mort, il avoit fait ses pâques et son testament. Il étoit chéri et respecté dans son corps, où ses exemples se perpétuèrent long-temps.



Nouvelles politiques.

Paris. C'est aujourd'hui, 22 février, que la cour de cassation est installée, avec pompe, au Palais de Justice, par M. le chancelier. L'ordonnance de S. M. qui lui donne son organisation définitive est trop importante pour n'être pas citée ici toute entière :

Louis, etc.

Les Etats ne fleurissent que par la justice; elle fait au dehors la gloire et la force des empires; c'est elle qui au dedans est la plus sûre garantie de l'honneur et de la fortune des citoyens, et le lien commun des familles.

Le droit et les devoirs de la royauté nous prescrivent de remettre à des tribunaux l'administration de la justice, que plusieurs de nos prédécesseurs rendirent autrefois eux-mêmes à leurs sujets. Toute justice émane du Roi (art. 57 de la charte); mais nous en déléguons l'exercice à des juges dont la nomination nous est exclusivement réservée, et auxquels l'irrévocabilité que notre institution leur imprime assure cette indépendance d'opinion qui les élève au-dessus de toutes les craintes comme de toutes les espérances, et leur permet de n'écouter jamais d'autre voix que celle du devoir et de la conscience.

La plupart des magistrats de notre royaume attendent avec impatience l'institution royale qui va consacrer le reste de leur existence aux fonctions dans lesquelles nous les aurons établis ou maintenus; mais nous devions avant tout chercher et recueillir tous les renseignemens qui pouvoient éclairer ou diriger nos choix; nous voulions encore préparer à l'avance des fonds de retraite pour les magistrats que l'âge ou les infirmités mettoient hors d'état de continuer leurs utiles services; désirant que tous ceux qui laisseront dans nos tribunaux d'honorables souvenirs emportent avec eux des récompenses méritées de leurs longs services, et que ces récompenses elles-mêmes deviennent autant d'encouragemens pour ceux qui les remplacent.

Nous commençons l'institution générale des juges par la

cour de cassation, la première de nos cours dans l'ordre hiérarchique des tribunaux, où elle est spécialement chargée de maintenir l'observation rigoureuse des lois et des formes tutélaires de la vie, de l'honneur et des propriétés de tous nos sujets.

Cette cour, qui a déjà rendu de grands services, les continuera avec un nouveau zèle quand nous aurons définitivement réglé sa composition, quand chacun de ses membres tiendra de nous des pouvoirs dont notre institution aura assuré l'irrévocabilité, et qu'aucun d'eux ne sera plus distrait de ses importans travaux par des inquiétudes sur son avenir. La même sécurité passera de la cour de cassation aux autres cours et tribunaux de notre royaume, parce que le très-petit nombre de changemens que nous aurons faits dans les personnes rassurera tous ceux qui pouvoient en craindre, et devenant comme le type des changemens qui nous resteront à faire, suffira presque pour les produire.

A ces causes, sur le rapport de notre amé et féal chevalier, chancelier de France, le sieur Dambray, commandeur de nos ordres,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La cour de cassation restera telle qu'elle est réduite, au nombre de quarante-neuf membres, y compris un premier président et trois présidens.

Le parquet restera composé d'un procureur-général et de six avocats-généraux.

Elle continuera d'avoir un greffier en chef nommé par nous, et quatre commis-greffiers nommés par le greffier en chef.

2. Nous avons nommé et nommons, institué et instituons membres de la cour de cassation, savoir :

Premier président, le sieur de Sèze.

Présidens, les sieurs Barris, président actuel ; Henrion de Pensey, *idem ;* Brisson, président à la cour royale de Paris.

Conseillers, les sieurs Bailly, Cochard, Coffinhal-Dunoyer, Schwendt de Saint-Etienne, Lasaudade, Audier-Massillon, Aumont, Babille, Basire, Borel de Bretizel, Boyer, Brillat de Savarin, Busschop, Cassaigne, Chasle, Gandon, Liger de Verdigny, Minier, Pajon, Poriquet, Rataud, Rousseau, Ru-

perou, Sieyes, Vallée, Vasse de Saint-Ouen, Vergès, Zangiacomi, Carnot, Botton-Castellamonte, Lefessier de Grandprey, Chabot, Favart de Langlade, Lassagny, conseillers actuels; Pinson de Menerville, ex-président à la cour des aides; Clausel de Coussergues, conseiller à la cour de Montpellier; Olivier, avocat-général à la cour royale de Grenoble; Blondel d'Aubers, conseiller à la cour royale de Paris; Pajot de Marcheval, maître des requêtes, honoraire; Jaubert, conseiller d'Etat, honoraire; Legonidec, ex-procureur-général à la cour de Rome; Robert de Saint-Vincent, conseiller à la cour royale de Paris.

3. Nous nommons pour remplir les fonctions de notre procureur-général le sieur Mourre, président actuel de la cour;

Et pour remplir les fonctions d'avocats-généraux, les sieurs Jourde, Le Coutour, Giraud-Duplessis, Joubert, avocats-généraux actuels; Le Beau, conseiller à la cour royale de Paris; Freteau de Peny, avocat-général en la même cour.

Signé, LOUIS.

— Les nouvelles officielles de Vienne nous apprennent enfin l'heureuse issue des discussions relatives à la Saxe. Le légitime souverain de ce pays conserve sa couronne. Il devra seulement faire quelques cessions au roi de Prusse. Ainsi il ne sera point porté atteinte au principe de la légitimité des souverains, qui, ainsi que le prince de Talleyrand le fait observer dans sa note du 19 décembre, est le premier et le plus important des principes de politique, puisque c'est de lui que dépendent et l'existence des Etats, et le salut des peuples.

Le royaume de Saxe contenoit deux millions d'habitans; il en conservera environ treize cent mille.

Les possessions des maisons ducales de Saxe et des princes de Scharwzburg et de Reuss, qui se trouvent enfermées dans la circonscription du royaume de Saxe, en formeront, en quelque sorte, des dépendances. La population réunie de ces Etats et du royaume de Saxe forme encore une masse de plus de deux millions d'individus, qui, interposée entre les possessions de la Prusse et celles de l'Autriche et de la Bavière, préviendra les froissemens qu'auroient inévitablement

amenés leur contact immédiat. La ville de Leipsick ne changera point de maître. Centre d'un commerce très-étendu, il importoit beaucoup à l'Europe, sous le rapport de ses intérêts commerciaux, que ce point restât sous la domination d'un prince toujours intéressé à se maintenir en paix avec les grandes puissances.

Ainsi, sous le rapport des intérêts comme sous celui des principes, cette importante affaire a été terminée conformément aux vœux de la France et de l'Europe. Ce triomphe pacifique de la nouvelle politique françoise fait présager que l'issue générale du congrès nous sera également honorable.

— Une ordonnance de S. M., du 28 janvier, nomme M. Quatremère de Quincy, intendant-général des arts et des monumens publics, et règle ses attributions. Les amis des arts verront dans le choix d'un amateur si distingué, une preuve éclatante de la protection que S. M. leur accorde. On croit que le Roi a voulu récompenser à la fois, et les talens de M. de Quincy, et son dévouement à une cause honorable. M. de Quincy s'étoit soustrait par la retraite aux persécutions et à la faveur d'un gouvernement usurpateur, et il a recueilli d'une bouche auguste les témoignages les plus flatteurs de satisfaction pour son courage et sa fidélité. Il publie en ce moment un ouvrage du plus grand intérêt pour les arts, l'*Histoire de l'Art antique*, et a obtenu de le dédier au Roi. L'épître dédicatoire, que nous avons vue, est, dans sa brièveté, un modèle de délicatesse, de mesure et de goût.

—M. de Sèze, premier président de la cour de cassation, et M. Mourre, procureur-général, ont prêté serment, le 16 février, entre les mains du Roi. Au moment où M. de Sèze, à genoux, prêtoit le serment, S. M. lui a dit : *M. de Sèze, c'est pour la cour de cassation que je vous ai nommé son chef. Je veux maintenant faire quelque chose pour moi, et pour la famille royale ; je vous nomme trésorier de l'ordre du Saint-Esprit. M. le chancelier vous recevra.* S. M. a alors donné elle-même le cordon bleu au défenseur de Louis XVI.

— M. le duc d'Angoulême et Madame partiront pour Bordeaux, le lundi 27. LL. AA. RR. coucheront successivement à Orléans, à Bourges, à Châteauroux, à Limoges et

à Périgueux. Elles passeront dix jours à Bordeaux, après quoi, M. le duc d'Angoulême ira visiter les côtes de la Méditerranée, et MADAME reviendra par Poitiers, Tours et Chartres.

Sur l'enterrement des comédiens.

Un chevalier romain, Labiénus, forcé par César de monter sur le théâtre, exhaloit sa douleur avec amertume : *Ainsi donc,* disoit-il, *après une vie sans reproche, sorti chevalier de ma maison, j'y rentrerai mime.* Il sentoit quelle tache une telle action imprimoit à son nom. Les chevaliers romains pensoient comme lui. Car on rapporte que jugeant qu'il s'étoit rendu indigne de siéger parmi eux, ils refusèrent de lui faire place lorsqu'il vint pour prendre son rang dans son ordre. Il ne paroît pas que l'on ait crié alors au fanatisme et à la superstition. Les amis de Labiénus n'étoient pas aussi éclairés qu'on l'est de nos jours. Ce n'est pas que les mœurs des Romains fussent alors très-sévères; mais, quoique déjà corrompus, ils regardoient comme vil un état où l'on se consacroit à amuser les autres, où l'on pouvoit être sifflé impunément, où l'on étoit exposé aux caprices et aux outrages de la multitude sans avoir le droit de les repousser. On dit qu'aujourd'hui, que nous avons secoué beaucoup de préjugés, on s'est aussi défait de celui-là, et qu'on voit les comédiens d'un autre œil. Il me semble cependant qu'il reste encore parmi nous quelques traces d'une prévention qui est d'ailleurs de tous les âges et de toutes les nations. J'entends dire qu'en plusieurs circonstances le public fait assez sentir aux comédiens l'opinion qu'il a d'eux. Pour un acteur dont le talent lui plaît, et que, pour cela, il traite avec indulgence, combien d'autres qu'il accable de déboires, de marques de mépris! Quelle idée a t-on généralement des comédiennes? Quel père, même avec les idées les plus libérales, ne regarderoit comme un malheur et une tache pour sa famille que son fils se consacrât à cette profession? quelle mère bien née ne se croiroit condamnée à la honte et aux larmes si elle ne pouvoit détourner une fille chérie de suivre la même carrière? Quel est donc cet état

où l'on rougiroit de voir entrer un des siens, où l'on n'oseroit même chercher sa société?

Si telle est l'opinion qui domine dans le monde, peut-on trouver étonnant qu'elle règne dans l'Eglise, qui a toujours pris autant de soin de conserver le dépôt de la morale que celui de la foi? L'Eglise, en attachant une note peu honorable à une condition décriée pour ses mœurs, a fait un acte de sagesse. Par-là elle prémunit ses enfans contre la contagion du mauvais exemple; et sa sévérité, si c'en étoit une, mériteroit l'approbation du philosophe ami des mœurs et zélé pour leur pureté.

Une actrice meurt. Qu'elle ait été fameuse ou obscure, c'est ce qui importe peu. Qu'elle ait fait du bruit pendant sa vie, ce n'est pas une raison pour en faire tant pour elle après sa mort. Ses amis vouloient honorer sa mémoire; ils avoient un moyen bien simple. Un corbillard bien décoré, un nombreux cortége, tous les signes du deuil, une longue file de voitures, toute cette pompe profane qui auroit traversé les rues, auroient convenu à leur héroïne. Sont-ils bien sûrs qu'elle eût trouvé bon qu'on la traînât à l'église? Elle qui n'y paroissoit pas de son vivant, eût-elle souhaité y aller après sa mort? Elle n'avoit peut-être pas entendu de messe en sa vie; pourquoi lui donner le chagrin d'en célébrer une devant son corps? Elle regardoit en pitié les prières de l'Eglise; ne l'affligez pas en en récitant pour elle. Si elle avoit encore un souffle de vie, combien elle seroit honteuse et indignée du spectacle que vous lui mettez sous les yeux! Oubliez-vous ce qu'elle a dit cent fois:

Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense;
Notre crédulité fait toute leur science.

Ces vers, dont elle a fait retentir les voûtes des théâtres, qu'elle répétoit, dit-on, avec un accent si expressif, et que vous applaudissiez avec tant de complaisance, vous avertissent de son chagrin de vous voir recourir, en son nom, au ministère des prêtres. Elle ne les a point appelés sur son lit de mort. Suivez les intentions de cette femme forte; ne les appelez pas non plus pour prier sur son cercueil.

peut-être que ceux qui se montroient si empressés pour
r des obsèques religieuses à leur camarade, y étoient
ar des sentimens de religion et de piété. Non; quoi-
ıtumés à jouer des sentimens qu'ils n'ont pas, ils n'ont
is ce masque. Ils veulent une messe, et ils ne croient
messe. Ils réclament des *oremus*, et ils rient des *ore-*
; ne vont pas plus que la défunte à l'église; mais ce
il leur a plu d'y aller. Leur désir étoit même si vif
renversé tous les obstacles? L'église est fermée, on
portes. On appelle des prêtres en criant contre les
Le lieu saint retentit de clameurs. C'est au pied même
l qu'on invective contre le fanatisme et la superstition.
le s'amasse; on l'exaspère par d'adroites impostures.
lit que c'est une ingratitude de ne point vouloir ac-
e prières à celle qui rendit le pain bénit quinze jours
ınt; qui donna alors vingt-cinq louis pour les pau-
i, par son testament, leur lègue douze mille francs.
crédule ajoute foi à ces dons généreux d'une femme
poursuivie par ses créanciers, et le tumulte aug-
Enfin, par un dernier artifice, on fait entendre dans
m nom révéré. On suppose des ordres émanés d'une
ıuguste. Cette feinte (car nous savons que c'en étoit
ıssit. On obtient un *de profundis*, chanté avec le re-
ent que l'on peut imaginer, et le cortége sort fier
:toire si glorieuse.

lle conduite est-elle, dans le dessein de ses auteurs,
nage rendu aux morts ou une insulte aux vivans?
oit une note d'infamie attachée à la privation des cé-
religieuses, je concevrois mieux cet empressement
les prières de l'Eglise. Mais grâces au progrès de
ères, on n'est pas flétri aux yeux du monde pour
é de ces derniers honneurs. Beaucoup de gens s'en
ıt, et leur famille n'est pas, que je sache, réputée
our cela.

énement a donné lieu à des jugemens fort divers.
de la religion s'en sont affligés; ses ennemis en ont
. On a renouvelé, à cette occasion, les vieilles ac-
d'intolérance, de fanatisme et de superstition. Mais,
, où est ici l'intolérance? Quel tort vous fait l'Eglise
efusant ses prières? elle ne vous ôte que ce dont vous

vous vantez de ne pas vous soucier. Si elle alloit vous insulter dans vos maisons, vous auriez sujet de vous plaindre ; mais c'est vous qui venez l'insulter chez elle, et qui l'appelez intolérante. Elle est superstitieuse quand elle remplit ses cérémonies, et elle est encore superstitieuse quand elle vous les refuse. Elle seroit fanatique si elle envoyoit ses bédeaux jeter le désordre dans vos spectacles, et elle l'est encore quand c'est vous qui envoyez vos familiers mettre le trouble dans ses temples. Il y a un proverbe un peu trivial, mais très-vrai ; c'est que *le charbonnier est maître chez soi ;* et de même qu'on trouveroit ridicule que les prêtres vinssent faire la loi dans une salle de comédie, on peut aussi trouver étrange que les comédiens veulent être les plus forts à l'église.

Si quelque chose appartient à l'Eglise, c'est ce qui se passe dans les lieux consacrés à la prière. Si elle est maîtresse de quelque chose, c'est d'accorder ou de refuser ses suffrages. Un philosophe même lui a reconnu ce droit. Le ministre Turgot, dans un de ses écrits qui a eu la sanction de ses amis, puisqu'ils en ont fait trois ou quatre éditions successives, tant ils en ont trouvé les principes à leur gré, le ministre Turgot dans *le Conciliateur*, se fait à lui-même cette question : *On m'a demandé en lisant cet ouvrage si le Roi au moins ne pourroit pas connoître des refus de sépulture.* Et il répond : *L'inhumation du corps, le plus ou moins de pompe (je ne parle pas de pompe sacrée), voilà ce qui regarde le magistrat. Les prières, les cérémonies, le lieu saint où doivent reposer les os des morts, voilà le patrimoine de l'Eglise. Il faut donc la laisser maîtresse d'en disposer. Elle ne peut accorder la sépulture qu'à ceux qu'elle regarde comme ses enfans. Vouloir la forcer à le faire, c'est l'obliger à traiter comme un des siens celui qu'elle a toujours proscrit ; c'est envier au véritable fidèle un droit que lui seul peut avoir sur les prières des ministres de sa religion.* (OEuvres de Turgot, tom. II, pag. 421, dans l'édition donnée à Paris, en 9 volumes, chez Delance, 1808, et années suivantes). Ainsi raisonnoit un magistrat qui n'a pas été accusé de trop favoriser l'Eglise. M. le curé de Saint-Roch a donc en sa faveur les usages de l'église gallicane et les règles prises dans la nature même des choses, la décision de son supérieur, et l'autorité d'un philosophe. Il peut avec de tels suffrages se consoler du reste.

L'ABONDANCE des matières nous a forcés à ne pas suivre l'ordre ordinaire de notre Journal, et à consacrer entièrement ce numéro aux nouvelles. L'ordonnance sur l'Université intéressoit un trop grand nombre de nos lecteurs, pour que nous ne l'insérassions pas toute entière, et on verra par le choix du caractère que nous avons pris, que nous avons fait ce qui étoit en nous pour qu'elle occupât le moins de place possible. Nous avons aussi beaucoup resserré tout ce qui regarde la Cour de Cassation, et nous avons vivement regretté de ne pouvoir mettre en entier le beau discours de Mgr. le chancelier.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. *Calomniez toujours, il en restera quelque chose.* C'est une devise fort connue, et chère aux gens de parti. Il y a long-temps qu'on la met en pratique. Dans ce moment même on en fait un usage très-actif. Il circule dans les sociétés, et surtout dans le peuple, une calomnie atroce contre un curé de Paris. La version varie beaucoup, selon les différens quartiers; car en passant par tant de bouches, il est tout simple qu'elle se modifie de mille manières. Mais, il faut être juste, l'esprit est partout le même, et le fond de l'histoire tend également à déshonorer un prêtre. C'est un grand avantage sans doute. Cependant ce n'est pas le tout d'être méchant et scandaleux; il faudroit encore, s'il étoit possible, mettre quelque apparence de vérité dans ses récits. M. Laplanche, curé des Quinze-Vingts, est ma-

lade et dans son lit depuis six semaines. Il est attaqué d'obstructions et d'hydropisie, qui inquiètent ses amis. Une consultation de médecins graves et éclairés le certifie. Du reste, il n'a point été battu, parce qu'il ne s'est point exposé à l'être, et il est assez singulier que l'on ait précisément choisi, pour le héros d'un roman si mal tissu, un homme qui n'est pas sorti de chez lui depuis long-temps. Le fait est donc destitué de toute vraisemblance. N'importe, on le racontera, on le répétera, on le fera circuler dans toutes les classes, on en amusera les oisifs de la capitale et des provinces. Ce bruit favorisera la haine des uns et les moqueries des autres. On s'en servira pour exciter le peuple au mépris des prêtres, et pour leur peindre la religion sous de fausses couleurs. Déjà on dit que les rues retentissent de mille propos, tous plus outrageans les uns que les autres, le tout à l'occasion d'un fait faux. Plusieurs personnes, qui sont allées à la source, se sont convaincues que ce bruit est encore plus absurde que méchant. Récemment encore, M. l'abbé Monrocq nous a écrit pour nous faire part de ses informations. Nous n'insérons point sa lettre, parce que d'autres renseignemens nous étoient déjà parvenus, et que nous avions rédigé ce petit article. Mais les détails dans lesquels il entre achèvent de confirmer ce que nous avions appris, et les uns et les autres réunis, doivent tranquilliser les amis de la religion, qui s'étoient affligés de ce scandale, et qui ne connoissoient pas encore apparemment les intentions pures, l'esprit inventif, et la bienveillance des charitables auteurs de ces bruits.

Bruges. Les journaux françois n'ont pas rapporté très-exactement ce qui s'est passé à Gand, à l'occasion du *Te Deum*. Il n'étoit pas vrai de dire que le refus du clergé tînt à des sentimens peu favorables pour le gouvernement. Voici des détails très-sûrs de cette affaire. Le 30 janvier, M. le comte de Lens, maire de Gand, avoit pris un arrêté pour faire chanter un *Te Deum*, le sa-

medi 4 février, dans l'église cathédrale. Il s'étoit abstenu de s'entendre, sur ce sujet, avec l'évêché, comme il semble que cela étoit convenable; de sorte que les grands-vicaires, de leur côté, avoient annoncé, pour le dimanche 5, un *Te Deum* dans toutes les églises, et avoient chargé les curés d'en instruire leurs paroissiens. Cette annonce étoit affichée par toute la ville, et il n'étoit guère possible de changer cette invitation. Le maire, blessé du refus, fit publier, le 3 février, qu'il n'y auroit pas de *Te Deum* le lendemain, sans ajouter qu'il auroit lieu le dimanche suivant. Il paroît que ce magistrat ignoroit que l'usage, comme la convenance, veulent que, pour ces sortes de cérémonies, l'autorité civile s'entende avec la puissance ecclésiastique. Une lettre adressée aux évêques par le gouvernement de la Belgique, en date du 7 mars 1814, porte que c'est aux autorités ecclésiastiques à régler ce qui concerne la religion. Dans cette ville, qui fait partie du diocèse de Gand, les magistrats n'ont point pris l'initiative lors du dernier *Te Deum*. Nous espérons, du reste, que cette discussion n'aura pas de suite, que l'harmonie entre les deux puissances n'en sera pas troublée, et que le gouvernement approuvera la conduite d'ecclésiastiques que l'on ne sauroit soupçonner d'avoir des vues contraires à ses intérêts, et qui n'ont pas besoin de prouver combien ils sont satisfaits d'être délivrés du joug d'un despote. L'époque du 4 février, qui est l'anniversaire de la délivrance de Gand, sera toujours précieuse à leurs yeux, et leur empressement à en remercier la Providence est même remarquable en cette occasion.

Nouvelles politiques.

Paris. La Cour de Cassation a été installée le mardi 23 février. A onze heures et demie, Mgr. le chancelier est arrivé au Palais. Sa voiture étoit précédée d'un piquet de cavalerie. Ce chef de la magistrature a été reçu au pied du grand escalier, et conduit, au milieu d'une haie de

troupes, à la chapelle qui avoit été construite dans la grande salle du Palais. M. de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons-sur-Marne, et pair de France, a dit la messe, pendant laquelle les élèves du Conservatoire ont exécuté de la musique. On voyoit avec plaisir la magistrature reprendre ses formes antiques, et consacrer, par un acte religieux, l'ouverture de ses séances.

A midi et demi, la messe du Saint-Esprit étant terminée, la Cour, ayant à sa tête Mgr. le chancelier, a défilé au son d'une musique militaire, entre deux haies de troupes. Mgr. le chancelier, en simarre violette, a pris place sur un fauteuil élevé à la droite du trône. M. le premier président de Sèze s'est assis à la gauche du trône. MM. les présidens Barris, Henrion de Pensey et Brisson, les conseillers et les membres du parquet de la Cour ont pris leurs places accoutumées. Tous les membres étoient en grand costume, et les présidens revêtus de leurs épitoges.

Mgr. le chancelier a rappelé dans l'exorde de son discours les temps anciens où les rois de France rendoient eux-mêmes la justice à leurs sujets.

« Ces jours d'innocence, a-t-il dit, sont loin de nous. Les connoissances des juges ont dû s'accroître dans la même proportion que les affaires qui leur étoient soumises. Il étoit indispensable que la science du bien fît les mêmes progrès que la malice de l'homme; et, dans un combat presque continuel de l'homme contre les lois et des lois contre l'homme, les règles, si souvent éludées par la chicane et l'intrigue, ont dû se multiplier dans une proportion étrange. La multiplicité des procès devoit amener la multiplicité des juges; et pour établir une harmonie parfaite, une jurisprudence exacte entre ces tribunaux de tous les ordres, un tribunal régulateur, et nécessairement unique, devoit maintenir dans tous les mêmes formes de procédure, annuller tous les jugemens contraires, rappeler au besoin tous les juges à l'observation rigoureuse des formes et des lois tutélaires de l'honneur, de la fortune et des propriétés des citoyens.

Ces hautes fonctions furent long-temps réservées au conseil du Roi, et le Roi, quelquefois présent, et toujours représenté, examinoit, en quelque sorte, par lui-même, si les juges qui avoient rendu la justice en son nom avoient suivi fidèlement les règles qui leur étoient prescrites. Jamais la question de fait, et presque jamais la question de droit, n'étoit remise en jugement au conseil du Roi. Le conseil n'examinoit que la forme, ne recherchoit que les contraventions à la loi. C'est ainsi qu'il remplit pendant plusieurs siècles les fonctions qui lui étoient attribuées; fonctions tellement royales, que l'avis du conseil ne recevoit le caractère d'arrêt que d'une approbation formelle du Roi.

La Cour de Cassation, qui reprend aujourd'hui une nouvelle existence, a succédé sans réserve à ces attributions, auxquelles même elle en a joint plusieurs : telles que la police et la discipline des tribunaux, les jugemens de compétence et de prise à partie.

Nos formes de procédures en matière criminelle devant multiplier les recours en cassation, l'activité d'un tribunal divisé en plusieurs sections pouvoit seule suffire à ces immenses travaux. C'est ainsi qu'une Cour spéciale est devenue nécessaire pour le complément de la justice

dans ce grand royaume, et n'a pas cessé de l'être, quoique la France soit rentrée dans ses anciennes limites.

La sagesse du Roi, en laissant quelques places vacantes, se réserve d'éprouver si la réduction du territoire ne peut pas en permettre dans le nombre des magistrats qui la composent. Il importera toujours à la dignité d'une Cour unique, qu'elle soit assez nombreuse pour inspirer un grand respect par une grande réunion de lumières, de talens et de vertu.

Le retour du souverain légitime ouvre un champ plus vaste à l'action des lois, qui se taisent souvent au bruit des armes, et qu'on songeoit moins à réclamer quand la France, levée presqu'entière, ne s'occupoit que de combats. Sous un Roi qui ne veut régner que par l'amour, tout se fait par justice; et les tribunaux ne sont jamais plus occupés que sous un gouvernement qui s'interdit toutes les mesures arbitraires.

De là, Messieurs, le maintien provisoire de la Cour de Cassation à un nombre supérieur à celui qui avoit été jugé suffisant lors de sa première formation; de là aussi cette prévoyance royale qui veut assurer à tous ses membres une indépendance d'état qui leur garantît une indépendance absolue d'opinion.

Toute justice émane du Roi; c'est ainsi que s'exprime la Charte constitutionnelle. C'est le Roi qui nomme tous les juges. Il n'y a de juges inamovibles que ceux nommés par le Roi. Peu importe, par conséquent, que les juges existans aient été créés à vie par le dernier gouvernement. Toutes les inductions tirées de leur titre de création viennent échouer contre les dispositions précises de la Charte. Il n'y a que la nomination et l'institution du Roi qui puissent imprimer aux juges le sceau de l'inamovibilité.

Il tardoit donc à S. M. d'instituer les juges pour fixer toutes les incertitudes qu'ils pouvoient conserver sur leur sort.

Depuis plusieurs mois, l'intrigue et la malveillance s'agitent en mille manières pour leur inspirer des alarmes; recherches sur leurs opinions, sur celles mêmes de leurs corps; analyse de leurs principes; inquisition jusque sur leurs pensées; tous ces moyens ont été mis en avant pour affoiblir leur confiance, et pour ébranler leur fidélité.

Il n'appartient qu'au Roi de tranquilliser ces magistrats sur leur avenir. Sa volonté est beaucoup moins de réformer que d'affermir et de consolider les tribunaux. S'il nous est prescrit d'être sévères sur les torts de conduite, il nous est commandé d'être indulgens sur les torts d'opinions. Le zèle même avec lequel on a pu servir le gouvernement renversé, ne doit nous inspirer aucune prévention d'infidélité contre le gouvernement paternel que la Providence nous a rendu. La France entière s'est ralliée à son Roi; nous ne voyons plus autour du trône que des sujets fidèles, nous n'avons plus à craindre de partis contre un gouvernement légitime.

Tel est l'esprit qui a présidé au très-petit nombre de changemens que votre composition a reçus. La Cour de Cassation a rendu d'importans services. Considérée en masse, elle étoit composée de manière à mériter la confiance et l'estime publiques; mais quand il s'agissoit d'accorder des institutions individuelles, on ne peut se dissimuler qu'il s'y

trouvoit quelques individus auxquels le Roi ne pouvoit, sans blesser les convenances, accorder une institution qui devenoit une vraie nomination.

Ils étoient, au surplus, en très-petit nombre; et plusieurs s'étoient jugés en quelque sorte eux-mêmes, par une retraite volontaire, *trouvant sans doute qu'il y avoit des occasions où c'étoit réellement servir l'Etat que de s'abstenir de le servir.*

D'autres magistrats estimables se sont trouvés, par l'âge ou les infirmités, hors d'état de continuer leurs fonctions.

Si vous perdez un chef recommandable par ses connoissances et ses longs travaux, par son courage dans des circonstances difficiles, et par les persécutions dont il a partagé l'honneur, la sagesse du Roi, ne craignons pas de le dire, sa reconnoissance appelle à votre tête un des hommes de son royaume auxquels il a voué le plus d'estime; celui qui, liant à jamais son nom à l'époque la plus douloureuse de notre histoire, honora du moins sa patrie par un grand acte de dévouement, comme il avoit honoré le barreau par des talens supérieurs; et brava courageusement tous les dangers pour défendre, sans espoir de succès, la cause de tous les peuples, encore plus que celle de tous les rois.....

Le meilleur et le plus indulgent des Rois a pu renoncer au droit de punir, mais il s'est réservé celui de récompenser. Les haines s'éteignent; les crimes s'effacent; la vertu reste, et tôt ou tard elle reçoit sa récompense.

C'est aussi, Messieurs, le mérite et les talens comme la fidélité, qui motivent et justifient le choix des nouveaux magistrats que la sagesse du Roi vous associe.....

Dispensateurs d'une partie bien importante de l'autorité royale, vous ne l'exercerez que dans les termes de la loi et dans les formes qu'elle a si sagement établies. Dépositaires de l'autorité de la justice, vous l'appliquerez sans acception de personnes. Pendant que le Roi maintiendra de tout son pouvoir la Charte constitutionnelle qu'il a donnée à son peuple, vous vous conformerez soigneusement à son esprit, en ramenant tous les tribunaux à l'exécution stricte et littérale des lois dont vous devenez les premiers gardiens et les plus sûrs conservateurs.

Tel est, Messieurs, l'objet du serment que je suis chargé de recevoir, et qui va vous lier plus étroitement que jamais au service du Roi et de la patrie ».

La majesté du lieu, la solennité de la cérémonie et la haute dignité de l'illustre orateur, n'ont pu retenir les mêmes applaudissemens dont sa voix avoit coutume de faire retentir les voûtes de ce sanctuaire, où il n'a voulu rentrer qu'avec les fleurs de lis, à une époque où déjà les suffrages, les vœux, l'enthousiasme, les pressentimens du barreau annonçoient aux prodiges de sa jeunesse ce comble des honneurs de la magistrature où il est parvenu.

On a donné lecture de l'ordonnance du Roi portant institution de la Cour de Cassation. MM. les présidens, conseillers et avocats-généraux, ont individuellement prêté le serment de fidélité au Roi et d'exactitude dans leurs fonctions. M. le premier président et M. le procureur-général n'ont point réitéré cette formalité, ayant déjà été admis à prêter le même serment entre les mains du Monarque.

de Sèze, premier président, dont l'âge n'a point affoibli le bel
e, a prononcé un discours qui n'a pas été écouté avec moins
rêt. Il a parlé modestement de lui-même, et a payé, tour à tour,
but d'éloges à saint Louis, au Roi, à la mémoire de Malesherbes,
dre des avocats, etc.

Mourre, procureur-général, a pris à son tour la parole; nous ne
ns que l'exorde de son éloquent discours:

a séance doit se terminer par mon réquisitoire; elle va se terminer
par une expression de nos sentimens. Amour inviolable pour
Roi, respect pour cette Charte qui est le *palladium* de toutes
torités, zèle infatigable dans nos fonctions, justice égale pour
es citoyens; sollicitude pour la veuve et l'orphelin; voilà quelles
es fonctions; voilà quels seront les principes de notre conduite ».

le procureur-général a requis Mgr. le chancelier, président, de
nner le dépôt au greffe, et l'enregistrement de l'ordonnance
oi.

r. le chancelier a été reconduit jusque sur les degrés du grand
r du Palais par la cour entière, en passant au milieu des troupes
ne rangées sous les armes. Le tambour battoit au champ.

ORDONNANCES DU ROI.

uis, par la grâce de Dieu, etc.

ous ceux qui ces présentes verront, salut.

us étant fait rendre compte de l'état de l'instruction publique dans
royaume, nous avons reconnu qu'elle reposoit sur des institutions
ées à servir les vues politiques du gouvernement dont elles furent
age, plutôt qu'à répandre sur nos sujets les bienfaits d'une éduca-
morale et conforme aux besoins du siècle; nous avons rendu jus-
la sagesse et au zèle des hommes qui ont été chargés de surveil-
de diriger l'enseignement; nous avons vu avec satisfaction qu'ils
ient cessé de lutter contre les obstacles que les temps leur oppo-
, et contre le but même des institutions qu'ils étoient appelés à
e en œuvre; mais nous avons senti la nécessité de corriger ces
tions, et de rappeler l'éducation nationale à son véritable objet,
st de propager les bonnes doctrines, de maintenir les bonnes
s, et de former des hommes qui, par leurs lumières et leurs
s, puissent rendre à la société les utiles leçons et les sages exem-
qu'ils ont reçus de leurs maîtres.

us avons mûrement examiné ces institutions, que nous nous pro-
s de réformer, et il nous a paru que le régime d'une autorité uni-
t absolue étoit incompatible avec nos intentions paternelles et
l'esprit libéral de notre gouvernement;

e cette autorité, essentiellement occupée de la direction de l'en-
lé, étoit en quelque sorte condamnée à ignorer ou à négliger ces
s et cette surveillance journalière qui ne peuvent être confiés qu'à
utorités locales mieux informées des besoins, et plus directement
ssées à la prospérité des établissemens placés sous leurs yeux;
ue le droit de nommer à toutes les places, concentré dans les mains

d'un seul homme, en laissant trop de chances à l'erreur et trop d'influence à la faveur, affoiblissoit le ressort de l'émulation, et réduisoit aussi les maîtres à une dépendance mal assortie à l'honneur de leur état et à l'importance de leurs fonctions;

Que cette dépendance et les déplacemens trop fréquens qui en sont la suite inévitable, rendoient l'état des maîtres incertain et précaire, nuisoient à la considération dont ils ont besoin de jouir pour se livrer avec zèle à leurs pénibles travaux, ne permettoient pas qu'il s'établît entr'eux et les parens de leurs élèves cette confiance qui est le fruit des longs services et des anciennes habitudes, et les privoient ainsi de la plus douce récompense qu'ils puissent obtenir, le respect et l'affection des contrées auxquelles ils ont consacré leurs talens et leur vie;

Enfin, que la taxe du vingtième des frais d'études levée sur tous les élèves des lycées, colléges et pensions, et appliquée à des dépenses dont ceux qui la paient ne retirent pas un avantage immédiat, et qui peuvent être considérablement réduites, contrarioit notre désir de favoriser les bonnes études, et de répandre le bienfait de l'instruction dans toutes les classes de nos sujets;

Voulant nous mettre en état de proposer le plutôt possible aux deux chambres les lois qui doivent fonder le système de l'instruction publique en France, et pourvoir aux dépenses qu'il exigera, nous avons résolu d'ordonner provisoirement les réformes les plus propres à nous faire acquérir l'expérience et les lumières dont nous avons encore besoin pour atteindre ce but, et, en remplacement de la taxe du vingtième des frais d'études, dont nous ne voulons pas différer plus long-temps l'abolition, il nous a plu d'affecter, sur notre liste civile, la somme d'un million, qui sera employée, pendant la présente année 1815, au service de l'instruction publique dans notre royaume;

A ces causes, et sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur;

Notre conseil d'Etat entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Titre Ier. — *Disposítions générales.*

Art. Ier. Les arrondissemens formés sous le nom d'*Académies*, par le décret du 17 mars 1808, sont réduits à dix-sept, conformément au tableau annexé à la présente ordonnance. Ils prendront le titre d'*Universités*. Les universités porteront le nom du chef-lieu assigné à chacune d'elles. Les lycées actuellement établis seront appelés *Colléges royaux*.

2. Chaque université sera composée, 1°. d'un conseil présidé par un recteur; 2°. de facultés; 3°. de colléges royaux; 4°. de colléges communaux.

3. L'enseignement et la discipline dans toutes les universités seront réglés et surveillés par un conseil royal de l'instruction publique.

4. L'école normale de Paris sera commune à toutes les universités; elle formera, aux frais de l'Etat, le nombre de professeurs et de maîtres dont elles auront besoin pour l'enseignement des sciences et des lettres.



Titre II. — *Des universités.*

Section Ire. — *Des conseils des universités.*

5. Le conseil de chaque université est composé d'un recteur président, des doyens des facultés, du proviseur du collége royal du chef-lieu, ou du plus ancien des proviseurs, s'il y a plusieurs colléges royaux, et de trois notables au moins, choisis par notre conseil royal de l'instruction publique.

6. L'évêque et le préfet sont membres de ce conseil; ils y ont voix délibérative et séance au-dessus du recteur.

7. Le conseil de l'Université fait visiter, quand il le juge à propos, les colléges royaux et communaux, les institutions, pensionnats et autres établissemens d'instruction, par deux inspecteurs, qui lui rendent compte de l'état de l'enseignement et de la discipline, dans le ressort de l'Université, conformément aux instructions qu'ils ont reçues de lui. Le nombre des inspecteurs de l'Université de Paris peut être porté à six.

8. Le conseil nomme ces inspecteurs entre deux candidats qui lui sont présentés par le recteur.

9. Il nomme aussi, entre deux candidats présentés par le recteur, les proviseurs, les censeurs ou préfets des études, les professeurs de philosophie, de rhétorique et de mathématiques supérieures, les aumôniers et les économes des colléges royaux.

10. Les inspecteurs des universités sont choisis entre les proviseurs, les préfets des études, les professeurs de philosophie, de rhétorique et de mathématiques des colléges royaux, et les principaux des colléges communaux; les proviseurs entre les inspecteurs, les principaux des colléges communaux et les préfets des études des colléges royaux; ceux-ci entre les professeurs de philosophie, de rhétorique et de mathématiques supérieures des mêmes colléges.

11. Le conseil de l'Université peut révoquer, s'il y a lieu, les nominations qu'il a faites; en ce cas, ses délibérations sont motivées, et elles n'ont leur effet qu'après avoir reçu l'approbation de notre conseil royal de l'instruction publique.

12. Nul ne peut établir une institution ou un pensionnat, ou devenir chef d'une institution ou d'un pensionnat déjà établis, s'il n'a été examiné et duement autorisé par le conseil de l'Université, et si cette autorisation n'a été approuvée par le conseil royal de l'instruction publique.

13. Le conseil de l'Université entend et juge définitivement les comptes des facultés et des colléges royaux; il entend le compte des dépenses de l'administration générale rendu par le recteur, et il le transmet, après l'avoir arrêté, à notre conseil royal de l'instruction publique.

14. Il tient registre de ses délibérations, et en envoie copie tous les mois à notre conseil royal.

15. Il a rang après le conseil de préfecture dans les cérémonies publiques.

Titre III. — *De l'école normale.*

46. Chaque université envoie tous les ans à l'école normale de Paris un nombre d'élèves proportionné aux besoins de l'enseignement. Ce nombre est réglé par notre conseil royal de l'instruction publique.

47. Le conseil de l'Université choisit ces élèves entre ceux qui, ayant terminé leurs études de rhétorique et de philosophie, se destinent, du consentement de leurs parens, à l'instruction publique.

48. Les élèves envoyés à l'école normale y passent trois années, après lesquelles ils sont examinés par notre conseil royal de l'instruction publique, qui leur délivre, s'il y a lieu, un brevet d'agrégé.

49. Les élèves qui ont obtenu ce brevet, s'ils ne sont pas appelés par les recteurs des autres universités, retournent dans celle qui les a envoyés, et ils y sont placés par le recteur, et avancés suivant leur capacité et leurs services.

50. Le chef de l'école normale a le même rang et les mêmes prérogatives que les recteurs des universités.

Titre IV. — *Du conseil royal de l'instruction publique.*

51. Notre conseil royal de l'instruction publique est composé d'un président et de onze conseillers nommés par nous.

52. Deux d'entre eux sont choisis dans le clergé, deux dans notre conseil d'Etat ou dans nos cours, et les sept autres parmi les personnes les plus recommandables par leurs talens et leurs services dans l'instruction publique.

53. Le président de notre conseil royal est seul chargé de la correspondance; il présente les affaires au conseil, nomme les rapporteurs, s'il y a lieu, règle l'ordre des délibérations, signe et fait expédier les arrêtés, et il en procure l'exécution.

54. En cas de partage des voix, la sienne est prépondérante.

55. Conformément à l'article 3 de la présente ordonnance, notre conseil royal dresse, arrête et promulgue les réglemens généraux relatifs à l'enseignement et à la discipline.

56. Il prescrit l'exécution de ces réglemens à toutes les universités, et il la surveille par des inspecteurs-généraux des études, qui visitent les universités quand il le juge à propos, et qui lui rendent compte de l'état de toutes les écoles.

57. Les inspecteurs sont au nombre de douze; savoir : deux pour les facultés de droit, deux pour celles de médecine; les huit autres pour les facultés des sciences et des lettres, et pour les colléges royaux et communaux.

58. Les inspecteurs-généraux des études sont nommés par nous, entre trois candidats qui nous sont présentés par notre conseil royal de l'instruction publique, et qu'il a choisis entre les recteurs et les inspecteurs des universités, les proviseurs des facultés, les proviseurs préfets des études, et professeurs de philosophie, de rhétorique et de mathématiques supérieures des colléges royaux.

59. Sur le rapport des inspecteurs-généraux des études, notre conseil

royal donne aux conseils des universités les avis qui lui paroissent nécessaires; il censure les abus, et il pourvoit à ce qu'ils soient réformés.

60. Il nous rènd un compte annuel de l'état de l'instruction publique dans notre royaume.

61. Il nous propose toutes les mesures qu'il juge propres à améliorer l'instruction, et pour lesquelles il est besoin de recourir à notre autorité.

62. Il provoque et encourage la composition des livres qui manquent à l'enseignement, et il indique ceux qui lui paroissent devoir être employés.

63. Il révoque, s'il y a lieu, les doyens des facultés, et il nous propose la révocation des recteurs des universités.

64. Il juge définitivement les comptes de l'administration générale des universités.

65. L'école normale est sous son autorité immédiate et sa surveillance spéciale : il nomme et révoque les administrateurs et les maîtres de cet établissement.

66. Il a le même rang que notre Cour de Cassation et notre Cour des Comptes, et il est placé, dans les cérémonies publiques, immédiatement après celle-ci.

67. Il tient registre de ses délibérations, et il en envoie copie à notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, qui nous en rend compte, et sur le rapport duquel nous nous réservons de les réformer ou de les annuller.

Titre V. — *Des recettes et des dépenses.*

68. La taxe du vingtième des frais d'études imposée sur les élèves des colléges et des pensions, est abolie à compter du jour de la publication de la présente ordonnance.

69. Sont maintenus : 1°. les droits d'inscription, d'examen et de diplômes de grades, au profit des facultés; 2°. les rétributions payées par les élèves des colléges royaux et communaux au profit de ces établissemens; 3°. les rétributions annuelles des chefs d'institutions et des pensionnats au profit des universités.

70. Les communes continueront de payer les bourses communales et les sommes qu'elles accordent, à titre de secours, à leurs colléges; à cet effet, le montant desdites sommes, ainsi que les bourses, sera colloqué à leurs budjets parmi leurs dépenses fixes, et il n'y sera fait aucun changement sans que notre conseil royal de l'instruction publique ait été entendu.

71. Les communes continueront aussi de fournir et d'entretenir de grosses réparations, les édifices nécessaires aux universités, facultés et colléges.

72. Les conseils des universités arrêtent les budjets des colléges et des facultés.

73. Les facultés et les colléges royaux dont la recette excède la dépense, versent le surplus dans la caisse de l'Université.

74. Les conseils des universités reçoivent les rétributions annuelles des chefs d'institutions et de pensionnats.

75. Ils régissent les biens attribués à l'Université de France, qui sont situés dans l'arrondissement de chaque université, et ils en perçoivent les revenus.

76. En cas d'insuffisance des recettes des facultés, et de celles qui sont affectées aux dépenses de l'administration générale, les conseils des universités forment la demande distincte et détaillée des sommes nécessaires pour remplir chaque déficit.

77. Cette demande est adressée par eux à notre conseil royal de l'instruction publique, qui la transmet, avec son avis, à notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur.

78. Les dépenses des facultés et des universités, arrêtées par notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, sont acquittées sur ses ordonnances par notre trésor royal.

79. Sont pareillement acquittées par notre trésor royal, 1°. les dépenses de notre conseil royal de l'instruction publique; 2°. celles de l'école normale; 3°. les bourses royales.

80. A cet effet, la rente de 400,000 fr., formant l'apanage de l'Université de France, est mise à la disposition de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur.

81. De plus, et en remplacement provisoire de la taxe abolie par l'art. 68 de la présente ordonnance, notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur est autorisé par nous, pour le service de l'instruction publique dans notre royaume, pendant l'année 1815, à s'adresser au ministre de notre maison, qui mettra à sa disposition la somme d'un million à prendre sur les fonds de notre liste civile.

82. Les fonds provenant de la retenue du vingt-cinquième des traitemens dans l'Université de France, demeure affecté aux pensions de retraite : notre conseil royal est chargé de nous proposer l'emploi le plus convenable de ce fonds, ainsi que les moyens d'assurer un nouveau fonds pour la même destination dans toutes les universités.

Titre VI. — *Dispositions transitoires.*

83. Les membres de notre conseil royal de l'instruction publique qui doivent être choisis, ainsi qu'il est dit en l'article 52, les inspecteurs-généraux des études, les recteurs et les inspecteurs des universités seront nommés par nous, pour la première fois, entre toutes les personnes qui ont été ou qui sont actuellement employées dans les divers établissemens de l'instruction. Les conditions d'éligibilité déterminées audit article, ainsi qu'aux art. 10, 16 et 58, s'appliquent aux places qui viendront à vaquer.

84. Les membres des universités et des congrégations supprimées qui ont professé dans les anciennes facultés, ou rempli des places de supérieurs et de principaux de colléges, ou des chaires de philosophie et de rhétorique, comme aussi les conseillers, inspecteurs-généraux, recteurs et inspecteurs d'Académie, et professeurs de facultés dans l'Université de France qui se trouveroient sans emploi par l'effet de la présente ordonnance, demeurent éligibles à toutes les places.

85. Les traitemens fixes des doyens et professeurs des facultés, et ceux des proviseurs, préfets des études et professeurs des colléges royaux, sont maintenus.

86. Les doyens et professeurs des facultés qui seront conservées, les proviseurs, préfets des études, et professeurs de colléges royaux, les principaux et régens des colléges communaux présentement en fonctions, ont les mêmes droits et prérogatives, et sont soumis aux mêmes règles de révocation que s'ils avoient été nommés en exécution de la présente ordonnance.

Mandons et ordonnons, etc.

Signé, LOUIS.

LOUIS, etc.

Conformément aux articles 51 et 52 de notre ordonnance, en date du 17 de ce mois, portant réglement sur l'instruction publique,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Le sieur de Bausset, ancien évêque d'Alais, est nommé président de notre conseil royal de l'instruction publique.

2. Sont nommés conseillers en notre conseil de l'instruction publique :

Le comte Pastoret, pair de France; le sieur Villaret, ancien évêque de Casal; l'évêque de Chambéri; le sieur Delamalle, conseiller d'État en notre conseil; le sieur Faget de Baure, président en notre cour royale de Paris; le sieur Delambre; le sieur Cuvier; le sieur Bonald; le sieur Guéroult; le sieur Royer-Collard; le sieur Quatremère de Quincy.

3. Les sieurs Nougarède, Legendre, Jussieu et Desrenaudes, sont nommés conseillers honoraires en notre conseil royal de l'instruction publique.

4. Le sieur Gueneau de Mussy est nommé secrétaire du conseil. Il jouira, en cette qualité, du rang et du traitement d'inspecteur-général des études.

Donné à Paris, le 17 février 1815. *Signé*, LOUIS.

LOUIS, etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Le président de notre conseil royal de l'instruction publique jouira, en cette qualité, d'un traitement annuel de 40,000 fr.

2. Les conseillers en notre conseil royal de l'instruction publique jouiront d'un traitement annuel de 12,000 fr.

3. Le traitement des inspecteurs-généraux demeurera fixé à la somme de 6000 fr., non compris les frais de tournée.

4. Ceux d'entre les anciens conseillers titulaires, inspecteurs-généraux, receveurs et inspecteurs d'académies qui n'ont pu ou ne pourront être actuellement maintenus dans leurs fonctions, recevront une pension de retraite égale à leur traitement entier s'ils ont plus de soixante ans, et à la moitié dudit traitement, s'ils n'ont pas encore atteint leur soixantième année. Lesdites pensions seront prélevées sur les fonds affectés, par notre ordonnance du 17 février, aux dépenses de l'instruction publique.

Donné à Paris, le 17 février 1815. *Signé*, LOUIS.

Tableau indicatif des départemens compris dans le ressort de chaque université, conformément à l'article 1er. de l'ordonnance du Roi, en date du 17 février 1815.

1. *Université de Paris.* — Seine, Seine et Oise, Seine et Marne, Oise, Eure et Loir, Loiret, Loir et Cher, Yonne, Aube, Marne, Aisne, Ardennes.

2. *Université d'Angers.* — Sarthe, Mayenne, Maine et Loire, Indre et Loire.

3. *Université de Rennes.* — Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille et Vilaine.

4. *Université de Caen.* — Manche, Calvados, Orne, Eure, Seine-Inférieure.

5. *Université de Douai.* — Nord, Pas-de-Calais, Somme.

6. *Université de Nanci.* — Meuse, Moselle, Meurthe, Vosges.

7. *Université de Strasbourg.* — Bas-Rhin, Haut-Rhin.

8. *Université de Besançon.* — Haute-Saône, Doubs, Jura.

9. *Université de Grenoble.* — Isère, Mont-Blanc, Hautes-Alpes, Drôme, Rhône.

10. *Université d'Aix.* — Basses-Alpes, Var, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Corse.

11. *Université de Montpellier.* — Lozère, Ardèche, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Aude.

12. *Université de Toulouse.* — Arriège, Haute-Garonne, Tarn, Tarn et Garonne, Loir, Aveyron, Hautes-Pyrénées, Gers.

13. *Université de Bordeaux.* — Lot et Garonne, Dordogne, Gironde, Landes, Basses-Pyrénées.

14. *Université de Poitiers.* — Charente-Inférieure, Vienne, Charente, Deux-Sèvres, Vendée.

15. *Université de Bourges.* — Indre, Cher, Nièvre, Allier.

16. *Université de Clermont.* — Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Haute-Loire, Loire.

17. *Université de Dijon.* — Côte-d'Or, Haute-Marne, Saône et Loire, Ain.

LOUIS, etc.; nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Le baron Sylvestre de Sacy, membre de la Chambre des Députés et de l'Institut, est nommé recteur de l'Université de Paris.

2. Il jouira, en cette qualité, d'un traitement annuel de 12,000 fr.

3. Conformément à l'art. 7 de notre ordonnance, en date du 17 février, les sieurs Lefebvre-Gineau, Petitot et Marignié, sont nommés inspecteurs de l'Université de Paris, et continueront à jouir, en cette qualité, du traitement d'inspecteurs-généraux des études.

4. Sont nommés, en outre, inspecteurs de l'Université de Paris, les sieurs Frédéric Cuvier, François Becquey et Rousselle.

Sont nommés inspecteurs-généraux des études, les sieurs Chabot, conseiller en notre Cour de Cassation; Sédillez, membre de la Chambre des Députés; Royer-Collard, docteur en médecine; Dupuytren, docteur en chirurgie; l'abbé Frayssinous; Noël, Rendu, Roger, Coiffier, Poinsot, d'Andrezel et Budan.

Histoire de France pendant les guerres de religion, par M. Lacretelle (1).

PREMIER ARTICLE.

Il est sans doute une foule de qualités nécessaires à un historien, l'esprit de recherches et de critique, la connoissance des sources et l'art d'y puiser, le talent de comparer les relations, de peser les témoignages, et de démêler la vérité au milieu des nuages et des contradictions, l'exactitude dans les récits, la sagesse dans les jugemens. Mais de toutes ces qualités, celle qui est peut-être à la fois la plus importante et la moins commune, c'est l'impartialité, le sang froid, la candeur. Le plus souvent on n'attend pas, pour asseoir son jugement sur les faits, qu'on les ait étudiés. On commence son travail avec une opinion toute établie. On a d'avance son systême, que l'on ne subordonne pas à ses recherches; mais auquel, au contraire, on subordonne les faits. C'est dans cet esprit qu'on réunit ses matériaux. On laisse de côté ce qui ne le favoriseroit pas, et on ne fait valoir que ce qui est conforme à cette intention arrêtée.

C'est bien pis encore quand l'auteur, doué d'une imagination brillante, cherche surtout à plaire à ses lecteurs, qu'il vise principalement à l'effet, qu'il veut à toute force mettre du mouvement et de l'intérêt. Alors il arrange son histoire comme un drame. Il lui

(1) 2 vol. in-8°.

faut des scènes, de petits tableaux. Tel fait présenté dans sa simplicité nue, n'auroit pas assez de sel. On le dispose dans un cadre brillant; on l'entoure d'accessoires agréablement imaginés. Il me semble voir cet écrivain se rendre compte à lui-même de son plan et de ses moyens d'exécution. Je me déclarerai pour tel parti, se dit-il d'avance. Ce parti a été longtemps comprimé. C'est sur lui qu'il faut jeter l'intérêt. Les principaux personnages de ce parti seront en première ligne sur le devant de mon tableau. Je veux que l'œil du spectateur se porte toujours sur eux. Je peindrai vivement leurs qualités, je couvrirai leurs défauts d'un nuage officieux. Quant aux personnages du parti contraire, ils seront dans l'ombre. Je dessinerai leurs figures de manière à les rendre repoussantes, j'exagérerai leurs torts, je dissimulerai ce qu'ils ont fait de mieux, ou je leur prêterai des intentions sinistres.

Je suis convaincu que plus d'un historien moderne a raisonné ainsi sans se l'avouer à lui-même, et encore plus, sans l'avouer aux autres. De là, cette espèce de travestissement général de l'histoire, qui a dû s'augmenter chez nous par l'habitude du théâtre, et par le besoin d'émotions vives et d'illusions brillantes. Un écrivain, accoutumé aux grands effets de la scène, veut encore les reproduire même dans un genre qui y est étranger. Il charge ses couleurs pour les rendre plus sensibles, il force ses portraits; il substitue l'idéal au réel, et ce qu'il croit beau à ce qui est vrai. Il ne veut pas laisser languir l'action; il la soutient habilement. Tel fait suspendroit l'intérêt ou le détourneroit sur d'autres personnages; il n'en parlera pas. Il procédera par une suite

le petites scènes bien liées entr'elles, et dans sa marche dramatique, il fera improviser à ses acteurs des Iiscours qu'il a composés, il groupera ses personnages l'une manière pittoresque, et il croira avoir obtenu un succès complet, si son récit, fortement tracé, indépendamment de la vérité historique, ne laisse jamais refroidir l'attention, et laisse dans l'ame du lecteur les impressions que l'auteur avoit à cœur d'y produire.

M. Lacretelle n'est pas sans doute un écrivain vulgaire; mais il n'est pas exempt de cet esprit de préoccupation, et surtout de cette importance attachée au mouvement et à l'intérêt, qui ne doit pourtant être que l'objet secondaire d'un historien. Il montre dès a première page combien il met de prix à ce *mouvement de narration*; mais il le montre encore mieux par toute la suite de son livre. Il paroît avoir pris à tâche de sacrifier les catholiques aux protestans. Les premiers ont presque toujours tort; ces derniers sont bien rarement en faute. Il nous en offre entr'autres un exemple trop singulier pour que nous ne nous y arrêtions pas un instant.

M. Lacretelle avoit à parler de deux souverains étrangers, dont l'histoire se lie alors avec la nôtre, Philippe II, roi d'Espagne, et Elisabeth, reine d'Angleterre. Le premier n'a été guère ménagé par nos historiens, qui lui ont attribué les troubles de la France, surtout dans le temps de la ligue. M. Lacretelle les a copiés, à cet égard, ou plutôt il les a outrés. Ils s'étoient contentés d'accuser Philippe d'artifice, de dissimulation, d'ambition. M. Lacretelle le taxe d'*atrocité*, de *férocité*, de *fanatisme*. On diroit qu'il ne trouve point dans la lan-

gue d'expressions assez fortes pour rendre l'horreur que lui inspire cet odieux prince. Il le regarde comme l'auteur de tous nos maux, comme souriant à nos désastres, comme attisant chez nous le feu de la discorde, comme corrompant nos ministres, payant nos généraux, influant sur tout. Je crois qu'il entre quelque exagération dans ces reproches, qui cependant suffisent à l'auteur pour motiver les plus terribles sorties contre *le démon du midi*; c'est son expression.

Je ne chercherai point à repousser des traits si durs, et je laisserai Philippe pour ce qu'il est. Mais je demanderai à M. Lacretelle pourquoi il est si sévère pour Philippe, et si indulgent pour une souveraine d'un caractère assez semblable à celui de ce prince. Quand Philippe donne des secours aux catholiques françois, c'étoit un voisin perfide, un infatigable artisan de troubles. Quand Élisabeth envoie des troupes aux protestans, qu'elle s'empare du Hâvre, qu'elle fait garder Dieppe et Rouen par ses soldats, ce n'est plus qu'une princesse adroite. Loin de la blâmer de profiter de nos divisions, et de conclure des traités avec des sujets révoltés, on loue sa politique; peu s'en faut qu'on ne célèbre sa générosité. J'avoue que je ne sais comment qualifier cette différence de jugemens sur une conduite qui se ressemble si fort, et je ne sais plus où il y aura de la partialité si on n'en trouve pas dans cette acception de personnes.

Mais voici un procédé plus étonnant encore. M. Lacretelle nous peint Philippe II régnant par la terreur, allumant des bûchers, faisant couler le sang, et il ne peut assez témoigner sa juste horreur pour un systême de gouvernement si peu digne d'un roi qui doit être le père de ses peuples. Il oppose à

ces persécutions la douceur et l'humanité d'Elisabeth. *Elisabeth*, dit-il, *pacifioit l'Angleterre par sa politique et sa sagesse; elle toléroit les catholiques. Le parlement d'Angleterre étoit gouverné par la douce éloquence de cette reine* (tom. I, pag. 33.) L'auteur a pris soin de revenir en plusieurs endroits sur cette modération de son héroïne. *Sous elle*, dit-il ailleurs, *les protestans d'Angleterre vivoient sans haine auprès des catholiques dont le culte étoit courageusement toléré* (tom. II, pag. 94.) M. Lacretelle est même si sûr de son fait qu'il répète plus bas les mêmes éloges: *Elisabeth étoit remplie de ferveur pour le culte protestant; aucun remords n'avoit troublé son ame (Marie Stuart n'avoit pas encore péri sur l'échafaud); elle avoit rendu ses sujets heureux et tolérans comme elle* (tom. II, pag. 364.)

On ne peut revenir de son étonnement de trouver dans un historien des assertions si malheureusement démenties par les faits. M. Lacretelle connoîtroit-il assez peu l'histoire d'Angleterre pour croire véritablement qu'Elisabeth fut *tolérante*? Ignoreroit-il que c'est de son règne que date cette suite de lois rendues contre le catholicisme et contre ceux qui le professoient; lois de toute espèce, et renouvelées presque chaque année; lois qui punissoient de l'exil, d'amendes, de confiscations, de la mort même ceux qui pratiquoient ce culte; lois qui ont subsisté presque jusqu'à nos jours? La *tolérance* d'Elisabeth commença par chasser de leurs places les évêques et les prêtres qui ne voulurent pas embrasser la réforme. Elle saisissoit tous les prétextes pour inquiéter les catholiques. Le supplice de Felton et de plusieurs autres catholiques; les peines de pri-

sons et de confiscation, prononcées, en 1570, contre ceux qui apporteroient dans le royaume des chapelets, des croix et des images; les lois de 1571, qui confisquoient les biens des catholiques sortis du royaume pour cause de religion, et qui déclaroient les prêtres et les Jésuites criminels de lèse-majesté; le supplice de Storie, professeur d'Oxford, que l'on amena de Flandres; le redoublement de mesures sévères qui eut lieu vers 1577; les recherches que l'on fit dans les maisons des catholiques, l'exécution de Cuthbert Mayne, prêtre, et la rigueur exercée envers un gentilhomme nommé Trugion, qui lui avoit donné asile, et qui, pour ce crime, eut ses biens confisqués, et fut condamné à une prison perpétuelle; les ordres donnés, en 1580, pour se saisir de tous les prêtres, dont plusieurs subirent le dernier supplice; l'édit du 15 juillet de cette année; le martyre des Jésuites Campian, Skerwin et Briant; l'édit cruel de 1591, et les recherches, les délations; les supplices qui eurent lieu en conséquence; les prisons remplies; la mort des missionnaires Acton, Adams, Alfield, Plumtree, Amy, Ely, Bennett; la condamnation de plus de soixante prêtres; les exils, les bannissemens, les ordres du conseil fréquemment renouvelés; voilà les monumens de la modération d'Elisabeth, voilà les preuves de la *douceur*, de la *sagesse* de cette reine, voilà les indices multipliés de sa *courageuse tolérance*. *Elle avoit rendu ses sujets tolérans comme elle*, dit M. Lacretelle, et en effet ils l'étoient à peu près autant qu'elle. *Aucun remords n'avoit troublé son ame*; cela prouve du moins combien elle avoit l'ame tendre. Comment est-il possible que M. Lacretelle ait ignoré des faits si nombreux, des rigueurs si bien

avérées, une persécution si longue et si déclarée? Il n'a donc ouvert aucun des historiens anglois, protestans comme catholiques (1). Ce seroit bien pis encore si nous supposions que l'auteur étoit instruit de ces détails; car alors, que faudroit-il penser de son adresse à les dissimuler? Tout en repoussant une telle supposition, on est fondé à dire que M. Lacretelle se trouve placé entre la nécessité de deux aveux qui doivent lui être également pénibles. Il faut qu'il reconnoisse, ou qu'il n'a pas connu ce dont il devoit être instruit, ou qu'il a altéré les faits. Il avoit fortement exprimé son horreur pour la conduite de Marie, sœur d'Elisabeth, et pour sa sévérité contre les protestans; pourquoi dissimule-t-il dans une protestante ce qu'il avoit trouvé avec raison si blâmable dans une catholique? La mort de la reine d'Ecosse est-elle donc le seul reproche que l'on puisse adresser à Elisabeth? Sa sévérité envers Catherine Gray, le supplice du comte d'Essex, un systême continuel de persécution contre les catholiques, leur sang coulant sur les échafauds, ne doivent-ils être comptés pour rien? On accuse Philippe II d'avoir été artificieux, dissimulé, cruel. Il seroit aisé de prouver qu'Elisabeth ne l'étoit pas moins. Que l'on rende hommage à ses qualités, à la bonne heure; mais qu'on

---

(1) Parmi les ouvrages auxquels nous pourrions renvoyer M. Lacretelle, nous ne lui citerons que celui qui a pour titre: *The church History of England, from the year 1500 to the year 1688, chiefly with regard to catholicks; Brussels, 1739-1742*, 3 vol. in-folio. Cet ouvrage est plein de recherches et fort curieux. Il est à la Bibliothèque du Roi. M. Lacretelle y trouvera, dans le second volume, des preuves multipliées de la *courageuse tolérance* d'Elisabeth.

ne prétende pas pallier ses défauts, son orgueil, son caractère opiniâtre, sa coquetterie ridicule, la licence de ses mœurs, ses intrigues en Ecosse, et ses soins pour perdre une rivale malheureuse. *Ses qualités furent corrompues*, dit l'Art de vérifier les dates, *par la passion de dominer, par une duplicité sans exemple, par une politique affreuse qui lui a fait fouler aux pieds les droits du ciel et ceux de l'humanité, enfin par une dissimulation si impénétrable, que la plupart des actions et des démarches de cette princesse sont des énigmes qu'on n'a pu encore expliquer. Il est vrai de dire qu'on ignoreroit jusqu'où l'art de feindre et de dissimuler peut être porté, si Elisabeth ne l'eût montré* (1). On diroit que M. Lacretelle plaisante quand il nous parle de *la ferveur* d'Elisabeth *pour le culte protestant.* De bonne foi peut-il croire qu'elle eut beaucoup de *ferveur* pour une religion qu'elle avoit établie; car c'étoit elle qui avoit fait adopter les trente-neuf articles de la confession de foi anglicane.

Tout ceci me semble prouver que M. Lacretelle a deux poids et deux mesures. Elisabeth n'étoit pas tout-à-fait aussi parfaite qu'il le suppose, et Philippe ne méritoit pas entièrement, à mon gré, les épithètes violentes dont il le gratifie. L'un, quoique catholique, avoit quelques qualités; l'autre, quoique protestante, mérite de grands reproches. Un historien équitable et modéré auroit rendu à chacun suivant son mérite, ne se seroit passionné ni contre celui-ci ni pour celle-là, et auroit évité l'exagération des éloges comme celles des invectives. Le portrait de Philippe II (tom. II, pag. 257) est tout de fantaisie,

(1) *Art de vérifier les dates ;* 3e. édit. tom. I, pag. 826.



et c'est dans son imagination que l'auteur a trouvé cette phrase : *L'Europe avoit toujours à craindre quelque calamité nouvelle, chaque fois qu'un galion du Mexique entroit dans les ports d'Espagne.* L'Europe ne s'en étoit assurément pas doutée.

Je me suis un peu étendu sur un fait particulier, qu'il m'a paru nécessaire d'éclaircir. Je crois avoir prouvé que M. Lacretelle avoit traité ce point avec beaucoup de légèreté, et qu'il étoit contredit par les monumens de l'histoire. J'aurai encore quelques occasions de faire sentir, ou l'insuffisance de ses recherches ou les préventions de ses jugemens.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. S. S. voulant diminuer les charges de ses sujets, a décidé que la garde civique seroit dissoute au 1er. février, et que de cette époque les habitans ne seroient plus tenus à faire le service ou à payer pour leur remplacement. Elle a chargé Mgr. San Severino, commissaire-général des armes, de témoigner à la garde civique sa satisfaction de son zèle et de son exactitude.

— S. S. sort souvent, et toujours pour quelque objet d'utilité ou d'édification. Le 29 janvier, elle alla dire la messe à la Visitation. Le 30, elle visita la basilique du Vatican. Le 31, elle alla adorer le Saint-Sacrement dans l'oratoire de la Communion générale du P. Cavarita; après quoi elle passa à l'Académie ecclésiastique, où elle fut reçue par Mgr. Sinibaldi, président. Elle admit au baisement des pieds les professeurs et les élèves de cet établissement.

—Le 2 février, jour de la Purification de la sainte Vierge, le saint Père, après avoir célébré la messe, se revêtit de ses habits pontificaux, et se rendit à la chapelle Pau-

line du Quirinal, et fit la bénédiction et la distribution des cierges, suivant le rit ordinaire. Après la procession, S. S. monta sur son trône, et assista à la messe solennelle, qui fut chantée par le cardinal Pacca.

— Le souverain Pontife a fait publier, relativement au carême, un indult où l'on reconnoît le langage paternel du chef de l'Eglise. Le cardinal-vicaire, en accordant aux habitans de Rome, au nom de S. S., les dispenses que semblent exiger la rigueur des circonstances et la cherté des vivres, excepte le mercredi des Cendres, les trois jours des Quatre-Temps, la veille du dimanche des Rameaux, et les trois derniers jours de la semaine-sainte. L'indult pourvoit aux besoins des infirmes. Mais en même temps il est défendu aux cafétiers et pâtissiers de rien vendre où il entre des œufs et du laitage, excepté le dimanche. S. S. rappelle à ses sujets l'obligation de compenser par des œuvres de piété et de mortification cette exemption des règles de l'Eglise. Elle leur recommande l'assistance aux instructions, la visite des églises, et les œuvres de miséricorde. Elle désigne pour accorder les permissions nécessaires, six généraux d'ordre, et le secrétaire du tribunal du cardinal-vicaire.

— Le mercredi des Cendres, les prédications ont commencé dans les différentes églises de Rome; savoir, dans les trois basiliques patriarcales, les PP. Archange, Caldera et Colonna; dans l'église, le P. Petrucci, Jésuite; dans l'église de Sainte-Marie de la Minerve, le P. Anfossi, Dominicain, maître du sacré Palais; dans l'église de Saint-Louis des François, M. l'abbé Hilarion, chanoine honoraire de Séez, et aumônier de S. Ex. l'ambassadeur de France, etc. etc.

— Nos différends avec le gouvernement napolitain subsistent toujours. Depuis la lettre que le cardinal Pacca avoit écrite au chevalier Zuccari, celui-ci, payant de hardiesse, a voulu se justifier. Il a sollicité une explication qu'il avoit, ce semble, bien des raisons d'éviter. En

effet, par les papiers qu'on a trouvés chez les individus arrêtés, on s'est assuré qu'ils entretenoient avec Naples des intelligences contre le gouvernement pontifical. Une lettre de M. Zuccari lui-même s'expliquoit, sans beaucoup de mystères, sur les moyens qu'il mettoit en œuvre, et sur les résultats qu'il en attendoit. Le 24 janvier, le cardinal Pacca lui a répondu par un billet à la fois fort et mesuré. Son éminence lui rappelle qu'il n'est que consul napolitain; qu'il n'étoit donc chargé tout au plus que de protéger le commerce, de veiller sur les malfaiteurs de sa nation. Au lieu de cela, il a organisé un espionnage très-actif. Il a soudoyé des agens. Il s'est ménagé des intelligences avec les sujets de S. S. Il a envoyé des émissaires jusque dans le Quirinal pour découvrir ce qui s'y passoit. Il a répandu des écrits, et particulièrement des extraits du *Moniteur* napolitain, injurieux à S. S. Il y a déjà long-temps qu'on s'étoit aperçu de ces menées. On les souffrit néanmoins avec patience. Le saint Père n'a pris en dernier lieu que les mesures les plus strictement nécessaires. Il ne s'est point écarté des règles de la modération. Il a rappelé M. Zuccari à ses devoirs de consul. D'ailleurs le gouvernement pontifical n'a aucune relation avec celui qui commande à Naples, et qui lui a envahi ses plus belles provinces. Il se confie sur la justice de sa cause, et il se flatte que quiconque l'examinera de sang froid, rendra justice à ses droits. Cette pièce, rédigée avec une énergique simplicité, a été envoyée à tous les ministres étrangers résidens à Rome. On dit qu'on va publier incessamment les papiers qu'on a saisis chez plusieurs des émissaires napolitains.

Paris. Le mercredi 22 février, M. l'abbé Le Gris-Duval prononça, dans l'église Saint-Thomas d'Aquin, son discours sur les désastres de Méry et des autres villes de la Champagne. Ce discours, composé exprès pour cette circonstance, respiroit une sensibilité touchante. Il étoit divisé en deux parties, l'étendue et le caractère

des malheurs de Méry. L'orateur a traité ces deux points avec onction et intérêt. Il a excité la charité des fidèles par les plus puissans motifs. Il a montré l'obligation étroite pour ceux qui ont été à l'abri de ces calamités, d'en alléger le poids pour tant de victimes qui n'étoient pas plus coupables que nous. Il n'a pas parlé seulement de Méry. Il a retracé aussi le malheur de plusieurs autres villes. Il a donné aussi de justes éloges à la charité de ces pieuses filles de Saint-Vincent de Paul, qui, à Brienne, bravèrent tous les dangers pour donner des secours aux blessés et aux mourans, et qui ont péri elles-mêmes, victimes de leur dévouement. Il n'a point oublié ce curé d'Arcis qui a succombé aussi martyr de son zèle. Enfin tout ce discours étoit plein de cette piété tendre qui est éloquente, parce qu'elle part d'un cœur profondément pénétré. Aussi les nobles et généreuses pensées du prédicateur évangélique ont trouvé accès dans l'ame de ses auditeurs, et on a répondu à son appel. La quête a produit 4,800 livres. Mgr. le duc d'Angoulême a envoyé cent pistoles. Un ministre de S. M. a envoyé un billet de 500 francs. On dit que M. l'abbé Le Gris-Duval, vaincu par d'honorables instances, livrera son discours à l'impression.

— Un petit journal qui voudroit bien faire du bruit par ses épigrammes, et se rendre piquant à force de malignité, a cru être fort ingénieux en racontant dernièrement la formation d'un ordre de sa façon. C'est l'ordre des *obscurans*. On est fort étonné, en parcourant la liste de ceux qu'il admet dans cet ordre, d'y reconnoître, sous des déguisemens assez peu délicatement imaginés, plusieurs des gens de lettres les plus distingués, et des hommes les plus estimables de cette capitale. Il est assez plaisant sans doute que des gens obscurs accusent d'*obscurité* ou d'*obscurantisme*, comme ils voudront, les noms les plus marquans dans la littérature. Il est assez plaisant qu'un journal que tout le monde désavoue, et auquel personne ne veut prendre

part, fasse le procès à ce qu'il y a de plus éclairé. Ce sont de singuliers *obscurans* que des écrivains renommés pour leurs talens et le succès de leurs ouvrages. Au surplus, il est bon de savoir que cette dénomination d'*obscurans* est donnée, dans quelques coteries, à tous ceux qui ne sont point assez épris de la philosophie, et qui ne se prosternent pas devant les idées libérales, à ceux entr'autres qui témoignent du respect pour la religion et de l'attachement à nos anciennes institutions. A ce compte, Bossuet et Fénélon, et même Newton et Leibnitz eussent été des *obscurans;* ce qui est un petit sujet de consolation pour ceux à qui on adresse les mêmes reproches. Nous conseillons donc aux *lumineux* auteurs de cette facétie de choisir un autre cadre, de laisser là leur *éteignoir*, qui n'est ni noble ni ingénieux, d'être malins, s'ils le veulent absolument; mais de tâcher d'être spirituels, s'ils le peuvent, et de songer qu'il faut du sel dans l'épigramme et de la délicatesse jusque dans la satire.

— Il existoit autrefois, à Paris, deux sociétés de bienfaisance en faveur des pauvres prisonniers : l'une fondée en 1728, sous le nom de *Société de l'assistance*, avoit pour objet de porter des consolations et des secours au sein même des prisons; l'autre, connue sous le nom de *Société de la délivrance*, remontoit à la fin du XVIIe. siècle, et devoit son origine à une dame de Lamoignon. Elle délivroit les détenus pour dettes, que leurs malheurs et leur probité recommandoient à son intérêt; assistoit les familles que la captivité de leur chef plonge souvent dans la misère; rendoit à leurs enfans, à l'industrie, à la société, des pères de famille honnêtes, et d'utiles citoyens. Toutes deux concouroient à un même but d'utilité publique : elles prévenoient les crimes auxquels entraîne trop souvent le défaut absolu de ressources au moment de la mise en liberté; elles encourageoient à la vertu, et servoient ainsi tout à la fois les intérêts de la politique et de la morale. Vingt années de troubles avoient presqu'effacé

le souvenir du bien produit par ces utiles institutions, lorsqu'en 1809, elles sortirent de leur ruine. Une société nouvelle s'établit sur le modèle de celles qui l'avoient précédée. Sept cents individus soulagés, un grand nombre de détenus pour opinions politiques assistés, quatre-vingts prisonniers pour dettes mis en liberté; le commerce de plusieurs d'entre eux rétabli; des enfans baptisés, des mariages réhabilités, des familles entières rappelées à la vertu et aux pratiques d'une religion trop méconnue; tels sont les résultats qu'elle a produits. La protection d'un gouvernement ami de tout ce qui est bien, lui facilitera les moyens d'exécution; mais uniquement alimentée par les offrandes de la charité publique, elle tombe et s'évanouit si cette source vient à tarir. Les ames charitables n'abandonneront pas une œuvre si glorieuse à Dieu, si utile aux malheureux qui en sont l'objet. On ose donc, avec confiance, la rappeler à ceux qui déjà l'ont soutenue, et la recommander à ceux qui ignoreroient son existence. Vendredi prochain, 3 mars 1815, à deux heures très-précises, la société se réunira dans l'église Saint-Thomas d'Aquin, rue Saint-Dominique. Une quête sera faite pour les pauvres prisonniers à la suite d'un sermon par M. l'abbé de Quélen, vicaire-général de la grande-aumônerie.

Nouvelles politiques.

Paris. S. M. a ressenti ces jours-ci quelques atteintes de goutte. Depuis mercredi 22, elle n'a point entendu la messe dans la chapelle ordinaire du château, mais dans l'intérieur de ses appartemens. Car nos Rois ne se dispensent point de cet acte journalier de piété. Vendredi, S. M. put présider le conseil des ministres. D'ailleurs les douleurs de goutte n'ont point augmenté, et nous apprenons, en ce moment, que S. M. va de mieux en mieux.

Vienne, *14 février*. La convention relative à la Saxe n'est pas encore conclue, mais on connoît déjà d'une manière

authentique le tableau de partage annexé au traité. D'après ce tableau, les pays saxons cédés au roi de Prusse offrent la population suivante :

Cercle de Wittemberg, avec Barby, Gommern, etc., 121,299 habitans; cercle de Thuringe, avec Stolberg, etc., 161,325; cercle de Neustadt, 38,949. Une partie du cercle de Misnie, savoir : les bailliages de Seuftenberg, Finsterwalde, Muhlberg, Torgau, une partie de Grossenhagn, 48,414; les enclaves de Reuss, 1500; la Basse-Lusace, 143,921; la moitié de la Haute-Lusace, 151,586; la principauté de Querfurt, 24,536; l'évêché de Naumbourg, 34,487; la partie saxonne de Mansfeld, 28,060; la partie saxonne de Henneberg, 24,740; une partie de l'évêché de Mersebourg, 33,306. Total des cessions, 855,305 habitans.

Il reste au roi de Saxe les pays suivans : cercle des Mines, 452,464 habitans; la majeure partie du cercle de Misnie, 247,945; *idem*, du cercle de Leipsick, 206,917; *idem*, du cercle de Voigtland, 88,639; les bailliages des Mines, 6800; la moitié de la Haute-Lusace, 169,879; une partie de l'évêché de Mersebourg, 10,000. Total du royaume actuel, 1,182,744 individus.

Le royaume de Saxe, avant ce partage, comptoit 2,038,049 habitans.

C'est avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à réduire les demandes prussiennes de 920,000 sujets, à 850,000. La Prusse insistoit pour avoir Leipsick. Cette ville importante, sous le rapport commercial, se trouvera en grande partie entourée des possessions prussiennes.

Naples. LL. MM. ne paroissent toujours point tranquilles. Elles affectent la meilleure intelligence avec l'Autriche, mais ne sont point rassurées sur les discussions du congrès qui les concernent, à ce qu'on croit, en ce moment. Elles se sont crues obligées de renvoyer les François, afin de se rendre plus agréables aux Napolitains, et peut-être aussi de peur que les François ne les quittassent les premiers. Car, qui d'entr'eux pourroit aujourd'hui se résoudre à se tenir éloigné de son pays où tout l'invite à retourner? On dit qu'il y a une correspondance active entre Naples et l'île d'Elbe. Mme Borghèse va fréquemment de l'un à l'autre. Le général Bertrand a aussi fait ce voyage, à ce qu'on croit; mais il ne s'est pas montré. On ajoute que S. M. la reine a conservé un vif attachement pour son frère, et qu'elle blama dans le temps le traité

avec les alliés. Elle fait son possible pour se rendre agréable au peuple, et visite avec un peu d'ostentation les établissemens de bienfaisance, ce qu'elle n'avoit jamais fait auparavant. Quant au roi, il caresse surtout l'armée. Il a environ 45,000 hommes de troupes. L'occupation d'Ancône augmente un peu ses ressources. Mais on est persuadé que cette mesure de sa part contribuera à le perdre. S'il se fût tenu tranquille à Naples, il auroit excité moins de plaintes, et seroit peut-être parvenu, à force de modération, à faire oublier le vice de son origine. Mais cette envie de s'étendre, cette manie *prenante*, qui est une véritable maladie de famille, cette ambition d'un soldat qui devroit trouver déjà sa fortune assez belle, attireront l'attention de l'Europe, et il est à croire qu'on ne voudra pas laisser à l'extrémité de l'Italie un nouveau ferment de guerres. En attendant, S. M. joue la comédie; elle affecte un extrême attachement aux idées libérales; elle se fait demander une constitution. Les colonnes de notre *Moniteur* sont remplies d'adresses pleines d'une exagération ridicule. Mais on s'aperçoit que les dispositions du peuple sont mobiles.

AVIS.

Quelques personnes parmi celles qui se sont fait inscrire pour l'ouvrage intitulé : *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe. siècle*, nous ont écrit pour s'informer si cet ouvrage ne paroîtroit pas bientôt. Nous devions, en effet, le publier ce carême; mais nous avons pensé que nous ne pouvions nous dispenser de couronner notre écrit par les arrangemens ecclésiastiques qui se préparent. Ces arrangemens doivent fermer, en quelque sorte, l'histoire de la révolution et compléter le tableau de notre délivrance. Nous attendrons donc encore quelque temps, dans l'espérance que ces arrangemens étant bientôt terminés, nous pourrons clorre par-là notre travail. Tel a été le conseil de plusieurs personnes éclairées, et le désir formel de plusieurs abonnés. L'impression de l'ouvrage est d'ailleurs fort avancée. Les deux premiers volumes sont finis; le troisième et le quatrième s'impriment à la fois. Ce dernier est celui qui, par la nature du sujet, demande le plus de soins pour la correction des épreuves. Nous tâchons de mettre de la célérité dans l'impression; mais nous avons à cœur surtout d'y mettre de l'exactitude. Nos abonnés tiennent, sans doute, encore plus à l'une qu'à l'autre, et ils diront avec nous : *sat citò, si sat benè*. Nous espérons pouvoir leur annoncer, peu après Pâque, le moment de la mise en vente de l'ouvrage. Notre intention est de leur donner les quatre volumes à la fois : nous ne pourrions même guère faire autrement, vu la distribution des matières.

Sur l'enlèvement du Pape hors de Rome, en 1809.

L'HISTOIRE de cet enlèvement n'a pas toujours été présentée d'une manière exacte. On en trouve deux relations différentes dans le recueil intitulé : *Correspondance authentique de la cour de Rome avec la France*. La première de ces relations, contenue dans une lettre de Gênes, du 10 août 1809, est la plus fautive. On y dit entr'autres, que le saint Père fut attaché dans un fauteuil, et descendu par la fenêtre. D'autres particularités rapportées dans cette lettre, tiennent également de l'exagération. La seconde relation est un peu moins ridicule; mais elle omet plusieurs circonstances importantes, et elle en renferme d'autres qui ne sont point véritablement arrivées. C'est cette relation qu'a suivie M. de Beauchamp, dans son *Histoire des malheurs et de la captivité de Pie VII*. Il y a même mêlé encore des détails qu'il ne paroît pas avoir puisés dans une source bien sûre. Il importoit cependant de fixer, à cet égard, l'opinion des amis de la religion et de la vérité. Occupés à rassembler des renseignemens certains sur la dernière persécution de l'Eglise, nous avions écrit à Rome pour nous procurer des rapports exacts sur un des faits les plus marquans de cette persécution. La pièce suivante, que nous venons de recevoir, nous paroît de nature à intéresser le lecteur. Nous la donnons avec confiance, comme un monument qui servira à l'histoire de l'Eglise, et qui doit trouver sa place dans un journal dont nous voulons faire le dé-

pôt de tout ce qu'il y a d'important pour la religion.

« Le 6 juillet 1809, dernier jour de l'octave de saint Pierre, une heure environ avant l'aurore, plusieurs piquets de cavalerie s'emparèrent des issues qui, des divers quartiers de Rome, mènent au palais de Monte-Cavallo, et peu après un corps d'infanterie, venu de ses casernes en toute hâte, environna, de tous côtés, la résidence du souverain Pontife. La gendarmerie, une troupe de sbires, et quelques Romains bien connus pour leurs opinions et leur conduite, escaladèrent le palais. Quelques-uns descendirent dans une des cours; d'autres appuyèrent des échelles aux fenêtres des appartemens, et les ayant ouvertes à coups de hache, pénétrèrent dans l'intérieur, et coururent ouvrir la porte principale, sur la place, pour faire entrer dans la grande cour un nombre suffisant de soldats. En même temps la gendarmerie, les sbires et les sujets romains qui s'étoient joints à eux, mirent en pièces les portes qui conduisoient à l'appartement de S. S. et à celui du cardinal Pacca. En peu de temps ils avancèrent jusqu'à la chambre même où étoit le saint Père, qui, éveillé au premier bruit de cette invasion, s'étoit revêtu de ses habillemens ordinaires et de l'étole, et attendoit avec la figure la plus calme le dénouement de cette nouvelle scène. Autour de lui s'étoient rassemblés les cardinaux Despuig et Pacca, plusieurs prélats qui habitoient le palais même, et des ecclésiastiques employés à la secrétairerie d'Etat. Le premier François qui entra, fut le général Radet, suivi d'officiers de gendarmerie, et de sept ou huit Romains. Le général garda le silence pendant quelques minutes. Il étoit pâle et visiblement agité. Enfin il prit la parole, et d'un ton de voix tremblant, il dit

au Pape qu'il avoit à remplir une commission désagréable et pénible, mais qu'ayant prêté serment de fidélité et d'obéissance à l'empereur, il ne pouvoit se dispenser de s'en acquitter; qu'il étoit chargé de lui intimer, de la part de l'empereur, de renoncer à la souveraineté temporelle de Rome et de l'Etat de l'Eglise, et que si S. S. ne s'y conformoit pas, il avoit ordre de la conduire chez le général commandant en chef, qui lui indiqueroit sa destination ultérieure. Le Pape, sans rien perdre de sa tranquillité, lui répondit à peu près en ces termes : *Si vous avez cru devoir exécuter des ordres semblables de votre empereur, à cause du serment de fidélité et d'obéissance que vous lui avez prêté, pensez-vous que nous puissions abandonner les droits du saint Siége, auquel nous sommes liés par tant de sermens? Nous ne pouvons renoncer à ce qui ne nous appartient pas. Le domaine temporel est à l'Eglise romaine; nous n'en sommes que les administrateurs. L'empereur pourra nous mettre en pièces, mais il n'obtiendra jamais cela de nous. Au reste, après tout ce que nous avions fait pour lui, nous ne devions pas attendre ce traitement. Saint Père*, dit alors le général, *je sais que l'empereur vous a beaucoup d'obligations. Il m'en a plus encore que vous ne pensez*, reprit le Pape avec un accent expressif; puis continuant, il demanda au général : *Devons-nous aller seuls?* Le général répondit : *V. S. peut conduire avec elle son ministre, le cardinal Pacca.* Ce cardinal, qui étoit à côté du Pape, se tourna vers lui, et lui dit : *Quel ordre me donnez-vous, saint Père? Aurai-je l'honneur de vous accompagner?* Le Pape lui ayant répondu : *Oui*, le cardinal passa, escorté de quelques gendarmes, dans une pièce voisine, où il se revêtit de ses habits de cardinal, avec

l'aumusse et le rochet, parce qu'il avoit cru qu'on alloit les conduire chez le commandant en chef. Étant rentré dans la pièce où il avoit laissé le Pape, il fut fort étonné de voir qu'on avoit déjà fait partir sa Sainteté sans lui donner même le temps de faire aucune disposition. Il se hâta de rejoindre le saint Père, qui étoit escorté des gendarmes, des sbirres et des *félons* romains. Sa Sainteté marchoit difficilement à travers les débris des portes renversées. Ayant traversé la grande cour, elle arriva à la porte principale, où se trouva une espèce de voiture appelée *bâtarde*. On y fit monter le Pape, et puis le cardinal. Immédiatement après, les deux portières furent fermées à clef par un maréchal des logis des gendarmes. Le général Radet s'assit sur le siége du cocher, et prit auprès de lui ce maréchal des logis, qui étoit un jeune Toscan de ses protégés. Alors le carrosse partit. Des gendarmes à cheval l'entouroient. On prit la route, non du palais Doria, où demeuroit le général en chef, mais de la porte Pia. A peu de distance de Monte-Cavallo, on fit un tour à gauche, et on sortit par la porte Salara, l'unique qui fût ouverte; puis, par un circuit autour des murs de la ville, on arriva à la porte del Popolo, où les chevaux de poste attendoient. Il y avoit dans la rue des piquets de cavalerie, le sabre nu, pour plus de précaution. Pendant qu'on relayoit, le saint Père reprocha doucement au général Radet de l'avoir trompé, en lui laissant croire qu'on ne le menoit que chez le général Miollis. Il se plaignit aussi qu'on l'eût fait partir de Rome sans suite, et avec les seuls vêtemens qu'il avoit en ce moment. On lui répondit qu'incessamment quelques-uns de ceux que le Pape avoit demandés avant

de partir, le rejoindroient avec ce qui seroit nécessaire. L'ordre fut, en effet, donné à un gendarme d'aller chez le général Miollis pour presser le départ de ceux qui devoient suivre S. S. Alors le carrosse partit Lorsqu'on changea de chevaux aux premières postes, on voyoit sur les figures des passans l'étonnement et l'inquiétude. A Monterosi, des femmes, qui étoient aux fenêtres, reconnurent le saint Père, et, à la vue des gendarmes, ne purent plus douter qu'on l'emmenoit loin de Rome. Elles témoignèrent leur douleur par les gestes les plus expressifs. Le saint Père fut touché de ces marques de sensibilité; mais le général, craignant apparemment qu'en d'autres endroits la vue du Pape n'excitât du tumulte, fit baisser les rideaux de la voiture; de sorte que l'on ne pouvoit plus rien voir. Le Pape demeura ainsi renfermé et privé d'air, pendant les heures les plus brûlantes de la journée, sous un soleil d'Italie, au mois de juillet. Vers midi il témoigna vouloir prendre quelque chose, et on s'arrêta à la maison de la poste, placée dans un lieu désert, sur la montagne de Viterbe. Là on fit entrer S. S. dans une chambre malpropre; elle ne trouva pour s'asseoir qu'une chaise vieille et peu sûre, et on lui servit un œuf et un peu de jambon sur une nappe dégoûtante de saleté. Le cardinal Pacca étoit assis sur une paillasse. Le repas ne fut pas long. On se remit en route par une chaleur excessive. Le soir, le souverain Pontife eut envie de boire, et comme il n'y avoit pas de maison dans cette campagne, le maréchal des logis, dont nous avons parlé, prit dans une bouteille de l'eau de source qui couloit près du chemin, et l'apporta à S. S. à qui elle fit plaisir. Enfin, après dix-neuf heures d'une course continuelle, on arriva

à la montagne de Radicofani. Le saint Père souffroit beaucoup, et les secousses de la voiture et la longueur du voyage lui faisoient éprouver les premières douleurs d'une incommodité grave. Rien n'étoit préparé à Radicofani. Le saint Père fut placé dans une petite chambre, et le cardinal Pacca dans une autre contiguë. On eut la précaution de mettre des gendarmes aux portes. A la chaleur du jour succéda la fraîcheur de la nuit, qui se faisoit sentir sur une montagne élevée. Le Pape n'avoit rien pour changer. Après un souper, tel qu'on put le trouver, et où S. S. *servit le cardinal* (1), elle se jeta toute habillée sur un mauvais lit, et ne put dormir. L'incommodité qu'elle avoit ressentie durant le jour, augmenta. Il s'y joignit un peu de fièvre. Le général Radet avoit ordre de poursuivre et de gagner, sans s'arrêter, la Chartreuse de Florence. Mais le Pape déclara qu'il ne partiroit point jusqu'à l'arrivée des personnes de sa suite. Le général Radet consentit à attendre. Heureusement, quelques heures après midi, arrivèrent, en deux carrosses, Mgr. Doria, maître de chambre de S. S.; Mgr. Pacca, neveu du cardinal, un chapelain, un chirurgien et deux domestiques. On partit peu après, et on voyagea toute la nuit. La matinée suivante on prit quelques heures de repos, dans une petite auberge de Poggibonzi. Au sortir de ce village, dans un moment où la voiture couroit avec rapidité, l'essieu de la voiture cassa, et la caisse se renversa au milieu de la route. Malgré la violence du coup, le saint Père ne reçut aucune con-

(1) Ce sont les termes de la relation. Ils signifient sans doute que S. S. permit au cardinal de s'asseoir à sa table, et qu'elle partagea avec lui son souper.

tusion. Le peuple, qui s'étoit attroupé, aida à relever la caisse, et un gendarme ouvrit la portière, qui, pendant tout le voyage, avoit été soigneusement fermée à clef. Le saint Père et le cardinal descendirent. En les voyant, le peuple ne put retenir ses murmures, et apostrophoit tout haut les gendarmes. Le saint Père s'occupoit à calmer ces plaintes du geste et de la voix. On le fit monter, avec le cardinal, dans le carrosse, où étoient venus le prince Doria et M$^{gr.}$ Pacca, et on continua le voyage vers la Chartreuse de Florence, où l'on arriva le soir ».

Ici finit cette relation. On remarquera sans doute la modération avec laquelle elle est conçue. Les faits y sont retracés simplement, sans plainte, sans amertume, sans aucune trace de ressentiment. Point de réflexions et d'épithètes désobligeantes. C'est ainsi que s'énonce la vérité. C'est ainsi, qu'on nous passe cette comparaison, que les Apôtres racontent la Passion de leur divin Maître. Nous espérons que l'on voudra bien nous envoyer la suite d'un récit si précieux, et nous nous recommandons, à cet égard, à la bienveillance de la personne à qui nous devons ce commencement. Nous désirerions aussi avoir quelques détails sur le séjour de S. S. à Savone et à Fontainebleau. On ne peut disconvenir que ce qui a été publié jusqu'ici est loin d'être complet et satisfaisant. Il y a beaucoup de lacunes, et les faits sont altérés, tantôt par un motif, tantôt par un autre. Quelquefois même les récits qu'on en donne sont rédigés avec une inattention à peine concevable. C'est ainsi que, dans un ouvrage périodique qui, par son titre, sembleroit devoir annoncer plus de connoissances et d'exactitude sur ces matières, on place au mois de juin 1811 la

translation du Pape de Savone à Fontainebleau; tandis que cet événement est postérieur d'une année. Cet anachronisme est d'autant moins pardonnable, qu'il est assez connu qu'au mois d'août 1811, une députation du concile fut envoyée à Savone. Nous ne nous ferons pas un mérite d'éviter de si lourdes erreurs, et nous tâcherons de rassembler les documens les plus sûrs, avant d'entreprendre de raconter les particularités d'une persécution qui doit être écrite pour l'honneur de l'Eglise, pour l'instruction de nos neveux, et pour la confusion de ceux qui espéroient avoir enfin trouvé le moyen de briser cette pierre dont la solidité les fatigue, et dont la durée les importune, et qui, comme tant d'autres, y ont trouvé leur écueil.



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Une ordonnance du Roi, du 8 février, relative à la gestion de l'établissement de Sainte-Périne de Chaillot, et aux poursuites à exercer contre le sieur du Chailla, fondateur de cet établissement, est précédé du considérant qui suit:

Considérant qu'en appelant, par ses *Prospectus*, les souscripteurs à lui fournir des fonds, le sieur du Chailla avoit contracté envers eux l'obligation de les entretenir sur certain pied, à dater de leur admission, et jusqu'à la fin de leur vie, ainsi que celle de gérer et de placer, selon certaines formes et dans des proportions déterminées, les fonds de l'établissement, ne se réservant qu'une retenue de 5 pour 100, et un traitement comme directeur; que la liste civile a payé une somme de 284,640 liv. pour faire admettre dans l'établissement cent quatre personnes, dont trente n'y sont jamais entrées;

Que le rapport des commissaires nommés, en 1806, par le ministre de l'intérieur, établit que le sieur du Chailla ne s'est point mis en état de remplir ses engagemens, et qu'à l'exception d'un immeuble qu'il a acquis en son propre et privé nom, bien qu'avec les fonds de ses souscripteurs, il n'a point disposé des capitaux qu'il a reçus d'une manière productive, et qu'il n'a offert pour gage de l'accomplissement de ses promesses, que cet immeuble, qui est manifestement d'une valeur très-insuffisante;

Que, dans ces circonstances, le gouvernement s'est vu obligé de charger l'administration des hospices de l'entretien des vieillards, ainsi exposés au dénuement par le sieur du Chailla, ce qui a causé aux hospices un surcroît de dépense considérable.

Considérant que cette mesure paternelle en faveur des vieillards de Sainte-Périne tourneroit au détriment des pauvres en général, si le sieur du Chailla n'étoit contraint de réparer, par tous les moyens qui lui restent, les torts occasionnés à ses souscripteurs par des invitations qui ne reposoient que sur des calculs insuffisans, ou sur des espérances trop éventuelles;

En conséquence, l'administration des hospices de Paris continuera de gérer l'établissement de Sainte-Périne, conformément aux décrets des 10 novembre 1807 et 1er. avril 1808.

Attendu que le sieur du Chailla s'est mis hors d'état de remplir les engagemens qu'il avoit contractés par ses *Prospectus*, des syndics, que les vieillards qui se trouvoient dans son établissement à l'époque où il a cessé sa gestion, sont autorisés à nommer, et conjointement avec eux, ou, à leur défaut, l'intendant de la liste civile et l'administration des hospices le poursuivront devant les tribunaux pour le faire condamner à rembourser aux vieillards et à la liste civile les avances qu'ils lui ont faites, et aux hospices les frais qu'ils ont été obligés de faire en son lieu et place.

— La conférence de M. l'abbé Frayssinous, du dimanche 26 février, étoit sur la morale. L'orateur s'y est proposé de répondre aux principales objections que l'on fait contre la morale chrétienne. Les anciens philosophes avoient bien aussi enseigné une morale; le Lycée et le Portique en donnoient des préceptes. Mais il étoit réservé au christianisme de donner à l'homme un corps de morale aussi simple que pur, bien lié dans toutes ses parties, fondé sur des principes immuables, fertile en conséquences et en applications, approprié à nos besoins, digne enfin, et du législateur qui nous l'apportoit, et d'une créature déjà comblée de tant de dons. Cependant cette morale dont tous les âges ont admiré la perfection, et dont un grand homme disoit, il y a plus de cent ans, que les ennemis même du christianisme ne pouvoient s'empêcher de reconnoître combien elle étoit supérieure à l'enseignement des sages les plus vantés, cette morale a trouvé de nos jours des détracteurs qui en ont méconnu la beauté et les heureux effets. Leurs reproches peuvent se réduire à trois chefs. La morale chrétienne, ont-ils dit, nuit à la société en prêchant le renoncement aux richesses; elle dégrade l'homme en ordonnant l'humilité; enfin, elle rend la vertu impraticable par une sévérité outrée. Mais un examen impartial justifie la morale chrétienne sur ces trois chefs. La morale chrétienne, au lieu de nuire à la société en prêchant l'abnégation, coupe, au contraire, la racine de la plus grande partie des maux de l'humanité; elle fait par-là la guerre à la cupidité, source de tant de crimes. Il faut d'ailleurs distinguer dans l'enseignement du christianisme, à cet égard, les préceptes des conseils. On ne nous ordonne pas de renoncer aux richesses; mais on en règle le bon usage, on en prévient les abus, et le Sauveur des hommes, loin de troubler l'ordre social par ses préceptes, les a dirigés, au contraire, vers le bien général et vers l'intérêt commun, en nous recommandant si fort la charité, la miséricorde, les se-

cours mutuels. Le reproche fait sur l'humilité n'est pas mieux fondé. Cette vertu, en combattant l'orgueil, attaque l'ennemi de notre bonheur et de notre repos. C'est l'orgueil qui trouble la terre, et qui élève tant d'orages dans le cœur de l'homme. L'humilité le ramène à des sentimens paisibles et modérés. En quoi consiste cette vertu? A rapporter à Dieu le bien que nous faisons. Qu'y a-t-il là qui avilisse l'homme? Saint Louis se dégradoit-il en rapportant à Dieu la sagesse de son gouvernement; Turenne, ses talens guerriers et ses grands exploits; Vincent de Paul, la noble activité de son zèle et les effusions de son inépuisable charité; Bossuet, les inventions de son génie, et ses travaux pour l'Eglise et la religion? Depuis quand la créature s'aviliroit-elle en reconnoissant qu'elle tient tout de celui de qui procède en effet tout don parfait? Quant au reproche d'une sévérité impraticable, il est renversé par un fait trop éclatant pour être contesté. Depuis bien des siècles, la morale chrétienne a été pratiquée; elle l'a été dans toutes les conditions, elle l'a été par les plus grands hommes. Tous les âges nous ont offert des exemples d'une vertu portée jusqu'à la perfection. C'est notre lâcheté seule qui nous fait regarder comme impraticable une route que tant d'ames fortes et généreuses ont parcourue avec succès et avec gloire.

Telle est la substance du discours de M. Frayssinous, autant qu'une si courte analyse peut en donner une idée. Il a fini par un morceau de Bossuet qui se lioit très-bien à son sujet. Auparavant il a adressé un compliment à Mme. la duchesse d'Orléans, qui assistoit à sa conférence, à cette princesse, a-t-il dit, *qui bien que née sous un ciel étranger, est françoise par ses affections, et l'est aussi par son origine puisqu'elle est issue de la royale maison de Bourbon, et dont la présence dans cette enceinte nous dit assez qu'elle a compris que le plus grand bonheur, comme le premier devoir des rois, est d'honorer publiquement cette religion sainte, gage le plus*

certain de la soumission des peuples et de la justice des rois.

— M. l'abbé de la Fage, qui prêche le Carême à la cour, remplit son ministère avec une facilité et une vigueur qui étonnent toujours. La parole de Dieu a dans sa bouche cette noble simplicité qui lui convient, et qui la rend efficace. Il ne sait ni outrer les vérités saintes par une sévérité excessive, ni les atténuer par un relâchement coupable. L'âge et le ton de ce respectable vieillard ajoutent encore à la force de ses discours, et son auguste auditoire paroît l'entendre avec intérêt. S. M. qui le suivoit très-exactement, a été obligée de s'en abstenir à cause de sa goutte. Mais MONSIEUR n'a manqué à aucun sermon, et l'attention de ce Prince à entendre assiduement la parole de Dieu, condamne la légèreté et l'indifférence de tant de chrétiens dans ces jours consacrés particulièrement aux œuvres de piété.

— Le lundi, 6 mars, on célébrera à midi, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, une messe du Saint-Esprit, pour attirer les bénédictions de Dieu sur l'établissement des jeunes orphelines connues sous le nom d'Enfans de la Providence, et sur les bienfaiteurs de ce même établissement. Le discours sera prononcé par M. l'abbé Letourneur. Les enfans seront présens. Il y aura une quête. Le lendemain, 7 mars, on dira, à huit heures et demie, une messe basse pour les bienfaiteurs décédés. Les personnes qui ne pourroient se trouver à l'une ou l'autre de ces religieuses cérémonies, sont priées d'adresser leurs dons à M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

LUCERNE. Un nouveau bref, du 11 janvier, confirme la séparation déjà prononcée des cantons suisses du diocèse de Constance. Ce bref a été communiqué aux autorités ecclésiastiques par l'évêque de Constance lui-même dans sa lettre du 6 février. Ainsi, puisque l'ordinaire y consent, on ne voit pas quelles difficultés il peut rester sur cet article. Les cantons suisses doivent désirer, plus que personne, la nouvelle dispo-

sition. Elle est faite en leur faveur. Plusieurs catholiques la sollicitoient, et elle est conforme à leur intérêt. Le diocèse de Constance étoit excessivement étendu. Il est avantageux aux catholiques d'avoir au milieu d'eux un évêque dont la surveillance sera plus active. Est-ce aux protestans que cette mesure porteroit ombrage? On en chercheroit la raison. Nous croyons que les préventions qui se sont, dit-on, répandues à cet égard, se dissiperont, et que les Suisses verront dans ce projet de S. S. une nouvelle preuve de sa sollicitude pour eux, et de son désir de consolider la religion catholique dans les cantons où elle s'est conservée.

Ancône. Le roi de Naples a fait paroître un opuscule, intitulé : *Vœux des Napolitains*. On prétend y démontrer au roi Ferdinand, qu'il n'a aucun droit sur la couronne de ses ancêtres. Nous ne savons comment l'écrivain chargé de prouver cela s'y sera pris; il aura été bien habile, et il méritera d'être bien payé, s'il a pu trouver quelques argumens un peu spécieux. On mande encore de Naples que d'après l'avis du conseil d'Etat, un décret de S. M., du 3 de ce mois, défend qu'il soit publié dans les Marches aucun acte de la cour de Rome pour le spirituel, avant que le conseil d'Etat n'en ait soumis l'approbation au roi. Quiconque publiera ou colportera des actes tendant à rétablir la puissance temporelle du Pape dans les Marches, sera poursuivi comme perturbateur de la tranquillité publique, et sera sur-le-champ livré à une commission extraordinaire. Ce langage doux et humain est de mode dans cette famille.

Nouvelles politiques.

Paris. S. M. va beaucoup mieux. Elle vaque aux affaires comme à l'ordinaire, et a donné plusieurs audiences. Seulement elle ne sort pas de ses appartemens. Ses médecins lui ont conseillé encore quelques jours de repos.

— Lord Castlereagh vient d'arriver de Vienne, après avoir réglé les affaires les plus importantes. S. Exc. a eu, mardi

28 février, une audience du Roi. Elle s'est remise en route pour Londres, le lendemain.

— On dit que M. le comte Jules de Polignac vient de repartir pour Rome avec une nouvelle mission.

— M. Dauxion-Lavaysse, qui avoit été chargé d'une mission à Saint-Domingue, vient d'arriver en France. Les journaux anglois ont parlé fort diversement de lui et de l'issue de son voyage. On s'attend que le gouvernement publiera quelque chose de certain et d'officiel à cet égard.

— Une ordonnance du 27 février règle l'établissement de la cour des comptes. Il n'y a aucun changement dans la composition de cette cour. Elle reste dans l'état où elle étoit au 1er. janvier dernier. M. Barbé de Marbois en est toujours premier président.

— S. M., par une ordonnance du 14 février, a nommé chevalier de la légion d'honneur, M. Stadler, ancien chef du secrétariat de la grande aumônerie.

Orléans. Le lundi, 27 février, Mgr. le duc d'Angoulême et Madame sont arrivés ici vers les quatre heures du soir, et sont descendus à la préfecture. Immédiatement après, le Prince est monté à cheval, et est allé sur le Mail passer en revue la garde nationale, les lanciers royaux et le 14e. de ligne, en garnison dans cette ville. Rentré à la préfecture, il a reçu les corps et les fonctionnaires publics qui avoient déjà eu l'honneur de complimenter Madame. LL. AA. RR. ont répondu avec beaucoup d'affabilité. Elles se mirent à table à six heures, et il fut permis à un grand nombre de personnes invitées par billets de circuler autour de leur table, et de rester dans le grand salon de la préfecture, où elles eurent encore l'honneur de saluer LL. AA. Le mardi matin, le Prince alla entendre la messe à la cathédrale, puis monta à cheval vers sept heures, et se porta sur le Chemin-Neuf où les régimens de la garnison étoient rangés. Il y descendit de cheval, et distribua des croix de saint Louis à trois officiers, et des croix d'honneur à plusieurs des officiers et sous-officiers. De là il rejoignit à pied sa voiture où l'attendoit Madame, et ils continuèrent leur route. Quoique nous eussions déjà eu l'honneur de voir LL. AA. RR., cependant leur présence a excité un nouvel enthousiasme. Les rues où a passé le cortège étoient élégamment décorées de drapeaux, de guirlandes et de devises, et les troupes ont montré, par leurs acclama-

sions, qu'elles partageoient l'allégresse des habitans. Le Prince et la Princesse ont eu la bonté de témoigner qu'ils étoient sensibles à cet accueil. C'est pour nous le prix le plus flatteur. Il y a dans les campagnes le même empressement. Nous apprenons qu'à la poste suivante, la Ferté, les augustes voyageurs ont bien voulu s'arrêter un demi quart d'heure pour entendre les cris de joie des habitans, et recevoir les complimens du curé et du maire.

Bruxelles. Toute notre ville est en mouvement. Des dépêches adressées par le prince d'Orange au comte de Thiennes, commissaire-général de la justice, annoncent que d'après une détermination prise au congrès, les Pays-Bas autrichiens feront partie d'une souveraineté appartenant à la maison d'Orange. On a illuminé la ville pour cette nouvelle. A l'hôtel de Thiennes étoit un transparent avec ces mots : *Guillaume Ier., roi des Pays-Bas*. Cette nouvelle monarchie comptera à peu près cinq millions d'habitans. Elle comprendra aussi l'évêché de Liége. Le duché de Luxembourg est indépendant de la monarchie des Pays-Bas, et sera gouverné comme propriété particulière du souverain. On le lui a donné en échange de ses possessions d'Allemagne. La politique de Philippe II seroit un peu surprise de voir ce nouvel ordre de choses, qui finit nos incertitudes.

Berlin. Le sort de la Prusse est fixé. Ce royaume redevient ce qu'il étoit en 1805. Il garde la Prusse occidentale, Dantzick et Thorn, et une partie de la grande Pologne. Il renonce à Bayreuth et à Anspach, et reçoit en indemnité une partie de la Saxe, Wittemberg, Torgaw, Corvey, Dortmund, les duchés de Westphalie et de Berg, l'ancien héritage de la maison d'Orange, et une étendue de pays considérable sur la rive gauche du Rhin. Dans cette partie sont les villes de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, de Trèves et de Coblentz. L'article officiel qui contient ces détails loue la Prusse de la modération qu'elle a montrée, et la félicite d'avoir cédé quelque chose au vœu des grandes puissances, et au besoin généralement senti d'un arrangement définitif.

ANNONCES.

La véritable Prophétie du vénérable Holzhauser, ou le *Rétablissement des Papes à Rome*, *d'une fédération en Allemagne*, *de la*

solennité du culte pour tous les catholiques François, et de la paix dans l'univers, après la déchéance de Napoléon Bonaparte, *prédit dès le milieu du* 17e. *siècle, ainsi que d'autres événemens relatifs à la fin du* 18e., *ou au commencement du* 19e., avec l'explication, par M. V***. Preuves de l'authenticité de cette pièce, dont les quatorze prédictions, qui sont des plus curieuses et des plus intelligibles, continuent de se vérifier depuis 1787 jusqu'à nos jours, c'est-à-dire, depuis 27 ans. Mutation, altération, et falsification de la prophétie d'Holzhauser, dans les deux éditions de Bamberg et de Wurtzbourg, en 1793 et 1797. 1 vol. in-12, broché; prix, 1 fr. 50 c., et 2 fr. franc de port. A Paris, chez Crapart, rue du Jardinet, no. 10, et au bureau du Journal.

Mme. Lepetit, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arcs, no. 2, mettra incessamment en vente un nouvel écrit de M. Montjoie, intitulé : *Les Bourbons*, ou *Notice historique sur les Aïeux du Roi*, *sur Sa Majesté, et sur les Princes et Princesses du nom de Bourbon qui entourent le trône.* Cet ouvrage est orné de vingt-un portraits extrêmement ressemblans, et dont la gravure a été soignée. Sa Majesté a bien voulu permettre que M. Montjoie lui dédiât cette nouvelle preuve de son dévouement inaltérable à sa personne sacrée.

On trouve chez Delaunay, libraire, au Palais-Royal, galerie de bois, no. 244; chez Dentu, Palais-Royal; chez Debray, libraire, rue Saint-Nicaise, no. 1; et chez Méquinon, *junior*, rue de la Harpe, et au bureau du Journal, une petite brochure ayant pour titre : *Sur le Projet d'un Monument à ériger à la mémoire de Louis XVI.* Les circonstances feront lire avec intérêt ce petit ouvrage, écrit dans un esprit très-religieux. L'auteur commence par des réflexions sur la personne de Louis XVI, et sur le caractère de la révolution dont il fut la victime. Il ne blesse personne dans ces réflexions, et ne cherche point à réveiller les partis; mais il fait remarquer que la révolution a toujours porté un caractère d'irréligion. Dans ses différentes phases on a toujours eu pour but d'anéantir ou d'altérer le christianisme. C'est dans cet esprit que l'auteur envisage le monument à élever. Il voudroit donc que ce monument portât un grand caractère religieux. Il propose de prendre autour du cimetière de la Madeleine, où Louis XVI fut enterré, un emplacement convenable. Cette église, dédiée à Saint-Louis, formeroit une croix qui embrasseroit le lieu de la sépulture du Roi et de la Reine. On y célébreroit journellement des messes pour le repos de leurs ames. On établiroit aussi là un monastère de filles, sous le nom de Filles de l'Expiation. Il faut voir dans la brochure de l'auteur les détails de son plan. Il ajoute que si on vouloit finir la nouvelle église de la Madeleine, on joindroit à cette église, qu'alors on nommeroit de Saint-Louis, le monastère proposé, et qu'on établiroit une communication entre cette église et le monument qu'on éléveroit sur le lieu de la sépulture de Louis XVI. Il y auroit peut-être quelques objections à faire contre cette partie du plan, attendu qu'il y a quelque distance entre ce cimetière et l'église. Mais les vues de l'auteur nous paroissent néanmoins mériter en général de l'attention.

De Existentia Dei. Opus posthumum *D. le Grand.* —*De l'Existence de Dieu. Ouvrage posthume de* M. le Grand (1).

Je me rappelle avoir ouï dire à un homme du monde, qu'il n'approuvoit pas les ouvrages destinés à prouver l'existence de Dieu, non sans doute qu'il se refusât à croire ce dogme essentiel et primitif, mais parce qu'il jugeoit qu'une si haute vérité ne devoit point être livrée aux disputes; parce qu'il la regardoit plutôt comme du domaine du sentiment que du raisonnement; parce qu'il craignoit que la défendre ne donnât l'envie de l'attaquer. J'ose croire que cet homme, dont je ne suspecte pas les intentions, étoit dans l'erreur sur ce point. Il ne considéroit pas assez la différence des temps et des opinions. Que dans un siècle où personne ne se seroit élevé contre le dogme de l'existence de Dieu, on entreprît d'en donner une démonstration, il seroit possible à toute force de blâmer avec apparence de raison, un projet qui forceroit à rappeler des objections auxquelles nous supposons que personne ne songeroit. Sous ce rapport, un tel ouvrage seroit inutile, et pourroit même devenir dangereux. Mais quand l'existence de Dieu a trouvé des contradicteurs, quand elle a été attaquée dans des livres exprès, ou quand on l'a présentée comme une opinion problématique et sujette à de grandes difficultés; quand enfin on a cherché à arracher du cœur des hommes une croyance aussi consolante et aussi

(1) Un gros volume in-8°.; prix, 7 fr. et 8 fr. franc de port. A Paris, au bureau du Journal.

noble, alors il doit être bien permis, ce semble, de montrer combien elle est fondée en raison; alors il n'y a plus d'inconvénient à réfuter des objections qui ont couru de bouche en bouche, et qui sont consignées dans des écrits connus. Ecrire en faveur de ce dogme, c'est au contraire bien mériter de la société. Sans doute on louera Fénélon d'avoir tracé avec autant de clarté que de force ces pages éloquentes, où il nous montre Dieu empreint dans toute la nature. On saura gré même à Voltaire d'avoir montré contre l'athéisme cette vivacité et cette chaleur qui l'égarèrent si fort sur d'autres objets. Jusque dans les derniers temps de sa vieillesse, il s'est élevé contre ces systêmes que cette époque voyoit éclore, et qu'il aimoit à couvrir de ridicule et de mépris. Lorsque le livre *des Trois Imposteurs* parut, l'athéisme grossier de ce mauvais ouvrage révolta son ame, et sa muse presque octogénaire retrouva pour le combattre sa vigueur et sa verve. Ces vers méritent d'autant mieux d'être cités ici, qu'ils font partie d'une pièce peu connue:

Cet architecte existe (Dieu); et quiconque le nie,
Sous le manteau du sage est atteint de manie.
Consulte Zoroastre, et Minos, et Solon,
Et le martyr Socrate, et le grand Cicéron;
Ils ont adoré tous un maître, un juge, un père.
Ce systême sublime à l'homme est nécessaire.
C'est le sacré lien de la société,
Le premier fondement de la sainte équité,
Le frein du scélérat, l'espérance du juste.
Si les cieux dépouillés de son empreinte auguste
Pouvoient cesser jamais de le manifester,
Si Dieu n'existoit pas, il faudroit l'inventer.
Que le sage l'annonce, et que les rois le craignent.
Rois, si vous m'opprimez, si vos grandeurs dédaignent
Les pleurs de l'innocent que vous faites couler,
Mon vengeur est au ciel; apprenez à trembler.

Malgré ces beaux vers et malgré l'autorité de Voltaire, qui malheureusement a souvent employé son autorité et sa muse à prêcher une doctrine moins saine, c'est depuis lui qu'on a vu se multiplier le nombre des athées, ou du moins de ceux qui en ont pris le nom. Car on soupçonne qu'il n'y en a pas autant qu'on a quelquefois voulu le faire croire, et on n'exigera pas de nous que nous nous en rapportions sur cet article à Sylvain Maréchal et au *Dictionnaire* qu'il a compilé. L'auteur et l'ouvrage sont tombés dans un tel mépris, qu'on est dispensé d'en relever toutes les inepties. Que dire d'un homme qui inscrit le nom de *Dieu* dans la liste des athées, qui y met tous *les chrétiens* en masse, *les Chinois*, *les Espagnols*, *l'Amérique*, *le Portugal*, *l'Italie*, etc. etc.? La manière seule dont sa nomenclature est remplie, prouveroit seule combien il auroit eu de peine à trouver un nombre considérable d'athées, à qui cette qualification pût véritablement convenir. C'est faute d'en avoir à nommer qu'il est allé prendre à tort et à travers les personnages les moins faits pour être inscrits sur cet étrange registre. Les Pères de l'Eglise, Bossuet, Fénélon, Descartes, Leibnitz, Newton, Clarke, Pascal, c'est-à-dire, les plus célèbres défenseurs de la Divinité, ont été rangés par Sylvain Maréchal dans la catégorie de ses ennemis. Heureusement que le calomniateur en a été pour sa peine. Confondu par les ouvrages de ces illustres morts, il l'a encore été par les réclamations de plusieurs hommes vivans qu'il s'étoit permis d'accuser, et la honte lui en est restée toute entière. Mais laissons en paix sa cendre, et ne le troublons pas dans l'obscurité qui fut son apanage durant sa vie, et qui a suivi son nom après sa mort.

Le système de l'athéisme, dont il fut un ardent

défenseur, peut être regardé comme un système positif, ou comme un état de doute. Or, il est assez vraisemblable que la plupart de ceux que l'on désigne comme athées, n'ont été ou ne sont véritablement que des sceptiques sur ce point. Leur incrédulité, quelque décidée qu'elle soit, ne va pas ordinairement au-delà d'un pyrrhonisme vague, dont ils ne mettent pas beaucoup d'empressement à sortir. Ils ne se rendent peut-être pas assez compte des motifs de leur hésitation, et ils restent tranquillement endormis sur un oreiller commode à leur paresse. Il s'agit de les réveiller de cet assoupissement, et de les forcer à réfléchir. Pour cela les renverrons-nous à l'ouvrage de l'abbé le Grand. Ne seront-ils pas rebutés au seul aspect d'une langue morte, de formes graves, d'un appareil scolastique? Ne regarderont-ils pas avec dédain, ne traiteront-ils pas de pédant un auteur armé de raisonnemens abstraits, et qui dans sa marche méthodique, mais sèche, songe plus à l'enchaînement de ses preuves qu'à l'élégance de son style? Ne seront-ils point tentés de le renvoyer sur les bancs? Il seroit possible qu'ils lui fissent cet affront. Mais j'en serois plus fâché pour eux que pour lui. Car s'ils ne s'arrêtoient pas à cette écorce, s'ils savoient surmonter les premières difficultés, ou plutôt ne pas s'en tenir aux premières apparences, ils trouveroient bientôt une logique d'autant plus sûre qu'elle procède plus lentement. M. le Grand marche avec les précautions scrupuleuses d'un soldat qui explore attentivement tout le pays qu'il est chargé de reconnoître. Il ne laisse rien passer sans l'examiner à fond. Il s'avance de poste en poste, fortifiant tout sur son chemin, ne donnant rien au hasard, et s'entourant de tant de moyens qu'il force son ennemi à reculer. Tel est

M. le Grand, si l'on peut comparer un théologien à un guerrier. Il est un peu lent dans ses procédés, mais il n'en est que plus exact. L'ouvrage que nous annonçons n'est pas même la réunion de tous les travaux de M. le Grand. Ce docteur avoit conçu le projet d'un grand ouvrage sur la religion, dans lequel il auroit environné le dogme de l'existence de Dieu de toutes ses preuves, et réfuté tous les systêmes imaginés pour se passer de cet être créateur et conservateur. Il n'a terminé qu'une partie de ce projet qui, dans son plan, eût eu beaucoup d'étendue; et le livre que l'on vient d'imprimer ne contient que deux dissertations, la première sur l'athéisme en général, la seconde sur la preuve de l'existence de Dieu, tirée de ce qu'il existe des êtres, et de ce qu'il est nécessaire par cela seul d'admettre un être existant par lui-même, qui ait créé cet univers et tout ce qu'il renferme. Dans la première dissertation, qui est assez courte, l'auteur donne des notions préliminaires, et examine les différens systêmes imaginés pour donner à l'athéisme une couleur spécieuse. Dans la seconde, qui remplit le reste du volume, il montre que la matière n'a pu se faire toute seule. Dans ce genre de preuves, qu'on appelle *à posteriori*, l'auteur passe en revue les difficultés élevées par Spinosa, par les manichéens et par quelques autres, tant anciens que modernes, et il déduit l'un après l'autre les attributs de Dieu par une suite de raisonnemens qui nous ont paru bien liés entr'eux. Cette liaison sera sûrement sentie par les personnes accoutumées aux discussions philosophiques, et qui ne s'effraient point des abstractions de la métaphysique et des formules de l'école. C'est pour elles principalement qu'a travaillé M. le Grand, et le mérite de ses travaux sera parti-

culièrement senti par ceux qui sont chargés d'enseigner la philosophie. Nous pensons que les maîtres et les disciples se trouveront également bien d'un ouvrage qui leur offrira des notions saines, des raisonnemens exacts et une logique sûre.

On a mis en tête de l'ouvrage une notice sur M. le Grand. Louis le Grand, né en Bourgogne en 1711, entra dans la congrégation des prêtres de Saint-Sulpice, et y professa avec succès. Il étoit docteur de Sorbonne, et jouit dans le siècle dernier d'une réputation méritée dans son corps. Il eut part à tout ce que fit la Sorbonne lors des premiers éclats des livres philosophiques. Mais en jugeant sévèrement les ouvrages, il montra de la modération pour les auteurs, et cette disposition prouve que son zèle n'avoit rien d'âpre. Il mourut à Issy, le 20 juillet 1780. Il a laissé d'autres ouvrages de théologie, tous en latin.

Sacrifice de foi et d'amour au saint Sacrement de l'autel; par le P. Gourdan. *Nouvelle édition* (1).

Le P. Simon Gourdan, chanoine régulier de Saint-Victor, fut un des hommes du dernier siècle qui portèrent le plus loin la pratique de la piété. Né à Paris, en 1646, et entré à Saint-Victor, en 1661, il y mena constamment la vie d'un Trappiste, et joignit aux exercices de la pénitence l'esprit intérieur, l'humilité, l'habitude de l'oraison. Il avoit voulu, dit-on, passer à la Trappe; mais l'abbé de Rancé fut le premier à lui conseiller de rester dans l'ordre où il avoit fait profession, et où il pouvoit être utile

---

(1) Un volume in-12; prix, 2 fr. 50 cent. en feuilles, et 3 fr. 60 cent. franc de port. A Paris, chez Audot, et au bureau du Journal.

à un plus grand nombre de personnes. Le P. Gourdan avoit, en effet, une grande réputation dans son temps. On avoit confiance en ses prières, et on s'empressoit à le consulter sur les matières de la vie spirituelle. Il a laissé des livres de piété qui montrent combien il étoit pénétré des sentimens d'amour de Dieu et du prochain. Il avoit travaillé au Missel de Paris, et avoit composé une histoire des hommes illustres de son ordre, laquelle est restée manuscrite. On a publié sa vie en 1756. Il faut convenir pourtant que cet excellent religieux n'a pas réuni tous les suffrages. Trop pieux et trop humble pour prendre d'autres couleurs que celles de l'obéissance et de la soumission, il fut traité par quelques-uns comme un homme foible et prévenu. On ne contesta pas sa piété, mais on l'accusa d'un zèle outré et de manque de lumières. Ces reproches sont démentis par ce que les mémoires du temps nous apprennent du P. Gourdan. Sa vertu eut de son vivant un éclat qui terrassa l'envie, et l'on prétendit même qu'après sa mort il s'opéra des miracles par son intercession. Nous ne voulons rien affirmer à cet égard. Nous sommes très-éloignés à la fois, et de la crédulité aveugle qui adopte sans examen de tels prodiges, et de l'irréligion qui les rejette indistinctement et avec dédain. Mais nous croyons que l'opinion seule qui se répandit, à cet égard, et qui n'étoit point dictée par l'esprit de parti, honore la mémoire du P. Gourdan, et montre ce que ses contemporains pensoient de sa vertu.

Tel est le pieux écrivain à qui l'on doit l'ouvrage que nous annonçons. Il convenoit peut-être d'entrer dans quelques détails sur sa vie ; car aujourd'hui à peine notre orgueilleuse indifférence daigne-t-elle se rappeler la mémoire de ces hommes vénérables des

temps passés, qui ont édifié nos pères, qui ont planté ou affermi la foi chez nous, et ont rendu la religion plus respectable. Le P. Gourdan a d'autant plus de droits à notre souvenir et à notre estime, qu'il peut encore nous être utile par ses écrits. Il n'a pas été seulement un modèle pour ses contemporains ; il donne encore des leçons aux générations qui l'ont suivi. *Defunctus adhuc loquitur.*

L'ouvrage intitulé : *Sacrifice de foi et d'amour au saint Sacrement de l'autel,* indique assez par ce titre quel en est l'objet. Il tend à réveiller notre foi et notre amour sur le mystère auguste, et à le lier avec les principales circonstances de la vie du Sauveur et avec ses qualités glorieuses. L'auteur tire de ces circonstances et de ces qualités des motifs nouveaux et variés d'adorer Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et il fournit à la piété des fidèles une ample matière d'aspirations et d'hommages. On se lasse quelquefois de trouver dans les livres les mêmes prières ; ici elles sont présentées sous différentes faces. Jésus-Christ y est considéré dans les principales actions de sa vie mortelle, principalement dans sa passion; de sorte, qu'il ne se trouve aucun mystère où les ames chrétiennes ne puissent trouver des motifs d'adoration, de reconnoissance et d'amour. On en doit dire autant de ses qualités, qui forment aussi l'objet le plus fréquent des méditations des personnes accoutumées à cet exercice de la vie spirituelle.

A la suite de ces élévations à Dieu, se trouvent d'autres prières pour servir de préparation avant la communion ou d'actions de grâces après l'avoir reçue. Elles sont tirées des Psaumes, et sont appliquées à l'Eucharistie. L'ouvrage est terminé par des élévations à Dieu sur le sacerdoce et le sacrifice de Notre-



Seigneur, et pour la messe. La même piété a dicté toutes ces effusions d'amour. L'ame fidèle y parle toujours, et toutes les réflexions de l'auteur y sont sous la forme d'aspirations, de protestations, d'actes de foi et de dévouement.

Cet ouvrage, souvent réimprimé, parut pour la première fois en 1714. Depuis le P. Gourdan en donna une seconde édition, et l'éditeur estime qu'il y en a eu jusqu'à vingt. Mais il a cru que le style de ce livre s'éloignoit trop du goût actuel, qu'il renfermoit des répétitions, des expressions louches ou incorrectes, des termes hors d'usage, des constructions embarrassées, et il a entrepris de rajeunir cette production, et de la ployer, et aux changemens qui ont pu s'opérer dans la langue, et à la délicatesse un peu exigeante de nos oreilles. Il n'a point épargné les soins pour faire disparoître tout ce qui auroit pu blesser les lecteurs les plus difficiles, et les nombreuses corrections qu'il a faites attestent sa patience, son zèle et son désir de mettre à la portée de tous un livre qui peut, en effet, être utile aux prêtres et aux simples fidèles. Les uns et les autres y trouveront de quoi nourrir leur piété, soit en célébrant le saint sacrifice, soit en y assistant.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. S. S. a réuni les deux présidences de l'Annonne et de la Grâce, et en a donné la surintendance à S. E. le cardinal Fabrice Ruffo.

— L'état où se trouvoit Rome dans ces dernières années, et le système de vexations de celui qui en avoit usurpé l'empire, avoient empêché les jeunes personnes qui se destinoient à la profession religieuse, d'exécuter

janvier dernier, à l'âge de 75 ans. Maur Mari, évêque de Dora, est mort dans le même temps à Padoue, et depuis on a perdu, dans la même ville, Jean-André Avogrado, évêque démissionnaire de Vérone, issu d'une ancienne famille patricienne de Venise.

— Le 2 février, huit Jésuites ont fait leurs vœux dans l'église de leur maison professe.

— La confrérie du sacré Cœur de Jésus, qui compte parmi ses membres plusieurs cardinaux, et qui est érigée dans l'église de Saint-Théodore, près le *Campo Boario*, a célébré la fête de sainte Marescotti, fondatrice de cette association, qui a pour but de soulager et d'instruire les pauvres, d'empêcher les blasphêmes, et de favoriser les missions. S. S. y a célébré la messe. Louis Pellizza a prononcé l'éloge de la sainte.

PARIS. On avoit annoncé prématurément, dans quelques journaux, que la dépouille mortelle de M. de Juigné, ancien archevêque de Paris, mort le 20 mars 1811, alloit être réunie à celles de ses prédécesseurs. Il paroit qu'on avoit donné de la publicité à cette translation avant qu'elle eût été consentie par l'autorité compétente Elle s'est effectuée, le mardi 7 février, dans la matinée, en présence de sa famille et de deux commissaires nommés par le chapitre, dont l'un étoit grand-vicaire du respectable prélat. On a déposé le cercueil dans le caveau destiné à la sépulture des archevêques de Paris. Ce n'est qu'après Paque, à cause de la semaine sainte, qu'on fera le service solennel pour l'anniversaire de la mort du digne archevêque. La douceur, la charité et la vertu de M. de Juigné ont rendu sa mémoire chère à son diocèse, et particulièrement à son clergé, et l'on ne doute pas que l'un et l'autre ne saisissent cette occasion de rendre un tribut de prières et d'hommages à un prélat si généralement estimé, qui répandit tant d'aumônes dans le sein des pauvres, et qui, au commencement de nos troubles, fut honoré de la haine des factieux.

DINAN. On vient de faire à Plouer, près de cette

ville, une mission pour les marins revenus des prisons d'Angleterre. Privés depuis long-temps des secours de la religion, ils réclamoient le zèle des ecclésiastiques de ce canton. On s'est empressé de leur donner des soins. Quinze prêtres ont été occupés sans relâche à réconcilier ces braves gens, qui, dès deux heures du matin, assiégeoient les portes de l'église, et montroient un grand désir de se trouver aux exercices et aux instructions. On a donné également une retraite à Moncontour. Plus de sept cents hommes s'y sont réunis. Les exercices qui remplissoient toute la journée ne suffisoient pas à la piété de ces bons chrétiens. A neuf heures du soir, ils se rassembloient encore pour faire une lecture et chanter un cantique. Ils ont voulu, le dernier jour, prendre des résolutions publiques, et il y avoit entr'eux une émulation de zèle vraiment étonnante. Soixante nobles des environs donnoient l'exemple. Le silence étoit profond, et le recueillement ne s'est pas démenti. Tous veulent revenir l'année prochaine, et ils ont retenu leurs places. Malheureusement la maison consacrée à cette bonne œuvre est trop petite. Ces deux exemples servent à montrer ce que peuvent les soins et l'activité de pasteurs zélés, qui voudroient ranimer la foi dans leurs troupeaux.

LAVAL. Le 21 février, les frères Trappistes ont pris possession de leur nouveau monastère, près cette ville. Cette maison a été achetée pour eux par M. le Clerc de la Roussière. Elle appartenoit autrefois à des Génovéfains, et va devenir encore l'asile de la piété. M. de la Roussière a fait seul tous les frais. Il logeoit chez lui les Trappistes depuis environ six mois. A leur départ, le curé de Louvigné, qui est la paroisse du lieu, les a accompagnés processionnellement, en chantant l'office du jour. Aux limites de sa paroisse, le curé de Forcé les attendoit, et tous deux les ont suivis jusqu'à la paroisse d'Entrammes. Le curé de cette dernière les a reçus. Arrivé à son église, le P. Bernard, supérieur, a célébré la messe. Ses religieux l'ont chantée et ont communié. On a été touché de les voir se donner le baiser de paix.

La messe finie, tout le monde s'est rendu processionnellement au Port-Ringeard; c'est le nom du monastère. Une foule considérable de peuple de tous les environs s'y étoit rendu pour jouir de ce pieux spectacle, et on a compté plus de cinquante voitures. On est arrivé au monastère. Les religieux y ont chanté le *Te Deum* et le *Domine salvum fac Regem*. Le curé d'Entrammes a prononcé un petit discours, et s'est félicité de ce que sa paroisse acquéroit des modèles si frappans de pénitence et de ferveur. La cérémonie finie, le père prieur a invité tout le clergé à partager leur frugal repas, qui consistoit en légumes cuits à l'eau. On a accepté son invitation. C'est ainsi que ces bons religieux ont pris possession de leur nouveau local. Il n'y a encore que cinq pères et dix frères convers; mais ils en attendent d'autres. Nos cantons s'applaudissent d'avoir de tels hôtes, qui attireront les bénédictions de Dieu sur nous.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. MONSIEUR, frère de S. M., est parti le 6 mars pour Lyon. On annonce le départ de Mgr. le duc de Berry. Une proclamation du Roi convoque les deux Chambres. Toutes ces mesures ont été provoquées par une nouvelle à peine croyable, mais cependant certaine. L'audacieux personnage, dont la domination a fait verser tant de larmes et de sang, s'est échappé de son île. Il a osé rentrer armé dans ce royaume, dont la tranquillité l'importune. Ce nouvel attentat hâtera sans doute sa perte. Sa tête est mise à prix. Il ne réussira pas dans ses noirs projets. Quel François pourroit lui prêter son appui? Qui ne trembleroit au contraire du retour d'un tel ennemi? L'activité des Princes et le zèle des sujets dissiperont ce complot désespéré. Nous mettons ici le préambule de la proclamation qui convoque les deux Chambres, puis le texte de l'ordonnance de S. M., qui contient des mesures de sûreté générale :

« Nous avions, le 31 décembre dernier, ajourné les chambres pour reprendre leurs séances au 1er. mai; pendant ce temps, nous nous attachions à préparer les objets dont elles devoient

s'occuper. La marche du congrès de Vienne nous permettoit de croire à l'établissement général d'une paix solide et durable, et nous nous livrions sans relâche à tous les travaux qui pouvoient assurer la tranquillité et le bonheur de nos peuples : cette tranquillité est troublée ; ce bonheur peut-être compromis par la malveillance et la trahison : la promptitude et la sagesse des mesures que nous prenons en arrêtera les progrès. Pleins de confiance dans le zèle et le dévouement dont les chambres nous ont donné des preuves, nous nous empressons de les rappeler auprès de nous.

« Si les ennemis de la patrie ont fondé leur espoir sur les divisions qu'ils ont toujours cherché à fomenter, ses soutiens, ses défenseurs légaux, renverseront ce criminel espoir par l'inattaquable force d'une union indestructible ».

Ordonnance du Roi concernant des mesures de sûreté générale.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

L'art. 12 de la charte constitutionnelle nous charge spécialement de faire les réglemens et ordonnances nécessaires pour la sûreté de l'Etat ; elle seroit essentiellement compromise si nous ne prenions des mesures promptes pour réprimer l'entreprise qui vient d'être formée sur un des points de notre royaume, et arrêter l'effet des complots et attentats tendans à exciter la guerre civile et détruire le gouvernement.

A ces causes, et sur le rapport qui nous a été fait par notre amé et féal chevalier, chancelier de France, le sieur Dambray, commandeur de nos ordres, sur l'avis de notre conseil, nous avons ordonné et ordonnons, déclaré et déclarons ce qui suit :

Art. 1er. Napoléon Buonaparte est déclaré traître et rebelle pour s'être introduit à main armée dans le département du Var. Il est enjoint à tous les gouverneurs, commandans de la force armée, gardes nationales, autorités civiles et même aux simples citoyens, de lui courir sus, de l'arrêter, et de le traduire incontinent devant un conseil de guerre qui, après avoir reconnu l'identité, provoquera contre lui l'application des peines prononcées par la loi.

2. Seront punis des mêmes peines, et comme coupables des mêmes crimes, les militaires et les employés de tout grade qui auroient accompagné ou suivi ledit Buonaparte dans son invasion du territoire françois, à moins que dans le délai de huit

jours, à compter de la publication de la présente ordonnance, ils ne viennent faire leur soumission entre les mains de nos gouverneurs, commandans de divisions militaires, généraux ou administrations civiles.

3. Seront pareillement poursuivis et punis comme fauteurs et complices de rebellion et d'attentats tendant à changer la forme du gouvernement et provoquer la guerre civile, tous administrateurs civils et militaires, chefs et employés dans lesdites administrations, payeurs et receveurs de deniers publics, même les simples citoyens qui prêteroient directement ou indirectement aide et assistance à Buonaparte.

4. Seront punis des mêmes peines, conformément à l'article 102 du Code pénal, ceux qui, par des discours dans des lieux ou réunions publiques, par des placards affichés ou par des écrits imprimés, auroient pris part ou engagé les citoyens à prendre part à la révolte, ou à s'abstenir de la repousser.

5. Notre chancelier, nos ministres secrétaires d'Etat, et notre directeur-général de la police, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des Lois, adressée à tous les gouverneurs de divisions militaires, généraux, commandans, préfets, sous-préfets et maires de notre royaume, avec ordre de la faire imprimer et afficher, tant à Paris qu'ailleurs, et partout où besoin sera.

Donné au château des Tuileries, le 6 mars 1815, et de notre règne le vingtième.

Signé, LOUIS.

Par le Roi,

Le chancelier de France, signé, Dambray.

— Le 3 mars, Monsieur, comte d'Artois, a visité l'Hôtel-Dieu de Paris. S. A. R. a été reçue par M. de Marbois, membre du conseil-général des hospices, qui a eu l'honneur de haranguer le Prince. Monsieur lui a répondu avec bonté. Il s'est entretenu avec les aumôniers et les religieuses, a parcouru toutes les salles, et s'est arrêté auprès de plusieurs malades, auxquels il a adressé des paroles de consolation. On sait que dans les projets d'embellissemens arrêtés, il y a quelques années, l'Hôtel-Dieu devoit être abattu presque en totalité. On a lieu de croire que ce projet ne sera pas de sitôt mis à exécution. Un Hôtel-Dieu vaut mieux qu'un quai, et des asiles pour les malades sont au moins aussi intéressans que la régularité d'un beau plan, ou un point de vue.

De l'année dernière, et de cette année.

Dans quel état étions-nous il y a un an? Qui nous y avoit mis? Qui nous en a tirés? Ce sont trois questions bien simples, et dont la solution suffiroit pour détromper, s'ils consentoient à l'être, ceux qui s'obstinent encore à méconnoître le bienfait même dont ils jouissent, et qui ne peuvent se décider à goûter le bonheur qu'on leur procure; insensés, qui semblent s'ennuyer d'un calme profond; qui jettent des regards d'envie vers un passé où ils étoient condamnés à souffrir et à se taire; qui ont toujours à la bouche des plaintes et des reproches sur ce qui se fait, comme des excuses toutes prêtes pour ce qui se faisoit; qui crient contre des minuties, après avoir souffert, en silence, d'horribles iniquités; à qui enfin il faut apparemment, pour satisfaire leur activité inquiète, de l'agitation, du mouvement, du trouble même, et les autres accessoires agréables auxquels nous avoit accoutumés vingt années de révolutions et de désastres. Mais je reviens à mes trois questions.

Dans quel état étions-nous il y a un an? On ose à peine y songer. Quelle suite d'inquiétudes et d'alarmes! La France envahie de quatre ou cinq côtés à la fois; le nord, l'orient, le midi nous envoyant des légions qui se succédoient sans relâche; nos murs, si long-temps paisibles, s'étonnant de voir des drapeaux étrangers; des combats sanglans et journaliers; nos provinces couvertes d'armées qui les parcouroient en tout sens, des villes prises et reprises, des cam-

pagnes jonchées de morts, de malheureux habitans fuyant de tous côtés, des villages embrasés, des cités pillées, bombardées, détruites; le canon d'alarmes grondant là où ne retentissoit pas celui des combats; la désolation, le deuil et la terreur glaçant tous les cœurs; la jeunesse, et même l'âge mûr, arrachés à leurs habitudes tranquilles, pour aller repousser des attaques toujours renaissantes; d'énormes levées se succédant sans relâche pour couvrir le déficit des combats ou celui des maladies; des décrets terribles augmentant l'effroi, organisant les mesures les plus violentes, ordonnant le pillage et l'assassinat; l'autorité qui devoit nous protéger contribuant à notre ruine, nous trompant par des récits infidèles, nous accablant de réquisitions, nous menaçant de la mort; enfin, chaque jour marqué par de nouveaux désastres, et ajoutant à la gravité de nos maux; la joie bannie de nos entretiens, et chacun craignant pour le salut de ce qu'il avoit de plus cher, voilà dans quelle situation nous passâmes les trois premiers mois de l'année dernière; voilà où nous en étions il y a un an en ce moment. Près de la moitié de la France étoit occupée par les étrangers, et l'autre moitié, déja fatiguée du joug présent, trembloit d'un avenir qui se présentoit sous les apparences les plus sinistres. Affoiblis par vingt ans de guerres étrangères, nous étions encore en proie aux horreurs d'une guerre intérieure, et cette superbe capitale, qui, depuis des siècles, n'avoit pas vu la fumée d'un camp ennemi, entendoit le bruit des dévastations, et redoutoit pour elle un sort pareil à celui de Moscow. Quelle effrayante perspective!

Qui nous avoit mis dans cet état? faut-il le demander, et les enfans mêmes ne pourroient-ils pas satis-

faire à cette question? Qui ne sait à qui nous sommes redevables d'avoir vu l'Europe conjurée contre nous? Tous les souverains n'avoient-ils pas dû s'unir contre l'insatiable ambition d'un homme, qui, non content de régner sur la France et sur une partie de l'Italie, avoit successivement envahi tant d'Etats, décidoit arrogamment que telle maison *avoit régné*, envoyoit à la place ses parens et ses créatures, et se réservoit toujours pour lui la meilleure part? Comptez tous les Etats qu'il avoit usurpés au sein de la paix; la Toscane, le Portugal, Gênes, la Hollande, Brême, Hambourg, et jusqu'aux bords de la Baltique. Voyez-le asservissant l'Allemagne sous le nom spécieux de *protecteur*, comme Cromwell, chassant et la maison de Brunswick et le landgrave de Hesse-Cassel, dépouillant une foule de petits princes, régnant dans Munster et dans l'Illyrie, et étendant sa domination d'un bout à l'autre de l'Occident. Son ardente cupidité convoite même l'étroit domaine qu'il avoit laissé au chef de l'Eglise; et ce grand potentat s'empare glorieusement de l'Etat d'un Pontife sans défense; puis, afin que rien ne manque à l'injustice, il le fait enlever de Rome, et le tient captif dans un coin de son immense empire. Que dirons-nous d'une guerre non moins impie, d'une invasion non moins perfide, d'une spoliation non moins inique? L'Espagne lui avoit sacrifié ses armées et ses trésors. Il veut l'asservir. Il la couvre de ses troupes; il enlève à ce peuple ses rois, il y fait une guerre d'exermination, il appelle rebelle quiconque refuse de se soumettre à son joug. Qui racontera l'extravagance de sa dernière guerre de Russie et l'orgueil insensé qui l'entraîna jusqu'à Moskow, et qui creusa, au milieu des neiges, le tombeau de trois

cent mille François? Enfin cette dernière agression souleva l'Europe, qui sentit la nécessité de s'unir pour mettre une digue à ce torrent. Sans lui nous n'aurions pas vu chez nous vingt nations armées pour le réduire. Sans sa manie de conquêtes, notre sol n'auroit pas été envahi d'étrangers qui venoient nous redemander leurs dépouilles. Il bouleversoit l'Europe; il attira l'Europe au milieu de la France. L'Europe même publia que ce n'étoit pas à nous qu'elle en vouloit, mais à celui qui pesoit sur nous comme sur elle, et il n'a pas tenu à lui que cette guerre ne fût encore plus opiniâtre, plus meurtrière et plus barbare.

Enfin qui nous a tirés de cet abîme? La Providence, sans doute; car elle dirige tout dans ce monde, et son action est ici empreinte en caractères ineffaçables. C'est elle qui a frappé de vertige et d'aveuglement cet homme si fier de sa force, et si confiant dans le nombre de ses chars et de ses chevaux. C'est elle aussi qui a suscité de nobles instrumens de ses desseins. Nous ne devons jamais perdre de vue la magnanime modération des souverains alliés. Mais depuis cette époque, qui s'est rendu à notre égard l'instrument des miséricordes du ciel? Qui a cherché à cicatriser les plaies qu'un autre nous avoit faites? Qui est entré chez nous, l'olivier à la main, ne parlant que d'indulgence et de pardon, ne montrant qu'affabilité et bonté? Qui s'est montré digne successeur d'Henri IV? Son auguste descendant. Quel roi fut jamais plus offensé et oublia mieux l'offense? Après vingt ans d'exil, nulle parole amère n'est sortie de sa bouche. Nul souvenir fâcheux n'a paru troubler la sérénité de son front. Toujours bon, toujours calme, il forme le plus grand contraste avec l'homme dur, farouche et gros-

sier, qui effrayoit par ses seuls regards, et dont on n'a jamais cité un mot gracieux. Sous celui-ci, nous n'entendions parler que de guerres, de combats, de carnages; sous le règne d'un Bourbon, nous jouissons de la paix, et nous en jouirions encore davantage si nous savions être heureux. Le gouvernement le plus doux et le plus paternel veille à notre repos. Plus d'angoisse, d'arbitraire, de violences. On n'entend plus parler de prisons, d'échafauds, de supplices. Plus de ces guerres interminables qui portoient le deuil dans nos familles, et moissonnoient chaque année des milliers de guerriers. Plus de ces changemens et de ces convulsions, de ces projets gigantesques, de ces *systémes continentaux*, de ces conscriptions anticipées, de ces exactions qui épuisoient l'Etat et relâchoient tous les liens de la société. La France, rentrée dans son ancienne assiette, devenue peut-être même plus forte par ce qu'elle a perdu, dégagée de tout ce qui n'étoit pas françois, marchera plus sûrement vers un état stable, tranquille; et le chemin que nous avons déjà fait nous annonce celui que nous ferons encore, si nous nous laissons guider par la sagesse.

Mais tandis que nous nous livrions à ces réflexions consolantes, et que nous prévoyons des jours heureux à l'ombre du pouvoir légitime, quel cri s'est fait entendre? Il est descendu parmi nous, cet homme dont nous nous flattions d'être délivrés. Il n'a pu séjourner longtemps dans cette île trop resserrée pour son ambition. Mais que veut-il? Que vient-il faire dans ce royaume qui l'a rejeté? Espère-t-il que nous irons au-devant de son joug? Sur qui compte-t-il? Est-ce sur les amis de la monarchie, aux yeux desquels il n'a jamais été qu'un usurpateur? Est-ce sur les amis de la liberté,

aux yeux de qui il ne peut être qu'un tyran? Croit-il que nous soyons déjà las de notre repos? A-t-il oublié qu'il n'a laissé parmi nous que des souvenirs de terreur ? Nous n'avions recouvré la paix que depuis qu'il nous avoit quittés; nous ne sentons des inquiétudes que depuis qu'il revient au milieu de nous. Espère-t-il susciter la guerre civile? Il a donc bien vite renoncé à la feinte modération avec laquelle il assuroit l'année dernière qu'il abdiquoit pour ne pas troubler le repos de la France. On eut la bonté de croire à ces protestations mensongères, et on crut devoir user envers lui d'une modération dont nous ressentons les effets. Il a rompu son ban. Comme Satan dans Milton, il est importuné de la paix qui règne sur la terre, et il vient y souffler le feu de la discorde. Mais cette tentative désespérée tournera contre lui-même. La Providence achevera son ouvrage. Elle n'aura pas renversé le colosse pour le laisser se relever. Ce n'est qu'aux rois légitimes qu'il est donné de remonter sur leur trône. Les usurpateurs une fois déchus et déchus honteusement, ont perdu toute leur force. Qui pourroit gagner à voir celui-ci se rétablir? Que de désastres au contraire suivroient ses succès, s'il étoit possible qu'il en eût? Que de crimes et d'infidélités il auroit à punir? Combien cette grande capitale auroit de torts à expier! Vincennes ne seroit plus assez grand pour receler ses victimes, et une sombre terreur effaceroit celle de Robespierre. Mais, non; de tels dangers ne sont point à craindre. Un Prince adoré a couru sur les lieux mêmes. Sa présence et son activité dissiperont ce vain complot. Le zèle des magistrats, la fidélité de l'armée, le concours de tous les citoyens, déjoueront les folles espérances de cet an-

bitieux, et cette campagne sera sa dernière. Cette entreprise digne d'un flibustier terminera dignement les jours de ce matamore. Il vient conquérir la France avec 1200 hommes. Ce dernier trait manquoit à son histoire. Il aura eu la gloire, avant de périr, d'avoir voulu déchirer encore ce royaume qu'il avoit si long-temps opprimé. Errant, proscrit, il va courir de retraite en retraite, jusqu'à ce qu'abandonné des siens, il tombe au pouvoir de nos fidèles guerriers, et trouve la peine due à tant de crimes.



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. La nomination de M. Quatremère de Quincy à la place d'intendant des arts et des monumens, est non-seulement un service rendu aux arts, et une preuve de la protection que S. M. leur accorde; c'est aussi un choix qui doit nous faire espérer la restauration et l'embellissement de nos monumens religieux. On dit que M. de Quincy a les vues les plus favorables à cet égard. Persuadé que nos églises sont encore au fond les monumens les plus précieux que nous ayons même sous le seul rapport du goût, il a le projet de les entretenir avec soin. On assure qu'il se propose de terminer le portail de Saint-Sulpice et celui de Saint-Eustache, qui est depuis si long-temps commencé, de dégager le portail de Saint-Gervais, et de laisser voir dans sa beauté ce morceau d'architecture. On suppose qu'il rendra à son ancienne destination l'église commencée à la Madeleine, et qu'il donnera par-là à ce quartier une église qui lui manque, au lieu d'un temple païen, dont on nous avoit menacés. On a lieu de croire, enfin, qu'il fera restituer à nos églises les statues, les tableaux, et les autres ornemens

qu'on leur a enlevés. Les tombeaux qu'on a entassés aux Petits-Augustins, par exemple, retourneront, sans doute, aux lieux d'où ils ont été tirés. M. Languet sera rendu à l'église qu'il a bâtie et qui le redemande. Colbert ornera encore Saint-Eustache. Richelieu viendra ranimer par sa présence la Sorbonne, qui ne paroît avoir été conservée que pour recevoir son protecteur. Ces restitutions, réclamées par le goût comme par la piété, par le vœu des familles comme par ceux des fidèles, seront l'ouvrage d'un ami véritable des arts, empressé à effacer toutes les traces du délire révolutionnaire, et à répondre aux vues religieuses d'un monarque éclairé.

Chalons-sur-Marne. Notre ville, qui, par sa position, a beaucoup souffert dans la dernière guerre, et a servi de passage aux armées, a été consolée par des traits éclatans de courage, de dévouement et de piété. Nos hôpitaux ont été encombrés de plus de sept mille malades, tant militaires qu'habitans, tant françois qu'étrangers. On n'en a perdu que six cents; ce qui sans doute est beaucoup en soi, mais ce qui est peu relativement aux circonstances et à la nature de l'épidémie. Le zèle et l'activité des administrateurs ne se sont pas ralentis. Les prêtres de la ville n'ont pas cessé, malgré le danger et la crainte de la maladie, d'y porter des secours. Plusieurs sont morts, entr'autres M. Nicaise, curé desservant de l'Hôtel-Dieu. M. Vallois, curé de Saint-Etienne, a été atteint de l'épidémie. Un jeune clerc, M. Boisselle, a été victime de son dévouement. Les sœurs hospitalières se sont comme doublées dans ces momens. Quatre ont succombé à l'épidémie, d'autres en ont été attaquées, toutes ont fait tout ce qu'il falloit pour l'être. Plusieurs personnes de la ville les ont secondées dans leurs soins pour les malades, ont été exposées aux mêmes dangers. M. Desmarets père, dont le zèle est depuis longtemps connu, a failli en être victime. Plusieurs dames et demoiselles ont contracté la maladie, et quelques-unes

y ont succombé. La religion, qui leur avoit inspiré ce dévouement, leur en a donné la récompense. Sur dix élèves en chirurgie, trois sont morts; les autres ont tous été malades. Une circonstance récente a donné occasion de rappeler ces détails affligeans et consolans à la fois. Une postulante, Marie-Jeanne François, a été reçue comme sœur hospitalière, le 31 janvier dernier. Lorsqu'elle a eu fait sa promesse, M. l'abbé Becquey, vicaire-général du diocèse, l'a louée de son zèle, et a célébré en même temps, dans un petit discours, le courage, l'activité et la charité de ces saintes et vertueuses filles, qui ont bravé constamment tous les dangers, et qui ont pourvu à tous les besoins par leur intelligence, leur prévoyance et leur économie. Toutes *les idées libérales* ensemble ne valent pas un trait de leur vie. L'administration des hospices a fait imprimer le discours de M. l'abbé Becquey, et la liste des personnes qui se sont distinguées dans ces jours de danger. Ce sont ces deux pièces qui nous ont fourni les détails ci-dessus, où l'on voit tout ce que peut l'esprit de religion et de charité.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Nous avons retardé jusqu'à ce jour à donner des nouvelles du débarquement de Buonaparte sur les côtes de la Provence, parce que les dépêches télégraphiques qui l'ont d'abord fait connoître, ne donnoient encore aucuns détails.

Buonaparte est sorti de Porto-Ferrajo, le 26 février, à neuf heures du soir, par un temps extrêmement calme, et qui s'est soutenu jusqu'au 1er. mars. Il montoit un brick, et étoit suivi de quatre autres bâtimens, telles que pinques et felouques, portant de 1000 à 1100 hommes au plus, composés d'une petite partie de François, le reste de Polonais, Corses, Napolitains, et d'hommes de l'île d'Elbe.

Les bâtimens sont venus mouiller dans la rade du golfe Juan, près Cannes, le 1er. mars; les troupes mirent pied à

terre. Cinquante hommes se portèrent le même jour à Cannes, où ils pressèrent le maire d'aller prendre les ordres de celui qu'ils nommoient *le général en chef* au golfe Juan; mais le maire s'y refusa absolument : il reçut de suite l'ordre de préparer trois mille rations pour le soir même.

Le même jour, 15 hommes de l'expédition s'étoient présentés devant Antibes, demandant à y entrer comme déserteurs de l'île d'Elbe. Le général baron Corsin, militaire distingué et couvert d'honorables blessures, qui commande cette place, les reçut en les faisant désarmer. Peu de temps après, un officier vint sommer la place au nom de Buonaparte; il fut arrêté et mis en prison. Enfin, un troisième émissaire se présenta au commandant pour réclamer les 15 hommes retenus, et l'inviter, au nom du général Drouot, à se rendre au golfe Juan avec les autorités civiles : cet émissaire, pour toute réponse, a été arrêté.

Le lendemain, les hommes débarqués se mirent en route pour Grasse; mais ils évitèrent de passer par la ville, et ils suivirent la route de Digne, où l'on assure que leur troupe a bivouaqué le 4.

Le 2, le général Morangier, qui commande dans le département du Var, avoit réuni à Fréjus la garnison de Draguignan, et les gardes nationales des communes environnantes. Toutes les routes qui auroient pu permettre aux hommes débarqués des communications avec la mer, ou la possibilité de retourner sur leurs pas, sont bien gardées, et entièrement interceptées.

Une dépêche du maréchal prince d'Essling annonce qu'il a dirigé sur Aix un corps sous les ordres du général Miollis, pour couper la route que l'expédition a suivie.

Le général Marchand a réuni à Grenoble des forces imposantes avec lesquelles il pourra agir suivant les circonstances.

Les premières nouvelles de ces événemens sont arrivées à Paris dans la journée du 5, et MONSIEUR est parti la nuit suivante pour Lyon, où S. A. R. doit arriver ce soir.

(*Journal officiel.*)

— Le Roi a reçu, le 7 mars, le corps diplomatique. S. M. a dit aux ambassadeurs : « Ecrivez à vos cours respectives que » je me porte bien, et que la folle entreprise de cet homme

» ne troublera pas plus la tranquillité de l'Europe qu'elle n'a » troublé la mienne ».

— Mgr. le prince de Condé, chargé d'années, comme de gloire et d'honneur, s'est rendu chez le Roi, avec M. le duc de Bourbon, pour lui offrir encore son bras et son épée. Les héros de cette noble famille n'ont point d'hiver.

— S. A. R. Mgr. le duc de Berry, qui avoit été sur le point de partir, le 7 au matin, paroît aujourd'hui devoir rester. Etant sorti le jour même, à cheval, il a été entouré par une multitude de spectateurs qui se pressoient sur son passage, en criant avec enthousiasme : *Vive le Roi! vivent nos Princes!* Des milliers de voix formoient ensemble ce concert d'acclamations. On disoit à S. A. R. : « Nous sommes inséparables du » Roi; qu'il compte sur nous. *Vive le Roi! vivent les Bour-* » *bons!* S'ils ont des ennemis, on les verra. Monseigneur, » dites au Roi de se reposer sur nous. Ne nous quittez pas, » vous nous jugerez ». La foule augmentoit continuellement autour de S. A. R., qui paroissoit vivement émue de ces sentimens et de ces acclamations. Elle y répondoit de la manière la plus affable et la plus gracieuse. Elle a prouvé par des signes et par des paroles de bonté non équivoques, combien elle en étoit touchée.

— Mgr. le duc d'Orléans est parti le même jour, à onze heures, pour se rendre auprès de MONSIEUR.

— Il a été envoyé un courier à S. A. R. le duc d'Angoulême, pour l'instruire des événemens du Midi, et l'inviter à ne pas continuer son voyage. On croit que S. A. R. se rendra de suite sur un des points de la frontière où sa présence sera jugée nécessaire.

— Tous les ministres du Roi se rassemblent deux fois par jour chez M. le comte de Blacas, ministre de la maison du Roi.

— Des adresses du corps municipal de la ville de Paris, et de plusieurs cours et tribunaux, au Roi, protestent de leur dévouement à la personne de S. M. et à son gouvernement.

— Les corps de la maison du Roi qui sont à Paris, en apprenant les nouvelles qui ont été publiées aujourd'hui, ont fait éclater les sentimens du dévouement le plus absolu à la

personne sacrée du Roi et à la famille des Bourbons. Ceux des mousquetaires et des gardes du corps qui avoient obtenu des congés, ont déclaré qu'ils n'en profiteroient pas. Plusieurs mousquetaires ont sollicité la faveur de partir comme volontaires. Les braves militaires qui servent dans ces corps, et qui ont déjà fait plusieurs campagnes, se distinguent surtout par leur zèle, et brûlent d'apprendre l'art de vaincre à leurs jeunes camarades.

— Les ordres sont donnés pour le rassemblement, entre Lyon et Chambéry, d'un corps d'armée qui sera, dit-on, porté à quatre-vingts mille hommes. On désigne le maréchal de France qui doit le commander sous les ordres d'un des princes de la famille royale.

— Buonaparte a fait jeter sur la côte, en arrivant, deux proclamations, adressées, l'une à l'armée, l'autre au peuple François : elles étoient datées d'Antibes, où il avoit espéré être reçu, et dont les portes lui ont été fermées.

— Une dépêche de M. Fourrier, préfet de Grenoble, en date du 4, porte qu'on y avoit appris le débarquement de Buonaparte, et que cette nouvelle avoit excité la plus vive indignation parmi les habitans de la ville et des campagnes voisines; que les chefs de la force armée, entr'autres M. le général Marchand, s'étoient réunis à l'instant à l'hôtel de la Préfecture; qu'ils y avoient combiné tous les moyens de défense dans le cas très-improbable où le *petit corps des brigands de Buonaparte* songeroit à se diriger sur la ville; qu'une partie de la garnison avoit été de suite mise en route pour marcher contre lui; et que l'intention du général Marchand étoit de lui couper tout accès possible sur la route de Lyon, pendant que l'autre corps de ses troupes le poursuivroit à outrance sur les autres points.

Une lettre du préfet de Gap, adressée au préfet de Grenoble, le 4 au matin, apprend que Buonaparte ne viendroit pas à Gap; qu'il avoit couché le 4 à Castellane, et qu'il se dirigeoit du côté d'Embrun et des montagnes.

— M. le duc de Valentinois, pair de France, en allant prendre possession de sa principauté de Monaco, s'est trouvé au milieu de la petite troupe de Buonaparte, entre Cannes et Antibes, le 2 mars matin. Il a été quelque temps prisonnier du

général en chef, qui l'a remis en liberté au bout de trois heures, après lui avoir volé ses chevaux. Cet homme-là ne se dément point.

— On ne peut croire que le général Bertrand soit avec Buonaparte : ce général avoit fait remettre à S. M. par un pair de France, son serment de fidélité, il y a quinze jours.

— On dit que Joseph Buonaparte a écrit au Roi, pour supplier S. M. de vouloir bien lui faire désigner le lieu où elle désiroit qu'il se retirât jusqu'à nouvel ordre.

— Le Roi a fait commandant de la Légion-d'Honneur, et élevé à un grade supérieur le commandant d'Antibes, M. le baron Corsin, qui a si bien reçu les parlementaires du *général en chef*.

— Le mauvais temps a empêché, le 8, toute communication télégraphique.

— En exécution de la proclamation du Roi, les membres de la Chambre des Députés des départemens, qui se trouve présens à Paris, se sont réunis, le 7, au nombre de soixante-neuf, dans une des salles de leur palais. Ils ont chargé le président de porter, dans le jour, au Roi l'expression des sentimens d'amour et de fidélité dont ils sont pénétrés pour la personne de Sa Majesté, ainsi que pour son gouvernement, et ils sont convenus de se réunir de même tous les jours jusqu'à ce que l'arrivée d'un nombre suffisant de membres absens permette à la Chambre de délibérer sur les mesures que les circonstances pourront rendre nécessaires.

— La revue que S. M. a passée, le 9, tant de la garde nationale que des troupes de la garnison de Paris, a donné occasion de faire éclater leurs sentimens. S. M. étoit au balcon de la salle des Maréchaux. Elle a paru sensible aux cris et aux marques de dévouement de tous les corps, et en a témoigné sa satisfaction aux commandans. Mgr. le duc de Berry, à la fin de la revue, a été entouré et reconduit à son appartement au milieu des acclamations. Ce Prince avoit visité, la veille, les casernes de la capitale, et y avoit trouvé partout le meilleur esprit.

Ordre du jour du mardi 7 mars. — Une dépêche télégraphique et un courrier ont annoncé au Roi que Buonaparte avoit quitté l'île d'Elbe, et débarqué à Cannes, département

du Var, avec mille hommes et quatre pièces de canon, et qu'il se dirigeoit vers Gap à travers les montagnes, seule direction que lui permette la foiblesse de ce détachement. Une avant-garde qui s'est présentée aux portes d'Antibes a été désarmée et arrêtée par le gouverneur. Les mêmes dépêches annoncent que MM. les gouverneurs et commandans des divisions militaires marchent à sa rencontre avec les troupes et les gardes nationales. S. A. R. MONSIEUR est partie pour Lyon avec M. le maréchal comte de Gouvion Saint-Cyr et plusieurs officiers-généraux. Une proclamation du Roi convoque les deux Chambres. Une ordonnance du Roi prescrit les mesures d'urgence qu'ordonne la répression d'un semblable attentat. Les gardes nationales du royaume sont appelées à concourir à l'exécution de ces mesures. En conséquence, MM. les préfets, les sous-préfets et les maires d'office, ou sur la demande de l'autorité militaire compétente, doivent requérir, et MM. les inspecteurs et commandans des gardes nationales doivent exécuter toutes les mesures dont l'objet est de seconder l'action des troupes et de la gendarmerie, de maintenir la paix publique, de protéger les personnes et les propriétés, de contenir et de réprimer les factieux et les traîtres. A cet effet, MM. les inspecteurs et commandans, sous l'autorité des magistrats, doivent compléter et perfectionner, autant que les circonstances le permettent, l'organisation des gardes nationales qui existent, et organiser provisoirement celles dont les listes et les cadres sont préparés.

En même temps que le Roi convoque les Chambres, il appelle à la défense de la patrie et du trône, l'armée, dont la gloire est sans tache, et les gardes nationales, qui ne sont que la nation elle-même armée pour défendre ses institutions. Ce sont les intérêts de la nation même que les gardes nationales doivent avoir sous les yeux.

Soit que les mesures adoptées au congrès de Vienne pour assurer la paix de l'Europe en éloignant davantage le seul homme qui ait intérêt à la troubler, aient jeté ce même homme dans une entreprise désespérée; soit que des intelligences criminelles l'aient flatté de l'appui de quelques traîtres, ses partisans mêmes le connoissent, et le serviront moins par affection qu'en haine ou défiance du gouvernement établi, ou par des motifs d'ambition personnelle ou de cupidité.

Exemptes de ces passions, étrangères à ces calculs, les

gardes nationales verront reparoître avec d'autres yeux cet homme qui brisoit lui-même ses propres institutions, et sous le simulacre d'un gouvernement régulier, exerçant le pouvoir le plus arbitraire et le plus absolu, sacrifia la population, les richesses, l'industrie, le commerce de la France, au désir d'étendre sans limite sa domination, et de détruire toutes les dynasties de l'Europe pour établir sa famille : cet homme qui pour tout dire en un mot, vient de donner au monde un nouvel et terrible exemple des abus du pouvoir et de la fortune, quand l'ambition est sans terme, les passions sans frein et le talent sans vertu.

Il reparoît, quand la France respire à peine sous un gouvernement modéré, quand les partis extrêmes, comprimés par la charte, sont réduits à de vains murmures et sans puissance, pour troubler la paix publique; quand la nation est prête à recevoir du Roi et des Chambres le complément de ses institutions; quand les capitaux si long-temps renfermés s'appliquent à l'agriculture, à l'industrie, au commerce extérieur avec un développement qui n'attend que la proclamation des bases adoptées par le congrès pour l'équilibre et la paix de l'Europe. Il revient, et la conscription, le blocus continental, la guerre indéfinie, le pouvoir arbitraire, le discrédit public reparoissent à sa suite, précédés de la guerre civile et de la vengeance! Espère-t-il que la France veuille reprendre son joug, et servir de nouveau ses passions, combattre encore pendant quinze ans, et donner son sang et ses trésors pour assouvir l'ambition ou les haines d'un seul homme? Pense-t-il que la nation ne balancera point avec son intérêt et sa dignité, l'intérêt général de l'Europe qui s'est armée pour le renverser, qui est encore sous les armes, qui stipule au congrès les intérêts de tous les peuples, et ne lui laissera pas reprendre un pouvoir long-temps funeste aux plus grands trônes, comme aux moindres républiques?

Il est temps enfin que cet homme apprenne qu'on peut en exaltant, par des succès militaires, une nation brave et généreuse, lui donner des fers; mais qu'on ne brave point impunément l'opinion des peuples alors même qu'ils sont asservis, et qu'on ne les remet pas sous un joug que l'opinion plus encore que la force a brisé pour jamais. Ceux mêmes qui ont poussé jusqu'au scrupule la fidélité au serment qu'ils avoient fait à l'empereur, mais qui portoient un cœur françois, ont

abandonné sans retour l'homme qui s'est abandonné lui-même. Buonaparte en France, n'est plus aujourd'hui qu'un aventurier et un chef de parti. Le Roi, la patrie et la charte, voilà les seuls cris de ralliement des François.

Le général commandant en chef,

Signé, le comte Dessole.

— Les dernières nouvelles de Buonaparte sont du 7, de Lyon. A cette date, Buonaparte étoit toujours aux environs de Digne, dont on lui avoit refusé les portes. Personne ne s'étoit réuni à lui. Par la marche des différens corps partis de divers points pour l'attaquer, il devoit dans le moment être entièrement cerné. On a sonné le tocsin dans tous les villages, et les paysans se sont armés pour courir sus.

Une circonstance remarquable, et qui prouve que Buonaparte avoit compté sur la défection, c'est qu'un bâtiment chargé d'armes et d'autres effets à son adresse, est entré, le 2, dans le port d'Antibes, où il a été pris. Ce fait prouve à quel point l'ont aveuglé, et sont aveuglés eux-mêmes, quelques intrigans qui ont pu croire que leurs fureurs étoient partagées par toute la France, et que des modèles de l'honneur, les officiers françois, seroient capables de trahir leur devoir et leurs sermens.

P. S. Les dernières nouvelles ne contiennent rien de plus précis sur Buonaparte. Il étoit aux environs de Digne. Pas un homme ne s'étoit déclaré pour lui. On croit qu'il y a des désertions parmi ses soldats. Il a laissé à Grasse ses quatre pièces d'artillerie. La confiance et l'ardeur paroissent égales sur tous les points. S. A. R. Monsieur est arrivé à Lyon, le 8, au milieu des acclamations d'un peuple nombreux, auquel sa présence va inspirer une nouvelle ardeur. On est de plus en plus rassuré sur les suites d'une entreprise folle et désespérée.

Discours pour la cérémonie funèbre et expiatoire du 21 janvier, anniversaire de la mort de Louis XVI, Roi de France et de Navarre; prononcé dans la Métropole de Paris, le 21 janvier 1815, par M. l'abbé Jalabert, vicaire-général capitulaire. A Paris, chez Adrien Le Clere, quai des Augustins, n°. 35; prix, 1 fr. franc de port.

L'abondance et l'intérêt des nouvelles politiques absorbant en ce moment toute l'attention, nous avons cru devoir supprimer un article de littérature que nous nous proposions de donner dans ce numéro, mais qui auroit paru d'un intérêt fort médiocre à côté d'un événement qui occupe tous les esprits.

Proclamation du Roi.

Au château des Tuileries, le 11 mars 1815.

Après vingt-cinq ans de révolution, nous avions, par un bienfait signalé de la Providence, ramené la France à un état de bonheur et de tranquillité. Pour rendre cet état durable et solide, nous avions donné à nos peuples une charte qui, par une constitution sage, assuroit la liberté de chacun de nos sujets. Cette charte étoit, depuis le mois de juin dernier, la règle journalière de notre conduite; et nous trouvions, dans la Chambre des Pairs et dans celle des Députés, tous les secours nécessaires pour concourir avec nous au maintien de la gloire et de la prospérité nationales. L'amour de nos peuples étoit la récompense la plus douce de nos travaux, et le meilleur garant de leurs heureux succès. C'est cet amour que nous appelons avec confiance contre l'ennemi qui vient souiller le territoire françois, qui veut y renouveler la guerre civile. C'est contre lui que toutes les opinions doivent se réunir. Tout ce qui aime sincèrement la patrie, tout ce qui sent le prix d'un gouvernement paternel et d'une liberté garantie par les lois, ne doit plus avoir qu'une pensée, de détruire l'oppresseur qui ne veut ni patrie, ni gouvernement, ni liberté. Tous les François, égaux par la constitution, doivent l'être aussi pour la défendre. C'est à eux tous que nous adressons l'appel qui doit les sauver tous. Le moment est venu de donner un grand exemple : nous l'attendons de l'énergie d'une nation libre et valeureuse; elle nous trouvera toujours prêt à la diriger dans cette entreprise, à laquelle est attaché le salut de la France. Des mesures sont prises pour arrêter

l'ennemi entre Lyon et Paris. Nos moyens suffiront, si la nation lui oppose l'invincible obstacle de son dévouement et de son courage. La France ne sera point vaincue dans cette lutte de la liberté contre la tyrannie, de la fidélité contre la trahison, de Louis XVIII contre Buonaparte.

Signé, LOUIS.

Louis, par la grâce de Dieu, etc.

Nous avons fait connoître à la France entière l'entreprise formée sur un des points de notre royaume par un homme dont le nom seul rappelle les malheurs de la patrie. Nous comptons sur les sentimens patriotiques de tous les François, sur leur attachement inviolable au trône, à leur souverain légitime, à cette charte constitutionnelle qui fixe à jamais leur destinée; nous comptons sur le dévouement d'une armée dont la gloire a retenti dans toute l'Europe; et si, par suite de la paix, cette armée a subi une réduction qui ne nous a pas permis d'employer activement tous les braves officiers qui en font partie, et dont l'existence a été l'objet constant de notre sollicitude, le moment est venu où, laissant un libre cours aux sentimens d'honneur et de courage qui les animent, nous les appelons à en donner de nouvelles preuves.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Tous les militaires en semestre et en congé limité, officiers, sous-officiers et soldats de toute arme, rejoindront sur-le-champ leurs régimens respectifs. Les commissaires des guerres sont autorisés à délivrer des feuilles de route portant indemnité. Les militaires qui sont dans ce cas, pourront, au lieu de rejoindre leurs corps, se faire inscrire dans les bataillons ou escadrons de réserve dont il sera parlé ci-après, articles 3 et 6.

2. Tous les militaires devront partir dans les trois jours qui suivront la publication de cette ordonnance.

3. Les généraux commandant les départemens feront réunir, dans le plus bref délai, au chef-lieu du département, tous les sous-officiers et soldats des régimens d'infanterie de ligne et d'infanterie légère qui sont en congé illimité, ou qui, rentrés dans leurs foyers, avant le 8 août 1814, sont disponibles en vertu de nos ordonnances des 15 mai et 8 août. Ils procéderont de suite à l'organisation de bataillons de réserve

composés chacun de six compagnies de cent hommes chacune, non compris les officiers. Chacun de ces bataillons portera le nom du département où il aura été formé, et ils seront distingués entr'eux par le numéro d'ordre de leur formation.

4. Les officiers d'infanterie et de l'état-major en non-activité seront placés, suivant leur grade, dans ces bataillons, et jouiront de la solde d'activité, ainsi que les sous-officiers et soldats, à dater du moment de leur réunion dans le chef-lieu du département.

5. Les généraux commandant les divisions militaires surveilleront la formation de ces bataillons, et donneront aux généraux commandant les départemens toutes les instructions nécessaires pour leur prompte organisation. Ils se rendront, à cet effet, aux chefs-lieux des départemens qui composent la division militaire dont ils ont le commandement.

6. Les sous-officiers et soldats des troupes de cavalerie qui sont en congé illimité, seront également réunis aux chefs-lieux de leurs départemens. Les généraux commandant ces départemens réuniront par arme, autant que possible, ces sous-officiers et cavaliers, et donneront le commandement de ces corps aux officiers de cavalerie en non activité.

7. Les généraux commandant les divisions et les départemens se concerteront avec les préfets pour faire fournir des chevaux aux sous-officiers et soldats de ces escadrons. Les militaires qui se monteront à leurs frais, recevront de suite le remboursement de leurs chevaux au prix fixé par l'ordonnance.

8. Les sous-officiers et soldats des troupes d'artillerie à pied et à cheval, du génie, des pontonniers, des ouvriers et du train d'artillerie, qui sont en congé illimité, seront également réunis au chef-lieu de leur département, et dirigés sur les écoles d'artillerie et du génie qui seront le plus à proximité.

9. L'armement des bataillons et escadrons de réserve sera fourni par les soins des préfets, qui disposeront des armes qui existent en dépôt aux chefs-lieux des départemens et des arrondissemens. Tous les citoyens qui se trouvent encore détenteurs d'armes de guerre, et qui ne font point partie de la garde nationale organisée, sont requis de les mettre à la disposition des préfets et sous-préfets, qui en feront payer la valeur.

10. Notre ministre de la guerre est, en outre, autorisé à

faire compléter l'armement de ces corps, en le faisant fournir par nos arsenaux, et il prendra les mesures les plus promptes pour pourvoir à leur habillement et équipement.

11. Les bataillons d'infanterie et les escadrons de cavalerie qui seront organisés en exécution de la présente ordonnance, feront partie de l'armée active, à dater du jour de leur formation, et seront à la disposition des généraux commandant les divisions militaires et les départemens pour le maintien du bon ordre et les besoins du service.

12. Ces corps sont également destinés à agir de concert avec ceux de la garde nationale, qui seront mis en activité par les préfets, et d'après les mesures qui seront arrêtées entre les généraux, les préfets et les inspecteurs des gardes nationales.

13. Les officiers de l'état-major-général de l'armée qui sont en non activité de service dans leurs départemens, pourront être admis dans les corps qui seront formés, suivant leur ancienne arme et leur grade, d'après les choix qu'en feront les généraux commandant les divisions militaires.

14. Les généraux commandant les divisions militaires pourront mettre à la disposition des préfets, sur leur demande, des officiers d'état-major et de ligne en non activité, pour être employés dans les corps de la garde nationale qui seront organisés. Ces officiers jouiront de leur traitement d'activité, à dater du jour où ils seront désignés pour ces emplois.

15. Les officiers de tout grade qui seront remis en activité de service, soit dans les bataillons et escadrons de réserve, soit dans les corps de la garde nationale, recevront des commissions de notre ministre de la guerre, et feront partie de l'armée active.

16. Les officiers de tout grade, en demi-solde, qui n'auront pas été compris dans les cadres de formation des nouveaux bataillons et escadrons, ou qui ne feront point partie des corps de la garde nationale, seront réunis, dans chaque département, en compagnies ou bataillons, sous la dénomination de *Gardes du Roi*.

17. Les officiers de tout grade et de toute arme qui feront partie de ces corps d'élite, jouiront du traitement d'activité : nous nous réservons de nommer des officiers généraux, investis de notre confiance, pour commander ces corps, et les réunir au besoin auprès de notre personne.

18. Les généraux chargés, par la présente ordonnance, de l'organisation des corps d'élite, créés par les articles 16 et

17, seront autorisés à admettre des jeunes gens réunissant les qualités requises, quoiqu'ils ne soient pas revêtus d'un grade militaire, mais qui seront reconnus susceptibles d'être pourvus de celui de sous-lieutenant.

Donné au château des Tuileries, le 9 mars 1815.

Signé, LOUIS.

Proclamation aux armées.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A nos braves armées, salut :

Braves soldats, la gloire et la force de notre royaume, c'est au nom de l'honneur que votre Roi vous ordonne d'être fidèles à vos drapeaux; vous lui avez juré fidélité, vous ne trahirez pas vos sermens. Un général que vous auriez défendu jusqu'au dernier soupir, s'il ne vous avoit pas délié par une abdication formelle, vous a rendus à votre Roi légitime.

Confondus dans la grande famille dont il est le père, et dont vous ne vous distinguerez que par de plus éclatans services, vous êtes redevenus mes enfans; je vous porte tous dans mon cœur; je m'associois à la gloire de vos triomphes alors même qu'ils n'étoient pas pour ma cause : rappelé au trône de mes pères, je me suis félicité de le voir soutenu par cette brave armée, si digne de le défendre.

Soldats, c'est votre amour que j'invoque, c'est votre fidélité que je réclame : vos aïeux se rallièrent jadis au panache du grand Henri; c'est son petit-fils que j'ai placé à votre tête, suivez-le fidèlement dans les sentiers de l'honneur et du devoir; défendez avec lui la liberté publique qu'on attaque, la charte constitutionnelle qu'on veut détruire; défendez vos femmes, vos pères, vos enfans, vos propriétés contre la tyrannie qui les menace. L'ennemi de la patrie n'est-il pas aussi le vôtre? n'a-t-il pas spéculé sur votre sang, trafiqué de vos fatigues et de vos blessures? n'est-ce pas pour satisfaire son insatiable ambition qu'il vous conduisoit à travers mille dangers, à d'inutiles et meurtrières victoires?

Notre belle France ne lui suffisant plus, il épuiseroit de nouveau la population entière pour aller aux extrémités du monde payer de votre sang de nouvelles conquêtes. Défiez-vous de ses perfides promesses; votre Roi vous appelle, la pa-

trie vous réclame; que l'honneur vous fixe invariablement sous vos drapeaux : c'est moi qui me charge de vos récompenses; c'est dans vos rangs, c'est parmi l'élite des soldats fidèles que je vous choisirai des officiers : la reconnoissance publique paiera tous vos services; encore un effort, et vous jouirez bientôt de la gloire et du repos glorieux que vous avez mérités.

Marchez donc sans balancer, braves soldats, à la voix de l'honneur; arrêtez vous-mêmes le premier traître qui voudra vous séduire. Si quelques-uns d'entre vous avoient déjà prêté l'oreille aux perfides suggestions des rebelles, il est encore temps qu'ils rentrent dans les sentiers du devoir. La porte est encore ouverte au repentir : c'est ainsi que plusieurs escadrons, qu'un chef coupable vouloit égarer, près de La Fère, l'ont d'eux-mêmes forcé à s'éloigner.

Que cet exemple profite à toute l'armée; que ce grand nombre de corps restés purs, qui ont refusé de se réunir aux rebelles, serrent leurs bataillons pour attaquer et repousser les traîtres, et persévèrent dans leurs bonnes dispositions. Soldats, vous êtes François, je suis votre Roi; ce n'est pas en vain que je confie à votre courage et à votre fidélité le salut de notre chère patrie.

Donné au château des Tuileries, le 12 mars 1815, et de notre règne le vingtième. *Signé*, LOUIS.

Proclamation.

Paris, le 12 mars 1815.

L'intention du Roi étant d'utiliser tant de braves François qui se présentent de toutes parts, demandent des armes, et veulent servir la cause du Roi, de l'honneur et de la patrie, S. M. ordonne ce qui suit :

Il sera formé des bataillons de volontaires royaux appelés à marcher avec le corps d'armée, sous les ordres de S. A. R. Mgr. le duc de Berri. MM. les lieutenans-généraux comtes de Viomenil et de la Tour-Maubourg sont spécialement chargés de l'organisation de ces bataillons; à mesure que les contrôles seront arrêtés par les inspecteurs aux revues chargés de ce travail, MM. les lieutenans-généraux les enverront recevoir leurs armes à Vincennes.

Tous ceux qui ont demandé et qui veulent servir, doivent s'adresser à MM. les lieutenans-généraux ci-dessus désignés. Les personnes déjà revêtues de grades militaires, qui se présenteront au nombre des volontaires, dont elles garantiront le dévouement et la fidélité, en prendront immédiatement le commandement.

Signé, LOUIS.

Chambre des Pairs de France.

Compte rendu à la Chambre des Pairs par M. le chancelier, en vertu des ordres de S. M.

Séance du 11 mars 1815. — Messieurs, conformément au vœu de la Chambre des Pairs, je me suis retiré par-devers le Roi, et S. M. m'a autorisé à vous communiquer franchement et sans réserve toutes les nouvelles relatives à celle dont j'ai eu hier l'honneur de vous donner connoissance.

C'est dimanche, 5 de ce mois, que nous avons reçu la première information du débarquement opéré par l'ennemi. D'après des rapports sur l'exactitude desquels nous croyons pouvoir compter, il n'avoit que 700 hommes de la vieille garde, à peu près 300 Corses, et 140 étrangers venus avec lui de l'île d'Elbe; c'est-à-dire, en tout 1140 hommes.

C'est avec cette poignée de monde qu'il est débarqué, le 1er. mars, à Cannes, près Antibes; il débarqua sans résistance, parce qu'il n'y avoit pas de troupes suffisantes pour s'y opposer, n'y ayant pas même de troupes sur un point qui n'étoit pas menacé. Buonaparte paroît avoir échoué dans ses tentatives sur Antibes; il s'est avancé vers Digne, où il étoit le 4, sans recevoir de nouveaux renforts.

Le préfet du Var a dépêché des courriers à tous les préfets voisins, et notamment à Lyon, pour instruire des événemens. C'est par un de ces courriers que le préfet de Lyon a reçu la nouvelle du débarquement, qu'il nous a transmise, le 5, par une première dépêche télégraphique; une seconde du même jour, rectifiant la première, réduisoit à 1000 ou 1100 hommes le nombre des troupes qu'on avoit d'abord évaluées à 1600.

D'après ces premières nouvelles, Monsieur, frère du Roi, est parti dans la nuit du dimanche au lundi.

Des courriers expédiés de tous côtés ont ordonné des mouvemens de troupes pour rassembler, sous les ordres de Mon-

sieur, une armée qui devoit être, après sa réunion, de 30,000 hommes, dont 3 à 4 de cavalerie.

Des ordres ont été expédiés en même temps à Mgr. le duc d'Angoulême de se rendre de Bordeaux vers Nîmes, et y commander, avec le maréchal duc de Tarente sous ses ordres, l'armée du Gard, dont le principal noyau ne devoit être que de 3 à 4000 hommes, mais qui pouvoit être portée à 13, en y joignant les troupes éparses dans les 8e. et 9e. divisions militaires.

Ces dispositions ont rempli les journées des dimanche et lundi, et une partie des nuits. Nous avons eu, le 6, une dépêche télégraphique qui contenoit peu de détails nouveaux; mais un courrier, arrivé dans la nuit du 6, nous en a donné davantage sur les événemens en nous apportant des lettres directes du préfet du Var, dans lesquelles nous avons puisé les faits relatifs à la descente de Buonaparte, et à sa marche sur Digne et sur Gap.

C'est aussitôt après la réception de ce courrier que le Roi a rendu l'ordonnance qui contient les mesures de sûreté générale et la proclamation qui appelle les deux Chambres.

Les bulletins télégraphiques se sont succédés lentement; le ministre de la guerre a continué d'expédier des courriers relatifs à la marche des troupes. Le service des estafettes a été sur-le-champ rétabli; nous en avons reçu quelques-unes les 7 et 8, qui nous ont apporté des lettres du préfet du Var, de celui des Basses-Alpes, et qui toutes annoncent le meilleur esprit, la plus ferme volonté de résister à l'ennemi, et promettent de bonnes dispositions de la part des troupes.

Nous n'avions aucune nouvelle que Buonaparte eût reçu des renforts; nous avions donc tout lieu d'espérer que sa téméraire entreprise n'auroit d'autre effet que d'affermir l'autorité légitime en débarrassant la France de l'éternel ennemi de son repos et de son bonheur.

Quel a donc été notre étonnement, quand la dépêche télégraphique du 8 nous a informé qu'il étoit attendu à Grenoble le soir même, et qu'une seconde du même jour annonçoit que Grenoble devoit être rendu!

Cette dépêche, contrariée par le mauvais temps, ne nous est parvenue que le 9 au soir.

Hier 10, nous avons reçu celle de Lyon du 8, huit heures et demie du matin, portant ces seuls mots : *Les Princes par-*

tent à l'instant; Buonaparte est attendu à Lyon ce soir; je pars pour Clermont. (C'est le préfet qui parle.)

Il n'étoit pas question de Grenoble dans cette lettre, et nous aimions à nous flatter qu'il résistoit encore; mais cette espérance vient d'être détruite par une lettre de MONSIEUR, du 8 au soir, que S. M. n'a reçue que ce matin par un courrier, et dont elle a daigné me permettre la lecture, pour que j'en donnasse connoissance à la Chambre des Pairs.

Son altesse royale commençoit sa lettre par le récit de son voyage, et de l'activité avec laquelle, arrivée à Lyon sans arrêter, elle avoit commencé par rassembler les troupes et les gardes nationales, et recevoir avec leur nouveau serment de fidélité, des témoignages non équivoques de dévouement. Le Prince leur avoit indiqué le départ pour la nuit, et devoit, à leur tête, marcher au secours de Grenoble; mais il avoit appris, quelques heures plus tard, que la ville s'étoit rendue presque sans résistance, et n'étoit plus occupé que de de la défense de Lyon, pour laquelle il prenoit toutes les mesures convenables; il n'est que trop vraisemblable qu'elles ont été infructueuses, puisque la dépêche d'hier annonçoit si formellement le départ des Princes, et même celui du préfet, trop dévoué pour s'être éloigné sans ordre formel.

Ici, Messieurs, finissent nos nouvelles du midi; nous en attendons de plus fraîches d'heure en heure; mais il est difficile que nous en recevions avant la nuit.

On m'apporte à l'instant une lettre du préfet de Laon, d'hier au soir, 10 mars, qui m'annonce une nouvelle trahison tentée à La Fère, et heureusement déjouée par la fermeté courageuse du commandant de l'école d'artillerie, du comte d'Aboville. Je vais mettre sous vos yeux cette lettre entière, qui vous tranquillisera sur le sort d'un de nos plus grands dépôts d'artillerie, en même temps qu'elle vous prouvera la défection d'un général qui est parvenu à égarer quatre ou cinq escadrons de chasseurs royaux, obligés d'abandonner leur coupable entreprise, mais qui osent marcher sur Paris.

Telle est donc, Messieurs, la position réelle où se trouve aujourd'hui la France; Buonaparte, arrivé avec onze cents hommes, fait de rapides progrès. Nous ne savons pas au juste jusqu'à quel point les défections ont pu grossir sa troupe; mais ces défections ne sont pas douteuses, quand on voit Grenoble occupé, et la seconde ville du royaume prête à

tomber, et probablement déjà tombée au pouvoir de l'ennemi.

De nombreux émissaires de Buonaparte se portent auprès de nos régimens; quelques-uns sont dans leurs rangs: il est à craindre que beaucoup d'hommes égarés ne cèdent à ces perfides insinuations, et cette crainte seule affoibliroit nos moyens de défense.

On ne peut guère arrêter l'effet des mauvaises dispositions qui nous alarment qu'en s'aidant beaucoup de cette bonne et fidèle garde nationale, généralement composée de manière à la mettre à l'abri du danger de la séduction. Le Roi s'est empressé de la mettre en réquisition dans tout le royaume. Le général Dessolles, qui la commande, va vous lire l'ordonnance du Roi rendue à cet effet. Une seconde ordonnance met en permanence les conseils-généraux de département et d'arrondissement pour régulariser ce grand mouvement.

Voici enfin une ordonnance du ministre de la guerre, qui appelle aux drapeaux tous les militaires qui ont déjà servi, et leur associe cette jeunesse nombreuse qui brûle de défendre le trône et la patrie.

Telles sont, Messieurs, les mesures de défense que le gouvernement a cru nécessaires, et par lesquelles il s'empresse de pourvoir à la sûreté de l'Etat.

Il exerce en même temps la plus exacte surveillance sur tous les traîtres qui pourroient tenter de séduire ou de corrompre nos troupes, et des conseils de guerre en feront une prompte justice.

Nous allons veiller avec un soin particulier pour empêcher la publication et la distribution des pamphlets incendiaires. La Chambre conçoit que ce n'est pas le moment d'user d'indulgence pour tous ceux qui, abusant de la liberté d'écrire, voudroient en faire une arme meurtrière de la liberté publique. Nous avions songé d'abord à vous demander une loi provisoire, qui étendît à cet égard les précautions prises par la loi répressive des abus de la presse, et nous autorisât aussi à prévenir, par tous les moyens, tous les complots des conspirateurs; mais la lenteur inséparable des formes législatives ne nous permet pas d'ajourner les mesures que le salut de l'Etat commande, et aucun des ministres du Roi ne craindra d'ordonner, *sous sa responsabilité*, tout ce que peut exiger un intérêt si pressant.

Je viens donc moins vous proposer des mesures que vous

soumettre celles qui ont été prises, et vous demander pour elles ce vœu approbatif qui fortifiera le courage des ministres sans pouvoir rien ajouter à leur zèle et à leur dévouement pour la chose publique.

Oui, Messieurs, c'est votre vœu, c'est le vœu des deux Chambres qui donnera au gouvernement cette force morale dont il a besoin; c'est l'union des Chambres et du gouvernement qui fera la force commune, le désespoir et la perte de nos ennemis, la gloire et le salut de la nation.

Après avoir entendu ce discours et la lecture des pièces y mentionnées, la Chambre charge son président de se retirer par-devers le Roi pour lui renouveler l'hommage de son dévouement, et le remercier de la communication qu'il lui a donnée des sages mesures qu'il a prises pour la sûreté de l'Etat.

Chambre des Députés.

Séance du 13 mars. — A trois heures après midi la séance devient publique. Le banc des ministres est occupé par M. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur; M. le baron Louis, ministre des finances; M. le comte Beugnot, ministre de la marine, et M. Dandré, directeur-général de la police.

M. l'abbé de Montesquiou prend la parole, et rend compte à la Chambre des mesures prises, et de l'esprit qui règne dans les départemens.

M. l'abbé de Montesquiou a ensuite donné la teneur du projet de loi suivant:

Louis, etc.

Voulant éviter à nos peuples le fléau d'une guerre étrangère qui peut éclater à la nouvelle au congrès de l'apparition de Napoléon Buonaparte sur le territoire françois;

Voulant donner à l'armée françoise une marque de notre satisfaction et de notre confiance, et à nos fidèles sujets une nouvelle garantie de tous leurs droits politiques et civils, fondés sur la charte constitutionnelle,

Nous avons ordonné et ordonnons que le projet de loi dont la teneur suit sera porté à la Chambre des Députés des départemens par notre ministre de l'intérieur.

Art. 1er. Les garnisons de La Fère, de Lille et de Cambrai ont bien mérité de la patrie; il leur sera décerné une récompense nationale.

2. La garnison d'Antibes a également bien mérité de la patrie, et il lui sera décerné une récompense nationale.

3. Les maréchaux Mortier, duc de Trévise, et Macdonald, duc de Tarente, ont bien mérité de la patrie; il sera voté en leur faveur une récompense nationale.

4. Il sera donné une pension aux militaires qui seront blessés, et aux familles de ceux qui seront tués en combattant Napoléon Buonaparte.

5. Les deux Chambres s'occuperont sans délai des moyens de pourvoir aux places vacantes dans la Chambre des Députés des départemens.

M. le général Clarke, duc de Feltre, comte de Hunnebourg, monte à la tribune :

« Vingt-quatre heures de ministère, dit-il, ne m'ont laissé ni le temps de prendre connoissance de toutes les affaires qui doivent m'occuper, ni de préparer ce que j'ai à vous dire ».

Après cet appel modeste, fait à l'indulgence de ses auditeurs, M. le duc de Feltre a fait sentir les circonstances difficiles dans lesquelles S. M. lui avoit offert le porte-feuille: « Je l'ai pris, dit-il, malgré l'effroi que m'inspiroit une pareille tâche, pour donner une preuve de mon dévouement et de ma fidélité à la patrie, au Roi et à la constitution ».

(Ici M. le duc de Feltre a été interrompu par de vifs applaudissemens mêlés de cris de *vive le Roi!*)

« Je suis investi de la confiance du Roi, et je veux la mériter, ainsi que celle de la nation. Je n'ai jamais trahi personne. Je crois vous devoir cette explication, parce que j'ai servi la France dans un autre sens avant que la restauration nous rendit un gouvernement légitime. La confiance, qui est si nécessaire dans les circonstances actuelles, me faisoit une loi d'entrer dans ces détails, aujourd'hui que je parois devant vous pour la première fois.

» Il y a eu défection de troupes sur quelques points; une conspiration machinée de longue main, et dont le foyer étoit dans le nord, a précédé l'apparition sur le territoire françois de celui qui fut l'ennemi de tout gouvernement régulier. Le traître Lefevre-Desnouettes avoit seul ou presque seul médité cette lâche défection, qu'il vouloit rendre générale dans toutes les garnisons de la Flandre et de la Picardie; mais un hasard heureux, ou plutôt la main de Dieu, qui vouloit sauver la France, avoit placé à Lille M. le maréchal Mortier, duc de Trévise, pour déjouer ces infâmes complots.

» Jusqu'au dernier moment, la garnison de Cambrai a ignoré le but où la conduisoit l'infâme Desnouettes. Elle ne soupçonnoit pas même la trahison lors des événemens de La Fère. En général, les troupes du nord ont montré un bon esprit : je dis en général, parce que ce seroit trop dire que de répondre homme par homme ; mais, je le répète, nous sommes sûrs de la masse.

» Au midi, il y a eu trahison à Grenoble, impuissance de résister partout ailleurs. A Lyon, insuffisance de troupes, mais non de courage. Les princes ont montré une énergie au-dessus de tout éloge. Bénissons l'heureux coup du sort qui a amené sur leur passage M. le maréchal duc de Tarente. Ce guerrier, de concert avec MONSIEUR, frère du Roi, et M. le duc d'Orléans, a défendu le pont de la Guillotière, à Lyon, avec une persévérance qu'une circonstance malheureuse a rendue inutile. L'artillerie manquoit absolument ; point de canons, point de poudre, point de fusils, point de projectiles. Il n'y avoit dans la ville que deux mauvaises pièces, que les Autrichiens y avoient laissées l'année dernière ».

M. le duc de Feltre, après avoir rendu justice à la fidélité et au dévouement éprouvé des cohortes urbaines et des gardes nationales de tous les pays menacés, a ajouté une foule de détails très-curieux au tableau général qu'il avoit présenté.

NOUVELLES.

PARIS. Le Roi a nommé au ministère de la guerre M. le duc de Feltre, pair de France.

— Le 12, Mgr. le duc d'Orléans est arrivé dans cette capitale, sur les deux heures. On dit que ce Prince a dû repartir peu après.

— Une dépêche télégraphique, reçue le 10 mars, datée de Lyon à huit heures et demie, annonçoit que Buonaparte a dû coucher à Bourgoing le 9, et qu'on s'attendoit à ce qu'il pourroit entrer à Lyon dans la soirée du 10.

— Des dépêches officielles reçues de Laon, sous la date du 10 et du 11 mars, ont donné les nouvelles suivantes :

Deux traîtres à leur Roi et à leur pays, les généraux Lal-

lemand frères, sont parvenus, à l'aide de faux rapports et en répandant les bruits les plus absurdes sur la situation de Paris, à séduire et égarer 4 escadrons de chasseurs royaux; 150 chasseurs non montés et environ 100 hommes de toutes armes. Munis de fausses feuilles de route, ils sont entrés avec ces troupes dans la ville de La Fère. Leur but étoit de s'emparer de l'arsenal pour marcher de là sur Paris. La fermeté de M. le général d'Aboville, commandant l'Ecole de La Fère, et de M. le major Pion, commandant le 2e. régiment d'artillerie, a déjoué cette tentative criminelle: officiers et soldats, tous ont fait leur devoir. On s'est assuré de l'arsenal et des portes qui sont gardées avec du canon; le reste de la garnison s'est formé en bataille sur l'esplanade, les armes chargées et les canons en batterie. Les traîtres n'ont pas osé exécuter leur complot, et ils ont demandé la permission de sortir. La garnison n'étant pas assez forte pour s'assurer d'eux, les a laissé sortir. Le général Lallemand répandoit le bruit que le Roi avoit été détrôné; que Paris étoit en pleine insurrection, et qu'un gouvernement provisoire avoit été établi.

Il paroît, par les dépêches subséquentes, que les rebelles, après leur vaine tentative sur La Fère, se sont retirés sur Chauny. Ils ont voulu séduire et amener avec eux l'escadron cantonné dans cette ville, mais ce brave escadron a refusé de les suivre. De là les rebelles se sont dirigés sur Noyon.

La garnison de La Fère persévère dans les meilleures dispositions. Le général d'Aboville a pris toutes les mesures pour une vigoureuse défense en cas d'attaque. Il a fait couper les ponts et mettre de l'artillerie aux portes.

A Laon, la garde nationale monte la garde aux portes, et fait seule le service de la place; elle est entièrement dévouée au Roi, et disposée à repousser vigoureusement toute tentative des rebelles pour pénétrer dans la ville.

Les troupes qui jusqu'à ce moment ont été séduites par les généraux Lallemand ne s'élèvent pas au-delà de 7 à 800 hommes, et marchent dans le plus grand désordre; n'ayant pu pénétrer dans aucune place de quelqu'importance, elles se dispersent dans les campagnes.

12 mars. — Le maréchal Macdonald, duc de Tarente, a rejoint S. A. R. Monsieur, à Lyon, le 9 du courant; les habitans de cette ville ont témoigné le plus courageux dévouement; ils se sont mis en devoir de détruire les ponts, et ils se seroient défendus jusqu'à la dernière extrémité, s'ils avoient eu quel-

ques pièces de canon. Le maréchal Macdonald, après avoir examiné l'état des munitions de guerre, a pensé qu'il falloit se replier sur la route de Clermont avec les troupes, qui sont toutes restées inébranlablement fidèles, pour y réunir de nouveaux bataillons, de l'artillerie, et pour rentrer aussitôt dans Lyon si Buonaparte se portoit en avant. Tous les corps militaires et toute la population du midi ont ainsi un point de ralliement, d'où ils partiront pour attaquer Buonaparte sur les derrières. Tout fait espérer que la délivrance de Lyon n'est pas éloignée.

Tous les braves, tous les fidèles de ces contrées se réuniront autour d'un chef dont la fidélité est aussi sûre que la bravoure est prouvée. Pendant ce temps les maréchaux Ney et Suchet viennent de Besançon et Strasbourg avec les troupes sous leurs ordres; c'est par eux que Buonaparte a vaincu ses ennemis; c'est par eux qu'il sera vaincu lui-même : la France doit sa gloire à ces braves guerriers; elle leur devra son salut.

Le général Lions vient de donner un grand exemple; il vient de prouver que des braves peuvent être abusés un moment, mais que cette erreur même est un nouveau gage de leur fidélité et de leur dévouement. Le général Lefevre-Desnouettes peut aller rejoindre Buonaparte; les soldats qu'il avoit trompés marcheront aussi contre Buonaparte; il les retrouvera au champ d'honneur.

— Une dépêche télégraphique de Metz porte que le maréchal Oudinot, duc de Reggio, à la première nouvelle du débarquement de Buonaparte, a rassemblé toute la troupe qu'il commande, au nombre de 13,000 hommes. Il leur a dit qu'il ne les avoit jamais trompés depuis qu'ils combattoient ensemble; qu'avec sa franchise ordinaire, il leur déclaroit qu'il étoit prêt à donner des feuilles de routes à tous ceux qui voudroient aller rejoindre Buonaparte; mais qu'il vouloit être sûr de tous ceux qui resteroient librement avec lui. Il n'y a eu qu'un cri de *vive le Roi! vive notre général!*

— Le duc de Trévise a reçu de nouveau, à Lille, le serment de la garnison.

— Il est arrivé ce soir deux aides-de-camp de MONSIEUR, et un courrier de M. le maréchal prince de la Moscowa. M. le maréchal prince de la Moscowa arrive de Franche-Comté avec 7000 hommes d'excellentes troupes de ligne sur lesquelles on

peut compter, et d'une multitude de Francs-Comtois qui ont voulu marcher.

— M. le directeur de la police générale a reçu aussi des nouvelles de Lyon. Buonaparte est dans Lyon avec une force qu'on estime au plus de 5 à 6000 hommes. Ces malheureux sont harassés de fatigues, et hors d'état de partir avant deux ou trois jours. Les deux régimens qui l'ont rejoint ont déclaré que puisqu'ils trouvoient de la résistance, ils ne se battroient point contre des François, et qu'ils ne vouloient pas marcher contre un Roi que la nation a le désir de conserver; ils se sont ensuite débandés. Buonaparte n'a pas de munitions; on lui fait dans Lyon l'accueil le plus morne, ce qui paroît l'inquiéter.

— Le maréchal Oudinot est parti de Metz, à la tête de la garde, qui est nommée Garde Royale. Les simples soldats ont reçu le grade de sergent, et les sergens celui d'officier. Leur chef en répond; ils viennent en poste à Melun.

— M. le maréchal duc de Bellune est à Châlons avec un corps de troupes aussi fidèles que bonnes.

— Il résulte du rapport de M. le duc de Feltre à la Chambre des Députés, que les deux généraux Lallemand frères, qui ont pris part à la trahison du général Lefevre-Desnouettes, ainsi que dix individus d'un grade subalterne, ont été poursuivis et arrêtés par la gendarmerie, et qu'ils seront punis suivant la rigueur des lois militaires. On est à la poursuite du général Lefèvre-Desnouettes.

— Il s'est fait depuis trois jours plus de 40,000 enrôlemens volontaires, soit pour la *garde du Roi*, à l'état-major de la place et à celui de la garde nationale, soit pour les *volontaires royaux*, chez M. le maréchal de Viomenil et chez M. le général Latour-Maubourg. Presque tous les officiers à la demi-solde qui se trouvent à Paris se sont fait un point d'honneur de s'inscrire parmi les gardes du Roi.

— Mgr. le duc de Bourbon est parti pour prendre un commandement important.

— Les étudians en droit, de Paris, ont offert de partir pour la défense du Roi et de notre pays. Il est ouvert dans chaque mairie des registres pour se faire inscrire.

— Il arrive de tous côtés une foule d'adresses qui annoncent le dévouement général à la cause de la liberté et de l'honneur.

Nolumus hunc regnare super nos. Qu'il nous soit permis d'appliquer à la circonstance actuelle ces paroles prises autrefois dans un sens bien différent. Elles étoient alors le cri de la fureur; elles sont aujourd'hui celui de l'honneur, de la religion, de l'humanité, de tout ce que les hommes ont de cher et de sacré. Non, *nous ne voulons pas que celui-ci règne sur nous.* Nous avons trop senti son sceptre de fer; il est brisé à jamais. Nous n'aurons point l'humiliation d'être encore asservis à cet étranger, à cet usurpateur, à cet homme abhorré. Tout le repousse; le sang qu'il a versé, les victimes qu'il a faites, celles qu'il feroit encore, les vœux unanimes de tous les bons François. Qu'y a-t-il de commun entre lui et nous? Nous ne le connoissons que par les désastres qu'il nous a apportés, et nous nous replacerions sous son joug! et nous aurions la honte de rentrer dans ses fers! et une grande nation seroit assez pusillanime pour se laisser imposer une telle violence! et un banni, débarqué avec douze cents hommes, parviendroit à conquérir la France! Non, il n'en sera pas ainsi : il n'usurpera pas l'héritage de nos Rois. Il ne dépossédera pas cette famille royale, objet de tant de respect et d'amour, que nous avons reçue avec tant de joie, et qui ne s'est montrée parmi nous que sous un aspect si touchant. Songeons à cette entrée triomphante du 3 mai, à ces cris d'allégresse, à ces effusions d'un enthousiasme indicible, et nous serions destinés à voir le triomphe d'un vil étranger! Non, il ne souillera plus ce trône où siégent la sagesse et la bonté. Non, ses aigles sanglantes ne

remplaceront pas ces lis éclatans de blancheur. Tout nous en donne l'augure. Un général infidèle, d'intelligence avec l'ennemi de son pays, osoit marcher sur Paris; ses braves soldats, instruits de ses projets, l'ont abandonné, et il a été obligé de prendre la fuite. Deux autres généraux, parjures à leurs sermens, sont arrêtés, et porteront la peine de leur trahison. Un autre complice de leur désertion, Drouet, porteur d'un nom sinistre, est arrêté. Leur indigne et lâche défection a révolté cette armée dont ils vouloient flétrir la gloire. Elle n'est point accoutumée à violer ses sermens. Elle a quitté Buonaparte quand il n'étoit plus possible de le défendre avec honneur, et que lui-même l'a déliée par son abdication. Elle a reçu le Roi appelé par la nation; elle lui a juré fidélité, elle tiendra sa parole. Quel cœur françois pourroit appeler dans son pays la guerre civile, déchirer de nouveau ces provinces qui respirent à peine après tant de fléaux, et sacrifier la France à l'ambition, à la cupidité, aux ressentimens d'un homme ulcéré? L'effroi rentreroit avec lui dans nos murs. Le silence, l'esclavage, l'arbitraire, les proscriptions, les exécutions, la guerre, la guerre éternelle, voilà les présens qu'il s'apprête à nous faire. Non, *nous ne voulons pas qu'il règne sur nous*. La Providence, nous l'espérons, ne le veut pas non plus. Déjà elle a permis que la coupable tentative du nord fut déjouée, et que plusieurs des coupables fussent livrés à la justice. Ce premier gage de sa protection nous en promet d'autres. Elle bénira l'équité du Prince, et le dévouement des sujets. Elle bénira cet élan rapide, ces efforts généreux de tous ceux qui aiment leur pays. Elle couronnera cette lutte de l'honneur, de la fidé-

lité contre le génie du mal. Cette cause, qui est celle de tous les ordres et de toutes les classes, est aussi celle de la religion. Celle-ci sera proscrite si le crime triomphe. Elle avoit souri au retour de l'héritier légitime ; elle devroit trembler à l'arrivée de celui qui l'a déjà persécutée. Elle partageroit le deuil de toute la nation. Tout succomberoit à la fois. Tout seroit frappé de terreur ; il n'en sera pas ainsi. C'est à cette époque que nous fûmes délivrés l'année dernière. Nous le serons encore cette année. Le Dieu de saint Louis protégera la France. Il étendra sa droite sur ce trône qu'il a relevé, et l'audacieux mortel qui s'étoit flatté de jeter la discorde parmi nous, ne remportera que la honte de sa coupable entreprise, qui achevera d'éclairer les plus aveugles sur ses desseins pervers, et qui provoquera sur cet ennemi du ciel et de la terre une vengeance éclatante, et un châtiment sans retour.



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. MM. les grands-vicaires du diocèse, après avoir présenté une adresse au Roi pour protester de leur dévouement et celui du clergé, ont, par un Mandement (1) du 10 mars, ordonné des prières dans les églises. On les a commencées le dimanche 12. Il étoit aisé de voir que la piété des fidèles se portoit avec empressement et ardeur à ces supplications dans la conjoncture où nous sommes. Le concours dans les églises étoit plus considérable qu'à l'ordinaire. Le chant de l'*Exaudiat* a été répété par une foule de voix. On lisoit sur les visages la ferveur des vœux que chacun adressoit en ce moment au ciel. On

(1) Se trouve à Paris, au bureau du Journal ; prix, 25 cent.

sait que beaucoup de bonnes ames redoublent depuis quelques jours de zèle pour le salut de leur Roi et de leur pays. Elles offrent à Dieu leurs bonnes œuvres. Elles font des neuvaines (tant pis pour les esprits superbes qui riroient de ces actes religieux) pour le fils de saint Louis, pour ces braves guerriers qui marchent à sa défense, pour cette jeunesse loyale qui va repousser l'ennemi. Elles pleurent entre le vestibule et l'autel, et supplient Dieu de ne pas permettre que son héritage soit de nouveau envahi, et que les prodiges qu'il avoit opérés soient sitôt effacés. Tant de vœux ne seront pas perdus. Par toute la France, les bons chrétiens sont en prières; car ceux qui sont le plus attachés à leur religion, sont aussi ceux qui le sont le plus à leur Roi. Pour quiconque a la foi, ce concert des demandes, de bonnes œuvres, d'instances faites à Dieu, n'est pas le moins efficace des moyens, et il secondera puissamment l'ardeur générale de tous les amis de leur pays. Il ne faut pas croire d'ailleurs que la piété ne sache pas aussi combattre et servir son pays de son bras. Nous avons vu aujourd'hui avec édification un jeune homme prêt à partir pour la cause de son Roi, et qui songeoit à attirer les grâces du ciel sur son zèle par des actes de religion qui ne le rendront que plus dévoué et plus intrépide au moment du combat.

BEAUVAIS. Une mission que nous avons ici en ce moment y a excité une ardeur à peine croyable, et y a ranimé les sentimens de la religion dans toute leur force. Il y a trois semaines qu'arrivèrent dans notre ville quatre missionnaires de la société nouvellement formée à Paris. A leur tête étoient MM. Rauzan et de Janson. Ils commencèrent de suite leurs exercices, et les établirent alternativement dans l'église cathédrale et dans une autre paroisse. L'onction de leurs discours, la vivacité de leur zèle ont attiré un grand nombre d'auditeurs. L'église, quand ils prêchent, est pleine comme aux plus grandes solennités. On remarque surtout dans leur au-

-ditoire beaucoup d'hommes qui témoignent assez combien ils sont frappés de vérités nouvelles pour eux. Leur empressement à entendre la parole de Dieu ne s'est pas borné là. Il les a conduits aussi au tribunal de la réconciliation. On les voit assiéger les confessionnaux des missionnaires, attendre quelquefois long-temps leur tour, s'occuper pendant ce temps de prières et de lectures pieuses. Ils ne cachent point le changement qui s'est opéré en eux, ni même les larmes que leur arrache le repentir de leurs fautes. On voit que c'est franchement et ouvertement qu'ils reviennent à Dieu. Les missionnaires ne peuvent suffire à les entendre. Ils n'ont cependant pas cessé leurs prédications et leurs exercices, et respirent à peine au milieu de tant de fatigues. Le dimanche 12, ils ont présidé à une cérémonie fort touchante. Ils ont rassemblé à l'église la garde nationale et les principales autorités. Là ils ont parlé sur les derniers événemens, et les envisageant en François et en chrétiens, ils ont inspiré un redoublement d'attachement à notre vertueux monarque, et d'horreur pour l'artisan de la guerre civile. Leur discours a remué tous les cœurs, et la garde nationale, en sortant de l'église, a long-temps fait retentir les airs des cris de *Vive le Roi!* Ainsi l'amour pour le Prince se lie avec la ferveur de la piété, et les sentimens de religion, à mesure qu'ils sont plus vifs, rendent encore plus cher et plus sacré le Monarque qui s'honore des titres de fils aîné de l'Eglise, et de Roi très-chrétien.

NOUVELLES POLITIQUES.

Ordonnance du Roi.

LOUIS, etc.

L'ennemi de la France a pénétré dans l'intérieur. Tandis que l'armée va tenir la campagne, les gardes nationales sédentaires doivent garder les places fortes, contenir les factieux dans l'intérieur, dissiper leurs rassemblemens, intercepter leurs communications.

Les gardes nationales sédentaires qui présentent une masse de trois millions de propriétaires fonciers ou industriels, constituent une force locale universellement répandue, qui partout peut envelopper et harceler les rebelles, et redevient maîtresse partout où ils cessent d'être en force.

De cette masse formidable, mais que tant d'intérêts attachent au sol, peuvent sortir des corps volontaires qui forment des colonnes mobiles, ou prennent rang avec l'armée. Il suffit pour cela que les gardes nationaux habillés, équipés et armés, qui, par leur jeunesse, leur état et leur fortune, comme par leur noble dévouement, peuvent et veulent quitter un instant leurs foyers, se forment en corps de volontaires, pour un service actif, mais libre et momentané.

Ainsi, la nation combattra partout avec l'armée, soit en ligne, soit comme auxiliaire, et montrera qu'un grand peuple, quand il ne veut point, ne reprend pas le joug qu'il a secoué.

Mais comme c'est principalement par l'union que les peuples résistent à la tyrannie, c'est surtout dans les gardes nationales qu'il importe de conserver et de resserrer les nœuds d'une confiance mutuelle, en prenant un seul et même point de ralliement. Nous l'avons trouvé dans la charte constitutionnelle que nous avons promis d'observer et de faire observer à jamais, qui est notre ouvrage libre et personnel, le résultat de notre expérience, et le lien commun que nous avons voulu donner aux intérêts et aux opinions qui ont si long-temps divisé la France.

A ces causes, mettant notre confiance entière dans la charte constitutionnelle, dans les Chambres, qui sont avec nous gardiennes de la charte, et qui nous environnent; dans l'expérience de nos peuples éclairés par les phases diverses d'une longue révolution; dans l'honneur et la fidélité de l'armée et des gardes nationales :

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

§. Ier. — *Des gardes nationales sédentaires.*

Art. 1er. Les gardes nationales sédentaires, dont l'organisation, l'armement et l'équipement sont incomplets, seront sur-le-champ organisées, équipées et armées par les soins des préfets, des sous-préfets et des maires, et des inspecteurs et commandans des gardes nationales.

A cet effet, on profitera des cadres actuels et des listes ou des cadres qui viennent d'être préparés, de manière à y classer tous les contribuables qui, par leurs propriétés ou leur industrie, sont intéressés au maintien de la charte constitutionnelle, et à la stabilité du gouvernement.

2. Les gardes nationales sédentaires sont spécialement chargées de la garde des places fortes et des établissemens civils, militaires ou maritimes, du service de sûreté intérieure, et de la répression des factieux et rebelles; elles veilleront, surtout, à ce que les rebelles soient de toutes parts cernés et enveloppés, leurs communications interceptées, et leur action concentrée dans les seuls points qu'ils occupent. Elle protégeront et favoriseront, par tous les moyens possibles, la transmission des nouvelles qu'il importe de connoître. Elles établiront entr'elles, à cet effet, les correspondances et les moyens d'avertissement que peuvent leur suggérer leur zèle, leur activité et l'intelligence qui distingue les François.

§. II. — *Des gardes nationales volontaires.*

3. Dans les départemens où, comme à Paris et autres villes, il se présentera des gardes nationaux habillés, armés, équipés, à qui leur âge et leur fortune permettent de faire un service extérieur et momentané, et que leur dévouement à la patrie et à notre personne y engage; les préfets, de concert avec les inspecteurs des gardes nationales, les organiseront en compagnies, cohortes et légions volontaires, et leur nommeront des chefs pris parmi les citoyens que leur considération personnelle, leur expérience, leurs services, leur grade dans la garde nationale, ou leur ancien grade dans l'armée, rendent le plus propres à l'organisation et au commandement de ces corps.

4. L'armement et l'équipement des gardes nationaux volontaires qui ne pourroient se procurer sur-le-champ des armes et des effets d'équipement, seront complétés sans délai des magasins de l'Etat.

5. Ces corps volontaires seront employés, soit dans les départemens, en colonnes mobiles, destinées à détruire les rassemblemens, soit en ligne avec les corps de l'armée, suivant que le dévouement des volontaires les portera à s'offrir pour l'un ou l'autre service.

6. Les corps volontaires ne cesseront pas d'être régis par les mêmes lois et la même autorité que les gardes nationales sédentaires, à l'exception de ceux qui serviront en ligne ou dans les places assiégées et bloquées. Ces derniers seront, conformément aux lois, sous les ordres des généraux ou gouverneurs investis de nos pouvoirs et de notre confiance.

7. Les corps volontaires auront droit à la solde, aux vivres et autres prestations militaires, dans toutes les situations analogues à celles des gardes nationales sédentaires requises momentanément pour un service militaire extérieur et actif.

8. Aucun engagement ne pourra résulter de ce service de dévouement et d'honneur. Les citoyens qui le feront seront libres de rentrer dans leurs foyers dès que la rebellion sera comprimée.

§. III. — *Dispositions d'ordre et d'union dans les gardes nationales.*

9. Nous voulons que la charte constitutionnelle soit le point de ralliement et le signe d'alliance de tous les François.

Nous regardons comme nous étant seuls véritablement affectionnés ceux qui déféreront à cette injonction.

Nous envisagerons comme un attentat à notre autorité, et comme un moyen de favoriser la rébellion, toute entreprise directe ou indirecte, par actions, écrits ou propos publics qui tendroient à ébranler la confiance des gardes nationales et la charte constitutionnelle, ou à les diviser en factions par des distinctions que la charte réprouve.

Donné au château des Tuileries, le 9 mars 1815.

Signé, LOUIS.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 14 mars. — M. Faget de Baure a la parole sur le projet de loi relatif aux récompenses à accorder aux maréchaux de France, aux officiers et militaires de tout grade composant les garnisons de La Fère, Lille et Cambrai.

La commission, composée de neuf membres, a voté l'adoption du projet à l'unanimité.

« Messieurs, dit-il, cet homme, le fléau de l'Europe, dont

nous avons prononcé la déchéance, et qui lui-même a souscrit à cet arrêt, a cru se former un parti dans l'Etat avec des traîtres et des transfuges....... Il a calomnié les armées, en supposant qu'elles pourroient concourir à ses criminels desseins. Oui, ces braves qui les composent sont incapables de manquer à leurs sermens et à l'honneur.

» Que ne pouvons-nous les nommer tous, et leur payer ici un juste hommage! Nommons du moins les d'Aboville, les Talhouet, les Lions; déclarons avec reconnoissance que tous ont bien mérité de la patrie.

» Nous oublierons volontiers que quelques hommes séduits ont pu se résoudre à servir ces projets coupables. Espérons qu'ils reconnoîtront leurs égaremens. Après vingt-cinq ans de guerre et de révolutions, nous respirions enfin, et vous, nos fils, nos frères, vous nous apportez la guerre civile....... Le dépôt de la charte constitutionnelle est placé sous la sauvegarde de la force militaire, de la garde nationale, de tous les citoyens. Peut-on supposer qu'une poignée de transfuges détruiroient le fruit d'une cruelle expérience, le résultat de tant de malheurs, et feroient subir un joug si honteux à 28 millions d'hommes? Non, la nation ne sera pas avilie ».

M. le président, vu la gravité des circonstances, ne croit pas devoir attendre à trois jours pour ouvrir la discussion, et personne ne demandant la parole, il présente successivement les articles du projet, avec l'amendement proposé par la commission.

Art. 1er. Les garnisons de La Fère, de Lille, de Cambrai, ont bien mérité du Roi et de la patrie, et il sera voté pour elles une récompense nationale.

2. La garnison d'Antibes a bien mérité du Roi et de la patrie; il sera voté pour elle une récompense nationale.

3. Les maréchaux Mortier, duc de Trévise, et Macdonald, duc de Tarente, ont bien mérité du Roi et de la patrie; il sera voté en leur faveur une récompense nationale.

4. Il sera accordé une pension à ceux qui seront blessés, et aux familles de ceux qui seront tués en combattant Napoléon Buonaparte.

5. Le dépôt de la charte constitutionnelle et de la liberté publique est confié à la garde de l'armée, de la garde nationale et de tous les citoyens.

Ces cinq articles sont adoptés à l'unanimité, et l'impression du rapport est également adoptée à six exemplaires.

de la guerre étrangère. Il vient faire retomber la patrie sous le joug de fer; il vient détruire la charte constitutionnelle que je vous ai donnée; cette charte, mon plus beau titre aux yeux de la postérité; cette charte que tous les François chérissent, et que je jure de maintenir.

(De nouveaux témoignages de dévouement et d'enthousiasme ont encore interrompu S. M.)

» Rallions-nous donc autour de cette sauve-garde de la félicité publique. Les descendans de Henri IV se rangeront les premiers autour d'elle, et leur exemple sera suivi par tous les bons François. Que le concours des deux Chambres donne à l'autorité la force qui lui est nécessaire pour prendre toutes les mesures qu'exigent les circonstances, et prouve ce que peut un grand peuple, uni par l'amour de son Roi et par la loi fondamentale de l'Etat ».

Le Roi ayant cessé de parler, les députés, les pairs et l'assemblée entière, entraînés par l'émotion la plus vive et la plus touchante, ont tous juré de mourir pour S. M. La noble simplicité du discours du Monarque avoit pénétré tous les cœurs, et le sien a dû jouir de ces témoignages sincères de dévouement et d'amour.

Lorsqu'enfin ce généreux élan eut fait place au silence, MONSIEUR, comte d'Artois, s'étant levé, répondit au nom de son auguste famille:

« Sire, s'il étoit permis de parler après le Roi, je me rendrois ici l'interprète de ma famille, et je m'unirois en son nom aux sentimens que V. M. vient d'exprimer. C'est au nom de l'honneur que nous jurons tous fidélité à V. M. et à la charte constitutionnelle.

Le Roi s'étant levé ensuite, les mêmes cris de *Vive le Roi!* les mêmes acclamations, les mêmes protestations de dévouement ont accompagné le Monarque jusqu'à la sortie de la Chambre.

PARIS. Le 14 mars, à une heure, à la garde montante, MONSIEUR a passé en revue la garde nationale dans la cour du château des Tuileries. Les cris de *Vive le Roi!* n'ont cessé de se faire entendre.

— Le 16, S. A. R. s'est encore montrée aux douze légions, placées en quatre lieux différens. Elle avoit désiré connoître ceux des membres de ces légions qui seroient disposés à marcher à sa suite contre l'ennemi de son pays. On dit qu'un très-grand nombre d'habitans se sont enrôlés. S. A. R. a été reçue partout avec des acclamations réitérées.

— S. Exc. le duc de Feltre a prêté, le 13 mars, son serment entre les mains du Roi, en sa qualité de ministre secrétaire d'Etat de la guerre.

— Le lieutenant-général Dupont, commandant de la division de Tours, est en marche avec un corps d'armée considérable, et remonte la Loire pour couper à Buonaparte la route de Paris à Lyon, dans le cas où ce dernier se hasarderoit à quitter cette dernière ville. Ainsi, de tous côtés, des masses

se dirigent contre lui, et on doit attendre les plus prompts et les plus heureux résultats de ce concours unanime.

— M. le maréchal Macdonald est parti, le 14 mars, pour rejoindre l'armée qui est sous ses ordres.

— M. le maréchal Ney, parti le 11 de Besançon, se rend en poste à Châlons-sur-Saône, où il sera arrivé le 13 au soir. Son corps d'armée va se réunir à celui du comte de Bourmont. Les troupes sont dans les meilleures dispositions.

— Le maréchal Oudinot, qui est parti de Metz avec la garde royale et un corps de troupes considérable, se dirige sur Langres à marches forcées.

— Le ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur a pris un arrêté d'après lequel les employés de son ministère qui s'enrôleront comme volontaires pour la défense du Roi et de la patrie, recevront comptant une somme de 500 fr., et leurs appointemens leur seront continués. Avant de connoître cette décision de S. Exc., plusieurs de ces employés s'étoient déjà inscrits à leurs mairies respectives.

— Un grand nombre de jeunes gens des meilleures familles de Paris se sont rassemblés, le 15 mars, sur la place du Carrousel pour aller prendre les armes à Vincennes, et se former en légions volontaires. Ils y sont encore retournés le 17.

— La chambre des avoués a pris un arrêté d'après lequel tous les clercs qui voudront quitter leurs études pour aller combattre l'ennemi de la patrie, seront maintenus dans leurs places, et toucheront leurs appointemens tant que durera leur absence.

— On assure que Buonaparte n'avoit pas encore quitté Lyon le 12; on croit qu'il s'occupe à donner une sorte d'organisation aux fractions de corps et aux hommes isolés qui l'ont rejoint : il manque surtout d'officiers.

— Le corps d'armée qui se réunit à Melun sera porté dans deux jours à 20,000 hommes au moins. On croit qu'il se portera en avant aussitôt que son organisation sera complétée.

— Les élèves en droit se sont rendus, le 14, en masse au château des Tuileries. Plusieurs avoient déjà le costume militaire. Le drapeau blanc flottoit dans leurs rangs. En passant sur le Pont-Neuf, ils se sont arrêtés devant la statue de Henri IV, et ont fait retentir l'air des cris de *Vive le Roi!* Arrivés dans la cour des Tuileries, tous les corps militaires se sont em-

pressés de les accueillir, et MONSIEUR les a traités avec une extrême bonté; il a loué leur dévouement et leur zèle. Cette brillante jeunesse, électrisée par la présence et les paroles du Prince, s'est écriée : *Vive Louis XVIII! vive les Bourbons!* « Au champ d'honneur, nous nous rallierons toujours au panache blanc des fils de Henri IV ». Le 15, ils sont allés à Vincennes, où on les a armés. La plupart sont déjà partis pour Melun.

— Les officiers de la marine qui se trouvent à Paris ont demandé à partir comme artilleurs. On ne doute pas que cette offre généreuse n'ait été acceptée.

— MM. les députés arrivent à Paris de tous les points de la France; ils rapportent les plus éclatans témoignages de l'excellent esprit qui règne dans les villes et dans les campagnes. Quelques hommes, trompés ou mal intentionnés, ont répandu des bruits absurdes sur telle et telle contrée, et c'est de là précisément que sont partis des cris plus prononcés d'horreur et d'indignation contre l'oppresseur de la France et de l'Europe entière.

— Les ministres des puissances étrangères accrédités auprès de S. M., ayant à leur tête M. le baron de Vincent, leur doyen, se sont empressés de témoigner au Roi toute la part qu'ils prenoient à l'événement inattendu qui vient de troubler la tranquillité du royaume. Ils ont revendiqué l'honneur d'être auprès de sa personne dans toutes les occasions où ils pourroient, en l'environnant, donner une preuve de leur profond respect pour un Roi qui a déjà pénétré l'Europe de ce sentiment, et par ses malheurs, et par ses hautes vertus, et un généreux exercice du pouvoir, si bien récompensé par l'amour de son peuple.

— Les Bordelais ont demandé à Mme. la duchesse d'Angoulême de rester au milieu d'eux. Ils ont juré de marcher contre l'ennemi commun; déjà un grand nombre sont en route. Mgr. le duc d'Angoulême est parti pour se joindre à Mgr. le duc de Bourbon sur les bords de la Loire.

— Les Anglois qui se trouvent à Paris paroissent indignés contre le général O'Kennel, qui, soit négligence, soit trahison, a laissé échapper de l'île d'Elbe Buonaparte, qui étoit confié à sa garde. Voici comme ils racontent le fait : Buonaparte a su gagner la confiance de ce général, qui, à ce qu'il paroît, est très-facile à circonvenir. Il a engagé le général O'Kennel, sous différens prétextes, à faire un voyage à Flo-

sence, et Buonaparte a profité de son absence pour se jeter sur les côtes de France.

Buonaparte, calculant le petit nombre d'hommes qui l'entourent, reconnoissant l'insuffisance de ses moyens pour couvrir son affront et ses flancs, pour se garantir des troupes qui le poursuivent et pour suppléer à sa foiblesse réelle, a recours à des moyens qui vont achever d'exciter au plus haut degré contre lui l'indignation publique. Il vient de chercher un appui dans le système d'anarchie, de désorganisation et de terreur auquel nous avons dû les années les plus affreuses de la révolution. Ses coureurs ou plutôt ses émissaires, sont parvenus à soulever, à Mâcon, à Tournus, à Châlons, cette lie de la populace, à laquelle il ne faut présenter que l'occasion du brigandage pour la porter à tous les excès.

La garnison de Mâcon avoit été dirigée sur Moulins; le commandant militaire se trouvoit sans troupes : ce moment a été choisi, et la multitude, excitée par les moyens les plus odieux, s'est livrée à un mouvement séditieux. Le préfet et les membres des autorités principales ont été les premiers en butte à ce mouvement désorganisateur; tous ont déployé autant de courage et de fermeté que de présence d'esprit et de sagesse dans les mesures qu'ils avoient à prendre; mais ils ont été obligés de céder à l'orage et de se retirer à Châlons.

Là, les mêmes moyens, les mêmes provocations incendiaires avoient déjà excité les mêmes scènes; quelques pièces d'artillerie qui se trouvoient abandonnées étoient, par les ordres du préfet, emmenées par des chevaux de réquisition : la populace s'est jetée sur ces pièces avec fureur, et les a précipitées dans la Saône. Le préfet n'ayant point de troupes à opposer à cette multitude égarée, s'est retiré à Autun.

Les mêmes événemens se sont passés à Dijon, au même moment, et toujours par les mêmes moyens insurrectionnels. M. Terray, préfet du département de la Côte-d'Or, dont les dispositions avoient hâté le départ des troupes qui étoient à Dijon, et qui s'étoient déjà dirigées contre Buonaparte, s'est trouvé sans secours, hors d'état de résister à la sédition, et s'est rendu à Châtillon-sur-Seine.

Nous répétons que les dernières classes du peuple ont seules pris part à ces actes criminels. Elles ont porté la terreur et la désolation dans l'ame de tous les propriétaires, qui sont en ce moment victimes d'une affreuse anarchie : ils voient, prêt à se réorganiser contr'eux, ces mesures de violence et de spoliation, ces actes oppressifs et tyranniques de la législation révolutionnaire; ils se voient une seconde fois en butte aux fureurs démagogiques, et demandent à grands cris l'appui de la force publique, et des secours qui fassent rentrer dans le devoir une population mutinée, et rétablissent promptement l'ordre et le respect des lois.

Buonaparte, pour étendre l'insurrection, a fait répandre le bruit de sa marche à Troyes, où il a demandé dix mille rations, et même à Provins. Le sous-préfet de cette ville en a rendu compte à M. le pré-

fet de l'Aube. Toutes les mesures ont été concertées pour garantir ce département.

Des lettres de Lyon annoncent qu'aussitôt qu'il a été instruit de la marche du maréchal Ney, Buonaparte a retiré précipitamment ses avant-postes des environs de Mâcon, et les avoit fait replier sur Lyon. Le mouvement du maréchal Ney se dirigeoit sur Bourg Le maréchal est en marche à la tête d'un corps d'environ 10 mille hommes de troupes de ligne et de gardes nationales régulièrement formées dans les places de la Franche-Comté; ces troupes sont animées d'un esprit excellent, de cette énergie et de ce courage que le maréchal Ney ne pouvoit manquer de leur communiquer.

Les mêmes lettres font connoître que la plus grande partie du 13e. régiment de dragons, qui un instant avoit été entraîné par les séductions de l'ennemi, avoit senti toute l'horreur de sa position, et que, préférant même la punition la plus sévère au nom de traîtres armés contre la patrie, ils s'étoient rangés du côté du maréchal Ney, qui les avoit reçus comme des hommes un moment égarés, auxquels un sincère repentir mérite de l'indulgence.

Ce dernier événement a fait la plus vive impression sur la troupe de Buonaparte; depuis ce moment, elle paroît encore plus qu'auparavant inquiète, incertaine et consternée; aussi les défections y sont-elles déjà nombreuses.

D'après les calculs les plus positifs sur le nombre des hommes débarqués, et de ceux que Buonaparte a pu corrompre et entraîner sur sa route, sa plus grande force n'a pu aller au-delà de 8000 hommes de toutes armes. Il est dès-lors démontré qu'il a éprouvé des défections et des abandons considérables. En effet, des témoins oculaires ont rendu compte des revues qu'il a passées à Lyon ; et il est constant qu'il n'avoit pas réuni dans cette ville au-delà de 4000 hommes d'infanterie et de 6 à 700 chevaux.

Le général Mouton-Duvernet est parti de Valence, où il a réuni un corps de 2500 hommes d'excellentes troupes. Il marchoit sur Die, pour faire sa jonction avec le général Miollis, et se diriger par Gap sur Grenoble. Le corps du général Miollis, composé de volontaires dévoués et de gardes nationales, se fait remarquer par un enthousiasme et une exaltation toute provençale. Il brûle d'atteindre l'ennemi. Ces deux divisions réunies forment un corps considérable sur les derrières de Buonaparte. Marseille et toute la Provence, Bordeaux et tout le Midi continuent à brûler de cette agitation qui crée des soldats nombreux au Roi et à la patrie. Tout s'arme pour la sauver.

Les lettres de Vienne, en date du 8, annoncent qu'au moment où l'on a appris dans cette capitale l'évasion de Buonaparte et son débarquement sur les côtes de Provence, les puissances réunies au congrès ont adopté l'opinion que Buonaparte ayant rompu son ban, les traités conclus avec lui seroient désormais regardés comme nuls, et qu'il ne peut plus être considéré par toutes les puissances que comme un brigand, désormais hors de la loi commune des nations. (*Moniteur.*)

P. S. Le *Moniteur* annonce que Buonaparte a pris la route de Mâcon. On assure que le général Hamet, commandant l'avant-garde de Buonaparte, a été pris avec 800 hommes.

Sur le retour du Roi à Paris.

Lorsque, le 18 mars dernier, nous faisions, sans le savoir, nos adieux à nos lecteurs, et que, si près de retomber sous le joug de la tyrannie, nous exprimions notre horreur et celle de la nation pour la domination de l'odieux aventurier qui s'avançoit alors vers la capitale, nous osions encore nous flatter de quelque espoir. Nous voulions encore nous persuader que la nation ne subiroit pas cette ignominie, et qu'elle ne changeroit pas de maître au gré de quelques factieux. Nos vœux et nos espérances furent cruellement déçus. Mais du moins nos dernières paroles avoient été pour le Roi. Il est juste que nos premiers mots, après un long silence, soient encore pour un prince si cher et si impatiemment attendu. Il nous est rendu, et tout nous revient avec lui, et la joie et la paix, et le bonheur présent et l'espoir d'un meilleur avenir, et la liberté de tout dire et le droit d'épancher nos sentimens, et de rendre nos lecteurs aussi heureux que nous-mêmes. Il est au milieu de nous ce prince vertueux, cet excellent père de famille, cet ami de son peuple, celui dont toute l'Europe a pris la cause, celui dont le regard seul peut conquérir les cœurs, et dont le front serein annonce la belle ame! Il est au milieu de nous, ce descendant et cette image de Henri IV, ce noble caractère fortifié *par ce je ne sais quoi d'auguste que le malheur ajoute à la vertu!* Il revient avec ce même calme et cette même bonté; il ne paroît pas songer au passé, il ne nous tient compte que du mo-

ment présent. C'est vraiment le bon père qui tend la main à des enfans foibles ou ingrats. Mais aussi quel accueil! quelle joie générale! quel enthousiasme, et quelles acclamations!

L'entrée du Roi l'année dernière et celle dont nous venons d'être témoins, se distinguent chacune par un caractère particulier. L'année dernière, Sa Majesté étoit attendue d'avance; le jour de son arrivée avoit été annoncé, et on avoit eu le loisir de faire des préparatifs pour donner à cette cérémonie l'éclat et la pompe qu'elle devoit avoir. Cette année, nous n'avions pas été prévenus. Le Roi étoit à une lieue de Paris, et il étoit à peine permis de l'aller voir. On fermoit toute communication avec le prince et les sujets. Des autorités dont les intentions n'étoient pas équivoques, comprimoient par toute sorte de moyens les témoignages de notre attachement et de notre joie, et le 8 juillet, à neuf heures du matin, nous ignorions encore quand il nous seroit donné de revoir dans sa capitale le prince que nous désirions. Mais Sa Majesté annonça enfin ses intentions. Elle remit la garde nationale sous le commandement de son ancien chef. Tout à coup le bruit se répand que le Roi entreroit vers les trois heures. Aussitôt un mouvement général se manifeste dans tout Paris. La route de Saint-Denis est couverte d'une jeunesse dévouée qui veut faire une escorte à S. M. Les boutiques se ferment comme en un jour de fête. Les femmes se parent de leurs lis favoris; on remarquoit depuis quelque temps qu'elles en faisoient provision. Les rues par où l'on présume que le Roi passera, se remplissent de monde. Le drapeau tricolor est descendu des Tuileries en dépit des décrets de la convention moderne et des adresses pa-

triotiques. On y substitue des couleurs pures, et qui ne retracent aucun souvenir fâcheux. A la colonne de la place Vendôme, le drapeau blanc avec l'écusson aux armes de France est hissé également aux acclamations de tous ceux qui aiment cet antique symbole de la monarchie. La garde nationale a ordre de reprendre la cocarde blanche; beaucoup l'avoient déjà dans leur poche, tout prêts à s'en parer. Ainsi presque sans ordre, sans disposition préalable, tout s'est trouvé prêt pour l'entrée du Roi, grâces au zèle et à l'ardeur générale. Une affection sincère et un vif enthousiasme valent mieux que toutes les mesures de la police la plus exacte.

A deux heures, le Roi est parti de Saint-Denis. La route jusqu'à Paris étoit couverte d'une foule aussi pressée que dans Paris même, beaucoup d'habitans ayant voulu jouir plutôt du bonheur de revoir S. M. Le cortége étoit formé par la garde nationale, par la maison du Roi, et par des détachemens de volontaires royaux. Un nombreux état-major environnoit la voiture dans laquelle étoit S. M. avec ses ministres. M. le comte d'Artois étoit à cheval à la portière de droite, et M. le duc de Berry à la portière de gauche. Près de ces princes étoient des généraux fidèles, et entr'autres les braves maréchaux de France qui ont suivi S. M. ou qui ont refusé de servir sous d'autres drapeaux que les siens. Ils recueilloient en ce moment le prix de leur fidélité et de leur dévouement. Le cortége a suivi la rue du faubourg Saint-Denis, les boulevards, la rue de la Paix, la place Vendôme et la rue de Rivoli. Les fenêtres étoient garnies de femmes, toutes vêtues en blanc, agitant des mouchoirs, portant des lis, et donnant des signes de la joie la plus vive. Dans les rues, des personnes de toutes

les classes se livroient à des transports redoublés. Plusieurs des témoins de l'entrée de l'année dernière trouvent que celle-ci a fait éclater encore plus d'enthousiasme. Ces cris long-temps comprimés ne sortoient qu'avec plus d'impétuosité, et se prolongeoient sans relâche. On se dédommageoit d'une longue contrainte, et Sa Majesté a pu juger combien nous avions senti notre perte et partagé ses chagrins. L'émotion et l'allégresse étoient à leur comble. Nous ne savons si parmi les spectateurs il se trouvoit quelques-uns de ces mécontens que l'on dit pulluler encore. Mais ils devoient être un peu déconcertés en voyant cet assentiment général, et en entendant ces cris unanimes. Ils ont dû juger que notre *conspiration* étoit un peu plus imposante que la leur, et que notre *minorité factieuse*, comme un d'eux l'a appelée, avoit quelque apparence d'une très-forte majorité; et quand on pense que l'esprit est le même dans les provinces, que les grandes villes suivent la même impulsion, que partout le Roi est adoré, que Marseille a secoué le joug, que d'autres cités n'attendent que le moment de leur délivrance, on se flatte que ces aveugles ouvriront enfin les yeux, et que, puisqu'ils ont tant de déférence et de respect pour la volonté nationale, ils se rangeront du côté le plus nombreux, et abjureront une opposition funeste.

A cinq heures le Roi est arrivé aux Tuileries, et sur-le-champ ce bon prince a paru sur le grand balcon du jardin. Il a salué la multitude rassemblée au pied du château, et par les gestes les plus expressifs il a témoigné sa joie de se retrouver au milieu d'une famille dont il est plus que jamais le père. Il y est resté plus d'un quart d'heure, et sembloit ne pou-

voir se résoudre à quitter ce spectacle, de même que le peuple ne cessoit de faire retentir l'air de ses cris. Plusieurs fois dans la soirée S. M. a eu également la bonté de se montrer à ses fenêtres. A huit heures elle a fait plus; elle est descendue du château, accompagnée seulement de quelques officiers, et s'est promenée dans le jardin. Une telle bonté a redoublé l'ivresse du peuple. Les acclamations ressembloient à un transport, et la foule s'est précipitée pour voir de plus près cet excellent prince. On a remarqué avec joie qu'il marchoit beaucoup mieux. Le spectacle touchant, dont il étoit témoin, sembloit donner une nouvelle expression à sa physionomie. Après avoir fait ainsi sa visite à son peuple, il est remonté dans ses appartemens.

La nuit n'a pu séparer la foule. Elle s'est tenue long-temps au pied du château. On sautoit, on poussoit des cris de joie. Des gardes nationaux prenoient des femmes par la main et dansoient des rondes, en fredonnant des chansons qui toutes respiroient l'amour du Roi. Le nom de Henri IV, *notre père de Gand*, et autres plaisanteries populaires étoient répétées avec une gaieté naïve et vraie. Plusieurs étrangers se mêloient aux groupes et y étoient accueillis. Nous avons entendu crier : *vive le Roi et ceux qui nous le rendent*. Les alliés ont dû être sensibles à ces témoignages de reconnoissance, et ils ont pu juger que nous étions bien persuadés que ce n'étoit pas à nous qu'ils faisoient la guerre, et qu'ils n'avoient d'autre ennemi que celui qui étoit aussi le nôtre. Ils ont pu juger que nous ne regardions pas comme nous étant *imposé* par la force le souverain qu'ils nous ont aidés à reconquérir. C'est encore plus le vœu de la France que celui de l'Europe qui le ramène au mi-

lieu de nous. Tout ce qu'ont fait les troupes étrangères, c'est d'ôter l'obstacle qui nous empêchoit de recevoir le monarque que nous aimons. Tous ceux qui auront été témoins de l'entrée de S. M. se seront bien convaincus qu'elle n'a pas été reçue par violence. Jamais l'expression franche de l'assentiment national ne s'est manifesté avec plus d'abandon et de liberté. On remarquoit ce sentiment dans la classe même la moins aisée du peuple, c'est-à-dire dans celle qu'on avoit cherché le plus à égarer et à séduire. On cite d'elle des mots aussi heureux que vrais. En voici un qui nous a paru assez piquant. Un artisan disoit en voyant la foule immense qui crioit *vive le Roi: Peste! que de royalistes! on nous avoit dit qu'il falloit les exterminer tous. Nous n'aurions pas laissé que d'avoir fort à faire.*

Ainsi s'est passée cette journée mémorable dont nous conserverons long-temps le souvenir. Sera-t-elle suivie encore de jours d'alarmes et de deuil? Verrons-nous se renouer les trames des révolutions? Cherchera-t-on encore à nous replonger dans le despotisme ou à nous précipiter vers la république, deux systêmes tout aussi absurdes et tout aussi funestes l'un que l'autre? Y aura-t-il encore des factieux tout prêts à égarer les esprits, à jeter des germes de discorde, à déchirer à plaisir leur patrie? Les leçons du passé seront-elles toujours perdues pour nous? Faudra-t-il que nous soyons toujours dans le trouble parce qu'il y a des hommes qui ne peuvent souffrir le repos, que la monarchie soit encore à deux doigts de sa ruine parce que quelques entêtés ont juré de la détruire, que les Bourbons nous soient encore enlevés parce qu'il y a des gens qui se sont rendus trop coupables envers eux pour soutenir leur vue? Espé-

rons que cette *minorité factieuse* rentrera enfin dans les ténèbres, et sera obligée d'abjurer ses complots. Comptons sur la sage fermeté du monarque, qui en même temps qu'il sait si bien gagner les cœurs, saura aussi contenir les mutins et déjouer des trames criminelles. Que tous les bons citoyens le secondent par leur zèle. Qu'ils se réunissent autour d'un trône qui nous est devenu si nécessaire, et qu'ils donnent l'exemple d'un dévouement entier à un prince dont la France a plus de besoin qu'il n'a besoin de la France.

Quant à nous, nous continuerons à servir sa cause selon nos moyens. Notre ministère est peu de chose sans doute; mais du moins nous ne l'avons pas profané. Notre bouche n'a point proféré le cri de la défection, et notre plume ne s'est point prostituée à l'étranger. Nous n'avons pas changé de couleur suivant les circonstances. On ne nous a point vu, *misérable transfuge, nous traîner de pouvoir en pouvoir, et couvrir l'infamie par le sophisme.* Sollicité d'écrire après le 20 mars, en changeant de titre, et en observant les ménagemens sans lesquels nous n'eussions pu rien publier, nous avons mieux aimé nous condamner à un silence profond que d'être obligé de parler contre le vœu de notre cœur. Nous ne prétendons point sans doute tirer vanité d'une action aussi simple, nous voulons seulement offrir à nos lecteurs une garantie de nos principes. Amis constans de la Religion et du Roi, nous les servirons l'un et l'autre sans passion et sans aigreur, et aussi, à ce que nous espérons, sans lâcheté et sans foiblesse. Nous prêcherons l'amour de l'un et de l'autre, et peut-être aurons-nous d'autant plus de droits d'être écoutés que nous parlerons avec plus de désintéressement, et que ne demandant rien nous

n'aspirons qu'à être utiles. Notre récompense sera dans le peu de bien que nous ferons, s'il nous est permis de l'espérer, dans l'approbation de ceux qui, comme nous, aiment l'Eglise et le Prince, et dans le témoignage que nous serons autorisés à nous rendre à nous-mêmes. C'est ainsi que nous commençons ce renouvellement de carrière. Puisse-t-elle n'être pas de nouveau interrompue, et puisse ce second retour du Roi être l'aurore d'un jour plus serein, d'un bonheur plus constant et d'un règne aussi heureux, aussi paisible, et aussi durable que cette entrée a été belle et touchante!



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. Nul de nos lecteurs ne sera étonné de voir qu'après leur avoir annoncé l'entrée du Roi, nous ayons à leur faire aussitôt part d'un acte de religion. Car telle a toujours été la coutume dans cette auguste famille, d'aller, à son arrivée dans une ville, rendre ses hommages à Dieu dans son temple. Sa Majesté étoit arrivée à Paris le 8; le 9, elle s'est rendue à l'église métropolitaine, où elle a entendu la messe, qui a été dite par M. l'abbé Rauzan, chapelain de service. Elle a été reçue, à l'entrée de l'église, par M. l'abbé Jalabert, un des vicaires généraux, qui l'a harangué en ces termes: *Sire, la présence de V. M. dans cette métropole comble le chapitre d'une joie qui efface l'affliction profonde que nous avoit causée son absence. Toute la France saura quelle place la religion occupe dans le cœur de V. M. lorsqu'elle verra qu'au milieu de tant de soins, V. M., fidèle aux exemples de ses glorieux ancêtres, est venue dans ce temple se mettre, pour ainsi dire, à la tête de la reconnoissance de ses peuples pour un bienfait si nécessaire au bonheur de l'Eglise, de la France*

et de l'Europe entière. La réponse du Roi mérite d'être recueillie. *Nous devons regarder*, a-t-il dit, *les malheurs qui sont arrivés à la France et à moi comme une juste punition de Dieu. Allons aux pieds des autels achever de désarmer sa colère.* S. M. s'est allée placer dans le chœur. Elle étoit accompagnée de LL. AA. RR. Monsieur et M. le duc de Berry, de M. le grand-aumônier de France, et de plusieurs seigneurs et généraux. Après la messe, la musique a exécuté un *Domine, salvum fac regem*, S. M. n'ayant pas voulu qu'il y eût de *Te Deum*. Quoique le public n'eût point été prévenu de cette cérémonie, cependant la foule s'est portée sur le passage du Roi, et l'église s'est trouvée remplie en un instant. Des acclamations unanimes partoient de tous les côtés, et le mauvais temps ne pouvoit empêcher les épanchemens d'une joie trop vive pour être contenue. S. M. est retournée dans son palais, escortée par les troupes de sa maison et par la garde nationale.

— Un Mandement de MM. les grands-vicaires (1), du 8 juillet, ordonne qu'il soit chanté un *Te Deum* dans toutes les églises du diocèse pour le retour du Roi, et que l'on rétablisse les prières accoutumées pour S. M. A la Métropole, le *Te Deum* a été précédé d'une messe votive de la sainte Vierge, en exécution de la fondation faite l'année dernière par le chapitre pour le retour du Roi à Paris.

Nouvelles politiques.

Paris. — *Proclamations du Roi.*

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous nos fidèles sujets, salut :

Dès l'époque où la plus criminelle des entreprises, secon-

---

(1) Se trouve au bureau du Journal ; prix, 50 cent.

dée par la plus inconcevable défection, nous a contraint à quitter momentanément notre royaume, nous vous avons avertis des dangers qui vous menaçoient, si vous ne vous hâtiez de secouer le joug du tyran usurpateur. Nous n'avons pas voulu unir nos bras ni ceux de notre famille aux instrumens dont la Providence s'est servie pour punir la trahison. Mais aujourd'hui que les puissans efforts de nos alliés ont dissipés les satellites du tyran, nous nous hâtons de rentrer dans nos Etats pour y rétablir la constitution que nous avions donnée à la France, réparer, par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, les maux de la révolte et de la guerre qui en a été la suite nécessaire, récompenser les bons, mettre en exécution les lois existantes contre les coupables, enfin pour appeler autour de notre trône paternel l'immense majorité des François, dont la fidélité, le courage et le dévouement ont porté de si douces consolations dans notre cœur.

Donné au Câteau-Cambresis, le vingt-cinquième jour du mois de juin de l'an de grâce mil huit cent quinze, et de notre règne le vingt-unième.

Signé, LOUIS.

Par le Roi, *Le ministre secrétaire d'Etat de la guerre*,

Duc DE FELTRE.

Le Roi aux François.

Les portes de mon royaume viennent enfin de s'ouvrir devant moi, j'accours; j'accours pour ramener mes sujets égarés, pour adoucir les maux que j'avois voulu prévenir, pour me placer une seconde fois entre les armées alliées et les François, dans l'espoir que les égards dont je peux être l'objet tourneront à leur salut. C'est la seule manière dont j'ai voulu prendre part à la guerre. Je n'ai pas permis qu'aucun prince de ma famille parût dans les rangs des étrangers, et j'ai enchaîné le courage de ceux de mes serviteurs qui avoient pu se ranger autour de moi.

Revenu sur le sol de la patrie, je me plais à parler de confiance à mes peuples. Lorsque je reparus au milieu d'eux, je trouvai les esprits agités et emportés par des passions contraires. Mes regards ne rencontroient de toute part que des difficultés et des obstacles. Mon gouvernement devoit faire des fautes : peut-être en a-t-il fait. Il est des temps où les in-

tentions les plus pures ne suffisent pas pour diriger, où quelquefois même elles égarent.

L'expérience seule pouvoit avertir; elle ne sera pas perdue. Je veux tout ce qui sauvera la France.

Mes sujets ont appris, par de cruelles épreuves, que le principe de la légitimité des souverains est une des bases fondamentales de l'ordre social, la seule sur laquelle puisse s'établir, au milieu d'un grand peuple, une liberté sage et bien ordonnée. Cette doctrine vient d'être proclamée comme celle de l'Europe entière. Je l'avois consacrée d'avance par ma charte, et je prétends ajouter à cette charte toutes les garanties qui peuvent en assurer les bienfaits.

L'unité du ministère est la plus forte que je puisse offrir. J'entends qu'elle existe; et que la marche franche et assurée de mon conseil garantisse tous les intérêts et calme toutes les inquiétudes.

On a parlé, dans les derniers temps, du rétablissement de la dîme et des droits féodaux. Cette fable, inventée par l'ennemi commun, n'a pas besoin d'être réfutée. On ne s'attendra pas que le Roi de France s'abaisse jusqu'à repousser des calomnies et des mensonges : le succès de la trahison en a trop indiqué la source. Si les acquéreurs de domaines nationaux ont conçu des inquiétudes, la charte auroit dû suffire pour les rassurer. N'ai-je pas moi-même proposé aux chambres et fait exécuter des ventes de ces biens. Cette preuve de ma sincérité est sans réplique.

Dans ces derniers temps, mes sujets de toutes les classes m'ont donné des preuves égales d'amour et de fidélité. Je veux qu'ils sachent combien j'y ai été sensible, et c'est parmi tous les François que j'aimerai à choisir ceux qui doivent approcher de ma personne et de ma famille.

Je ne veux exclure de ma présence que ces hommes dont la renommée est un sujet de douleur pour la France, et d'effroi pour l'Europe. Dans la trame qu'ils ont ourdie, j'aperçois beaucoup de mes sujets égarés, et quelques coupables.

Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain (l'Europe entière le sait) de pardonner aux François égarés, tout ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille, au milieu de tant de larmes, jusqu'au jour où je suis rentré dans Cambrai, au milieu de tant d'acclamations.

Mais le sang de mes enfans a coulé par une trahison dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple. Cette trahi-

son a appelé l'étranger dans le cœur de la France. Chaque jour me révèle un désastre nouveau. Je dois donc, pour la dignité de mon trône, pour l'intérêt de mes peuples, pour le repos de l'Europe, excepter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Ils seront désignés à la vengeance des lois par les deux chambres, que je me propose d'assembler incessamment.

François, tels sont les sentimens que rapporte au milieu de vous celui que le temps n'a pu changer, que le malheur n'a pu fatiguer, que l'injustice n'a pu abattre Le Roi, dont les pères règnent depuis huit siècles sur les vôtres, revient pour consacrer le reste de ses jours à vous défendre et à vous consoler.

Donné à Cambrai, le vingt-huitième jour du mois de juin, de l'an de grâce mil huit cent quinze, et de notre règne le vingt-unième.

Signé, LOUIS.

Et plus bas : par le Roi.

Le ministre secrétaire d'Etat des affaires étrangères,

Signé, LE PRINCE DE TALLEYRAND.

— La capitale a offert, pendant quinze jours, le spectacle le plus extraordinaire, et, j'ose dire, le plus humiliant. On se flattoit que l'abdication de Napoléon auroit ramené parmi nous le calme, et que le tyran une fois déchu, la France auroit recouvré ses princes légitimes. Il n'en a pas été ainsi. Il s'est fait une ligue de tous les ennemis de la monarchie, de tous les orateurs de la révolution, de tous les partisans de la démocratie pure. Au lieu de reconnoître le monarque que toute la France appelle, on s'est avisé d'abord de proclamer un enfant dont personne ne se soucie, qui n'a ni ne peut avoir aucun droit au trône, qui est à trois cents lieues de nous, et qui ne pourroit réellement nous gouverner avant douze à quinze ans. Un tel roi convenoit mieux en effet à ceux qui vouloient régner sous son nom. C'étoit pour eux un mannequin commode, à l'ombre duquel ils nous eussent exploité à leur aise. Déjà nous voyions revivre les formes populaires. Les actes s'intituloient au nom du peuple. Les assemblées rappeloient les beaux jours de la démocratie. Plus de titres honorifiques, peu de calme et de décence. Des

discussions orageuses, des plaintes, des récriminations. Un député, qui osa manifester son vœu pour le retour des Bourbons, fut assailli de cris et d'injures.

Cependant les alliés approchoient. L'armée françoise se réunit sous les murs de Paris, et on manifesta le projet de défendre les hauteurs qui couvrent cette capitale, et où on avoit élevé des fortifications à grands frais. Bientôt la capitale fut cernée. Des engagemens partiels eurent lieu. Les François eurent, dit-on, l'avantage en quelques endroits. Mais ils n'avoient aucun renfort à attendre, tandis que les alliés en recevoient journellement. Paris étoit dans les alarmes. On étoit effrayé des suites d'une défense qui pouvoit entraîner la ruine de la capitale. Quel pouvoit être l'avantage et le but d'une résistance insensée, qui auroit toujours fini par l'occupation de cette grande cité? C'étoit ce que se demandoient les hommes les plus sages. Leurs plaintes furent enfin écoutées, et une convention fut conclue entre les deux armées. Les troupes françoises s'engagèrent à se retirer derrière la Loire, et les postes furent successivement occupés par les alliés. Qui croiroit du moins que de ce moment l'autorité royale alloit être proclamée et reconnue? Mais non. Les chambres continuèrent leurs séances. Celle des députés se fit remarquer surtout par une exaltation prodigieuse. La haine des rois, et surtout des Bourbons, y éclata avec autant de force que dans la feue convention. On n'y prononçoit leurs noms qu'avec l'accent de la fureur et du mépris. Cette chambre, au lieu de courir au-devant du Roi que toute la nation désiroit, se mit à faire encore une constitution; il n'y avoit pas encore un mois que la dernière avoit été proclamée. Ces députés avoient la prétention de représenter la nation, tandis qu'ils n'avoient été élus pour la plupart que par un nombre de votans fort audessous de celui requis par les constitutions. Il étoit notoire que, dans presque tous les départemens, la majorité des électeurs avoient refusé de concourir aux élections pour ne pas prêter un serment qui leur répugnoit. Ainsi il se trouvoit que des députés, au lieu de représenter un département, ne représentoient que le très-petit nombre de votans qui les avoit nommés. Cette considération auroit dû rendre ces citoyens plus modestes. Ce sont bien eux qui formoient cette minorité factieuse dont ils se sont plaint quelquefois. Leurs débats annoncèrent toujours cet esprit de faction, dans lequel plusieurs d'entr'eux avoient été nourris. Ils montrèrent une

hauteur, une roideur, une jactance, une exagération qui, dans les circonstances où ils étoient, parurent ridicules. Loin de chercher à fléchir, par leur soumission, le prince qu'ils avoient méconnu, ils luttèrent avec arrogance contre le torrent de l'opinion, ils s'opiniâtrèrent à s'assembler et à délibérer, ils cherchèrent à égarer les esprits et surtout l'armée. Malheureusement ils furent secondés par quelques hommes qui partageoient leur esprit, et que les troubles présens avoient mis en place. On n'omit rien pour corrompre la garde nationale qui avoit donné de si grandes preuves de zèle, et qui avoit veillé au maintien de l'ordre avec tant de constance et de sagesse. On fit entrer dans son sein des étrangers animés d'un autre esprit. On fit retentir à ses oreilles les mots magiques et souvent trompeurs, d'honneur, de liberté et d'indépendance, comme si ces nobles sentimens étoient compromis par le retour d'un Roi, qui, pendant un règne trop court, n'a montré que les intentions les plus bienfaisantes, les plus pacifiques, les plus libérales. Un autre objet qui occupa sérieusement, pendant quelques jours, les esprits, ce fut la couleur de la cocarde. Les chambres discutèrent avec gravité un point si important. Il fut déclaré dans des adresses placardées avec profusion que la France étoit en danger si on ne conservoit pas la cocarde et le drapeau tricolor. On mendia des signatures à ces adresses. Et qui étoient donc ceux qui tenoient si fortement à cette couleur? Toujours les gens de la révolution. Il leur sembloit que leur cause étoit moins désespérée si on en conservoit l'emblême. La cocarde qu'avoit portée Robespierre et Marat, leur paroissoit plus précieuse à conserver que le panache de Henri IV et de Turenne. Il y a quelque chose de si ridicule dans cette importance à telle ou telle couleur, qu'il faut espérer que nous aurons honte nous-mêmes de ces discussions, et que nous sentirons combien il étoit absurde de vouloir forcer le Roi à renoncer aux couleurs pures de sa famille, et à arborer celles qui avoient servi aux artisans de la révolution. Et dans quel temps faisoit-on cette absurde proposition? Lorsque de toutes parts le drapeau blanc étoit arboré dans les provinces, quand tant de François accouroient au-devant du Roi décorés de la cocarde blanche. Quelques particuliers auroient-ils donc eu le pouvoir de faire changer les couleurs véritablement nationales, celles qui ont servi à la France pendant des siècles, qui ont guidé nos pères dans les combats,

qui ne sont pas seulement les couleurs d'une famille que nous adorons, mais qui sont aussi les nôtres, et qui nous sont devenues plus chères précisément par les efforts qu'on a faits pour nous les ôter?

Cependant le Roi étoit arrivé à Saint-Denis, accompagné des François qui l'avoient suivi dans son exil, et de ceux qui étoient accourus se joindre à lui depuis la frontière. Un grand nombre d'habitans de Paris se hâta d'aller revoir ce prince, digne objet de leur respect et de leur amour. Ils furent admis auprès de lui avec cette bonté facile, familière aux descendans de Henri IV. Des hommes de toutes les classes eurent l'honneur de lui baiser la main, et d'entendre de sa bouche quelqu'une de ces paroles touchantes, que le bon cœur de notre Roi lui inspire encore mieux que son esprit. Ils revenoient heureux et satisfaits, quand à leur extrême étonnement ils trouvèrent les barrières fermées. Il ne leur fut pas permis de rentrer à Paris, et on punit ces fidèles François de leur attachement pour leur Roi. On a peine à concevoir qu'au moment où ce prince alloit rentrer dans sa capitale, quand il n'en étoit éloigné que de quelques lieues, on ait osé lui faire cet affront dans la personne de ses serviteurs. Le lendemain il falloit une permission de la police pour aller à Saint-Denis; mais il n'a été libre à personne de rentrer avec la cocarde blanche, encore moins de faire entendre le cri François. Quelques hommes courageux qui ne vouloient pas se ployer à ces ordres absurdes, ont été punis de leur zèle. Là on mettoit en prison ceux qui faisoient entendre un cri dont tout Paris devoit retentir peu de jours après. Ici on menaçoit une maison du pillage parce qu'on y avoit arboré prématurément un drapeau blanc. Ainsi on comprimoit l'élan si naturel et si légitime qui portoit les François vers leur Roi. Cet état de choses a duré jusqu'au 7 juillet, en présence même des alliés, et il a fallu que S. M. vint elle-même, comme un soleil vivifiant, dissiper par ses rayons ces noires vapeurs et ces ténèbres sinistres, et rendre à sa capitale ces épanchemens de joie et d'amour qu'on prenoit soin d'étouffer avec une ardeur jalouse, et dont nous avons vu l'explosion.

— S. M. vient de déterminer les formes qui, dans le système constitutionnel de son gouvernement, lui ont semblé être applicables à l'administration qu'elle adopte pour la France. Cette administration, dans sa partie supérieure, sera composée d'un conseil privé et du conseil des ministres.

Dans le conseil privé entreront les Princes, les ministres d'Etat, et les personnes que S. M. jugera à propos d'y appeler. Ce conseil, qui ne se réunira que sur une convocation spéciale, offrira un moyen de faire discuter devant le Roi, d'une manière plus solennelle, un certain nombre d'affaires, et donnera en même temps à S. M. l'occasion de récompenser des services rendus, et les personnes pour lesquelles elle auroit une bienveillance particulière, le nombre des membres de ce conseil n'étant point fixé.

Après ce conseil, viendra celui des ministres responsables, auquel ne pourront se trouver que les ministres secrétaires d'Etat ayant département.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Voulant donner à notre ministère un caractère d'unité et de solidarité qui inspire à nos sujets une juste confiance,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Le prince de Talleyrand, pair de France, est nommé président du conseil des ministres, et secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères.

Le baron Louis, ministre secrétaire d'Etat au département des finances.

Le duc d'Otrante, ministre secrétaire d'Etat au département de la police générale.

Le baron Pasquier, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice et garde des sceaux.

Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, pair de France, ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre.

Le comte de Jaucourt, pair de France, ministre secrétaire d'Etat au département de la marine.

Le duc de Richelieu, pair de France, ministre secrétaire d'Etat au département de notre maison.

Le porte-feuille de l'intérieur sera provisoirement confié au ministre de la justice.

Donné à Paris, le neuvième jour du mois de juillet, etc.

Signé, LOUIS.

Par le Roi, le prince DE TALLEYRAND.

— Les trois souverains alliés, l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, sont arrivés à Paris le 10 juillet au soir.

Précis des événemens depuis le 20 mars.

Que d'événemens rapides et extraordinaires! Que de changemens, tantôt déplorables, tantôt heureux! Le Roi légitime rappelé naguères par l'amour de ses peuples, puis expulsé par quelques factieux! L'usurpateur qui l'année dernière, honni et détesté, s'étoit trouvé heureux d'avoir échappé au juste ressentiment d'un peuple qu'il avoit long-temps opprimé, ce même homme ramené parmi nous aux cris séditieux d'une poignée de mécontens, quel inexplicable phénomène! Comment le premier s'est-il vu arraché tout à coup de ce trône où l'avoient placé ses droits et l'assentiment de la nation, et où il paroissoit environné de nos respects et de notre amour; et comment le second, chassé honteusement et relegué dans une île, a-t-il pu souiller de nouveau ce même trône auquel il étoit monté par le crime, et sur lequel il ne s'étoit soutenu que par d'autres crimes? Qui pourra rendre raison de ces révolutions si promptes? Qui nous dira comment un peuple entier a courbé de nouveau la tête sous un joug qu'il détestoit; comment un souverain aimé a été forcé de fuir devant des ingrats, et comment l'ennemi de l'humanité a pu faire encore des dupes, et reconquérir un pouvoir dont il n'avoit fait qu'abuser? On se perd dans ces rapprochemens, et on est confondu de ces contradictions. Tâchons pourtant de démêler la cause de ces étonnantes vicissitudes, et voyons si le passé ne pourroit pas être de quelque utilité pour l'avenir.

Buonaparte étoit déchu. La nation désenchantée ne voyoit plus en lui qu'un imposteur démasqué. Il avoit perdu par ses folies le fruit de son audace, et réduit à végéter dans une île lointaine, il pouvoit réfléchir sur le sort qui attend tôt ou tard les plus grands scélérats. Devoit-il avoir encore des partisans quand ses entreprises insensées, ses violences, son ambition et ses combats toujours renaissans tendoient à dépeupler la France? Non, mais des hommes accoutumés à vingt-cinq ans de troubles, s'ennuyoient du repos. Une génération élevée dans la guerre et les armes, regardoit comme une honte d'avoir perdu le droit de dévaster et de combattre. Il étoit surtout une classe d'hommes à qui le retour des Bourbons étoit odieux; c'étoit ceux qui, ayant pris une part plus ou moins active à la révolution, étoient intéressés à la maintenir; ceux qui, ayant contribué à la destruction de la monarchie, ne la voyoient qu'avec dépit se relever de ses ruines; ceux qui, ayant coopéré à des actes iniques, appartenu à des assemblées factieuses, exercé des emplois peu honorables, mis enfin, qu'on nous passe l'expression, la main à la pâte, en avoient les doigts tout souillés, et ne pouvoient faire disparoître cette tache. C'étoient ceux qui avoient fait tant de mal au Roi, qu'ils ne croyoient pas pouvoir en obtenir leur pardon. Leur conscience leur faisoit trop de reproches pour qu'ils pussent soutenir les regards d'une famille outragée, et le cri du remords étoit tel chez eux qu'ils lisoient encore le ressentiment jusque dans l'accueil de la clémence. Un grand écrivain a dit, que la révolution ne seroit finie que lorsque ceux qui l'ont faite l'auront pardonnée à ceux qui l'ont soufferte. Cet écrivain connoissoit le cœur humain, et voilà la cause

prochaine et la raison la plus naturelle de la révolution du mois de mars. Des hommes nourris dans les idées révolutionnaires ne purent s'habituer à un état de choses plus calme. Ils feignirent de croire que l'indépendance et la liberté de la nation étoient compromises parce qu'ils n'étoient plus les maîtres ou les complices de la tyrannie. Ils crièrent que leur honneur étoit blessé, comme si leur honneur n'avoit pas dû l'être bien plutôt par tant de mesures iniques auxquelles ils s'étoient prêtés. Vous parlez de votre honneur, auroit-on pu dire à l'un d'eux; mais n'auroit-il pas été quelque peu entaché quand vous avez siégé, pendant deux ans, dans certain comité à côté de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just; que vous avez pris part à leur atroce domination, et que vous avez signé leurs arrêtés homicides? Votre honneur est-il plus blessé d'obéir à un prince généreux et sensible, que de partager le pouvoir avec des républicains farouches ou avec un despote insatiable? Mais tel étoit l'abus des mots, que cet homme, qui avoit si peu de droits à parler de son honneur, fut vanté pour sa fermeté et la loyauté de son caractère. Il se fit un murmure général de tous ceux qui étoient à peu près dans le même cas que lui. On appela avilissant et oppresseur un gouvernement paternel, pacifique, modéré, ennemi de toute violence. Et qui élevoit ces plaintes? ceux mêmes qui avoient exercé le pouvoir sous le despotisme le plus dur, sous la tyrannie la plus humiliante. Les ministres, les confidens, les agens subalternes de Buonaparte, tous ceux qui avoient eu sous lui quelque portion d'autorité, et qui en avoient usé, comme chacun sait, tous ces gens-là soupiroient après le retour d'un gouvernement si

libéral, si paternel, si ami du peuple, si favorable à ses droits. Ils formèrent dans l'ombre une conjuration pour rappeler un maître sous lequel ils pouvoient exercer leurs talens pour le mal, tandis que sous le Roi ils étoient obligés de se tenir oisifs, et étoient condamnés à une inaction désespérante. Ils lui députèrent à l'île d'Elbe pour lui offrir, au nom de la nation qu'ils n'avoient pas consultée, de revenir en France. Cinq cents mécontens substituèrent ainsi leurs volontés particulières à la volonté de la masse de la nation. Buonaparte n'avoit garde de ne pas agréer leur vœu. Il fit semblant de croire que c'étoit celui du peuple, et s'embarqua avec la petite armée qui l'avoit suivie. Son apparition sur le sol françois fut un signal de terreur, et la guerre civile éclata. Qui eût pu faire à des François l'outrage de penser qu'ils alloient courir au-devant du joug d'un despote farouche, d'un conquérant sanguinaire? Mais un esprit de vertige parut s'être emparé tout à coup d'une minorité factieuse. Des hommes qui par leur état auroient dû être les plus exacts observateurs des règles de l'honneur, les plus fidèles à n'en pas quitter les sentiers, oublièrent leur serment, et coururent se ranger sous les drapeaux de l'aventurier. Des administrateurs versatiles, d'anciens amis de la révolution, des complices du despote à qui le Roi avoit pardonné, et qui eussent dû mettre quelque gloire à ne plus redevenir coupables, trahirent de nouveau la cause de la patrie. La terreur et l'audace consommèrent cette étonnante et criminelle révolution. La troupe de Buonaparte, grossie par des transfuges déshonorés, s'avança vers la capitale. La partie étoit liée d'avance. D'adroites intelligences avoient été ménagées jusque sous les

yeux d'un prince trop généreux qui fut obligé de fuir pour ne pas tomber en des mains déjà souillées du sang de ses proches, et dans un même jour la capitale en larmes perdit, le matin, le meilleur des rois, et vit entrer, le soir, le plus perfide des despotes. Quel fut notre deuil quand les cris des conjurés nous annoncèrent son odieux triomphe, et qu'escorté de la lie du peuple, il alla encore souiller de sa présence le palais de nos rois! Alors nous pûmes prévoir le sort qui nous menaçoit. Les violences, les vexations, les procédés arbitraires et tyranniques reprirent leur cours. Le mensonge et l'impudence enfantèrent des proclamations où l'on se vanta, contre l'évidence, que cet étranger étoit rappelé par le vœu des peuples. Il avoit trompé les soldats en leur faisant accroire que tout étoit arrangé avec l'Autriche, qu'on lui rendoit l'archiduchesse et son fils, et qu'une trève de vingt ans étoit conclue entre lui et l'empereur François II. On essaya de même de tromper le peuple par l'artifice et l'imposture. On lui peignit le gouvernement des Bourbons sous les plus fausses couleurs. On feignit qu'ils avoient voulu attenter à l'indépendance et à la liberté nationale, tandis que leur règne paisible, doux et modéré formoit le contraste le plus parfait avec les gouvernemens oppresseurs sous lesquels nous avions gémi tour à tour, et notamment avec la dernière tyrannie. On leur supposa le projet de rétablir la dîme et la féodalité, d'annuller les ventes des biens nationaux, de rechercher tous ceux qui avoient pris part à la révolution, d'établir une inquisition odieuse; c'est-à-dire, que ne pouvant les accuser pour ce qu'ils avoient fait, on leur prêta des desseins absurdes. Nous vîmes alors publier, dans un journal fort connu, cette

étrange absurdité, que le Roi avoit résolu, avec ses ministres, de faire enfermer tous les prêtres mariés, et de mettre leurs femmes et leurs enfans à l'Hôpital. On ne parloit que du pouvoir des prêtres et des faveurs qui leur étoient accordées, tandis qu'il est notoire que S. M. pendant les dix mois de son règne, a laissé tout à cet égard dans le même état. Voilà comme on parvint à égarer le peuple; voilà comme on fascina les yeux d'une multitude ignorante et crédule. Repoussé par les hommes instruits, honnêtes et impartiaux, Buonaparte se jeta dans les bras de la portion la plus vile de la société. Il appela la lie des faubourgs à son secours. Il alla mendier des appuis honteux parmi des ouvriers fainéans, et des artisans sans conduite. Il les caressa, les harangua, les passa en revue, leur donna des armes et des habits, les associa à la garde nationale, qui rougissoit d'un tel renfort, et on pût l'appeler à juste titre l'empereur de la canaille quand on le vit entouré de cette foule de gens dégoûtés de leur travail, et excités par l'espérance du pillage.

Ce ne fut même pas assez pour lui d'avoir grossi son armée de tels auxiliaires; il lui plut de décréter d'un trait de plume la levée de deux millions deux cent mille hommes de gardes nationales. Il prit cette mesure sans loi, et par un seul acte de sa volonté, et arracha tout d'un coup deux millions d'hommes à leur repos, à leur état, à leurs affaires, à leurs familles. Cette violation manifeste de la liberté et de l'indépendance nationale devoit révolter tous les François, et choquer même ses partisans. Si les Bourbons eussent fait un tel acte d'autorité, on eût crié à la tyrannie. Mais les *libéraux* et les *indépendans* trouvèrent

tout simple que deux millions d'hommes fussent forcés de marcher, et pour qui? pour maintenir sur le trône l'ennemi commun de la France et de l'humanité; car ce n'étoit que contre lui que la guerre se faisoit, ce n'étoit que pour lui que tant de sang alloit se verser, et que la France alloit voir de nouveau l'Europe entière courir aux armes. Il étoit le seul but de tant d'efforts, et cet homme qui mettoit tant de prix, comme il l'assuroit, au bonheur de la France, la voyoit de sang froid engagée pour l'amour de lui et de lui seul dans une lutte non-seulement désastreuse et terrible, mais dont le succès ne pouvoit être équivoque.

Parlerai-je de ce champ de mai, de cette fête prétendue nationale, de cette mascarade politique, où ce charlatan, habillé en roi de théâtre, et jouant un rôle appris d'avance, caressa les factieux, et chercha à rattacher les esprits à sa cause par des discours captieux et par des sermens réitérés? Autour de lui étoient rangés une foule de militaires que pour la première fois il avoit appelés à délibérer sur le sort de la nation, et des députés des départemens qui se prétendoient les représentans du peuple, tandis qu'ils n'étoient que ceux d'un parti, n'ayant été nommés presque partout que par des fractions d'électeurs qui ne pouvoient être censé représenter la masse totale. On a dit que cette assemblée étoit frappée d'une vingtaine d'inégalités, toutes plus choquantes les unes que les autres. Ce qui suffiroit pour montrer le vice de son origine, ce fut sa composition monstrueuse. On y vit entrer des hommes perdus de réputation, d'anciens membres des clubs, des révolutionnaires flétris par leurs excès, des conventionnels dont on

ne se rappeloit les noms qu'avec horreur. De tels choix indiquoient seuls le parti qui les avoit faits, et la nation devoit trembler de voir un simulacre de représentation nationale ainsi formé nous ramener aux jours de 1793 et de 1794. Ces gens-là parloient encore de la liberté, dont ils avoient été les plus violens oppresseurs ; de l'humanité, dont ils avoient été les plus féroces ennemis ; de la patrie, qu'ils avoient noyée dans le sang et dans les larmes ; de leur honneur, après avoir montré un caractère vil et odieux. On doit leur rendre la justice de dire qu'ils ne se démentirent point, et leur session de 1815 mérite d'être citée comme une appendice des séances de la convention.

Le 12 juin Buonaparte partit pour l'armée. Cet aigle, si long-temps menaçant et terrible, voulut follement reprendre son vol victorieux, et retenir le tonnerre qui lui échappoit. Quelques affaires partielles eurent lieu les 15, 16 et 17 juin. Elles furent à son avantage, et il gagna quelques lieues de terrain. Mais le 18 juin un revers épouvantable vint rabattre sa jactance. Tandis qu'il faisoit tirer le canon à Paris en réjouissance de succès qu'il exagéroit, à soixante lieues de-là l'armée françoise essuyoit un désastre affreux. Victimes d'une attaque imprudente et de l'entêtement de leur chef, nos soldats succombèrent par milliers, et cette journée vit tomber au pouvoir des alliés une immense artillerie. La déroute fut complète. Que fit, pour réparer ces désastres, celui qui en étoit l'auteur? il prit sur-le-champ la poste, et revint précipitamment à Paris. Il abandonna son armée, comme il l'avoit abandonnée en Egypte, comme il l'avoit abandonnée après le désastre de Moscow, comme il l'a-

voit abandonnée après la bataille de Leipsick. Nul soin ni pour protéger la retraite, ni pour rallier les fuyards, ni pour ranimer les troupes abattues, ni pour secourir les blessés, ni pour prévenir les suites d'un tel revers. Ce grand capitaine pourvoit à sa sûreté, et se soucie peu du reste. Ainsi, cet homme si fier de ses trophées, qui nous fatiguoit sans cesse de ses grandes victoires, qui sans cesse avoit à la bouche les noms de Marengo, d'Austerlitz et de Friedland; ce conquérant, ce foudre de guerre, est non-seulement battu, mais humilié. Il a vu s'éclipser ce fantôme de gloire dont il nous éblouissoit. Son orgueil a été mâté, et sa réputation militaire s'est évanouie. Il n'a plus montré ni jugement ni prévoyance, et il a perdu aux yeux de ses admirateurs ce qui faisoit sa force et son appui. L'illusion s'est dissipée en un clin-d'œil, et au lieu de ce génie puissant qui méditoit la conquête de l'Europe entière, et qui embrassoit tout dans ses vastes pensées, car tel étoit le langage de ses flatteurs, on n'a plus vu qu'un aventurier sans fermeté dans le malheur, sans prévoyance, sans courage, frappé d'aveuglement, et livré à un esprit de vertige. Il s'étoit montré insolent et fanfaron dans la prospérité; il fut lâche et vil dans la disgrâce. Son abdication qu'on lui demanda fut donnée sans résistance, et ce colosse fut renversé en trois jours. Chacun s'étonnoit d'une chute si prompte; c'est que, quand Dieu le permet, il n'y a plus ni sagesse ni résolution dans les conseils. Il aveugle Pharaon pour le pousser vers un précipice, il égare l'esprit de Saül, il frappe Antiochus de vertige. Comme ces grands coupables, Buonaparte parut aussi courir de lui-même à sa ruine. Il semble qu'il ne se soit relevé de sa première chute que pour en faire

une seconde plus lourde et plus honteuse. Après son abdication de l'année dernière, il avoit pu conserver encore quelques admirateurs de ses anciens succès; mais aujourd'hui, qui pourroit encore être dupe de sa renommée? Il a trouvé le secret d'anéantir en un instant les ressources d'un grand Etat, et dans une campagne si courte qu'il n'y en a peut-être point de pareille dans l'histoire, en trois jours, il a été battu, il a fui à soixante lieues, il a abdiqué. C'est ainsi qu'il a terminé sa carrière politique, et qu'il a pris soin de détromper l'univers sur lui-même, et de désabuser ceux que ses succès précédens avoient pu éblouir.

Nouvelles politiques.

Paris. Les amis de Buonaparte, s'il en a encore, doivent éprouver un grand déboire s'ils vont aux Tuileries. La vue de ce qui s'y passe tous les jours, seroit faite pour les toucher, et pour les convertir s'ils étoient susceptibles d'amendement. C'est en effet une chose prodigieuse que la continuité de l'enthousiasme qui éclate pour le Roi, et les transports auxquels sa présence, ou l'envie de le voir, donnent lieu à chaque instant. Que S. M. ait été accueillie le jour de son entrée par des témoignages si vifs d'allégresse, et par des acclamations si unanimes et si empressées, on peut le concevoir. Nous avions tout perdu en le perdant, et nous recouvrions tout avec lui. Mais qu'un sentiment si vif se soutienne, même après le premier moment de joie, que tous les jours la foule se rende aux Tuileries, que la terrasse et le jardin en soient inondés, que chacun attende là des heures entières le plaisir de voir un instant le Prince, que des cris réitérés s'élèvent incessamment en son honneur, que des danses, des chansons, les démonstrations les plus joyeuses continuent, c'est ce qui ne peut s'expliquer que par l'attachement le plus profond pour ce monarque adoré, par l'émotion la plus forte, par l'assentiment le plus unanime. Il semble qu'il n'y ait plus d'autre prome-

nade que celle des Tuileries. Les femmes les mieux parées se rassemblent à différentes heures sous les fenêtres de S. M. Des enfans portant des drapeaux blancs et des banderolles, des hommes de toutes les classes, des militaires, des étrangers se pressent, et confondent leurs cris. J'ai voulu être aussi témoin de ce spectacle, et porter aussi à mon Roi mon tribut. Depuis près de quatre mois je n'avois pas paru aux Tuileries; depuis quatre jours c'est ma promenade favorite. J'ai été ravi de l'abandon, de la gaîté, du transport de cette foule. Là, tous les propos qu'on entend partent du cœur, et annoncent les sentimens les plus vifs, la joie la plus franche. Les cris et les applaudissemens, les mouchoirs et les chapeaux en l'air, les chansons et les rondes, tout ce dont peut s'aviser un peuple heureux, forment le tableau le plus touchant. S. M. a paru à sa fenêtre. Alors çà été un redoublement d'acclamations. La bonté de sa figure, les grâces de sa physionomie, ses gestes affectueux ont accru l'ivresse, et il a été salué par des transports prolongés. Le Roi étoit accompagné de MONSIEUR et de Mgr. le duc de Berry, et est resté dix minutes. Il paroissoit heureux de notre bonheur. Si jamais Prince ne fut plus digne d'être aimé, jamais Prince n'obtint mieux ce prix de ses vertus. *Quelle bonne figure,* disoit l'un! *Il ne prend pas de lorgnette pour nous regarder,* disoit l'autre. *Que je suis bien payée pour applaudir,* s'écrioit, à côté de moi, une femme! *j'ai un Louis. Ah! Nicolas, si tu voyois cela,* ajoutoit une autre voix. Enfin c'est un accord de sens, de raison, et en même temps de bonheur et d'allégresse qui enchante. Et quand on pense que ce spectacle se renouvelle tous les soirs avec les démonstrations les plus empressées, on se flatte que la Providence ne permettra pas qu'un si vif attachement soit encore inutile, qu'un Prince si aimé nous soit encore enlevé, et que la force comprime de nouveau ces élans unanimes. Elle rattachera à une cause si chère ceux qui se sont laissés entraîner vers un autre parti. Elle fera retentir à leurs cœurs la voix de la patrie et de l'humanité. Ils verront que la France ne peut être sauvée que par un accord parfait, et par l'attachement à la plus noble et à la plus vertueuse famille.

— S. M. dans sa proclamation, du 28 juin dernier, nous dit qu'elle *accourt pour adoucir les maux qu'elle avoit voulu prévenir, et pour se placer une seconde fois entre les armées*

alliées et les François dans l'espoir que les égards dont elle peut être l'objet tourneront à notre salut. Ce vœu d'un si excellent Prince s'accomplit de la manière la plus frappante, et nous lui devons une nouvelle reconnoissance pour l'empressement avec lequel il est venu, immédiatement après les combats, pour en arrêter les suites funestes. La guerre entraîne toujours avec elle des désastres. Les vainqueurs, dans la joie de leurs succès, sont souvent tentés de faire expier aux vaincus leur défaite, surtout s'ils ont été maltraités eux-mêmes, s'ils ont des injures à venger, si on a abusé à leur égard de la force, si on les a vexés et humiliés. Alors ils peuvent se persuader que les représailles sont légitimes, et la guerre devenant un cercle de vengeances réciproques et continuelles, ne promettroit plus au monde que destructions et ravages. Les Prussiens n'ont point oublié les exactions de Buonaparte dans leur pays, et il paroît que plusieurs avoient envie de nous en faire repentir. Il a été particulièrement question de la destruction d'un monument qui leur est odieux à cause du nom qu'il portoit. Le pont qu'on appeloit d'*Iena* leur paroissoit un trophée insultant. Des préparatifs ont été faits pour le détruire. On a mis de la poudre dans quelques excavations. Si nous n'avions eu personne pour plaider notre cause, il est probable que Paris alloit voir anéantir un de ses monumens. Le Roi a été notre médiateur. Il a fait parler le langage de la générosité, et un si auguste intercesseur a été entendu. L'ordre a été donné de cesser les préparatifs. On dit qu'il étoit temps, et que le lendemain le pont n'existoit plus. On espère qu'il en sera de même de quelques charges assez fortes, et qui pèsent quelquefois sur une classe peu en état de les supporter. Les souverains se sont vus. La loyauté qui a présidé jusqu'ici à toutes leurs démarches donne lieu de penser qu'ils n'obscurciront pas leur gloire. La capitale leur dût d'être préservée l'année dernière des suites de la guerre. Elle célébra leurs noms avec reconnoissance. Elle ne rétractera point les justes éloges donnés à leur générosité. Nous avons un défenseur et un appui dans un monarque vertueux et respecté. Le doyen des rois sera écouté de ses illustres collègues, et les communications franches et amicales qui se sont établies entr'eux, *tourneront à notre salut.* Les vainqueurs honoreront la justice de leur cause par leur générosité. Ils ne nous feront point acheter notre délivrance par des larmes, et ils auront

la gloire de triompher de leurs ressentimens. Ce que nous n'aurions pas le droit de demander de nous-mêmes, nous sera accordé au nom et par l'entremise de celui qui est innocent des vexations commises et des outrages passés, qui a gémi sur des maux qu'il n'a point faits, et qui a peut-être seul le droit de fléchir la colère et d'arrêter la vengeance. Sa présence et son intervention sont en ce moment notre espérance, et c'est pour nous un motif plus pressant d'aimer ce Prince toujours occupé de notre bien, et qui, comme il le dit encore dans la même proclamation, n'a voulu prendre part à la guerre que pour en adoucir les maux.

— Quelques instans après l'arrivée de l'empereur de Russie, le Roi s'est rendu à l'Elysée. Le 11, à deux heures après midi, les empereurs d'Autriche et de Russie, et le roi de Prusse, ont fait visite au Roi. LL. MM. se sont entretenues à peu près une demi-heure.

— Le même jour, le Roi est allé, à trois heures, à l'hôtel Wagram voir l'empereur d'Autriche. A quatre heures, S. M. a traversé le Carrousel, et s'est rendue chez le roi de Prusse.

— Le 11, après la messe, le Roi étant sur son trône, entouré des princes et des ministres, a reçu les félicitations des premières autorités de l'Etat et des divers fonctionnaires de la capitale.

— Le 12, les souverains alliés ont dîné aux Tuileries, et se sont montrés aux fenêtres du château. L'empereur d'Autriche, retenu par une légère indisposition, ne s'est point trouvé à cette auguste réunion. Le Roi est allé le lendemain lui faire visite.

— S. M. a nommé ministres d'Etat MM. Dambray, Ferrant, le général Dessole, le maréchal Oudinot, le général Beurnonville, le duc de Feltre, M. Anglès, M. de Châteaubriand, M. de Lally-Tolendal, le duc de Lévis, M. Beugnot, M. de Vitrolles. M. Dambray continuera de présider la chambre des pairs.

— On assure que la ville de Châlons-sur-Marne, ayant opposé de la résistance aux troupes alliées, a été prise de vive force.

— A Versailles, le nombre des maisons qui ont souffert pendant le combat qui a eu lieu dans cette ville n'est pas aussi considérable qu'on l'avoit dit d'abord. Cette ville a dû acquit-

ter une imposition assez forte, en raison de ce que quelques individus se sont permis de tirer sur les troupes prussiennes, lors de leur passage par Versailles.

— On faisoit des dispositions sérieuses pour réduire le château de Vincennes. Trente pièces d'artillerie prussienne avoient traversé les boulevards pour être mises en position dans les lignes qui observent Vincennes. Mais le commandant de cette forteresse l'a remise entre les mains du Roi, et le pavillon blanc y flotte actuellement.

— Dès que la nouvelle de la bataille du Mont-Saint-Jean fut parvenue dans le midi, un commissaire extraordinaire du duc d'Angoulême parut dans la ville de Béziers, y fit arborer le drapeau blanc, et destitua les autorités que M. le général Gilly avoit nommées. Cette ville a, par cette mesure, été préservée des horreurs que l'incertitude des événemens a fait commettre dans quelques autres villes de la même province.

— On écrit de Puicerda que S. A. R. le duc d'Angoulême a donné l'ordre de tranférer à Toulouse son quartier-général.

— L'empereur de Russie occupe le palais de l'Elysée-Bourbon; l'empereur d'Autriche, l'hôtel du prince Berthier, et le roi de Prusse, l'hôtel qu'il habitoit l'année dernière dans le faubourg Saint-Germain.

— M. le duc de Richelieu, ministre de la maison du Roi, vient d'arriver à Paris.

— L'empereur Alexandre a été reconnu, le 11 de ce mois, vers les huit heures, au Palais-Royal. Il étoit en habit bourgeois, et n'avoit avec lui qu'une seule personne. Tout le jardin a retenti en un instant des cris de *Vive Alexandre! vive le magnanime!*

— Le bruit s'étoit répandu que Buonaparte étoit pris. Une si heureuse nouvelle ne s'est pas encore confirmée. On dit seulement qu'il est bloqué, et qu'il aura de la peine à échapper aux Anglois qui l'observent. La frégate qui le porte est mouillée à l'île de Rhé.

— Plusieurs villes s'empressent d'arborer la cocarde blanche et de reconnoître l'autorité du Roi. On cite particulièrement Rouen, le Havre, Caen, Reims, Amiens, Marseille (Oise), Calais, Autun, etc. Le besoin du retour à l'ordre se fait sentir partout. On disoit que Lyon avoit été occupé, le 10,

par les Autrichiens en vertu d'une capitulation conclue avec le maréchal Suchet, qui devoit rejoindre l'armée stationnée au-delà de la Loire. Une nouvelle plus certaine, c'est que la garnison de Lille a arboré le drapeau blanc, et que cette importante place reconnoît l'autorité du Roi. Les places du nord ne sont pas encore toutes rendues. Dans quelques-unes on s'obstine à se défendre. Un commissaire de S. M. est parti pour cette portion du royaume. On espère que son arrivée décidera plusieurs commandans à se rendre, et qu'ils n'hésiteront pas à remettre au Roi des places qu'ils répugnent peut-être à livrer aux alliés.

—M. le prince de Condé est arrivé, le 11, à Paris. On annonce comme très-prochaine l'arrivée de Mme. la duchesse d'Angoulême, et celle de M. le duc d'Orléans et de sa famille.

— Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

N'ayant rien de plus à cœur que de veiller aux intérêts de nos sujets dans les départemens qui, par suite des événemens de la guerre, se trouvent occupés par les armées étrangères, et de leur éviter, autant qu'il dépendra de nous, les malheurs qui pourroient résulter du défaut d'ensemble dans les mesures, et de bonne intelligence avec les commandans militaires;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Il sera formé une commission chargée de suivre spécialement, avec les préfets des départemens occupés par les armées étrangères, la correspondance relative à cette occupation; de leur prescrire toutes les mesures qui seront commandées par la nécessité; de subvenir aux réquisitions demandées; de les proportionner aux besoins, et d'en assurer le remboursement aux personnes sur lesquelles elles auront été placées.

2. La commission prendra auprès des ministres de l'intérieur, de la guerre et des finances, toutes les instructions, et recevra toutes les directions qui pourront lui être nécessaires.

3. Notre ministre des affaires étrangères fera connoître l'existence de cette commission aux ministres et aux généraux en chef des puissances étrangères.

4. Sont nommés membres de cette commission :

Le comte Corvetto, conseiller d'Etat;

Le baron de la Bouillerie, maître des requêtes;

Le baron Portal, maître des requêtes;

Le baron Dudon est nommé secrétaire de la commission et aura voix délibérative.

Donné à Paris, le neuvième jour du mois de juillet.

Signé, LOUIS.

— Le Roi a nommé M. le duc de Tarente, pair et maréchal de France, chancelier de la légion-d'honneur;

M. le comte Beugnot, directeur-général des postes;

M. le comte Molé, directeur-général des ponts-et-chaussées;

M de Caze, conseiller à la cour royale de Paris, préfet de police de cette ville.

— On dit que M. le duc de Feltre va être fait maréchal de France, et nommé commandant-général de la maison militaire du Roi, qui doit être portée à 25,000 hommes. On prépare pour cette maison une nouvelle organisation. Les corps de mousquetaires, de chevau-légers, de gardes du corps, doivent être supprimés, et remplacés par des régimens composés d'officiers et de soldats choisis, et qui auront mérité cet honneur par leur bon esprit.

— M. le duc de Choiseul-Stainville, lieutenant-général des armées du Roi et pair de France, a repris par ordre de S. M. le commandement de la première légion de la garde nationale parisienne, en remplacement de M. Choiseul-Praslin.

— Tous les jours, les généraux Gérard, Haxo et le comte de Valmy ont des conférences avec le général Maison, relativement à l'armée. On espère que ces conférences auront un heureux résultat. Il paroît que plusieurs corps ont envoyé leur soumission au Roi Les nouvelles d'Orléans sont plus tranquillisantes qu'on ne l'avoit annoncé. L'armée a essuyé une désertion considérable; mais ce qu'on avoit dit de troubles arrivés et d'excès commis, ne s'est pas heureusement confirmé. Le 13, toute l'armée étoit retirée au-delà de la Loire, et les Prussiens ont pris possession de la ville. Une lettre du prince d'Eckmull à son armée annonçoit l'intention de se soumettre au Roi.

—Plusieurs corps de troupes des alliés sont arrivés aux environs de Paris, et il est entré dans cette ville des régimens autrichiens. Il paroît qu'ils ne logeront pas chez les particuliers, et qu'on a pris des mesures pour distribuer d'une manière moins incommode pour les habitans, les soldats qu'on leur avoit donnés d'abord à loger. Cet adoucissement est un nouveau bienfait de la présence du Roi.

De quelques calomnies du dernier gouvernement, et de quelques reproches de ses partisans.

Ce qu'il y a peut-être de plus révoltant dans les opérations du gouvernement éphémère qui nous a régis pendant trois mois, ce qui n'a pas échappé aux esprits judicieux, et ce qui leur a rendu plus odieux, s'il étoit possible, et ce gouvernement et ses manœuvres, c'est le système de mensonge, de détraction et d'insulte qu'il avoit adopté et qu'il a suivi constamment. Il avoit calculé sans doute qu'il ne pouvoit se soutenir que par l'imposture et la calomnie, et il a usé largement de ces deux moyens bien dignes de lui. Il est surtout deux points sur lesquels il a plus cherché à en imposer et à pervertir l'opinion; savoir la religion et la famille royale. Il versoit sur l'une et sur l'autre le mépris et l'outrage. De quel ton il parloit de la religion! comme il cherchoit à rendre les prêtres odieux! Il s'étoit bien convaincu sans doute qu'ils avoient vu son retour avec autant de douleur que celui des Bourbons avec joie, et il ne pouvoit leur pardonner d'avoir été des plus ardens à proclamer et à propager les sentimens d'amour et de respect pour cette noble et antique famille. Aussi partout ses agens et ses affidés avoient pris les prêtres en horreur. Dès le 20 mars, dans cette triste journée où Buonaparte entra à Paris avec les ténèbres, au milieu des cris dégoûtans que poussoient en son honneur ses satellites et ses stipendiés, d'autres cris grossiers et dignes des premiers annoncèrent aux prê-

tres ce qu'ils avoient à attendre du nouveau règne. Le cortége ignoble et mal vêtu qui accompagnoit son prince, cette canaille, puisqu'il faut l'appeler par son nom, qui se pressoit autour de sa personne auguste, et qui faisoit tant de bruit, grâce au vin qu'elle avoit bu et à l'argent qu'on lui avoit distribué; cette foule, dis-je, bien endoctrinée ne cessa de crier : *A bas la calotte*. Ce fut, ce jour et les suivans, le refrain le plus ordinaire des orgies délicates des bandits et des misérables qui avoient orné le triomphe d'un souverain fait pour eux. On ne se contenta même pas de ces vociférations répétées. Plusieurs prêtres furent insultés dans les rues, ou poursuivis à coups de pierre. On n'en rencontroit pas sans les saluer de quelque injure. Les crieurs de la police, ceux qui étoient chargés de répandre les actes et les écrits dans le sens du nouveau gouvernement, désignoient les prêtres, quand il en étoit question dans leurs affiches, sous le nom de *calotins*, et nous avons entendu plusieurs de ces émissaires faire sonner bien haut cette dénomination polie, la répéter avec affectation et complaisance, et y joindre un ton de mépris digne d'eux et de ceux qui les mettoient en œuvre. J'avoue que rien ne me parut plus ignoble, plus bas, plus révoltant, plus digne d'un gouvernement jacobin. Cela nous reportoit aux beaux jours de 1793. C'étoit absolument le style de ce temps-là. Buonaparte l'avoit emprunté du père Duchesne.

Aux injures contre les prêtres, se joignirent les outrages, les dérisions et les platitudes contre les Bourbons. Nul sujet ne revenoit plus fréquemment dans les pamphlets du ministère impérial, dans les discours du maître, dans les articles des journaux

qu'il dirigeoit. Des gens de lettres bien connus, mais dont il faut taire les noms par pitié, se rendirent les instrumens de cette vile politique. Ils eurent le courage d'insulter à une famille malheureuse et proscrite, de lui prêter des torts qu'elle n'eut jamais, et d'appeler sur elle la haine et le mépris. On n'oseroit répéter ici toutes les bêtises et les indignités qui souilloient alors les feuilles périodiques, et qui en rendoient la lecture dégoûtante aux honnêtes gens. On envenima tout ce qu'avoit fait le Roi, et quand on eût épuisé les reproches sur son administration, on lui prêta des projets tous plus ridicules les uns que les autres. Ainsi on nous assura qu'il devoit rétablir la dîme et la féodalité. La plupart de ceux qui en ont parlé le plus, ne savoient peut-être pas ce que c'étoit que la féodalité. Ils ignoroient sans doute que le régime féodal étoit aboli depuis long-temps; que nos rois avoient coopéré plus que personne à sa destruction, et que ce qui en restoit lors de la révolution, en 1789, consistoit à peine en quelques noms insignifians et en quelques redevances locales. Aucun acte du Roi n'a pu autoriser l'accusation d'avoir eu le projet de rétablir ce que personne n'avoit intérêt à voir renaître. Les autres accusations formées contre le gouvernement royal furent aussi absurdes. Ainsi ce qu'on a dit du servage, et de la glèbe, et de la dîme, n'eut jamais l'apparence de fondement. Ce ne fut jamais qu'un moyen employé par les agitateurs. C'est ainsi qu'au commencement de la révolution on semoit tant de bruits calomnieux contre la cour; on crioit au despotisme sous un prince qui ne fut malheureusement que trop facile. Les faiseurs de révolution n'ont pas désappris leur métier. Ils emploient

toujours les mêmes moyens et le même langage.

Une des accusations que l'on a le plus répétées contre le Roi, et celle qui paroît, dit-on, avoir fait le plus d'impression sur quelques militaires, c'est d'avoir attiré les armées étrangères en France. Mais cette accusation retombe à plomb sur Buonaparte. Qui est cause en effet que nous avons été envahis l'année dernière? C'est celui qui avoit irrité toutes les puissances contre nous, celui qui avoit soulevé l'Europe par des agressions injustes, celui dont l'ambition ne connoissoit plus de bornes. Tous les Etats n'avoient-ils pas dû être alarmés quand on l'avoit vu entrer en Espagne sans motif, dépouiller le père et le fils, et persister opiniâtrement à conquérir ce peuple attaché à son indépendance, à sa religion et à ses princes? Tous les Etats n'avoient-ils pas dû craindre quand on l'avoit vu réunir à son domaine et Hambourg et l'Illyrie, faire et défaire les rois, et mettre son orgueil à aller rendre des lois dans leurs capitales? Toute l'Europe enfin n'avoit-elle pas dû se liguer quand on l'avoit vu maître de l'Allemagne et de l'Italie, passer en Russie avec une armée immense, et annoncer des projets plus gigantesques encore? Voilà ce qui a attiré chez nous les étrangers. Il les a exaspérés par ses hauteurs, par ses violences, par ses exactions, par ses ravages. Il les a forcés de se liguer contre nous. Ils n'eussent point connu le chemin de Paris, s'il n'eût pas voulu faire tant de fois celui de leurs capitales. Ils n'eussent pas entamé nos frontières, s'il eût respecté les leurs. Ils n'eussent pas envahi nos provinces, s'il n'eût pas désolé tant de pays. Ainsi, c'est à lui, c'est à sa politique insolente, à son insatiable ambition que nous devons d'avoir vu des armées étran-

gères dans le cœur de la France. Paris sous nos rois n'avoit pas entendu depuis des siècles le canon ennemi ; c'est Buonaparte qui l'a fait retentir à nos oreilles.

Quelques militaires gémissent, dit-on, de notre humiliation de voir la France couverte d'armées étrangères. Ils croient l'honneur national flétri par ces invasions. Des hommes plus prévoyans jugèrent que l'honneur national étoit blessé dès qu'on se permit chez nos voisins des agressions injustes et non motivées, que l'on ravagea leurs provinces, qu'on voulut commander en maître dans leurs capitales, que l'on imposa à leurs souverains des conditions dures et humiliantes. Ils jugèrent que l'honneur national étoit compromis quand on fit prisonniers des princes innocens, que l'on en dépouilla d'autres de leurs Etats, et que l'on traita les autres comme des vassaux. Ils dirent qûe dès-lors on pût pressentir une réaction contraire; car tout ce qui est violent ne sauroit durer, et ce qui est injuste tourne contre son auteur. Ainsi l'humiliation véritable de la France date du moment où, asservie à un despote farouche, elle se fit l'instrument de ses iniquités. Les alliés ne nous ont point humiliés; ils nous ont délivrés avec eux d'un joug qui pesoit sur les uns et les autres. Leurs succès tiennent à l'immense supériorité de leurs forces, et à la témérité d'un chef insensé qui ne s'embarrassa jamais du nombre d'hommes qu'il sacrifioit. Il n'y a pas de honte à n'être pas les plus forts. Turenne ne se regardoit pas comme déshonoré pour avoir été battu à Mariendal. Des soldats ne sont pas responsables des folies de leur chef, et la valeur françoise est assez connue pour que nos

armes conservent leur réputation, même au milieu d'un revers.

Le Roi est donc innocent du sang qui a été versé. Les invasions de 1814 et de 1815 ne peuvent être attribuées qu'à Buonaparte. Il avoit causé la première par ses folles campagnes de Moscow et de Leipsick. Il a encore attiré la dernière en violant les traités, en sortant de l'île d'Elbe contre les conventions stipulées, en rétractant son abdication. Il s'étoit engagé envers la France et envers l'Europe à renoncer à ses trônes usurpés; il a dû s'attendre, dès qu'il a voulu y remonter, à armer de nouveau l'Europe contre lui. Elle étoit trop intéressée à ne pas lui laisser ressaisir un pouvoir dont il avoit tant abusé. Le repos du monde tenoit à ce qu'il fut renversé. Les puissances ont toujours déclaré que ce n'étoit pas à nous qu'elles faisoient la guerre, mais à celui qui nous tyrannisoit. Quelle paix eussent-elles pu espérer, quelle paix eussions-nous pu espérer nous-mêmes, s'il fût resté maître? Nous aurions été replongés dans ce systême de guerre perpétuelle qu'il avoit adopté. Il a fait, à la vérité, en débarquant, des protestations pacifiques. Mais pouvoit-on en être dupe quand depuis quinze ans son langage étoit toujours en contradiction avec sa conduite? Il parloit de paix parce qu'il étoit le plus foible. Mais si on lui eût laissé le temps de se fortifier, s'il eût pu diviser ses ennemis, alors il les eût attaqués l'un après l'autre, et nous aurions vu recommencer les invasions, les expéditions lointaines, les guerres sans fin. Il eût encore traîné nos soldats de Lisbonne à Moscow, et de Naples à Lubeck. Des générations se seroient encore épuisées pour assouvir son ambition, et en peu d'années la France et les

Etats voisins n'eussent été qu'un horrible désert.

Mais enfin, a-t-on dit, le Roi s'est ligué avec l'étranger pour faire la guerre à la France. Parlons plus juste; l'étranger a donné des secours au Roi pour délivrer la France. Au surplus, Henri IV a fait aussi la guerre pour recouvrer ses Etats. Ce prince en a-t-il été regardé comme moins bon François? Son caractère de loyauté et de bonté en a-t-il été moins reconnu? Non, sans doute; c'est qu'il ne faisoit point véritablement la guerre à la France, mais à un parti qui sans doute disoit alors, comme on dit de nos jours, qu'il étoit horrible de porter les armes contre son pays; car les partis invoquent toujours la patrie lors même qu'ils la déchirent. Non-seulement Henri IV fit la guerre à des François, mais il appela les étrangers à son secours. Il avoit dans son armée des Anglois, des Suisses et des Allemands, qui l'aidèrent à conquérir son trône. Louis XVIII ne seroit donc pas plus coupable que son aïeul, et la bonté de l'un ne seroit pas plus entachée que celle de l'autre d'une conduite toute pareille. Le Roi n'auroit point fait la guerre à la France, mais tout au plus à un homme et à un parti. Au surplus, S. M. n'a pas même donné ce prétexte de reproche à ses détracteurs. Elle n'a voulu prendre part à la guerre que pour en adoucir les maux. *Elle n'a pas permis qu'aucun prince de sa famille parut dans les rangs des étrangers, et elle a enchaîné le courage de ceux de ses serviteurs qui s'étoient rangés auteur d'elle* (proclamation du 28 juin). J'ajouterai même que l'intérêt du Roi n'étoit pas le principal motif de la guerre. Ce que les alliés avoient surtout en vue, c'étoit d'anéantir l'ennemi commun de l'Europe et de l'humanité; c'étoit de faire tomber un in-

[redacted]

satiable ambitieux, et un perturbateur du repos du monde. Leur politique et le bien de leurs peuples leur prescrivoient également de ne pas laisser s'affermir celui qui avoit fait verser tant de larmes et de sang. Le Roi auroit voulu s'opposer à cette résolution, que les souverains n'auroient pu avoir pour lui cette déférence. Il falloit anéantir le colosse. Assurément il valoit mieux avoir une guerre de trois mois que de retomber dans un système de guerre continuelle. L'humanité pouvoit gémir sur la nécessité d'une guerre, quelque courte qu'elle fut; mais l'humanité, obligée de choisir entre deux maux, ne pouvoit pas balancer à préférer le moindre, et puisque nous ne pouvions nous délivrer autrement que par la guerre du fléau des guerres, puisque nous n'avions pas su empêcher ce fléau de s'établir parmi nous, puisque nous en eussions été éternellement les victimes, notre intérêt, comme celui du Roi, étoit qu'un dernier effort chassât de notre sein l'étranger qui s'y étoit introduit. Déjà la guerre civile nous étoit arrivée avec lui. Déjà les exils, les emprisonnemens, les confiscations, l'arbitraire, la violence avoient repris leur cours. Déjà il ne voyoit plus en nous tous que des soldats nés pour soutenir son trône au prix de leur sang. En haranguant les gardes nationales, il ne les appeloit que des *soldats*. Il avoit levé parmi les citoyens deux millions de soldats; il armoit les fédérés; il épouvantoit la capitale par des préparatifs insensés de défense; il alloit chercher des recrues jusque dans les lycées, et il ravissoit la jeunesse à ses parens et à ses études pour la moissonner dans sa fleur. Tels sont les bienfaits qu'il nous avoit apportés pendant un règne de trois mois. Il faudra long-temps

peut-être pour faire disparoître les traces de son passage, pour fermer les plaies de l'Etat, pour calmer l'agitation des esprits, pour ramener à l'ordre des hommes égarés, pour dissiper les préventions, pour étouffer les germes de discorde, pour donner à l'opinion une direction plus sage, et pour faire tomber tant de bruits absurdes, tant de calomnies noires, tant d'idées fausses avec lesquels on a trompé une classe confiante et crédule.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Le dimanche 16 juillet, MM. les grenadiers royaux qui avoient suivi le ROI, sont venus en corps entendre la messe à Saint-Germain-l'Auxerrois, leur paroisse. La tenue et le recueillement de ces braves et fidèles militaires ont frappé tous les assistans.

— Emmanuel-Louis de Grossoles de Flamarens, évêque de Quimper en 1772, et de Périgueux en 1773, est mort le mois dernier à Londres, à l'âge de 80 ans. Ce prélat n'étoit point revenu en France l'année dernière, ses infirmités l'ayant empêché de faire le voyage. Madame la duchesse d'Angoulême a assisté à ses obsèques.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Les amis de Buonaparte ont peine à se résigner à leur sort. Ils rampoient sous lui; ils lèvent fièrement la tête sous un prince dont ils connoissent la bonté. Ils veulent encore qu'on s'occupe d'eux. Tantôt ce sont les amis de M. Carnot qui répandent que le Roi lui a offert le ministère de l'intérieur, mais que son Exc. l'a refusé; ce qui fait à la fois deux faussetés, dont l'une est ridicule et l'autre impertinente. Tantôt on se plaît à faire croire la possibilité d'un retour de Buonaparte; et en effet ses partisans osent dire encore qu'il

[redacted]

reviendra, que cet orage est passager, que la France ne peut se passer d'un si grand homme. Un de ses conseillers d'État endoctrinoit l'autre jour un portier; car il ne faut rien négliger dans les temps de malheur. Il vouloit lui persuader que c'étoit la faute du Roi si la France étoit couverte d'alliés. Le bon portier sut heureusement lui répondre très-bien que nous n'aurions pas vu les alliés une seconde fois si Buonaparte ne fut pas revenu. C'est à vous, lui dit-il, et à ceux qui l'ont rappelé que nous avons l'obligation de la guerre. On m'a dit que l'émissaire de Buonaparte n'avoit rien eu à répondre et s'étoit retiré très-vîte. A Orléans, on vient d'arrêter un imprimeur qui faisoit placarder une proclamation dans laquelle on excitoit les mécontens à la révolte, et on les engageoit à se joindre à l'armée. Le ministère public instruit cette affaire. Ne disoit-on pas il y a deux jours que le Roi alloit se retirer à vingt lieues de Paris? La présence de S. M. offusque déjà ceux qui l'ont forcé de partir il y a quatre mois. C'est à eux à partir à leur tour. Que ces ennemis de leur pays aillent vivre sous d'autres lois, puisque celles que nous avons ne leur plaisent pas. Qu'ils aillent satisfaire ailleurs leur goût pour les conspirations, ou ramper auprès de leur idole. La France ne sera tranquille que quand elle sera délivrée d'eux.

— Lyon est enfin délivré de la crainte et des horreurs d'un siège. Le général Paroletti, commandant le département, a envoyé sa soumission au Roi, ainsi que le général Mouton-Duvernet, qui parloit encore avec tant de mépris, il y a peu de jours, du gouvernement des Bourbons, et qui faisoit des proclamations si énergiques. Une capitulation a été signée le 12 au soir. Les troupes autrichiennes devoient entrer le 18 dans la ville. Ainsi cette grande cité, menacée d'une résistance insensée, va rentrer dans l'obéissance, et pourra faire éclater les sentimens qui l'animent.

— La foule a semblé vouloir célébrer aux Tuileries, le dimanche 16, la fin de la neuvaine qui s'est écoulée depuis le retour du Roi. La joie publique y a éclaté de la manière la plus franche et la plus inusitée. Nuls préparatifs n'avoient annoncé cette espèce de fête; elle n'en a été que plus touchante. Les acclamations, les chansons, les danses, les rondes, les propos, tout étoit analogue. S. M. s'est montrée plusieurs fois, et a toujours excité un enthousiasme inconcevable. A dix heures et demie du soir le jardin étoit encore plein, quoique

l'heure de l'évacuer fut passée depuis long-temps On sembloit ne pouvoir quitter la partie. Rien de ce que nous avons vu jusqu'ici ne peut donner une idée de cette fête populaire et de l'ivresse qui y a éclaté.

— Madame, duchesse d'Angoulême, est arrivée, le 16, à Calais.

Ordonnance portant dissolution de la chambre des députés, convocation des colléges électoraux, et réglement provisoire pour les élections.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux que ces présentes verront, salut:

Nous avions annoncé que notre intention étoit de proposer aux chambres une loi qui réglât les élections des députés des départemens. Notre projet étoit de modifier, conformément à la leçon de l'expérience et au vœu bien connu de la nation, plusieurs articles de la charte touchant les conditions d'éligibilité, le nombre des députés, et quelques autres dispositions relatives à la formation de la chambre, à l'initiative des lois et au mode de ses délibérations.

Le malheur des temps ayant interrompu la session des deux chambres, nous avons pensé que maintenant le nombre des députés des départemens se trouvoit, par diverses causes, beaucoup trop réduit pour que la nation fût suffisamment représentée; il importoit surtout, dans de telles circonstances, que la représentation nationale fût nombreuse, que ses pouvoirs fussent renouvelés, qu'ils émanassent plus directement des colléges électoraux; qu'enfin les élections servissent comme d'expression à l'opinion actuelle de nos peuples.

Nous nous sommes donc déterminés à dissoudre la chambre des députés, et à en convoquer sans délai une nouvelle; mais le mode des élections n'ayant pu être réglé par une loi, non plus que des modifications à faire à la charte, nous avons pensé qu'il étoit de notre justice de faire jouir dès à présent la nation des avantages qu'elle doit recueillir d'une représentation plus nombreuse et moins restreinte dans les conditions d'éligibilité: mais voulant cependant que dans aucun cas, aucune modification dans la charte ne puisse devenir définitive que d'après les formes constitutionnelles, les dispositions de la présente ordonnance seront le premier objet des délibéra-

tions des chambres. Le pouvoir législatif dans son ensemble statuera sur la loi des élections, sur les changemens à faire à la charte dans cette partie, changemens dont nous ne prenons ici l'initiative que dans les points les plus indispensables et les plus urgens, en nous imposant même l'obligation de nous rapprocher, autant que possible, de la charte et des formes précédemment en usage.

A ces causes, nous avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La chambre des députés est dissoute.

2. Les colléges électoraux d'arrondissement se réuniront le 14 août de la présente année.

3. Les colléges électoraux de département se réuniront huit jours après l'ouverture des colléges d'arrondissemens.

4. Le nombre des députés des départemens est fixé conformément au tableau ci-joint.

5. Chaque collége électoral d'arrondissement élira un nombre de candidats égal au nombre des députés du département.

6. Nos préfets transmettront au président du collége électoral du département les listes de candidats proposés par les colléges électoraux d'arrondissemens; listes qui leur seront transmises par les présidens de ces colléges.

7. Les colléges électoraux de département choisiront au moins la moitié des députés parmi ces candidats. Si le nombre total des députés du département est impair, le partage se fera à l'avantage de la portion qui doit être choisie dans les candidats.

8. Les électeurs des colléges d'arrondissemens pourront siéger, pourvu qu'ils aient vingt-un ans accomplis. Les électeurs des colléges de départemens pourront siéger au même âge; mais ils doivent avoir été choisis sur la liste des plus imposés.

9. Si le nombre des membres de la Légion-d'Honneur qui, conformément à l'acte du 22 février 1806, peut être adjoint aux colléges d'arrondissement ou de départemens, n'est pas complet, nos préfets pourront, sur la demande des légionnaires, proposer de nouvelles adjonctions, qui recevront leur exécution provisoire.

Toutefois les légionnaires, admis aux colléges électoraux de département, devront, conformément à l'article 40 de la charte, payer au moins 300 francs de contribution directe.

Toutes adjonctions faites depuis le 1er. mars 1815 sont nulles et illégales.

10. Les députés peuvent être élus à l'âge de vingt-cinq ans accomplis.

11. Conformément aux lois et réglemens antérieurs, toute élection où n'assisteroit pas la moitié plus un du collége, sera nulle. La majorité absolue parmi les membres présens est nécessaire pour la validité de l'élection.

12. Si les colléges électoraux d'arrondissement n'avoient pas complété l'élection du nombre de candidats qu'ils peuvent choisir, le collége de département n'en procéderoit pas moins à ses opérations.

13. Les procès-verbaux d'élection seront examinés à la chambre des députés, qui prononcera sur la régularité des élections. Les députés élus seront tenus de produire à la chambre leur acte de naissance et un relevé de leurs contributions, constatant qu'ils paient au moins 1000 fr. d'impôt.

14. Les articles 16, 25, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 46 de la charte, seront soumis à la révision du pouvoir législatif dans la prochaine session des chambres

15. La présente ordonnance sera imprimée et affichée dans le lieu des séances de chaque collége électoral.

Les articles de la charte ci-dessus mentionnés seront imprimés conjointement.

16. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château des Tuileries, le treize juillet, l'an de grâce mil huit cent quinze, et de notre règne le vingt-unième.

Signé, LOUIS.

Tableau des députés qui doivent être élus par les colléges électoraux.

(Le premier chiffre donne le nombre actuel des députés; le deuxième, le nombre proposé).

Ain 5, 7; Aisne 4, 6; Allier 2, 3; Alpes-Basses 1, 2; Alpes-Hautes 1, 2; Ardèche 2, 3; Ardennes 2, 4; Ariège 2, 3; Aube 2, 3; Aude 2, 3; Aveyron 3, 4; Bouches-du-Rhône 3, 4; Calvados 4, 5; Cantal 2, 3; Charente 3, 4; Charene-Inféférieure 4, 5; Cher 2, 3; Corrèze 2, 3; Corse 3, 4; Côte-d'Or 3, 5; Côtes-du-Nord 4, 7; Creuse 2, 3; Dordogne 4, 6; Doubs 2, 3; Drôme 2, 3; Eure 5, 6; Eure-et-Loire 2, 4; Finis-

tère 2, 6; Gard 3, 4; Garonne-Haute 4, 6; Gers 3, 4; Gironde 6, 7; Hérault 3, 4; Ille-et-Vilaine 4, 7; Indre 2, 3; Indre-et-Loire 2, 4; Isère 4, 5; Jura 2, 4; Landes 2, 3; Loir-et-Cher 2, 3; Loire 3, 4; Loire-Haute 2, 3; Loire-Inférieure 4, 6; Loiret 3, 4; Lot 4, 4; Lot-et-Garonne 3, 4; Lozère 1, 2; Maine-et-Loire 4, 6; Manche 4, 7; Marne 3, 4; Marne-Haute 2, 3; Mayenne 3, 4; Meurthe 3, 4; Meuse 2, 4; Mont-Blanc 3, 3; Morbihan 4, 6; Moselle 4, 7; Nièvre 2, 3; Nord 8, 12; Oise 3, 4; Orne 4, 5; Pas-de-Calais 4, 8; Puy-de-Dôme 4, 7; Pyrénées-Basses 3, 5; Pyrénées-Hautes 2, 3; Pyrénées-Orientales 1, 2; Rhin-Bas 4, 7; Rhin-Haut 3, 6; Rhône 3, 4; Saône-Haute 2, 4; Saône-et-Loire 4, 6; Sarthe 4, 5; Seine 8, 10; Seine-et-Marne 3, 4; Seine-et-Oise 4, 6; Seine-Inférieure 6, 9; Sèvres-Deux 2, 3; Somme 4, 6; Tarn 2, 4; Tarn-et-Garonne 2, 3; Var 3, 4; Vaucluse 2, 3; Vendée 3, 4; Vienne 2, 3; Vienne-Haute 2, 3; Vosges 3, 4; Yonne 3, 4. Totaux : 262, 395. *Signé*, LOUIS.

— Une autre ordonnance, du 12 juillet, porte que les personnes nommées à des places de judicature depuis le 20 mars, cesseront à l'instant leurs fonctions.

— Un ordre du jour, du 15 juillet, porte le licenciement des fédérés et tirailleurs de Paris, qui remettront leurs armes. On leur permet seulement de garder les habits qu'ils ont reçus. Cette sage mesure assure notre repos, et sera particulièrement approuvée par la garde nationale, que l'on avoit forcée de recevoir ce renfort.

— Par différentes ordonnances, S. M. a nommé préfets des départemens ci-après désignés :

Aube, M. Valsuzenay, préfet de la Gironde; Aveyron, M. Joseph d'Estourmel, sous-préfet de Château-Gontier; Bouches-du-Rhône, M. de Vaublanc, préfet de la Moselle; Calvados, M. d'Houdetot, ancien préfet; Charente-Inférieure, M. Richard, ancien préfet; Côte-d'Or, M. Max. de Choiseul, préfet de l'Eure; Eure et Loir, M. de Breteuil, ancien préfet; Gard, M. d'Arbaud-Jouques, préfet de la Charente-Inférieure; Haute-Garonne, M. de Remusat, ancien magistrat; Gironde, M. de Tournon, ancien préfet; Ille et Vilaine, M. d'Allonville, préfet de la Creuse; Vienne, M. Bonnaire, ancien préfet; Loir et Cher, M. Bacot, sous-préfet de Tours; Loire-Inférieure, M. de Brosse, préfet de la Haute-Vienne; Meurthe, M. le Bouthillier, préfet du Var;

Nièvre, M. de Vaisnes, préfet de la Meuse ; Nord, M. de Mezi, préfet de l'Aube ; Somme, M. Séguier, préfet du Calvados ; Tarn, M. de Cazes, sous-préfet de Castres ; Vaucluse, M. de Saint-Chamans, préfet de l'Isère ; Moselle, M. de Bondy, ancien préfet ; Aisne, M. de Nicolaï, préfet de l'Ariège ; Maine et Loire, M. de Wismes, préfet du Tarn ; Oise, M. de Tocqueville, préfet de Maine et Loire ; Vendée, M. Maleville, maître des requêtes ; Var, M. Siméon fils ; Eure, M. de Gasville, maître des requêtes ; Basses-Alpes, M. de Villeneuve ; Ariège, M. Chassepot de Chapelaine, ancien préfet ; Cantal, M. Locard, sous-préfet de Barbezieux ; Charente, M. Creuzé de Lessert ; Cher, M. le duc de Massa ; Loire, M. Tassin de Nonneville ; Haute-Marne, M de Lasalle, référendaire à la cour des comptes, Basses-Pyrénées, M. d'Argon, maître des requêtes ; Hautes-Pyrénées, M. Milon de Mesne, préfet de la Charente ; Pyrénées-Orientales, M. Villiers du Terrage ; Saône et Loire, M. de Rigny, maître des requêtes ; Ain, M. Dumartroy ; Vosges, M. Boula de Coulombier ; Hautes-Alpes, M. de Nugent, sous-préfet de Rambouillet ; Dordogne, M. Duhamel, préfet des Pyrénées-Orientales ; Haute-Vienne, M. de Flavigny, préfet de la Haute-Saône ; Haute-Saône, M. de Villeneuve, référendaire à la cour des comptes ; Corse, M. Saint-Genest, secrétaire de légation ; Finistère, M. de Saintré, ancien sous préfet de Rennes ; Morbihan, M. de la Converserie, sous-préfet de Paimbœuf ; Creuse, M. de Vaters, sous-préfet de Gien ; Pas-de-Calais, M. Malouet, préfet de l'Aisne ; Deux-Sèvres, M. de Curzay, sous-préfet de Ploermel ; Hérault, M. de Brevannes, préfet d'Ille et Vilaine ; Puy-de-Dôme, M. Harmand, préfet des Hautes-Alpes, Côtes-du-Nord. M. Pepin de Belisle, maître des requêtes ; Drôme, M. du Bouchage, ancien préfet ; Meuse, M. de Maussion, recteur de l'académie d'Amiens ; Seine et Marne, M. Germain, préfet de Saône et Loire ; Doubs, M. Capelle, préfet de l'Ain ; Ardennes, M. Rogniat, sous-préfet de Vienne ; Yonne, M. de Goyon, préfet des Côtes-du-Nord ; Mayenne, M. de Vaussay, préfet de Vaucluse ; Corrèze, M. Vaulchier, préfet du Jura ; Allier, M. de la Vieuville, préfet du Haut-Rhin ; Haut-Rhin, M. Castéja, sous-préfet de Boulogne ; Isère, M. Monlivault, préfet des Vosges.

— Ont été renvoyés à leur poste.

Ardèche, M. d'Indy ; Aude, M. Trouvé ; Gers, M. de Verigny ; Indre, M. Dessoles ; Indre-et-Loire, M. Destouches ;

Landes, M. de Carrère; Haute-Loire, M. de Sartiges; Loiret, M. de Talleyrand; Lot-et-Garonne, M. Christophe de Villeneuve; Lozère, M. de Barrin; Marne, M. de Jessaint; Mont-Blanc, M. Finot; Orne, M. de Riccé; Rhône, M. de Chabrol aîné; Sarthe, M. Pasquier; Seine, M. de Chabrol; Seine-Inférieure, M. de Girardin; Seine-et-Oise, M. Delaitre; Tarn-et-Garonne, M. Alban de Villeneuve.

— S. M. a nommé M. de Barante secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

— M. Guizot est nommé secrétaire-général du ministère de la justice.

— MM. de Barante, secrétaire-général du ministère de l'intérieur; Vaublanc et Valsuzenay, préfets, sont nommés conseillers d'Etat honoraires.

— *P. S.* Il est certain que Buonaparte est entre les mains des Anglois.

AVIS.

L'interruption forcée qui a eu lieu dans la distribution de l'*Ami de la Religion et du Roi*, ne fera rien perdre à nos abonnés. Ceux qui avoient payé jusqu'au 20 avril, et à qui il étoit dû conséquemment un mois, recevront le Journal pendant cet espace de temps. Il leur revenoit encore neuf numéros, qui leur seront envoyés successivement, et la première année sera composée, comme elle devoit l'être, de 104 numéros, dont le dernier paroîtra le mercredi 9 août. Le samedi 12 commencera la seconde année, et ce sera l'époque du renouvellement pour ceux dont l'abonnement finissoit au 20 avril. Ainsi les époques de renouvellement, au lieu d'être, comme par le passé, les 20 avril, 20 juillet, 20 octobre et 20 janvier, seront désormais, les 12 août, 12 novembre, 12 février et 12 mai. Nous prions nos abonnés de compter sur cet arrangement qui, il faut l'espérer, ne sera plus sujet à changement. De cette manière nous nous acquitterons pleinement envers eux. Nous les engageons de leur côté, s'ils veulent être servis régulièrement, et ne pas éprouver d'interruption, à renouveler leur abonnement un peu avant l'expiration.

Il faudra s'en tenir au présent avis, et ne pas avoir égard aux époques d'expiration d'abonnement indiquées sur les adresses imprimées qu'il ne nous a pas paru nécessaire de changer de suite. Ainsi ceux qui devoient renouveler au 20 avril, le feront au 12 août; ceux qui devoient renouveler au 20 juillet, renouveleront au 12 novembre, et ceux dont les abonnemens alloient jusqu'au 20 octobre et au 20 janvier 1816, n'auront besoin de renouveler qu'au 12 février et 12 mai de l'année prochaine.

La table des matières du troisième volume sera fournie aux Abonnés très-incessamment.

Le règne de Louis XVIII comparé à la dictature de Napoléon, depuis le 20 mars, jusqu'au 31 mai; par M. E. de B*** (1).

C'est une chose honteuse pour la nation qu'il y ait encore des gens auxquels il soit besoin de montrer l'énorme différence qui se trouve entre le souverain légitime et un aventurier, entre l'administration paisible de l'un et le système dévastateur de l'autre. Il semble que quatorze années d'expérience auroient dû nous éclairer tous sur le caractère de Buonaparte et sur ses vues profondes et perfides, et qu'il ne devoit pas être nécessaire qu'un nouvel essai vînt nous apprendre ce que nous avions à attendre de lui. Quel avoit été son gouvernement jusqu'à son abdication de l'année dernière? En quel état avoit-il laissé la France? Appauvrie par des guerres continuelles, exténuée par des expéditions lointaines, redoutable à tous ses voisins par son ambition, par sa hauteur, par l'abus de ses succès. Qu'étoit-ce au fond que cette gloire militaire que nous payons aujourd'hui si cher? Un fantôme éblouissant qui n'empêchoit pas que nous ne fussions dans le fait réduits à l'état le plus déplorable, accablés d'impôts, régis militairement, courbés sous le despotisme le plus dur, sans commerce, sans industrie, en guerre avec toute l'Europe : la loi tyran-

(1) Brochure in-8°. de 48 pages; prix, 1 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Opigez, rue de Tournon, n°. 16; et au bureau du Journal.

nique de la conscription décimoit tous les ans les familles. L'éducation ne tendoit qu'à faire des soldats. Une police active étendoit partout ses fils, et plus soupçonneuse et plus terrible que ne fut jamais l'inquisition, comprimoit les esprits, encourageoit les délations, et peuploit les prisons de malheureux qu'on y laissoit languir dans la misère et l'oubli. Enfin, ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est que lorsque Buonaparte abdiqua en 1814, les armées étrangères étoient au cœur de la France. Il les avoit attirées chez nous par ses entreprises insensées, par sa hauteur et par ses exactions, et elles n'avoient eu d'autre ressource que de se liguer pour rompre ses projets ambitieux, et garantir l'Europe d'un plan d'invasion et de subversion générale. La France étoit donc, grâce à lui, inondée de troupes qui, se dédommageant d'une longue humiliation, nous rendoient les ravages que nous avions commis chez eux. Les puissances déclarèrent qu'elles ne traiteroient jamais avec l'ennemi commun. Il fut renversé. Ce fut alors que reparut cette noble famille exilée dans le temps de nos malheurs. Depuis que nous l'avions perdue, nous n'avions fait que rouler dans un cercle continuel de troubles, de révolutions et de désastres. Notre propre intérêt, plus encore que ses droits, nous prescrivoient de nous réfugier sous un trône à l'ombre duquel nos pères avoient vécu tranquilles. Cette famille née françoise, cette famille liée à la nation par des rapports si anciens, si longs, si intimes; cette famille dont nous avions fait couler les larmes, et à qui nous devions bien en retour quelque consolation, cette famille étoit l'objet des regrets de la majorité de la nation, et fut accueillie avec des transports unanimes.

L'Europe rassurée cessa de craindre pour son repos en voyant reparoître les Bourbons. Ils nous réconcilièrent avec elle, appaisèrent ses justes ressentimens, et nous obtinrent des conditions plus favorables que nous n'eussions osé l'espérer. La France dut renoncer à ses conquêtes; mais son ancien territoire ne fut pas entamé. Toutes ses places lui furent rendues. Elle conserva même ses trophées, et un traité de paix conclu avec les puissances alliées sembla nous promettre de longs jours de repos.

Les autres bienfaits que nous apporta Louis XVIII pourroient-ils échapper à notre attention et sortir de notre mémoire? Il obtint la liberté des prisonniers françois qui étoient en Angleterre, en Russie, en Allemagne. Pas une seule vengeance ne marqua son règne. Il crut se rendre au vœu de la nation en donnant une charte, par laquelle il restreignoit lui-même son autorité, et témoignoit son éloignement pour le despotisme et son désir de prévenir et de réprimer les abus. Il consentit à laisser dans les places la plus grande partie de ceux qui les occupoient, quoiqu'un assez grand nombre d'entr'eux ne donnassent pas des garanties bien sûres de leur fidélité. On écarta seulement quelques hommes justement odieux par la part qu'ils avoient prise à l'une des plus grandes iniquités de la révolution. On avoit voulu ménager leur réputation, et leur expulsion n'eût pas fait de bruit sans la vivacité de leurs plaintes et les clameurs de leurs partisans. Le Roi abolit la conscription, assura à la liberté de la presse une étendue raisonnable, fit cesser l'inquisition de la police. Le commerce reprit son cours, et les particuliers purent se livrer à des spéculations utiles ou à une industrie honorable. Les pa-

rens recouvrèrent leurs droits sur leurs enfans, et n'eurent plus à craindre de les voir élever contre leur gré ou transportés dans des contrées étrangères L'armée obtint tout ce qu'elle pouvoit espérer. On conserva aux chefs leurs titres, leurs grades, leurs richesses. Comme le nombre des officiers n'étoit pas en proportion avec les besoins actuels et avec le nombre même des soldats, on assura à tous ceux qui n'étoient pas employés la moitié de leur solde. L'ordre fut rétabli dans les finances, et le paiement de la dette publique assuré. Enfin, on vit cesser les violences, l'arbitraire, le régime fiscal, les exécutions militaires, et tout ce systême révolutionnaire ou despotique qui pesoit sur nous depuis plus de vingt ans.

Pendant que le Roi paroissoit devoir gagner tous les cœurs par sa bonté, sa justice et sa modération, et qu'il mettoit son application à fermer les plaies que d'autres avoient faites à la France, à calmer les esprits et à assurer notre bonheur, quelques factieux conspiroient pour nous replonger dans les calamités passées. Ils rappelèrent ce même homme qui avoit mis la France à deux doigts de sa ruine, qui avoit attiré la guerre dans nos provinces, et qui étoit odieux et redoutable à toute l'Europe. Il reparut, grâces à leurs menées, et avec lui revinrent la tyrannie, le mensonge, les violences et la guerre. A l'instant toute l'Europe courut aux armes, et il fut aisé de prévoir qu'une nouvelle invasion alloit être la suite du retour de cet ennemi commun. Il put s'apercevoir également qu'il étoit repoussé par l'immense majorité de la nation. A cette double perspective, un ami véritable de son pays auroit mieux aimé se sacrifier lui-même et de se retirer que d'être en butte à tant de contradic-

tions, et de faire verser tant de sang. Mais ce n'étoit pas de Buonaparte qu'on devoit attendre ces généreux sentimens. Il annonça au contraire l'intention de se défendre jusqu'à la dernière extrémité et au prix des plus grands sacrifices. Il lui parut que toute la nation devoit périr plutôt que de renoncer à lui. Il rappela sous les drapeaux tous ceux auxquels le Roi avoit donné des congés, il leva deux millions d'hommes de gardes nationales, il fit d'immenses préparatifs, exigea de nouveaux sermens, et fit même prêter, dans une cérémonie fameuse, celui de mourir plutôt que de l'abandonner. La France entière ne fut plus qu'un camp. Ces dispositions étoient d'autant plus insensées qu'il ne pouvoit y avoir aucune espérance de succès. Pouvoit-on se flatter de résister à toute l'Europe, et n'étoit-il pas évident qu'un homme déjà si odieux à la nation devoit succomber dans cette lutte inégale? Je ne voudrois juger Buonaparte que sur ce seul fait. Il a précipité de sang froid et pour lui seul la France dans une guerre sanglante et inutile. Je laisse de côté, si l'on veut, tous les autres moyens par lesquels il a cherché à se soutenir, le mensonge, les calomnies contre les Bourbons, les invectives, le despotisme, les exils, les confiscations, les emprisonnemens. Je n'envisage que la guerre qu'il nous a apportée sciemment, que l'invasion qu'il nous a attirée, que les ravages et les malheurs qui en devoient être la suite. Voilà les dons qu'il nous a faits; voilà les résultats nécessaires de son retour; voilà de quoi juger l'homme et ses amis.

Lorsqu'on se livre de sang froid à ces considérations, on a de la peine à concevoir la fascination de ces esprits aveugles qui tiennent encore avec une affreuse opiniâtreté pour l'auteur de nos maux. Il faut

assurément avoir le jugement bien faux ou le cœur bien gâté pour conserver encore quelque attachement pour son perfide et funeste gouvernement. Tout ce qui se passe aujourd'hui doit le faire haïr à jamais. La présence des armées étrangères au milieu de nous, les suites de la guerre, les malheurs et les ravages, les contributions et les exactions, tout cela est son ouvrage. Nous sommes envahis, parce qu'il avoit envahi le premier. Nous éprouvons le traitement qu'il avoit fait éprouver aux autres, et tout ce dont nous nous plaignons, ne nous arrive que parce qu'il avoit irrité contre nous les peuples qui nous environnent. Il avoit introduit un système de guerre dont nous sommes victimes à notre tour. Si du moins immédiatement après sa chute nous fussions retournés tous au Roi, si des généraux n'eussent pas provoqué une résistance folle, si des commandans de place n'eussent pas refusé de reconnoître l'autorité légitime, si des militaires n'eussent pas montré un attachement opiniâtre pour une cause perdue, les alliés eussent eu des motifs de moins pour couvrir notre sol de leurs troupes. Peut-être alors se fussent-ils bornés à nous envoyer les deux grandes armées qui étoient entrées d'abord. Mais comment s'étonner qu'ils aient introduit de nouvelles forces chez nous, quand ils voient l'obstination de quelques corps et de quelques chefs à ne pas se rendre au Roi? Quel sera le résultat de la résistance prolongée des généraux qui commandent dans quelques provinces? c'est que ces provinces seront écrasées à leur tour. Des places fortes refusent encore de reconnoître l'autorité du souverain; elles s'attireront un siège ou un bombardement. Des villages en Alsace ont tiré sur les troupes étrangères, et ont été traités avec une ef-

frayante rigueur. Comment ne pas voir qu'une telle opposition est une folie qui ne fait qu'agraver nos maux, qu'étendre partout les suites de la guerre, que fournir aux alliés un motif pour disséminer leurs soldats dans toutes les provinces? Une prompte soumission eût sauvé la France; une lutte orgueilleuse ne peut venir que d'un ennemi de son pays.

Car c'est en vain que se le dissimulent quelques hommes qui ont pris part à la conspiration de mars dernier. La nation veut le Roi. En vain on l'avoit comprimée. En vain des insensés ont osé qualifier de *minorité factieuse*, cette masse imposante qui applaudit au retour des Bourbons. En vain ils se sont plaints qu'on nous *imposoit* un monarque malgré nous. Ce qui se passe sous nos yeux leur donne le démenti le plus complet. On revient avec enthousiasme à l'autorité tutélaire de l'héritier de nos rois. Les villes et les campagnes proclament son nom comme celui d'un libérateur. Elles arborent les couleurs antiques de la monarchie; elles célèbrent la restauration comme l'aurore d'un meilleur avenir. Venez à Paris surtout, vous qui voulez douter de l'assentiment de la nation. Venez voir les témoignages d'attachement de cette grande cité pour le meilleur des rois. Venez entendre ses unanimes acclamations. Ce ne sont pas seulement les classes distinguées de la société, c'est le peuple qui fait éclater les plus vifs transports. Rien n'est plus touchant que le spectacle de cette allégresse franche et naturelle, que ces groupes, cet empressement, que ce désordre, ce délire même, si l'on veut, d'une multitude emportée par la vivacité de ses sentimens. Ce triomphe populaire est peut-être le plus flatteur pour le Roi. L'ambition, l'intérêt ou l'hypocrisie n'y

ont aucune part; car ces braves gens-là n'attendent ni places ni honneurs. Ils ne cherchent pas à se faire un mérite de leurs applaudissemens. Ils ne peuvent être remarqués individuellement de S. M. Mais ils se trouvent heureux quand elle a paru à sa fenêtre. Ils sont payés de leur soirée par le plaisir d'avoir vu le prince, et de l'avoir salué par leurs acclamations.

Ces réflexions nous ont éloigné de l'ouvrage qui nous a donné occasion de les faire. L'auteur nous les pardonnera puisqu'elles se rapportent au même but que lui. Cet écrivain a d'ailleurs de plus d'une manière droit à nos éloges. Il déteste, comme tout bon François, le règne du soldat étranger et usurpateur qui, comme un fléau dévastateur, a marqué son passage par des torrens de sang. Il professe un attachement et une vénération dignes d'éloges pour le sang de nos rois. Il a de plus le mérite d'avoir publié sa brochure dans un temps où cet acte de courage pouvoit l'exposer. Elle parut au mois de juin dernier, et sous la tyrannie même de Buonaparte. Ainsi il faudra joindre l'auteur à ces généreux François qui ont osé faire entendre le langage de la fidélité et de l'honneur sous les yeux des satellites et des espions du despote.



Nouvelles ecclésiastiques.

Paris. L'acte du congrès, du 9 juin dernier, qui vient d'être publié, porte en faveur du souverain Pontife les dispositions suivantes, qui réjouiront sans doute les amis de l'Eglise, et qui sont un monument de l'esprit d'équité et de sagesse des souverains :

« Les Marches avec Camerino et leurs dépendances,

ainsi que le duché de Bénévent et la principauté de Ponte-Corvo, sont rendus au saint Siége.

Le saint Siége rentrera en possession des légations de Ravenne, de Bologne et Ferrare, à l'exception de la partie du Ferrarois, située sur la rive gauche du Pô.

S. M. I. et R. A. et ses successeurs auront droit de garnison dans les places de Ferrare et Commachio.

Les habitans des pays qui rentrent sous la domination du saint Siége par suite des stipulations du congrès, jouiront des effets de l'article XVI du traité de Paris, du 30 mai 1814. Toutes les acquisitions faites par les particuliers en vertu d'un titre reconnu légal par les lois actuellement existantes, sont maintenues, et les dispositions propres à garantir la dette publique et le paiement des pensions, seront fixées par une convention particulière entre la cour de Rome et celle de Vienne».

— Le dévouement et la fidélité au souverain a toujours été un des caractères distinctifs du clergé de France, qui, à différentes époques, en a fourni d'illustres exemples. Peut-être dans ce nombre sera-t-il permis de compter la conduite d'un évêque qui adressa, au mois de mai dernier, la lettre suivante au ministre des cultes, dans le moment où la terreur, répandue par le retour de Buonaparte, sembloit faire de toutes les vertus un crime, et de tous les devoirs un problême.

Après quelques mots en réponse à l'ordre de se rendre à l'assemblée dite du Champ de Mai, le prélat continue ainsi :

« Je crois que le moment est venu pour moi de vous déclarer, avec toute la franchise et la liberté qui conviennent à un évêque, quels sont mes sentimens sur les circonstances politiques dans lesquelles se trouve aujourd'hui la France.

» Je ne reconnois point d'autre souverain légitime en France que Louis XVIII. Je lui ai promis fidélité : je suis résolu de la lui garder constamment, et de ne rien

faire qui puisse, ni directement, ni indirectement, y porter atteinte.

» Cette fidélité que j'ai promise à Louis XVIII, et que je veux lui garder inviolablement, je l'ai promise et gardée à Napoléon Buonaparte jusqu'au jour où lui-même, en abdiquant l'empire, il m'a, ainsi que toute la France, délié de mes sermens, et affranchi de son obéissance pour toujours. Jusqu'alors j'avois vu en lui le souverain voulu par la Providence, et dans son autorité ce pouvoir établi dont parle Bossuet, et auquel tout homme, selon saint Paul, doit obéissance et respect. L'anarchie à laquelle il succédoit, le consentement de toutes les puissances qui le reconnoissoient pour souverain, les succès inouis qu'avoient obtenus ses armes, la sanction donnée par le chef de l'Eglise à un pouvoir qui sembloit promettre à la religion des jours plus heureux, tout alors concouroit à lui assurer de ma part une fidélité qui, j'ose le dire, ne s'est jamais démentie. Tous ces motifs, qui m'ont paru pendant long-temps militer en faveur de Napoléon Buonaparte, ne subsistent plus aujourd'hui. Lui-même s'est dépouillé de l'empire, auquel le besoin et le vœu de la France avoient paru l'appeler. Le chef auguste de la famille des Bourbons a repris l'exercice de ses droits. Le gouvernement doux, paternel et sage dont il nous a fait jouir, justifie toutes les espérances que peut faire concevoir son retour, comme il a pleinement réfuté toutes les craintes par lesquelles on s'est efforcé, pendant vingt ans, de le bannir de notre cœur, ainsi que de son royaume.

» Maintenant donc je trahirois ma conscience et ma patrie; je croirois commettre envers la religion et l'Etat un crime, dont la seule pensée me fait horreur, si je coopérois par ma présence, si je me liois par serment à un acte défendu en termes formels par mon souverain légitime, et dont le but est d'affermir, de paroître légitimer la puissance d'un homme que le vœu véritable de la France repousse, et à qui je ne crois

plus devoir autre chose qu'une soumission purement passive. Je la lui rends et la lui rendrai cette soumission passive, non-seulement en ne provoquant ni sédition ni trouble, mais en maintenant de tout mon pouvoir la paix qui jusqu'à ce jour a régné dans mon diocèse. Mes devoirs envers Napoléon Buonaparte ne sauroient aller plus loin.

» J'ai prévu les dangers auxquels pourroit m'exposer une pareille déclaration. Je les envisage, grâces à Dieu, sans épouvante pour moi-même, quoiqu'avec peine pour mon diocèse. Je me soumets à tous les malheurs qui peuvent en être la suite, étant résolu de vivre toujours dans les sentimens que je viens de vous exprimer, et de mourir plutôt que de m'en écarter jamais ».

On sent qu'après une telle déclaration le prélat n'eut plus qu'à s'éloigner. Il n'est même pas encore revenu de son exil, et nous avons profité de son absence pour publier cette pièce.

Nouvelles politiques.

Paris. Des mesures avoient été prises pour prévenir l'évasion de Napoléon Buonaparte; on verra, par l'extrait suivant d'une lettre du préfet maritime de Rochefort à S. Exc. le ministre de la marine, que le résultat a été tel qu'on avoit lieu de l'espérer.

Rochefort, le 15 juillet, à dix heures du soir.

« Pour exécuter les ordres de V. Exc., je me suis embarqué dans mon canot, accompagné de M. le baron Richard, préfet de la Charente-Inférieure. Les rapports de la rade de la journée du 14 ne m'étoient point encore parvenus; il me fut rendu compte, par le capitaine de vaisseau Philibert, commandant la frégate l'*Amphytrite*, que Buonaparte s'étoit embarqué sur le brick l'*Epervier*, armé en parlementaire, déterminé à se rendre à la croisière angloise.

» En effet, au point du jour, nous le vîmes manœuvrer pour s'approcher du vaisseau anglois *le Bellerophon*, commandé par le capitaine Maitland, qui, voyant que Buona-

parte se dirigeoit sur lui, avoit arboré pavillon blanc au mât de misaine.

» Buonaparte a été reçu à bord du vaisseau anglois, ainsi que les personnes de sa suite : l'officier que j'avois laissé en observation m'avoit informé de cette importante nouvelle, quand le général Beker, arrivé peu de momens après, me l'a confirmée ».

Signé, Bonnefoux, *préfet maritime*.

C'est ainsi que sous le refuge du pavillon blanc, Buonaparte a terminé, à bord du vaisseau anglois *le Bellerophon*, l'entreprise conçue par lui, et exécutée à l'aide de MM. Labédoyère, Ney, Bassano, la Valette, Savary, Bertrand, d'Erlon, Regnault (de Saint-Jean-d'Angely), Lefevre-Desnouettes, Boullay de la Meurthe, Defermont, Étienne, et MMmes. Hortense, Souza et Hamelin (1).

(*Extrait du Moniteur.*)

— On assure que les membres de la famille Buonaparte seront dispersés dans les différens Etats de l'Europe, ainsi qu'il suit : Joseph, en Russie; Jérôme, en Prusse; Lucien, en Angleterre; Louis, en Autriche; Mme. Lœtitia et le cardinal Fesch, à Rome; Mme. Hortense, en Suisse.

— L'empereur de Russie a fait visite, le 19, à notre monarque. S. M. I. étoit dans le plus grand incognito. Elle est restée seule avec le Roi à peu près trois quarts d'heure.

— Par ordonnance royale, du 17 de ce mois, sont nommés préfets, savoir : Du Jura, M. Dumesnil, sous-préfet de Neufchâteau; du Lot, M. Lezay-Marnézia; de la Manche, M. de Vaussay, préfet de la Mayenne; de la Vienne, M. de Lascours, préfet du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Bonnaire; de la Mayenne, M. d'Arbel, maître des requêtes.

— La soumission du maréchal Davoust et de l'armée qu'il commande a été long-temps assez équivoque. Il avoit méconnu tout récemment un courrier du Roi, et refusé d'arborer le drapeau blanc. Toute communication étoit suspen-

(1) C'est sans doute par discrétion que le *Moniteur* n'a pas grossi davantage cette liste. Tous les grands coupables n'y sont pas compris, à beaucoup près.

due entre les deux rives, et les habitans de la rive gauche étoient écrasés par le séjour des troupes concentrées dans les villages au midi d'Orléans. Le 16, le pont d'Amboise a été rompu. Ceux de Tours, d'Orléans et de Blois étoient minés. Dans cette dernière ville on entendoit sans cesse des détonnations qui répandoient l'épouvante. On disoit que le pont d'Olivet, sur le Loiret, avoit sauté, et beaucoup d'habitans s'enfuyoient. Des bruits plus favorables se répandent aujourd'hui. Le 18, l'armée a arboré le drapeau blanc sur la partie du pont qu'elle occupe. On dit qu'elle se retire vers le Berry. En attendant, le département du Loiret est réduit à la plus triste situation, et est écrasé par le séjour de deux armées. Les habitans s'enfuient, et la consternation y est générale. Le préfet est venu à Paris représenter l'état des choses.

— La *Gazette officielle* publie aujourd'hui l'acte du congrès de Vienne. Il contient 20 pages in-4°. et 120 articles. L'importance de cet acte nous engage à en donner les dispositions principales.

Les princes souverains et les villes libres d'Allemagne, en comprenant dans cette transaction LL. MM. l'empereur d'Autriche, les rois de Prusse, de Danemarck et des Pays-Bas,

Etablissent entr'eux une confédération perpétuelle qui portera le nom de confédération germanique.

Le but de cette confédération est le maintien de la sûreté extérieure et intérieure de l'Allemagne, de l'indépendance et de l'inviolabilité des Etats confédérés.

Les membres de la confédération, comme tels, sont égaux en droits; ils s'obligent tous également à maintenir l'acte qui constitue leur union.

Les affaires de la confédération seront confiées à une diète fédérative, dans laquelle tous les membres voteront par leurs plénipotentiaires, soit individuellement, soit collectivement, de la manière suivante, sans préjudice de leur rang :

Autriche, une voix, Prusse, une, Bavière, une, Saxe, une, Hanovre, une, Wurtemberg, une, Bade, une, Hesse électorale, une, grand-duché de Hesse, une, Danemarck pour Holstein, une, Pays-Bas pour Luxembourg, une, maisons grand-ducales et ducales de Saxe, une, Brunswick et Nassau, une, Mecklenbourg-Schwerin et Strelitz, une, Holstein-Oldenbourg, Anhalt et Schwartzbourg, une, Hohenzollern,

Lichtenstein, Reuss, Shaumbourg-Lippe et Waldeck, une, les villes libres de Lubeck, Francfort, Brême et Hambourg, une. — Total, dix-sept voix.

L'Autriche présidera à la diète fédérative. Chaque Etat de la confédération a le droit de faire des propositions, et celui qui préside est tenu à les mettre en délibération dans un espace de temps qui sera fixé.

Lorsqu'il s'agira des lois fondamentales à porter ou de changemens à faire dans les lois fondamentales de la confédération, de mesures à prendre par rapport à l'acte fédératif même, d'institutions organiques ou d'autres arrangemens d'un intérêt commun à adopter, la diète se formera en assemblée générale, et dans ce cas, la distribution des voix aura lieu de la manière suivante, calculée sur l'étendue respective des Etats individuels:

L'Autriche aura quatre voix, la Prusse quatre, la Saxe quatre, la Bavière quatre, le Hanovre quatre, le Wurtemberg quatre, Bade trois, Hesse électoral trois, grand-duché de Hesse trois, Holstein trois, Luxembourg trois, Brunswick deux, Mecklenbourg-Schwerin deux, Nassau deux, Saxe-Weimar une, Saxe-Gotha une, Saxe-Cobourg une, Saxe-Meinungen une, Saxe-Hildburghausen une, Mecklenbourg-Strelitz une, Holstein-Oldenbourg une, Anhalt-Dessau une, Anhalt-Bernbourg une, Anhalt-Kothen une, Schwarzbourg-Sonderhausen une, Schwarzbourg-Rudolstadt une, Hohenzollern-Hechingen une, Lichtenstein une, Hohenzollern-Sigmaringen une, Waldeck une, Reuss branche aînée une, Reuss branche cadette une, Schaumbourg-Lippe une, Lippe une, la ville libre de Lubeck une, la ville libre de Francfort une, la ville libre de Brême une, la ville libre de Hambourg une. — Total, soixante-neuf voix.

La diète, en s'occupant des lois organiques de la confédération, examinera si on doit accorder quelques voix collectives aux anciens Etats de l'empire médiatisés. La diète siégera à Francfort sur le Mein. Son ouverture est fixée au 1er. septembre 1815.

Le duché de Varsovie, à l'exception des provinces et districts dont il a été autrement disposé dans les articles suivans, est réuni à l'empire de Russie. Il y sera lié irrévocablement par sa constitution, pour être possédé par S. M. l'empereur de toutes les Russies, ses héritiers et ses successeurs à perpé-

tuité. S. M. I. se réserve de donner à cet Etat, jouissant d'une administration distincte, l'extension intérieure qu'elle jugera convenable. Elle prendra avec ses autres titres celui de czar, roi de Pologne, conformément au protocole usité et consacré pour les titres attachés à ses autres possessions.

Cracovie sera ville libre et indépendante, et aura un territoire.

L'intégrité des dix-neuf cantons suisses, tels qu'ils existoient en corps politique lors de la convention du 29 décembre 1813, est reconnue comme base du système helvétique.

Le Valais, le territoire de Genève, la principauté de Neufchâtel, sont réunis à la Suisse, et formeront trois nouveaux cantons. La vallée de Dappes, ayant fait partie du canton de Vaud, lui est rendue.

S. M. l'Impératrice Marie-Louise possédera en toute propriété et souveraineté les duchés de Parme, de Plaisance, de Guastella, à l'exception des districts enclavés dans les Etats de S. M. I. et R. A. sur la rive gauche du Pô.

La réversibilité de ces pays sera déterminée de commun accord entre les cours d'Autriche, de Russie, de France, d'Espagne, d'Angleterre et de Prusse, en ayant toutefois égard aux droits de réversion de la maison d'Autriche et de S. M. le roi de Sardaigne sur lesdits pays.

La principauté de Lucques sera possédée en toute souveraineté par S. M. l'Infante Marie-Louise (la reine d'Etrurie) et ses descendans en ligne directe et masculine. Cette principauté est érigée en duché, et conservera une forme de gouvernement basée sur les principes de celle qu'elle avoit reçu en 1805.

Il sera ajouté aux revenus de la principauté de Lucques une rente de cinq cent mille francs que S. M. l'empereur d'Autriche et S. A. I. le grand-duc de Toscane s'engagent à payer régulièrement, aussi long-temps que les circonstances ne permettront pas de procurer à S. M. l'Infante Marie-Louise et son fils, et à ses descendans, un autre établissement.

Cette rente sera spécialement hypothéquée sur les seigneuries en Bohême, connues sous le nom de bavaro-palatines, qui, dans le cas de réversion du duché de Lucques au grand-duc de Toscane, seront affranchies de cette charge, et rentreront dans le domaine particulier de S. M. I. et R. A.

Le duché de Lucques sera réversible au grand-duché de

Toscane, soit dans le cas qu'il devint vacant par la mort de S. M. l'Infante Marie-Louise, ou de son fils don Carlos, et de leurs descendans mâles et directs, soit dans celui que l'Infante Marie-Louise ou ses héritiers directs obtinssent un autre établissement, ou succédassent à une autre branche de leur dynastie.

Toutefois le cas de réversion échéant, le grand-duc de Toscane s'engage à céder, dès qu'il entrera en possession de la principauté de Lucques, au duc de Modène les territoires suivans :

1°. Les districts toscans de Fivizano, Pietra-Santa et Barga;

2°. Les districts lucquois de Castiglione et Gallicano enclavés dans les Etats de Modène, ainsi que ceux de Minucciano et Monte-Ignoso, contigus au pays de Massa.

Avis de l'Imprimeur.

Nous avions annoncé, avant la révolution du mois de mars, la publication prochaine des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le 18e. siècle*. Nous comptions en effet être en état de faire paroître cet ouvrage dans le courant de l'été. Les événemens ont dérangé nos calculs, et nous ont mis dans l'impossibilité de remplir et nos désirs et l'attente de nos lecteurs. L'état où le commerce s'est trouvé pendant trois mois, l'interruption des travaux, les inquiétudes où l'on vivoit, ont apporté beaucoup de retard à l'impression d'un ouvrage aussi volumineux, et nos lecteurs ne seront pas étonnés d'apprendre qu'elle n'ait pu être terminée dans de telles circonstances. Voulant cependant remplir, autant que possible, nos promesses envers eux, et les dédommager d'un retard, dont cependant ils sont trop justes pour nous rendre responsables, nous avons résolu de leur livrer les deux premiers volumes, qui seront mis en vente sous quelques jours. En conséquence, ceux qui se sont fait inscrire pour cet ouvrage, voudront bien le faire retirer, ou nous indiquer les moyens de le leur faire parvenir. Il est inutile de dire qu'ils n'auront à payer que les volumes qui paroissent. Quant aux deux volumes suivans, l'impression en est déjà fort avancée, et nous allons profiter du retour du calme pour l'accélérer. Nous n'assignons pas l'époque où nous pourrons les publier, mais nous pouvons assurer qu'elle ne sera pas très-reculée. La table générale sera fournie avec les deux derniers volumes; cependant comme ils seront assez gros, peut-être conviendra-t-il de la joindre de préférence au premier volume qui se trouve un peu moins épais. Nous en prévenons d'avance, afin que l'on ne fasse pas relier les deux volumes qui vont paroître avant d'avoir reçu les deux autres.

Des nouvelles traverses du souverain Pontife, et de l'acte du congrès en sa faveur.

La rentrée du Pape dans Rome l'année dernière, quelque heureuse qu'elle fût, avoit été mêlée de quelque amertume. Il avoit bien recouvré sa capitale et la partie de ses Etats située du côté de la Méditerranée; mais la portion la plus riche et la plus considérable du domaine de l'Eglise ne lui avoit pas été restituée. Un voisin ambitieux lui retenoit les Marches d'Ancône et de Fermo avec leurs dépendances. Ce voisin, souverain éphémère d'un Etat usurpé, étoit un sujet d'inquiétudes continuelles pour la cour de Rome. Détenteur injuste du bien d'autrui, il trouvoit tout simple de prendre encore, et croyoit ne pouvoir se soutenir que par de nouvelles usurpations. D'ailleurs, arrogant et difficultueux, il avoit tous les défauts d'un parvenu et d'un soldat. Le souverain Pontife eut à lutter, pendant dix mois, contre les prétentions de ce voisin exigeant et incommode, et tout tendoit à une rupture ouverte entre les deux cours, quand le coup de foudre qui éclata en France, au mois de mars dernier, retentit jusqu'en Italie. L'arrivée de Buonaparte à Paris ranima les espérances de Murat. Tous les brigands sont amis, dit le proverbe, et un usurpateur devoit se réjouir du retour de l'auteur de son usurpation. Le langage de la cour de Naples devint progressivement plus hautain, et l'auguste postillon du Quercy se décida à profiter du trouble pour s'agrandir. Il étoit mécontent de l'Autriche et du congrès, où l'on ne paroissoit pas très-convaincu de la légitimité de ses droits. Dès la mi-mars il franchit les li-

limites du royaume de Naples avec une armée recrutée par beaucoup d'efforts. C'étoit alors que le Roi de France, indignement trahi, étoit obligé de quitter sa capitale. Par une étonnante conformité, le chef de l'Église, frappé du même coup, fuyoit de Rome. Ainsi l'injustice poursuivoit partout les princes légitimes, et le saint Siége et les Bourbons, également odieux aux ennemis de l'ordre et de la religion, étoient menacés d'une ruine commune. Il est même un fait précieux à recueillir ; c'est qu'à une époque où l'on ignoroit ce qui se tramoit à l'île d'Elbe, et où on se flattoit que le repos de la France ne seroit plus troublé, le Roi, qui craignoit dès-lors que Murat ne se portât à quelque entreprise, députa vers le Pape pour lui offrir un asile en France. M. le comte Jules de Polignac, chargé de cette honorable mission, ne put aller plus loin que Lyon, où il fut arrêté par les progrès de Buonaparte, et le monarque généreux qui avoit offert une retraite au souverain Pontife, eut besoin lui-même d'en trouver une.

Pendant qu'il suivoit la route de Flandres, le saint Père prenoit celle de Florence. Il partit avec quinze cardinaux, ne laissant à Rome que ceux dont la fidélité ne paroissoit pas assez assurée, et ayant établi une junte de gouvernement, sous la présidence du cardinal della Somaglia, pour conduire les affaires en son absence. Il choisit pour réfuge la ville de Gênes, où il fut reçu avec les plus grands honneurs. Cependant l'Italie étoit en feu. Murat se faisoit précéder de proclamations où il vantoit, comme de raison, la justice de sa cause, et la notoriété de ses droits. Il appeloit de tous les côtés aux armes les amis des révolutions, les partisans de Buonaparte, les soldats accoutumés au pillage, tous ceux qui ne pouvoient que gagner au

désordre et à la guerre. Il s'annonçoit comme le restaurateur de l'indépendance de l'Italie, et ses flatteurs lui donnoient même déjà le surnom d'*Italique*. Ce grand prince s'étoit persuadé que son nom et ses drapeaux alloient rallier tous les amis de leur pays, et qu'ils préféreroient obéir à sa noble et antique famille plutôt que de suivre les lois de la maison d'Autriche. Toutefois ses proclamations jacobines ne produisirent pas l'effet qu'il avoit attendu. En vain il les appuya par une marche rapide. Il s'avança en peu de jours jusqu'aux portes de Plaisance, et occupa presque toute l'Italie jusqu'au Pô. Les archiducs de Toscane et de Modène quittèrent leur résidence, et il fut un instant question que le Pape alloit se retirer en Suisse.

Mais ces succès de l'ambition furent de courte durée. Murat, qui avoit voulu imiter son entreprenant beau-frère, ne fut pas heureux dans cet essai. Il s'étoit avancé étourdiment, et se trouva en présence de forces supérieures. Battu le 2 et le 3 mai près de Tolentino, il fut obligé d'abandonner ses conquêtes aussi vîte qu'il les avoit faites. Ce fantôme de souverain s'éclipsa en un clin-d'œil, et les Napolitains, auxquels il avoit fait signer des adresses remplies de protestations de fidélité et de dévouement pour son auguste personne, démentirent bientôt ce langage arraché par la force, et renoncèrent à ce roi d'un jour pour retourner à leur ancien maître. On vit alors quelle différence se trouve entre un monarque légitime et un aventurier. Murat fut abandonné tout à coup, ne fut suivi de personne, et ne laissa pas un regret. Il se jugea heureux de s'enfuir déguisé, et sa famille, obligée d'aller chercher un asile sur les vaisseaux anglois, fut conduite prisonnière en Allemagne. Ainsi disparut de la

scène ce souverain de théâtre, ce risible conquérant. Sa chute annonça à celui qui l'avoit élevé ce qu'il devoit attendre lui-même, et nous vîmes dans la délivrance de Naples, l'aurore et le présage de la nôtre.

L'Italie qu'avoit effrayée cet orage passager, rentra dans le calme. Les princes qui s'étoient éloignés, reprirent le chemin de leurs Etats. Le souverain Pontife, qui étoit resté à Gênes, quitta cette ville après environ deux mois de séjour. Les habitans avoient cherché à le dédommager par leurs respects de cette nouvelle épreuve. Le saint Père passa par Turin à la prière du roi de Sardaigne, qui étoit déjà venu le visiter à Gênes, mais qui voulut lui rendre de plus grands honneurs dans sa capitale. Ce pieux prince s'honora lui-même par les égards et les respects qu'il témoigna au Pape, et Turin, qui avoit vu successivement Pie VI et Pie VII passer dans ses murs comme captifs et proscrits, se réjouit alors de voir le chef de l'Eglise dans un autre cortége et dans des jours plus heureux. Le Pape, après un voyage où il recueillit les témoignages d'intérêt et de vénération dus à ses malheurs et à ses vertus, rentra dans Rome le 2 juin. L'Etat romain avoit beaucoup souffert du passage des troupes; mais la capitale s'étoit maintenue tranquille par les soins de la junte, et les Napolitains s'étoient contentés de passer sous ses murs. On eut à se louer des mesures prises par les généraux autrichiens pour ménager le pays.

Ce retour du Pape dans ses Etats ne fut même que le prélude d'un autre événement non moins important. Le souverain Pontife recouvroit par la défaite de Murat la partie de ses Etats que celui-ci occupoit. Il n'avoit point à craindre que Ferdinand IV, en remontant sur son trône, prétendit garder ces provinces.

Mais il étoit une autre portion du domaine de l'Eglise sur laquelle il avoit pu concevoir quelque inquiétude. Il avoit été dépouillé précédemment des trois légations de Bologne, de Romagne et de Ferrare. Pie VI avoit été forcé de souscrire, en 1797, la renonciation à ces trois provinces, que Buonaparte vouloit réunir à sa république italienne, et Pie VII, après la bataille de Marengo, avoit été contraint de confirmer cette cession. Depuis que l'Italie étoit délivrée du joug étranger, il avoit fait valoir ses droits sur des pays soumis depuis si long-temps au saint Siége, et sans lesquels la cour de Rome ne pouvoit presque se soutenir. Les rénonciations précédentes, arrachées par la force, ne devoient-elles pas cesser avec le motif qui les avoit produites? L'Autriche elle-même, malgré les traités que Buonaparte lui avoit imposés, recouvroit ses anciennes possessions, et en ajoutoit même de nouvelles. Elle insistoit avec raison sur la justice de rendre à chacun ce qui lui avoit appartenu. Le même principe vouloit donc que la cour de Rome recouvrât l'intégrité de son domaine. Une si juste réclamation fut entendue. Les souverains réunis à Vienne en sentirent l'équité, et leur acte du 9 juin 1815 stipula la cession, non-seulement des Marches récemment envahies, mais des trois légations, dont il ne fut distrait qu'une lisière assez étroite du Ferrarois, qui se trouve sur la rive gauche du Pô. On rendit aussi au souverain Pontife ses principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo, que Buonaparte lui avoit prises dans un accès d'humeur, sous prétexte des discussions qui avoient eu lieu à ce sujet entre les cours de Rome et de Naples. Ainsi le principe de la légitimité étoit sanctionné par tous les souverains. Ainsi l'Europe rassemblée renversoit l'ouvrage de

l'usurpateur, et proclamoit les droits du saint Siége. Ainsi les rêves de l'ambition et les chimères de la philosophie étoient également déçus, et cette puissance si ancienne et si sacrée, cette puissance éminemment politique et morale, recouvroit ses prérogatives et son territoire. Il seroit possible, il faut l'avouer, qu'une restauration si sage n'obtînt pas les suffrages de quelques publicistes révolutionnaires, de quelques fabricateurs de constitutions, de quelques partisans de la souveraineté populaire. Mais, hélas! ils doivent le voir avec douleur ; le temps des républiques est passé. Celles d'Italie ont toutes disparu, et ce systême qu'ils avoient voulu établir et généraliser, ne nous a pas laissé des traces propres à le faire regretter. L'Italie doit être dégoûtée, comme la France, de ces essais malheureux, de ces théories si savantes dans la spéculation et si fâcheuses dans la pratique, et de tout cet échafaudage de perfectibilité dont il n'est sorti que du sang et des ruines.

Honneur donc à ces souverains généreux qui n'ont pas séparé la justice de la force, ni la modération de la puissance! Honneur à ces princes désintéressés qui au milieu de leurs succès, dédaignant les calculs avides d'une politique étroite, ne se sont point enrichis des dépouilles du chef de l'Eglise! Honneur à ces monarques acatholiques qui ont senti que l'intérêt général de l'Europe, et par conséquent le leur, étoit de rétablir dans tous ses droits cette puissance conservatrice, cette souveraineté paternelle, ce centre et ce lien de l'univers chrétien! Gloire et reconnoissance pour cet acte vraiment libéral et réparateur, qui relève dans tout son lustre, non la chaire de Pierre qu'il n'est pas donné aux hommes d'abattre, et qui se soutient par une force divine, mais ce trône temporel que la

Providence a accordé depuis tant de siècles à ses pontifcs, qu'elle soutient malgré les révolutions, et qui battu en dernier lieu par des tempêtes réitérées, attaqué par les écrits des faux sages, sapé par les armes de leurs satellites, menacé d'une ruine dont ses ennemis se félicitoient déjà avec le sourire de l'orgueil, survit à ces insultes et à ces assauts, reprend son assiette stable et son éclat imposant, et promet à la religion un appui dont elle a plus que jamais besoin au milieu de tant de désastres! Nous pouvons d'autant mieux nous réjouir de cette restauration, nous autres François, qu'elle concourt avec la nôtre, et que nous savons que notre sage monarque y a contribué de tout son pouvoir, et que ses ministres dans le congrès ont eu ordre d'insister fortement sur la nécessité d'une mesure si favorable au maintien de l'ordre, au bien de la religion, au repos de la société, et que conseilloient également l'équité, la morale et la politique, sans lesquelles, comme vient de le prouver un grand exemple, rien n'est durable ici bas.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. Toutes les lettres que nous recevons des provinces renferment des témoignages d'attachement au ROI, et des félicitations sur son retour. La religion, qui échappe à de nouvelles entraves et à de nouvelles persécutions, n'est pas celle qui doit s'applaudir le moins d'un tel changement. Aussi les églises ont retenti à cette occasion de cantiques d'actions de grâces. En plusieurs lieux on a chanté des *Te Deum* avec pompe. Le *Domine, salvum fac Regem*, répété en chœur par toutes les voix réunies, a remplacé un chant bien différent, que l'on voyoit bien être imposé par la force, à la précipitation avec laquelle on s'en acquittoit, et au silence profond de tout

le peuple. L'empressement à prier pour le Roi atteste les sentimens des fidèles envers ce prince, et les dispositions de toutes les ames pieuses en sa faveur ne sont pas équivoques. Il est encore quelques endroits où les témoignages de la joie publique ont été comprimés par de malheureuses circonstances. Les désastres que la guerre traîne à sa suite ont refroidi quelquefois le zèle et arrêté ses mouvemens. Il est même, dit-on, des lieux où quelques-uns se méprenant sur la cause de ces désastres, et trompés par des insinuations perfides, ont fait retomber leurs murmures jusque sur un prince auguste qui gémit profondément des maux de ses sujets, et qui fait tout ce qui est en lui pour les adoucir. Quand on souffre, on n'est pas toujours juste; et les ennemis de la paix avoient intérêt à imputer à un autre ce dont ils sont coupables eux-mêmes. Aussi les pasteurs bien intentionnés n'ont pas manqué de faire sentir à leurs paroissiens quels étoient les véritables auteurs des calamités de la France. Outre les motifs généraux de consolations et de patience que la religion offre dans ces tristes conjonctures, ils ont montré que la justice divine nous faisoit expier en ce moment ce que nos soldats avoient fait chez ceux-là même dont nous nous plaignons. Voilà le résultat de l'ambition de Buonaparte; voilà le fruit de ses hauteurs, de ses violences, de ses déprédations. Il pilloit et favorisoit le pillage dans les pays étrangers, et il y a laissé contre nous de longs ressentimens dont nous portons la peine. Quant au Roi, qui est innocent du système affreux de guerre introduit par l'usurpateur, il ne peut être non plus responsable des représailles qui en seroient la suite. Il gémissoit le premier, il y a quelques années, sur la honte qui rejaillissoit sur le nom françois de tant d'iniquités dont des François se rendoient complices, comme il ressent douloureusement aujourd'hui les malheurs qui pèsent sur ses enfans. Il est surtout à cet égard une considération qui n'a pas échappé aux ministres de la religion dans leurs exhortations, et qui n'échappera pas non plus à celles de leurs ouailles qui sont accessi-

bles à la voix de la raison. C'est que si Buonaparte ne fût pas revenu, nous n'éprouverions pas ces fléaux. Ce sont les insensés qui l'ont rappelé, qui ont favorisé son retour, qui se sont déclarés pour lui, ce sont là ceux qui sont les auteurs de nos maux. Si on n'eût pas forcé le Roi de fuir nous n'aurions pas vu les étrangers. Le Roi nous avoit, au contraire, mis en paix avec eux. Ils ne se sont armés que quand ils ont vu revenir l'homme qu'ils abhorroient avec raison. Ils ne se sont armés que quand ils ont vu que nous l'avions laissé rentrer, que l'armée s'étoit déclarée pour lui, qu'il avoit des partisans en France, et qu'il pouvoit encore ressusciter une guerre implacable. Ainsi c'est son retour qui est cause du retour des alliés. Ce sont ses amis qui nous valent les malheurs auxquels nous sommes en proie. Si quelque chose peut adoucir aujourd'hui ces malheurs, c'est la présence et l'intervention du Roi. Buonaparte nous a plongés dans l'abîme, et a disparu. Cet impitoyable étranger ne nous aimoit pas assez pour mettre beaucoup d'importance à nous retirer de l'affreux état où il nous a mis. Il a abandonné la France, comme il avoit abandonné son armée, dès qu'il n'a plus vu de jour à satisfaire son ambition. C'est le mercenaire de l'Evangile qui s'éloigne du troupeau au moment du danger. Le Roi, au contraire, est le bon pasteur qui accourt pour défendre ses brebis quand elles sont menacées. Il est en ce moment notre seul médiateur et notre seul appui. Il plaide notre cause, et cherche à essuyer nos larmes. Toutes nos plaintes retentissent à son cœur, et tous ses soins tendent à faire cesser un état de choses qui l'afflige. Combien sont donc injustes ceux qui, calomniant ses intentions, veulent faire retomber sur lui l'odieux de ces mesures qu'un autre a provoquées! Il faut que les peuples se défient de ces amis du tyran qui cherchent encore à tromper, comme ils ont toujours fait, qui dissimulent que c'est leur idole qui nous a attiré ces fléaux, et qui, éternels artisans de discorde, aigrissent les esprits contre le meilleur des Rois, nous impor-

tunent de leurs criailleries et de leurs regrets, parlent encore de gloire, d'indépendance et de liberté comme si nous en avions jamais joui, et ne veulent pas voir qu'il ne peut y avoir d'autre bonheur et d'autre repos pour la France que dans l'autorité d'un prince sage, modéré, paisible, ennemi de l'ambition. Ces considérations, quoique politiques, ne sont cependant pas entièrement étrangères au ministère de la chaire. Ce ministère de vérité et de charité n'interdit pas, mais prescrit au contraire de recommander la soumission, l'attachement à l'ordre, l'éloignement pour tout ce qui perpétueroit les troubles. Les pasteurs ne sauroient mieux entrer dans l'esprit de leurs nobles et importantes fonctions qu'en prêchant l'union, l'obéissance au ROI, le renoncement à l'usurpateur, l'abandon de toutes les idées révolutionnaires. Ils doivent, en ménageant les personnes, et sans s'écarter de la prudence et de la modération, faire voir tout ce qu'il nous en a coûté depuis que nous avons voulu changer de gouvernement et de mœurs. Ce peut être un vaste sujet pour leurs instructions qui, dirigées par cet esprit de paix et de charité dont il n'est jamais permis de s'écarter, tourneront à l'avantage de la religion, au repos de la société, à l'affermissement du trône, au bien de tous.

— Le mercredi 26, jour de l'octave de saint Vincent de Paul, il y aura, dans l'église des Missions étrangères, une assemblée de charité. M. l'abbé Le Gris-Duval prononcera le discours. Mmes. les comtesses de Noailles et du Cayla feront la quête.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Il résulte d'un rapport fait par le préfet maritime de Rochefort, et par un officier envoyé en mission à Rochefort, que Buonaparte arrivé dans ce port, le 3 juillet, s'établit d'abord à la préfecture. Pressé par le général Becker et par le préfet de partir, il s'embarqua, le 8, sur la *Saala*. Sa suite se partagea entre cette frégate et la *Méduse*. Le 10, les vents étoient favorables, mais la croisière angloise et le clair de

lune laissoient peu d'espoir d'échapper. Buonaparte expédia un parlementaire à bord du vaisseau anglois le *Bellerophon*. Il apprit de son frère Joseph la dissolution des chambres et l'entrée du Roi à Paris. Jusque-là il s'étoit flatté, à ce qu'il paroît, que les chambres le rappelleroient, ou du moins il berçoit de cet espoir les crédules compagnons de sa fuite. Le 12, il descendit sur l'île d'Aix et fit débarquer ses bagages. Le 14, il s'embarqua sur le brick l'*Epervier*, et le 15, il fit voile en parlementaire vers le *Bellerophon*. Le commandant de l'*Epervier* prit un reçu du capitaine anglois, et une frégate partit sur-le-champ pour porter cette nouvelle en Angleterre. Le *Bellerophon* mit à la voile le 16. On ne croit pas que vu la foiblesse du vent il ait pu arriver en Angleterre la nuit du 19 au 20. Buonaparte a adressé au régent la lettre suivante: *Altesse royale, en butte aux factions qui déchirent mon pays et à l'inimitié des plus grandes puissances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique. Je viens comme Thémistocle m'asseoir sur les foyers du peuple britannique, et je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de V. A. R. comme le plus puissant, le plus constant, et le plus généreux de mes ennemis.* Les personnes embarquées avec Napoléon sont: le général Bertrand, sa femme et ses enfans; les généraux Savary, Lallemant, Gourgaud, Montholon-Sémonville, sa femme et un enfant; le conseiller d'Etat Las Cases et son fils; les officiers d'ordonnance de Résigny, Planat, Autric et Schultz; le chirurgien Maingault et quarante autres individus. Le 17, la cocarde et le pavillon blanc furent arborés à Rochefort. La tranquillité y a toujours régné.

— Le cardinal Fesch partit le 21 juillet avec sa sœur. Il étoit escorté par un général autrichien. On dit qu'il se rend à Sienne, n'étant pas pressé de retourner à Rome. Quelques personnes demandent si on lui a fait donner sa démission de l'archevêché de Lyon, siége qu'il ne sauroit plus occuper sans doute sous le règne de S. M.

— Plusieurs des partisans de Buonaparte ont reçu ordre de s'éloigner. Mme. Hortense va en Suisse. Mme. de Souza a dû aussi partir.

— Plusieurs ordonnances du Roi ont été publiées. L'une fait cesser les pouvoirs extraordinaires des commissaires royaux qui avoient été envoyés en mission dans quelques provinces. L'autre porte que le directeur-général de la librairie et les préfets n'useront point de la faculté qui leur avoit

été accordée précédemment, de surveiller la publication des ouvrages de vingt feuilles d'impression et au-dessous. Une troisième porte que vu le grand nombre d'officiers de l'armée, il ne sera fait d'ici à un an aucune nouvelle promotion Une quatrième que les préfets sont autorisés à ajouter aux colléges électoraux de département, vingt membres par chaque collége; savoir: dix parmi les trente plus imposés, et dix parmi ceux qui ont rendu des services à l'Etat. On pourra aussi adjoindre aux colléges d'arrondissemens dix membres pris dans cette dernière classe. Une autre ordonnance autorise la ville de Paris à s'imposer extraordinairement la somme de 9,619,300 fr., pour subvenir à l'entretien des troupes alliées. Cette somme sera répartie en raison des contributions, tant sur les propriétés foncières que sur les locations; de manière que les plus imposés payeront dans une proportion beaucoup plus forte, et que ceux qui ont un loyer au dessous de 150 fr. ne paieront rien.

— Le 23, à midi, le Roi a entendu la messe dans sa chapelle. A l'issue de la messe, S. M. a reçu les hommages des principales autorités, ainsi que d'un nombre considérable d'officiers-généraux et supérieurs.

— Un incident assez singulier a eu lieu le même jour dans la chapelle royale. Un individu, revêtu du costume d'officier-général, et décoré du grand cordon de l'ordre de Saint-Louis, s'y est rendu à midi. La contenance singulière de cet homme attiroit tous les regards; bientôt il est arrêté, on le fait monter en voiture, et sur-le-champ il est conduit sous bonne escorte à la préfecture de police.

— Dimanche dernier, de bonne heure, il est encore entré dans la capitale, par le faubourg Saint-Denis, des corps de cavalerie et d'infanterie, tant autrichiens que prussiens.

— Plusieurs individus, arrêtés pour s'être permis de porter l'uniforme des gardes du corps, et avoir occasionné du tumulte dans divers quartiers de la capitale, vont être livrés aux tribunaux pour être jugés. On a aussi arrêté des particuliers qui affectoient de porter l'œillet rouge.

— Par ordonnance en date du 23 juillet, M. le baron de Talleyrand, préfet du Loiret, vient d'être nommé conseiller d'Etat honoraire.

— On persiste à croire que le traité entre les souverains alliés et le Roi ne tardera pas à être conclu.

— Le service des courriers est rétabli sur toutes les routes

de France. Cependant, le 23, on n'a pas reçu les courriers de Lyon et de Toulouse. Celui de Metz est arrivé pour la première fois le 24.

— On compte cent soixante-sept officiers supérieurs qui ont, en dernier lieu, donné des preuves de fidélité au Roi, soit en suivant S. M. soit en refusant de servir de nouveau sous Buonaparte.

— Une frégate angloise est préparée à Brighton pour transporter en France Madame, duchesse d'Angoulême. On dit que S. A. R. n'ira point à Bordeaux, dont on ne savoit pas encore à Londres la soumission, et qu'elle débarquera à Dieppe le 25 juillet. S. A. R. accordera quelques instans de séjour aux différentes villes de la Normandie, et un jour à la ville de Rouen. On croit qu'elle n'arrivera à Paris que le 28 ou le 29.

— Le duc d'Orléans n'avoit pas encore quitté Londres le 19 juillet.

— Il paroît que l'école militaire de Saint-Cyr doit être momentanément supprimée. L'école de la Flèche est conservée, et le lieutenant-général comte Dupont-Chaumont, frère de l'ancien ministre de la guerre, qui avoit été nommé gouverneur des deux écoles par le Roi, a repris les fonctions d'inspecteur de l'école royale militaire de la Flèche, qu'il avoit quittées à l'arrivée de Buonaparte.

— M. le comte de Gaëtan de la Rochefoucauld, dont le *Journal de Paris*, et trois ou quatre autres, annoncent la mort, est arrivé à Paris, ayant laissé en Franche-Comté le corps qu'il commandoit, et avec lequel il a fait reconnoître l'autorité du Roi. Il n'a donc pas été massacré par les paysans, qui ont célébré avec enthousiasme autour de lui le retour du meilleur des monarques.

Ordonnances du Roi.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux que ces présentes verront, salut :

Il nous a été rendu compte que plusieurs membres de la chambre des pairs ont accepté de siéger dans une soi-disant chambre des pairs nommés et assemblés par l'homme qui avoit usurpé le pouvoir dans nos Etats depuis le 20 mars dernier.

Il est hors de doute que des pairs de France, tant qu'ils n'ont pas encore été rendus héréditaires, ont pu et peuvent

donner leur démission, puisqu'en cela ils ne font que disposer d'intérêts qui leur sont purement personnels. Il est également évident que l'acceptation de fonctions incompatibles avec la dignité dont on est revêtu, suppose et entraîne la démission de cette dignité; et par conséquent les pairs qui se trouvent dans le cas ci-dessus énoncé ont réellement abdiqué leur rang, et sont démissionnaires de fait de la pairie de France.

A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Ne font plus partie de la chambre des pairs, les dénommés ci-après :

Le comte Clément-de-Ris, le comte Colchen, le comte Cornudet, le comte d'Aboville, le maréchal duc de Dantzick, le comte de Croix, le comte Dedeley-d'Agier, le comte Dejean, le comte Fabre (de l'Aude), le comte Gassendi, le comte Lacépède, le comte Latour-Maubourg, le duc de Praslin, le duc de Plaisance, le maréchal duc d'Elchingen, le maréchal duc d'Albuféra, le maréchal duc de Conegliano, le maréchal duc de Trévise, le comte de Barral, archevêque de Tours, le comte Boissy-d'Anglas, le duc de Cadore, le comte de Canclaux, le comte Casabianca, le comte de Montesquiou, le comte de Pontécoulant, le comte Rampon, le comte de Ségur, le comte de Valence, le comte Belliard.

2 Pourront cependant être exceptés de la disposition ci-dessus énoncée, ceux des dénommés qui justifieront n'avoir ni siégé ni voulu siéger dans la soi-disant chambre des pairs, à laquelle ils avoient été appelés, à la charge par eux de faire cette justification dans le mois qui suivra la publication de la présente ordonnance.

3. Notre président du conseil des ministres est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château des Tuileries, le vingt-quatre juillet de l'an de grâce mil huit cent quinze, et de notre règne le vingt-unième. *Signé*, LOUIS.

Par le Roi, le prince DE TALLEYRAND.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

Voulant par la punition d'un attentat sans exemple, mais en graduant la peine, et limitant le nombre des coupables, concilier l'intérêt de nos peuples, la dignité de notre couronne et la tranquillité de l'Europe, avec ce que nous devons à la justice et à l'entière sécurité de tous les autres citoyens sans distinction,

Avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Les généraux et officiers qui ont trahi le Roi avant le 23 mars, ou qui ont attaqué la France et le gouvernement à main armée, et ceux qui, par violence, se sont em-

parés du pouvoir, seront arrêtés et traduits devant les conseils de guerre compétens, dans leurs divisions respectives, savoir :

Ney, Labédoyère, les deux frères Lallemant, Drouet-d'Erlon, Lefebvre-Desnouettes, Ameilh, Brayer, Gilly, Mouton-Duvernet, Grouchy, Clausel, Laborde, Debelle, Bertrand, Drouot, Cambrone, Lavalette, Rovigo.

2. Les individus dont les noms suivent, savoir :

Soult, Alix, Exelmans, Bassano, Marbot, Félix Lepelletier, Boulay (de la Meurthe), Méhée, Fressinet, Thibaudeau, Carnot, Vandamme, Lamarque (général), Lobau, Harel, Piré, Barrère, Arnault, Pommereuil, Regnault (de Saint-Jean-d'Angely), Arrighi (de Padoue), Dejean fils, Garrau, Réal, Bouvier-Dumolard, Merlin de Douay, Durbach, Dirat, Defermond, Bory-Saint-Vincent, Félix Desportes, Garnier de Saintes, Mellinet, Hulin, Cluys, Courtin, Forbin-Janson, fils aîné, Le Lorgne-Dideville;

sortiront dans trois jours de la ville de Paris, et se retireront dans l'intérieur de la France, dans les lieux que notre ministre de la police générale leur indiquera, et où ils resteront sous sa surveillance, en attendant que les chambres statuent sur ceux d'entr'eux qui devront ou sortir du royaume, ou être livrés à la poursuite des tribunaux.

Seront sur-le-champ arrêtés ceux qui ne se rendroient pas au lieu qui leur sera assigné par notre ministre de la police générale.

3. Les individus qui seront condamnés à sortir du royaume auront la faculté de vendre leurs biens et propriétés dans le délai d'un an, d'en disposer, et d'en transporter le produit hors de France, et d'en recevoir pendant ce temps le revenu dans les pays étrangers, en fournissant néanmoins la preuve de leur obéissance à la présente ordonnance.

4. Les listes de tous les individus auxquels les articles 1 et 2 pourroient être applicables, sont et demeurent closes par les désignations nominales contenues dans ces articles, et ne pourront jamais être étendues à d'autres pour quelques causes et sous quelque prétexte que ce puisse être, autrement que dans les formes et suivant les lois constitutionnelles auxquelles il n'est expressément dérogé que pour ce cas seulement.

Donné à Paris, au château des Tuileries, le vingt-quatre juillet de l'an de grâce mil huit cent quinze, et de notre règne le vingt-unième. *Signé*, LOUIS.

Par le Roi, le duc D'OTRANTE.

BORDEAUX. Enfin cette ville respire après une longue et cruelle attente. Le drapeau blanc y a été arboré le 22 juillet.

La joie y est au-dessus de toute expression. Les cris, les chants, les danses se sont prolongés toute la nuit. Le général Clausel a quitté la ville qu'il avoit tenue si long-temps sous le joug. Les troupes se dirigent sur la Loire. A Bergerac les habitans ont pris d'eux-mêmes le drapeau blanc, et se sont défendus contre les soldats et les féderés qui vouloient le leur faire quitter.

Beziers. Cette ville n'a pas attendu les ordres pour arborer la cocarde blanche. Elle l'a fait d'elle-même et par un élan général. On a envoyé contr'elle des troupes, mais elle s'est mise en état de défense. Toute le monde a pris les armes. Cette bonne contenance en a imposé aux troupes qui venoient pour nous réduire. Elles ont été obligées de s'en retourner, et nous avons eu l'honneur et le plaisir de faire reculer les ennemis du Roi.

Coutances. Le 13 juillet, le retour du Roi a été célébré par une fête. Les écoliers du collége sont allés en procession à un oratoire voisin. Ces jeunes gens étoient pleins d'enthousiasme. Les habitans se sont réunis à eux. Le drapeau blanc a été promené avec pompe, et le nom du Roi salué par de nombreuses acclamations.

Bourges, 19 *juillet*. Depuis dix jours il nous arrive des troupes de toute arme. Un grand nombre de dépôts se sont dirigés sur Poitiers; plusieurs régimens se rendent dans les principales villes de la 21ᵉ. division militaire. La présence des troupes, la circulation des généraux, des officiers supérieurs et des militaires qui les composent, la variété des uniformes, le parc d'artillerie qu'on a établi à Tivoli, tout donne à notre ville l'aspect d'une ville de guerre, un air animé qu'elle n'eut jamais. Plusieurs corps de cavalerie cantonnent dans les villes et communes voisines, dans un rayon de quatre à cinq lieues.

Lundi dernier nous avons vu arriver ici 1000 ou 1200 déserteurs, conduits par un nombreux détachement de gendarmerie. Hier il en est encore arrivé 400 sous bonne escorte. On dit que des mesures de rigueur sont prises pour arrêter la désertion.

On attendoit hier ici le maréchal prince d'Eckmül; mais il s'est, dit-on, porté d'Orléans à Tours pour visiter la ligne qui borde la rive gauche de la Loire. Un grand nombre d'officiers généraux et supérieurs attachés à l'état-major général de l'armée, est arrivé dans la matinée. Ainsi, c'est à Bourges que se trouve en ce moment le grand quartier-général.

Histoire des malheurs et de la captivité de Pie VII; par M. Alphonse de Beauchamp. *Seconde édition* (1).

La première édition de cet ouvrage avoit paru l'année dernière, et nous en rendîmes compte dans notre N°. XLV. En reconnoissant l'intérêt d'un tel sujet, nous ne pûmes nous empêcher de remarquer que l'auteur ne l'avoit pas traité avec toute l'attention désirable. Nous lui reprochâmes des inexactitudes, des lacunes, des méprises assez fortes, et nous en citâmes des exemples. Du reste, nous ne mîmes dans nos observations ni partialité ni aigreur. Nous n'avions aucune raison d'en vouloir à M. de Beauchamp, et nous cherchâmes même à corriger ce que notre article pouvoit avoir de désobligeant pour lui, en rendant hommage à son talent, et en louant une autre production de lui. Il lui a plu de voir là du *venin*, et de se récrier contre notre jugement, comme nous étant dicté par l'intérêt et la partialité. Il nous taxe d'une critique *puérile et amère, de mauvaise foi*, et vingt pages de sa *Préface* sont destinées à nous réfuter. Pauvres auteurs! ce mal est donc chez nous aussi général qu'incurable. Chatouilleux et délicats dans notre amour propre, nous ne voulons pas qu'on puisse être de bonne foi quand on nous censure, et nous

(1) 1 vol. in-12; prix, 3 fr. et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Le Prieur, rue des Noyers.

prétendons absolument trouver de l'amertume dans les observations les plus justes et les plus modérées.

Nous avions reproché à M. de Beauchamp d'avoir laissé beaucoup de lacunes dans son histoire. Il nous répond que son ouvrage est plutôt un morceau de biographie qu'une histoire, et qu'il n'a prétendu raconter que les *malheurs et la captivité de Pie VII.* Cependant il parle quelquefois d'autre chose que des *malheurs* de ce Pontife; il donne quelques détails sur son élection, et tout en s'étonnant que nous lui ayons reproché d'avoir omis de parler du Concordat, il a pris soin de réparer, au moins en partie, cette omission dans sa seconde édition; de sorte qu'il paroît avoir senti la justesse de nos observations dans le moment même où il affecte de les regarder comme peu fondées, et qu'il profite de notre critique même en voulant faire croire qu'elle est puérile et injuste.

Nous avions dit, en second lieu, que M. de Beauchamp s'étoit appuyé de pièces apocryphes, et il répond pour sa justification qu'il est *étranger aux matières ecclésiastiques.* C'est précisément ce dont nous nous plaignons, et il est assez étrange que M. de Beauchamp en fasse le sujet de son apologie. Quand on traite un sujet ecclésiastique, la première condition est de n'y être pas *étranger,* et de se mettre bien au fait de tout ce qui y a rapport. Lorsque M. de Beauchamp voulut écrire son *Histoire de la Vendée,* il chercha sans doute à bien connoître ce pays, et tout ce qui tenoit de près ou de loin à son sujet. Il auroit dû faire de même pour son *Histoire des malheurs et de la captivité de Pie VII,* étudier le terrain, et ne pas s'exposer à des méprises et à des inexactitudes qui choquent l'homme instruit. Il n'y a pas de honte

à être étranger aux matières ecclésiastiques; mais il y a de l'imprudence à parler de ce qu'on ne sait pas, et à s'avancer dans un pays dont on ne connoît pas la carte; l'on ne sauroit alors éviter beaucoup de faux pas, d'erreurs et de bévues.

M. de Beauchamp avoit cité dans sa première édition un écrit qui tendoit à faire croire que Buonaparte avoit demandé au Pape l'érection d'un patriarche pour la France, et l'abolition du célibat ecclésiastique. Ce fait étoit faux, et reconnu comme tel par tous ceux qui étoient au courant de ces affaires. Nous le dîmes dans notre article. M. de Beauchamp, qui n'aime pas à céder, prétend que le despote *n'en vouloit pas moins substituer au chef de la religion un simulacre de pontife*, et il ajoute que *l'opinion publique a désigné le personnage déshonoré qui auroit été revêtu de la suprématie sacerdotale*. Il est probable qu'il a voulu désigner ici le cardinal Maury. Nous ne nous érigeons point, quoi qu'en dise M. de Beauchamp, en défenseurs de Buonaparte et du cardinal Maury; nos lecteurs savent assez à quoi s'en tenir à cet égard. Il y a long-temps que nous avons dit notre avis sur l'un et sur l'autre; mais nous l'avons dit sans déclamation. Nous les avons jugés sur leurs actions, et non sur des bruits et des suppositions incertaines. M. de Beauchamp est sûr que Buonaparte vouloit un patriarche. Nous sommes certains de notre côté qu'il n'a jamais énoncé cette demande dans ses rapports avec le souverain Pontife. Ainsi, s'il a eu cette intention, il ne l'a point émise, et ceux-là seuls peuvent la lui prêter, auxquels il en aura apparemment fait confidence. Comme nous n'avons point eu cet avantage, nous n'en croirons que des pièces authentiques. Quant à

ce qu'ajoute M. de Beauchamp, que *l'opinion publique a désigné celui qu'on auroit revêtu de la suprématie sacerdotale*, c'est un bruit qui a pu circuler dans quelques salons, mais qui n'avoit d'autre fondement que l'idée que l'on avoit de l'homme. Il étoit regardé comme un ambitieux, et dès-lors on a pu lui imputer des projets dont peut-être il étoit capable, mais que rien ne prouve au fond. M. de Beauchamp confond les temps et les époques. En 1808, et lors des premiers éclats de Buonaparte contre le Pape, le cardinal Maury n'étoit pas encore en place. Il vivoit à Paris sans aucun titre, déjà disposé, cela est possible, à servir d'instrument à l'ambition; mais le despote n'avoit pas paru le remarquer encore, et le laissoit confondu dans la foule des flatteurs. Il ne l'en tira que plus de deux ans après pour le porter sur le siége de Paris. Il n'est pas vrai que le cardinal, du moins alors, ait servi *de conseil et de guide* au perturbateur de l'Eglise. Je suis très-persuadé que celui-ci ne prenoit pas beaucoup de *conseil* dans cette affaire, et que son *guide* fut surtout son ambition, ses caprices et la fougue de son caractère.

M. de Beauchamp nous demande pourquoi nous n'avons pas articulé les inexactitudes et les lacunes que nous lui avions reprochées. Il auroit voulu que nous eussions entamé une *discussion* et une *controverse*. Nous pourrions lui répondre que si nous avions voulu faire, comme lui, un volume, nous nous serions livrés à cette discussion. Mais un article de journal est nécessairement resserré dans des bornes fort étroites, et ne nous permettoit pas de nous étendre, de détailler les méprises et les omissions de l'auteur, de déduire nos raisons. Nous nous sommes bornés à quelques

exemples qui nous ont paru suffisans pour montrer que M. de Beauchamp avoit écrit fort à la hâte. Cependant aujourd'hui, puisqu'il nous met au défi, nous allons ajouter de nouvelles preuves à celles que nous avons déjà données du peu de soin qui a présidé à la rédaction de cette Histoire.

M. de Beauchamp ne dit pas un mot des deux commissions d'évêques formées à Paris, en 1809 et en 1811. Il paroît en avoir ignoré entièrement l'existence. Assurément il ne sauroit alléguer pour excuse que ces commissions n'ont aucun rapport avec l'*Histoire des malheurs et la captivité de Pie VII*. Elles n'avoient été réunies par l'ennemi du Pontife que dans l'intention de lui porter de nouveaux coups, et d'obtenir des évêques des réponses contraires à ses intérêts. L'histoire de ces commissions n'est pas la partie la moins curieuse du récit des derniers troubles de l'Eglise, et il n'étoit pas permis de la passer entièrement sous silence.

M. de Beauchamp a parlé du concile de 1811, et il paroît même content du récit qu'il en fait. C'est une partie neuve, et que personne n'avoit traitée avant lui. Nous croyons qu'il a peu à se féliciter de la manière dont ce morceau est exécuté dans son ouvrage. Les faits les plus importans y sont confondus ou omis tout-à-fait. L'auteur ne dit pas un mot des discussions qui eurent lieu au concile sur les évêques nommés, sur l'adresse. Il ne dit pas un mot de la proposition faite par l'évêque de Chambéri d'aller en corps réclamer la liberté du Pape; démarche honorable et qui méritoit sans doute d'être citée. Il ne paroît pas savoir pourquoi les évêques de Gand, de Tournai et de Troyes furent arrêtés, et il met leur emprisonnement

après le retour de la seconde députation de Savone, tandis qu'il est du 12 juillet, avant qu'il fut question d'envoyer à Savone. M. de Beauchamp place de même le décret de dissolution du concile, qui est du 10 juillet, après la députation de Savone; erreur d'autant moins excusable que ce décret fut mis alors dans les journaux. Tout son récit est d'une confusion et d'un vide de faits qu'il a tâché vainement de couvrir par des réflexions où j'oserois penser qu'il entre un peu de déclamation. Personne ne pourra prendre là une idée exacte des opérations du concile. Le rapport de la commission qui provoqua la colère du perturbateur de l'Eglise y est à peine mentionné. On dit que cette commission *se déclara incompétente*, tandis qu'elle déclara l'incompétence du concile; ce qui est fort différent. Il n'est pas dit un seul mot des convocations des évêques chez le ministre des cultes, ni des questions qu'on leur fit, et qui amenèrent le décret du 5 août, ni de l'opposition de plusieurs évêques. Enfin, toute cette prétendue histoire du concile de Paris n'est qu'un croquis informe, inexact, tronqué, sans suite et sans intérêt, qui n'apprend rien, sinon que l'auteur a écrit sans aucun des matériaux qui lui étoient nécessaires.

M. de Beauchamp a négligé de rapporter plusieurs faits qui se lioient intimement à son sujet. La mesure que prit Buonaparte de faire venir en France la plupart des cardinaux, l'exil de douze d'entr'eux à cause de leur conduite lors du mariage, la déportation de tant de prélats et de prêtres romains dispersés dans l'Italie, envoyés en France, emprisonnés en Corse et dans différens châteaux, tant de rigueurs et de mauvais traitemens méritoient au moins une courte men-

tion. M. de Beauchamp se trompe même sur les choses les plus communes. Il estropie et défigure tous les noms. Il dit le cardinal Caradini au lieu de Carandini, Castillionco au lieu de Castiglione, Lucot de Beaumont au lieu de Fallot de Beaumont, Joubert au lieu de Jaubert, Yrne au lieu de Hirn, Bertaroli au lieu de Bertazzoli, etc.

M. de Beauchamp ne veut point croire que lorsqu'on fit partir le Pape de Fontainebleau, le 23 janvier 1814, on eût l'intention de le renvoyer à Rome. Il est vrai que tout le public en douta dans le temps. Les perfidies connues de l'ennemi du saint Siége faisoient craindre que ce ne fût là encore quelque nouvelle persécution ou quelque nouvel outrage. Cependant la suite a prouvé que son intention étoit dès-lors de renvoyer le Pape chez lui. Nous ne lui en avons point d'obligation, et nous ne lui en faisons point un mérite. Il n'est que trop clair que la politique seule lui arracha cette espèce de réparation. Il voyoit s'éclipser chaque jour ce fantôme de puissance qu'il avoit élevé au prix de tant de sang. Rome lui avoit été enlevée. Murat s'en étoit emparé, et s'étoit détaché de son alliance. Il paroît que Buonaparte espéra, en renvoyant le Pape à Rome, faire une diversion avantageuse à ses intérêts. Il aimoit encore mieux voir l'Etat de l'Eglise entre les mains du Pontife qu'en celle d'un ambitieux, et il se flattoit que le retour du Pape mécontenteroit Murat. Ce furent sans doute ces motifs qui le décidèrent à une mesure qui devoit coûter à son orgueil. Du reste, il nous paroît certain que son projet, dès le mois de janvier 1814, étoit que le souverain Pontife retournât dans sa capitale. Tout l'indique, et les propositions qu'il fit faire au Pape, et la

route qu'on lui fit prendre, et la continuité du voyage; car on ne s'arrêta qu'à Savone, où, après quelque séjour, on fit prendre au Pontife la route de Plaisance. On ne se seroit pas tant rapproché de Rome si on n'eût pas eu le projet d'y conduire le chef de l'Eglise. Le 10 mars, un décret de Buonaparte stipula la restitution des deux départemens de Rome et du Trasimène, et le 23, Pie VII parvint aux avant-postes des alliés, et leur fut remis par son escorte.

M. de Beauchamp a laissé croire aussi que Murat avoit rendu au Pape tous ses Etats, tandis qu'il ne voulut lui restituer que ces deux mêmes départemens de Rome et du Trasimène, et qu'il retint la Marche d'Ancône, qui a fait jusqu'à sa chute un sujet de discussion entre la cour de Rome et lui.

Telles sont les principales observations que nous avions à faire sur l'ouvrage de M. de Beauchamp. Peut-être devions-nous nous attendre de sa part à des remercîmens plutôt qu'à des signes d'humeur pour notre premier article. Nous l'avions averti de quelques erreurs assez grossières, et il avoit profité de l'avis pour les faire disparoître. D'autres articles de notre Journal ne lui ont pas été inutiles, et il nous a fait l'honneur d'en copier quelques passages. Ainsi, à la page vj de la *Préface* se trouve textuellement un morceau tiré de notre XVIIIe. numéro, page 278. A la page 210 de son *Histoire*, il y a un passage plus long encore copié très-fidèlement de notre XIIe. numéro, page 183. Assurément nous ne trouvons pas mauvais que M. de Beauchamp nous emprunte ce qui lui convient. Peut-être cependant auroit-il été plus honnête de nous citer, et de ne pas laisser croire que ces réflexions étoient de lui. Ce qui auroit été

surtout à propos, ç'auroit été de ne pas tant se plaindre de nous après nous avoir mis à contribution, et de ne pas tant se récrier contre notre critique après qu'elle ne lui avoit pas été inutile.

Nous persistons à croire que la plupart des pièces justificatives eussent pu être retranchées sans inconvénient. D'abord elles se trouvoient déjà imprimées dans la *Correspondance*, et de plus M. de Beauchamp en avoit fait entrer des lambeaux assez considérables dans le corps de son *Histoire*, en en changeant seulement un peu la forme. C'est donc un double emploi qu'il auroit pu éviter. Il auroit remplacé ces pièces d'une manière plus intéressante pour le lecteur, en y substituant un plus grand nombre de faits. Peut-être profitera-t-il de cet avis pour une troisième édition, et aura-t-il recours à notre article pour corriger encore son ouvrage. Nous l'en félicitons, en l'engageant seulement à ne pas se montrer alors si blessé d'une critique qui lui sera utile. Nous sommes très-disposés à concourir à la perfection de son livre, et pour le lui prouver, nous le prévenons que nous avons l'intion d'insérer prochainement dans ce Journal un précis historique du concile de 1811, précis qui sera, nous l'espérons, moins défectueux et moins incomplet que le sien. Il y a plus; c'est que si M. de Beauchamp, au lieu de se fâcher, se fût adressé à nous, nous aurions pu lui indiquer les matériaux qui lui manquoient, et que nous sommes parvenus à rassembler après quelques recherches.

Nous nous permettrons encore de lui donner un avis; c'est qu'en quelques endroits il tombe dans l'exagération. Nous ne prétendons pas justifier, quoi qu'il en dise, ceux qu'il flétrit dans ces endroits; mais nous

y trouvons des expressions outrées. Une chose peut être répréhensible sans être *scandaleuse*, et le zèle véritable sait conserver plus de mesure même lorsqu'il blâme.

M. de Beauchamp fera disparoître dans une troisième édition cette phrase : *Qui n'étoit tenté de croire que le christianisme ne fut à la veille de succomber?* Il sait très-bien sans doute que cette phrase n'est pas françoise.

Nouvelles politiques.

Paris. Le 26 juillet, le Roi a dîné chez l'empereur d'Autriche. Le Roi est parti des Tuileries à deux heures avec Monsieur et M. le duc de Berry. S. M. étoit assise à table à la gauche de l'empereur d'Autriche, et l'empereur de Russie à la droite. Il y avoit en tout à table seize personnes, souverains ou princes.

— Madame, duchesse d'Angoulême, est arrivée, le 27, à Paris, à trois heures. S. A. R. avoit débarqué la veille à Dieppe, et avoit couché à Rouen. Elle a fait son entrée, escortée d'un détachement de cavalerie. M. le duc de Berry étoit allé au-devant d'elle avec les généraux Maison et Dessoles, et un nombreux état-major. Dans la soirée, la princesse s'est montrée plusieurs fois avec le Roi aux fenêtres de l'appartement de S. M. Le public lui a témoigné par de vifs applaudissemens sa joie de la revoir après de nouvelles épreuves. Cette princesse ne paroissoit point fatiguée de son voyage.

— La nouvelle de la prise de Buonaparte a rassuré ceux qui craignoient encore son ombre, et a achevé d'ôter toute espérance aux insensés qui pouvoient être tentés de désirer son retour. A Bruxelles le peuple a fait des feux de joie. A Londres, toute affaire a été suspendue. Ce n'est pas sans doute une petite jouissance pour le peuple anglois de voir son ennemi le plus acharné obligé de se jeter dans ses bras. C'est un phénomène à ajouter à l'histoire de ceux de notre révolution. C'est un de ces contrastes, une de ces réactions

où il est difficile de ne pas voir l'empreinte d'une Providence. Actuellement on se demande ce que va devenir Buonaparte. Les uns le placent à la tour de Londres; les autres au château de Dumbartom en Ecosse, qui, par sa position inaccessible, lui ôteroit les moyens de s'échapper. On a affiché dans Londres l'offre de 10,000 liv. sterl. pour celui qui livreroit Buonaparte à la justice, afin qu'on lui fit son procès comme coupable du meurtre du capitaine Wright. Combien de familles seroient en droit de le poursuivre ainsi, et quel terrible acte d'accusation ne pourroit-on pas dresser contre l'auteur de la mort du duc d'Enghien et de tant d'autres victimes ?

— Le sieur La Valette, ancien directeur-général des postes, a été arrêté, et a déjà subi plusieurs interrogatoires. Il est un des dix-neuf qui doivent être traduits devant des conseils de guerre.

— Le sieur Harel, préfet des Landes, a été arrêté à Mont-de-Marsan même, le 16 juillet. Si ce qu'on dit de son administration est vrai, ce seroit un petit Séjan. Arrestations arbitraires, dilapidation de caisses, vexations, corruption, projets atroces; on l'accuse de tout ce qu'il y a de plus noir; ses administrés le gardent à vue, et attendent sur lui les ordres du gouvernement.

— Le général Decaën a permis d'arborer la cocarde blanche à Toulouse. La ville s'est livrée à la plus grande joie. Les fêtes se succèdent pareillement à Lille, à Bordeaux, à Rennes et dans beaucoup d'autres villes.

— On dit que le traité de paix entre la France et les puissances alliées a été signé, et que les conditions en sont beaucoup plus avantageuses que n'affectoient de le répandre ceux qui prennent toujours à tâche de jeter l'alarme. L'intégrité de la France est reconnue d'après le traité de l'année dernière. Les conventions, soit pour le séjour des troupes, soit pour le paiement des indemnités aux puissances, concilieront la sagesse des précautions avec la modération dans les procédés. Les contributions déjà imposées iront en déduction de celles qui auront lieu. On s'attend que ce traité sera publié incessamment.

— Le maréchal Davoust est de retour à Paris.

— L'armée du Rhin, commandée par le général Rapp, a envoyé sa soumission au Roi.

Ordonnances du Roi.

Louis, etc.

Considérant que rien n'est plus urgent que de rendre à leurs foyers ceux de nos sujets qui, depuis le 20 mars 1815, en ont été enlevés comme gardes nationaux pour être formés en bataillons d'élite, dans le dessein de les forcer à prendre une part active dans la guerre qui vient de se terminer.

Nous avons ordonné, etc.

Art. 1er. Les bataillons de gardes nationales d'élite, levés dans les divers départemens du royaume, depuis le 20 mars 1815 jusqu'à ce jour, seront sur-le-champ licenciés.

2. Les anciens militaires qui n'ont point légalement cessé d'appartenir à l'armée, et qui avoient été placés dans les bataillons d'élite de gardes nationales, recevront ultérieurement les congés absolus auxquels ils pourront avoir droit.

Les conscrits de 1815, qui ont fait partie des bataillons d'élite, rentreront également dans leurs foyers, en restant néanmoins dans la situation où les avoient placés les ordonnances des 18 mai et 12 décembre 1814.

3. Tous les officiers de l'armée de ligne, quel que soit leur grade, qui sont attachés aux bataillons d'élite, se rendront dans leurs foyers, où ils jouiront du traitement auquel ils auront droit, et qui sera ultérieurement déterminé.

Signé, LOUIS.

Louis, etc.

D'après le compte qui nous a été rendu sur les réunions connues sous le nom de *corps-francs*,

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. Tous les corps-francs sont licenciés.

2. Tous les commandans, officiers et soldats de ces corps se retireront dans leurs foyers.

3. Les généraux, officiers et soldats qui ne se conformeront pas à la présente ordonnance, ou qui s'opposeroient au licenciement des corps-francs, seront arrêtés et traduits devant les conseils de guerre, pour être jugés conformément aux lois militaires.

Signé, LOUIS.

Note officielle. — Les ministres ont pris en mûre considération les ouvertures que le ministère du Roi leur a fait parvenir, par S. Exc. M. le baron Louis, dans le but de régulariser la marche de l'administration dans les pays occupés par les armées alliées. Ils sont trop pénétrés de la nécessité de prendre à cet égard les mesures les plus urgentes et les plus efficaces, pour ne pas entrer avec empressement dans les vues qui ont dicté ces propositions. Ils croient donc que les dispositions suivantes, qui viennent d'être arrêtées, seront les plus propres à concilier les désirs du Roi, avec la situation où se trouveront les armées alliées pendant leur séjour en France.

1°. Pour prévenir les inconvéniens qui résultent de l'incertitude où sont encore les armées alliées, relativement à leurs cantonnemens, une ligne de démarcation déterminera les départemens qui seront occupés par elles, et qui seront plus spécialement assignés à leur sustentation.

2°. Ces départemens seront partagés entre les différentes armées, de manière à ce que chacune d'elles ait un rayon, et que par conséquent, dans le même département, il n'y ait que des troupes de la même armée.

3°. Cependant, dans ces différens rayons, et en général dans tous les départemens occupés par les alliés, on suivra un système uniforme pour toutes les affaires qui concernent l'administration et se rapportent aux besoins des armées.

4°. Les autorités du Roi seront immédiatement rétablies dans ces départemens, et les préfets et sous-préfets remis dans l'exercice de leurs fonctions.

5°. Afin de protéger ces autorités, et d'assurer en même temps que, d'un côté, tout ce qui tient au service et aux besoins des armées alliées s'exécute avec exactitude, et que, de l'autre, celles-ci observent le plus grand ordre, il sera nommé des gouverneurs militaires pour les départemens qui forment les rayons de chaque armée; mais ce ne sera que pour les objets qui concernent le service et la sûreté de ces armées que les préfets et autres fonctionnaires publics recevront les directions des gouverneurs militaires des puissances alliées.

6°. Ces objets seront encore plus spécialement déterminés;

mais l'entretien des différentes armées aura lieu sur des principes qui seront uniformément adoptés.

7°. Une commission administrative vient d'être établie à Paris, et se mettra, aussitôt que possible, en rapport avec la commission nommée par le Roi.

8°. Des ordres ont été donnés pour que la rentrée des contributions en argent, dont plusieurs villes et départemens ont été frappés, ne soit pas ultérieurement poursuivie, et qu'à l'avenir aucune contribution de ce genre ne soit demandée par des ordres isolés des intendans des différentes armées.

Ces arrangemens allant aussi loin que le permettent pour le moment aux alliés le soin de leurs propres armées et leur situation militaire, les soussignés se flattent que le ministère du Roi y reconnoîtra le désir sincère qu'ils ont de contribuer au rétablissement de l'autorité royale, et à l'adoucissement des charges de la guerre, autant que les circonstances leur en laissent la possibilité.

Ils ont l'honneur d'assurer S. A. M. le prince Talleyrand de leur haute considération.

Paris, le 24 juillet 1815.

Signé, Metternich, Nesselrode, Castelreagh, Hardenberg.

A S. A. le prince Talleyrand, etc.

Nous n'avons pu donner, dans le numéro XCIX, que les articles les plus importans de l'acte du congrès du 9 juin, qui fixe l'état futur de l'Europe. Cet acte renferme encore une foule de dispositions, qui, quoique d'un intérêt moins grand, méritent néanmoins d'être connues; car l'ordre qu'elles établissent sera sans doute durable, et doit faire espérer de longs jours de repos.

Le roi de Prusse aura la grande Pologne, sous le titre de grand-duché de Posen. L'empereur d'Autriche conservera la Gallicie. Chacun d'eux donnera à ces pays des institutions fixes et convenables.

Une partie du royaume de Saxe est réuni à la Prusse, qui

acquiert en outre un grand nombre d'Etats, une partie de Fulde, Wetzlar, le grand-duché de Berg, le duché de Westphalie, Dortmund, Corvey, une partie des domaines de la maison de Nassau, et sur la rive gauche du Rhin, une étendue considérable de pays qui rend ce royaume limitrophe de la France, du Luxembourg et de la Hollande.

Le Hanovre et la Prusse se cèdent réciproquement différentes portions de territoire.

Les Etats des ducs d'Oldenbourg, de Mecklembourg-Schwerin, Mecklembourg-Strelitz et Saxe-Weymar, sont augmentés, et ils prennent le titre de grands-ducs.

On réglera les rapports des districts médiatisés avec les royaumes et Etats où ils se trouvent.

Le roi de Bavière acquiert le grand-duché de Wurtzbourg et la principauté d'Aschaffenbourg.

Le prince-primat recevra en indemnité une pension annuelle de 100,000 florins.

Francfort est déclarée ville libre, et aura un territoire. Elle fera partie de la ligue germanique.

La maison d'Orange-Nassau acquiert le royaume des Pays-Bas, composé de la Hollande et des Pays-Bas. Elle possédera de plus le duché de Luxembourg, et fera à ce titre partie de la confédération germanique.

L'évêché de Bâle et la ville de Bienne sont réunis au canton de Berne.

Le roi de Sardaigne cède au canton de Genève une partie de la Savoie contiguë à ce canton. Le Chablais et le Faucigny, et la partie de la Savoie au nord d'Ugine, feront partie de la neutralité de la Suisse, et le roi de Sardaigne en retirera ses troupes en temps de guerre. Ce prince joindra à ses titres celui de duc de Gênes, qui lui est accordé en indemnité. L'île de Capraja lui est aussi donnée.

L'Autriche rentre dans la possession de tout l'Etat de Venise, du Milanois, du Mantouan, du Tyrol. Elle acquiert les îles Vénitiennes de l'Adriatique, les vallées de la Valteline, de Bormio et de Chiavenna, Raguse et son territoire.

L'archiduc François d'Est rentre en possession de Modène, Reggio et Mirandole; et l'archiduchesse Marie-Béatrix d'Est, recouvre le duché de Massa et la principauté de Carrara.

L'archiduc Ferdinand d'Autriche rentre en possession du grand-duché de Toscane, auquel sont réunis l'Etat des Pré-

sides, la partie de l'île d'Elbe qui appartenoit au royaume des Deux-Siciles, et la souveraineté de Piombino.

Le roi Ferdinand IV est rétabli à Naples, et rentre dans tous ses droits.

La ville d'Olivenza et les territoires cédés à l'Espagne par le traité de Badajoz, en 1801, seront rendus au Portugal.

Le Portugal rend à la France la Guyane françoise jusqu'à la rivière d'Oyapock.

Le traité est en françois. Il est signé des ministres d'Autriche, de France, de Grande-Bretagne, de Portugal, de Prusse, de Russie et de Suède.

M. le comte D. chevalier de Saint-Louis, et aujourd'hui ecclésiastique et curé, nous a écrit, en date du 17 juillet, une lettre qu'il souhaiteroit voir insérée dans notre Journal. Ce seroit avec le plus grand plaisir que nous céderions aux désirs de ce noble et pieux ami de son pays. Mais nous nous sommes prescrit de ne point nous mêler des matières qui font l'objet de sa lettre. Rien ne nous oblige à en parler, et nous n'avons à cet égard aucune responsabilité. Nous laissons à ceux que Dieu a investis du pouvoir le soin difficile de régler de si grands intérêts. Nous avons notre opinion et nous la gardons pour nous. M. le comte D. nous permettra donc de ne pas mettre au jour une lettre dont peut-être nous approuverions volontiers le fond, mais dont la publication ne nous paroît pas nécessaire. Elle ne changeroit sûrement rien à ce qui est fait. Elle seroit donc inutile, et peut-être même nuisible. Nous rendons hommage à son zèle; nous espérons que de même il ne désapprouvera pas notre prudence.

M. Duchazaud, curé de la Tour-Blanche, près Angoulême, nous a envoyé une lettre en réponse à la circulaire écrite, le 10 avril dernier, par le ministre des cultes d'alors, et dans laquelle on accusoit les prêtres d'avoir voulu rétablir la dîme et la féodalité, d'avoir inquiété les acquéreurs des domaines nationaux, et d'avoir prêché la guerre civile. M. Duchazaud répond à ces accusations mensongères et justifie le clergé. Il montre que ces calomnies étoient toujours la suite de ce système d'imposture et de détraction, adopté par le gouvernement de l'usurpateur pour avilir et rendre odieux le Roi et le clergé; car les ennemis de la paix les réunissoient toujours dans leurs invectives, et il est honorable pour les prêtres d'avoir encouru la haine de ceux qui ont si bien travaillé à attirer sur leur patrie un déluge de maux. La lettre de M. D., trop longue pour être insérée ici, relève fort bien les tours artificieux, les imputations malignes et les faussetés de la circulaire, et fait ressortir la sagesse et la modération qui ont généralement dicté la conduite du clergé, soit pendant le règne de S. M., soit depuis le retour de l'ennemi commun.

Des fausses nouvelles, des mécontens qui les inventent, et des gens crédules qui les répandent.

Ce seroit un rapprochement assez piquant et assez curieux qu'un tableau de toutes les nouvelles fausses, de tous les bruits ridicules, de toutes les conjectures, de toutes les alarmes propagées successivement depuis l'année dernière par les ennemis du Roi. Là se trouveroient réunies les suppositions les plus contradictoires, les propos les plus absurdes, les calomnies les plus méchantes. Leurs auteurs sont ces incorrigibles factieux qui depuis vingt-cinq ans s'obstinent à nous tromper, quand ils ne peuvent nous faire plus de mal. Leur tactique est constamment la même depuis la révolution. Quand ils sont les plus forts, ils persécutent; quand ils sont les plus foibles, ils conspirent et mentent. Ils ont toujours à leurs ordres un régiment de bavards, ou séduits ou payés, auxquels ils soufflent ce qu'il leur plaît de répandre. En un instant la nouvelle est disséminée dans les cafés, dans les groupes, dans les boutiques, dans les corps-de-garde, dans tous les lieux de rassemblement. Elle y arrive de plusieurs endroits à la fois par des gens qui ne semblent pas s'entendre, et alors elle paroît incontestable. Les ruses de ces gens-là ne sont pas toujours très-fines, mais ils n'en parviennent pas moins à faire des dupes. Quelques-uns prennent un air hypocrite, et viennent vous débiter tristement les nouvelles les plus fâcheuses. Si on ose en contester la vérité, ah! cela n'est que trop certain, disent-ils en

jouant l'affliction, et ce ton est regardé comme une preuve en leur faveur. C'est ainsi qu'ils égarent la multitude, et qu'ils sèment la crainte, la défiance, le mécontentement et les murmures.

Malheureusement il y a dans la société une classe très-nombreuse de gens confians et crédules, qui adoptent sans examen tout ce qu'on leur raconte, qui ont un besoin toujours renaissant de croire et de répéter ce qu'il y a de plus étrange, et qui, trompés cent fois, n'en mordent pas moins à l'hameçon avec une inconcevable facilité. Il leur faut du merveilleux et surtout du nouveau. Ils aiment mieux avoir à débiter des nouvelles, quelles qu'elles soient, que d'en manquer. Les uns par crainte, les autres par excès de confiance, ceux-ci par défaut de réflexion, ceux-là par besoin de parler, se font les instrumens d'un parti auquel ils sont étrangers par leurs affections. Ils colportent innocemment les bruits les plus malicieux, et quand le temps en a montré la fausseté, ils en sont quittes pour les oublier et pour en propager d'autres qui n'ont pas plus de fondement. C'est-là un des défauts les plus communs et en même temps un des moyens les plus commodes pour les agitateurs. Vous trouvez dans toutes les classes de ces *répétiteurs* de nouvelles, de ces *trompettes,* dont l'office paroît être de les faire retentir en un instant d'un bout d'un quartier à l'autre. Paris ne fourmille pas moins que les provinces de ces hommes faciles dont la foi robuste dévore les plus grandes absurdités, et qui n'ont rien de plus pressé que d'aller faire part des alarmes qu'on leur a inspirées, des malheurs qu'on leur a grossis, de toutes les calamités qu'on leur a fait voir en perspective. Combien de bruits ridicules n'avons-nous pas

entendu débiter depuis un mois seulement? Que d'absurdités sur Buonaparte, sur la guerre, sur les alliés, sur le Roi! Que de faussetés même sur ce qui se passoit presque sous nos yeux! On racontoit dans un faubourg, et avec les circonstances les plus minutieuses, un fait qui s'étoit passé, dit-on, dans un autre faubourg, et le fait étoit le plus souvent inventé ou altéré. Buonaparte étoit à la tête de l'armée sous les murs de Paris. Son fils alloit arriver; il avoit été proclamé. Le prince Charles étoit nommé régent; et mille autres sornettes de cette espèce, dont quelques-unes retentissent encore à nos oreilles.

A mesure que le Roi approchoit, et que nous étions plus près de rentrer sous son gouvernement paternel, l'activité de la faction redoubloit. Alors ont recommencé les calomnies de l'année dernière, les inquiétudes sur le système d'administration, les suppositions gratuites, les craintes exagérées. Le premier acte du Roi a été de dissoudre les deux chambres créées par l'usurpateur. Premier délit; car enfin ces chambres n'étoient-elles pas composées de l'élite de la nation? N'y avoit-il pas dans la première le fidèle la Bédoyère, le modeste Maret, et Drouot, et Drouet, et Cambrone, et tous ceux qui avoient coopéré au retour du grand homme. Dans la seconde ne voyoit-on pas la fleur de la convention et la crême des clubs? Quels plus dignes représentans pouvions-nous avoir que Barrère, Félix Lepelletier, Garrau, Cambon et autres jacobins purs? Un journal n'a-t-il pas tout à l'heure prouvé doctement que la suppression d'une telle assemblée étoit une calamité nationale, et que le Roi avoit empiété sur les droits du peuple en fermant la porte de ce tripot révolutionnaire? N'a-t-il pas commis une autre

iniquité en prononçant la dissolution des corps francs qui étoient animés à peu près du même esprit que les chambres, qui pouvoient être si utiles dans les campagnes pour les ravager, et qui étoient composés de tout ce qu'il y avoit de vagabonds, d'amateurs du pillage, de gens propres à perpétuer la guerre civile? N'est-ce pas un attentat à la souveraineté nationale que d'exiger que les corps électoraux soient composés de propriétaires qui offrent une garantie de plus de leur amour pour l'ordre, et n'auroit-on pas dû se contenter de demander qu'ils apportassent leur certificat de civisme, et qu'ils eussent donné des gages de leur amour pour la révolution? Car enfin l'important est que la révolution ne soit pas perdue, que cette époque de paix et de bonheur subsiste dans tout son éclat, que l'esprit qui y a présidé ne soit point altéré, que ceux surtout qui se sont donné la peine d'y travailler avec tant de zèle, et qui y ont acquis tant de gloire et tant d'argent, conservent l'un et l'autre. Or, n'est-il pas à craindre qu'on n'ait beaucoup de peine à obtenir un résultat si désirable sous un prince qui s'est obstiné à rester en pays étranger pendant qu'on immoloit sa famille, qui n'a été ni du comité de salut public ni du directoire, et dont on ne sauroit attendre par conséquent ces idées libérales, ces vues si droites et si sages, cette équité sévère, cette admirable bonté de ces gouvernans auxquels nous dûmes des jours si heureux? Il est vrai qu'il n'a montré jusqu'ici que des vues de modération et de clémence. Mais quoi! n'a-t-il pas déplacé trois ou quatre révolutionnaires plus particulièrement connus par leurs hauts faits? Ne vient-il pas d'ordonner qu'on jugeroit suivant les lois ceux qui l'ont trahi au 20 mars, et qui ont attiré sur

leur patrie une guerre terrible? Est-il juste de rechercher ainsi pour des opinions politiques des hommes brûlans de patriotisme, et qui n'ont fait que se montrer conséquens à leurs principes, des hommes qui ont pu se tromper, mais qui ne vouloient au fond qu'essayer encore un peu de la république, exploiter le peuple pour l'amour de son bien, et gouverner de par la liberté et l'égalité? Peut-il y avoir encore quelque ombre de gloire, de liberté et de bonheur, si M. Carnot, un homme si pur, n'est pas au moins ministre, si M. Ney n'est pas généralissime, si M. Barrère n'est pas représentant du peuple? Ne sommes-nous pas déshonorés à tout jamais si des généraux qui ont faussé leur serment sont privés de leur commandement et exilés dans leurs terres, et l'Etat peut-il se soutenir si le drapeau tricolore, ce signe de la révolte, est proscrit et remplacé par les anciennes couleurs de la monarchie?

Tel est pourtant, en dernière analyse, le raisonnement de quelques hommes qu'à ce seul langage on peut reconnoître pour des partisans de Buonaparte ou pour de vieux amis de la révolution. Tels sont les propos de quelques factieux qui ne sauroient perdre l'habitude de conspirer, de décrier et de mentir. Ils s'en vont sonnant l'alarme et attisant le feu de la discorde. Le nom seul de Bourbons leur donne des crispations, l'arrivée d'un émigré les épouvante, l'ombre d'un prêtre les irrite. Leur malignité s'exerce tantôt sur le Roi lui-même, tantôt sur son auguste famille, tantôt sur le ministère. Ils censurent tout ce qui se fait, et dans leur manie de blâmer, ils se jettent dans l'avenir pour être plus à leur aise. Ils supposent des intentions à ceux dans les

actions desquels ils ne trouvent rien à reprendre. Ils vont probablement répéter encore toutes les impertinences dont ils nous ont fatigués pendant plus d'un àn, sur la dîme, sur la féodalité, etc. Ils accuseront les émigrés des plus sinistres projets, et les dénonceront comme des ennemis du peuple qui cherchent à faire revivre des droits surannés, à tyranniser leurs vassaux, à expulser de force les acquéreurs de leurs biens. Ils crieront de nouveau contre les prêtres, qui ont l'indiscrétion d'applaudir au retour d'un gouvernement paternel. Ils se plaindront que l'on inquiète les consciences, comme si les gens de leur espèce avoient souvent recours au ministère des prêtres, et ne regarderoient pas comme une honte de les consulter. Ils vous diront, comme je l'ai lu dans un journal, que M. le duc d'Angoulême, dans son voyage en Espagne, a loué l'établissement de l'inquisition, et a vivement regretté qu'elle n'eût pas lieu en France. Ils diront que la France est humiliée, parce qu'ils ne sont pas les plus forts, comme si avec la moindre prévoyance ils n'auroient pas dû voir par avance quel devoit être le résultat de leur tentative insensée, et qu'en rappelant leur protecteur, ils appeloient sur la France toutes les armées de l'Europe. Cette guerre dont ils sont la cause, ils en exagèrent les suites funestes, sans penser qu'elles accusent leur folie et leur trahison. Ils prêtent aux puissances des prétentions exagérées. Ils se consoleroient, ce semble, de voir démembrer la France, parce que cela leur fourniroit un beau texte pour censurer et se plaindre. Ils répandent que le Roi va être obligé de s'enfuir. Tantôt ils le trouvent foible et pusillanime, tantôt ils lui reprochent un esprit de vengeance et des mesures de rigueur. A les entendre,

l'Angleterre va occuper tous nos ports, et plusieurs de nos provinces vont passer sous une domination étrangère. Enfin, tout est fâcheux dans le présent, tout est sinistre dans l'avenir, tandis qu'il y a trois mois tout le monde étoit si heureux, et qu'un gouvernement doux et sage donnoit de si riantes espérances.

Sera-t-on encore dupe de ces lamentations et de ces regrets? Verra-t-on des gens honnêtes et bons répéter de confiance les mensonges de l'esprit de parti? n'apprendra-t-on pas à se défier des impostures anciennes et nouvelles? On ne sauroit trop recommander aux hommes bien intentionnés de ne pas fournir des armes à la malveillance en accueillant légèrement les bruits qu'elle propage. Leur facilité accroît son audace et double ses moyens. Elle triomphe quand elle voit ses insinuations répétées par ceux mêmes sur qui elle devroit compter le moins. L'expérience doit nous éclairer tous sur le but de ses artifices. Ils nous ont été si souvent funestes; ils nous le seroient encore. Nous n'avons plus aujourd'hui qu'un moyen de salut, c'est de nous rallier fortement au Roi, c'est de n'avoir rien de commun avec ses ennemis, c'est de nous reposer franchement sur sa sagesse, c'est de le seconder de tous nos efforts. Abjurons cette manie de plaintes et de censures dont les méchans n'ont que trop profité. Le souverain sait presque toujours mieux que nous ce qui nous convient. Il voit de plus haut et plus loin. Il embrasse des considérations qui nous échappent. Telle mesure que nous nous permettons de blâmer, lui est dictée par des motifs que nous ignorons, mais que nous devons présumer. Laissons-nous donc conduire par un tel guide. Le vaisseau le plus mal gouverné est celui où chacun voudroit diriger la

manœuvre, blâmeroit sans cesse le pilote, et inspireroit contre lui une défiance générale. Rapportons-nous en donc pour notre propre intérêt à des mains plus habiles et plus exercées, et au lieu de contrarier l'action du chef de l'Etat par des réflexions intempestives ou par des murmures déplacés, que notre exemple lui concilie la confiance dont il a besoin pour faire le bien. Il n'aspire qu'à nous rendre heureux, et nous le serions si nous en prenions les moyens. Mais si à chaque mesure du gouvernement on se récrie, que chacun se permette de la contrôler, qu'on accueille des craintes frivoles, des conjectures chimériques, alors la marche de l'administration n'a plus ce caractère de fermeté et d'assurance qui en impose. Elle perd le crédit dont elle a besoin, et en cherchant à ménager les opinions, elle devient timide et irrésolue. Que les amis de la religion et du trône, que tous les hommes attachés à leur pays se rallient donc autour d'un prince éclairé, qu'ils secondent ses efforts pour le bien, qu'ils le fassent aimer et respecter, qu'ils recommandent la réunion de tous les sentimens vers son autorité, et c'est alors que le gouvernement, acquérant plus de force, en imposera aux ennemis de l'ordre, et atteindra le but que nous souhaitons tous.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. L'acte du congrès du 9 juin commence déjà à s'exécuter. Le souverain Pontife reprend successivement son autorité dans les pays qui lui avoient été enlevés, et des détachemens de ses troupes ont occupé Bénévent,

Camerino, Ancône et quelques autres places. Les habitans se félicitent d'être rentrés sous le gouvernement paisible et paternel qui les avoit si long-temps protégés.

— Pendant l'absence du Pape, le cardinal Maury s'étoit conduit avec cette légèreté qui le caractérise. Il avoit enfreint les ordres du saint Père qui lui prescrivoient de rester chez lui et de ne faire aucune fonction de son ordre. Il avoit même repris son titre d'archevêque de Paris, et peut-être travailloit-il déjà à quelque beau Mandement en faveur de son héros, qu'il regardoit comme bien assis sur son trône. Quoi qu'il en soit, on l'accuse d'intrigues indignes de son caractère et de ses sermens. En conséquence le saint Père l'a fait arrêter au moment où il se disposoit à partir en secret, et on l'a mis au château Saint-Ange.

Paris. Il arrive à S. M. de nombreuses adresses de toutes les parties du royaume. Le clergé n'est point des moins empressés à féliciter le Roi de son retour. Celui de plusieurs villes a déjà envoyé des témoignages de sa fidélité. Celui de Blois entr'autres paroît avoir été un des premiers à faire parvenir l'expression de sa joie et de son dévoûment. Son adresse est courte, mais respire les sentimens d'un inviolable attachement.

— Il est mort pendant l'interrègne deux prélats françois, Claude Lecoz, archevêque de Besançon, et François Becherel, évêque de Valence, tous deux ayant appartenu au clergé constitutionnel. Nous reviendrons sur le premier, qui mérite bien un article à part. Le second, né en 1732, étoit un prélat édifiant qui paroissoit s'être réconcilié de bonne foi avec le saint Siége, et qui avoit manifesté ses dispositions à cet égard dans un écrit public dont nous fîmes mention dans le temps. La mort de ces deux évêques porte à douze le nombre des siéges vacans, parmi ceux créés par le Concordat. Ces siéges sont les archevêchés de Paris, de Bourges, d'Aix et de

Besançon, et les évêchés de Strasbourg, Valence, Saint-Flour, Poitiers, Orléans, Nantes, Saint-Brieux et Séez.

— Le dimanche 30 juillet, M. l'ancien évêque de Châlons, pair de France, administra le sacrement de confirmation dans la chapelle du petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Le supérieur de cette maison, M. l'abbé Cottret adressa au prélat un petit discours dans lequel il fut l'interprète des sentimens de ses jeunes élèves. Il peignit leur dévoûment pour le Roi, leur horreur pour l'usurpateur qu'ils refusèrent de nommer dans les prières publiques, leur désir de servir l'Eglise, et leur vénération pour le prélat qui venoit les visiter, les édifier, et leur administrer les grâces de l'Eglise.

— L'empereur de Russie vient de donner une nouvelle preuve de sa bonté généreuse. Un prélat du rit grec-uni, Isa Carus, qui a le titre d'archevêque de Porphyre, se trouvoit depuis plusieurs années à Paris. Né dans la Terre-Sainte, il avoit été envoyé par les religieux du Mont-Liban en Europe, et il parcourut plusieurs Etats, cherchant des secours pour ses compatriotes. Il demeura long-temps à Rome, où Pie VI l'accueillit avec bonté, et il eut l'honneur de recevoir chez lui le grand-duc Paul, lors de son voyage dans cette capitale. Dans les révolutions d'Italie, il éprouva une dure et longue captivité, et fut déporté en France, où il se trouve depuis dix ans. L'année dernière, après le siège de Paris, il se rendit utile à ses compatriotes blessés. Mais seul, dans un pays si éloigné du sien, il étoit sans ressources, lorsqu'il a eu la confiance de s'adresser à l'empereur de Russie. Ce souverain l'a accueilli avec le plus touchant intérêt, lui a assuré une pension de 1000 roubles, et lui a donné lui-même la croix de saint Wladimir. On dit que ce prince lui a promis de lui obtenir du Roi de France une église de son culte; mais rien n'empêche le prélat grec de suivre son rit dans nos églises, et depuis long-temps il célèbre la messe suivant le rit grec.

Nouvelles politiques.

Paris. M. le duc d'Orléans est de retour d'Angleterre. S. A. S. est arrivée à Paris le 29 à dix heures du soir. Elle a envoyé de suite prendre les ordres du Roi, et s'est rendue immédiatement aux Tuileries où elle a eu l'honneur d'entretenir S. M. Au sortir de cette entrevue, le prince est allé faire une visite à la duchesse sa mère.

— Il est plus que jamais question du mariage d'un prince françois avec une archiduchesse d'Autriche.

— Les volontaires royaux qui avoient suivi le Roi à Gand sont arrivés, le 30, à Paris. Ils ont défilé sur le Carrousel, et se sont rendus sur la place devant leur école, au son de la musique, et escortés d'un grand nombre de leurs camarades qui étoient allés au-devant d'eux, et qui ont honoré leur retour par un brillant cortége.

— La garnison de Toulon, et l'armée navale stationnée dans ce port, ont fait leur soumission au Roi. On n'étoit pas sans quelque crainte pour cette ville et pour les établissemens précieux qu'elle renferme, à raison de l'esprit qui animoit quelques soldats, et surtout des dispositions des fédérés. La présence de l'amiral Ganteaume a contribué à ramener le calme et à hâter la soumission de la ville. Tout le monde a arboré la cocarde blanche.

— Le *Bellerophon* est toujours à Torbay, ainsi que les autres bâtimens qui portent la suite de Buonaparte. On ne sait toujours point la destination de cet aventurier, et on croit qu'elle sera décidée à Paris entre les souverains alliés. Sa présence excite une grande curiosité en Angleterre; mais personne ne peut le voir.

Orléans. Le 29 au matin, les Prussiens qui étoient ici en assez grand nombre, sont partis inopinément, se dirigeant à Blois. Les alarmes où nous avions vécu pendant plusieurs jours sont un peu calmées. Les communications sont rétablies entre les deux rives. Il ne reste que très-peu de troupes françoises dans le faubourg de l'autre côté de la Loire. On a ôté la poudre que l'on avoit disposée pour faire sauter le pont; et on va réparer les dommages qui y avoient été faits. La ville n'est plus gardée que par des gendarmes et la garde nationale, qui a malheureusement été désarmée en grande partie.

Lille. Depuis le 12 juillet que M. de Bourmont a pris possession de la ville et de la citadelle, c'est ici une fête continuelle. Toutes les rues sont ornées de feuillages. Personne ne travaille. Chacun régale à son tour les pauvres de son quartier. Il en est de même dans les campagnes qui nous environnent. Les cris de *vive le Roi* se répètent d'un hameau à l'autre. On célèbre avec pompe des messes d'actions de grâces, et l'on distribue aux pauvres du pain, des habillemens et des secours de toute espèce. Enfin c'est une allégresse qui est, je crois, sans exemple, et qui cependant n'a amené aucun désordre. On s'est contenté de casser les vitres de quelques jacobins.

Toulouse. Le 23 juillet, Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé dans cette ville. La présence de ce prince a redoublé la joie publique. On s'est rappelé ses nobles efforts, il y a quatre mois, pour nous soustraire au joug, et on a voulu le dédommager de tout ce qu'il avoit eu à souffrir alors. Il a fait son entrée au milieu des acclamations d'une immense multitude. Deux jours auparavant, la ville avoit célébré une fête à l'occasion de l'inauguration du buste du Roi.

Ordonnances du Roi.

LOUIS, etc. à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Nous avons nommé et nommons présidens des colléges ci-après, savoir :

Département de la Seine, Monsieur, frère du Roi.
Département de la Gironde, Mgr. duc d'Angoulême.
Département du Nord, Mgr. duc de Berry.

Ain, M. Damberrieux.
Aisne, M. Lauriston, lieutenant-général.
Allier, M. de Saint-Roman.
Alpes (Basses), M. Arnaud de Puymosson, procureur-général à la cour royale d'Aix.
Alpes (Hautes), M. Anglès, conseiller d'Etat.
Ardèche, M. Latourette, ancien préfet de Gênes.
Ardennes, M. d'Ivory, ancien maréchal-de-camp.
Arriége, M. Calvet de Madaillan, ancien questeur de la chambre des députés.
Aube, M. de la Briffe, propriétaire.
Aude, M. de Bruyères-Chalabre.
Aveyron, M. Flaugergues.

Bouches-du-Rhône, M. le comte Barthélemy, pair de France.
Calvados, M. de Matan, maréchal-de-camp.
Cantal, M. Lachadenède, ancien préfet du Cantal.
Charente, M. le général Dupont.
Charente-Inférieure, M. Rivaud, lieutenant-général.
Cher, M. le maréchal duc de Tarente.
Corrèze, M. Favard de Langlade, maître des requêtes.
Côte-d'Or, M. le duc de Raguse, pair de France.
Côtes-du-Nord, M. Bruno de Boisgelin.
Creuze, M. Grenier, procureur-général à la cour de Riom.
Dordogne, M. le comte de Maleville, pair de France.
Doubs, M. Chiflet, président à la cour royale.
Drôme, M. le comte de Saint-Vallier, pair de France.
Eure, M. l'évêque d'Evreux, pair de France.
Eure et Loir, M. d'Aligre.
Finistère, M. le Pelletier de Rosambo.
Gard, M. d'Aramon.
Garonne (Haute), M. de Catelan, ancien avocat-général au parlement.
Gers, de la Roque, propriétaire.
Hérault, M. le prince de Chalais, pair de France.
Ille et Vilaine, M. Lanjuinais.
Indre, M. le comte de Villemanzy, pair de France.
Indre et Loire, M. le duc de Duras, pair de France.
Isère, M. Savoye-Rollin, ancien préfet.
Jura, M. Jobez, maire de Morez.
Landes, M. Fagel de Baure.
Loir et Cher, M. le duc de Bellune, maréchal de France.
Loire, M. de Talaru.
Loire (Haute), M. le comte Dupuis, pair de France.
Loire-Inférieure, M. Dufou, maire de Nantes.
Loiret, M. de Châteaubriand.
Lot, M. Dehot, propriétaire.
Lot et Garonne, M. de Digeon, propriétaire.
Lozère, M. l'évêque de Mende.
Maine et Loire, M. Dandigné, maréchal-de-camp.
Manche, M. le comte de Sémonville, pair de France.
Marne, M. le duc Doudeauville, pair de France.
Marne (Haute), M. le comte Beugnot.
Mayenne, M. Bailly de Fresnay.
Meurthe, M. le duc de Mouchy.

Meuse, M. le duc de Reggio, pair de France.
Mont-Blanc, M. Marchant, lieutenant-général.
Morbihan, M. le Mintier de Lehelec, membre du conseil-général.
Moselle, M. le comte de Beurnonville, pair de France.
Nièvre, M. de Pracontal.
Oise, M. Alexis de Noailles.
Orne, M. d'Orglaude.
Pas-de-Calais, M. le duc de Levis, pair de France.
Puy-de-Dôme, M. de Chabrol, maire de Riom.
Pyrénées (Basses), M. de Castellane, maréchal-de-camp.
Pyrénées (Hautes), M. Figarol, président de la cour royale de Pau.
Pyrénées-Orientales, M. Latour d'Auvergne-Lauraguais.
Rhin (Bas), M. le duc de Brissac, pair de France.
Rhin (Haut), M. d'Andlaw, ancien maréchal-de-camp.
Rhône, M. d'Herbouville, ancien préfet.
Saône (Haute), M. le comte Gouvion, pair de France.
Saône et Loire, M. Maynaud de Pancemont, premier président de la cour royale de Nîmes.
Sarthe, M. de Lasuze.
Seine-Inférieure, M. Dambray, chancelier de France.
Seine et Marne, M. Saint-Cricq, directeur-général des douanes.
Seine et Oise, M. le comte Garnier, pair de France.
Sèvres (Deux), M. le comte Fontanes, pair de France.
Somme, M. Latour-Dupin, ancien préfet.
Tarn, M. le comte Pérignon, pair de France.
Tarn et Garonne, M. le duc de la Force, pair de France.
Var, M. le comte Pastoret, pair de France.
Vaucluse, M. Forbin-des-Issards, officier des gardes-du-corps.
Vendée, M. Ladouèpe du Fougerais, ex-député.
Vienne, M. le duc de Mortemart, pair de France.
Vienne (Haute), M. d'Escars, premier maître d'hôtel du Roi.
Vosges, M. le duc de Choiseul, pair de France.
Yonne, M. Bourienne, conseiller d'Etat.

Louis, etc.

D'après le compte qui nous a été rendu, que plusieurs officiers-généraux et autres commandans militaires des dé-

partemens et villes du royaume avoient comprimé, par une résistance coupable et par la violence, l'expression des sentimens de nos sujets; et considérant qu'en les empêchant de se réunir sous les couleurs établies, ils avoient armé les François contre les François, et fait couler le sang dans des querelles civiles,

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. Les officiers-généraux et autres commandans militaires des départemens et villes de notre royaume, qui ont comprimé ou comprimeroient l'élan et l'expression de la fidélité de nos sujets par la violence et la force des armes, seront arrêtés et traduits devant les conseils de guerre, pour y être jugés conformément aux lois militaires.

2. Notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, en notre palais des Tuileries, le ving-un juillet mil huit cent quinze, et de notre règne le vingt-unième.

Signé, LOUIS.

Par le Roi,

Le ministre-secrétaire d'Etat de la guerre,

Signé, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Paris, 28 juillet 1815.

Le ministre de la guerre, considérant que, depuis le 20 mars dernier, un très-grand nombre de militaires de tous grades du corps de la gendarmerie, ainsi que de la garde de Paris, ont été arbitrairement dépossédés des emplois dont ils étoient pourvus, ordonne ce qui suit :

Art. 1er. Les militaires de tous grades du corps de la gendarmerie, ainsi que de la garde de Paris qui ont reçu l'ordre de cesser leur activité depuis le 20 mars dernier, ou qui ont reçu d'autres destinations, retourneront de suite au poste qu'ils occupoient à cette époque, pour y reprendre provisoirement leurs fonctions.

2. Les officiers, sous-officiers et gendarmes, et autres militaires nommés en remplacement dans le corps de la gendarmerie et dans la garde de Paris, seront admis à la retraite ou rétablis à la suite selon qu'ils se trouvoient dans l'une ou l'autre de ces positions à ladite époque du 20 mars dernier.

L'inspection générale de la gendarmerie ayant été supprimée par une ordonnance du Roi du 21 de ce mois, la correspondance aura lieu directement avec le ministre, jusqu'à ce qu'il soit autrement ordonné.

Le ministre-secrétaire d'Etat de la guerre,
Signé, le maréchal GOUVION-SAINT-CYR.

AU RÉDACTEUR.

Versailles, 29 juillet 1815.

Monsieur, lors de l'assemblée dite du Champ de Mai, on inséra dans plusieurs journaux que M. l'évêque de cette ville avoit été présent à cette cérémonie. Il n'eut pas été sûr alors de démentir le fait ; mais aujourd'hui la vérité rentre dans tous ses droits. Il est de notoriété publique dans toute la ville que le prélat n'alla point à Paris ce jour-là, et les témoignages de ceux qui assistèrent à cette convocation, attestent suffisamment qu'il ne s'y trouva point Nous attendons de votre justice que vous voudrez bien consigner notre réclamation contre le bruit contraire qui s'est répandu trop légèrement.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

Plusieurs de vos abonnés.

Vœux pour le Roi et exhortations aux ames fidèles (1).

Ces deux petits écrits avoient été composés par un ecclésiastique zélé dans le moment même où le retour de Buonaparte menaçoit d'un nouvel orage et la France et le trône sur lequel elle se reposoit après tant de secousses. Ils furent accueillis par la piété des fidèles, et on en distribua un assez grand nombre d'exemplaires, même après le succès du complot et après l'arrivée de l'usurpateur. Aujourd'hui qu'il vient de décheoir si honteusement et que le monarque légitime nous est rendu, l'auteur a fait à ses écrits des changemens qui les rendent plus convenables pour les circonstances où nous nous trouvons. On trouvera dans ces prières les sentimens et les vœux d'un ami sincère de la religion, d'un françois zélé pour le bien de son pays. On y trouvera le langage d'un chrétien qui sait que la sagesse dans les conseils et la paix des Etats sont des bienfaits qui viennent d'en haut, et on y apprendra à s'unir pour demander à Dieu tout ce dont nous avons besoin dans l'ordre religieux et politique.

Le produit de la vente est destiné au soulagement des pauvres.

---

(1) Au bureau du Journal ; prix, 25 cent. franc de port.

Les Bourbons, ou *Précis historique sur les aïeux du Roi, sur sa Majesté, et sur les Princes et Princesses du nom de Bourbon qui entourent son trône*; par M. Montjoye (1).

Il est une génération entière qui connoît peu les Bourbons, qui, élevée au milieu de nos troubles politiques et de nos fureurs révolutionnaires, ignore que nous avons eu des jours plus heureux; qui ne sait de notre histoire que ce qu'elle a vu, et qui n'en a malheureusement vu ni le plus paisible, ni le plus honorable, ni le plus beau. Cette jeunesse, éblouie par de grands succès que nous ne payons que trop cher aujourd'hui, se figure peut-être qu'il n'y a eu ni gloire ni honneur sous la monarchie; que les guerriers de ce temps-là n'étoient pas dignes de figurer à côté de ceux de notre temps; que le gouvernement étoit foible, parce qu'il n'étoit pas violent, et qu'on étoit dans un état triste et monotone, parce qu'on n'étoit pas toujours en convulsion. Elle s'imagine apparemment que rien n'est plus réjouissant que le tapage; qu'il vaut mieux faire du bruit que faire du bien, et qu'il y a plus de mérite à aller courir le monde, à chercher des querelles à tort et à travers, et à enterrer trois ou quatre cent mille hommes en Russie, qu'à mettre l'ordre dans sa maison et à rendre sa famille heureuse. Si cela

(1) 1 vol. in-8°.; prix, 5 fr. et 6 fr. franc de port. A Paris, chez la veuve Le Petit, rue Pavée, n°. 2; et au bureau du Journal.

étoit, il faudroit avouer que Buonaparte seroit un plus grand homme que les Bourbons. Personne n'a plus couru les aventures que ce Dom Quichotte de la politique. Il est vrai que ces aventures ont eu quelques suites fâcheuses. Elles ont causé la mort de quelques millions d'hommes; elles ont dévasté bien des pays, ruiné bien des familles, laissé bien des veuves et des orphelins; elles nous ont attiré la haine et la vengeance de l'Europe, et nous recueillons aujourd'hui les fruits amers de ces extravagances, de ces injustices, et de ces rodomontades qui annoncent plus un matamore qu'un héros véritable. Il est temps de revenir à des idées plus justes et plus saines de la vraie grandeur.

La vraie grandeur est dans la modération, l'équité et la sagesse. Elle consiste non à s'entourer de ruines mais à les réparer, non à détruire mais à fonder, non à s'étendre sans mesure mais à se fortifier au-dedans, non à épouvanter ses voisins mais à rendre heureux ceux que l'on gouverne. Un prince qui aime la paix et qui ne fait la guerre que par nécessité, qui défend ses droits sans les exagérer, qui s'occupe de la tranquillité et de la prospérité intérieure, qui met tous ses soins à protéger ses sujets, à les rendre satisfaits, à étendre le commerce, à favoriser tout ce qui est bon et utile, un tel prince laisse une mémoire plus heureuse que le conquérant qui ruine son pays pour en envahir d'autres, et qui use ses ressources pour se faire des ennemis. L'un est un torrent qui dégrade et ruine le sol où il passe; l'autre est un fleuve qui le nourrit et le féconde.

La France sous ses rois a eu des intervalles de guerre et de paix. Elle s'est agrandie, mais d'une manière lente, et par-là même plus solide et plus durable. Elle

n'a point brusqué les occasions, elle en a profité. Elle a moins cherché à se rendre redoutable aux autres Etats qu'à se consolider elle-même par une bonne administration. Telle a été la politique de ces princes dont une jeunesse inattentive ignore l'histoire et les services: Nous profitons aujourd'hui de ce qu'ils ont fait. Ces places fortes, ces arsenaux, ces ports, ces canaux, ces routes, ces villes embellies, ces grandes constructions, ces établissemens d'utilité publique dont la France se glorifie, c'est à eux que nous les devons, et ils devroient nous rappeler sans cesse les bienfaits de leurs auteurs. Il ne faut qu'ouvrir l'histoire pour y trouver des noms qui seront toujours précieux aux amis de leur pays, un Charlemagne, un saint Louis, un Charles V, un Louis XII, un Henri IV, un Louis XIV. Parmi les guerriers, un Duguesclin, un Bayard, un Turenne et un Catinat peuvent peut-être soutenir le parallèle avec Pichegru, Hoche, Marceau et Dugommier, pour ne parler que des morts, et pour ne pas offenser les vivans. La gloire militaire des premiers étoit encore rehaussée par des qualités éclatantes, par un caractère généreux, par un désintéressement et une loyauté parfaite, par une fidélité et un attachement inviolable à leurs devoirs. Leur histoire offre une foule de traits qui honorent la nation, et en général on trouve dans toute la suite de nos annales mille exemples de courage et d'humanité, de beaux faits d'armes, et, ce qui vaut mieux encore, de beaux modèles de vertu. Il en a même été dressé des recueils que l'on peut consulter.

Ce sont ces sortes d'écrits qui pourront détromper les jeunes gens nés depuis la révolution et qui ne connoîtroient pas les temps antérieurs, et en général ceux

auxquels on auroit inspiré des idées fausses sur le régime et l'esprit de la monarchie. Nous ne manquons pas d'ouvrages propres à dissiper leurs préventions, et s'ils sont de bonne foi, ils sentiront la différence entre des temps paisibles, mais qui n'étoient pas sans gloire, et des temps où notre gloire n'étoit rien moins que pure, et où l'éclat des succès militaires étoit si tristement compensé par des cruautés horribles et des folies honteuses.

L'ouvrage de M. Montjoye que nous annonçons, est aussi destiné à éclairer les esprits égarés par la révolution relativement à l'auguste famille, dont l'histoire est liée depuis si long-temps à la nôtre. Tous les travaux de cet écrivain ont depuis long-temps pour objet de faire respecter et aimer le sang de nos rois. Le dévouement qu'il professe pour cette noble maison répond à l'amour qu'il a pour son pays, et à la conviction où il est que les Bourbons peuvent seuls faire le bonheur de la France. Il en trouve la preuve dans ce qu'ils firent autrefois, et dans le caractère des princes revenus au milieu de nous. Il y a dans son livre deux parties distinctes; savoir, l'histoire des princes de la maison de Bourbon, depuis leur origine jusqu'à nos jours, et ensuite des notices sur ceux qui vivent en ce moment. La première partie est extraite des historiens anciens, et spécialement de l'*Histoire de la maison de Bourbon*, par Desormeaux, que M. Montjoye, on ne sait pourquoi, appelle toujours *Desormes* dans ses citations; ce qui est une erreur. La seconde partie fait connoître des princes qui ont vécu long-temps en pays étranger, grâces à nos fureurs, et qui ont plus pleuré sur les maux de leur patrie que sur les leurs. Le livre de M. Montjoye les présente sous le jour le

plus intéressant. Ce qu'il dit de leurs qualités n'a plus de quoi nous étonner depuis que nous voyons au milieu de nous ces augustes personnages, que nous sommes témoins de leurs vertus, et que nous pouvons juger par nous-mêmes de leur amour pour la France, et de leur désir de la rendre heureuse. Puisse ce spectacle leur concilier tous les cœurs, et étouffer les impressions funestes que l'esprit de faction a pu laisser encore dans quelques têtes ardentes!

Dans une composition rapide, il est échappé à M. Montjoye quelques erreurs quoique peu importantes. Par exemple, il dit que Mme. la duchesse de Bourbon est fille du duc d'Orléans mort à Sainte-Geneviève. C'est une méprise. Mme. la duchesse de Bourbon est petite-fille de ce prince, et fille du duc d'Orléans, Louis-Philippe, né en 1725, et mort en 1785.

Parmi les calomnies noires et méchantes que la haine a enfantées pendant l'interrègne contre une famille auguste et respectée, il n'en est pas de plus odieuse que celle qui a été consignée dans un écrit périodique fort connu. Cet écrit, qui avoit levé l'étendard de l'opposition sous les Bourbons, et qui a du moins eu le mérite de ne pas ployer sous Buonaparte, s'est déshonoré par une diatribe atroce et lâche contre un prince alors malheureux. Déjà pendant le règne de S. M. on avoit imprimé clandestinement un *Extrait du Moniteur,* qui avoit révolté tous les lecteurs équitables. On a cru que l'absence du Roi étoit un moment favorable pour réchauffer cette horrible calomnie, et on a délayé le poison dans un long libelle

que le démon de la haine semble avoir dicté d'un bout à l'autre. L'auteur de l'insulte est, dit-on, un conventionnel obscur, qui, fidèle à son système, veut du moins avoir la consolation d'avilir ceux qu'il ne peut plus étouffer. Il souhaiteroit que d'autres partageassent avec lui la honte du crime dont il est entaché, et il ne permet pas qu'une famille dont il a été le persécuteur, échappe ou à ses arrêts homicides ou à ses traits envenimés. La déposition d'un tel personnage ne paroît pas au premier abord très-persuasive. En justice on se défie du témoignage d'un ennemi acharné, et il n'est sûrement pas de tribunal qui me flétrit sur la déclaration de l'assassin de mon frère. Pourquoi l'accusateur n'a-t-il pas signé sa délation? C'est qu'il a senti sans doute que son nom infirmeroit un peu l'autorité de son libelle, et que son vote pourroit bien discréditer ses raisons.

Ses argumens font d'ailleurs pitié, et ses preuves sont dignes de sa cause. L'avocat raisonne ici comme le conventionnel jugeoit. C'est la même intégrité et la même impartialité. Il n'y a qu'un jacobin, en qui l'habitude du crime ait éteint le jugement, qui puisse soutenir que les frères de Louis XVI ont pris part aux excès de la révolution, qu'ils ont souri au supplice de cet infortuné prince, et que c'étoient eux qui dressoient les listes de proscription des victimes que l'on assassinoit chaque jour. L'absurdité de telles assertions en égale l'infamie. Pardon, digne et vertueux prince, si j'ai répété cette accusation monstrueuse. Elle retombera toute entière sur celui qui vous l'intente, et le souffle impur d'un ennemi ne flétrira pas une vie si vertueuse. Il suffiroit presque de vous voir pour vous absoudre. Ce front calme, cette physiono-



mie grâcieuse, ces regards pleins de bonté, cette sérénité constante, sont l'indice d'une ame droite et pure, et je gage que si on mettoit en présence l'accusé et l'accusateur, la différence seule de leur physionomie trahiroit la calomnie. Nous verrions l'artisan de l'imposture baisser honteusement la vue, rougir et balbutier. Le vice, quelque impudent qu'il soit, ne sauroit soutenir les regards de l'innocence.

Mais quelles sont enfin les preuves dont s'étaie le calomniateur? C'est ici que le ridicule est joint à la fausseté et à la mauvaise foi. Parmi les pièces que cite l'accusateur, et qui sont ou les témoignages d'ennemis, ou des extraits insignifians de quelques ouvrages, il y a deux lettres de S. M. sur la mort de Louis XVI. D'où sont tirées ces deux lettres? D'un roman intitulé les *Prisonniers de la Madeleine*. Voilà la source où le conventionnel a puisé ses preuves. C'est un roman qui lui fournit des argumens. La belle autorité! Que l'auteur du roman ait fabriqué ces lettres, on le conçoit d'un écrivain qui croit tout permis à son imagination, et qui a entassé dans cet ouvrage en particulier les aventures les plus bizarres et les plus invraisemblables. Mais qu'un homme qui veut raisonner et convaincre, invoque de telles fictions, et veuille faire passer pour des pièces probantes ce qui n'est qu'un jeu de l'imagination d'un faiseur de romans, c'est en vérité se jouer indignement de la crédulité du lecteur, c'est joindre l'impudence à la calomnie, c'est se montrer aussi mauvais logicien que mauvais François.

Actuellement comment qualifierons-nous la publication d'un tel écrit? Nous ne dirons pas que c'est une lâcheté insigne d'attaquer un Roi malheureux. L'auteur ne nous entendroit pas. Ces gens-là n'ont

pas de notions assez claires de l'honneur pour sentir qu'il est honteux de ne pas respecter une telle infortune. Dirons-nous qu'il faudroit traduire le coupable devant les tribunaux? La justice trouveroit sans doute dans son délit assez de gravité pour lui infliger quelque peine, et si M.... a été écouté dans ses réclamations contre un écrivain qui l'avoit inculpé, si le *Censeur* s'est cru fondé à attaquer en calomnie un journaliste qui l'avoit accusé d'être un ennemi du Roi, la majesté royale n'auroit-elle pas droit à une réparation éclatante pour un outrage aussi grave, et pour une imposture aussi noire? De petits auteurs se montrent si courroucés quand on les attaque sur leurs opinions; ne seroit-il pas permis à un prince, dont la réputation est un peu plus importante, de poursuivre celui qui lui impute un crime atroce, et qui cherche à le diffamer? Quoi qu'il en soit, si les tribunaux ne font pas justice de cet odieux accusateur, il est à croire que le mépris public le mettra à sa place. On le couvrira d'opprobre, lui et sa brochure. Déjà nous savons qu'on s'est occupé d'une réfutation en règle de ce libelle. Il ne sera pas difficile sans doute de confondre la calomnie, et de réduire en poudre les vains argumens du jacobin. Peut-être aurons-nous à rendre compte de cette réfutation. En attendant nous n'avons pu résister au désir de signaler une production monstrueuse, digne d'être enfantée par le même esprit de haine qui a présidé à tous les crimes de la révolution.



NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

BAYEUX. En vertu d'une lettre pastorale de M. l'évêque, on a célébré dans tout le diocèse une messe solen-

nelle d'actions de grâces, suivie d'une procession pendant laquelle on a chanté des prières pour le Roi. Cette cérémonie a été annoncée par le son des cloches. M. l'évêque, dans sa lettre pastorale, qui est du 20 juillet, expose les raisons de son silence pendant l'usurpation, et célèbre le retour du Roi. Il presse tous les François de se réunir à lui. « Hommes égarés, dit-il, qui avez dit: *Nous ne voulons pas que Louis règne sur nous : Nolumus hunc regnare super nos;* nous vous disons, au nom du Seigneur, *par qui règnent les rois :* Louis régnera et sur nous et sur vous, pour notre bonheur et pour le vôtre, si, ouvrant vos cœurs à un salutaire repentir, vous implorez sa clémence. Abjurez, nous vous en conjurons, abjurez pour toujours ces maximes perverses et anti-chrétiennes qui ont été la source de tous vos écarts, et qui ont plongé la France dans un abîme de crimes et de malheurs. Ne nous vantez plus cette prétendue *souveraineté du peuple,* qui, selon vous, peut à son gré créer et déposer les rois; dites franchement avec nous que c'est de Dieu que les rois tiennent leur autorité, et que Dieu seul peut la leur ravir. Vous voulez, dites-vous, que la France soit libre et indépendante. Nous le voulons comme vous : mais est-ce donc sous l'heureuse domination de ses rois qu'elle a vu régner la terreur, qu'elle a gémi dans l'oppression, qu'elle a été conquise...? N'est-ce pas plutôt parce que l'on a voulu franchir les limites qu'avoient tracées nos pères, parce que l'on a osé méconnoître, avilir, dégrader l'autorité royale, que la France, après avoir successivement passé de l'anarchie la plus affreuse au despotisme le plus absolu, a vu deux fois les armées étrangères envahir son territoire, et occuper sa capitale? Ah! si, comme vous le répétez sans cesse, vous aimez votre patrie, s'il est vrai que son bonheur vous touche, jetez-vous, comme nous, aux pieds de ce bon Roi qui seul peut la sauver, et par votre inviolable attachement à son service, par votre entier dévouement à son auguste personne, méritez que

Dieu vous pardonne et vos égaremens et vos crimes ».

ALENÇON. Les amis de la religion et du ROI ne se sont pas contentés de manifester la plus grande allégresse en apprenant le retour de Louis-le-Désiré dans sa capitale, ils ont encore fait éclater la plus vive reconnoissance Persuadés que le véritable moyen d'obtenir du ciel de nouvelles faveurs, c'est de le remercier de celles qu'il nous accorde, des dames vraiment pieuses firent célébrer, en l'église paroissiale de Notre-Dame, deux messes solennelles où on déploya toute la pompe possible. La première fut célébrée le vendredi 15 juillet; la seconde le lundi suivant. A celle-ci un enfant présenta un petit drapeau blanc richement orné, et offrit à la sainte Vierge une couronne magnifique : on fit la quête pour les pauvres. Après l'Evangile, M. l'abbé Collet, prêtre habitué de ladite église, prononça un discours qui fut écouté avec la plus grande attention, et qui méritoit de l'être. A la fin de la messe, on chanta le *Domine, salvum fac Regem*, qui fut répété avec un tel enthousiasme qu'un grand nombre d'assistans ne pouvoient retenir leurs larmes. Depuis cette époque on célèbre et on continuera de célébrer, chaque jour, pendant un an, le saint sacrifice de la messe, pour obtenir la conservation de notre bon ROI et de sa famille, la bénédiction du ciel sur ses entreprises et le bonheur de la France.

MORNANT, *près Lyon*. Dès que l'usurpateur fit son entrée à Lyon, il se forma, à Mornant, une pieuse association pour fléchir la colère du ciel. A toutes les heures du jour des fidèles zélés se relevoient pour aller prier devant le saint-sacrement, et cette pratique a été constamment observée pendant l'interrègne. La cessation de nos maux a été célébrée par huit jours d'actions de grâces, et par une messe solennelle à laquelle tous les associés ont assisté. La municipalité avoit refusé unanimement et sans exception le serment à l'intrus. On élut en conséquence de nouveaux maire et adjoint; mais ceux-ci

déclarèrent, comme les autres, qu'ils ne feroient rien contre leur conscience, et alors on laissa les anciens en place. Dans ces derniers jours cette paroisse, grâces à la surveillance du maire et de la garde nationale, a évité le sort des paroisses environnantes, qui ont été rançonnées par des débris de la garnison de Lyon. Ils en vouloient surtout aux curés, leur prenoient leur argent et pilloient leurs presbytères. Nous espérons que ces vexations touchent à leur fin.

BRUXELLES. Le 19 juillet, S. M. le roi des Pays-Bas a donné à M. le baron Goubau d'Hovorst, chambellan de l'empereur d'Autriche, le titre de son conseiller privé extraordinaire au département des affaires étrangères, et l'a chargé provisoirement des relations avec la cour de Rome pour les matières ecclésiastiques.

NOUVELLES POLITIQUES.

PARIS. Le 2 août, à une heure, l'empereur Alexandre a fait une visite au ROI. LL. MM. sont restées ensemble pendant une heure.

— L'empereur d'Autriche, accompagné seulement d'un général, a fait, à quatre heures, une visite à S. A. R. MADAME. La visite a duré également une heure.

— MONSIEUR a eu, dit-on, une longue conférence avec l'empereur de Russie.

— On parle d'un voyage que l'impératrice d'Autriche feroit à Paris, avec l'archiduchesse Léopoldine, sa belle-fille, et qui auroit sans doute plus d'un objet.

— Lord Castlereagh a eu une longue conférence avec le ROI.

— Le sieur Labédoyère, qu'on avoit déjà dit arrêté plusieurs fois, et qui l'avoit été en effet, mais qui s'étoit échappé, se trouvoit en Auvergne au moment où il eut connoissance de l'ordonnance royale qui le concerne. Embarrassé sans doute

de sa situation et de la conduite qu'il avoit à tenir, il prit le parti de venir à Paris, où il espéroit probablement trouver plus de moyens qu'ailleurs de se soustraire aux recherches et à l'exécution des mesures dont il étoit l'objet. Il partit dimanche dernier de Riom, se jeta en route dans une diligence qui venoit à Paris, prit un travestissement et un faux nom, et arriva ainsi mardi soir dans la capitale. Il s'y logea provisoirement chez une amie de sa femme, où il a été découvert et arrêté hier, à six heures du soir. Conduit à la préfecture de police, il y a déjà subi, dit-on, un premier interrogatoire. On croit qu'il sera livré à un conseil de guerre.

— On mande de Tours que le général Brayer a disparu ces jours derniers, pendant la nuit.

Le général Lefebvre-Desnouettes, qui avoit d'abord paru vouloir faire une guerre de partisan, est parti du cantonnement qu'il occupoit dans le Berry, et depuis le 31 juillet on n'a eu aucune connoissance de la direction qu'il a prise. Il avoit feint de se mettre à la tête de quelques détachemens de cavalerie, comme pour faire prendre le change sur ses intentions; il a disparu tout à coup, sans guides et sans suite, après avoir pris un travestissement. Il avoit chargé un de ses domestiques de vendre ses chevaux et équipages de campagne; ce qui a été fait dès le lendemain de son départ.

— Le général Lamarque s'est constitué prisonnier et remis à la disposition du gouvernement.

Le général Drouot en a fait autant.

— Le général Drouet (comte d'Erlon) a inopinément abandonné son corps d'armée, pour se soustraire à l'exécution de l'ordonnance du Roi.

Enfin, le général Vandamme a également pris la fuite, et il est évident que les corps d'armée auxquels appartenoient tous ces généraux maintenant fugitifs, ne se sont pas montrés en disposition de les soutenir dans leur rebellion.

— Un journal annonce qu'on s'est assuré de Félix le Pelletier, de Boulay de la Meurthe, du général Piré, de Garnier de Saintes, de Félix Desportes; ces mesures feront peut-être enfin baisser le ton à leurs partisans.

— M. Durbach qui s'étoit prononcé si fortement contre les

Bourbons il y a un mois, vient de faire imprimer une lettre pour sa justification. Il assure qu'il a toujours été étranger à tout esprit de parti. Des gens qui ont de la mémoire, lui rappellent que le 30 juin, dans un discours énergique, il s'éleva contre les Bourbons, qu'il appela des ennemis du peuple françois, des hommes proscrits et exclus à jamais du trône en vertu de l'art. 67 de la constitution d'alors.

— On croit que les membres de la nouvelle chambre des députés ne toucheront ni traitement ni indemnité, et on doit le désirer. Cette disposition augmenteroit leur considération, et éloigneroit ceux qui spéculent sur ces fonctions importantes. On seroit plus sûr alors de n'avoir que des hommes animés des plus nobles vues, et qui honoreroient leurs fonctions par leur désintéressement. Il seroit seulement à désirer que l'on annonçât cette détermination, qui engageroit beaucoup d'intrigans à se retirer des élections.

— Les Prussiens ont pris, dit-on, la résolution de regarder comme prisonniers de guerre, et de transporter au-delà du Rhin, les militaires françois qui se trouveroient à Paris sans autorisation.

— M. le duc de Bourbon est attendu à Bayonne d'un moment à l'autre. Ce prince est en Espagne.

— L'armée royale qui se forme dans les départemens de l'ouest s'augmente tous les jours par des recrues volontaires.

— Il a été conclu, le 9 juillet, une suspension d'armes entre le général Brune et les troupes sardes. Le premier s'est engagé à ne plus contrarier les dispositions des royalistes provençaux.

— Il est décidé que Buonaparte va à l'île Sainte-Hélène. Il est parti accompagné de deux domestiques, et ayant deux cents louis dans sa poche. L'île où il se rend étoit peut-être, dans tout le globe, le lieu le plus commode pour le garder. Elle est éloignée de toute terre, à peu près à égale distance des côtes du Brésil et de celles d'Afrique. Il y a peu de moyens de s'échapper de ce séjour, et la surveillance y est facile. Il sera presque impossible à Buonaparte d'entretenir des intelligences avec l'Europe, et le gouverneur de l'île pourra être informé exactement de tout ce qu'il fera. On espère qu'il sera gardé à vue, et que l'on prendra des précautions pour que

cet ennemi commun ne vienne plus troubler notre repos. Un officier-général, sir Georges Cockburn, est chargé de le conduire, et un autre officier, sir Hudson-Lowe, doit veiller sur lui après le débarquement. L'île, qui appartenoit à la compagnie angloise des Indes, passera sous le gouvernement royal, et il y aura, dit-on, une garde militaire envoyée dans l'île pour la sûreté du dépôt, à laquelle toute l'Europe est si intéressée.

— L'audace de quelques mécontens éclate d'une manière sensible. Qui croiroit qu'aux Tuileries même, sous les yeux du Roi, au milieu de l'effervescence de la joie et des témoignages de dévouement d'une foule empressée, des misérables osassent encore prononcer un nom détesté, et jeter un cri odieux. Dimanche dernier, on a arrêté deux individus qui crioient *vive l'empereur*. Le soir, dans la rue de Vaugirard, la garde prussienne du Luxembourg a arrêté un homme qui proféroit le même cri. Mardi et mercredi cette scène s'est renouvelée encore aux Tuileries, et la garde nationale a pris beaucoup de peine pour soustraire à la fureur du peuple les séditieux qui venoient braver le Roi jusque sous ses fenêtres. Ces misérables ont encore imaginé un autre moyen; c'est de couper les schalls ou les robes des dames, ou de les asperger d'eau-forte. L'audace de ces gens-là est incroyable. Ne seroit-il pas temps de faire un exemple sur quelques-uns? Le cri qu'ils ont fait entendre est le cri de la révolte. Il ne peut avoir d'autre objet que d'exciter du tumulte. Il y a des lois pour réprimer ces délits. Il s'agit de les faire exécuter. Ce n'est pas là, comme on se plaît à le dire, de la vengeance et de la réaction, c'est de la justice; c'est l'intérêt général de la société; c'est le repos de tous qui réclame des mesures fermes. Que ceux à qui notre joie déplaît ne viennent pas la troubler, s'ils ne veulent pas la partager. Nous n'allions point, lors du règne de leur idole, mêler nos acclamations favorites à leurs clameurs furieuses. Chacun a son tour, ce n'est pas trop. Qu'ils ne nous envient pas le plaisir de témoigner à notre Roi notre respect et notre amour, de lui offrir quelque consolation au milieu de ses peines, et de le dédommager de tout ce qu'il a à souffrir. L'ingratitude, l'obstination et la frénésie de quelques François touchent sensiblement son cœur. Peut-être nos applaudissemens apportent-ils quelque adoucissement à sa douleur. Ils servent au moins à

montrer nos sentimens. Ils prouvent aux puissances étrangères que nous sentons le prix du bienfait que nous leur devons. Quoi que fassent quelques factieux, la masse de la nation veut son Roi, la masse de la nation l'aime; et voilà précisément ce qui les irrite et les aigrit. Leur orgueil révolté s'exhale en clameurs impuissantes qui cesseront dès qu'on le voudra bien.

— La cavalerie de la garde royale du Roi sera composée de cinq régimens : un de grosse cavalerie, un de dragons, un de chasseurs, un de hussards et un de lanciers. Ils seront commandés par les lieutenans-généraux Charles de Damas, Barde-Soult, de Lagrange, Lauriston et Digeon.

— On écrit de Montbrison, sous la date du 29 juillet, que tout le département de la Loire est maintenant soumis à l'autorité du Roi ; que le duc d'Albufera et le général Mouton-Duvernet ont beaucoup contribué à cet heureux résultat, et qu'aussitôt que l'ordre a été parfaitement rétabli partout, le général Mouton-Duvernet s'est empressé de se constituer lui-même prisonnier, pour donner l'exemple de la soumission qui est due aux volontés du Roi.

— La garde impériale autrichienne occupe en ce moment la caserne du faubourg du Temple.

— On assure que les puissances alliées ont fait expédier, à tous les corps qui étoient en marche pour la France, des courriers avec l'ordre de ne point entrer sur le territoire françois ; en sorte qu'il n'y viendra pas un plus grand nombre de troupes que celles qui y sont déjà, et que l'on évalue un peu au-dessus de 300,000 hommes.

— La ville de Paris paie par jour 3000 fr. pour la nourriture de MM. les officiers autrichiens, et 5000 fr. pour celle de MM. les officiers prussiens, qui sont plus nombreux. Au moyen de cet arrangement, les particuliers chez lesquels ils logent ne sont pas tenus de les nourrir.

— Deux ordonnances du Roi annullent les nominations d'officiers faites pendant l'usurpation ; renvoient en retraite ceux qui y étoient au 1er. mars, et réintègrent dans leurs places ceux qui avoient été arbitrairement destitués.

Dans les dernières séances de la chambre des députés, et lorsque cette chambre, bannie de toutes parts, se débattoit contre l'ascendant de l'opinion publique, et cherchoit à prolonger son existence malgré l'autorité du Roi et malgré le canon des alliés, un homme fort connu lui a adressé une pétition en faveur des nègres. Cet homme prenoit assez mal son temps. Mais tourmenté du besoin de faire parler de lui, pressé du désir d'étaler partout un titre qui n'est pas le sien, M. Grégoire, accoutumé à jouer un rôle dans toutes les législatures, n'a pas voulu que celle-ci passât sans que son nom y fût prononcé. Cet ardent philanthrope a pris, comme on sait, sous sa protection, les nègres et les juifs. Ce qu'il a fait pour la première de ces deux classes a rendu son nom extrêmement cher dans nos colonies, où on le regarde comme un des premiers moteurs de l'heureuse révolution qui a fait disparoître de ce pays la race des oppresseurs, et qui a rendu à la liberté des hommes dont la candeur et l'humanité ont éclaté d'une manière si touchante. Mais M. Grégoire, dans le zèle qui l'anime, ne croit point encore avoir assez fait pour ces intéressantes victimes du despotisme des blancs. Il ne donne pas une larme au sort de ceux-ci, exterminés jusqu'au dernier par la race de ses protégés. La race noire a seule droit à sa pitié. Il réclame donc contre un monopole qui ne se fait pas, puisqu'il n'y a pas de commerce. Il réclame auprès d'une assemblée qui ne pourroit pas l'empêcher quand elle le voudroit. Cela lui fournit l'occasion de dire un peu de bien de lui et un peu de mal des rois, deux avantages qu'il ne falloit pas négliger. Imperturbable dans son patriotisme, M. Grégoire ne voit toujours dans les souverains que des ennemis de la liberté et des oppresseurs du genre humain. Il n'y a pas à espérer qu'il change jamais à cet égard. La république a toujours eu ses plus chères affections, et qu'il ait tort ou raison, il nous a prévenu qu'il ne se rétractoit jamais. Enfin il se donne le plaisir de signer *ancien évêque de Blois*, et je ne répondrois pas que ce n'eût pas été là un de ses motifs pour présenter sa requête. On lui a déjà dit, en vain, qu'il n'avoit jamais été évêque de Blois, qu'il n'avoit jamais eu de mission pour cette ville; qu'en prenant ce titre il étoit en contravention avec la constitution civile du clergé. N'importe, rien ne le fera renoncer à cette qualification; il l'étale dans tous ses écrits. Il y tient très-fortement, et ses amis même, dit-on, rient de l'importance qu'il y attache. L'assemblée a ri aussi de sa requête, à ce qu'il paroît, et M. Grégoire a eu la mortification de ne pas trouver de suffrages même parmi ses anciens amis de la convention. Nous ne voyons pas désormais à qui il peut s'adresser. Les rois le repoussent, les républicains même ne l'écoutent pas. Il n'a d'autre ressource que de s'adresser au roi d'Haïti, et aux autres princes noirs, les seuls peut-être auxquels il pardonne d'être souverains, et qui sont plus intéressés que personne à accueillir les projets philanthropiques de cet ami de leur race.

Histoire de France pendant les guerres de religion, par M. Lacretelle (1).

SECOND ARTICLE.

Nous avions donné, dans un premier article (n°. XC, 1er. mars 1815), des preuves beaucoup trop palpables de l'esprit qui a dirigé M. Lacretelle dans la composition de son histoire. Nous sommes fâchés qu'il nous en fournisse d'autres, et en assez grand nombre, dans ses deux premiers volumes. M. Lacretelle paroît avoir peu de ce sang froid et de cette impartialité si nécessaires à un historien. Il ne sait point se tenir dans la juste mesure. Il est porté à l'exagération, et dénature les caractères pour les rendre plus prononcés. Le connétable Anne de Montmorenci est représenté dans nos historiens comme un seigneur religieux, ferme, zélé pour ses devoirs, d'une fidélité inviolable pour ses rois, courageux, plein de droiture et de probité; mais en même temps sévère, dur, avide, grondeur. M. Lacretelle lui a-t-il tenu assez de compte de ses bonnes qualités, et n'a-t-il pas un peu exagéré les mauvaises? Il lui reproche avec force son intolérance et ses violences, et il en cite des exemples qui ne sembloient pas mériter les vives couleurs avec lesquelles il les peint. Le connétable se transporta un jour dans les prêches de la capitale, dispersa les pro-

(1) 2 vol. in-8°. A Paris, chez Volland, quai des Augustins.

testans, et brûla les bancs de leurs temples. M. Lacretelle appelle cette expédition un *exploit honteux*. Je ne sais si on ne trouvera pas ce jugement un peu sévère, et s'il n'auroit pas été plus équitable de féliciter le connétable d'avoir épargné les protestans, contre lesquels on le peint si acharné. Il ne vouloit sans doute que les effrayer; car il n'est guère vraisemblable que s'il eût eu d'autres intentions, il les eût laissé échapper si aisément.

Le cardinal de Lorraine n'étoit pas sans doute un prélat digne d'être cité comme modèle. Ambitieux, ardent, il fut plus grand seigneur qu'évêque. Il servit avec chaleur les intérêts de sa maison, et ne fut pas scrupuleux sur les moyens d'arriver à son but. Il traita les protestans avec trop de rigueur. Mais, au fait, ne pouvoit-il pas être permis au cardinal, soit comme évêque, soit comme sujet, de concevoir quelques alarmes sur les desseins d'un parti qui, au fond, vouloit la guerre civile? M. Lacretelle se moque de son indulgence et de ses politesses envers les protestans d'Allemagne, dans le même temps où il étoit si sévère contre les protestans de France. Cette conduite s'expliqueroit pourtant d'une manière assez plausible. Le cardinal ménageoit les protestans d'Allemagne, pour les empêcher d'envoyer des secours à ceux de France. Il croyoit de son devoir de contenir ceux-ci; mais il n'avoit aucun droit à exercer sur ceux-là, et il ne pouvoit les gagner que par la douceur. Cette politique me paroît un service qu'il rendoit à son pays, et non une contradiction ridicule. N'y a-t-il pas d'ailleurs une exagération frappante dans les reproches vifs et fréquens que M. Lacretelle accumule contre le cardinal? Tantôt il dit que ce prélat *fut autant le*



ministre de Philippe II, que le duc d'Albe lui-même; tantôt qu'il étoit *d'une brutalité féroce*; tantôt qu'il étoit *aussi lâche que cruel*; ailleurs, que c'étoit *un pédant fourbe et sanguinaire*; ailleurs un *prêtre fougueux*; et ainsi de suite; car ces gracieuses épithètes reviennent très-souvent. Il fouille même dans ses intentions. Le cardinal part pour Rome long-temps avant la Saint-Barthelemy. M. Lacretelle suppose que, *sous le masque d'une douleur pieuse, il cachoit l'exécrable joie de son ame*. La *douleur* et la *joie* sont également de l'invention de l'écrivain, qui a voulu faire ici un petit tableau, une antithèse piquante, et qui semble avoir voulu se dédommager de n'avoir pu donner au cardinal une part directe dans la Saint-Barthelemi.

M. Lacretelle ne sera pas accusé d'avoir été indulgent et flatteur pour les évêques. Le clergé de France donne à Henri II trois millions de livres pour les besoins de l'Etat. S'il les eût refusés, on eût crié à l'égoïsme et à la cupidité. Il les accorde, c'est par esprit d'intolérance, c'est *pour acheter le droit de poursuivre l'hérésie*, c'est pour recouvrer ses priviléges et sa juridiction. Dans tous les temps, le clergé, en donnant au Roi pour les besoins de la guerre, n'a pas prétendu décider si ces guerres étoient justes ou non. Il ne montroit que son zèle pour l'Etat, et c'est être bien sévère que de lui en faire un crime.

Les Papes n'ont pas non plus trouvé grâce devant M. Lacretelle. Il les accuse d'avoir *perverti la politique* des républiques d'Italie *par leurs perpétuelles intrigues*. Il auroit dû reconnoître, au contraire, que ces peuples, toujours remuans et livrés à des divisions intestines, bravoient souvent toute l'autorité et toute l'influence de la cour de Rome, qui s'efforça, mais

en vain, de calmer leurs agitations. On ne sait trop ce qu'il faudroit que les Papes fissent pour lui plaire. Sont-ils modérés? il les appelle indolens. *Jules III*, dit-il, *oublioit, au milieu de soins minutieux et des voluptés, l'agrandissement de l'autorité pontificale, et celui de sa maison*. Il est assez singulier qu'on lui fasse un sujet de reproche d'avoir oublié cet *agrandissement*, qu'on lui eût fait certainement un crime de poursuivre. C'est bien pis pour Paul IV, et M. Lacretelle retrouve ici toute la vivacité et l'exagération de ses couleurs. Je ne prétends pas justifier ce Pape en tout. *Il étoit*, dit le sage et savant Muratori, *ardent, colère, dur, inflexible, plein de zèle pour la religion, mais sans prudence*. Ces traits ne suffisent point à la vivacité des pinceaux de l'historien moderne. Il appelle Paul *un despote arrogant et fantasque*. Il ne trouve point l'occasion de rapporter ce que ce pontife fit pour la réforme des mœurs, pour le bien de la discipline ecclésiastique, sa justice envers ses neveux, qu'il chassa honteusement quand il eut été instruit de leurs prévarications. Cela n'étoit point de son sujet. Mais ce qui en étoit, ce sont les emportemens de ce Pontife, son acharnement contre l'empereur, sa *rage*, car l'écrivain va jusque là. Ce qui étoit de son sujet, c'est une conversation qu'il a trouvée dans les *Lettres* et *Mémoires* de Ribier, quoiqu'elle soit destituée de toute vraisemblance, et que les *Mémoires* de Ribier, publiés après sa mort, ne passent pas, dit-on, pour une source bien sûre. Les mesures que Paul IV prit contre les Colonnes et les autres barons romains, pourroient être avouées par la prudence et la justice. Il étoit de la politique de mettre un frein à leur ambition et à leurs intrigues. Tout autre sou-

verain, à la place de Paul, en auroit fait autant que lui. M. Lacretelle a la bonté de tenir note, non-seulement de tout ce que ce Pape a fait de mal, mais de ce qu'il a eu l'intention de faire. Il sait, par exemple, qu'en 1555, ce *Pontife furieux étoit prêt à lancer des anathêmes contre un auxiliaire trop lent ou trop peu zélé.* Il revient encore, plus bas, sur ce projet d'*anathêmes*, dont il a seul le secret. Il paroît cependant que Paul, malgré son caractère ardent, savoit néanmoins écouter le langage de la raison et de la paix. Pourquoi ne pas lui savoir gré de ces dispositions si dignes de sa place? *Mais*, dit M. Lacretelle, *la violence de son sang s'étoit calmée, et le soin de sa sûreté l'emportoit enfin sur d'ambitieuses chimères.* Il est commode d'expliquer ainsi la conduite de ses personnages d'après le systême qu'on s'est fait. Ce systême, il faut le dire, n'est pas très-satisfaisant pour un lecteur calme et judicieux. Ce n'est plus là l'exactitude sévère de l'histoire, qui n'est pas chargée de deviner, mais de raconter.

Il ne convenoit pas qu'après avoir fait de tels portraits des papes et des évêques, M. Lacretelle ménageât les Jésuites. On n'aura point ce reproche à lui faire. Je ne me plaindrai pas de la manière dont il les traite; c'est l'esprit d'une école nombreuse et accréditée. Ce qui me surprend le plus, c'est le ton étrange avec lequel cet auteur parle d'un saint canonisé par l'Eglise. Il faut citer ce morceau, bien peu digne d'un écrivain qui veut paroître respecter la religion. *Les Jésuites*, dit M. Lacretelle, *tenoient leurs lois d'un des hommes les plus bizarres, les plus ardens et les plus opiniâtres du 16e. siècle, Ignace de Loyola. L'enthousiasme de ce mili-*

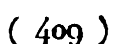
-taire espagnol, qui avoit renoncé au service de son roi pour s'établir le chevalier de la sainte Vierge, ou plutôt le chevalier du Pape, avoit eu quelquefois les apparences de la folie. Mais que ne peut un homme possédé d'une pensée unique? Au bout d'un petit nombre d'années, Ignace de Loyola devint ami du Pape, et se présenta comme le protecteur des rois eux-mêmes. Muni d'un foible savoir, tardivement et ridiculement acquis, il sut fonder un ordre voué à toute espèce de science, comme à toute espèce d'ambition; il fit sur ses disciples l'essai d'un despotisme dont il donna ensuite des leçons à tous les potentats. Ce n'est pas là un portrait; c'est une caricature, c'est une sortie injurieuse et déplacée, dont tous les traits sentent l'humeur ou l'esprit de parti. Nous croyons qu'on n'est point *fou*, parce que l'on quitte *le service de son roi*, après une blessure grave, et qu'on le quitte pour se consacrer à Dieu d'une manière spéciale. On n'est point *ridicule*, parce qu'on s'applique à plus de trente ans à acquérir des connoissances relatives au nouvel état que l'on avoit embrassé. On n'est point *ambitieux* et *bizarre*, parce que l'on fonde un ordre destiné à prêcher l'Evangile, à convertir les infidèles, à élever la jeunesse, à cultiver les sciences, à remplir toutes les fonctions du ministère ecclésiastique, un ordre dont une des premières règles étoit de n'accepter aucune dignité. Enfin on n'est point *despote* parce qu'on introduit dans cet ordre une discipline exacte, et qu'on y recommande fortement l'obéissance, qui a toujours été regardée comme la base de toute association religieuse, et dont tous les fondateurs d'ordre ont fait le nerf et le lien de leurs sociétés. Nous sommes forcés de dire à M. Lacretelle que ce mor-

ceau ne lui fera point honneur, non-seulement auprès des personnes pieuses, mais auprès des lecteurs sages et modérés. Il auroit dû abandonner, et ces reproches aigres, et ce langage insultant, à ces déclamateurs présomptueux qui affichent l'irréligion et le scandale, et qui mettent une audacieuse et déplorable vanité à fronder tout ce que l'Eglise révère, et à tourner en ridicule tous les objets de notre croyance. Un écrivain qui se respecte, s'abstient de ces formes hautaines, de ces dérisions outrageantes et de ces satires passionnées. Il s'en abstient par une certaine décence extérieure, quand ce n'est pas par un sentiment plus louable encore. Le culte des saints tient à l'essence de la religion, et vouloir les rendre méprisables, c'est s'attaquer à l'Eglise même, qui a consacré leurs vertus, et qui propose leurs noms à la vénération publique.

Au surplus, on a lieu de craindre que ce ne fût un parti pris chez M. Lacretelle d'appliquer aux ministres de la religion cette rigueur de jugemens et de censure dont nous avons déjà vu plus d'un exemple. Quand il les met sur la scène, c'est rarement pour les présenter d'un beau côté. Quand leurs actions ne prêtent pas à la critique, l'auteur s'en dédommage d'une autre manière. Les cardinaux veulent-ils faire un bon choix pour le saint Siége? l'historien dit que, *quelles que fussent l'élégance et même la dissolution de leurs mœurs, ils sentoient la nécessité d'élever sur le trône un homme religieux.* Cette accusation générale contre les cardinaux, et cela à propos d'une action louable, n'indique-t-elle pas quelque malignité? On croit en découvrir encore dans un certain choix d'expressions. Quand M. La-

cretelle a, à parler de religieux, il se sert toujours du mot de *moines*. Il sait sûrement très-bien quelle acception défavorable l'esprit d'irréligion a dans ces derniers temps attaché à cette expression. Elle est devenue, grâce à notre tolérance et à notre politesse, un signe de mépris. De peur même qu'on ne se méprît sur le sens que M. Lacretelle y attache, il a soin d'y joindre quelqu'une de ces épithètes expressives dont il est si libéral. Les adjectifs *fourbe*, *violent*, *fougueux*, *odieux*, etc., reviennent fréquemment sous sa plume, et ne sont pas toujours distribués avec discernement. Le mot de *fanatique* surtout est prodigué sans beaucoup de mesure, et j'en suis d'autant plus surpris que ce mot a été en quelque sorte décrédité par l'abus qu'en ont fait nos révolutionnaires. Depuis qu'ils l'appliquoient à ceux qui n'avoient d'autre tort que de croire en Dieu, il semble qu'il n'est plus permis de s'en servir; il ne l'est pas du moindre de le prendre dans le même sens qu'eux; or, M. Lacretelle l'applique aussi assez mal à propos. Il taxe le peuple de *fanatisme* pour avoir *érigé dans les rues et sur les routes des croix et des images de saints*. C'est juger bien sévèrement ces signes de la piété, communs à tous les peuples catholiques.

Enfin je ne parlerai plus dans cet article que du compte que rend M. Lacretelle du colloque de Poissy. Tout l'avantage y est pour les protestans. C'est sur eux que porte l'intérêt. Les évêques n'ont pour eux que *leurs dignités et la faveur*; les ministres ont *leurs malheurs et leur courage*. Théodore de Bèze surtout est peint avec beaucoup d'art. Ses discours font une vive impression. Peu s'en faut que l'assemblée ne se déclare protestante avec lui. Quant au



cardinal de Lorraine, ses collègues étoient convenus d'avance de trouver ses argumens excellens, et ils se récrioient avec affectation sur la force de ses raisons. Tout ce récit est dans cet esprit. L'auteur emploie même des expressions qui trahissent tout le fond de sa pensée. On sait qu'un peu avant le colloque, le cardinal de Lorraine eut une conférence avec de Bèze, et qu'il essaya de le ramener à la religion catholique. M. Lacretelle appela cela une *séduction*. Le cardinal, dit-il, *essaya inutilement de le séduire*. C'est par ces traits qu'on juge de l'esprit d'un historien. Nous croyons, nous autres catholiques, qu'on ne *séduit* point un homme en cherchant à le rappeler à notre foi qu'il a oubliée.

Nous en resterons là aujourd'hui. Nous nous sommes assez attachés à prouver le systême de sévérité que déploie M. Lacretelle à l'égard des catholiques et surtout de leurs pasteurs. Mais nous devons ajouter qu'il n'est pas toujours aussi rigoureux dans ses jugemens. Il est une classe pour laquelle, par une sorte de compensation, il montre beaucoup d'indulgence. Il est aussi favorable pour les uns qu'il est prévenu contre les autres. Nous déduirons dans un troisième article ces nouvelles preuves de son impartialité.



Nouvelles ecclésiastiques.

Rome. On vient d'apprendre ici l'entrée du Roi de France dans sa capitale. Cet événement a excité d'autant plus d'enthousiasme, qu'on avoit plus d'inquiétudes. La tranquillité de la France importe au repos de toute l'Europe, et l'Italie en particulier ne pouvoit

être pleinement rassurée tant que le brouillon qui l'avoit si long-temps tyrannisée retiendroit quelque ombre de son pouvoir. Le peuple romain a donc manifesté la plus grande joie. Il avoit hautement murmuré lorsqu'il y a trois mois, le sieur le Thiers, directeur de l'académie de France, se permit de faire enlever les armes du Roi à la porte de cet établissement. Il fit prendre à un de ses gens la cocarde tricolore, et le peuple en fut si irrité qu'il pensa en faire justice. Les jeunes gens de l'académie témoignèrent leur allégresse, et prirent aussi la cocarde tricolore. Le gouvernement romain, sitôt qu'il eût été délivré du voisinage de Murat, ordonna au sieur le Thiers de rétablir les armes du Roi, ce que celui-ci fit avec beaucoup de répugnance. On craint qu'il ne soit parvenu à inspirer ses sentimens à ses élèves. Il étoit lié avec la famille Buonaparte, et il passe pour tenir assez fortement à la révolution, et à toutes les belles choses qu'elle a produites.

— Le dimanche 23 juillet, M. l'ambassadeur extraordinaire de France a fait chanter solennellement un *Te Deum* en musique dans l'église Saint-Louis des François. Le concours a été très-considérable. Le soir, il y a eu illumination au palais de l'ambassadeur, et dans tous les établissemens françois.

— L'acte du congrès du 9 juin, qui portoit la restitution au saint Siége des trois légations, n'a pas tardé à avoir son exécution. Le 18 juillet ces pays ont été remis à Mgrs. Giustiniani, Pacca et Bernetti, commissaires nommés par S. S. Le général qui y commandoit pour l'Autriche, le baron Stefanini, a prévenu de cette mesure par une proclamation où il s'exprime ainsi :

« Après avoir conquis deux fois les trois légations par les glorieux efforts de ses braves troupes, S. M. François Ier., mon maître, n'a pas voulu faire valoir les droits que lui donnoient la force et la valeur de ses armées ; il lui plaît de céder ces belles et fertiles contrées à S. S. Pie VII, dont la sainte persévérance a brillé

d'un éclat particulier parmi toutes les vertus dont il est orné. Cette résolution est le résultat de cette politique saine, modérée et conservatrice que S. M. I. et R. a adoptée pour le bonheur des États d'Italie; elle est l'effet de sa vénération et de son affection pour le chef suprême de l'Eglise, dont il se plaît à donner au monde une preuve si éclatante, se réservant à lui-même la satisfaction d'assurer le repos de ces peuples qu'il remet à leur ancien souverain, et un père qui n'a d'autre désir que celui d'accomplir leur bonheur par la douceur de son gouvernement, et par les soins de son ministère sacré, etc. ».

Tous les Etats doivent s'applaudir de voir le principe de la légitimité, si indignement méconnu et violé par l'ambition d'un seul homme, proclamé aujourd'hui et mis en pratique. Ce principe conservateur est le plus sûr gage de la tranquillité des peuples et de la sûreté des trônes, et il peut seul faire oublier à l'Europe tant de révolutions, de secousses, de désordres et de crimes.

DIJON. Il s'est formé ici une pieuse association de personnes pour prier et demander à Dieu les grâces dont nous avons besoin. On s'y engage à prier pour le ROI, pour la France, pour les malheureux, pour les justes, pour les pécheurs. Cette association commencera le 15 août, jour auquel la France a été mise sous la protection de la sainte Vierge. On récitera chaque jour le *Domine, non secundùm*, le *Salve regina* et l'oraison pour le ROI. Ceux qui n'auroient connoissance de cette association que plus tard, pourront néanmoins commencer alors à s'y joindre, et ceux qui ne savent pas lire, suppléeront aux prières ci-dessus marquées par cinq *Ave Maria*. On ne doute pas que les ames pieuses ne s'empressent à s'unir à de si louables intentions. Tout chrétien et François doit sentir plus que jamais la nécessité de fléchir le ciel par un redoublement de prières. C'est à cela que tend notre association, où d'ailleurs l'on ne s'engage à rien autre chose.

MARSEILLE (*Oise.*) Ce chef-lieu de canton n'a pas

donné moins de preuves d'attachement au Roi que
plus grandes cités. Le 19 juillet, on y a célébré u
fête pour le retour de S. M. Le maire et les fonctio
naires publics, précédés des jeunes gens, des dem
selles toutes vêtues en blanc, portant l'un et l'autre
drapeau aux armes du Roi, se sont rendus à l'église,
M. le curé a chanté la messe, et a prononcé un disco
sur les derniers événemens. Le *Te Deum* a suivi la me
Le soir feu de joie, décharges d'artillerie, danses et il
mination : toutes les maisons avoient arboré le drape
blanc. Les habitans ont fait une adresse au Roi pour
féliciter de son retour. Ils se rappellent avec attendris
ment que S. M. passa par ce lieu le 20 mars, lorsqu'e
se retiroit vers la Flandres, et qu'elle eut la bonté
milieu de tant de soins d'y laisser des témoignages
sa charité pour les pauvres.

Nouvelles politiques.

Paris. Mgr. le duc d'Angoulême est arrivé ici de très-gr
matin, le 7 août. A neuf heures il a fait sa visite au Roi,
il a paru au sortir de la messe. On a revu avec intérêt
prince qui, au moment de nos malheurs, lutta avec persé
rance contre les factieux, et qui montra dans des occasi
difficiles le courage et la prudence d'un petit-fils de Henri I
On croit qu'il ne tardera pas à retourner dans le midi. Il d
présider le collége électoral de Bordeaux.

— Le colonel Labédoyère a été extrait, le 6 août, du d
pôt de la préfecture de police, et conduit dans la prison
premier conseil de guerre. On croit qu'il sera jugé tr
incessamment. Le conseil est présidé par le général Bord
Soult.

— On va aussi mettre en jugement l'ex-directeur des pos
Lavalette.

— M. le maréchal Oudinot, duc de Reggio, a passé, l
au matin, sur la place du palais Bourbon, la revue de p
sieurs compagnies de chasseurs et grenadiers de la vie
garde.

— On assure que Mgr. le duc de Bourbon résidera ha

tuellement à Nantes, comme gouverneur-général des provinces de l'Ouest. On ajoute qu'avant de s'installer à Nantes en cette qualité, il viendra incessamment à Paris prendre les ordres du Roi. Ce prince est arrivé à Bordeaux, le 3, au milieu des témoignages les plus empressés de la joie publique.

— Le corps royal des chasseurs de Henri IV, du département du Rhône, qui, dans les momens les plus difficiles, a donné des preuves d'un dévouement sans bornes à la cause du souverain légitime, et qui, tout récemment encore, a préservé la ville de Lyon des désordres de l'anarchie et des réactions, vient d'envoyer une députation au Roi pour offrir à S. M. 2000 hommes qui serviront activement dans ses armées.

— La légion de volontaires royaux, formée dans le département du Nord par M. le général Bourmont, loin d'être licenciée, comme on l'avoit dit, va recevoir, au contraire, une organisation définitive.

— Un journal annonce que le général Brune s'est brûlé la cervelle, à Avignon, dans une émeute dont il étoit l'objet.

— On annonce que la garnison de Valenciennes a conclu un armistice avec les troupes qui assiégeoient cette place, et que les voyageurs peuvent maintenant traverser la ville sans difficulté.

— Le 26 juillet, la ville de Bâle a essuyé de la part de la forteresse d'Huningue un affreux bombardement, qui n'avoit point été provoqué, et qui a duré plus d'une heure. On ne sauroit expliquer cet acharnement à prolonger les maux de la guerre sans nécessité comme sans but.

— La ville de La Fère est toujours bloquée étroitement.

— Mézières est toujours attaqué et défendu vigoureusement. La tentative faite contre cette place du côté de Charleville n'ayant pas réussi, les alliés ont dirigé leurs efforts contre le côté opposé. Le corps occupé à ce siége vient de se renforcer de trois bataillons et de quelque artillerie. Dans une sortie faite par la garnison, les assiégeans ont perdu six pièces de canon, et ont abandonné une partie de leurs ouvrages. Cependant, ils paroissent déterminés à tenter un assaut qui peut mettre le comble aux malheurs de cette ville, l'une des premières qui ait reconnu le Roi et arboré le drapeau blanc.

Ce siége n'est pas moins funeste pour Charleville et les villages voisins, dont les habitans se sont retirés dans les bois avec tout ce qu'ils ont pu emporter. Sedan, qui a ouvert ses portes sans résistance, est surchargé de réquisitions; on évalue celles dont le département des Ardennes est frappé, y compris les contributions en argent, à près de 7 millions. On espère que le préfet, qu'on attend tous les jours, obtiendra pour ce pays quelque dégrèvement.

— Une adresse du principal et des professeurs du collége de Coutances témoigne leur dévouement au Roi et leur joie de son retour. Elle a dû être présentée un de ces jours à S. M. Ces maîtres estimables paroissent mettre au nombre de leurs devoirs les plus importans, le soin d'inculquer à leurs élèves l'attachement et la fidélité au Roi, et ils y ont réussi, si on en juge par l'ardeur et l'enthousiasme avec lequel ces jeunes gens ont célébré notre délivrance. La jeunesse doit être en effet l'âge qui sent le mieux le bonheur du règne des Bourbons. Elle ne l'aura pas acheté comme nous par de longs malheurs, et elle en jouira plus long-temps.

Toulouse. Mgr. le duc d'Angoulême est parti, le 31 juillet, à cinq heures du matin, pour aller visiter la ville de Revel et le bassin de Saint-Ferrol. Ce prince a gagné tous les cœurs dans nos contrées par son affabilité, son activité et ses soins pour rétablir l'ordre. Toujours à cheval, toujours occupé, il a pris les mesures les plus sages pour l'administration. Il ne peut sortir sans être environné d'une foule nombreuse qui lui exprime par des acclamations réitérées sa joie et son dévouement.

Orléans. Cette ville, au milieu des malheurs de la guerre et des inquiétudes auxquelles elle a été en proie, vient de goûter un moment de bonheur et de joie. Notre préfet, M. de Taleyrand, qui étoit absent, comme on sait, depuis quelque temps, vient de nous être rendu. On lui a fait un accueil digne de son zèle et de son dévouement. On apprit qu'il devoit arriver le 4 de ce mois. Le conseil de préfecture alla au-devant de lui jusqu'à la poste voisine. Le corps municipal, une partie de la garde à cheval, la gendarmerie, et beaucoup d'habitans allèrent l'attendre à une lieue de la ville. Il a fait une entrée triomphale. Ayant mis pied à terre à la porte de la ville, il s'est avancé précédé de la musique et accompagné d'une foule



nombreuse. Les cris de *vive le Roi*, les drapeaux blancs, l'enthousiasme de toutes les classes ont fait diversion à nos chagrins. Il y a eu à la mairie un dîner de famille, où on a bu à la santé du Roi, et apres lequel le préfet a été reconduit chez lui avec de nouvelles acclamations. Des danses se sont formées dans la cour de la préfecture, et la musique a parcouru les differens quartiers de la ville. Un peuple si reconnoissant méritoit bien, il faut l'avouer, un magistrat si courageux. Puisse le Roi compter beaucoup de sujets aussi dévoués, et qui sachent dans l'occasion se sacrifier et souffrir, ou pour lui, ou ce qui est la même chose à ses yeux, pour son peuple!

VIENNE (*Autriche.*) On apprend qu'il a été conclu entre les cours de Naples, de Rome et de Florence, et la cour de Vienne, des conventions qui ont déjà été ratifiées, et en vertu desquelles les cours susdites s'engagent à payer des subsides en argent à l'Autriche pour la restitution de leurs pays. On dit que le royaume de Naples paiera 20 millions de francs, l'Etat de l'Eglise 6 millions, et la Toscane 4 millions et demi. Le feld-maréchal-lieutenant Mohr reste dans le royaume de Naples avec 20,000 hommes, jusqu'à l'entier acquittement de cette somme. Ancône et Livourne continueront d'avoir une garnison autrichienne. Le Pape s'étoit déjà engagé précédemment à payer deux millions à l'Autriche pour la restitution des trois légations.

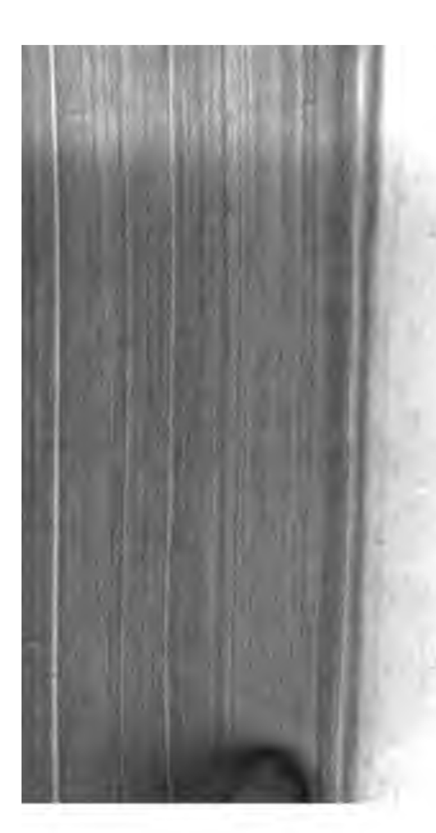
Réflexions sur la nécessité urgente de rétablir la religion dans les armées.

A toutes les époques remarquables par l'avilissement et les désastres qu'entraîne une longue oppression, l'histoire nous montre la dépravation militaire portée à son comble.

Tel fut le vrai principe du continuel soulèvement des légions à la décadence de l'empire romain. Telle fut la source des trahisons, des conjurations qui firent du trône des Césars le théâtre sanglant de tant de vicissitudes et de catastrophes.

La même cause a imprimé le même caractère à cette tyrannie, de jour en jour plus accablante, sous laquelle la France a gémi pendant vingt-cinq années.

L'irréligion, l'abrutissement moral, en un mot, la perversité inouie d'une portion de notre armée a creusé sous nos pas l'affreux abîme d'où nous venons à peine de sortir, et qui ne tarderoit pas à se rouvrir si le mal que nous déplorons ici devoit subsister encore.



n'est sacré?

La régénération

objet de la sollicitu

L'entreprise est d

subsister le plus gra

n'y aura jamais ni

désespérer de faire

plus funeste héritag

et de cœur qui en d

L'armée françoise

enfin une religion,

tout ce qui peut en

des armes.

Pour cette œuvre

fournisse seulement

près à ce ministère;

fonctions, ce corps

soins paternels du g

butions les plus ho

des armées. Bientôt

vertus chrétiennes q

braves François, et

parmi l'élite des nobl

et à leur légitime sou

Les vœux que nous

sauroient être rejetés

qui puisse être appliq

mée que nous ayons

mée du Roi très-chr

tres, sans autels, san

FIN DU

[redacted]

De si terribles leçons seroient-elles perdues? Ah! gardons-nous cette fois d'écouter des insinuations perfides! soyons sourds aux fausses alarmes de nos incurables novateurs. Nous n'avons plus à craindre la rouille et la barbarie des siècles; nous sommes assez guéris des vieux préjugés; il en est de nouveaux dont nous devrions nous défier davantage. Soyons enfin dociles à la voix du bon sens et de l'expérience, et revenons, autant qu'il se peut, aux sages institutions des plus beaux jours de notre monarchie. Nos anciens héros ne savoient point allier l'honneur avec le parjure, mais ils savoient unir la foi avec la valeur.

Qui ne préféreroit confier la défense de l'Etat aux nobles et religieux sentimens des Crillon, des Bayard, des Duguesclin, plutôt qu'au froid et vil athéisme de ces hommes indignes du nom de guerriers, qui ignorent tout devoir, qui se rient de toute croyance, et pour qui rien n'est sacré?

La régénération morale de l'armée françoise, voilà le plus pressant objet de la sollicitude royale.

L'entreprise est difficile; mais ne pas la tenter ne seroit-ce pas laisser subsister le plus grand obstacle à la stabilité du trône, sans laquelle il n'y aura jamais ni sécurité ni repos pour la France? ne seroit-ce pas désespérer de faire mieux que le tyran? ne seroit-ce pas conserver son plus funeste héritage, et perpétuer cette effroyable corruption d'esprit et de cœur qui en détruisant la foi des sermens a tout détruit?

L'armée françoise, comme toutes les armées de l'Europe, doit avoir enfin une religion, un culte, des instructions, des cérémonies saintes, tout ce qui peut en ce genre se concilier sagement avec la profession des armes.

Pour cette œuvre d'une si haute importance, que chaque diocèse fournisse seulement un ou deux prêtres doués des qualités les plus propres à ce ministère; que, dans l'exercice de ces graves et délicates fonctions, ce corps d'aumôniers soit surveillé, dirigé, soutenu par les soins paternels du grand-aumônier de France, dont l'une des attributions les plus honorables est d'être le premier pasteur, le pontife des armées. Bientôt vous y verrez se développer ce germe précieux des vertus chrétiennes qu'on retrouveroit encore dans le cœur de tant de braves François, et qui se manifeste déjà, nous pouvons l'assurer, parmi l'élite des nobles guerriers constamment restés fidèles à leur Dieu et à leur légitime souverain.

Les vœux que nous formons ici, dictés par l'amour de la patrie, ne sauroient être rejetés par la saine raison. La religion est le seul remède qui puisse être appliqué à la plaie la plus profonde et la plus envénimée que nous ayons à guérir. Nos vœux seront donc exaucés, et l'armée du Roi très-chrétien ne sera plus la seule sur la terre sans prêtres, sans autels, sans religion, sans culte.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.





